

<p style="text-align: center;">ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE</p>	N° du rapport : 1 - 1
	Date : mercredi 25 et jeudi 26 janvier 2023

OBJET : Budget primitif 2023 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

I- EXPOSE DES MOTIFS

Le budget de la région est l'acte par lequel le conseil régional prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice.

Les articles L.4311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales prévoient les dispositions relatives au budget de la région, ses modalités de présentation et de vote.

Le budget primitif pour 2023 qui vous est présenté s'inscrit dans un contexte difficile et incertain, marqué par le choc économique et énergétique provoqué par la guerre en Ukraine.

Le projet de budget 2023 s'élève à 1 967 094 700,27 € de crédits de paiement de fonctionnement et d'investissement (mouvements réels, hors gestion active de la dette).

La Région doit faire face à un effet de ciseau sur la section de fonctionnement, avec une augmentation significative du coût de ses interventions, et une progression modérée de ses recettes. Il s'inscrit dans la continuité du document d'orientations budgétaires, approuvé par l'assemblée le 15 décembre dernier.

Malgré l'impact des chocs successifs, la Région maintient le cap, afin d'accompagner les acteurs et les habitants de notre territoire et préparer l'avenir en relevant les défis majeurs des transitions, conformément aux priorités de la stratégie de mandat.

La présente délibération s'accompagne d'un rapport budgétaire complet (annexe 1) constitué de plusieurs volets.

- la première partie du rapport présente les grands équilibres du budget en dépenses et en recettes,
- la seconde partie est consacrée à la présentation détaillée des recettes,
- la troisième partie expose les priorités du mandat et des politiques publiques régionales (dépenses par thématiques du plan de mandat), ainsi que les actions des fonctions ressources,
- enfin, une modification technique du programme de gestion de la trésorerie (« NEU CP ») et la description des mouvements d'ordre figurent en fin de rapport.

Ce rapport budgétaire est complété par le document comptable et les annexes réglementaires (annexe 2).

II- DECISIONS

21 amendements ont été déposés par le groupe Rassemblement National (cf. Annexe 3) :

- présenté par M. Thomas LUTZ relatif au Plan Urgence Inflation intitulé « Pilier 1 : Sauvons nos emplois et nos artisans »
Amendement rejeté (63 voix contre, 18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)
- présenté par Mme Géraldine GRANGIER relatif au Plan Urgence Inflation intitulé « Pilier 2 : Protégeons les nôtres »
Amendement rejeté (63 voix contre, 18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. René LIORET relatif à la fiscalité indirecte intitulé « Rendre du pouvoir d'achat aux automobilistes et soutenir la filière automobile, c'est possible ! »
Amendement rejeté (63 voix contre, 18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. Jacques RICCIARDETTI intitulé « Stop aux faux discours sur l'attractivité »
Amendement rejeté (63 voix contre, 18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. Jacques RICCIARDETTI intitulé « Formation professionnelle, les Bourguignons et Francs-Comtois sont prioritaires ! »
Amendement rejeté (63 voix contre, 18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)

- Amendement présenté par Mme Géraldine GRANGIER intitulé « Maintenir à un niveau élevé le plan de compétitivité, c'est aider les agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté à vivre de leur travail ! »
Amendement rejeté (65 voix contre, 18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. Aurélien DUTREMBLE relatif au Plan Urgence Inflation intitulé « Pilier 3 : Réorientons la lutte contre la précarité énergétique »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. René LIORET relatif à la fiscalité indirecte intitulé « Supprimer la taxe régionale sur les carburants pour rendre leur argent aux Français, il faut baisser les taxes sur les énergies »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. Pascal BLAISE intitulé « Les Bourguignons et Francs-Comtois ont le droit à des TER qui fonctionnent vraiment ! »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par Mme Valérie GRABY intitulé « Pour une nouvelle politique de l'énergie »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. René LIORET intitulé « Création d'un plan de sauvegarde du patrimoine non-protégé ! »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. René LIORET intitulé « OUI au maintien de l'aide au permis de conduire pour la jeunesse de Bourgogne Franche-Comté ! »
Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour, 7 abstentions, 18 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. Olivier DAMIEN intitulé « Donner plus à ceux qui ont moins : ne pas oublier les territoires ruraux ! »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. Julien GUIBERT intitulé « Mettre fin aux déserts médicaux en salariant des médecins ! »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par Mme Mélanie FORTIER intitulé « La Bourgogne-Franche-Comté n'est pas un Etat souverain, priorité aux Bourguignons et aux Francs-Comtois ! »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. Thomas LUTZ intitulé « Stop aux dépenses inutiles, supprimons les crédits du CESER non-élu ! »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par Mme Valérie DELOGE intitulé « Non au gaspillage de temps et d'argent, les agents de la collectivité méritent mieux ! »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. Christophe SOUSTELLE intitulé « Stop au gaspillage financier de la démocratie participative ! »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. René LIORET intitulé « Stop à la surcommunication ! »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par Mme Audrey LOPEZ intitulé « Arrêtons avec les cabinets pléthoriques et coûteux ! »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)
- Amendement présenté par M. Pascal BLAISE intitulé « Arrêtons l'inflation des personnels de direction dans les organigrammes de la Région ! »
Amendement rejeté (64 voix contre, 18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé :

1. de voter le présent budget :
 - a. au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - b. au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - c. sans vote formel sur chacun des chapitres ;
2. de voter les crédits de paiement par chapitres ;
3. d'arrêter le montant du budget, en mouvements budgétaires, à 2 720 149 536,99 € en dépenses et en recettes ;

En mouvements réels :

CHAPITRES	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE	CP 2023	
INVESTISSEMENT				
900	Services généraux	8 034 200,00	18 787 899,98	331 203,00
901	Formation professionnelle et apprentissage	10 400 000,00	20 678 253,09	12 200 000,00
902	Enseignement	78 726 297,00	162 005 228,47	38 870 949,00
903	Culture, sports et loisirs	4 511 441,00	13 996 713,57	
904	Santé et action sociale	200 000,00	2 601 141,99	
905	Aménagement des territoires	5 500 000,00	64 698 431,79	179 950,00
906	Fonds européens	22 000 000,00	133 172 397,17	133 172 397,17
907	Environnement	21 885 250,00	36 580 306,13	
908	Transports	1 575 000,00	125 688 136,77	24 740 955,00
909	Action économique	19 709 000,00	79 739 736,65	16 804 500,00
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations			35 507 157,00
923	Dettes et autres opérations financières		80 000 000,00	292 372 870,42
950	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
954	Produit des cessions d'immobilisations			1 800 000,00
	TOTAL DE LA SECTION	177 541 188,00	737 948 245,61	555 979 981,59
FONCTIONNEMENT				
930	Services généraux	17 441 032,00	105 319 228,06	28 417 868,00
931	Formation professionnelle et apprentissage	222 067 300,00	232 432 645,80	83 085 535,00
932	Enseignement	85 958 083,00	218 668 019,03	9 712 000,00
933	Culture, sports et loisirs	26 299 345,00	25 855 390,65	180 000,00
934	Santé et action sociale	420 400,00	626 501,89	
935	Aménagement des territoires	6 796 000,00	6 850 016,75	1 100 000,00
936	Fonds européens	3 000 000,00	30 627 617,68	30 627 617,68
937	Environnement	15 820 360,00	13 590 742,16	2 375 782,00
938	Transports	478 505 815,29	503 001 828,67	33 310 118,00
939	Action économique	51 527 925,00	55 139 795,97	500 000,00
940	Impositions directes			40 000 000,00
941	Autres impôts et taxes		1 000 000,00	1 070 338 852,00
942	Dotations et participations			89 766 946,00
943	Opérations financières		39 340 000,00	1 200 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 044 668,00	
945	Provisions		650 000,00	25 500 000,00
952	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
	TOTAL DE LA SECTION	912 836 260,29	1 234 146 454,66	1 416 114 718,68
TOTAL DU BUDGET		1 090 377 448,29	1 972 094 700,27	1 972 094 700,27

En mouvements budgétaires :

CHAPITRES	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE	CP 2023	
INVESTISSEMENT				
900	Services généraux	8 034 200,00	18 787 899,98	331 203,00
901	Formation professionnelle et apprentissage	10 400 000,00	20 678 253,09	12 200 000,00
902	Enseignement	78 726 297,00	162 005 228,47	38 870 949,00
903	Culture, sports et loisirs	4 511 441,00	13 996 713,57	
904	Santé et action sociale	200 000,00	2 601 141,99	
905	Aménagement des territoires	5 500 000,00	64 698 431,79	179 950,00
906	Fonds européens	22 000 000,00	133 172 397,17	133 172 397,17
907	Environnement	21 885 250,00	36 580 306,13	
908	Transports	1 575 000,00	125 688 136,77	24 740 955,00
909	Action économique	19 709 000,00	79 739 736,65	16 804 500,00
	Opérations ventilées	172 541 188,00	657 948 245,61	226 299 954,17
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations non affectées			35 507 157,00
923	Dettes et autres opérations financières		80 000 000,00	292 372 870,42
925	Opérations patrimoniales		81 898 700,00	81 898 700,00
926	Transferts entre sections		242 093 936,35	346 937 567,61
	Opérations non ventilées		403 992 636,35	756 716 295,03
950	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
951	Virement de la section de fonctionnement			77 124 632,76
954	Produit des cessions d'immobilisations			1 800 000,00
	TOTAL DE LA SECTION	177 541 188,00	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96
FONCTIONNEMENT				
930	Services généraux	17 441 032,00	105 319 228,06	28 417 868,00
931	Formation professionnelle et apprentissage	222 067 300,00	232 432 645,80	83 085 535,00
932	Enseignement	85 958 083,00	218 668 019,03	9 712 000,00
933	Culture, sports et loisirs	26 299 345,00	25 855 390,65	180 000,00
934	Santé et action sociale	420 400,00	626 501,89	
935	Aménagement des territoires	6 796 000,00	6 850 016,75	1 100 000,00
936	Fonds européens	3 000 000,00	30 627 617,68	30 627 617,68
937	Environnement	15 820 360,00	13 590 742,16	2 375 782,00
938	Transports	478 505 815,29	503 001 828,67	33 310 118,00
939	Action économique	51 527 925,00	55 139 795,97	500 000,00
	Opérations ventilées	907 836 260,29	1 192 111 786,66	189 308 920,68
940	Impositions directes			40 000 000,00
941	Autres impôts et taxes		1 000 000,00	1 070 338 852,00
942	Dotations et participations non affectées			89 766 946,00
943	Opérations financières		39 340 000,00	1 200 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 044 668,00	
945	Dotations aux provisions		650 000,00	25 500 000,00
946	Transferts entre sections		346 937 567,61	242 093 936,35
	Opérations non ventilées		388 972 235,61	1 468 899 734,35
952	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
953	Virement à la section d'investissement		77 124 632,76	
	TOTAL DE LA SECTION	912 836 260,29	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03
TOTAL DU BUDGET		1 090 377 448,29	2 720 149 536,99	2 720 149 536,99

4. d'arrêter le montant des autorisations de programmes ouvertes en 2023 à 172 541 188,00 €, et le montant des autorisations d'engagement ouvertes en 2023 à 907 836 260,29 €, étant précisé que les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement sont votées par chapitres et par programmes ;
5. de fixer le montant des AP de dépenses imprévues à 5 000 000 € et le montant des AE de dépenses imprévues à 5 000 000 €, conformément à l'article L.4322-1 du code général des collectivités territoriales ;
6. d'approuver le document comptable et ses annexes ;

7. d'autoriser la présidente à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% pour la section de fonctionnement et de 7,5% pour la section d'investissement, conformément à l'article 1.2 du règlement budgétaire et financier ;
8. de prendre en compte l'ajustement des taux fixes plafonds du programme de « NEU CP » (Negotiable European Commercial Paper) tel que présenté en partie IV du rapport budgétaire.

N° de délibération 23AP.1

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés

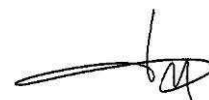
(57 voix pour, 34 voix contre, 9 abstentions)

Envoi Préfecture : jeudi 2 février 2023

Retour Préfecture : jeudi 2 février 2023

Accusé de réception n° 8521301

La Présidente du Conseil Régional,



Marie-Guite DUFAY

Budget primitif 2023

Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	1
I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	4
II. PRESENTATION DETAILLEE DES RECETTES	21
1. La fiscalité régionale	21
2. Le financement de la formation professionnelle (hors PRIC) et de l'apprentissage	24
3. Les dotations et concours financiers de l'Etat	25
4. Les participations et recettes spécifiques	26
5. Les recettes liées aux fonds européens	27
III. PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES	29
Partie 1 – L'action régionale et les priorités du mandat	29
Axe 1 – Economie – Emploi – Formation	29
1.1. Stratégie économique, emploi, économie sociale et solidaire.....	30
1.2. Agriculture, viticulture et agroalimentaire	35
1.3. Tourisme	41
1.4. Attractivité	46
1.5. Formation des demandeurs d'emploi et transitions professionnelles	48
1.6. Formations sanitaires et sociales	54
1.7. Education	58
1.8. Apprentissage	88
1.9. Orientation tout au long de la vie	91
1.10. Enseignement supérieur - Recherche	94
Axe 2 – Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique	99
2.1. Transition énergétique	100
2.2. Biodiversité - Eau.....	110
2.3. Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable.....	113
2.4. Economie circulaire - Déchets	116
2.5. Forêt - Bois	119
2.6. Montagne	123
2.7. Numérique	126
2.8. Mobilités et infrastructures.....	131

Axe 3 – Fraternité – Vivre ensemble	137
3.1. Aménagement du territoire (dont parcs).....	138
3.2. Santé - Alimentation	145
3.3. Culture	148
3.4. Sport	159
3.5. Vie associative.....	164
3.6. Jeunesse.....	167
3.7. Action européenne et internationale.....	171
Partie 2 – Les ressources au service de l’action régionale	176
1. La politique RH	177
2. La gestion financière.....	183
3. La communication et la participation citoyenne.....	190
4. Le CESER.....	194
5. Les systèmes d’information	197
6. Les moyens généraux	201
7. Le cabinet	206
8. L’évaluation des politiques publiques	208
9. La modernisation de l’action publique	211
10. Les assemblées, documentation, courrier.....	215
11. Les achats - Les affaires juridiques et archives.....	218
IV. GESTION DE LA TRESORERIE – PROGRAMME « NEU CP »	221
V. MOUVEMENTS D’ORDRE	222

INTRODUCTION GENERALE

La France, comme l'ensemble des pays européens, est aujourd'hui impactée par une crise inflationniste sans précédent depuis les années 1970. L'agression menée par la Fédération de Russie envers l'Ukraine a des conséquences mondiales, qui se traduisent dans de nombreux domaines et tout particulièrement sur le marché des énergies. Cette nouvelle crise est un révélateur de notre dépendance aux énergies fossiles, autant que de la faible préparation de l'Union européenne et de notre pays en matière de souveraineté énergétique.

Ces conséquences, chacun les perçoit au quotidien, avec une inflation qui pèse lourdement sur la vie des ménages, avec une hausse du coût des énergies qui met en danger des pans entiers des écosystèmes économiques de notre pays. Les collectivités locales sont également impactées, et tout particulièrement les Régions du fait de compétences très dépendantes du coût des énergies.

En Bourgogne-Franche-Comté, c'est un choc d'inflation de près de 130 millions qu'il nous faut absorber cette année, en particulier du fait des hausses dans les budgets mobilités (convention TER et lignes routières), lycées ou encore de la hausse subite des taux d'intérêt. Cette nouvelle donne s'intègre par ailleurs dans un contexte où la collectivité est fortement engagée dans la relance post crise sanitaire, avec un pic d'investissement historique sur nos grandes politiques, mais également via la poursuite de la déclinaison du PAIR.

Ce budget pour 2023 est donc fortement marqué par le choc économique et énergétique qui impacte l'ensemble de notre pays. Il s'est construit en conjuguant volontarisme dans l'exercice de nos compétences et la mise en œuvre de nos priorités de mandat, prudence pour tenir compte des incertitudes liées à l'inflation et responsabilité pour préserver au mieux les marges de manœuvre de notre collectivité.

- Volontarisme, car nous sommes pleinement au rendez-vous de l'exercice de nos grandes compétences, en conservant un haut niveau d'intervention (928 millions d'euros, en section de fonctionnement) dans la mise en œuvre de nos politiques publiques en direction des territoires et des bourguignons-francs-comtois.
- Prudence, en raison d'un contexte particulièrement incertain tant sur l'évolution du coût des énergies que sur les conséquences de la crise sur nos recettes, notamment sur la TVA.
- Responsabilité dans notre politique d'investissement, car alors même que l'année 2023 sera à nouveau marquée par la poursuite du pic d'investissement (658 millions d'euros en crédit de paiement), il nous faudra préparer un retour à un étiaje plus habituel pour notre collectivité. Nous nous engagerons donc dans une logique de maîtrise et de régulation de notre engagement dans de nouveaux projets, afin de construire une programmation pluriannuelle d'investissement compatible avec les marges de manœuvre que cette nouvelle crise laisse à notre collectivité. Cela se traduira par le gel de règlements d'intervention jusqu'à la présentation de cette programmation lors de la DM1.
- Responsabilité également dans notre relation avec SNCF, dans la recherche de meilleures conditions pour notre collectivité en particulier sur les coûts énergétiques, par un travail sur une nouvelle convention dans les premiers mois de 2023.

Malgré ce contexte, le budget que nous présentons pour 2023 nous permet de garder le cap que nous avons fixé dans notre stratégie de mandat, qui, si elle doit être ajustée dans le temps, poursuivra sa déclinaison dans nos politiques publiques.

Une Région pleinement mobilisée pour l'emploi, le développement économique et la formation toute au long de la vie

La crise que nous traversons est un nouveau rappel des grandes transitions et mutations que nous avons à mener pour que nos tissus économiques, industriels ou agricoles conservent toutes leur capacité à se développer.

La hausse du coût des énergies est une confirmation que nous devons être moins dépendants des énergies carbonées, et poursuivre sur le chemin de plus de sobriété dans l'utilisation des ressources. Ces grandes mutations sont pleinement intégrées par les acteurs économiques et industriels, et la Région poursuivra son accompagnement de nos grandes filières pour répondre toujours plus efficacement à ces enjeux. C'est tout particulièrement le cas du secteur automobile, où nous poursuivrons la mise en œuvre de la FIMA, ou concernant la poursuite du soutien au développement de l'écosystème hydrogène.

Nous poursuivrons également notre accompagnement auprès du secteur agricole, avec l'objectif de contribuer au renouvellement des générations et à l'accompagnement des grandes transitions. 2023 marquera en outre le début de la mise en œuvre de la nouvelle programmation agricole (PSN 2023 – 2027) et de la prise de responsabilité de la Région sur la politique d'installation des jeunes agriculteurs. L'année 2023 sera donc une année capitale pour les fonds européens dont la Région est autorité de gestion. En effet au-delà du lancement du PSN 2023-2027, la Région assumera la fin de programmation des enveloppes FEDER 2014-2020, le suivi de REACT-EU correspondant aux efforts de relance européens, et le lancement de la programmation 2012-2027 du nouveau programme opérationnel Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura. Une partie de ces crédits servira d'ailleurs au déploiement du Fonds européen d'investissement (FEI), à la fois outil de garantie et fonds de co-investissement en direction des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté.

La politique de formation des demandeurs d'emploi est un autre enjeu majeur tant pour répondre aux besoins de recrutements dans les secteurs en tension qu'aux enjeux d'adaptation des compétences aux grandes transition. Prolongé d'une année, le PRIC poursuivra son déploiement dans notre Région en 2023. La Région continuera en particulier de déployer son action envers les publics les plus vulnérables (notamment les bénéficiaires du RSA et les seniors).

Aux côtés des lycées, la Région amplifiera son soutien pour répondre à la hausse du coût des énergies. La solidarité avec les familles restera un axe majeur de la politique régionale, en particulier avec le renforcement des dispositifs d'aide à la demi-pension pour les familles les plus précaires, effectif au 1^{er} janvier 2023.

Une Région motrice dans l'accélération des grandes transitions (énergétiques, environnementales et numériques)

L'année 2022 a également été marquée par de nombreuses alertes sur l'aggravation rapide des premiers effets du changement climatique : année la plus chaude jamais enregistrée dans notre pays, sécheresses et incendies jusqu'au cœur de notre Région... Les signaux se multiplient, et notre génération est plus que jamais mise face aux responsabilités qui sont les siennes pour ne pas obérer l'avenir des générations futures.

La Région poursuivra donc son effort, malgré le contexte budgétaire tendu, tant en direction des mesures d'économie d'énergies dans le bâti que dans le soutien aux énergies renouvelables. La logique d'éco-conditionnalité des aides devra également être poursuivie et renforcée. A l'heure où nous devons plus que jamais approfondir notre action pour plus de sobriété et baisser notre dépendance aux énergies carbonées, ces politiques sont pleinement pertinentes et essentielles.

La Région poursuivra également son soutien à la préservation de la biodiversité et de nos écosystèmes.

Les mobilités constituent également un axe majeur de la transition énergétique. La région poursuivra son effort en direction des mobilités collectives et décarbonées ou économes en carbone. Dans un contexte budgétaire où les mobilités pèsent fortement sur le budget régional et alors que certains font le choix de sacrifier une partie de l'offre, nous n'allons pas dans cette direction, en maintenant un haut niveau de maillage et de desserte de nos territoires. Cependant, cette stratégie conduira la Région à mener une réflexion sur une augmentation de la tarification TER, en tenant compte de l'inflation en cours au plan national.

Une Région solidaire avec ses territoires et ses habitants

2023 sera marquée par le déploiement des nouvelles politiques territoriales de la collectivité, avec en particulier la négociation des 35 contrats de territoires couvrant notre Région. Ces contrats devront faire une large place à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité territoriale. Au-delà, la Région continuera de s'investir auprès de chaque niveau de territoires (politique de la ville, centralité, ruralité).

La Région continuera également de soutenir le développement de la vie culturelle, associative ou sportive dans l'ensemble de notre Région. Dans un contexte sociétal très marqué par la suite de crises qui impactent notre pays, le soutien à ces domaines qui apportent du « mieux vivre » sur nos territoires est plus que jamais fondamental.

Enfin, la défense du pouvoir d'achat des habitants les plus fragiles restera au cœur de l'engagement de la collectivité. Gratuité des transports scolaires ou des ressources pédagogiques, soutiens aux familles les plus précaires dans les dépenses de cantines ou d'internat, mesures spécifiques en direction de la jeunesse resteront donc des marqueurs essentiels des politiques publiques régionales.

Malgré la succession de crises, la Région garde donc le cap initié dès le début du mandat : préparer notre territoire aux grandes transitions de notre temps, dans une logique de justice et de solidarité.

Ces crises questionnent profondément nos modèles de développement : une production industrielle mondialisée, une dépendance excessive aux énergies carbonée, une pression trop forte sur les ressources de notre planète. Mais ces questionnements sont autant d'opportunités de répondre aux mutations qu'elles imposent. En renforçant notre travail autour de l'éco-socio conditionnalité de nos aides, en poursuivant notre logique de budget vert et social, nous nous mettons en situation de préparer l'avenir de notre Région et de nos territoires.

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Le budget primitif 2023 est élaboré dans un contexte difficile et incertain. Les finances régionales sont en effet affectées par le choc économique et énergétique provoqué par la guerre en Ukraine. La Région doit faire face à un effet de ciseau sur la section de fonctionnement, avec une augmentation significative du coût de ses interventions liée à la forte inflation, et une progression modérée de ses recettes. Le budget primitif est élaboré en cohérence avec la stratégie présentée dans les orientations budgétaires pluriannuelles approuvées par l'assemblée le 15 décembre dernier.

- En section de fonctionnement, le budget doit absorber les surcoûts de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, qui impactent fortement l'évolution des dépenses. Afin de faire face à ces fortes contraintes et préserver les équilibres budgétaires, la Région poursuit une gestion maîtrisée des autres dépenses.
- En section d'investissement, le budget traduit l'objectif du nécessaire ralentissement du pic d'investissements. Après avoir réalisé ces dernières années un effort budgétaire massif pour affronter la crise sanitaire et soutenir la relance, l'enjeu est de garantir un niveau d'investissements soutenable pour la Région à moyen terme. Par conséquent, le niveau des nouvelles autorisations de programme est réduit au budget primitif. Toutefois, la Région investira encore massivement en 2023, avec 658 M€ de crédits de paiement hors dette, permettant la poursuite de notre plan de relance et la mise en œuvre de notre plan pluriannuel d'investissements sur nos principales politiques. Ce niveau d'investissement reste bien supérieur à celui d'avant la crise, qui se situait autour de 350 à 400 M€.

Ce budget traduit la responsabilité et la prudence de la collectivité. **Malgré l'impact des chocs successifs, la Région maintient le cap de son action avec un budget total de 1,967 M€,** en évolution de + 6 % par rapport à 2022 (hors gestion active de la dette).

En 2023, la Région continuera d'accompagner les acteurs et les habitants de notre territoire, afin de préparer l'avenir et de relever les défis majeurs des transitions, conformément aux priorités de la stratégie de mandat.

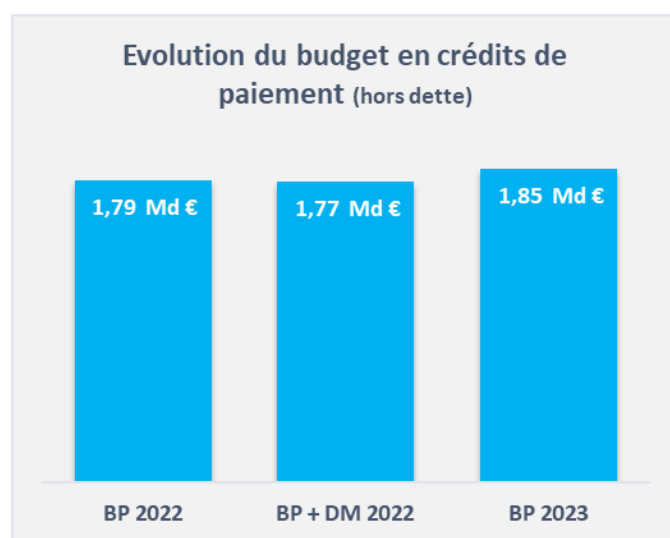
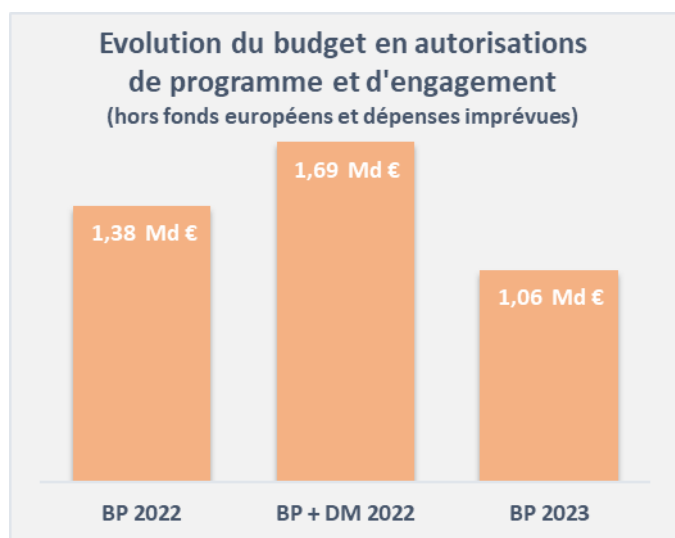
Comme annoncé lors des orientations budgétaires, face à de telles incertitudes, la situation sera réévaluée à horizon de la décision modificative n° 1, dès lors que la Région disposera d'une meilleure visibilité sur des points majeurs : montants actualisés des coûts de l'énergie, évolution de la convention d'exploitation des TER avec la SNCF, situation de nos recettes de TVA, travail sur le plan pluriannuel d'investissements, notamment.

Les grands volumes financiers du budget régional sont les suivants :

BP 2023	AP/AE	CP
Total Fonctionnement *	912 836 260,29	1 234 146 454,66
<i>dont intérêts de la dette et frais financiers</i>		<i>38 140 000,00</i>
Total Fonctionnement hors dette	912 836 260,29	1 196 006 454,66
Total Investissement *	177 541 188,00	732 948 245,61
<i>dont amortissement du capital de la dette</i>		<i>75 000 000,00</i>
Total Investissement hors dette	177 541 188,00	657 948 245,61
TOTAL	1 090 377 448,29	1 967 094 700,27
TOTAL HORS DETTE	1 090 377 448,29	1 853 954 700,27

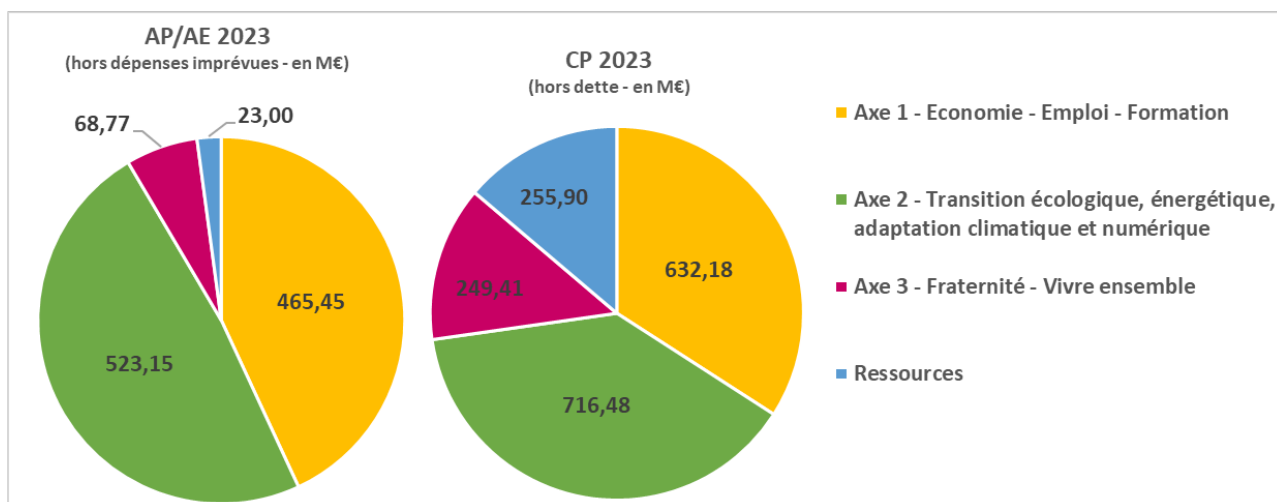
** dont dépenses imprévues (5 M€ en AP et en AE)*

En crédits de paiement, le budget primitif 2023 progresse de plus de 3,8 % par rapport au BP 2022 et de + 4,5 % par rapport au budget 2022 après décisions modificatives (hors dette).

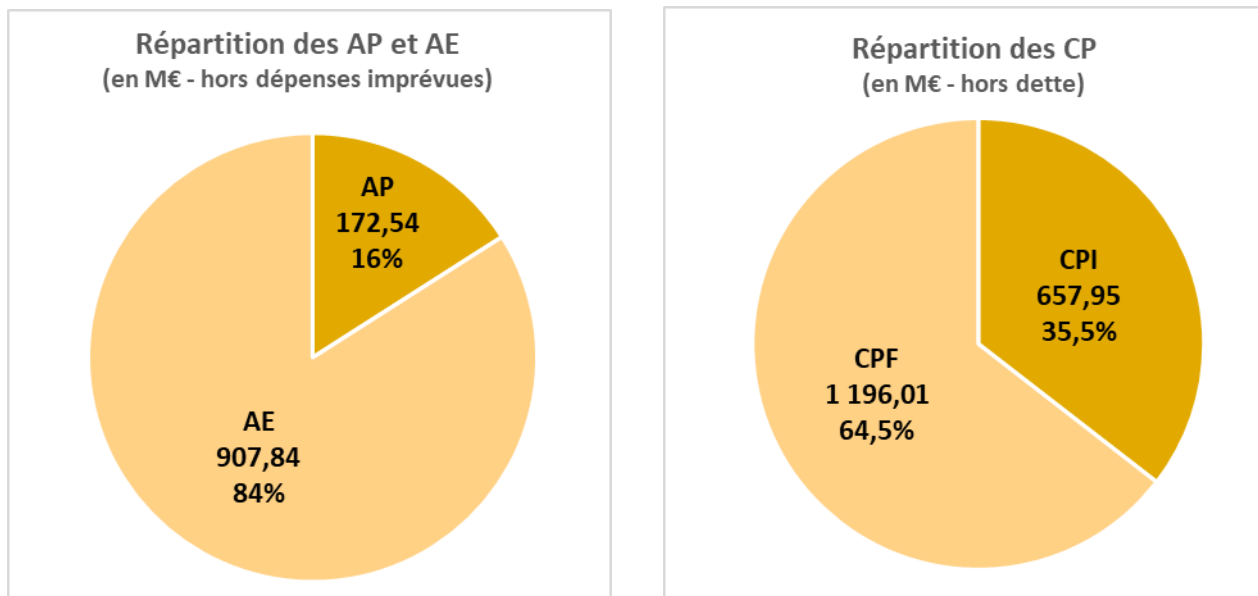


Répartition du budget par axe de la stratégie de mandat

La répartition du budget 2023 par axe stratégique de la stratégie de mandat est présentée dans les graphiques ci-dessous. Le rapport présente en détails les dépenses sectorielles selon la stratégie de mandat et par programme budgétaire, pages 29 et suivantes.



Répartition du budget par section



La section de fonctionnement représente environ deux tiers du budget en crédits de paiement, en raison notamment des crédits inscrits au titre des transports et des mobilités, de la formation professionnelle et des lycées.

La politique d'investissement de la Région reste très élevée en crédits de paiement, notamment dans les domaines des lycées, des transports, ou du développement économique.

Présentation du budget de fonctionnement

➤ Les autorisations d'engagement

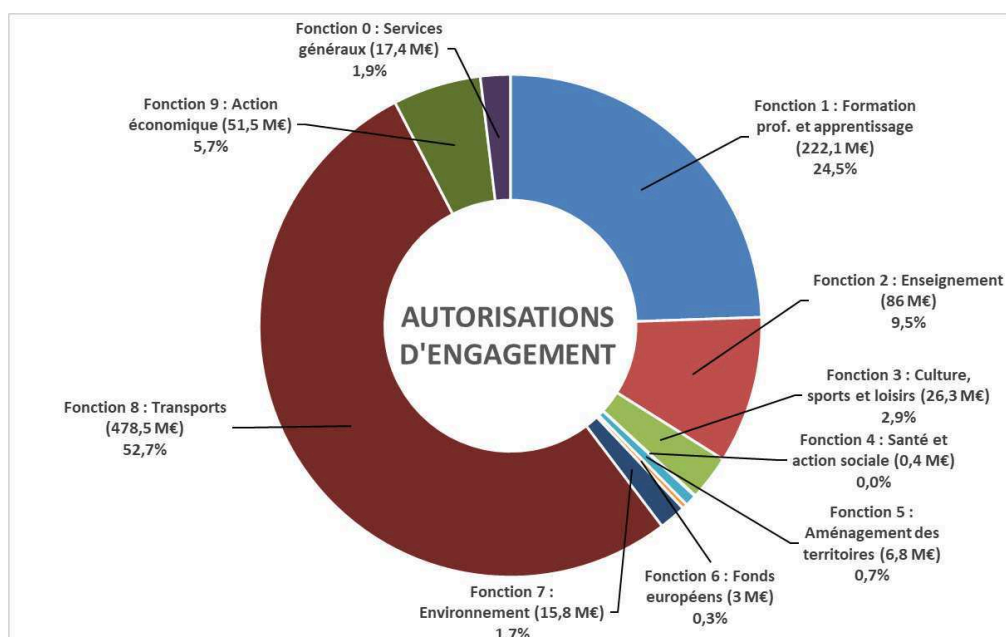
En autorisations d'engagement, le budget 2023 s'élève à **907,84 M€** (hors dépenses imprévues).

FONCTIONNEMENT	BP 2022	VOTE 2022	PROPOSITIONS BP 2023	DIFFERENCE 2023 / VOTE 2022	EVOLUTION EN % 2023 / VOTE 2022	EVOLUTION EN % 2023 / BP 2022
Autorisations d'engagement hors dépenses imprévues	1 023 348 420	1 003 128 040	907 836 260	-95 291 779	-9,5%	-11,3%
<i>dont PRIC</i>	<i>92 969 000</i>	<i>91 469 000</i>	<i>69 785 120</i>	<i>-21 683 880</i>	<i>-23,7%</i>	<i>-24,9%</i>
<i>dont fonds européens</i>	<i>119 460 281</i>	<i>115 520 281</i>	<i>3 000 000</i>	<i>-112 520 281</i>	<i>-97,4%</i>	<i>-97,5%</i>
<i>dont acompte TER janvier *</i>			<i>-22 067 120</i>			
Autorisations d'engagement à périmètre constant	810 919 138	796 138 758	857 118 260	38 912 382	7,7%	5,7%

* Pour mémoire, dans le cadre de l'exécution avant vote du budget, le versement de l'acompte de janvier de la convention TER est inscrit en crédits de paiement uniquement (ce qui réduit de façon mécanique de 22 M€ le volume d'AE).

A périmètre constant, après retraitement du PRIC, des fonds européens et du mode de gestion spécifique de l'acompte de janvier de la convention TER, les autorisations d'engagement représentent un volume de 857 M€ et progressent de près de 8 % par rapport à 2022 après décisions modificatives.

La répartition des autorisations d'engagement par fonction de la nomenclature comptable des Régions M 71 est présentée ci-dessous.



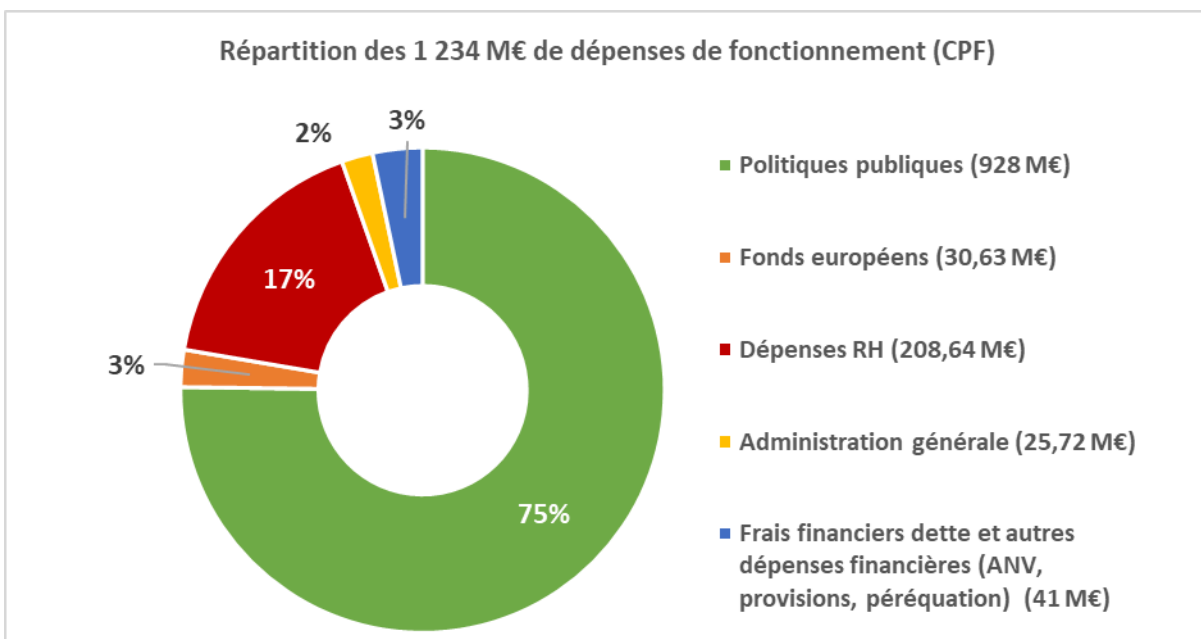
➤ Les crédits de paiement de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 234,15 M€**, en hausse de 11 % par rapport au BP 2022 et de + 10,3 % par rapport au budget 2022 après décisions modificatives. Cette hausse brutale de la section de fonctionnement est principalement due au choc lié à l'inflation et à l'évolution des dépenses obligatoires ou contraintes.

FONCTIONNEMENT	BP 2022	VOTE 2022	PROPOSITIONS BP 2023	DIFFERENCE 2023 / VOTE 2022	EVOLUTION EN % 2023 / VOTE 2022	EVOLUTION EN % 2023 / BP 2022
Crédits de paiement (y compris dette)	1 110 621 674	1 119 043 382	1 234 146 455	115 103 073	10,3%	11,1%
Crédits de paiement (hors dette)	1 100 121 674	1 105 263 382	1 196 006 455	90 743 073	8,2%	8,7%
<i>dont PRIC</i>	<i>72 707 087</i>	<i>74 602 296</i>	<i>78 174 436</i>	<i>3 572 139</i>	<i>4,8%</i>	<i>7,5%</i>
<i>dont fonds européens</i>	<i>21 022 242</i>	<i>14 862 801</i>	<i>30 627 618</i>	<i>15 764 817</i>	<i>106,1%</i>	<i>45,7%</i>
Crédits de paiement hors PRIC, hors fonds européens et hors dette	1 006 392 344	1 015 798 285	1 087 204 402	71 406 117	7,0%	8,0%

A périmètre constant (hors PRIC, fonds européens et intérêts de la dette), les crédits de paiement de fonctionnement augmentent de 7 % par rapport à 2022 après décisions modificatives.

Les crédits de fonctionnement se répartissent selon le graphique ci-dessous.



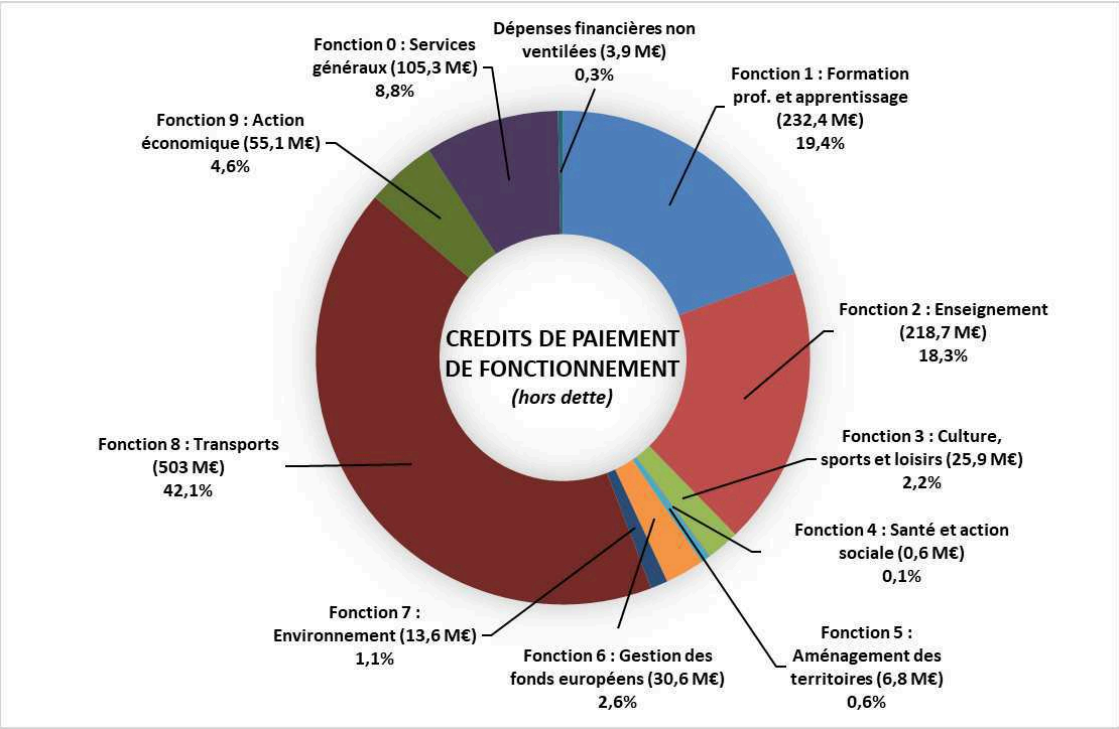
En section de fonctionnement, le budget 2023 se caractérise par les principaux points suivants :

- ✓ **Un haut niveau d'intervention, correspondant à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des Bourguignons-Francs-Comtois.** Les dépenses de politiques publiques s'élèvent à 928 M€ et représentent 75 % du budget de fonctionnement de la Région.

Des enveloppes conséquentes sont mobilisées sur les grandes compétences régionales :

- les mobilités pour 503 M€,
 - la formation des demandeurs d'emploi pour 171 M€,
 - les lycées pour 84 M€ (hors dépenses de personnel),
 - les formations sanitaires et sociales pour 55 M€.
- ✓ **Des inscriptions au titre des fonds européens,** avec une inscription de 30 M€, au titre de la fin de la programmation des enveloppes 2014-2020, du déploiement du programme REACT EU et du lancement des programmes 2021-2027 ;
 - ✓ **Les dépenses de personnel et les autres dépenses en matière de ressources humaines** mobilisent près de 17 % du budget de fonctionnement. Ces dépenses sont en hausse de + 6,5 % par rapport au BP 2022 et de + 3,8 % par rapport au budget après DM. Cette évolution s'explique principalement par :
 - l'impact des mesures contraintes ou réglementaires : glissement vieillesse technicité, effets de l'augmentation du SMIC...,
 - l'augmentation du point d'indice décidée par l'Etat en 2022,
 - le coût des postes transférés au titre des nouvelles compétences du FEADER et de Natura 2000 (non complètement compensés).
 - ✓ **Les frais financiers de la dette représentent 3 % du budget de fonctionnement, à hauteur de 38 M€.** La Région subit en 2023 la hausse conséquente des taux d'intérêt ainsi que l'impact de l'accroissement des volumes d'emprunt ces dernières années.

La répartition des crédits de paiement par fonction de la nomenclature comptable des Régions M71 est présentée ci-dessous.



L'impact de l'inflation sur la section de fonctionnement

L'impact de l'inflation sur le budget régional se concrétise particulièrement en 2023 avec de fortes hausses portant principalement sur les dépenses des transports, le fonctionnement des lycées et la hausse des taux d'intérêt de la dette.

Concernant le secteur des mobilités, les dépenses de transport routier sont en progression de + 13 M€, soit environ + 9 % par rapport à 2022.

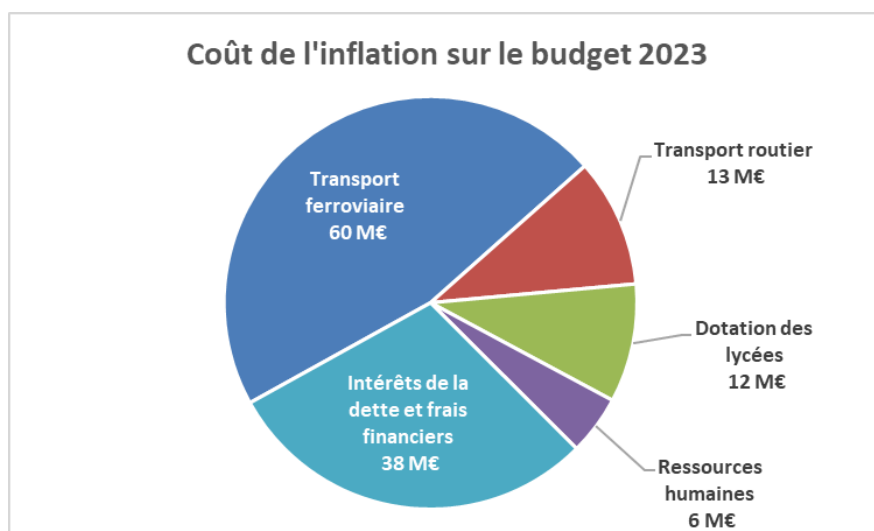
Concernant les transports ferroviaires, les surcoûts liés à l'énergie représentent environ 60 M€, avec d'une part l'impact du solde de la convention d'exploitation des TER pour 2022 (estimé à 14 M€), et d'autre part la hausse du devis 2023 avec un montant d'énergie de 46 M€. Le montant de la facture définitive de l'exercice 2022 et l'évolution du devis pour 2023 restent encore incertains.

Concernant les dotations versées à nos lycées, une hausse de 12 M€ est nécessaire au budget afin de tenir compte du renchérissement des contrats d'énergie, notamment pour le chauffage des bâtiments.

Les taux d'intérêt, qui étaient jusqu'à présent à un niveau exceptionnellement bas (taux moyen de la dette régionale de 0,9 % en 2021) connaissent une remontée importante avec des taux attendus au-dessus des 3 % pour l'année 2023. Le montant des charges d'intérêts de la dette et des frais financiers est ainsi estimé à 38 M€ (+ 25 M€ par rapport à 2022). Là encore, un suivi attentif sera nécessaire en 2023 au vu de la forte volatilité des marchés financiers et des variations des taux d'intérêts.

Enfin, l'application en année pleine de l'augmentation du point d'indice correspond à un surcoût de l'ordre de 6 M€ sur les dépenses de personnel (+ 3 M€ par rapport à 2022).

Globalement, l'impact de l'inflation sur les dépenses du budget régional représente près de 130 M€ de dépenses de fonctionnement, soit environ 10 % du montant total de la section de fonctionnement.



**SYNTHESE DES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) BP 2023	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT (CPF) BP 2023
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	222 067 300,00 €	232 432 645,80 €
Sous fonction 10 et 11 - Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	160 103 151,00 €	171 244 639,38 €
Sous fonction 12 - Apprentissage	6 070 800,00 €	5 747 943,73 €
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	55 893 349,00 €	55 440 062,69 €
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	85 958 083,00 €	218 668 019,03 €
Sous fonction 20 - 22 - 27 -28 - Lycées (non compris personnel agents des lycées)	81 897 460,00 €	84 102 327,83 €
Sous fonction 22 - Ressources humaines : Personnel agents des lycées		130 442 000,00 €
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	4 060 623,00 €	4 123 691,20 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	26 299 345,00 €	25 855 390,65 €
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	19 241 215,00 €	18 566 696,18 €
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	7 058 130,00 €	7 288 694,47 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	420 400,00 €	626 501,89 €
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	6 796 000,00 €	6 850 016,75 €
Sous fonction 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - Aménagement des territoires hors numérique	4 046 000,00 €	4 247 255,75 €
Sous fonction 56 - Développement numérique des territoires	2 750 000,00 €	2 602 761,00 €
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	3 000 000,00 €	30 627 617,68 €
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	1 000 000,00 €	4 478 828,29 €
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	2 000 000,00 €	26 148 789,39 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	15 820 360,00 €	13 590 742,16 €
Sous fonction 75 - Energie	5 158 000,00 €	4 292 800,36 €
Sous fonction 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	10 662 360,00 €	9 297 941,80 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	478 505 815,29 €	503 001 828,67 €
Sous fonction 80 - Services communs	1 000,00 €	11 350,00 €
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	477 154 815,29 €	501 588 159,10 €
Sous fonction 82 - Routes et Voiries		
Sous fonction 88 - Autres transports	1 350 000,00 €	1 402 319,57 €
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	51 527 925,00 €	55 139 795,97 €
Sous fonction 91 - 94 - Développement économique et économie sociale et solidaire	25 940 100,00 €	28 546 918,29 €
Sous fonction 92 - Recherche et innovation	8 777 000,00 €	9 777 424,70 €
Sous fonction 93 - Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	10 354 325,00 €	10 203 452,98 €
Sous fonction 95 - Tourisme	6 456 500,00 €	6 612 000,00 €
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	17 441 032,00 €	105 319 228,06 €
Sous fonction 02 - Ressources humaines : Personnel Siège		76 125 000,00 €
Sous fonction 02 - Administration générale	15 084 532,00 €	26 754 049,19 €
Sous fonction 04 - Actions européennes et internationales	2 356 500,00 €	2 440 178,87 €
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	907 836 260,29 €	1 192 111 786,66 €
Dépenses imprévues	5 000 000,00 €	
Dettes régionales		38 140 000,00 €
Admissions en non valeur		1 200 000,00 €
Provisions		650 000,00 €
Fonds de solidarité péréquation		1 000 000,00 €
Groupe d'élus		1 044 668,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES NON VENTILEES	5 000 000,00 €	42 034 668,00 €
TOTAL DEPENSES (hors gestion active de la dette)	912 836 260,29 €	1 234 146 454,66 €

Présentation du budget d'investissement

➤ Les autorisations de programme

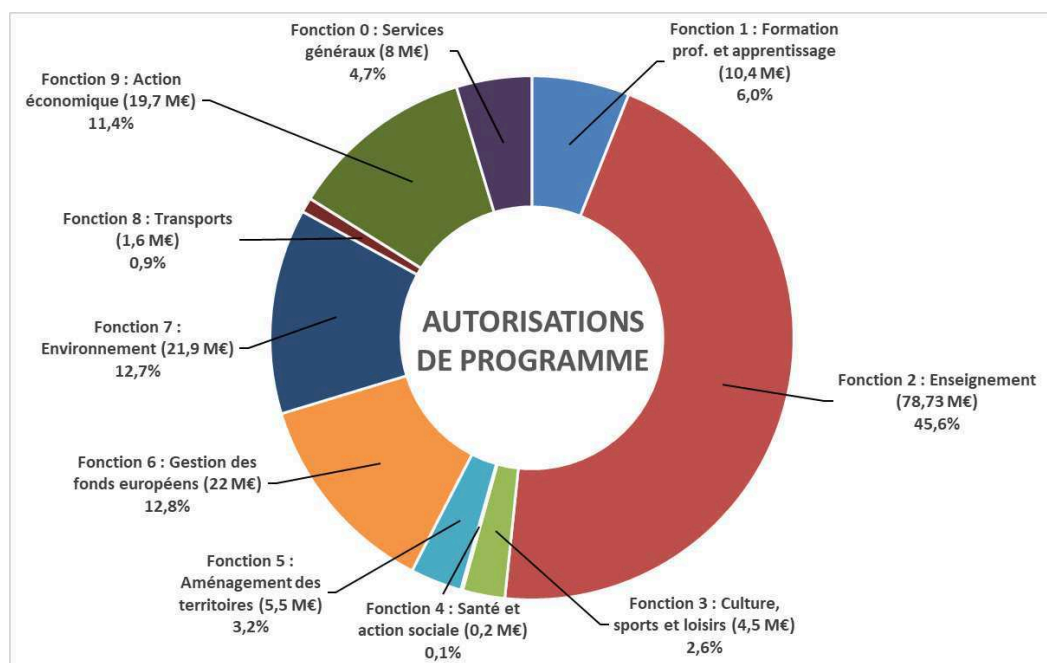
Compte tenu du contexte de fortes tensions et d'incertitudes, la Région retient une stratégie volontairement prudente en investissement pour le budget 2023.

Pour sécuriser la trajectoire financière, dans l'attente d'une meilleure visibilité, la collectivité se concentre sur les engagements déjà pris, les opérations engagées et les nouveaux investissements incontournables, avec une priorité accordée aux domaines des lycées et de la transition écologique. Le volume des nouvelles autorisations de programme est fortement réduit.

En autorisations de programme, le budget 2023 s'élève à **172,5 M€** (hors dépenses imprévues). Il est en baisse de 72,5 % par rapport à 2022 après décisions modificatives (hors fonds européens et politique territoriale).

INVESTISSEMENT	BP 2022	VOTE 2022	PROPOSITIONS BP 2023	DIFFERENCE 2023 / VOTE 2022	EVOLUTION EN % 2023 / VOTE 2022	EVOLUTION EN % 2023 / BP 2022
Autorisations de programme hors dépenses imprévues	838 125 974	1 139 254 175	172 541 188	-966 712 987	-84,9%	-79,4%
<i>dont fonds européens</i>	<i>331 901 256</i>	<i>331 901 256</i>	<i>22 000 000</i>			
<i>dont politique territoriale</i>		<i>260 000 000</i>				
Autorisations de programme hors fonds européens et politique territoriale	506 224 718	547 352 919	150 541 188	-396 811 731	-72,5%	-70,3%

La répartition des autorisations de programme par fonction de la nomenclature comptable des Régions M71 est présentée ci-dessous.

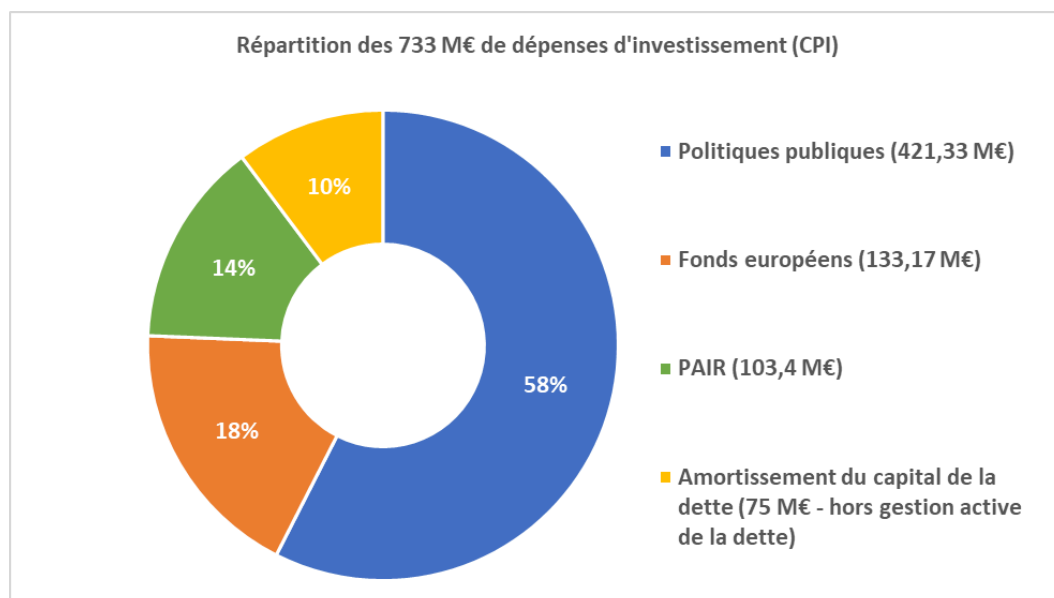


➤ **Les crédits de paiement d'investissement**

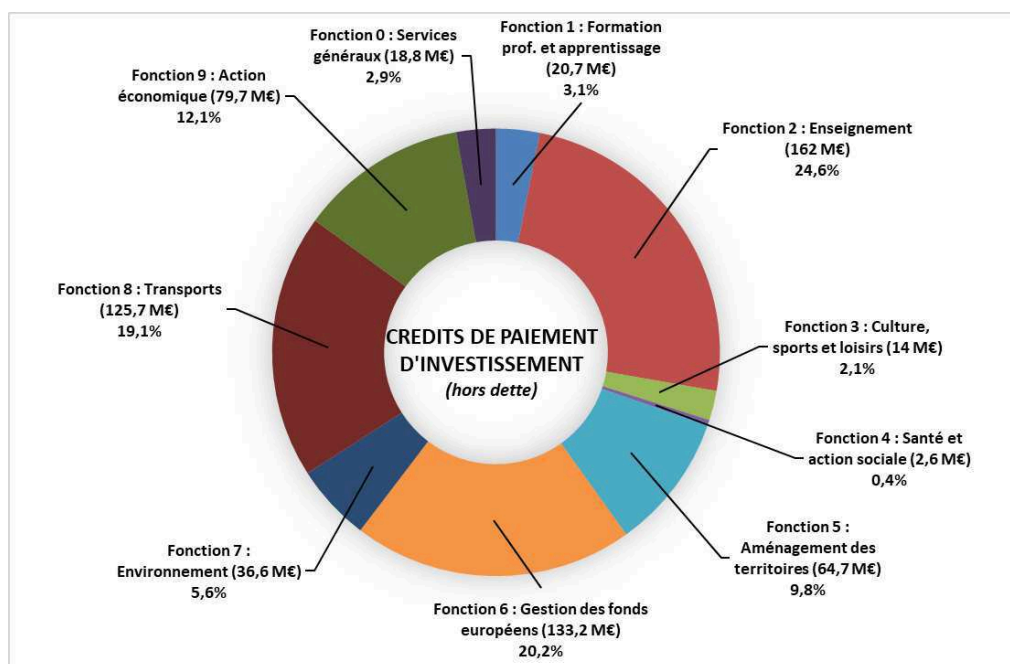
Le volume de crédits de paiement en investissement reste très élevé, compte tenu de la forte montée en charge du plan d'investissements, dont la réalisation se poursuivra sur l'année 2023. Les dépenses d'investissement s'établissent à **657,9 M€ hors dette**, en légère baisse de 1,7 % par rapport à 2022.

INVESTISSEMENT	BP 2022	VOTE 2022	PROPOSITIONS BP 2023	DIFFERENCE 2023 / VOTE 2022	EVOLUTION EN % 2023 / VOTE 2022	EVOLUTION EN % 2023 / BP 2022
Crédits de paiement <i>y compris dette</i>	750 629 355	734 923 921	732 948 246	-1 975 676	-0,3%	-2,4%
Crédits de paiement <i>hors dette</i>	685 329 355	669 523 921	657 948 246	-11 575 675	-1,7%	-4,0%

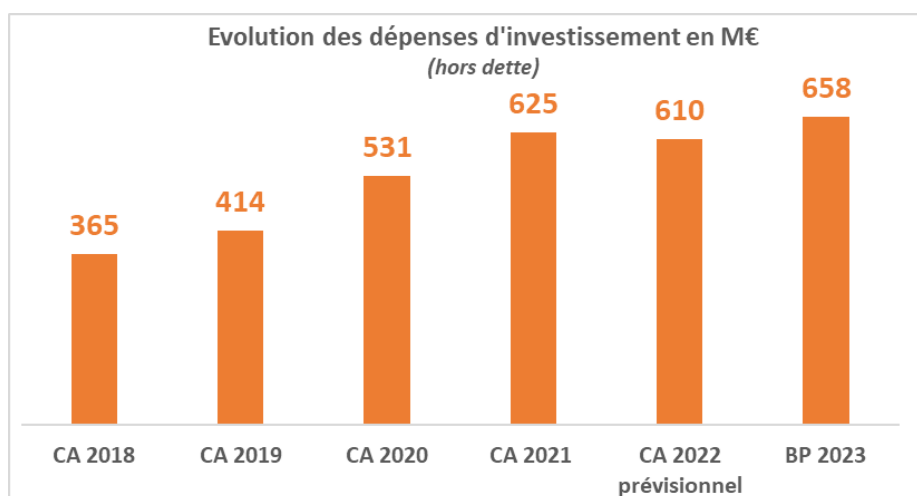
Ainsi, plus de 520 M€ sont directement destinés aux politiques publiques régionales et à l'exécution du « PAIR ». De plus, 133 M€ sont mobilisés au titre de la gestion des fonds européens et permettent de soutenir les projets menés sur notre territoire.



La répartition des crédits de paiement par fonction de la nomenclature comptable des Régions M71 est présentée ci-dessous.



En 2023, le niveau d'investissement de la Région reste bien supérieur à celui d'avant la crise qui se situait autour de 350/400 M€.



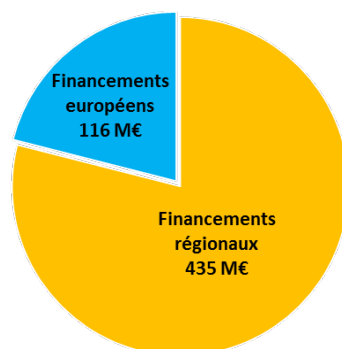
Le volume des crédits de paiement d'investissement porte sur toutes nos politiques publiques, dont principalement :

- 162 M€ pour l'éducation, les investissements dans les lycées, le numérique éducatif et l'enseignement supérieur ;
- 125,7 M€ pour les mobilités et les infrastructures ;
- 79,7 M€ pour soutenir l'économie locale, l'agriculture, la recherche et le tourisme ;
- 34,6 M€ pour l'aménagement du territoire et la santé ;
- 32,6 M€ pour la transformation numérique.

➤ **La mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)**

La Région poursuit la mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional adopté en octobre 2020.

En 2023, ce sont plus de 103 M€ de crédits de paiement qui sont prévus pour les opérations du PAIR. Pour mémoire, le PAIR est doté d'une enveloppe de 435 M€ de crédits. Ce plan est complété par 116 M€ de financements européens inscrits au BP 2021.



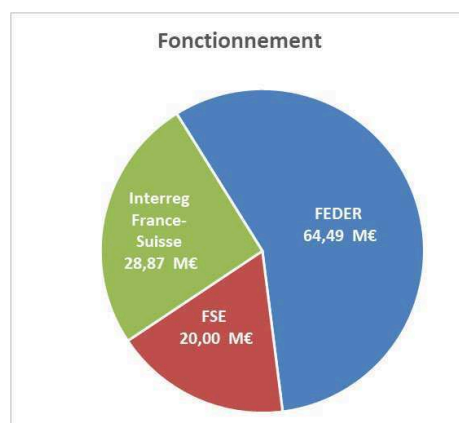
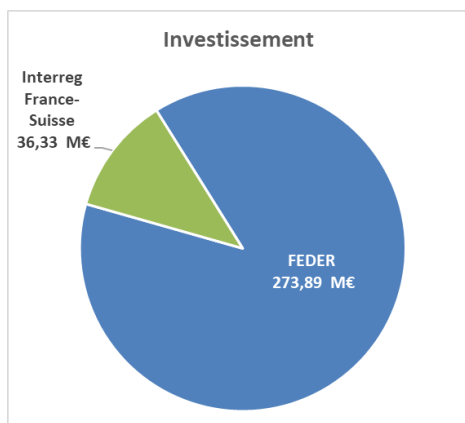
Le tableau ci-dessous rappelle les enveloppes prévues par axe thématique ainsi que le calendrier de réalisation depuis le lancement du plan en octobre 2020.

Thématiques	Enveloppe PAIR	CP 2020 (réalisé)	CP 2021 (réalisé)	CP 2022 (CA prévisionnel)	Prévision 2023
Axe 1 - Accélérer la transition écologique et énergétique	225 528 116,00	9 409 033,04	48 391 426,63	35 943 750,75	50 556 719,32
Axe 2 - Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi	123 370 000,00	7 200 000,00	34 734 217,16	27 442 879,43	27 836 246,01
Axe 3 - Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale	86 104 183,00	1 556 160,00	18 440 117,18	15 408 544,48	25 036 253,39
TOTAL	435 002 299,00	18 165 193,04	101 565 760,97	78 795 174,66	103 429 218,72

Fonds européens – mise en œuvre de la programmation 2021-2027 votée au BP 2022

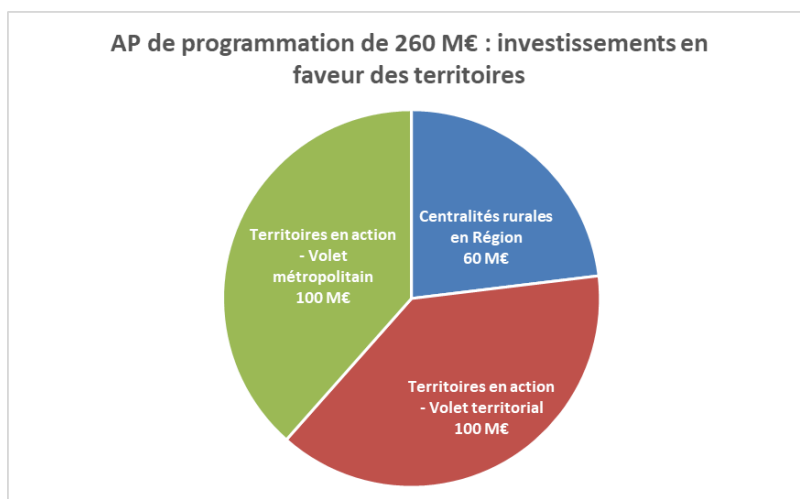
Les autorisations de programme et d'engagement correspondant à la programmation 2021-2027 ont été votées dans leur globalité dès le BP 2022. Ainsi, 423,5 M€ d'autorisations sont ouvertes et pourront être affectées jusqu'à la fin de la programmation. A ce titre, 49,5 M€ ont été transférés en 2022 sur la fonction 9 « Action économique » au titre du fonds européen d'investissement (FEI).

Les crédits se répartissent ainsi :



Aménagement du territoire – mise en œuvre de la politique territoriale votée en 2022

De la même manière, l'intégralité de l'enveloppe consacrée à la politique territoriale menée par la Région a été votée lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022. Elle représente un volume global de 260 M€ d'autorisations de programme qui se répartissent ainsi :



SYNTHESE DES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) BP 2023	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT (CPI) BP 2023
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	10 400 000,00 €	20 678 253,09 €
Sous fonction 10 et 11 - Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle		305 000,00 €
Sous fonction 12 - Apprentissage	10 400 000,00 €	14 257 228,55 €
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social		6 116 024,54 €
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	78 726 297,00 €	162 005 228,47 €
Sous fonction 20 - 22 - 27 -28 - Lycées (non compris personnel agents des lycées)	77 976 297,00 €	143 640 211,47 €
Sous fonction 22 - Ressources humaines : Personnel agents des lycées		
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	750 000,00 €	18 365 017,00 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	4 511 441,00 €	13 996 713,57 €
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	2 059 800,00 €	8 549 542,84 €
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	2 451 641,00 €	5 447 170,73 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	200 000,00 €	2 601 141,99 €
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	5 500 000,00 €	64 698 431,79 €
Sous fonction 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - Aménagement des territoires hors numérique	3 000 000,00 €	32 080 823,79 €
Sous fonction 56 - Développement numérique des territoires	2 500 000,00 €	32 617 608,00 €
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	22 000 000,00 €	133 172 397,17 €
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE		
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	22 000 000,00 €	133 172 397,17 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	21 885 250,00 €	36 580 306,13 €
Sous fonction 75 - Energie	17 935 250,00 €	21 120 589,00 €
Sous fonction 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	3 950 000,00 €	15 459 717,13 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	1 575 000,00 €	125 688 136,77 €
Sous fonction 80 - Services communs		
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	1 575 000,00 €	105 987 112,27 €
Sous fonction 82 - Routes et Voiries		18 260 838,30 €
Sous fonction 88 - Autres transports		1 440 186,20 €
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	19 709 000,00 €	79 739 736,65 €
Sous fonction 91 - 94 - Développement économique et économie sociale et solidaire	8 869 000,00 €	45 344 372,62 €
Sous fonction 92 - Recherche et innovation	3 910 000,00 €	9 059 062,24 €
Sous fonction 93 - Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	5 400 000,00 €	12 641 801,79 €
Sous fonction 95 - Tourisme	1 530 000,00 €	12 694 500,00 €
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	8 034 200,00 €	18 787 899,98 €
Sous fonction 02 - Ressources humaines : Personnel Siège		11 000,00 €
Sous fonction 02 - Administration générale	7 914 200,00 €	18 670 021,38 €
Sous fonction 04 - Actions européennes et internationales	120 000,00 €	106 878,60 €
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	172 541 188,00 €	657 948 245,61 €
Dépenses imprévues	5 000 000,00 €	
Dettes régionales		75 000 000,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES NON VENTILEES	5 000 000,00 €	75 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES (hors gestion active de la dette)	177 541 188,00 €	732 948 245,61 €

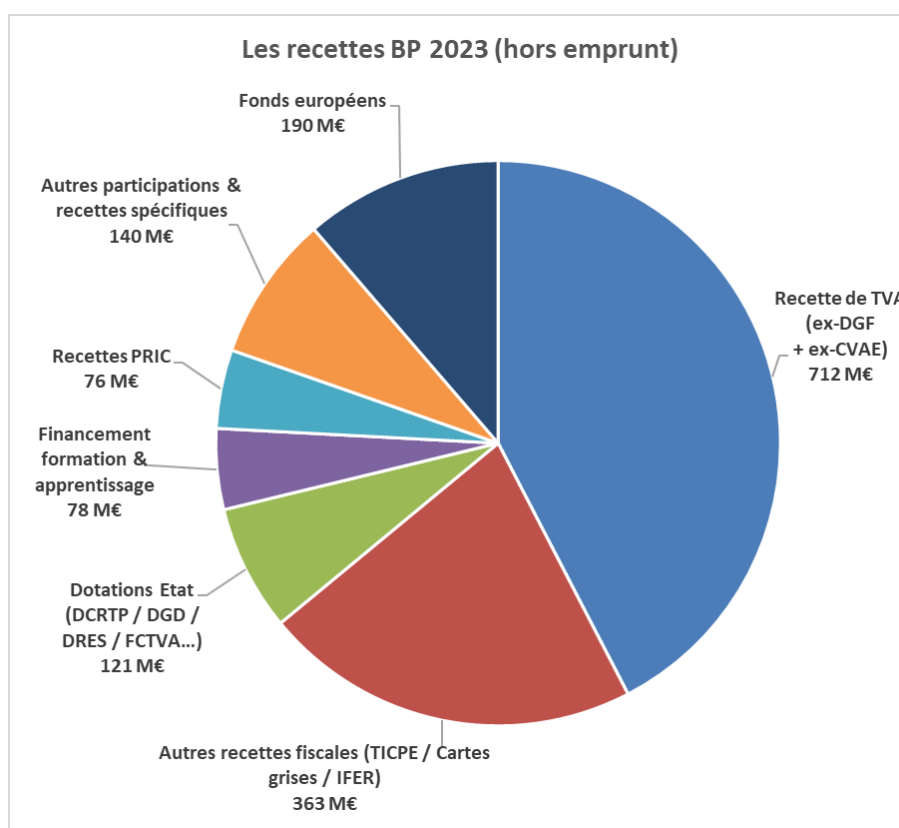
Les recettes du budget primitif

L'ensemble des recettes du budget primitif 2023 représente un montant total de 1,679 milliard d'euros (Md€) (hors emprunt et gestion active de la dette et trésorerie).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 1,416 milliard d'euros (Md€). Celles-ci enregistrent une évolution de + 5 % par rapport à la prévision budgétaire 2022 (après DM) et une évolution de + 2 % à périmètre constant (hors fonds européens, PRIC et reprise de la provision TER).

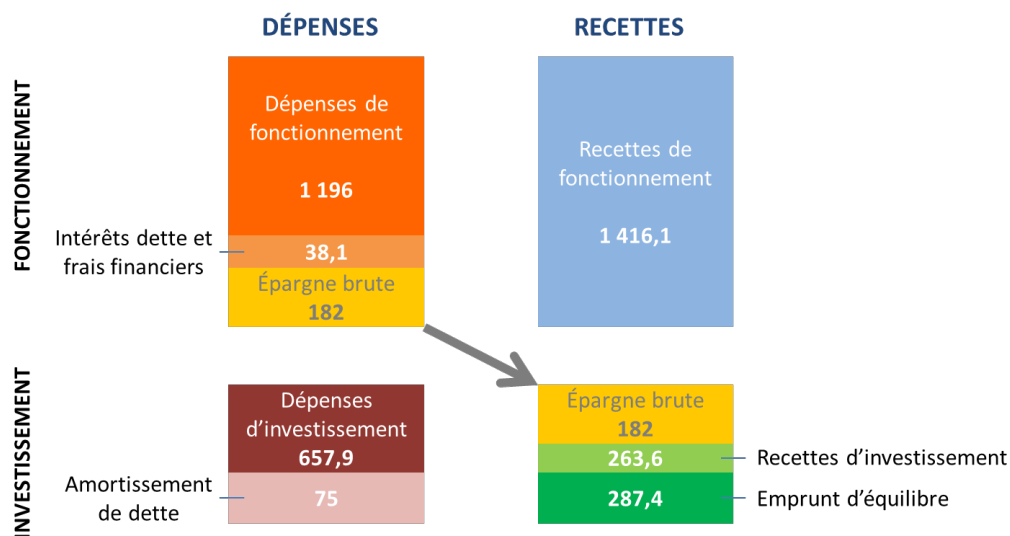
Les recettes d'investissement, hors emprunt, s'établissent à 263,607 millions d'euros (M€).

La présentation détaillée des ressources régionales inscrites au budget primitif 2023 figure en deuxième partie du rapport, page 21 et suivantes.



L'équilibre du budget primitif 2023

L'équilibre du budget 2023 s'établit à hauteur de 1,967 milliard d'euros ; il peut être schématisé de la façon suivante (*en mouvements réels, hors gestion active de la dette*).



Le niveau d'épargne se dégrade en 2023 compte tenu de l'effet de ciseau provoqué par l'inflation et le coût de l'énergie. La progression des recettes, et notamment du produit de TVA, n'est pas suffisante pour faire face aux surcoûts liés à l'inflation et aux contraintes sur la section de fonctionnement.

L'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 182 M€. Cette épargne brute est prioritairement consacrée au remboursement de la dette en capital et permet ensuite d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement.

L'emprunt d'équilibre pour l'exercice 2023 est fixé à 287,4 M€. Il s'agit d'un montant plafond dont la mobilisation effective sera fonction de la réalité du besoin de financement sur l'exercice. Ce montant est en baisse par rapport à 2022.

Evolution des grands équilibres	BP 2022	VOTE 2022 (BP + DM)	BP 2023
Recettes réelles de fonctionnement	1 319 615 991,23 €	1 348 053 104,98 €	1 416 114 718,68 €
- Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	1 100 121 673,53 €	1 105 263 382,08 €	1 196 006 454,66 €
= Epargne de gestion	219 494 317,70 €	242 789 722,90 €	220 108 264,02 €
- Charges financières dette	10 500 000,00 €	13 780 000,00 €	38 140 000,00 €
= Epargne brute	208 994 317,70 €	229 009 722,90 €	181 968 264,02 €

Epargne brute	208 994 317,70 €	229 009 722,90 €	181 968 264,02 €
- Remboursement du capital de la dette	65 300 000,00 €	65 400 000,00 €	75 000 000,00 €
+ Recettes d'investissement	153 273 654,86 €	156 051 234,59 €	263 607 111,17 €
+ Emprunt d'équilibre	388 361 382,53 €	337 028 888,50 €	287 372 870,42 €
+ Reprise du résultat de clôture de l'exercice 2021		12 834 075,18 €	
Dépenses d'investissement hors dette	685 329 355,09 €	669 523 921,17 €	657 948 245,61 €
Dépenses d'investissement <i>(hors dette, hors adhésion AFL et régularisation comptable en 2022)</i>	685 329 355,09 €	648 123 921,17 €	657 948 245,61 €

Il convient de rappeler que les ratios de référence sont pilotés en compte administratif prévisionnel, selon la méthodologie utilisée en prospective. Sur la base d'un taux de réalisation de 97 % en section de fonctionnement, le taux d'épargne brute prévisionnelle serait de l'ordre de 15 %, en dégradation sensible compte tenu du contexte.

Un budget qui s'inscrit dans le cadre de la prospective budgétaire de référence fixée lors des orientations budgétaires

Les perspectives budgétaires de la section de fonctionnement sont impactées par le choc énergétique, qui conduit la Région à supporter une forte hausse des dépenses contraintes en 2023, avec une tendance qui pourrait se poursuivre en 2024 au vu des prévisions d'inflation. Si la TVA devrait connaître une évolution soutenue par le niveau d'inflation encore élevé en 2023, d'autres recettes sont en revanche gelées ou fragilisées de façon structurelle.

Cette situation exige la poursuite des efforts de maîtrise des crédits de fonctionnement et un travail sur la régulation de notre plan d'investissements, en déclinaison des priorités du mandat et des capacités financières. Notre trajectoire pluriannuelle prévoit ainsi une décélération du niveau d'investissements, pour revenir progressivement à des montants de l'ordre de de 450 / 500 M€ annuels sur la période de la prospective, en crédits de paiement.

Dans ce contexte, les projets contribuant à la transition écologique seront une priorité, en déployant l'analyse « verte » de nos actions et du budget.

L'objectif est de conserver, malgré les effets des crises successives, une solidité financière et des capacités d'action sur la durée du mandat, qu'il s'agisse de l'épargne dégagée en section de fonctionnement et du ratio de désendettement qui restera en dessous des seuils d'alerte. Notre stratégie de dette et de trésorerie, reposant sur la diversification et la sécurisation des financements, sera poursuivie.

Suivant les évolutions du contexte et la levée progressive des incertitudes, la situation sera réexaminée régulièrement.

II. PRESENTATION DETAILLEE DES RECETTES

Les hypothèses de recettes relatives à la préparation budgétaire 2023 sont établies en fonction du contexte économique et financier caractérisé par des incertitudes particulièrement élevées. L'évolution des principales ressources fiscales régionales, notamment de la recette de TVA, assises sur des flux économiques soumis aux aléas conjoncturels est difficilement prévisible. Les prévisions de recettes intègrent les dispositions votées dans les dernières lois de finances ainsi que les mesures du projet de loi de finances (PLF) pour 2023. Elles feront l'objet d'un suivi régulier en cours d'exercice.

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2023 s'élèvent globalement à 1,416 milliard d'euros (Md€), dont 712 millions d'euros (M€) pour la recette de TVA. A périmètre constant, celles-ci enregistrent une évolution de + 2,08 % par rapport à la prévision budgétaire 2022 (BP+BS+DM) (hors fonds européens / hors PRIC / hors reprise sur provision TER en 2023).

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'établissent pour leur part à 263,6 millions d'euros (M€).

L'ensemble des recettes du budget primitif 2023 (hors emprunt et gestion active de la dette et trésorerie) représente un montant total de 1,679 milliard d'euros (Md€).

SYNTHESE RECETTES 2022 / BP 2023

Recettes hors emprunt & hors gestion active dette et trésorerie	2022		PROJET BUDGET PRIMITIF 2023	Evolution BP 2022 / BP 2023	Evolution 2022 (BP+BS+DM) / BP 2023
	BP	BP + BS + DM			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 319 615 991,23 €	1 348 053 104,98 €	1 416 114 718,68 €	7,31%	5,05%
à périmètre constant (*)	1 198 373 695,00 €	1 232 800 066,00 €	1 258 420 017,00 €	5,01%	2,08%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	153 273 654,86 €	156 051 234,59 €	263 607 111,17 €	71,98%	68,92%
à périmètre constant (**)	73 724 621,00 €	80 511 535,00 €	89 870 517,00 €	21,90%	11,62%
TOTAL RECETTES hors emprunt / gestion active de la dette	1 472 889 646,09 €	1 504 104 339,57 €	1 679 721 829,85 €	14,04%	11,68%
à périmètre constant (*) (**)	1 272 098 316,00 €	1 313 311 601,00 €	1 348 290 534,00 €	5,99%	2,66%

(*) Recettes de fonctionnement à périmètre constant :
hors fonds européens / hors PRIC / hors reprise sur provision TER en 2023

(**) Recettes d'investissement à périmètre constant : hors fonds européens /
hors fonds européen d'investissement (FEI) & dotation compensation transfert FEADER & recette exceptionnelle DMI rétrocession frais fixes Régolis en 2023

Les principales recettes du budget primitif 2023 sont détaillées ci-après.

1. La fiscalité régionale

Les **recettes fiscales** représentent environ les trois quarts des recettes de fonctionnement de la Région.

A la suite des réformes successives de la fiscalité locale, les ressources fiscales régionales sont désormais majoritairement des impositions partagées avec l'Etat. Il en est ainsi pour la recette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et pour l'essentiel du produit de la TICPE (accise sur les produits énergétiques). La Région ne dispose cependant que d'un pouvoir de taux limité au sein de son panier de recettes fiscales : celui-ci ne concerne en effet que la taxe sur l'immatriculation des véhicules ainsi que la fraction dite « TICPE Grenelle », qui ne représentent que 7 % des recettes (hors emprunt) du budget primitif 2023.

a. **La recette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

La recette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constitue désormais la première ressource financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté : en 2023, elle représentera plus de la moitié des recettes de fonctionnement et les deux tiers des recettes fiscales du budget régional.

La Région bénéficie de deux fractions de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : une première attribuée depuis 2018 au titre de la suppression de la dotation globale de fonctionnement (DGF), et une seconde affectée à compter de 2021 en substitution de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimée dans le cadre de la réforme des impôts de production.

Il est rappelé également que la loi de finances pour 2022 a élargi le périmètre de l'enveloppe, en intégrant à la fraction de TVA ex-CVAE, le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) résultant de la suppression de la taxe professionnelle, et le fonds de péréquation des ressources régionales issues de la CVAE.

Ces deux fractions régionales de TVA évoluent selon le rythme de la croissance annuelle du produit national de TVA mais avec des modalités de versement qui diffèrent :

- concernant la fraction de TVA remplaçant l'ex-DGF, le produit attribué mensuellement à la Région ne donne pas lieu à notification mais évolue « au fil de l'eau » en fonction des encaissements réalisés par l'Etat ;
- concernant la fraction de TVA versée en compensation de l'ex-CVAE, la Région perçoit au titre de l'année N des acomptes calculés en fonction du produit de TVA voté en loi de finances, lesquels sont révisés en cours d'année ; enfin une régularisation définitive est opérée au premier trimestre de l'année N+1 une fois le montant de la TVA de l'exercice connu.

La recette de TVA, en corrélation étroite avec la croissance du PIB, est fortement exposée à la conjoncture économique et à l'inflation.

Compte tenu de la situation actualisée des encaissements réalisés à fin novembre favorablement orientés, la prévision relative à la recette de TVA au titre de l'année 2022 est ajustée à + 9,3 % par rapport à l'exercice précédent, soutenue par une consommation et une inflation dynamiques : le produit attendu pour les deux fractions revenant à la Région serait ainsi de l'ordre de 678 millions d'euros (M€).

Pour 2023, au vu des anticipations liées à la croissance économique et à l'inflation, il est proposé au budget primitif de retenir une hypothèse d'évolution de + 5 %, équivalente à celle retenue dans le PLF 2023, soit un produit prévisionnel de TVA de l'ordre de 712 millions d'euros (M€), réparti entre la fraction compensatoire de la CVAE à hauteur de 420 millions d'euros (M€) et la fraction LFI 2017 ex périmètre DGF pour un montant de 292 millions d'euros (M€).

b. Les autres recettes fiscales

➤ La taxe sur l'immatriculation des véhicules (cartes grises)

La tendance négative sur le produit de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, observée depuis le second semestre de l'année 2021, s'est largement poursuivie en 2022 avec une évolution à la baisse encore accentuée de l'ordre de - 14 %. Le produit des cartes grises pour l'exercice 2022 devrait s'établir ainsi à environ 93 millions d'euros (M€), en nette diminution par rapport à l'exercice précédent et au niveau d'avant la crise. Cette recette est durablement fragilisée par des facteurs conjoncturels et structurels : pénurie de matières premières, ventes de véhicules neufs en net retrait par rapport à la situation d'avant crise, renforcement des acquisitions de véhicules propres qui sont exonérés.

Concernant le dispositif d'exonérations, le code des impositions sur les biens et les services (CIBS) distingue :

- Les véhicules « propres » dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux et qui sont exonérés en totalité par l'Etat ;
- Les véhicules « dits propres », communément dénommés « véhicules hybrides », dont la source d'énergie comprend l'électricité, l'hydrogène, le gaz naturel, le gaz de pétrole liquéfié ou le superéthanol E85, et qui peuvent bénéficier d'une exonération facultative laissée à l'appréciation des Régions.

Au cours des années récentes, la part de ces deux catégories de véhicules au sein des immatriculations totales ne cesse de progresser. Cette évolution génère une perte tendancielle de ressource conséquente pour la Région BFC : l'exonération des véhicules « dits propres » par la Région représentant ainsi une moindre recette estimée de l'ordre de 6 à 7 millions d'euros (M€) en 2022.

Afin de limiter l'érosion des recettes de cartes grises, dans un contexte budgétaire contraint, **il est proposé, dans le cadre du budget primitif 2023, de supprimer l'exonération des véhicules « dits propres », pour une application de cette décision au 1er juillet 2023.**

En tenant compte de cette mesure, et en retenant pour 2023 **une hypothèse d'évolution de – 8 % du produit à périmètre constant, la recette des cartes grises 2023 est anticipée à 89 millions d'euros (M€).**

Il est en outre proposé de reconduire, au titre de l'année 2023, **le tarif régional de la taxe sur l'immatriculation des véhicules à 51 € par cheval fiscal** applicable sur le territoire régional, conformément aux années précédentes.

Cf. rapport n° 1-3 présenté à cette même assemblée : Taxe sur les certificats d'immatriculation (vote du tarif et suppression de l'exonération des véhicules « dits propres »).

➤ **L'accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) régionale et Grenelle**

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), devenue « accise sur les produits énergétiques », est une ressource transférée de l'Etat à la Région qui est constituée de plusieurs parts.

La principale composante est la TICPE dite « Loi de finances » qui a pour objet la compensation de divers transferts de compétences mis en œuvre au profit des Régions depuis la loi « LRL » du 13 août 2004. Les montants des compensations financières sont actualisés chaque année en lois de finances afin que le produit corresponde au montant de la compensation due par l'Etat : le « droit à compensation » notifié en 2022 est de l'ordre de 161 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (non compris les quotes-parts TICPE « réforme de la formation professionnelle » et « compensation réforme apprentissage »).

En 2023 la loi de finances devrait intégrer, suite au dépôt par le Gouvernement de plusieurs amendements au PLF visant à instituer diverses compensations financières au profit des Régions, des fractions complémentaires de TICPE, notamment la compensation des mesures insérées dans le cadre du Ségur de la santé conformément au protocole Etat-Régions en faveur des formations sanitaires et sociales (soit 8,758 M€ pour la Région BFC) ainsi qu'une compensation du transfert des personnels d'Etat exerçant leurs missions pour la gestion des sites terrestres Natura 2000.

En second lieu, l'ancienne part modulable de TICPE a été remplacée depuis 2017 par le transfert d'une fraction de TICPE définie en loi de finances, sans pouvoir de taux, et dont l'assiette a été nationalisée en 2020.

Enfin, depuis 2011 une fraction de TICPE est attribuée aux Régions au titre du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'environnement : il s'agit de la part dite « TICPE Grenelle », avec une faculté de majoration des tarifs encadrée par la loi. Par délibération du 21 octobre 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de reconduire pour 2023 les tarifs de la part Grenelle à hauteur de 0,821 €/ MWh (soit 0,73 € par hectolitre) pour les supercarburants et de 1,35 €/ MWh (soit 1,35 € par hectolitre) pour le gazole.

A noter que le montant des recettes relatif aux deux parts de TICPE (« modulation » et « Grenelle ») est fonction des consommations de carburant. La prévision budgétaire 2023 prend en compte une évolution de – 3 % par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2022, soit un produit estimé à 64 M€.

La recette de l'accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) devrait ainsi s'établir à 234 millions d'euros (M€) en 2023, répartie entre les composantes TICPE dite « Loi de finances »

à hauteur de 170 millions d'euros (M€), TICPE dite « Modulation » pour 33 millions d'euros (M€) et la TICPE dite « Grenelle » pour un montant de 31 millions d'euros (M€).

➤ **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**

Le produit définitif de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) notifié au titre de l'exercice 2022 s'établit à 40,089 millions d'euros (M€), réparti entre les deux composantes « matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national » pour 23,452 M€ et « répartiteurs principaux de la boucle locale de cuivre » pour 16,637 M€. Ces montants enregistrent une diminution pour la deuxième année consécutive (- 3,9 % entre 2021 et 2022 au global). Au vu de l'évolution erratique constatée sur les trois derniers exercices, **il est proposé de retenir un produit prévisionnel au titre des deux IFER de 40 millions d'euros (M€) au budget primitif 2023.**

L'ensemble des ressources fiscales, directes et indirectes, devraient ainsi représenter un montant prévisionnel de 1,075 milliard d'euros (Md€) en 2023, dont 712 millions d'euros (M€) au titre des deux fractions régionales de TVA.

2. Le financement de la formation professionnelle (hors PRIC) et de l'apprentissage

Dans le cadre de la refonte du financement de la formation professionnelle en 2014, une partie des frais de gestion de la fiscalité locale a été transférée aux Régions, complété par une quote-part de TICPE.

S'agissant des frais de gestion, ceux-ci concernaient la taxe d'habitation (TH) et la fiscalité économique locale (cotisation foncière des entreprises et CVAE). Or, depuis 2021, une partie de ces frais de gestion est supprimée et remplacée par des dotations budgétaires de l'Etat ; cette substitution est la conséquence de la suppression de la taxe d'habitation et de la réforme des impôts de production. Ainsi, suite à la disparition de la taxe d'habitation (TH), la loi de finances a instauré, à compter de 2021, une dotation de compensation pour la perte des frais de gestion de la TH (soit 12,5 M€ pour la Région BFC).

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 vise à poursuivre la réforme des impôts de production avec la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), ce qui va avoir pour conséquence une nouvelle diminution des frais de gestion alloués aux Régions : une dotation de compensation dotée de 91 millions d'euros (M€) a été prévue à ce titre pour les Régions ; en outre dans le cadre de la lecture définitive du PLF 2023 par l'Assemblée Nationale, un amendement gouvernemental a réintroduit la dotation de 107 millions d'euros (M€) versée en 2022 aux Régions (soit 4,5 M€ pour la Région BFC), celle-ci n'ayant pas été reconduite dans la version initiale du PLF 2023.

S'agissant de la fraction de TICPE « dite formation professionnelle » (17,5 M€ notifié à la Région BFC), son périmètre a été élargi en 2022 avec la prise en compte de la compensation liée à la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

L'ensemble des ressources liées au financement de la formation professionnelle, relatives aux frais de gestion, à la quote-part de TICPE et aux dotations de compensation des frais de gestion de TH et CVAE, devraient ainsi s'élever globalement à 47,6 millions d'euros (M€) en 2023.

Concernant le financement de l'apprentissage, les recettes attribuées depuis 2020 suite à la mise en œuvre de la réforme liée à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (LCAP) devraient représenter environ 30 millions d'euros (M€) en 2023 ; à noter que ce montant intègre les dotations de soutien à l'apprentissage et d'investissement attribuées par France Compétences (de l'ordre de 16 M€) avec la possibilité de fongibilité des enveloppes (fonctionnement vers investissement) dans la limite de 80 % afin de permettre aux Régions de répondre aux besoins des centres de formation d'apprentis (cf. arrêté du ministère du Travail en date du 20 janvier 2022).

Les recettes liées au financement de l'apprentissage sont ainsi budgétées pour un montant de 30 millions d'euros (M€) en 2023.

3. Les dotations et concours financiers de l'Etat

➤ **Les dotations relatives à la fiscalité locale (DCRTP / DTCE)**

Ces deux dotations sont intégrées dans les « variables d'ajustement » des concours financiers de l'Etat depuis 2017 et affichent une baisse régulière chaque année : entre 2017 et 2022, la DCRTP et la DTCE des Régions ont ainsi respectivement enregistré une baisse de 207 M€ et 108 M€ pour financer des mesures qui ne les concernent pas.

Pour 2023, le Gouvernement proposait, dans la version initiale du PLF, d'appliquer une nouvelle minoration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des Régions de 15 M€ et de supprimer la part restante de la dotation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE dite « dotation carrée »), soit une diminution des ressources régionales de plus de 30 millions d'euros (M€).

Dans le cadre de la lecture définitive du PLF 2023 par l'Assemblée Nationale et de la procédure de recours à un nouveau 49-3, sur proposition des Régions de France afin de préserver les ressources et la capacité d'investissement des Régions dans un contexte de forte inflation, un amendement gouvernemental a été adopté, visant à figer le montant de la DCRTP et de la DTCE sur celui versé aux Régions en 2022.

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, il est ainsi proposé de reconduire pour 2023 les montants notifiés en 2022, soit respectivement 24,020 M€ pour la DRCTP et 977 K€ pour la DTCE.

➤ **Les autres dotations et transferts financiers de l'Etat**

La **dotation générale de décentralisation (DGD)** en fonctionnement, est stabilisée à périmètre constant à hauteur de **38,088 millions d'euros (M€)** en 2023, correspondant au montant notifié au titre de l'année 2022.

La **dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)** en investissement, attribuée pour le financement des travaux de modernisation et acquisitions d'équipement dans les lycées, qui n'a pas été indexée depuis plusieurs années, est également reconduite en 2023 pour un montant de **31,410 millions d'euros (M€)**.

Le **fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** est anticipé à **26,5 millions d'euros (M€)** pour 2023, en légère progression par rapport au montant attribué au titre de 2022, en lien avec l'évolution de la trajectoire des dépenses d'investissement éligibles.

La Région Bourgogne-Franche-Comté bénéficie en outre de la **dotation régionale d'investissement (DRI)** pour le financement d'opérations ciblées (travaux de rénovation et modernisation d'une quinzaine de lycées ainsi que du CREPS à Dijon) dans le cadre du plan de relance de l'Etat : une inscription de 3,1 M€ est proposée au BP 2023 (*NB : crédits fléchés dans les participations et recettes spécifiques « Enseignement / lycées » en investissement*).

Par ailleurs, le Gouvernement a déposé un amendement au projet de loi de finances (PLF) 2023 sur la mission agriculture, lequel a été adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale ; celui-ci vise à instituer :

- d'une part, une dotation d'un montant de 100 millions d'euros (M€) par an pour la **période de programmation du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** à destination des Régions afin de les accompagner dans l'exercice de la compétence (**soit 9 M€ alloué à la Région BFC**) (*NB : crédits fléchés en dotation d'investissement au titre des contreparties FEADER*) ;
- d'autre part, une dotation annuelle d'un montant de 13,2 millions d'euros (M€) afin de financer les **dépenses d'intervention associées à la gestion des sites Natura 2000** transférée aux Régions (**soit 1,341 M€ alloué à la Région BFC**) (*NB : crédits fléchés dans les participations et recettes spécifiques « Environnement / Natura 2000 » en fonctionnement*).

A noter qu'à la différence d'autres compétences transférées, le vecteur de compensation financière pour ces deux dispositifs serait une dotation budgétaire de l'Etat et non une fraction complémentaire de TICPE.

A noter par ailleurs la non prise en compte d'une dotation éventuelle « filet de sécurité » prévue pour faire face à la hausse des dépenses énergétiques dans le cadre du budget primitif 2023.

4. Les participations et recettes spécifiques

Les participations et recettes spécifiques (hors fonds européens) correspondent pour l'essentiel aux participations attribuées par l'Etat, des collectivités territoriales, divers organismes publics ou privés, ou versées par des particuliers et familles, en lien avec les politiques menées par la collectivité régionale.

➤ La contribution de l'Etat au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)

Les inscriptions de recettes au titre du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) sont proposées pour 2023 à hauteur de **75,7 millions d'euros (M€)**, conformément aux modalités et échéanciers prévisionnels des versements par l'Etat à la Région définis dans le cadre des conventions financières annuelles en vigueur.

Cette contribution financière de l'Etat attendue pour 2023 se répartit entre la convention annuelle 2021 (soit 10,3 M€), la convention annuelle 2022 (soit 32,3 M€), intégrant le plan Métiers en tension / demandeurs d'emploi longue durée, et la convention à venir au titre de l'année 2023 (soit 33 M€).

A noter que dans le contexte budgétaire, la Région a sollicité l'Etat pour obtenir un aménagement des modalités de versement de sa contribution prévues dans la convention financière PRIC 2022 ; celui-ci vise à augmenter de 30 % à 40 % le taux de versement du 2ème acompte de l'enveloppe financière conventionnée (*cf rapport n° 3.2 de l'Assemblée plénière du 15/12/2022*) ; le montant correspondant a ainsi été ajusté à hauteur de + 8 M€ en 2023.

➤ Les participations relatives au transfert des transports scolaires et interurbains

Les inscriptions de recettes proposées pour 2023 s'élèvent à **33 millions d'euros (M€)** : celles-ci correspondent pour l'essentiel aux reversements attendus de plusieurs départements pour lesquels l'attribution de compensation financière est en faveur de la Région (29 M€), ainsi qu'à diverses recettes d'exploitation.

➤ Les autres participations et recettes spécifiques

Les autres participations et recettes spécifiques relatives aux diverses interventions de la Région dans les domaines de l'enseignement (lycées), de l'action économique, de la transition énergétique, des mobilités... portent sur un montant global de **72,4 millions d'euros (M€)** (*hors reprise provision TER*), répartis entre 21,1 millions d'euros (M€) en section de fonctionnement et 51,3 millions d'euros (M€) en section d'investissement.

A noter parmi les inscriptions proposées au BP 2023 :

En fonctionnement :

- la participation des familles au titre de la restauration et l'hébergement scolaires (*ex FARPI*) (9 M€) dans le domaine de l'enseignement ;
- les participations attendues au titre des formations sanitaires et sociales dans le cadre du Ségur de la Santé à hauteur de 2,926 M€ (*hors financement fléché via une quote-part de TICPE*).

En investissement :

- la recette au titre du fonds européen d'investissement (FEI) dans le domaine de l'action économique (13,5 M€) ;
- la recette exceptionnelle liée à la rétrocession des frais fixes relative au programme d'acquisition des rames Régiolis de 2020 (18 M€) dans le domaine des mobilités.

Les autres recettes concernent divers reversements de trop perçus, recouvrements en matière de ressources humaines et revenus des immeubles, des produits financiers et produits de cessions (domaine de Pontigny) ainsi que des reprises sur provisions.

A noter la reprise de la provision pour risque constituée en 2022 au titre de la contribution TER en lien avec l'impact de la hausse des prix de l'énergie pour un montant de 25 M€.

5. Les recettes liées aux fonds européens

La Région Bourgogne-Franche-Comté est **autorité de gestion des fonds européens (FEDER / REACT-EU / FSE / INTERREG)**. Les prévisions en recettes pour 2023, d'un montant équivalent aux inscriptions de crédits en dépenses, concernent respectivement :

- **Les recettes autorité de gestion liées à la fin de la programmation 2014-2020 (y c. dispositif REACT-EU)**, soit une inscription de **132,6 millions d'euros (M€)**, réparti entre **19,1 M€** en fonctionnement et **113,5 M€** en investissement (*dont 53,8 M€ REACT EU*) ;
- **Les recettes autorité de gestion liées à la nouvelle programmation 2021-2027**, soit une inscription de **31,2 millions d'euros (M€)**, réparti entre **11,5 M€** en fonctionnement et **19,7 M€** en investissement.

Concernant les **autres fonds européens**, les inscriptions proposées en lien avec la programmation des dossiers et les prévisions d'appels de fonds concernent respectivement :

- **Les recettes relevant de l'assistance technique (FEDER / FSE / FEADER / INTERREG)**, pour la fin de la programmation 2014-2020 (*et accessoirement la nouvelle programmation 2021-2027*) pour un montant de **9,9 millions d'euros (M€)** ;
- **Les marchés relatifs à la formation professionnelle (FSE)** pour la fin de la programmation 2014-2020 à hauteur de **16,4 millions d'euros (M€)** (réparti à titre indicatif entre 6,4 M€ sur le PO Bourgogne et 10 M€ pour le PO Franche-Comté).

L'ensemble des recettes liées aux fonds européens sont ainsi budgétées pour 2023 à hauteur de **190,1 millions d'euros (M€)**, en investissement et fonctionnement.

Les inscriptions de recettes proposées au budget primitif 2023, hors emprunt et hors gestion active de la dette et trésorerie, représentent un montant global de 1,679 milliard d'euros (Md€). Celles-ci sont ventilées entre la section de fonctionnement pour 1,416 milliard d'euros (Md€) et la section d'investissement pour 263,6 millions d'euros (M€).

L'emprunt d'équilibre du budget primitif 2023 est fixé à hauteur de 287,4 millions d'euros (M€), en diminution par rapport au BP 2022 (388,4 M€) et par rapport à l'emprunt 2022 après DM (337 M€).

Une synthèse des recettes du budget primitif 2023, en mouvements réels (hors gestion active de la dette et trésorerie), est présentée dans le tableau suivant.

SYNTHESE DES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 (avec rappel données "VOTE 2022")

	RAPPEL VOTÉ 2022		BP 2023
	BP 2022	BP + BS + DM2 2022	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 319 615 991,23 €	1 348 053 104,98 €	1 416 114 718,68 €
<i>Recettes hors fonds européens / hors PRIC / hors provision TER</i>	<i>1 198 373 695,00 €</i>	<i>1 232 800 066,00 €</i>	<i>1 258 420 017,00 €</i>
FISCALITE REGIONALE (DIRECTE ET INDIRECTE)	1 019 147 590,00 €	1 040 822 443,00 €	1 075 273 135,00 €
Fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	643 633 000,00 €	676 366 000,00 €	712 140 000,00 €
<i>dont Fraction compensatoire de la CVAE</i> <i>(y c. ex fonds de péréquation & FNGIR intégré dans la fraction de TVA à compter de 2022)</i>	<i>383 733 000,00 €</i>	<i>399 111 000,00 €</i>	<i>420 221 000,00 €</i>
<i>dont Fraction LFI 2017 (ex périmètre DGF)</i>	<i>259 900 000,00 €</i>	<i>277 255 000,00 €</i>	<i>291 919 000,00 €</i>
Taxe sur l'immatriculation des véhicules (cartes grises)	106 000 000,00 €	93 586 000,00 €	89 060 000,00 €
Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE Régionale)	193 754 590,00 €	195 617 443,00 €	203 033 135,00 €
<i>dont Compensation "LRL"</i> <i>(BP 2023 : amendement PLF fraction complémentaire TICPE formations sanitaires et sociales / gestion des IFSI (8 758 957 €) + nouvelle compensation transfert gestion Natura 2000)</i>	<i>156 410 469,00 €</i>	<i>158 385 153,00 €</i>	<i>166 113 845,00 €</i>
<i>dont Compensation "lois MAPTAM & NOTRe" + DRONISEP</i>	<i>3 974 121,00 €</i>	<i>3 939 290,00 €</i>	<i>3 939 290,00 €</i>
<i>dont Modulation</i>	<i>33 370 000,00 €</i>	<i>33 293 000,00 €</i>	<i>32 980 000,00 €</i>
Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE Grenelle)	32 260 000,00 €	31 753 000,00 €	31 040 000,00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) <i>« matériel roulant utilisé sur réseau ferré national » + « répartiteurs principaux boucle locale cuivre »</i>	43 500 000,00 €	43 500 000,00 €	40 000 000,00 €
FINANCEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE <i>(non compris participations financières au titre du PRIC)</i>	63 616 979,00 €	68 348 750,00 €	65 425 754,00 €
Ressources formation professionnelle (hors PRIC)	42 880 439,00 €	47 612 210,00 €	47 643 214,00 €
<i>dont frais de gestion fiscalité locale</i>	<i>12 227 357,00 €</i>	<i>12 968 996,00 €</i>	<i>9 160 000,00 €</i>
<i>dont TICPE formation professionnelle (y c. comp* revalorisat* rémunération stagiaires formation professionnelle / art.41 LFI 2014 : 4 229 522 € pérenne à compter de 2022)</i>	<i>13 503 564,00 €</i>	<i>17 506 794,00 €</i>	<i>17 506 794,00 €</i>
<i>dont dotation compensation "form pro" perte frais de gestion taxe d'habitation</i>	<i>12 548 518,00 €</i>	<i>12 548 518,00 €</i>	<i>12 548 518,00 €</i>
<i>dont dotations compensation baisse frais de gestion CVAE / CFE</i>	<i>4 601 000,00 €</i>	<i>4 587 902,00 €</i>	<i>8 427 902,00 €</i>
Ressources apprentissage	20 736 540,00 €	20 736 540,00 €	17 782 540,00 €
<i>dont compensation neutralisation financière réforme apprentissage (TICPE+PSR)</i>	<i>14 102 540,00 €</i>	<i>14 102 540,00 €</i>	<i>14 102 540,00 €</i>
<i>dont dotation fonds de soutien à l'apprentissage (France Compétences)</i>	<i>6 634 000,00 €</i>	<i>6 634 000,00 €</i>	<i>3 680 000,00 €</i>
DOTATIONS ET TRANSFERTS FINANCIERS ETAT <i>(non compris dotations formation professionnelle et apprentissage)</i>	63 208 052,00 €	63 086 909,00 €	63 086 909,00 €
Dotations de compensations de la fiscalité locale	25 119 574,00 €	24 998 431,00 €	24 998 431,00 €
<i>dont dotation compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)</i>	<i>24 066 986,00 €</i>	<i>24 020 924,00 €</i>	<i>24 020 924,00 €</i>
<i>dont dotation de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)</i>	<i>1 052 588,00 €</i>	<i>977 507,00 €</i>	<i>977 507,00 €</i>
Dotation générale de décentralisation (DGD)	38 088 478,00 €	38 088 478,00 €	38 088 478,00 €
PARTICIPATIONS ET RECETTES SPECIFIQUES	129 409 114,00 €	138 045 047,00 €	155 358 754,00 €
Participations au titre du Pacte régional investissement compétences (PRIC)	77 008 040,00 €	77 503 083,00 €	75 724 535,00 €
Participations et recettes spécifiques liées au transport scolaire & interurbain <i>(reversements compensations financières départements + autres recettes d'exploitation)</i>	32 842 800,00 €	32 742 800,00 €	32 976 118,00 €
Participations et recettes spécifiques autres domaines d'intervention <i>(enseignement & lycées / ex FARPI), formation apprentissage & formations sanitaires et sociales, aménagement du territoire & numérique, transition énergétique & environnement / Natura 2000, action économique, transports & mobilités, ressources humaines (RH) & moyens généraux...)</i>	18 258 274,00 €	27 033 164,00 €	19 958 101,00 €
Recettes diverses (produits financiers)	300 000,00 €	300 000,00 €	1 200 000,00 €
Recettes diverses (reprises sur provisions) (BP 2023 : y c. reprise provision TER de 25 M€)	1 000 000,00 €	466 000,00 €	25 500 000,00 €
FONDS EUROPEENS	44 234 256,23 €	37 749 955,98 €	56 970 166,68 €
Fonds européens autorité de gestion (fonction 6)	21 022 242,23 €	14 862 800,98 €	30 627 617,68 €
<i>dont autorité de gestion FSE & FEDER 2014-2020 (y c. REACT-EU)</i>	<i>17 710 242,23 €</i>	<i>14 862 800,98 €</i>	<i>19 100 817,68 €</i>
<i>dont autorité de gestion FSE & FEDER & INTERREG 2021-2027</i>	<i>3 312 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>11 526 800,00 €</i>
Autres fonds européens	23 212 014,00 €	22 887 155,00 €	26 342 549,00 €
<i>dont FSE 2014-2020 (marchés de formation professionnelle)</i>	<i>14 000 000,00 €</i>	<i>14 000 000,00 €</i>	<i>16 400 000,00 €</i>
<i>dont assistance technique FEDER / FSE / FEADER / INTERREG 2014-2020</i>	<i>9 212 014,00 €</i>	<i>8 887 155,00 €</i>	<i>9 317 549,00 €</i>
<i>dont assistance technique FEDER / FSE / FEADER / INTERREG 2021-2027</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>625 000,00 €</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	153 273 654,86 €	156 051 234,59 €	263 607 111,17 €
<i>Recettes hors fonds européens & hors FEI & hors dotation transfert FEADER</i>	<i>73 724 621,00 €</i>	<i>80 511 535,00 €</i>	<i>89 870 517,00 €</i>
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES)	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	20 500 000,00 €	25 000 000,00 €	26 500 000,00 €
Dotation d'investissement apprentissage (France Compétences)	10 371 700,00 €	10 371 700,00 €	12 200 000,00 €
Participations et recettes spécifiques autres domaines d'intervention <i>(enseignement & lycées / y c. dotation régionale investissement (DRI) au titre du plan de relance Etat action économique, transports & mobilités, produits de cessions / vente domaine de Pontigny...)</i>	11 442 227,00 €	13 729 141,00 €	51 316 863,00 €
<i>dont Mobilités (BP 2023 : rétrocession des frais fixes Régiois)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>18 057 040,00 €</i>
<i>dont Action économique (BP 2023 : Fonds européen d'investissement (FEI))</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>13 500 000,00 €</i>
Dotation de compensation transfert FEADER			9 007 157,00 €
Fonds européens autorité de gestion (fonction 6)	79 549 033,86 €	75 539 699,59 €	133 172 397,17 €
<i>dont autorité de gestion FEDER 2014-2020 (y c. REACT-EU)</i>	<i>75 391 033,86 €</i>	<i>75 539 699,59 €</i>	<i>113 505 197,17 €</i>
<i>dont autorité de gestion FEDER & INTERREG 2021-2027</i>	<i>4 158 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>19 667 200,00 €</i>
TOTAL RECETTES (hors emprunt / hors gestion active de la dette et trésorerie)	1 472 889 646,09 €	1 504 104 339,57 €	1 679 721 829,85 €
EMPRUNT D'EQUILIBRE	388 361 382,53 €	337 028 888,50 €	287 372 870,42 €
TOTAL RECETTES (hors gestion active de la dette) <i>(y compris reprise résultat de clôture de l'exercice 2021 au BS 2022 : + 12 834 075,18 €)</i>	1 861 251 028,62 €	1 853 967 303,25 €	1 967 094 700,27 €

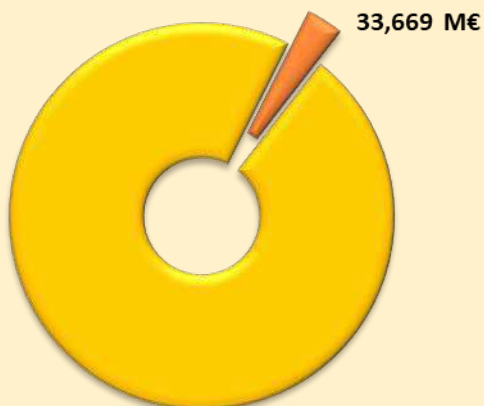
III. PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES

Partie 1 – L'action régionale et les priorités du mandat

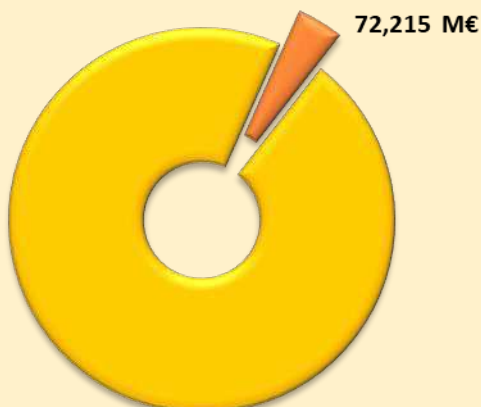
Axe 1 – Economie – Emploi – Formation

Thématiques	AP 2023	CPI 2023	AE 2023	CPF 2023
AXE 1 - ECONOMIE - EMPLOI - FORMATION	107 245 297,00	258 066 638,12	358 208 308,00	374 110 138,12
Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire	8 679 000,00	44 780 884,00	24 990 100,00	27 434 316,00
Agriculture, viticulture et agroalimentaire	4 000 000,00	8 848 710,32	9 354 325,00	9 036 535,29
Tourisme	1 530 000,00	12 694 500,00	6 456 500,00	6 612 000,00
Attractivité			605 000,00	591 197,30
Formation des demandeurs d'emploi			142 300 120,00	155 244 435,59
Transitions professionnelles		305 000,00	5 565 000,00	4 939 597,82
Formations sanitaires et sociales		6 116 024,54	61 458 769,00	60 334 063,41
Education	77 976 297,00	143 640 211,47	81 897 460,00	84 102 327,83
Apprentissage	10 400 000,00	14 197 228,55	4 400 000,00	3 901 700,00
Orientation tout au long de la vie		60 000,00	8 343 411,00	8 012 848,98
Enseignement supérieur	750 000,00	18 365 017,00	4 060 623,00	4 123 691,20
Recherche	3 910 000,00	9 059 062,24	8 777 000,00	9 777 424,70

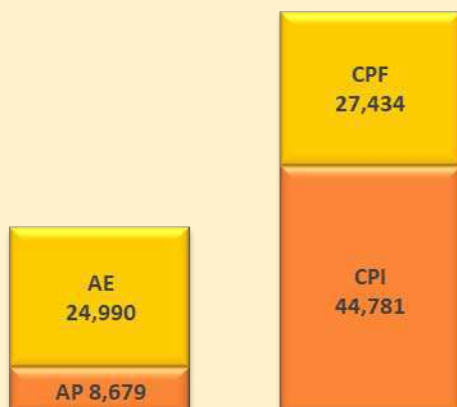
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



1.1. Stratégie économique, emploi, économie sociale et solidaire

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

L'année 2023 sera la première année de plein exercice de la nouvelle stratégie économique formalisée dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), mais également le début de la mise en œuvre du Programme opérationnel (PO) FEDER 21-27 et du volet régionalisé du 4e Programme Investissement d'Avenir (PIA4 R), déclinaison du plan France 2030. Tant le FEDER que le PIA 4 apportent des financements substantiels pour l'industrie et l'innovation.

La stratégie économique régionale 2022-2028 « Avec les entreprises et les territoires, réussir les transitions et relever les défis de l'emploi » affirme que la priorité de la politique économique régionale de la Bourgogne-Franche-Comté est l'industrie. La réussite de notre industrie, en plus de facteurs intrinsèques comme l'innovation et le financement, passe également par une politique de formation ambitieuse et des territoires accueillants, bien dotés en économie de proximité.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie économique, qui fait de la transition énergétique sa priorité, répond également aux enjeux de sobriété liés aux conséquences de la guerre en Ukraine.



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

L'inflation des coûts énergétique a des impacts majeurs pour les industries dont certains process sont fortement consommateurs d'énergie. La réponse de la région Bourgogne-Franche-Comté est étroitement articulée avec les réponses de l'Etat, qui relèvent de dispositifs conjoncturels d'aide et d'appui structurels à la sobriété énergétique, et avec l'opérateur de l'Etat qu'est l'ADEME, partenaire de la Région.

Concrètement, la politique de soutien à la décarbonation fait l'objet d'un règlement d'intervention dédié et de moyens budgétaires préservés malgré le contexte, tant pour les aides individuelles que pour l'animation du réseau d'experts au service des entreprises (RT2E, Réseau pour Transition Ecologique et Energétique au service des entreprises).

Les moyens permanents de la politique économique régionale au service de l'ingénierie financière

Les moyens d'action économique que la région Bourgogne-Franche-Comté propose aux entreprises sont constitués de flux budgétaires annuels, objets de ce rapport, mais également de stocks de fonds d'avances remboursables, de fonds de garanties, de fonds de capital-risque, de fonds de prêt d'honneur et enfin des prises de participation au capital de SEM de portage immobilier.

Cette ingénierie financière permet de conforter l'ensemble des ressources financières au-delà des aides directes en subventions et en avances remboursables, en consolidant les fonds propres (capital-risque, prêts d'honneur) et les dettes (avances remboursables, fonds de garanties) ou le recours à du tiers portage pour l'immobilier d'entreprise (SEM de portage immobilier et Batifranc).

Ces fonds représentent 256,6 M€. Ils seront renforcés en 2023 par la mise en œuvre des outils du Fonds européen d'investissement (FEI), doté par du FEDER (30 M€ pour de la garantie, 15 M€ pour du capital-risque). Ainsi les moyens permanents de la politique économique régionale dépasseront les 300 M€.

- Fonds d'avances remboursables ARDEA : 97 M€
- Fonds de capital risque : 46,7 M€
- Fonds de prêts d'honneur : 11,7 M€
- Fonds de garantie : 29 M€
- Fonds d'innovation : 41,5 M€
- Participations au capital des SEM et de Batifranc : 30,5 M€

En plus de leur effet propre, ces fonds ont un effet de levier sur le financement privé. Ainsi 1 € d'avance remboursable est généralement conditionné à 1 € d'apport et 1 € des banques, soit un effet de levier de 3 (quand la région met 1 €, l'entreprise bénéficie de 3 € de financement). L'effet de levier est encore supérieur avec le capital-risque et les fonds de garantie. L'ensemble permet un financement de plus de 1 Md€ de l'économie régionale.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 9111AA – Développement des PME

En investissement ce programme finance les dotations aux outils d'ingénierie financière et des subventions. Ce programme voit l'arrêt des subventions de relance en contrepartie des financements de l'Etat au titre du « fonds de soutien des investissements industriels dans les territoires », soit 6 M€ en 2022, et des contreparties au « FEADER relance » pour 1 M€.

Ce programme comprend un maintien de l'effort budgétaire pour la décarbonation pour financer les mesures du règlement d'intervention « décarbonation de l'industrie », en lien avec les dispositifs menés par l'ADEME. Il comprend également un budget pour poursuivre l'accompagnement des sous-traitants de la filière automobile qui doivent s'adapter aux mutations du secteur et chercher de nouveaux marchés pour se diversifier.

Il est à noter qu'en parallèle, la mise en œuvre de la mesure du PO FEDER « Subvention des investissements immatériels et matériels productifs des PME », dotée de 27,5 M€, va permettre d'apporter des financements directs aux PME industrielles régionales, sur la période de programmation.

En fonctionnement, ce programme finance les admissions en non-valeur de la régie ARDEA, c'est-à-dire les avances remboursables non remboursées par les entreprises en cas de défaillance.

Programme 9112AA – Innovation

La Région et Bpifrance maintiennent leur capacité à financer les projets innovants des entreprises grâce à :

- La mise en œuvre concomitante du volet régional du 4ème Programme d'investissement d'avenir (PIA 4R), pour 20 M€ sur 4 ans cofinancé à parité par l'Etat, soit 40 M€ au service des entreprises.
- La mise en œuvre de deux mesures du PO FEDER 21-27 :

- Subventions à des projets de recherche collaboratifs avec un laboratoire (35,7 M€)
- Subventions à des projets individuels de recherche et innovation (8 M€)

Ces mesures permettront de financer avec ambition les projets d'innovation des entreprises et les projets industriels liés à l'hydrogène, sans effet de restriction.

Programme 9113AA – Internationalisation

Ce programme en fonctionnement regroupe les actions destinées à stimuler l'export et l'internationalisation des entreprises : actions collectives export portées par la Chambre de commerce et d'industrie régionale, le complément au Volontariat International en Entreprise et la prospection des jeunes entreprises, en articulation avec les dispositifs proposés par Business France, l'opérateur de l'Etat sur l'international.

Programme 9122AA – Filières et compétitivité

L'accompagnement des entreprises par des pôles de compétitivité, des clusters et des organismes de filières est permis grâce aux crédits de fonctionnement de ce programme. En 2023, l'Etat va renouveler la labellisation des pôles de compétitivité régionaux. En plus des filières définies dans le cadre du SRDEII, ce programme finance des actions transversales comme le Réseau pour la Transition Energétique et Ecologique (RT2E) qui accompagne les entreprises dans leurs projets de décarbonation et le soutien à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Le programme « Industrie du futur » et les actions collectives d'accompagnement à la digitalisation des entreprises sont également financées, ainsi que des actions en lien avec le développement de la filière industrielle Hydrogène et le forum « H2 Business For Climate ».

Programme 9115AA – Agence régionale

Ce programme en fonctionnement finance les opérations menées par l'Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté, et notamment la prospection d'investisseurs étrangers en vue de leur proposer d'investir en Bourgogne-Franche-Comté. En complément, l'AER propose :

- La structuration des filières prioritaires identifiées dans le SRDEII
- L'appui aux entreprises et aux territoires à travers le pôle territorial et le pôle intelligence territoriale
- Un soutien à l'innovation, à l'écoconception et aux entreprises innovantes

Programme 9119AA – Partenariats EPCI – Immobilier foncier

Ce programme regroupe les interventions foncières et immobilières qui sont au cœur du partenariat économique avec les intercommunalités, compétentes sur le sujet. La nouvelle politique de réhabilitation des friches pour limiter la consommation foncière et constituer un savoir-faire régional est organisée autour d'un triptyque : connaissance fine des territoires et de sites, opérateurs disposant des compétences requises, maîtrise des enjeux de financements.

En fonctionnement, ce programme porte sur les parts statutaires détenues par la Région (cotisations obligatoires) auprès des syndicats mixtes (Témis, Innovia et Micropolis).

Programme 9125AA – Fonds Européen d'Investissement

Ce programme comprend 9,9 M€ en crédits de paiement, les autorisations de programme ayant été affectées à hauteur de 49,5 M€ sur l'exercice 2022.

Programme 9117AA – Economie sociale et solidaire

En investissement, ce programme permettra de financer les aides à l'investissement des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui ont été déposées en 2022 et de doter les fonds d'ingénierie financière dédiés à l'économie sociale et solidaire des partenaires tels que France Active.

En fonctionnement, ce programme permet d'apporter des aides à l'emploi pour les entreprises de l'insertion par l'activité économique et pour les associations d'aide à domicile. Des soutiens aux structures et têtes de réseaux

de l'économie sociale et solidaire sont également permises par ce programme, en plus de l'accompagnement individuel des créateurs d'entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Programme 9404AA – TPE et Entrepreneuriat

En investissement, ce programme finance les dotations aux fonds de prêts d'honneur, notamment ceux du réseau Initiative, et la Prime à la création et à la reprise d'entreprise dans les territoires fragilisés (PCRTF), c'est-à-dire les quartiers politique de la ville et les zones de revitalisation rurale. Cette prime, d'un montant de 3 000 €, sera étendue à ceux qui créent un commerce dans un quartier politique de la ville sans y résider, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici, la résidence du créateur ou repreneur étant le critère.

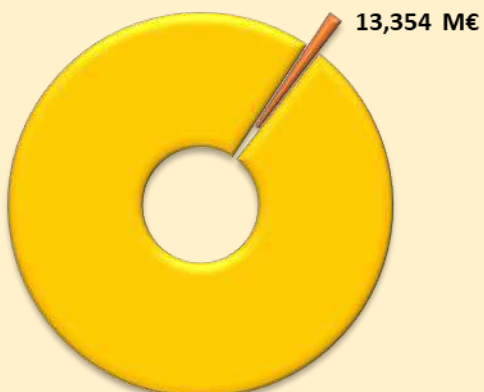
En fonctionnement, ce programme finance essentiellement l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises, service public mis en œuvre via un « service d'intérêt économique général » doté chaque année de 5 M€ et permettant d'accompagner des milliers de personnes dans leur démarche d'entrepreneuriat. Il finance également des actions portées par les Chambres consulaires, le fonctionnement de la régie ARDEA et le soutien à l'accompagnement d'entrepreneurs en difficulté.

Programmes 9121PR, 9118PR, 9405AA, 9112AA, 9114AA et 9120AA

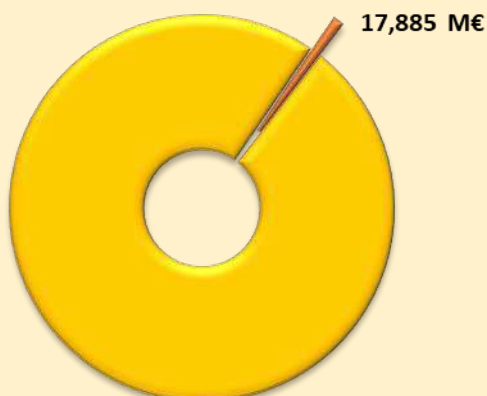
Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
9111AA	Développement des PME	4 500 000,00	-75%	-74%	5 268 600,00	-30%	-45%	815 000,00	-43%	-44%	917 000,00	-42%	-42%
9112AA	Innovation	800 000,00	-93%	-93%	6 950 000,00	-46%	-18%				587 069,00	-70%	-66%
9113AA	Internationalisation							1 400 000,00	-13%	-26%	1 185 000,00	-26%	-28%
9114AA	Actions transversales										600 000,00	-58%	-57%
9115AA	Agence régionale							4 750 000,00	-3%	-3%	4 650 000,00	-3%	-3%
9119AA	Partenariats EPCImmobilier foncier	2 065 000,00	-79%	-69%	5 765 000,00	-42%	-23%	470 000,00	114%	47%	395 000,00	80%	46%
9120AA	Filières										3 721 755,00	-15%	-10%
9121PR	Plan de relance Economie				10 375 000,00	-27%	-26%						
9122AA	Filières et compétitivité							5 143 500,00			2 074 400,00		
9125AA	Fonds européens d'investissement (FEI)				9 900 000,00		-47%						
9117AA	Economie sociale et solidaire	614 000,00	-65%	-65%	921 479,00	-54%	-54%	6 128 000,00	-14%	-14%	6 333 492,00	-12%	20%
9118PR	Plan de relance ESS				3 430 005,00	-14%	-12%						
9404AA	TPE et entrepreneuriat	700 000,00	-50%	-76%	2 170 800,00	-41%	-54%	6 283 600,00	1%	1%	6 875 600,00	-8%	-8%
9405AA	Aides exceptionnelles de soutien aux activités de proximité										95 000,00	-98%	-88%
TOTAL - Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire		8 679 000,00	-80%	-90%	44 780 884,00	-18%	-35%	24 990 100,00	-22%	-14%	27 434 316,00	-22%	-6%

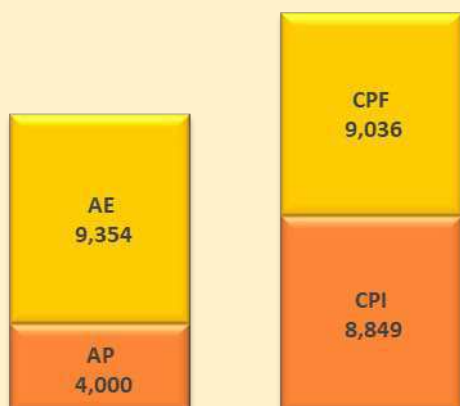
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



1.2. Agriculture, viticulture et agroalimentaire

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Riche de plus de la moitié de la surface du territoire régional, de productions diversifiées et disposant souvent d'une notoriété nationale ou mondiale, l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté représente 4 % de la valeur ajoutée contre 2 % au niveau national.

L'agriculture est un secteur économique essentiel et porteur d'avenir aussi bien pour les territoires ruraux que pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

Ses fonctions diversifiées, alimentaires, économiques mais aussi environnementales la conduisent à de fortes interpellations parfois contradictoires, qu'elle se doit d'intégrer et de conjuguer pour son futur développement.

Face à ce défi, la Région prévoit de mobiliser des moyens significatifs mais est aussi à l'œuvre pour disposer à partir de 2023 d'une contribution conséquente du FEADER.

Conformément aux priorités du mandat, la Région mettra l'accent sur les réponses à apporter aux principaux enjeux suivants :

- **Contribuer au renouvellement des générations**

L'année 2023 marque la prise de responsabilité de la Région sur la politique d'installation des jeunes agriculteurs, avec la reprise du pilotage et de l'instruction de la dotation jeune agriculteur (DJA), missions auparavant effectuées par l'Etat.

Face à une situation où 1 exploitant sur 2 a plus de 50 ans et où seuls 2 départs sur 3 sont remplacés, une dynamique nouvelle devra être promue. La Région engagera la réflexion et la concertation nécessaires pour faciliter l'accès au foncier pour les candidats à l'installation ne pouvant disposer de transmission « familiale ».

Ces actions donneront lieu à une vigilance particulière pour les secteurs en déprise agricole.

- **Mener une politique différenciée pour tenir compte des disparités régionales**

La diversité des territoires agricoles se traduit par des productions diversifiées adaptées à des conditions climatiques et liées à leur environnement (sols ...). Mais aujourd'hui, au-delà de ces déterminants, d'autres facteurs locaux ou spécifiques à chaque production influent sur le développement agricole. Les acteurs des territoires expriment eux-mêmes une volonté croissante de s'impliquer et cette expression va souvent au-delà de la seule question de l'alimentation de proximité. La politique agricole de la Région intégrera cette réalité.

Cette nécessité de différenciation sera progressivement déclinée dans les futurs règlements d'intervention concernés.

Les audits 360° que la Région finance permettent d'initier de nouvelles démarches agricoles ouvertes aux acteurs publics locaux.

- **Défendre la juste rémunération de nos agriculteurs**

Les outils d'accompagnement économique que la Région mettra en œuvre n'auront pas pour seul objectif une compétitivité accrue du secteur agricole. Les actions correspondantes devront contribuer à une rémunération optimisée ou diversifiée des producteurs au sein de chaînes de valeurs mieux équilibrées.

C'est dans cet esprit que la Région poursuivra, à travers une dynamique d'appels à projet, le financement des actions initiées par les filières agricoles pour garantir la juste rémunération des agriculteurs. Les appels à projets permettent d'identifier les projets ayant un impact optimal sur l'économie des exploitations de la région.

- **Accompagner la transition écologique**

Dans un contexte économique et climatique marqué par la nécessaire adaptation des exploitations à la transition écologique, les outils initiés par la Région (audits, aides aux investissements ...), en partenariat avec la profession agricole ces dernières années continueront à être déployés. L'expérimentation de nouvelles pratiques et leur diffusion seront accompagnées par la Région.

La Région poursuivra son action pour structurer la filière biologique, de la production à la transformation, afin de sécuriser les débouchés.

La Région assurera la complémentarité des mesures régionales avec les nouvelles mesures du plan stratégique national (PSN) 2023-2027 pour une efficacité optimale.

- **Stabiliser le conventionnement avec les conseils départementaux**

Aux termes de la loi, la Région est compétente en matière de développement économique, ce qui couvre les enjeux économiques du secteur agricole. Toutefois, par dérogation à l'article L1511-2, les départements peuvent participer, par des subventions, au financement d'aides accordées par la Région aux acteurs du monde agricole. Dans ce contexte, les huit départements de Bourgogne-Franche-Comté ont été sollicités pour qu'ils communiquent la nature des dispositifs qu'ils souhaitent cofinancer au bénéfice des acteurs agricoles de leurs territoires. A la date du 10 janvier, seul le conseil départemental de la Nièvre a apporté une réponse.

Une analyse de la cohérence de ces propositions au regard de la stratégie régionale, complémentaire au Plan Stratégique National (PSN), sera effectuée afin de procéder au conventionnement.



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

Les coûts de production dans les exploitations agricoles ont été fortement impactés par le contexte international, et fragilisent le revenu des agriculteurs qui ne peuvent pas toujours répercuter les hausses de prix, car le pouvoir d'achat des ménages est également impacté, ce qui peut orienter les achats vers des denrées moins locales et qualitatives.

Dans ce contexte, les actions limitant les besoins énergétiques des exploitations, mais aussi celles garantissant une meilleure répartition de la valeur ajoutée au sein des filières, sont essentielles.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 9312AA – Installation/renouvellement des générations

Le principal levier d'accompagnement du renouvellement des générations activé dans les politiques agricoles en France est constitué de la Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA) qui sera cofinancée par la Région et le FEADER à compter de 2023. Elle constitue le principal dispositif financier d'accompagnement de l'installation dorénavant piloté au niveau régional. La Région voit ainsi son implication s'accroître en faveur du renouvellement des générations en agriculture.

En 2023, les interventions de la Région seront concentrées sur le parcours de formation des jeunes agriculteurs éligibles à la DJA c'est-à-dire notamment ceux dont l'âge est inférieur à 40 ans conformément à la législation :

- Dans la sensibilisation des scolaires par le syndicat des JA notamment pour promouvoir l'attractivité du métier auprès des plus jeunes,
- Dans son intervention dans le fonctionnement des lycées agricoles et l'appui à leurs fermes pédagogiques (hors budget Agriculture pour l'essentiel),
- Dans le financement du parcours d'installation des jeunes agriculteurs dont les composantes ont vocation à permettre à ces professionnels de parfaire leur projet d'entreprise en réponse aux enjeux économiques et sociétaux. Ces actions s'inscrivent dans le volet « Accompagnement à l'installation et à la transmission en Agriculture (AITA) » cofinancé Etat-Région. Ses orientations et son contenu sont définis en Comité régional installation transmission (CRIT).

Dans ce programme budgétaire, la Région a par ailleurs intégré deux actions visant à soutenir l'emploi en agriculture, contribuant à l'attractivité du métier d'agriculteur et favorisant le renforcement d'un état d'esprit de solidarité professionnelle. Il s'agit d'une part, de l'aide aux services de remplacement permettant d'améliorer les conditions de travail des éleveurs notamment. C'est aussi le soutien aux groupements d'employeurs en agriculture qui permettent une certaine adaptabilité de l'emploi en milieu rural.

La prise de responsabilité de la Région dans l'attribution de la DJA et la poursuite des actions engagées ne suffiront toutefois pas à répondre au défi du renouvellement des générations.

Il conviendra de définir une politique permettant de réduire certains freins comme l'accès à un foncier adapté. Ce sujet fera l'objet d'un travail partenarial, en lien avec les réflexions menées par la Chambre d'agriculture dans le cadre de la stratégie agricole 2040 et des travaux préparatoires à la loi d'orientation et d'avenir agricole.

Programme 9313AA – Filières

Pour répondre à un défi de compétitivité ou de résilience, les stratégies collectives sont le plus souvent un facteur déterminant de la réussite d'un secteur économique. Cette réalité vaut aussi pour l'agriculture que ce soit dans des démarches collectives entre producteurs sur des enjeux de pratiques ou dans la structuration de relations avec les acteurs aval de la transformation agroalimentaire et/ou de la commercialisation.

Si les principes d'action restent les mêmes pour la plupart des filières, les contextes varient beaucoup d'un secteur de production à un autre et nécessitent d'adapter les accompagnements que la Région peut proposer aux acteurs volontaires.

Pour les filières émergentes ou regroupant un faible nombre d'exploitations, souvent très représentatives de la diversité et de la richesse des terroirs de la région, le soutien renouvelé à l'animation et à quelques actions partagées est indispensable et a conduit au vote d'un RI dédié qui sera poursuivi en 2023.

Le portage par le GPPR (association Gastronomie – Promotion des Produits Régionaux) d'actions de promotion mutualisées entre ces filières constitue également un soutien important à ces acteurs économiques disposant de capacités propres souvent minimes.

Les secteurs de production disposant de capacités propres suffisantes pour assurer leur développement sont toutefois confrontés à des enjeux engageant leur avenir et nécessitant en cela le soutien de la Région.

Pour la collectivité régionale, des gains de compétitivité doivent être trouvés en priorité dans les secteurs où la rémunération des producteurs est insuffisante ou menacée.

L'exemple de la filière viande bovine confrontée à une baisse de la consommation, à une dépendance à des débouchés peu valorisants, à la nécessaire évolution des pratiques d'engraissement, à des enjeux d'adaptation génétique et la menace climatique sur l'économie de l'herbe démontre la nécessité d'une action volontariste que

la Région peut accompagner comme elle l'a fait lors du précédent contrat de filière viande bovine. La mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, y compris de la transformation (abattoirs), est toutefois une condition à la définition d'une stratégie efficace.

Dans le même esprit, il est essentiel d'accompagner la structuration des filières biologiques, afin de garantir des débouchés à ces productions, dans un contexte d'inflation qui limite le pouvoir d'achat des ménages. Une nouvelle convention régionale réunissant l'ensemble des intervenants (associations professionnelles agriculture biologique, Chambre Régionale d'Agriculture) devra permettre de fixer de nouveaux objectifs au premier rang desquels devra figurer la structuration de filières de transformation et de commercialisation.

Au-delà de ces partenariats stratégiques avec des filières prioritaires, la Région mettra en place des appels à projets permettant d'accompagner toutes les filières pour répondre à des enjeux plus thématiques. Ces cibles seront définies en concertation avec les organismes interprofessionnels.

Facteur essentiel à la compétitivité des produits agricoles régionaux, l'organisation d'événementiels d'envergure régionale continuera également à être soutenue dans ce programme dont particulièrement, la participation de l'agriculture régionale au Salon international de l'agriculture 2023.

Programme 9314AA – Adaptation des exploitations

Face aux nombreux défis que rencontrent les exploitants agricoles, les pratiques de conseil et d'accompagnement habituelles qui conservent toute leur pertinence ont toutefois montré leurs limites. Ce constat partagé avec la Chambre régionale d'agriculture et diverses structures représentatives du monde agricole a conduit à s'interroger sur les moyens de fournir des perspectives de développement adaptées aux nouveaux enjeux et d'identifier les moyens de les mettre en œuvre.

C'est ainsi que le choix a été fait en concertation avec la profession, de parfaire la gamme des audits d'exploitation que la Région est susceptible d'accompagner financièrement, notamment pour accompagner les mutations importantes que connaissent les exploitations agricoles ;

- Les audits dits « triple performance » visent à fournir une analyse globale des enjeux pour l'exploitation avec l'intégration de la nécessaire adaptation au changement climatique,
- Les audits dits « stratégiques » visent à fournir une analyse plus complète et approfondie à l'exploitant envisageant des réorientations significatives de son exploitation dans un contexte de préparation à la transmission ou face à d'autres contraintes.

L'agriculture doit comme toutes les activités économiques apporter sa contribution à la stratégie régionale de maîtrise et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les premières expériences conduites autour de démarches expérimentales d'audits bas carbone ont démontré que l'élevage peut en sus de la capacité à maîtriser ses émissions et à optimiser le potentiel de puits carbone des prairies permanentes, s'engager dans des actions de résilience accrue. Enfin, les crédits carbone correspondants peuvent être valorisés financièrement. En lien avec la prise de responsabilité de la Région sur le FEADER, ce programme cofinancera également le programme européen d'innovation (PEI) pour des projets collectifs et innovants, ainsi que les mesures agroenvironnementales et climatiques concernant les transitions agroécologiques, la protection des races menacées et l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles.

Programme 9315AA – Développement agricole dans les territoires

Si le cadre d'intervention des politiques publiques agricoles est européen au travers de la Politique Agricole Commune, des acteurs territoriaux manifestent une volonté croissante de se réapproprier différents enjeux liés à l'activité agricole au premier rang desquels l'alimentation de proximité mais aussi d'autres sujets comme l'occupation de sols ou la biodiversité et les paysages ...

C'est ainsi que l'intérêt d'une part significative des consommateurs pour l'alimentation de proximité qu'il s'agisse des particuliers, de la restauration hors domicile ou des opérateurs de la restauration collective a fait émerger de nouveaux débouchés que les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté se doivent d'investir.

Si le développement de l'alimentation de proximité doit concourir à la relocalisation de la production, elle doit également contribuer à la restauration du lien entre les agriculteurs et le reste de la société civile. A ce titre, le consommateur peut être acteur dans la juste rémunération de l'exploitant.

Les partenariats existants avec le réseau des chambres d'agriculture et le réseau bio seront poursuivis et invités à contribuer de manière plus active à un plus grand recours aux produits locaux ou régionaux et/ou bio dans la

restauration collective des lycées. L'attention sera particulièrement portée sur les potentialités de développement des productions nécessaires pour répondre à une demande potentiellement accrue des lycées, ainsi qu'à la meilleure façon de construire une logistique adaptée.

Répondre à des enjeux de territoire tout en respectant les conditions d'une agriculture viable est un objectif nécessitant de nouvelles formes de concertation et de gouvernance entre la profession agricole et les représentants de la société civile dont notamment les collectivités.

C'est dans cet esprit qu'ont été initiés à titre expérimental en 2021 deux audits dits « 360° » (« Entre Arroux, Loire et Somme : accompagner un territoire en mutation » en Saône et Loire, « Demain, l'agriculture dans le Tonnerrois » dans l'Yonne) dont l'objectif est au travers d'un échange structuré entre représentants locaux de la profession et représentants des collectivités de dresser un panorama partagé des enjeux pour envisager des réponses communes.

Le retour d'expérience sur ces démarches qui ont été finalisées en 2022 permettra de poursuivre leur extension à de nouveau territoire dans une logique d'une ouverture plus forte vers les acteurs non agricoles des territoires. L'articulation entre ces démarches et le réseau des territoires labellisés par l'Etat « Projets alimentaires territoriaux (PAT) » en plein développement devra être améliorée pour que ces différentes initiatives gagnent en cohérence. C'est au travers de ce même programme budgétaire que le soutien à des pratiques de pastoralisme respectueuses des paysages et de la biodiversité spécifiques au Massif du Jura se poursuivra.

Programme 9318AA – Plan de compétitivité

Sur la base des audits financés par la Région ou d'autres démarches d'analyse stratégique, les exploitants sont conduits à moderniser et parfois développer leur outil de production pour l'adapter à de nouveaux enjeux économiques mais aussi environnementaux, réglementaires, d'économie d'énergie ou d'amélioration des conditions de travail.

Les principales aides à l'investissement de la Région permettent d'accompagner toute cette diversité de situations et sont inscrites dans le PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) dans le cadre du nouveau plan stratégique national (PSN) de la nouvelle politique agricole commune et donc cofinancées par le Feader.

Le soutien aux petits investissements continuera de se faire dans le cadre de mesures régionales en complément des mesures adossées au PSN.

La Région finance également des mesures de prévention face à l'évolution du climat. C'est à ce titre par exemple qu'elle prévoit de financer des installations de stockage d'eau pluviale pour l'abreuvement du bétail, mais aussi des projets des filières comme le projet Qanopée en viticulture pour sécuriser la production des porte-greffes dans un contexte de progression des maladies de la vigne.

Programme 9326 AA – Dotation jeunes agriculteurs

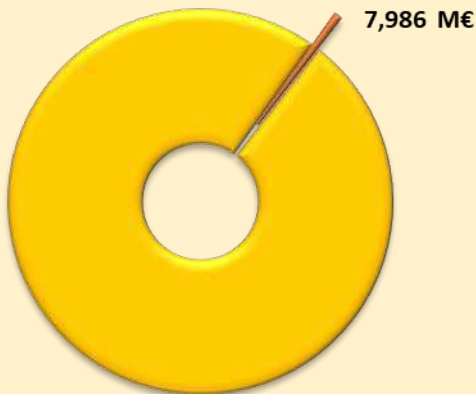
Ce nouveau programme budgétaire permettra de financer les contreparties nationales de la Dotation Jeunes Agriculteurs. Ces contreparties sont de 20 % du montant total, les 80 % restant étant financés par le FEADER. Elles sont maintenant apportées par la Région et compensées en partie par l'Etat dans le cadre du décroisement des responsabilités de l'Etat et des Régions sur les mesures non surfaciques du second pilier de la PAC.

La Dotation jeunes agriculteurs (DJA) est une aide apportée au démarrage de l'activité agricole des nouveaux exploitants de moins de 40 ans. Elle est un élément essentiel du renouvellement des générations en agriculture, qui sera un enjeu majeur de la décennie à venir avec une forte proportion des agriculteurs arrivant en âge de partir à la retraite et donc de céder leur exploitation.

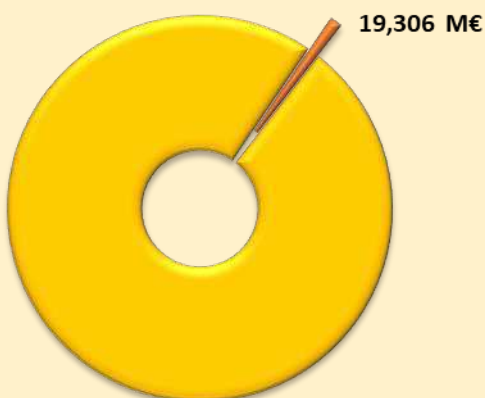
Des crédits sont également prévus pour poursuivre l'accompagnement des installations hors cadre familial, ainsi que des installations dans la filière équine.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
9311AA	Accompagnement à l'innovation et à la coopération										55 000,00		
9312AA	Installation / Renouvellement des générations							1 200 000,00	-14%	3%	1 249 413,69	-6%	10%
9313AA	Filières							2 800 000,00	-11%	8%	3 000 609,25	-11%	22%
9314AA	Adaptation des exploitations							4 854 325,00	97%	146%	3 604 226,72	29%	35%
9315AA	Développement agricoles dans les territoires							500 000,00	-31%	-13%	720 589,57	4%	75%
9318AA	Plan de compétitivité	1 800 000,00	-81%	-76%	4 345 989,16	-38%	-47%						
9324AA	Sécurité sanitaire dans les exploitations										406 696,06	-44%	-66%
9325PR	Plan de relance Agriculture				2 742 721,16	-58%	-25%						
9326AA	Dotation Jeune Agriculteur	2 200 000,00			1 760 000,00								
TOTAL - Agriculture, viticulture et agroalimentaire		4 000 000,00	-57%	-47%	8 848 710,32	-35%	-25%	9 354 325,00	12%	35%	9 036 535,29	1%	15%

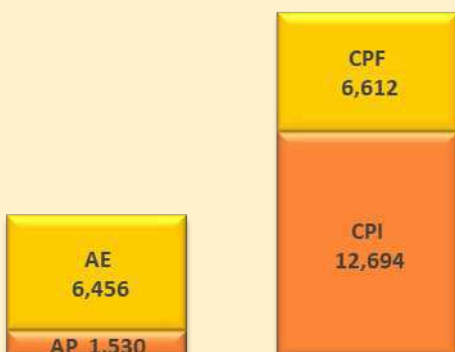
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



1.3. Tourisme

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Le secteur du tourisme représente un poids économique important en Bourgogne-Franche-Comté : 6.3 % du PIB régional avec une consommation touristique intérieure estimée à 4,6 M€. Il génère jusqu'à 45 000 emplois en saison estivale, soit 4 % de l'emploi total régional. C'est une filière à forte valeur ajoutée en termes d'emploi, de développement économique et d'aménagement du territoire, mais aussi en termes d'innovation, d'internationalisation, d'attractivité, de rayonnement et de notoriété.

Le nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, en cours d'élaboration pour la période 2023-2028, prend en compte ces nouvelles tendances. Il affirmera une orientation globale et transversale de tourisme responsable et engagera le tourisme en Bourgogne-Franche-Comté dans l'adaptation aux conséquences du changement climatique, avec trois enjeux transversaux :

- le tourisme comme élément de l'attractivité territoriale, qui contribue à la capacité d'attraction vers les entreprises, les talents et les résidents ;
- le tourisme comme facteur d'aménagement du territoire et de qualité du cadre de vie ;
- le tourisme, compétence partagée, à mieux organiser pour être plus efficace.

Les travaux du nouveau SRDTL se structurent autour des quatre objectifs majeurs identifiés dans le plan de mandat : favoriser la reprise économique du secteur, adapter l'offre d'hébergement, amplifier le soutien au tourisme durable et solidaire, accélérer l'innovation et les transitions.

Il est rappelé que deux schémas sectoriels ont été mis en œuvre en 2021 portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique. A travers le schéma régional de l'œnotourisme, la Bourgogne-Franche-Comté vise une place de région leader dans ce domaine en France, grâce à l'excellence œnotouristique qui leur est proposée. Le schéma régional de l'itinérance touristique propose de donner une nouvelle ambition pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030, une terre d'excellence pour une itinérance touristique de sens, de diversité et écoresponsable.



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

Après un arrêt sans précédent de ce secteur durant près de deux ans en raison de la crise sanitaire, la Bourgogne-Franche-Comté a retrouvé durant l'été 2022 un niveau de fréquentation touristique proche des années pré-covid. Malgré les incertitudes liées à la guerre en Ukraine, la hausse du prix des énergies et de nombreuses marchandises qui impactent le pouvoir d'achat et l'activité de nombreuses entreprises, la saison estivale 2022 a été marquée par le retour des touristes étrangers (+ 40 %) et une fréquentation globalement en progression de près de 13 % par rapport à 2021. La clientèle locale a néanmoins enregistré une baisse de 17 % : après deux années de séjours « locaux », les habitants ont privilégié la découverte d'autres régions pour leurs vacances.

Dans ce contexte, la Région doit adapter ses actions pour prendre en compte les nouvelles tendances de consommation des voyageurs et s'adapter au contexte de changement climatique, afin de préparer la transition du tourisme, notamment en zone de moyenne montagne. Elle doit également poursuivre son soutien aux acteurs et professionnels du tourisme afin de renforcer l'attractivité du territoire. Le tourisme d'affaires est également une cible privilégiée : 15 % des touristes venant en Bourgogne-Franche-Comté le font pour un motif professionnel.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 9510AA – Attractivité, promotion et information touristique

La Région compte des éléments forts d'attractivité touristique avec une marque de renommée internationale, la Bourgogne, et deux marques nationales, le Massif des Vosges et les Montagnes du Jura, qui font l'objet de contrats de destination, retenus au niveau national par Atout France. L'itinérance sous toutes ses formes, l'œnotourisme et la gastronomie, le patrimoine et tourisme d'affaires constituent des filières d'excellence.

Le développement de la notoriété et de l'image touristique de la région sera poursuivi en particulier par le comité régional du tourisme (CRT). S'agissant du CRT, la convention-cadre qui constitue le socle de son programme d'actions annuel a été prorogée. Une nouvelle convention-cadre sera élaborée afin de prendre en compte les nouvelles orientations du SRDTL pour 2023-2028

L'essentiel des interventions concerne le financement du comité régional du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté, qui organise ses missions pour bénéficier à tous les professionnels du tourisme de la région afin de :

- consolider l'offre touristique et faire émerger des offres nouvelles structurantes pour les territoires, notamment par la réalisation d'enquêtes ou d'études, la veille sur les marchés ou sur la promotion de thématiques en phase avec les tendances et les attentes des consommateurs,
- valoriser les principales destinations et filières touristiques par des actions en direction de la presse, des professionnels du tourisme (prescripteurs essentiels) et en direction du grand public à l'échelle régionale, nationale et internationale.

La nouvelle stratégie marketing a été mise en œuvre en 2021 par le CRT. En raison de la crise sanitaire et de la concurrence forte entre régions, les actions sont davantage orientées sur des clientèles ciblées.

La Région soutient également la mission d'accompagnement, de soutien et de conseil aux offices de tourisme (MASCOT) et accompagne des réseaux professionnels ciblés et des acteurs touristiques participant au développement de l'attractivité, à la promotion ainsi qu'à l'information touristique.

Par ailleurs, la Région apporte également un soutien à l'UNAT, aux Grands Sites de France et Opérations grands Sites, à la Fédération européenne des sites clunisiens candidate à une labellisation Unesco, à l'élaboration de contrats de canal ou de développement fluvestre, ainsi qu'à plusieurs manifestations d'intérêt

régional telles que la percée du vin jaune, la Saint-Vincent tournante, le Week-end gourmand du chat perché à Dole et les 24 heures du temps à Besançon.

Programme 9511AA – Développement des hébergements touristiques

En matière d'hébergements touristiques, la politique régionale vise à développer l'offre et à renforcer la qualité des hébergements marchands. Elle permet d'accompagner les porteurs de projets qui créent ou adaptent ces hébergements aux attentes des clientèles et aux évolutions des marchés touristiques dans le cadre d'un projet global d'entreprise. Il s'agit notamment de favoriser la montée en gamme des hébergements et de soutenir le tourisme à visée familiale (villages et centres de vacances notamment).

S'agissant plus particulièrement du tourisme social, les villages et centres de vacances ont été accompagnés dans le cadre du PAIR pour la mise aux normes des établissements.

Tous dispositifs et programmes d'intervention confondus, la politique régionale en faveur du développement des hébergements touristiques a permis de participer au financement de 375 projets sur 6 ans (2017 / 2022), pour un montant total d'intervention régional de 26,65 M€ ; le montant des investissements s'élevant à 171 M€. En outre, 99 aides au conseil ont été attribuées pour 731 000 € durant cette période.

Les dispositifs en faveur des hébergements touristiques ont été révisés en 2019 afin de favoriser les projets visant à renforcer la performance énergétique des bâtiments. Des critères d'éco-conditionnalité ont ainsi été intégrés dans les règlements d'intervention, en fonction de la nature des projets : construction, rénovation totale ou partielle des bâtiments.

D'ores et déjà, il apparaît que le futur SRDTL s'oriente sur le développement sélectif et la montée en gamme des hébergements. Plus concrètement, il s'agira d'accompagner les efforts d'investissement sur certains types d'hébergements, certaines filières ou territoires.

Programme 9512AA – Développement touristique des territoires, des sites et activités touristiques

La structuration de l'offre et la mise en réseau des acteurs sur les territoires présentant un réel potentiel touristique permet d'améliorer l'attractivité de l'offre touristique. La contractualisation avec les stations permet de renforcer les équipements et les aménagements structurants, de renforcer le positionnement de leur offre (activités, animations, hébergements) et d'assurer une promotion et une commercialisation des produits, en lien avec le comité régional du tourisme. Trois contrats de station ont été signés en 2019 (Lac des Settons, Saint-Honoré-les-Bains, Grand Pontarlier/Lacs et Montagnes du Haut-Doubs).

La Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'un tissu économique fort et de spécificités régionales : des entreprises aux savoir-faire uniques, parfois leaders sur leur marché et qui témoignent de l'excellence et de la qualité des productions locales et des produits régionaux. Ces caractéristiques sont souvent méconnues du grand public, alors qu'il existe une forte proportion de touristes en séjour qui souhaitent découvrir ces entreprises, leurs produits ainsi que les secrets de fabrication qui les accompagnent. La Région a ainsi candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par les services de l'Etat en faveur du développement du tourisme de savoir-faire. L'objectif est de concrétiser les projets d'ouverture de TPE-PME sur des territoires aujourd'hui touristiquement peu fréquentés.

Programme 9513AA – Développement de l'itinérance

Le Conseil départemental de la Nièvre assure depuis plus de quarante ans l'exploitation, les travaux d'aménagement et d'entretien de la section concédée du canal du Nivernais située entre le point kilométrique 15,895 (Cercy la Tour) et le point kilométrique 73,360 (Sardy), les étangs de Vaux, Baye, Neuf et Gouffier ainsi que la rigole d'Yonne. La concession est arrivée à terme le 31/12/2022. Afin de donner le temps de réflexion nécessaire au Département de la Nièvre pour déterminer le futur mode de gestion de la section concédée, l'Etat propose de rédiger un avenant à la concession de 3 ans. Dans ce contexte, il sera proposé

à l'assemblée régionale de renouveler son soutien au programme pluriannuel d'investissement sur la partie concédée du canal du Nivernais.

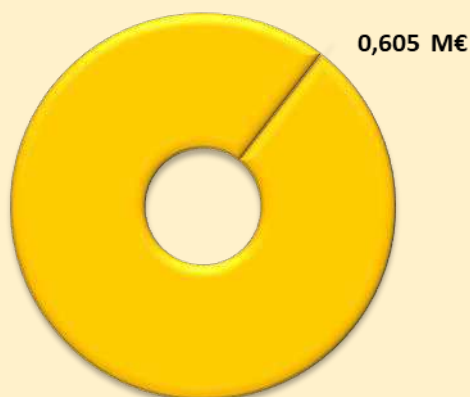
La Région a pour objectif de développer l'itinérance comme filière d'excellence, contribuant à l'activité et à la notoriété du territoire régional, en France et à l'étranger, et permettant de développer les retombées économiques sur des itinéraires innovants et structurés. Toutefois, l'offre d'itinéraires fluviaux et terrestres est diffuse : 1 350 kilomètres de véloroutes et voies vertes, soit environ 30 itinéraires recensés ; 10 voies navigables et plus de 10 itinéraires pédestres d'envergure régionale recensés. Le schéma régional de l'itinérance touristique adopté lors de l'assemblée plénière du 13 novembre 2020 propose ainsi de donner une nouvelle ambition en matière d'itinérance touristique pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030, une terre d'excellence d'une itinérance touristique de sens, de diversité et écoresponsable.

Programmes 9501AA, 9509CPB, 9509PP, 9514AA, 9514PP, 9515PR

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
9501AA	Atouts touristiques régionaux (B)				138 852,21		421%						
9509CPB	Canaux et rivières de Bourgogne				127 989,84								
9509PP	Canaux et rivières de Bourgogne				134 566,32	861%	138%						
9510AA	Attractivité, promotion et information touristique							6 456 500,00	-9%	-6%	6 612 000,00	-3%	-1%
9511AA	Développement des hébergements touristiques, des équipements touristiques et de loisirs	1 000 000,00	-71%	-71%	2 620 883,42	-8%	-24%						
9512AA	Développement touristique des territoires et des grands sites	30 000,00	-97%	-94%	510 726,03	-40%	-47%						
9513AA	Développement de l'itinérance	500 000,00	-83%	-70%	2 262 337,63	-25%	-9%						
9514AA	Grands équipements touristiques structurants				645 426,49	84%	112%						
9514PP	Soutien grands équipements touristiques structurants				1 453 718,06	-21%	-40%						
9515PR	Sécurité professionnelle/Emploi				4 800 000,00	-20%	31%						
TOTAL - Tourisme		1 530 000,00	-85%	-77%	12 694 500,00	-15%	-5%	6 456 500,00	-9%	-6%	6 612 000,00	-3%	-1%

Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



1.4. Attractivité

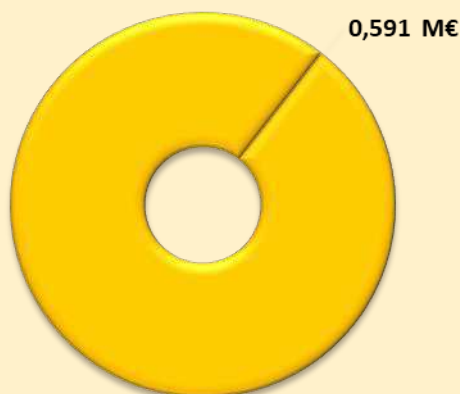
PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Au terme du processus de positionnement stratégique engagé en 2017, une centaine de partenaires, territoires et acteurs socio-économiques, ont validé en juin 2019 une stratégie d'attractivité régionale qui ambitionne de positionner le territoire et ses diversités comme « LA Région de référence autour du mode de vie sain et accessible ».

La singularité de la position régionale dans la nouvelle économie et dans l'offre territoriale peut se traduire ainsi : la région constitue un territoire du et des « possibles » où tout est mis en œuvre pour conforter les conditions de l'attractivité économique et résidentielle.

Dans un contexte d'évolution sociétale (aspiration à un retour à la nature, développement du télétravail, relocalisation de l'économie...), la Bourgogne Franche-Comté présente des caractéristiques intrinsèques concurrentielles (position géographique de carrefour, faible densité, patrimoine remarquable et préservé, environnement sain, ...), à amplifier.

Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)

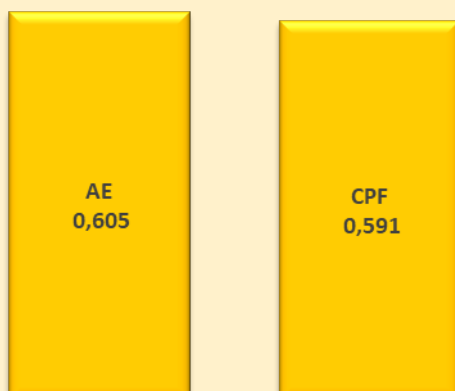


Les actions 2023 s'inscrivent dans la continuité de mise en œuvre de la feuille de route de l'attractivité régionale, autour des actions favorisant l'attractivité résidentielle (attirer de nouveaux habitants). Territoires, CCIR, CRT-MASCOT, AER (...) porteront des actions et démarches complémentaires en ce sens.

Enfin, un bureau d'études a été recruté en 2022 par la Région pour identifier les scénarii possibles d'évolution de la démarche. Dans le contexte budgétaire actuel, la conclusion a été de poursuivre le portage en interne, en assurant une mise en visibilité de la démarche et une fluidité de fonctionnement. Le renforcement de moyens dédiés sur les 4 piliers de la mission (coordination, promotion, prospection, accueil) étant un des paramètres d'atteinte de ces objectifs.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Budget 2023 (en M€)



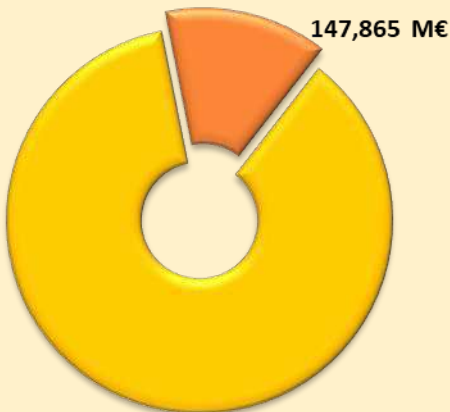
Programme 5017AA Attractivité – promotion territoriale

Les actions porteront :

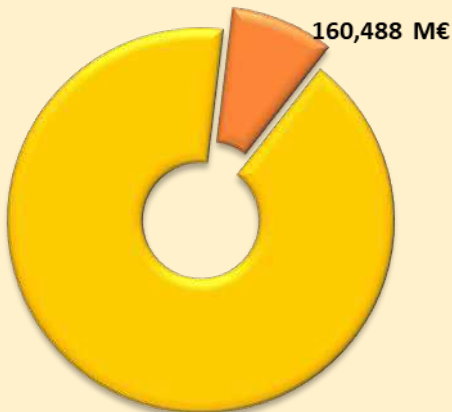
- la reconduction de partenariats avec l'AER, le CRT, la CCIR,
- un AAP ou RI pour soutenir les démarches d'attractivité résidentielle dans les territoires,
- la valorisation de témoignages et ambassadeurs concourants à la promotion du positionnement.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
5017AA	Attractivité - promotion territoriale							605 000,00	-27%	8%	591 197,30	-24%	-7%
TOTAL - Attractivité								605 000,00	-27%	8%	591 197,30	-24%	-7%

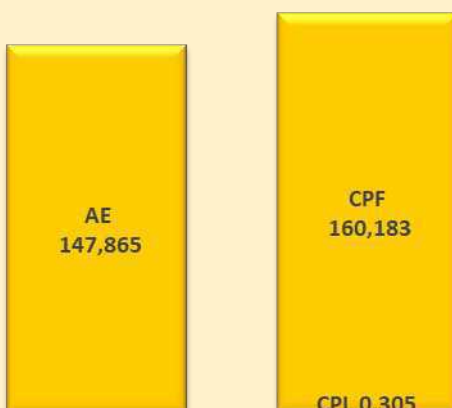
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



1.5. Formation des demandeurs d'emploi et transitions professionnelles

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Formation des demandeurs d'emploi

Compte tenu de la crise sanitaire Covid et de la crise économique liée à la situation en Ukraine, la Région se mobilise pour adapter au mieux son offre de formations aux attentes des demandeurs d'emploi les plus vulnérables, afin de répondre au mieux aux fortes tensions de recrutement subies par de nombreux secteurs sur les territoires et aux besoins spécifiques des entreprises liés aux transitions écologiques et numériques.

La Région s'est engagée aux côtés de l'Etat dès le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du PRIC – Pacte régional d'investissement dans les compétences, en déployant une démarche de forte coordination des acteurs de l'insertion-orientation-formation-emploi et en expérimentant des mesures d'envergure de manière concertée.

Prolongé d'une année, le PRIC Bourgogne-Franche-Comté visera en 2023, le déploiement d'un volume important de places de formation sur l'ensemble du territoire, le suivi d'actions innovantes permettant d'adapter au mieux l'offre de formation aux besoins.

Ainsi, la Région souhaite **apporter des réponses souples et sécurisées, au plus près des besoins des publics les plus vulnérables** (notamment des bénéficiaires du RSA et des séniors), ciblés autour de l'élaboration de leur projet professionnel, de la reprise de confiance en eux et la remobilisation, de l'acquisition des savoirs fondamentaux contextualisés aux métiers visés, de la maîtrise du numérique... Dans cette perspective, la Région prévoit sur 2023 de poursuivre le déploiement du DAQ 2.0, autour de l'accompagnement renforcé des stagiaires, de la consolidation de l'immersion en entreprise, et de la poursuite des colorations sur les secteurs prioritaires en tension. Sur 2023, la Région déploiera son nouveau dispositif de formation linguistique DFL, désormais éligible à la rémunération, qui visera prioritairement à lutter contre l'illettrisme, dans une enveloppe budgétaire avec PRIC hors Plan de relance/Plan Compétences « tension ».

Afin de sourcer les publics les plus vulnérables (dont les bénéficiaires du RSA) et leur permettre d'accéder à la formation, la Région va poursuivre son partenariat avec les 8 Départements dans le cadre des Protocoles d'accord « insertion-formation », en travaillant à des Plans d'actions 2023, en lien avec la Stratégie de lutte contre la pauvreté, le déploiement des SPIE (Service public de l'insertion et de l'emploi) et la réforme « France Travail ». Dans cette même perspective, elle mobilisera également tous les acteurs de l'emploi-formation-orientation, ainsi que les structures d'insertion et d'insertion par l'activité économique.

Afin de répondre aux difficultés de recrutement, la Région va poursuivre en 2023 son effort sur les formations qualifiantes, en ciblant les secteurs prioritaires en tension et d'avenir.

Cette offre de formations régionales sera complétée par la délégation de crédits PRIC à Pôle emploi, qui mobilisera notamment ses actions individuelles de formation préalables au recrutement AFPR et POE, en articulation avec le dispositif régional FRAP, afin de répondre aux besoins spécifiques de compétences des entreprises.

Enfin, il est également prévu de **poursuivre, suivre et évaluer les innovations et expérimentations** mises en place dans le PRIC, tels que : les modules complémentaires et les achats en blocs de compétences pour adapter au mieux le contenu des formations, aux besoins (dans le BTP, le service à la personne, le tourisme, la maintenance industrielle) ; l'abondement CPF – compte personnel de formation permettant le financement d'actions de niveau supérieur dans les secteurs prioritaires ; ainsi que les actions partenariales soutenues dans le cadre l'appel à projets « initiatives territoriales » 2021-2023, pour capitaliser sur les bonnes pratiques.

L'année 2023, sera également marquée par le lancement des marchés publics relatifs au prochain Programme régional de formations qualifiantes dont les entrées débuteront dès le mois de janvier 2024. Dans cette perspective, une large concertation sera déployée pour identifier les besoins en compétences, à la fois des publics, des secteurs et des territoires, dans un budget contraint en forte baisse, avec la fin du PRIC.

Enfin, la démarche de préfiguration de la réforme « France travail » entamée courant 2022 devrait aboutir en janvier, à un rapport, et des premières mises en œuvre, dès le 1^{er} semestre 2023. Celle-ci aura un fort impact sur les politiques d'insertion-orientation-formation-emploi, avec la volonté « d'aller-chercher » les invisibles et bénéficiaires du RSA vers l'emploi, de renforcer la coordination des acteurs, d'accompagner les entreprises en tension de recrutement, et d'interconnecter les systèmes d'informations. Dans ce contexte très évolutif, la Région souhaite disposer d'une place à part entière auprès de l'Etat au sein de France Travail, compte tenu de ses fortes compétences en matière d'orientation/formation/développement économique, des bons résultats du PRIC BFC, ainsi que de sa capacité à mobiliser et coordonner les acteurs du territoire.



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

Les coûts des actions de formations des demandeurs d'emploi sont composés principalement de dépenses de personnel et de frais de locaux/d'énergies. Compte-tenu de l'inflation actuelle, les coûts des marchés publics de formations 2023 suivront la hausse des indices économiques de référence, et seront pris en charge dans le PRIC. La demande de juste compensation des porteurs du SIEG – DAQ 2.0 subira probablement une hausse sur les coûts unitaires des parcours, qui seront à étudier courant 2023, au regard d'éventuelles sous-réalisations.

Transitions professionnelles

Au-delà de sa compétence en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, et en pleine articulation avec sa compétence économique, la Région agit en faveur de la formation des actifs pour :

- Favoriser le développement économique et investir dans les emplois de demain ;
- Former tout au long de la vie et garantir les emplois face aux mutations ;
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la nouvelle région.

L'intervention de la Région en la matière est essentiellement volontariste. En 2023 l'intervention régionale en faveur de l'effort de formation des entreprises et de la sécurisation des parcours des actifs sera revue afin de la rendre plus lisible et plus souple dans un contexte économique très instable alors que les dispositifs exceptionnels d'accompagnement de la crise sanitaire via le levier formation prennent fin. Cela visera notamment :

- A proposer un cadre rénové de l'intervention régionale en faveur de l'effort de formation des entreprises et de l'accompagnement des actifs via la proposition d'un nouveau règlement d'intervention ;
- Réinterroger les bases du soutien régional en faveur des employeurs de personnes en contrats de pro CDI dans un contexte économique en pleine évolution.

Au-delà de ce travail, le marché de formation des créateurs et repreneurs d'entreprises sera actualisé avec un nouvel appel d'offres lancé dès septembre 2023 pour une mise en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Enfin, alors que le sujet des transitions est au cœur de la préoccupation de nombreux actifs suite à la crise sanitaire, la Région assurera une veille active sur la réforme en cours de la VAE et poursuivra la coordination de l'ensemble des acteurs de la VAE dans le cadre des marchés VAE.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Formation des demandeurs d'emploi

Programme 11.03 – Parcours vers la qualification

En 2023, il est proposé de poursuivre l'effort régional sur les dispositifs préparant à la qualification.

Ainsi, ce budget permettra de remobiliser les publics jeunes via le soutien régional aux **écoles de la deuxième chance**. Il visera également la poursuite du **déploiement du DAQ 2.0** - Dispositif amont à la qualification, afin de répondre aux besoins de définition des projets professionnels, de reprise de confiance en soi, et d'acquisition de compétences fondamentales et techniques, des publics les plus vulnérables, notamment en priorité des bénéficiaires de RSA et des séniors. Le nouveau marché du **DFL** Dispositif de formation linguistique sera déployé sur 2023, en priorisant les formations de lutte contre **l'illettrisme et l'analphabétisme**. La Région soutiendra également la préparation à la réinsertion des détenus dans le cadre du programme à destination **des personnes sous main de justice**.

Programme 11.04 – Qualification

En 2023, les **programmes/expérimentations de formations qualifiantes**, autour de l'achat en blocs de compétences, modules complémentaires, groupements de commandes vont se poursuivre. La totalité des marchés qualifiants, qui ont été reconduits en cohérence avec la prolongation du PRIC en 2023, seront animés localement et en concertation, afin de répondre aux besoins des entreprises sur les métiers en tension et d'avenir. L'année 2023 va permettre à la Région de poursuivre l'évaluation des expérimentations et dispositifs innovants, de lancer une large concertation sur l'identification des besoins en compétences des publics/secteurs/territoires, d'analyser les bilans de formation et de questionner les usagers. Toute cette analyse partagée aboutira au lancement, au 1^{er} trimestre 2023, des marchés publics correspondants au PRF 2024, sur la base d'une enveloppe budgétaire de 45 M€, en baisse de -45,9 % avec la fin du PRIC.

Il est proposé en 2023 de **conventionner avec Pôle emploi**, tel que prévu dans le cadre du PRIC, et de poursuivre la complémentarité des actions dans le cadre de l'articulation de nos dispositifs et du déploiement de la démarche France Travail, en priorisant les actions individuelles préalables au recrutement telles que les dispositifs POEI-AFPR de Pôle emploi, et **le dispositif régional FRAP**.

L'expérimentation régionale portant sur **l'abondement du Compte personnel de formation** se poursuivra et permettra de financer des actions individuelles de formation de niveau supérieur, dans les secteurs prioritaires. Par ailleurs, une évaluation sera lancée sur **l'Appel à projets « initiatives territoriales »**, afin de capitaliser les bonnes pratiques.

Programme 11.05 – Rémunération des stagiaires

Le budget proposé sur ce programme budgétaire, vise à financer : la **rémunération des stagiaires** non indemnisés par Pôle emploi, entrés sur une formation régionale éligible ; la protection sociale ; ainsi que les « aides régionales – compléments de rémunération » plus favorables que les décrets de 2021 revalorisés (forfait de 200 € à l'entrée en formation, triplement des indemnités de transport...). Celui-ci intègre l'agrément à la rémunération des stagiaires du dispositif DFL, conformément aux préconisations de l'évaluation sur cette mesure expérimentale déployée en début d'année 2022. Il permet également de régler les frais de gestion des dossiers de rémunération des stagiaires, auprès de l'ASP (Agence de services et de paiements).

Transitions professionnelles

Programme 1122AA – Transitions professionnelles

Ce programme vise le soutien à des initiatives destinées à favoriser les transitions professionnelles des actifs (VAE, actions de branches professionnelles, tutorat...).

Dans le cadre de la réorganisation de la direction (direction de l'orientation et des parcours professionnels DOPP), ce programme budgétaire est revu en 2023 pour ne cibler que des dispositifs relevant du service développement et sécurisation des parcours répondant à l'objectif d'accompagnement des transitions professionnelles.

Outre le soutien aux démarches de création ou de développement de GEIQ (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification), il s'agit notamment d'assurer la poursuite des deux marchés d'accompagnement régional de la validation des acquis de l'expérience (VAE), valides depuis le 1^{er} juillet 2021 et jusqu'au 31 décembre 2024 : un marché d'information-conseil et un marché d'accompagnement.

Introduite par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel qui permet d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification en reconnaissant les compétences acquises par l'expérience professionnelle ou bénévole. La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient activement le déploiement de ce dispositif qui permet de favoriser l'accès à la qualification, de renforcer l'employabilité des publics et de faciliter leur évolution professionnelle.

Elle finance, depuis le 1^{er} juillet 2021, 8 Points Relais Conseils (PRC) en VAE chargés d'assurer des permanences sur l'ensemble du territoire régional en vue d'informer sur le droit à la VAE, orienter les publics sur les certifications appropriées et délivrer une information sur le coût de la démarche et les aides mobilisables.

La Région soutient également les démarches individuelles de validation des acquis de l'expérience en mettant à disposition d'un public ciblé 1 PASS'VAE en 3 volets (marché d'accompagnement).

Cette politique régionale de VAE est mise en œuvre conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004 qui a transféré aux Régions la responsabilité d'organiser sur leur territoire un « réseau de centres (...) de conseil sur la validation des acquis de l'expérience » et sur la loi du 5 mars 2014 qui est venue confier aux Régions l'organisation de l'ensemble des accompagnements à la VAE pour les publics dont elle a la charge. Dans ce cadre, la Région assurera en 2023 une veille active sur la réforme nationale en cours de façon à adapter ou renouveler son soutien à la VAE en région en fonction des évolutions mises en place.

Programme 1123AA – Sécurisation des parcours professionnels

La Région conduit une politique volontariste en faveur de la formation des salariés, en priorité les plus fragiles d'entre eux. Il est proposé en 2023 de regrouper les trois dispositifs régionaux d'appui à l'effort de formation des entreprises (AREFE) sous une seule ligne budgétaire, avec un cadre d'intervention rénové dont la mise en œuvre est prévue à compter de juillet 2023.

Objectif : renforcer la souplesse de l'intervention régionale dans un contexte économique instable, appuyer son utilité au service du développement des compétences et la sécurisation des parcours des salariés et actifs et assurer la compétitivité des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté.

Il est également prévu en 2023 de poursuivre le soutien à la promotion sociale des actifs et notamment l'accompagnement des projets de transition professionnelle dans le cadre de l'accompagnement de la feuille de route automobile.

Enfin, il est prévu le maintien du soutien aux contrats de professionnalisation en CDI très bien mobilisé en 2022. L'effet levier est toujours présent au profit du contrat de professionnalisation en CDI plutôt qu'en CDD.

Programme 1124AA – Accompagnement formation développement économique

Ce programme vise à renforcer le lien entre le développement économique et la formation professionnelle en tant que levier du développement économique. L'appui régional à l'effort de formation des entreprises en développement est transféré dans le programme précédent (1123AA) pour intégrer un cadre rénové et unique d'intervention.

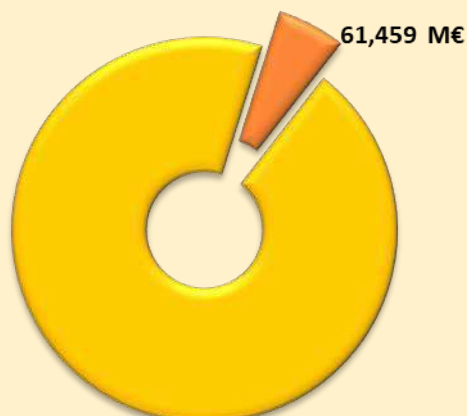
Il s'agira dans ce programme en 2023 de poursuivre, pour la dernière année du marché triennal (2020-2023), l'accompagnement de la formation des créateurs-repreneurs d'entreprise et de préparer le prochain marché, afin d'être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2024, sans rupture d'accompagnement. Ce marché permet d'acheter des prestations de formation auprès d'organismes spécialistes pour la mise en œuvre d'actions de formation à destination de personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise sur le territoire régional.

Programme 1125AA

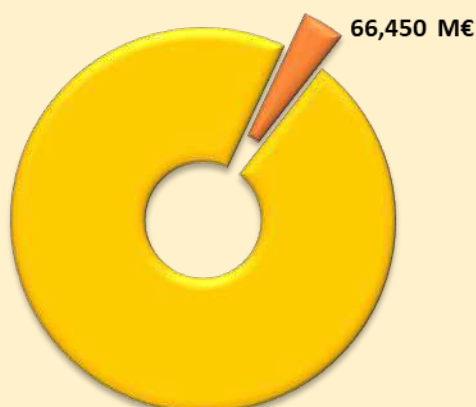
Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
1103AA	Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi							29 375 120,00	-29%	-29%	33 281 755,05	8%	2%
1104AA	Qualification des demandeurs d'emploi							56 715 000,00	-35%	-34%	71 815 350,00	1%	13%
1105AA	Rémunération et aides stagiaires							56 210 000,00	4%	4%	50 147 330,54	4%	-10%
TOTAL - Formation des demandeurs d'emploi								142 300 120,00	-22%	-21%	155 244 435,59	3%	2%
1122AA	Transitions professionnelles							915 000,00	-54%	-46%	1 085 867,02	-32%	3%
1123AA	Sécurisation des parcours professionnels							3 600 000,00	-1%	4%	2 593 160,00	16%	5%
1124AA	Accompagnement formation développement économique							1 050 000,00	-34%	-21%	1 260 570,80	4%	9%
1125AA	Ingénierie de projets de formation				305 000,00	-86%	-86%						
TOTAL - Transitions professionnelles					305 000,00	-86%	-86%	5 565 000,00	-23%	-14%	4 939 597,82	-2%	6%

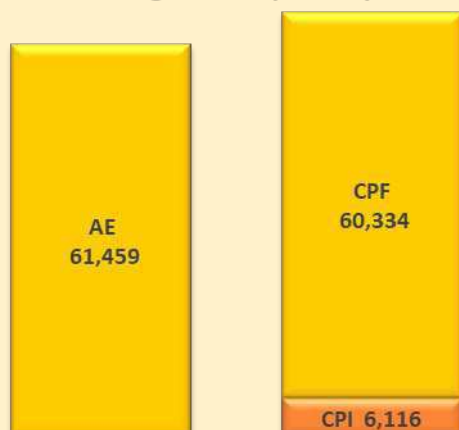
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



1.6. Formations sanitaires et sociales

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Un nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) est attendu en 2023. Il définira des orientations pour renforcer la qualité des réponses apportées aux besoins en termes de compétences professionnelles et d'attractivité sur le territoire, en lien avec les enjeux de santé publique et d'action sociale.

- Elaborer le nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS).** Ce nouveau schéma sera annexé au plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). Il a pour objectif de définir l'offre de formation sur les territoires, dans une logique de réponse aux besoins en emploi. Il vise aussi à répondre aux enjeux d'universitarisation et d'intégration au sein des universités, et à l'adaptation et la modernisation de l'appareil de formation à l'évolution des métiers et des pratiques professionnelles.
- Assurer la pérennité des places supplémentaires en formation.** Dans le cadre du Ségur de la Santé, en accord avec l'Etat, la Région a financé des places supplémentaires de formation en soins infirmiers, d'aide-soignant (AS) et d'accompagnant éducatif et social (AES). Elle s'est engagée par délibération du 21 octobre 2022 à poursuivre sa mobilisation sur le soutien pérenne aux places supplémentaires d'AS et d'AES, et sur le financement des fins de cohortes infirmiers engagées.
- Renforcer l'universitarisation des formations et intégrer certaines filières au sein des universités.** La construction du département des sciences de la rééducation de l'UFR Santé de l'université de Franche-Comté sera poursuivie. Pour la Région, il s'agit de répondre aux exigences des référentiels de formation, mais aussi aux besoins des étudiants, tant sur la qualité de la formation que sur l'accès aux services universitaires et du CROUS, à des fins d'égalité de traitement sur tout le territoire.
- Mieux faire connaître et valoriser les formations sanitaires et sociales.** La Région contribue à rendre positive les représentations des métiers du sanitaire et du social, afin de développer l'attractivité des formations de ce secteur. Des actions d'information sur les écoles, les formations, leur contenu, leurs infrastructures et équipements, les passerelles entre les diplômés, le taux d'accès à l'emploi, ou encore les perspectives d'évolution de carrière seront ainsi conduites. Ces actions permettront également d'éviter le nombre croissant d'abandons.



Focus – Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

La Région a en charge le financement des formations sanitaires et sociales et à ce titre est amenée à assurer l'équilibre du budget de fonctionnement des différents instituts de formation. Aussi une hausse des prix de l'énergie et plus largement du taux d'inflation pourra nécessiter, au cours de l'année 2023, une augmentation dans le montant des crédits alloués aux différents centres de formation.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 1106AA – Formation des demandeurs d'emploi secteurs sanitaire et social

Dans le cadre du service public régional des formations et en lien avec d'une part le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) et d'autre part le Ségur de la Santé, la Région finance les formations de niveau 3 (ambulanciers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et accompagnants éducatifs et sociaux) suivies par des demandeurs d'emploi.

Des actions spécifiques sont conduites, à savoir le financement de :

- 60 places supplémentaires de formation courte d'accompagnant éducatif et social,
- 321 places supplémentaires de formation d'aide-soignant.

Programme 1301PP – Formations des secteurs sanitaire et social

Il s'agit d'accompagner dans leurs projets d'investissement les écoles sanitaires et sociales transférées à la Région Bourgogne Franche-Comté en vue d'adapter les locaux et les équipements aux besoins de formation et améliorer la qualité des interventions.

Un des grands objectifs de la politique régionale est d'accélérer la transition écologique et énergétique. Par conséquent, l'intervention régionale peut porter sur :

- Des opérations répondant à des critères d'écoconditions en termes de rénovations énergétiquement performantes,
- Des mises aux normes handicapées et accès aux personnes à mobilité réduite,
- Des mises en sécurité, incendie notamment.

Elle peut également être accordée pour l'achat de matériels pédagogiques et informatiques, notamment pour développer l'enseignement hybride ou la simulation en santé.

Programme 1302AA – Formations des secteurs sanitaire et social

La Région finance le fonctionnement des instituts et des écoles paramédicales et en travail social lorsqu'ils sont publics ainsi que les départements de maïeutique et de rééducation des universités ; elle peut participer au financement des instituts et écoles lorsqu'ils sont privés. Une subvention de fonctionnement est versée annuellement aux organismes suite à une procédure contradictoire. Chaque structure dépose son budget sur l'applicatif Solstiss qui permet à la Région de disposer de données budgétaires et comptables normées et harmonisées.

En parallèle, la Région soutient également des dispositifs et des pédagogies innovantes, numériques et en lien avec la simulation en santé (mannequins, simulateurs de conduite ambulancier). En partenariat avec les universités, la Région peut également aider à la création de cours en ligne tels que des MOOCS et des MOODLES.

La Région attribue des bourses sur critères sociaux aux étudiants suivant une formation paramédicale, maïeutique et en travail social. Ces bourses sont alignées réglementairement sur celles de l'enseignement supérieur tant au niveau des montants que des barèmes. Plus ou moins 2300 bourses sont attribuées à chaque rentrée scolaire. Dès 2020, des évolutions du dispositif ont été apportées pour en simplifier la gestion et rapprocher le calendrier régional sur celui de l'enseignement supérieur et l'ouverture de la plateforme parcoursup destinée aux lycéens.

Programme 2014P014 – Instituts de formations sanitaires et sociales

La Région soutient des opérations d'instituts de formations sanitaires et sociales, en approuvant notamment l'inscription d'une autorisation de programme pour la construction de l'IFPS du CHRU de Besançon lors du budget primitif 2015.

Concernant l'Institut de Formations de Professions de Santé de Besançon (IFPS), il a été décidé de financer et de porter la maîtrise d'ouvrage du projet de construction. L'autorisation de programme a été votée le 9 janvier 2015 afin de permettre l'acquisition foncière du projet, le lancement des études préalables, et le recrutement des équipes de conception.

L'IFPS dispense des formations d'infirmiers, de masseurs kinésithérapeute, d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture, ambulanciers, puéricultrices, infirmiers anesthésistes, infirmiers bloc opératoires et cadres de santé. Le projet consiste en une construction neuve de 5 350 m² de surface utile sur un terrain cédé par la Sedia d'une surface de 10 550m² au sein de Témis Santé sur la ZAC des Hauts du Chazal, à proximité directe de l'hôpital et du restaurant universitaire. La construction devra permettre l'accueil de plus 1000 étudiants, 18 personnels administratifs et 50 formateurs.

Cette implantation permet d'optimiser les coûts en termes de desserte (moins de stationnement) et de restauration collective (accord du CROUS pour accueillir les apprenants de l'IFPS).

La Région assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération de construction, et le CHRUB aura en charge le fonctionnement et l'exploitation maintenance du bâtiment mis à disposition. Le CHRUB a piloté et financé le programme du projet.

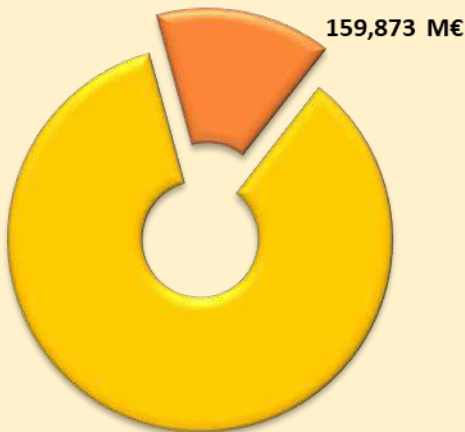
Les travaux ont démarré en 2021 avec les clôtures de chantier, portails, panneaux ainsi que les installations de chantier ; la fin des travaux est estimée à la rentrée de septembre 2023.

Programme 2016P014 – Rémunération des mandataires IFSS

Ce programme est destiné à couvrir les dépenses du mandataire qui est chargé de la construction de l'IFPS de Besançon. Sa rémunération est directement liée à l'avancement de l'opération.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
1301PP	Formations des secteurs sanitaire et social				590 333,11	-37%	-27%						
1302AA	Formations des secteurs sanitaire et social							55 893 349,00	1%	18%	55 440 062,69	1%	19%
1304PR	Plan de relance 2020 Formations sanitaires et sociales				25 691,43	-96%	-91%						
2014P014	Instituts de formation sanitaires et sociaux				5 440 000,00	-31%	-20%						
2016P014	Rémunération des mandataires IFSS				60 000,00	-40%	138%						
1106AA	Formations de demandeurs d'emploi secteurs sanitaire et social							5 565 420,00	-20%	2%	4 894 000,72	-22%	-6%
TOTAL - Formations sanitaires et sociales					6 116 024,54	-36%	-23%	61 458 769,00	-2%	16%	60 334 063,41	-1%	16%

Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



1.7. Education

Par ses compétences, la Région contribue à la qualité du service public de l'éducation. Ainsi elle poursuit ses engagements pour les lycéens et l'ensemble de la communauté éducative avec une gestion appropriée au contexte budgétaire de la Région et aux enjeux sociétaux et écologiques. Ses interventions intégrant une recherche de sobriété et un accompagnement social portent sur 4 domaines clés : son patrimoine immobilier, le fonctionnement et les équipements, et ses infrastructures et activités liées au développement du numérique éducatif.

Ainsi l'action régionale cherche à rendre adaptées les conditions d'apprentissage des 106 000 jeunes qui fréquentent les lycées publics et privés sous contrat et de l'ensemble des communautés éducatives.

Sécuriser l'accès à la restauration et à l'hébergement à tous les lycéens

La Région poursuit sa mobilisation auprès des familles afin de permettre à chaque lycéenne et lycéen de la région d'accéder aux services de restauration et d'hébergement. Ainsi, au-delà d'une tarification des 10 millions de repas annuels et de l'hébergement bien en deçà du coût de revient, elle fait le choix d'une tarification sociale dégressive à destination des familles éligibles à la bourse d'Etat ou se situant à la frange d'éligibilité de cette bourse, ainsi qu'une aide personnalisée aux situations de difficulté identifiées par les établissements.

Investir pour sécuriser l'accueil de tous les usagers, en faveur de la sobriété énergétique et pour répondre aux besoins de formation

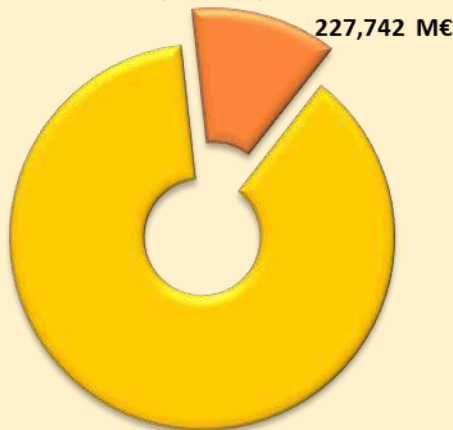
La Région gère un patrimoine des lycées composé de 129 établissements d'enseignement, 1400 bâtiments sur plus de 2 300 000 m². La gestion d'un tel patrimoine est ciblée sur 4 enjeux incontournables : L'accueil des usagers en sécurité selon le respect des normes et l'anticipation des risques, la sobriété énergétique des bâtiments par l'optimisation des systèmes de chauffage afin de poursuivre sa contribution à l'atteinte des objectifs de la loi ELAN, soit à ce jour une consommation inférieure de 30 % à celle de 2012 d'ici 2030, l'accessibilité des bâtiments aux personnes atteintes de handicap, et une adaptation aux enseignements dispensés et aux évolutions pédagogiques. La Région accompagne en effet les ouvertures de formation et les évolutions de programme.

Malgré la conjoncture, le niveau d'investissement de la Région dans les lycées reste d'un niveau élevé, et est même supérieur à celui de 2022

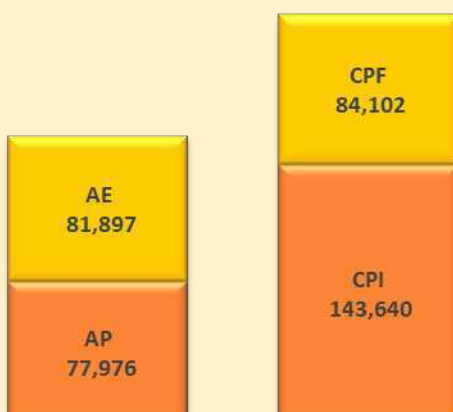
Garantir un bon fonctionnement et des équipements dans un contexte de forte inflation

La dotation de fonctionnement des lycées a été réévaluée afin de tenir compte de l'évolution des dépenses énergétiques et sera complétée au fil de l'eau en cas de nécessité.

Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



Concernant les investissements en équipements nécessaires à l'activité pédagogique et au bon fonctionnement des établissements, la Région renforcera dans un cadre concerté avec les académies ses critères de priorisation afin de répondre aux besoins les plus urgents.

118 unités de restauration implantées dans les établissements bénéficieront également d'un renouvellement raisonné des équipements nécessaires à la production de quelques 10 millions de repas pour les 70 000 internes et demi-pensionnaires et de soutiens pour développer une alimentation locale et bio et assurer la sécurité sanitaire.

La Région équipe ses agents en matériel professionnels permettant de réaliser dans de bonnes conditions les missions confiées.

Fournir un accès internet de qualité et déployer les équipements nécessaires pour appuyer les transformations numériques responsables

C'est par la continuité du déploiement du réseau GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) et l'augmentation des débits que la Région poursuit sa fourniture à un accès Internet de qualité. Ainsi la Région a initié la constitution d'un réseau régional indépendant pour desservir ses lycées et ses établissements administratifs.

En renforçant la prise en compte des enjeux de développement durable, la Région accompagne les établissements dans la réalisation de projets numériques et dans le renforcement des investissements contribuant au développement des infrastructures.

Le vote du nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) : Un contrat régional à forts enjeux pour les apprenants

Ce contrat coconstruit avec les partenaires va définir pour la période 2023-2028 les objectifs dans le domaine de l'offre de conseil et d'accompagnement en orientation, les orientations en matière de formation professionnelle, les actions destinées à favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans chacune des filières, l'accès-le maintien et le retour à l'emploi ou l'accès à la certification professionnelle, l'insertion professionnelle pour tous. Il intégrera les objectifs de développement du service public régional de l'orientation, les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience, ainsi que le schéma régional des formations sanitaires et sociales.

PRIORITES ET ACTIONS

Patrimoine et gestion immobilière

Le patrimoine des lycées représente, pour les 129 établissements d'enseignement qui le composent, 224 sites, 1 400 bâtiments sur plus de 2 300 000 m².

La gestion d'un tel patrimoine, avec les responsabilités que cela implique, impose à la Région de prioriser les actions. Les choix sont à réaliser dans un contexte où les besoins sont supérieurs aux moyens.

Quatre enjeux sont incontournables :

- L'accueil des usagers en sécurité. Une multitude de normes s'impose à la Région : sécurité électrique et incendie, accessibilité, sécurité alimentaire dans les restaurations, amiante, plomb, légionnelles, radon, qualité de l'air intérieur... Les risques sont nombreux pour la collectivité, et la Région doit surveiller l'état de ses bâtiments pour prévenir les accidents. Tout incident qui met en lumière une insuffisance quelconque à l'une de ces prescriptions peut potentiellement générer un risque pénal pour la collectivité.
- La sobriété énergétique des bâtiments. La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite « loi ELAN ») oblige la Région à avoir dans les lycées, à l'horizon 2030, une consommation inférieure de 40 % à celle de 2012. Entre 2012 et 2021, la réduction a été de 10 % : il reste donc 30 % à atteindre. Un levier d'action prioritaire porte sur l'optimisation des systèmes de chauffage (action à forte rentabilité). La loi prévoit à terme la mise en publicité de tous les maîtres d'ouvrage qui ne respecteront pas leurs obligations.

- Un troisième enjeu porte sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes atteintes de handicap. Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. L'ordonnance du 26 septembre 2014 a fixé 2025 comme échéance pour la réalisation des travaux.
- Enfin, les lycées doivent s'adapter aux enseignements dispensés et aux évolutions pédagogiques. La Région accompagne en effet les ouvertures de formation et les évolutions de programme. Les investissements consécutifs à des réformes peuvent cependant se révéler lourds pour des besoins limités dans le temps.

Ces thématiques sont reprises dans l'ensemble des axes d'intervention de la politique d'investissement de la Région. Elles constituent, avec l'état des lieux bâtiminaire, les critères de priorisation des investissements.

Afin de consolider la mise en œuvre de sa politique, la Région a actualisé son plan de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage (création au 1^{er} juillet 2022 du service énergie et exécution des travaux de mise en accessibilité par des mandataires du maître d'ouvrage), ainsi que son plan des « outils » (nouveau système d'accords-cadres de travaux, avec toutes les prestations intellectuelles afférentes, et accompagnement des lycées pour s'assurer de la maintenance satisfaisante des installations de chauffage). Par ailleurs, une démarche d'actualisation du guide des prescriptions techniques et du guide de « répartition des charges » entre Région et établissements sera engagée en 2023.

Les priorités en réponse aux enjeux identifiés ci-dessus sont :

- la sobriété énergétique
- la recherche d'une politique de gestion patrimoniale optimale dans le contexte budgétaire contraint.

1. LA SOBRIETE ENERGETIQUE

La Région s'est engagée dans une stratégie opérationnelle visant à faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive et zéro carbone d'ici 2050. La réduction des consommations d'énergie est aujourd'hui une évidence et doit guider l'ensemble des interventions sur le patrimoine. C'est d'autant plus important que la Région assume les investissements sur le bâti et supporte les charges de fonctionnement dudit bâti.

Une stratégie opérationnelle sur le patrimoine des lycées a été mise en place. Elle peut être amenée à évoluer en fonction des choix politiques, des ressources financières ou des besoins. Sont priorisées :

- Les actions d'amélioration énergétique : la remise en conformité des installations techniques et l'organisation d'un suivi de l'exploitation/maintenance est un préalable à tous travaux d'optimisation énergétique ;
- Les actions en faveur du développement des énergies renouvelables.

La recherche de sobriété énergétique marque la quasi-totalité des programmes budgétaires.

2. LA POLITIQUE REGIONALE D'INVESTISSEMENT

La politique régionale d'investissement dans les lycées se structure autour de plusieurs axes :

- L'état des lieux du patrimoine des lycées,
- L'accessibilité,
- La politique de gros entretien.

2.1. L'ETAT DES LIEUX GENERAL DES LYCEES

La politique d'investissement de la Région ne peut cibler efficacement ses interventions qu'en identifiant parfaitement et en prenant en compte les caractéristiques et spécificités de son patrimoine.

Ce patrimoine est très hétérogène :

- Quant à son architecture et aux procédés constructifs mis en œuvre,
- Quant au contenu des bâtiments qui le composent et à la variété de fonctions que cela implique,
- Quant à son état.

Il est aussi très morcelé et dispersé sur le territoire et globalement trop étendu eu égard au public à accueillir.

Un lycée comporte quatre fonctions principales : enseignement, administration, restauration et hébergement. Tous comptent donc des familles de locaux et des fonctions identiques, plus ou moins fonctionnelles et bien situées au gré des constructions et des rénovations ultérieures.

En revanche, la variété de diplômes préparés, de métiers enseignés -près de 70 CAP différents, 90 baccalauréats professionnels et 90 BTS globalement- dans des domaines tels que l'industrie, la mode, le commerce, le sanitaire et social, l'optique, les métiers d'art, la maintenance, les exploitations agricoles...nécessitent des locaux et installations spécifiques dans des espaces dédiés.

Depuis le pic démographique de 1992, les lycées de Bourgogne-Franche-Comté ont perdu 20 000 élèves, soit 20 % de leurs effectifs. Malgré une légère inflexion de la courbe entre 2015 et 2018, la diminution des effectifs se poursuit et les projections démographiques prévoient une baisse de plus de 4 % des 15-29 ans à l'horizon 2042.

Les surfaces des lycées n'ont pas suivi la même courbe : de la décentralisation des compétences à la fin des années 1990, des m² supplémentaires ont été apportés soit par des constructions neuves soit par des réhabilitations/extensions importantes destinées à répondre à l'augmentation des effectifs et à créer au sein des établissements des locaux socio-éducatifs, locaux dont ils étaient sous-dotés jusque-là. Depuis, les surfaces sont à peu près stables. De fait, aujourd'hui, la Région Bourgogne-Franche-Comté est l'une des Régions qui présente le ratio de m² à l'élève le plus élevé.

Pour prioriser les interventions, il est nécessaire d'avoir une vision parfaite et homogène de l'état du patrimoine des lycées et de ses besoins. La Région a ainsi procédé en 2021 à un diagnostic de tous ses bâtiments sur la base d'une méthodologie unique et globale construite avec l'aide d'un cabinet-conseil (Odigo). Chaque bâtiment a été noté à la fois sur ses qualités techniques et sur sa fonctionnalité.

Cette démarche a permis d'identifier les points faibles et de hiérarchiser les actions à engager.

Considérant l'état bâtementaire et les obligations réglementaires, les investissements dans les lycées qui seront prioritaires portent sur :

- la mise en accessibilité des bâtiments, en sécurité et en conformité ;
- l'optimisation des installations de chauffage ;
- la maintenance courante des bâtiments, en intégrant les opérations de sécurisation, de câblage informatique.

En parallèle, les opérations de réhabilitation / extension en cours de chantier se poursuivent dans les lycées. Il en est de même de la modernisation/extension du CREPS et de la construction de l'IFPS de Besançon.

De nouvelles opérations sont mises à l'étude dans le cadre du PPI. Elles s'inscrivent dans les priorités arrêtées ci-dessus. C'est ainsi que sont privilégiés :

- les bâtiments vétustes et particulièrement énergivores,
- les demi-pensions dont les dysfonctionnements ne peuvent plus trouver de réponse dans des réparations ponctuelles et nécessitent à présent un traitement global.

2.2. LA MISE EN ACCESSIBILITE

La mise en accessibilité des EPLE progresse. L'avancement du processus est le suivant :

- les opérations engagées en gestion directe sont en chantier depuis 2022 et s'achèvent en 2023,
- dix mandataires désignés en 2021 permettent de « démultiplier » l'action de la Région dans ce domaine, 27 équipes de maîtrise d'œuvre ont été désignées en 2022 et mènent -ou mèneront- les études de faisabilité et d'ingénierie sur tous les sites jusqu'au stade avant-projet pour mars/avril 2023. Ainsi la Région disposera de tous les éléments de décision :
- sur le coût global de la mise en accessibilité,
- pour la planification des opérations de travaux après concertation des instances spécialisées,
- pour engager de nouvelles opérations.

2.3. LA POLITIQUE DE GROS ENTRETIEN DU PATRIMOINE

La politique de gros entretien du patrimoine des lycées se poursuit, intégrant :

- les travaux liés à la sécurité selon la réglementation en vigueur,
- les interventions sur le clos et couvert avec l'objectif d'améliorations énergétiques,
- les interventions sur les réseaux VDI -Voix Données Images- afin de mettre à niveau les réseaux informatiques pour améliorer l'usage du numérique,
- les travaux de sécurisation des sites.

Des moyens financiers en augmentation sont mis en place pour améliorer l'efficacité et la pertinence des interventions et accentuer l'effort en faveur de la réduction des consommations énergétiques.

Aux travaux de gros entretien général du bâti et à ceux plus spécifiquement dédiés à la réduction des consommations d'énergie s'ajoute l'accompagnement des lycées dans la prise en charge spécifique des travaux de réparations sur des installations de chauffage dans le cadre du nouveau programme budgétaire dédié (GERRIC).

Pour les travaux, 11 lots techniques, qui couvrent la majorité des besoins de travaux d'entretien, ont été constitués en 2021. Lorsqu'elle ne gère pas en direct, la Région conserve toute latitude pour confier la réalisation de travaux à l'EPLE ou, ponctuellement, à une autre collectivité (dans le cadre de conventions de gestion scolaire ou de conventions spécifiques) par le biais de subventions de travaux. Les lycées peuvent mobiliser des opérateurs économiques externes ou décider de faire appel à des équipes mobiles d'agents des lycées (EMOP/EMAT) composées d'agents techniques de la collectivité ou confier la réalisation aux agents techniques de l'établissement.



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

La conjoncture internationale a peu d'effets sur les approvisionnements et donc l'avancement des chantiers. Quelques difficultés ont été signalées par les entreprises mais elles ont été de courte durée. Parfois, des solutions et matériaux de substitution ont été mis en œuvre au lieu de ce qui était initialement prévu pour éviter les retards dans l'exécution des travaux.

En revanche, une majoration des coûts conséquente et des indices de révision de prix à la hausse sont constatés et grèvent le budget des opérations. Toutes les opérations sont impactées. Il est cependant difficile de préciser le surcoût que ces augmentations représentent, que ce soit en montant ou en pourcentage :

- Dans certains cas, le constat se fait au stade des appels d'offres et consultations d'entreprises : le surcoût est donc « noyé » dans les montants des offres présentées ;

- Dans d'autres cas, les entreprises alertent en cours de chantier sur leurs difficultés à respecter leurs prix.
- Tous les lots et tous les matériaux ne sont pas impactés de la même manière.

On peut considérer que l'augmentation se situe globalement entre 10 et 20 % du coût d'opération soit environ 10 à 20 % du montant du budget.

Ainsi, plusieurs chantiers en cours dans le cadre du PPI nécessitent un abondement en 2023 du fait de mauvais résultats de consultation en 2022, de la mise en œuvre de solutions de substitution - souvent plus coûteuses que les solutions techniques initiales - ou en lien avec le jeu des indices de révisions de prix insuffisamment provisionnés dans les bilans prévisionnels des opérations.

La conséquence est qu'une même enveloppe d'autorisation de programme aboutira à un moindre nombre d'opérations réalisées.

Fonctionnement et équipement des lycées

« **La région a la charge des lycées, des établissements d'éducation** spéciale et des lycées professionnels maritimes. **Elle en assure** la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, **l'équipement et le fonctionnement.** » (article L. 214-6 du code de l'éducation).

Par ailleurs, elle a pour compétence de réaliser **le nouveau contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnel** (CPRDFOP). En fin d'année, ce contrat sera proposé au vote. Il définit, sur le territoire régional les objectifs dans le domaine de l'offre de conseil et d'accompagnement en orientation, les orientations en matière de formation professionnelle initiale et continue, les actions destinées à favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans chacune des filières, les actions de formation professionnelle ayant pour but de favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ou l'accès à la certification professionnelle ; les actions de formation professionnelle ayant pour but de favoriser l'insertion professionnelle en milieu ordinaire ou celles en lien avec la réorientation professionnelle, lorsqu'il s'agit de personnes en situation de handicap ; les objectifs de développement du service public régional de l'orientation ainsi que les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience.

Son élaboration s'entend dans un cadre partenarial qui implique en tout premier lieu le CREFOP dont la Région est membre au côté de nombreux autres acteurs qui doivent participer à l'élaboration de ce contrat : le représentant de l'Etat dans la région, les autorités académiques, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.



Dotations aux lycées publics

La détermination des dotations est marquée par l'envolée des prix de l'énergie, une inflation très marquée et une faible visibilité sur l'évolution de la situation. Dans ce contexte très particulier, et même inédit, la Région doit apporter aux 129 lycées publics les moyens d'accueillir quelques 85 000 élèves (rentrée 2022) et l'ensemble des communautés éducatives.

La dotation a été calculée selon des règles qui sont à la fois communes à tous les lycées et qui tiennent compte des spécificités de fonctionnement propres à chaque catégorie d'établissements. Ces modalités de calcul, éprouvées au fil des années, sont fondées sur des données objectives (nombre d'élèves, nature des formations, nombre de M2, « trajectoire énergétique », coût des fluides, contrats obligatoires...), constatées aux comptes financiers des EPLE. Ce mode de traitement a pour avantage de favoriser la sobriété énergétique des lycées, par un système de « bonus/malus » fondé sur l'évolution tendancielle du nombre de Kwh consommés au cours des trois dernières années.

L'année 2023 s'annonce cependant incertaine, à bien des niveaux. Elle impliquera pour tous les lycées des efforts plus marqués de sobriété énergétique. Ce sujet fait l'objet d'échanges avec les adjoints gestionnaires et avec les chefs d'établissement, et des consignes seront adressées en la matière par la Région afin de favoriser les économies et la moindre consommation d'énergie et d'électricité.

Le résultat du calcul aboutit à une augmentation de la dotation globale de fonctionnement des lycées pour 2023 de + 16 % par rapport à celle versée en 2022. Elle s'élève ainsi à 44 685 189 € et se décompose comme suit :

- Pour les lycées de l'Education nationale, la dotation 2023 s'élève à 38 818 188 €
- Pour les lycées agricoles, la dotation 2023 s'élève à 5 867 001 €

La possibilité de dotations complémentaires : la démarche qualitative des dialogues de gestion avec les établissements permettra de prendre en compte la situation de ceux les plus affectés par le contexte d'inflation et pour lesquels une dotation complémentaire pourrait être proposée si la dotation initiale devait s'avérer insuffisante.

Dotations aux lycées privés : le forfait d'externat

Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privés du second degré sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public.

Les 36 établissements privés de Bourgogne Franche Comté sous contrat avec l'éducation nationale sont concernés par le forfait d'externat (ils scolarisent à la rentrée 2022 un effectif de 15 037 élèves) : les 38 lycées agricoles privés (5 039 élèves) sont financés pour leur fonctionnement par l'Etat et ne relèvent pas du forfait d'externat.

Aides aux familles pour la restauration et l'hébergement dans les lycées (tarification sociale)

La collectivité régionale a décidé, au titre de la tarification sociale pour l'année scolaire 2022-2023 :

- de reconduire le dispositif d'appui aux établissements pour l'aide personnalisée aux familles, afin de permettre aux établissements de répondre aux situations des familles les plus délicates, en leur accordant une aide individualisée et adaptée, dans un objectif de lutte contre le décrochage scolaire.
- d'augmenter les forfaits d'aide aux familles boursières,
- de mettre en place une nouvelle aide régionale destinée aux familles se situant dans la tranche de revenu immédiatement supérieure au seuil d'éligibilité à la bourse.

La loi d'orientation et de refondation de l'École de la République d'avril 2013 attribue au numérique une place centrale au sein du système scolaire. Au niveau national, le numérique est considéré comme un instrument de réforme globale du système éducatif sous ses multiples aspects.

Dans la stratégie mise en place pour atteindre les objectifs assignés à l'École (l'acquisition des compétences de base, la lutte contre les inégalités scolaires et le décrochage, la réussite scolaire, etc.), figure la nécessité de développer une grande ambition pour enseigner par le numérique et au numérique. La maîtrise des technologies de l'information et de la communication et le bon usage des ressources numériques, notamment pédagogiques, constituent un enjeu et une opportunité majeurs en matière éducative.

Dans ce contexte, la Région assure un rôle primordial dans l'utilisation du numérique dans les établissements. Elle a en charge « l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative. »

A ce titre, elle finance, installe et maintient en condition opérationnelle de bon fonctionnement l'ensemble du système d'information pédagogique et administratif des lycées, en intégrant les objectifs de développement durable. Cela comprend tant les ordinateurs présents dans les salles de classe et les salles spécialisées que les équipements réseaux (commutateurs, routeurs), l'ensemble des serveurs (serveur de fichiers, serveurs de logiciels ou équipement de sécurité), le câblage des réseaux internes des EPLE y compris la couverture Wifi, la prise en charge des liaisons Internet ainsi que le financement des ENT.

En 2023, la Région poursuivra sa volonté de développer une politique soutenue et responsable du numérique éducatif et contribuera au développement des usages et de l'innovation dans ce domaine à travers plusieurs actions articulées autour de 3 orientations :

- Mettre à disposition des établissements un équipement de base efficient et responsable (haut débit, réseaux, infrastructures, équipements, maintenance...),
- Accompagner et soutenir les usages numériques et l'appropriation des outils, notamment par la communauté des enseignants, en lien avec les autorités académiques,
- Contribuer au développement de projets innovants et à des expérimentations pédagogiques favorisant les usages du numérique à l'école.

Fournir un accès Internet de qualité : poursuite du déploiement du réseau GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) et augmentation des débits

La Région a initié la constitution d'un réseau régional indépendant pour desservir ses lycées et ses établissements administratifs.

La construction de ce projet permet de raccorder en très haut débit via une fibre optique dédiée les sites administratifs de la Région et les lycées dont elle a la gestion. Il a pour objectif de développer les usages numériques, d'améliorer la qualité de services et d'augmenter la bande passante internet.

La Région s'appuie sur les services fournis par le GIP RENATER (Réseau National de Télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) pour l'accès à Internet des lycées et de la Région elle-même.

En 2023, la Région va poursuivre le raccordement des lycées concernés par le déploiement de la 1^{ère} tranche identifiée (Dijon, Chenôve, Brochon, Chevigny Saint Sauveur, Quetigny, Plombières les Dijon, Besançon, Beaune, Haute-Saône) et planifier les interventions sur d'autres territoires.

Déployer les équipements nécessaires pour appuyer les transformations numériques

La Région est en charge de l'investissement et de la gestion informatique des lycées, de l'équipement et des moyens nécessaires au fonctionnement des établissements. Elle assure les missions de maintenance des équipements.

L'action de la Région en faveur des lycées en 2023 s'inscrit tout à la fois dans la continuité des actions engagées, dans la poursuite de l'accompagnement des établissements dans la réalisation de projets numériques, et dans le renforcement des investissements contribuant au développement des infrastructures. La prise en compte des enjeux de développement durable sera renforcée dans les opérations conduites.

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des seules Régions à proposer un ENT unique « Éclat-bfc », de la maternelle à la Terminale, depuis la rentrée 2019, coconstruit avec les autorités académiques et les collectivités partenaires.

En 2023, la Région poursuivra les travaux mutualisés de développements de l'ENT Eclat-bfc. Cette ambition passe notamment par la mise à disposition d'une nouvelle application mobile plus adaptée pour les élèves et les parents. La palette d'outils pédagogiques mise à disposition sera améliorée et des actions de formation et d'accompagnement académiques sur le territoire seront organisées.

La Région maintiendra sa politique d'investissement ambitieuse pour apporter un soutien au développement d'une école numérique et accompagner les établissements dans la mise en œuvre de leurs projets.

En 2023, le renouvellement du matériel des établissements sera poursuivi en adaptant aux besoins les dotations en matériels informatiques (ordinateurs, serveurs, équipements réseaux ...) tout en prenant en compte une politique d'équipement sur le long terme et le cycle de renouvellement général.

Équiper les élèves pour réduire les inégalités

La crise de la COVID19 a mis en relief les inégalités qui existent dans l'accès au numérique entre les lycéen-nes. La nécessité d'assurer une continuité pédagogique qui s'est appuyée majoritairement sur des outils numériques a mis en difficulté les familles qui n'avaient pas ou peu d'équipement informatique

Pour lutter contre cette fracture numérique, la Région a lancé le programme d'équipement ORDIL pour les élèves qui en ont le plus besoin (programme soutenu par les fonds européens). Opérationnel depuis la rentrée 2021, ce programme fera l'objet d'une évaluation afin d'ajuster le dispositif au plus près des besoins. En fonction de son résultat, il conviendra de décider de la suite à donner à cette opération.



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

Depuis le début de la crise sanitaire, les fournisseurs de haute technologie font face à de graves problèmes d'approvisionnement et de coûts provoqués notamment par une pénurie de semi-conducteurs sans précédent. Face à une demande exponentielle, le prix du matériel informatique a considérablement augmenté avec des délais de livraison très longs.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Patrimoine et gestion immobilière

INVESTISSEMENT

La Région dispose de plusieurs leviers d'intervention en réponse aux nombreux travaux à réaliser sur tous les lycées. Ces leviers financiers se traduisent dans le budget par différents programmes budgétaires. A chaque demande de travaux correspond un programme financier.

Les programmes sont présentés regroupés par typologie d'intervention :

- Les programmes concourant aux plus grosses opérations de réhabilitation / extension / construction, regroupées sous le terme « PPI » (Plan Prévisionnel d'Investissement),
- Les programmes de gros entretien,
- La mise en accessibilité des lycées,
- La dotation annuelle « RCP – Réparations Courantes du Propriétaire ».

Le programme spécifique du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional est venu s'ajouter aux axes traditionnels d'intervention dans les lycées.

Enfin, seront évoqués les programmes dédiés au CREPS.

L'actualisation du guide de « répartition des charges entre Région et lycées » sera engagée en 2023 permettant d'identifier, pour chaque pathologie bâtementaire, l'intervenant et le programme budgétaire appropriés.

Le budget consacré aux investissements, principalement dans les lycées, est en augmentation constante depuis 2016. Il atteint pour 2023 un montant de crédits de paiement supérieur à celui des exercices antérieurs tous programmes confondus.

Ce volume s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- Les opérations du PPI avancent quasi-normalement sans perturbations majeures sur les approvisionnements des chantiers : de nombreuses sont en voie d'achèvement ;
- Des chantiers importants tournent à plein régime depuis début 2022 sur l'IFPS et le CREPS ;
- Des besoins toujours conséquents en gros entretien, encore accrus avec l'accent mis sur la sobriété énergétique grâce aux moyens humains supplémentaires créés en 2022 ;
- Le plan d'accessibilité s'engage en phase de chantier sur plusieurs sites ;
- L'exécution du PAIR dont l'apogée sera pour 2023.

PPI

Programmes 2223PP Travaux de rénovation, économies d'énergie, 2013P014 PPI, 2016P012 Rémunération mandats lycées.

2224 AA Frais d'étude technique et maîtrise d'ouvrage, 2008P010 Plan pluriannuel des interventions de maintenance et de sécurité, 2223AA Travaux annuels de rénovation

Plusieurs de ces anciens programmes ne présentent plus de mouvements financiers et vont pouvoir être soldés. Seuls le programme PPI (2013P014 et 2016P012) et, dans une moindre mesure, le programme « Travaux de rénovation, économies d'énergie » (2223PP) subsistent. Le programme spécifique pour gérer la rémunération de tous les mandataires qui interviennent pour la Région demeure également.

Les chantiers en cours, dont beaucoup se sont engagés en 2022, se poursuivent.

L'état des lieux du patrimoine des lycées évoqué précédemment permet d'objectiver la situation de chacun des établissements et bâtiments, de clarifier les besoins, les fragilités, de prioriser les actions à engager et d'identifier les points durs à traiter. Cette démarche permet de définir les opérations à conduire au terme des chantiers en cours et celles qui doivent faire l'objet d'études de programmation et d'études d'ingénierie.

Deux objectifs majeurs guident l'action de la Région :

- La sobriété énergétique doit trouver traduction dans toutes les opérations projetées.

Les opérations qui comportent des constructions neuves intègrent un objectif d'atteindre les performances définies par le cadre Effinergie + et la RE2020 à partir de janvier 2022.

La Région s'inscrit également dans la démarche ambitieuse initiée par la filière française du bâtiment qui vise à réaliser des bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone (approche E+C) en privilégiant notamment

la mise en œuvre de matériaux biosourcés. En ce qui concerne les restructurations lourdes et les rénovations, les objectifs minimaux de la démarche BBC rénovation sont poursuivis, en prenant en compte également l'usage spécifique du bâtiment. Plusieurs opérations en cours répondent à ces objectifs.

- La rationalisation du patrimoine qui devient un impératif, eu égard aux objectifs forts de la transition énergétique et de recherche d'économies d'énergie mais aussi aux évolutions constatées et prévues des effectifs à accueillir. Un travail sera conduit avec l'ensemble des chefs d'établissement afin d'identifier les sites, les bâtiments ou les parties de bâtiments susceptibles de n'être plus utilisés pour les besoins du lycée, voire d'être désaffectés et cédés.

En effet, la rationalisation des surfaces bâties en fonction des besoins concourt à la réduction des consommations d'énergie. On peut citer pour exemple la fermeture à Lure des sites Bartholdi 1 et 2 avec le transfert sur le site du lycée Colomb, la fermeture des sites Quentin, Jaurès et Ateliers du lycée Léon Blum au Creusot et d'une partie des bâtiments du Lycée Judic de Semur en Auxois, le transfert des ateliers du site Herriot au lycée Paul-Emile Victor à Champagnole, ou encore le rapatriement du CFA de Champignelles sur le site EPLEFPA des Terres de l'Yonne à Venoy.

Enfin, plusieurs chaufferies biomasse sont en chantier et s'achèveront début 2023 :

- 58 - Challuy, chaufferie au legta de Nevers-Cosne-Plagny,
- 89 - Joigny, chaufferie commune aux lycées Jules Verne et Davier.

Les principales opérations en cours sur l'ensemble du territoire régional sont listées ci-dessous, présentées par département.

En Côte-d'Or :

- 21 Dijon – Lycée Hippolyte Fontaine : Restructuration des ateliers Maintenance automobiles, Carrosserie et structures métalliques (bâtiments F et B) – coût opération 6 800 000 € TDC
- 21 Dijon - Lycée Polyvalent Les Marcs d'Or : Amélioration thermique des bâtiments A Restauration-Externat-Logements et B Administration-Externat (phase 3) – coût opération phases 3 et 4 : 4 650 000 € TDC
- 21 Chatillon - Legta de la Barotte : Reconstruction du restaurant scolaire, aménagement de l'ancienne demi-pension en internat et externat et mise en sécurité des internats – coût opération 3 670 000 € TDC
- 21 Dijon - Lycée Polyvalent Le Castel : Rénovation des bâtiments n° 12 Administration-Externat, 14 Externat – coût opération 11 845 000 € TDC
- 21 - Beaune - Lycée Polyvalent Clos Maire : Réfection totale des façades des bâtiments A, C, D, E et H (isolation par l'extérieur) et toiture bâtiment B – coût opération 6 400 000 € TDC

Dans le Doubs :

- 25 Besançon Lycée Jules Haag : Restructuration demi-pension - début travaux en 2019, travaux en cours en 2020/2021 et 2022 – mandat SEDIA - coût opération 6 800 000 € TDC
- 25 Besançon lycée Pergaud : Modernisation de l'internat filles - études menées en 2019 - début travaux en 2020 – mandat SEDIA – coût opération 15 500 000 € TDC
- 25 Morteau LPO Edgar Faure : Réaménagement site du haut - Modernisation et extension des ateliers - début travaux 2018 et poursuite jusqu'en 2022. – mandat SODEREC – coût opération 21 150 000 € TDC et modernisation de la chaufferie bois – 2 200 000 € TDC
- 25 Besançon lycée Victor Hugo : Construction du service commun de restauration et extension du service d'hébergement des lycées Victor Hugo et Tristan Bernard à Besançon - études menées en 2019 – début travaux en 2021 – mandat SEDIA – coût opération 10 800 000 € TDC
- 25 Baume-les-Dames LP Jouffroy d'Abbans : Modernisation de l'internat - désignation de la maîtrise d'œuvre en 2019 - démarrage des travaux 2022 – mandat : SEDIA - coût opération 6 200 000 € TDC

Dans le Jura :

- 39 Champagnole LPO Paul Emile Victor : Rapatriement des ateliers - études engagées en 2019 finalisées en 2020 - démarrage des travaux en 2021 – mandat SEDIA - coût opération 7 700 000 € TDC
- 39 Poligny LPO Friant : Modernisation des locaux du site des Oratoriens - poursuite des études en 2019 - démarrage travaux en 2021 - mandat SEDIA - coût opération 11 270 000 € TDC

Dans la Nièvre

- 58 Challuy - Legta de Nevers-Cosne-Plagny : Construction d'une chaufferie biomasse– livraison en janvier 2023 - coût opération 2 325 000 € TDC
- 58 Château-Chinon - LPA du Morvan : Ombrières photovoltaïques sur la pisciculture de Vermenoux et ombrières sur celle de Corancy– coût opération 1 900 000 € TDC

En Haute-Saône :

- 70 Vesoul LPO Belin : Construction du service commun de restauration et des logements de fonction des lycées Belin et Munier – démarrage des travaux en 2021 – mandat SEDIA – coût opération 11 700 000 € TDC

En Saône-et-Loire :

- 71 Chalons - Lycée Polyvalent Mathias : Rénovation du gymnase y compris mur d'escalade (bâtiment 4) – coût opération 3 675 000 € TDC
- 71 Cluny - Lycée Général et Technologique La Prat's Bâtiment B : Restauration et internat (modernisation SH) – coût opération 13 300 000 € TDC
- 71 Tournus – Lycée agricole les Perrières : Réfection et amélioration thermique du gymnase et de l'amphithéâtre – coût opération 1 600 000 € TDC
- 71 Blanzay - Lycée Professionnel Haigneré : Accompagnement de la fusion des deux lycées et intégration de l'IFSI – coût opération 8 400 000 € TDC

Dans l'Yonne :

- 89 Auxerre - Lycée Général Jacques Amyot : Travaux de maintenance et d'amélioration du réseau de chauffage – coût opération 1 500 000 € TDC
- 89 Auxerre - Lycée Général Jacques Amyot : Rénovation façades des bâtiments B Administration-Externat-Logements, H Externat-Internat-Logements, I Internat, J Externat-Internat-Infirmerie et F Externat-Restauration-Internat – coût opération 3 075 000 € TDC
- 89 Joigny - Lycée Polyvalent Louis Davier : Construction d'une chaufferie Biomasse commune à Jules Verne et Davier– coût opération 3 030 000 € TDC

Dans le Territoire de Belfort :

- 90 Bavilliers LP Diderot : Réfection de la verrière demi-pension et reprise de tavaillon – coût opération 650 000 € TDC

Les nouvelles opérations à inscrire au PPI seront déterminées au cours du 1^{er} semestre 2023.

GROS ENTRETIEN

Programme 2250PP - Grosses réparations dans les lycées

Programme 2258PP - VDI

Programme 2251PP - Sécurisation des lycées

Programmes 2011P030 Entretien, Rénovation et Aménagement des Locaux (ERAL), 2223AA Travaux rénovation et économie d'énergie, 2221AA Travaux entretien, 2232AA Subventions lycées publics.

La Région assure les grosses réparations, l'entretien et la maintenance des immeubles de formation dont elle est propriétaire. Ce programme 2250PP supporte tous les travaux de rénovation de tout ou partie des bâtiments et de leurs abords sans modification architecturale et/ou fonctionnelle significative.

On trouve notamment (liste non exhaustive) les interventions suivantes :

- rénovation de charpente et de couverture, et de systèmes d'étanchéité de toiture-terrasse
- remplacement de menuiseries extérieures
- ravalement de façades
- mise en conformité incendie des établissements recevant du public et des installations de détection incendie
- rénovation et mise en conformité électrique des installations
- traitement des locaux dont les mesures de radon sont supérieures aux normes en vigueur
- mise en conformité, rénovation, installation d'ascenseurs, de monte-charges, de monte-personnes
- rénovation des réseaux de distribution ECS (Eau Chaude Sanitaire)
- rénovation et mise en conformité de chaufferies et réseaux de chauffage
- renforcement d'éléments de structure béton, bois, acier avec reprises en sous-œuvre
- rénovation de réseaux enterrés de toutes natures compris voiries et espaces verts
- rénovation intérieure de locaux (sols, murs, plafond, menuiserie, agencement) et de cuisines collectives (partielle ou totale)
- mise aux normes des ascenseurs et autres monte-charges
- sécurisation des sites et bâtiments
- modernisation des installations VDI (Voix Données Images).

Les programmes spécifiques créés pour la rénovation de réseaux courants faibles dont Voix Données Images, alarmes, télésurveillance (2258PP) et pour la sécurisation de sites (alarme - clôtures - gestion des flux - installation de vidéosurveillance) ont vocation à disparaître afin de gérer l'ensemble des interventions dans un programme unique.

Concernant la sécurisation, la Région a accompagné les services de l'Etat dans le cadre de ses compétences en matière patrimoniale : elle a répondu à ses engagements sur les 52 sites identifiés comme prioritaires par l'Etat : installation d'alarmes de confinement puis sécurisation totale des sites (clôtures, portails, vidéosurveillance...).

Les besoins d'intervention de gros entretien dans les EPLE sont énormes. Un travail d'analyse est effectué pour classer, par ordre d'urgence et de priorité, les actions curatives et correctives à entreprendre. Ces éléments permettent chaque année d'actualiser la programmation pluriannuelle d'interventions et de prioriser les besoins avérés de maintien en état de fonctionnement des bâtiments et des installations des EPLE. L'objectif serait d'arriver à sortir de la maintenance curative pour s'engager dans la maintenance préventive.

Les opérations de gros entretien peuvent être réalisées par la Région (en gestion directe) ou par le biais de subventions allouées aux établissements.

En gestion directe, le mécanisme d'accord-cadre / marchés à bons de commande est mobilisé autant que possible. Il est d'autant plus performant que le nouveau système mis en place depuis 2021 a apporté une simplification notable au niveau des travaux : la consultation lancée en 2021 a été décomposée en 11 lots techniques sur 20 secteurs : ceci débouche sur la gestion de 220 marchés de travaux contre plus de 1000 dans le système précédent. Des accords-cadres de contrôleur technique (CT) et de sécurité prévention santé (SPS) sont aussi passés par la Région afin d'effectuer les contrôles réglementaires et de sécurité lors des opérations de travaux.

Depuis quelques années, la majorité des interventions de gros entretien répond à des impératifs réglementaires (sécurité incendie, risque radon, enlèvement des détecteurs ioniques, mise en conformité ascenseur, hygiène sanitaire, code du travail, ...). Dans le même temps, les travaux visant à économiser l'énergie se développent.

Spécifiquement sur l'énergie :

La part des travaux d'économie d'énergie est en augmentation constante. C'était sensible en 2022 et ça le sera encore davantage en 2023. Les travaux de gros entretien réalisés intègrent, dès que c'est possible, la recherche

d'une performance énergétique optimale : isolation sous toiture, remplacement de menuiseries, réfection de réseaux. Ces travaux sont le plus souvent conduits en gestion directe.

A partir de 2023 un plan de rénovation sera mis en œuvre afin de programmer les travaux d'amélioration technique permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation sur le court terme. Ce plan de rénovation technique et réglementaire comprend quatre axes majeurs :

- Le plan chaufferies :
 - Remise en conformité de 24 chaufferies classées ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement),
 - Poursuite du renouvellement des chaufferies en lien avec les projets de raccordements aux réseaux urbains et le plan de développement des chaufferies bois ainsi que le renouvellement des installations secondaires.
A ce jour, la Région compte 40 établissements raccordés et en service, 1 raccordement et 26 études en cours
- Le plan GTC (gestion technique centralisée des installations) et comptage :
 - En 2020, la base de données du matériel a été consolidée, la stratégie de priorisation de renouvellement est établie. En 2023, un marché spécifique d'optimisation énergétique inclura les prestations de GTC.
 - Travaux de comptage prévus à court terme : pose des compteurs en priorisant les établissements sur lesquels de gros travaux de rénovation thermique sont envisagés, de manière à avoir des mesures avant et après travaux.
 - Travaux de comptage sur le long terme : mise en place de comptage dans les établissements avec remontée des informations sur superviseur (comptage énergétique, facturation...).
- Le plan MDE (maîtrise de la demande d'électricité) :
De 2023 à 2040, une stratégie priorisant la rénovation du parc de postes de transformation a été établie selon un référentiel technique travaux et maintenance.
- La mise en place du programme de GEstion Rationnelle de l'Exploitation Maintenance dans les lycées (GEREMY) de 2023 à 2030 :
 - Mise en place des contrats d'exploitation/maintenance en lien avec la part P3 des contrats
 - Suivi et réalisation des travaux urgents, à la suite des diagnostics des nouveaux exploitants (une partie sera effectuée via la dotation GERRIC et des compléments pourront être apportés si la dotation est insuffisante au regard des montants).
 - Lancement d'un marché pour retenir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation d'un diagnostic et de propositions d'amélioration des installations techniques (de la production à l'émission), en lien avec l'objectif de baisse des consommations (décret tertiaire)
 - Programmation et réalisation des premiers travaux d'optimisation au fur et à mesure des préconisations de l'AMO et ce, dans le respect des enveloppes budgétaires annuelles attribuées.

Si la technicité et la complexité des opérations le nécessitent, des missions de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux spécifiques seront mis en œuvre.

GERRIC

Programme 2233AA Gros Entretien, Réparations, Renouvellement des Installations de Chauffage (GERRIC).

Ce programme vise à mieux maîtriser en interne les dépenses d'investissement conduites par les lycées dans le cadre des contrats d'exploitation des installations de chauffage. Il permettra que tous les établissements bénéficient bien d'un contrat d'exploitation et de maintenance, ce qui n'est pas systématique aujourd'hui et ce qui concourt à une obsolescence prématurée des installations. Il permettra également à la Région de contrôler la qualité du pilotage des installations réalisé par ses prestataires.

Pour les établissements raccordés au chauffage urbain, le budget intégrera les charges de financement (au prorata) de la création et de l'installation du réseau chaleur.

Chaque établissement concerné bénéficiera d'une dotation spécifique votée et notifiée début 2023. Ainsi, pour reprendre les termes classiques utilisés dans les contrats d'exploitation maintenance par typologie, seront couverts par la dotation allouée :

- Pour les sites raccordés à un Réseau de Chaleur Urbain (RCU) :
 - o Terme R23 : Coûts de gros entretien et de renouvellement des installations
 - o Terme R24 : Coûts de financement (remboursement de l'emprunt) de la création et installation initiale du réseau de chaleur

- Pour les sites équipés d'une production de chaleur :
 - o Terme P3 : Coûts de gros entretien et de renouvellement des équipements des réseaux primaires et secondaires

Ce sont ces modalités particulières de gestion et de suivi qui justifient ce programme spécifique hors GREAL. Le nombre des établissements concernés va rapidement augmenter (et donc le budget correspondant également), au fur et à mesure des mises en service d'installations neuves (chaufferies biomasses) et/ou des raccordements aux réseaux urbains.

ACCESSIBILITE

Programmes 2219PP et 2252PP - Ad'AP, accessibilité BFC

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoyait la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) au 1^{er} janvier 2015. L'ordonnance du 26 septembre 2014 a confirmé la mise en place d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour permettre aux acteurs publics ou privés, qui ne remplissent pas les règles de mise aux normes au 1^{er} janvier 2015 de s'engager sur de nouveaux délais de 3, 6 ou 9 ans en fonction des caractéristiques du parc immobilier. L'ordonnance a été ratifiée par le Parlement les 20 et 21 juillet 2015 et par la publication de la loi n°2015-988 du 5 août 2015.

Dans ce cadre, les deux Assemblées Plénières des deux ex-Régions Bourgogne et Franche-Comté, ont adopté leurs Ad'AP respectifs, en septembre 2015, pour la mise en accessibilité des lycées et les bâtiments administratifs, à échéance 2024.

Les démarches adoptées par les deux ex-Régions diffèrent :

- L'Ad'AP franc-comtois prévoit de rendre accessibles globalement les lycées en échelonnant les interventions selon un calendrier défini ;
- L'Ad'AP bourguignon propose une méthodologie de mise en accessibilité en 4 phases :
 - o Phase 1 : les accès à grand flux de passage dans la chaîne de déplacement,
 - o Phase 2 : les circulations verticales (hors ascenseurs),
 - o Phase 3 : les circulations horizontales et les circulations mécaniques,
 - o Phase 4 : les équipements ponctuels.

Parallèlement, les mises aux normes d'accessibilité sont systématiquement intégrées aux travaux inscrits au plan pluriannuel d'investissement (PPI) concernant notamment les restructurations lourdes de bâtiments.

En application des Ad'AP, la Région a engagé en gestion directe la mise en accessibilité intégrale de 21 lycées de l'ex-Franche-Comté et la mise en accessibilité des accès des lycées de l'ex-Bourgogne.

Pour le reste, la mise en accessibilité est confiée à des mandataires qui agissent au nom et pour le compte de la Région.

Fin 2022, 17 lycées sur 129 peuvent être considérés comme accessibles tout handicap. Il s'agit :

- Dans le Doubs : des lycées Marmier de Pontarlier, Ledoux, Pasteur, Condé, Haag de Besançon, Peugeot de Valentigney, Faure de Morteau
- Dans le Jura : des lycées Duhamel à Dole, Montciel à Lons-le-Saunier, Paul-Emile Victor à Champagnole,

- En Haute-Saône : des lycées Munier et les Haberges de Vesoul, Lumière de Luxeuil, Aragon à Héricourt, Cournot à Gray
- En Saône et Loire : du lycée Blum du Creusot
- Dans le Territoire de Belfort : du lycée Courbet à Belfort.

De plus, 11 opérations sont terminées en phases 1 et 2.

Les premières opérations conduites ont démontré la difficulté à respecter les échéances, indépendamment de la question des moyens financiers disponibles.

Afin que tous les lycées puissent bénéficier rapidement de travaux de mise en accessibilité, une approche pragmatique privilégiant la mise en accessibilité des fonctions présentes dans un lycée, pour lesquelles la collectivité ne peut pas proposer des mesures de substitution, est mise en œuvre.

La Région a « recruté » des mandataires de maîtrise d'ouvrage pour démultiplier ses capacités d'action. 10 mandataires, correspondant à 10 lots géographiques, ont été désignés et les marchés de mandat notifiés en mai 2021.

Sur 2022, 21 maîtres d'œuvre ont été recrutés et 6 autres équipes de maîtrise d'œuvre font l'objet d'une seconde consultation qui s'achèvera en tout début d'année 2023. Chacun des 27 maîtres d'œuvres a ou aura en charge trois à cinq établissements, selon leur taille, à traiter.

La 1^{ère} étape de leur mission portant sur le diagnostic de l'existant est engagée. L'analyse des premiers dossiers met au jour une évolution substantielle du coût des projets envisagés initialement, liée à la conjoncture ou aux adaptations techniques requises.

L'étape suivante, les avant-projets, permettra d'affiner les délais et conditions d'exécution et les coûts de l'ensemble des interventions. Tous les éléments seront connus sur tous les sites au 1^{er} semestre 2023. La planification des travaux pourra alors être réalisée, dans le cadre financier imparti.

Les travaux seraient ensuite engagés dans les lycées en commençant comme indiqué précédemment par la mise en accessibilité des fonctions principales qui pourrait s'échelonner sur la période 2022 – 2024 puis se poursuivraient par le traitement des fonctions secondaires sur la période 2024 – 2027. Plus les montants seront conséquents, plus la réalisation en deux étapes sera pertinente.

Programme 2013P010 - Réparations courantes du propriétaire (RCP)

La dotation globale de fonctionnement des lycées intègre déjà une tranche « entretien » qui comprend les éléments du poste « entretien locatif » (contrats, fournitures et petits matériels d'entretien, travaux d'entretien courant du locataire).

La dotation RCP doit permettre aux EPLE de répondre, entre autres, aux exigences de la réglementation en matière de normes de sécurité et d'hygiène : sécurité incendie, mise aux normes, chauffage, plomberie, électricité...

Elle permet aux établissements de faire face rapidement à tout désordre mineur survenant de manière imprévue, sans attendre une action spécifique de la collectivité. Elle peut enfin être mise à contribution pour l'achat des matériaux nécessaires aux interventions des EMOP/EMATT ou des agents de maintenance des lycées.

Le calcul de l'enveloppe RCP (réparations courantes du propriétaire) est basé sur les surfaces de chaque bâtiment affecté à l'établissement concerné, avec l'application, d'un taux unique au m² quelles que soient les fonctions du bâtiment considéré. L'affectation de cette dotation RCP sera proposée à la Commission permanente début 2023.

Programme 2257PR Plan de relance investissements lycées

Les 3 axes d'intervention définis par l'Assemblée plénière du 9 octobre 2020 contribuent à la transition écologique et visent, entre autres, à améliorer les performances énergétiques des établissements :

- Création d'une dotation exceptionnelle pour réparations courantes du propriétaire (RCP PR)
- Création d'un plan d'investissement exceptionnel à destination des EPLE
- Création d'un plan de développement de la solarisation.

Ils permettent de conforter l'exemplarité de la Région gestionnaire d'un patrimoine immobilier important, hétérogène et énergivore, de démultiplier l'action de la Région en s'appuyant sur les lycées (et le CREPS dont la Région est propriétaire) et de mobiliser les entreprises.

DOTATION EXCEPTIONNELLE POUR REPARATIONS COURANTES DU PROPRIETAIRE A FINALITE ENERGETIQUE

Tous les établissements ont bénéficié de cette enveloppe dont l'affectation a été proposée à la Commission permanente de novembre 2020. Elle s'est ajoutée à la dotation RCP annuelle habituelle qui reste très généraliste dans son objet.

Cette dotation, exceptionnelle dans son montant (4 € du m²), est exclusivement dédiée aux menus travaux d'économie d'énergie dans les EPLE. Les crédits sont « fléchés » sur des actions simples, relativement faciles à mettre en œuvre : le remplacement d'ampoules ou d'éclairages moins énergivores, le remplacement de têtes thermostatiques des radiateurs, l'isolation de combles ou de sous-toitures simples...peuvent être réalisés directement par les établissements, sans validation préalable de la Région. Cette liste n'est pas limitative et toute action répondant aux objectifs de transition énergétique est recevable.

Chaque établissement a reçu au 1^{er} trimestre 2021, 80 % de la dotation allouée. Le solde est versé sur justification des dépenses effectuées. Les établissements ont été majoritairement ralentis dans la réalisation des travaux par l'effet covid. La majorité des interventions se sont engagées sur 2022 et se termineront courant 2023.

PLAN D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL FAVORISANT LA SOBRIETE, LES DEPLACEMENTS DOUX ET LA SECURISATION

Les EPLE ont sollicité des subventions sur des projets visant principalement la sobriété énergétique : travaux de remplacement de menuiseries extérieures et volets roulants, interventions sur les installations de chauffage, les régulations, interventions sur les équipements sanitaires et points d'eau, sur les installations électriques et l'éclairage... Les opérations les plus complexes et/ou les plus importantes financièrement sont conduites directement par la Région.

La totalité des fonds disponibles a été affectée et les travaux sont conduits principalement sur 2022/début 2023.

PLAN DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE

Cette action dénommée « solarisation » va permettre la transition énergétique de la Région vers la production d'énergie renouvelable.

En 2023-2024, les travaux en lien avec cette solarisation (autoconsommation et revente) devraient concerner 23 lycées et concerner une surface globale de 22 000 m² de panneaux répartis sur 12 sites avec des ombrières de parking, 10 sites avec le traitement des toitures et un site avec ombrière de pisciculture (à Vermenoux).

Les systèmes produiront environ 5 GWh annuel, soit l'équivalent de la consommation de 7 lycées de la Région.

Les études sont en cours et les travaux, à l'exception des opérations concernant Vermenoux et le lycée Mathias en chantier, seront engagés en 2023.

AUTRES BATIMENTS (HORS LYCEES)

Plusieurs opérations importantes sont engagées : construction de l'IFPS de Besançon, de l'Ecocampus, modernisation du CREPS...

Le CREPS ayant le statut d'EPL (Etablissement Public Local d'Enseignement) et étant propriété de la Région est intégré à la politique « Education » tandis que l'IFPS est porté par le « sanitaire et social » et l'Ecocampus par l'Enseignement supérieur.

Seuls les programmes portant sur le CREPS sont présentés ici.

La modernisation du CREPS est gérée dans le cadre de deux programmes :

- 11 000 000 € ont été affectés à l'opération au titre du PAIR CREPS en 2020
- 4 700 000 € ont été affectés à l'opération au titre du programme « autres bâtiments -hors lycées ».

Programme 2258PR Plan de relance CREPS

Le CREPS dont la Région est propriétaire, a donné lieu à une démarche de schéma directeur qui a défini l'ensemble des travaux à conduire sur le site.

Plusieurs opérations sont prévues et engagées :

- Construction du Centre de performance et de préparation athlétique,
- Construction d'annexes aux gymnases existants (création de vestiaires, douches et stockages de matériels)
- Rénovation des hébergements, de la cuisine...
- Construction d'une halle sportive.

Les travaux sont en cours depuis début 2022 et se poursuivront sur 2023 et 2024 avec la livraison en 2023 des installations nécessaires à l'identification du site du CREPS de Dijon comme base arrière de préparation des JO de Paris 2024.

Des travaux de gros entretien -financés dans le cadre d'un autre programme ci-dessous- sont prévus pour parachever la modernisation du CREPS et finaliser l'opération : réfection de couvertures, raccordement au réseau de chauffage urbain notamment.

Programme 0231PP – Réparations autres bâtiments

Depuis 2020, ce programme porte exclusivement sur le CREPS. Les premières études liées à la mise en œuvre du schéma directeur global de modernisation du CREPS retenu en 2019 sont financées dans ce cadre et les travaux d'accompagnement et de parachèvement du projet global donnent lieu à un financement antérieur sur ce programme. Pour 2023, les affectations proposées au profit du CREPS portent sur :

- Une dotation pour les réparations courantes et sur des travaux de grosses réparations. Le CREPS bénéficie, au même titre que les lycées, d'une dotation annuelle pour les réparations courantes du propriétaire
- Des interventions de gros entretien conduites sur les bâtiments qui ne seront pas impactés par la restructuration du CREPS.

FONCTIONNEMENT

Programme 2010P023 - Gestion du patrimoine immobilier

Ce programme regroupe l'ensemble des actions rendues nécessaires pour la gestion du patrimoine immobilier dont la Région a la charge au titre des lycées et qui ne peuvent relever de l'investissement.

On peut relever 4 principaux domaines de dépenses :

- L'assurance dommages aux biens des lycées
- Les actions relatives à la transition énergétique

- Les interventions relatives au transfert de foncier des lycées
- La mise à jour des diagnostics techniques amiante (DTA).

Deux postes justifient l'augmentation importante du budget de fonctionnement depuis 2021 : l'assurance dommages aux biens et la mise à jour des DTA.

La liste des dépenses mentionnées ci-après ne saurait être exhaustive. De nouveaux besoins peuvent toujours émerger notamment si de nouvelles dispositions réglementaires apparaissent.

Assurance dommages aux biens :

La Région assure la totalité des biens dont elle est propriétaire ou qu'elle utilise dont le patrimoine des lycées. Malgré des statistiques sinistres correctes, le contrat applicable depuis le 1^{er} janvier 2021 a fait passer le montant de la prime annuelle qui était de 900 000 € jusque-là (ce qui était exceptionnellement bas) à environ 1 300 000 € aujourd'hui.

Actions en faveur de la transition énergétique :

C'est sur ce programme que sont gérées les actions liées à la transition énergétique qui ne relèvent pas des programmes de travaux.

L'action de la Région dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique traduit clairement la volonté d'un territoire à énergie positive. Le patrimoine bâti étant l'un des plus gros axes de la transition énergétique, des actions et des moyens doivent être engagés pour atteindre les objectifs fixés.

En sus des actions concrètes qui seront réalisées dans le cadre des opérations du PPI ou de gros entretien précisées ci-dessus, d'autres sont envisagées :

- Améliorer la connaissance du patrimoine technique notamment par la poursuite du relevé des installations techniques existantes, la constitution d'une base de données, la poursuite de la réalisation des atlas des installations techniques sur l'ensemble du patrimoine. Cette démarche, dénommée « Atlas » se décline en 3 niveaux :
 - o Atlas niveau 1 (organisation générale des réseaux et installations sur le site) : En 2020, tous les atlas de niveau 1 ont été réalisés. Les installations techniques étant en perpétuelle évolution, une mise à jour des Atlas « historiques » niveau 1 est programmée de 2023 à 2024.
 - o Atlas niveau 2 (inventaire complet de toutes les installations techniques) : il est prévu de poursuivre l'avancement de cette consolidation de données et de connaissances sur la période 2023-2024.
 - o Atlas niveau 3 (inventaire de tous les réseaux secondaires) : Après une phase d'expérimentation sur 8 lycées identifiés, un déploiement sur l'ensemble des EPLE est envisagé à l'horizon 2023-2025.
- Connaître les consommations est une priorité pour toute planification et action de gestion énergétique.

Conformément au décret, la Région a procédé à la déclaration sur la plateforme digitale « OPERAT » de nombreuses données inhérentes au parc tertiaire : activité tertiaire, surface des bâtiments, consommations énergétiques, consommations de référence, indicateurs de performance, l'identification de l'année de référence a été réalisée fin 2022. Un suivi de la base de données et des points de livraison est nécessaire au regard de l'évolution des consommations, des surfaces, des moyens de production (exemple chaudière remplacée par RCU), des optimisations énergétiques... En 2023, l'acquisition d'un portail énergétique plus performant, permettra d'obtenir une connaissance et un suivi plus fin des consommations des établissements.

- Poursuivre l'engagement de la Région initié en 2022, dans le cadre de la démarche d'achat électricité à haute valeur environnementale dans les lycées, avec pour objectif de soutenir exclusivement et de manière indirecte les projets de production d'électricité d'origine renouvelable afin de créer des boucles d'énergie, du producteur au consommateur.

Dépenses sur le foncier :

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit, dans son article 79-II, le transfert de la propriété à titre gratuit au profit de la région des biens immobiliers des établissements visés à l'article L214-6 du code de l'éducation appartenant à l'Etat, à un département, une commune ou un groupement de communes. Cette disposition est applicable depuis le 1^{er} janvier 2005. Sur ce fondement, la Région engage des discussions pour régulariser la situation juridique du patrimoine dont elle a la charge.

L'Etat ne prend plus en charge la rédaction des actes authentiques de transfert de sorte que, quelle que soit la personne publique originellement propriétaire, la Région assume l'ensemble des frais y afférent et notamment les frais d'expertise pour évaluation de valeur et les frais d'acte notarié.

La Région s'appuie, entre autres, sur les travaux d'un géomètre-expert pour relever les emprises et identifier les surfaces foncières à régulariser.

La campagne de relevés topographiques et de délimitation des sites a ainsi été engagée en 2019 pour assurer une meilleure connaissance du patrimoine et une harmonisation des données et des plans nécessaires à la gestion du patrimoine immobilier. Lorsque ces relevés sont nécessaires à la réalisation d'une opération de travaux, les prestations sont prises en compte en investissement. La proportion des levés s'imputant en fonctionnement est minime. L'accord cadre arrivant à son terme, un nouveau marché sera passé en 2023.

Des échanges avec des collectivités ont été engagés sur cette base et certains transferts pourraient être envisageables sur 2023/2024, sous réserve de confirmation par délibération de chacune des collectivités

- Lycée Henri Parriat à Montceau-les-Mines
- Lycée Léon Blum au Creusot
- Lycée Bérégovoy site Nevers

D'autres dépenses foncières pourraient être engagées en investissement suivant les besoins et opportunités de la Région. En effet, dans le cadre d'une restructuration d'établissement, d'une régularisation foncière avec un riverain ou encore pour faire suite à une demande et répondre à un projet pédagogique, la Région peut être amenée à décider d'acquérir du patrimoine immobilier.

Enfin, la gestion du foncier peut impliquer et générer des recettes pour la Région au titre de :

- La cession de patrimoine désaffecté
- Des conventions d'occupation et servitudes moyennant redevances.

Mise à jour des diagnostics amiante des établissements :

Tous les DTA (dossier technique amiante) établis avant la parution du décret du 3 juin 2011 doivent être mis à jour par le propriétaire. La mise à jour a été engagée et se poursuivra sur trois ans pour la totalité des lycées suite au marché spécifique lancé au 1^{er} trimestre 2022 et dont les derniers lots sont en consultation.

Afin de faciliter la consolidation des données amiante, la Région s'est dotée d'une plateforme interactive permettant de centraliser et d'intégrer les informations issues de la mise à jour des nouveaux DTA. 2023 et 2024 seront principalement dédiées à l'intégration de ces données.

Qualité de l'air intérieur :

Au même titre que le radon et l'amiante, la réglementation impose le lancement de campagnes de mesures sur la qualité de l'air intérieur. Au premier trimestre 2022, une campagne de sensibilisation et de mise en œuvre d'un plan d'actions a été menée auprès des établissements avec la diffusion de supports numériques (extranet, intranet, ...) et papiers (affiches, guide de bonnes pratiques ...).

La réalisation de ces actions fera l'objet d'un suivi annuel à savoir : entretien des bouches d'aération, contrôle des ouvrants, ...

Radon :

Compte tenu, d'une part, de la nouvelle réglementation de 2018 qui a modifié le périmètre des zones à contrôler et, d'autre part, des mesures de contrôle d'efficacité des travaux réalisés, il est prévu en 2023 :

- Les mesures de contrôle d'efficacité suite aux travaux de l'année 2022
- Une campagne de dépistage sur des locaux divers suite à l'installation prolongée des dosimètres pendant les confinements qui doivent être repris
- Des diagnostics de niveau 2 pour les mesures supérieures à 1000Bq (repérage des voies d'entrée du radon)

Dépenses diverses :

- Paiement des taxes foncières sur les logements de fonction non dédiés aux nécessités absolues de services...
- Convergence progressive des bases de données patrimoniale : après une campagne de test pour vérifier la faisabilité et le bon fonctionnement de « passerelles » de communication entre les deux outils informatiques Agil et Active3D (ex-Cadole), 2023 devrait permettre de définir une stratégie de convergence.

Le processus passera par la conversion et transposition des données comtoises dans une base commune, avant d'engager une mise à jour des données intégrant les modifications résultant des opérations de travaux réalisées. Ce n'est qu'à partir des mises à jour de données que le budget de fonctionnement sera réellement impacté.

Programme 2014P012 - Fonctionnement EMOP supports

Il existe sur le territoire régional des équipes mobiles d'agents des lycées, appelées EMOP et EMATT. Leurs interventions viennent en complément des autres leviers d'actions dédiés à l'entretien du patrimoine bâti.

Le domaine d'activité des équipes mobiles porte sur la réfection complète de locaux. Les équipes sont constituées d'agents spécialisés dans les divers corps de métiers du bâtiment (revêtements et finitions, agencement, électricité, sanitaire-thermique, câblage informatique). L'ensemble des lycées retenus dans le cadre de la nouvelle répartition peuvent faire appel gratuitement à des interventions des Equipes mobiles.

11 équipes mobiles polyvalentes (EMOP/EMATT) sont réparties sur le territoire de la façon suivante :

Doubs : EMOP rattachée au lycée Jules Haag, site Marceau, à Besançon (13 agents)
 EMOP rattachée au lycée Edgar Faure à Morteau (5 agents)
 EMOP rattachée au lycée Cuvier à Montbéliard (7 agents)

Jura : EMOP rattachée au lycée Duhamel à Dole (5 agents)
 EMOP rattachée au lycée Friant à Poligny (6 agents)
 EMOP rattachée au lycée Jean Michel à Lons-le-Saunier (5 agents)

Haute-Saône : EMOP rattachée au lycée Lumière à Luxeuil-les-Bains (8 agents)

Territoire de Belfort : EMOP rattachée au lycée Follereau à Belfort (6 agents)

Côte-d'Or : EMATT rattachée au lycée Gustave Eiffel à Dijon (6 agents)

Nièvre : EMATT rattachée au lycée Jules Renard à Nevers (6 agents)

Saône-et-Loire : EMATT rattachée au lycée Cassin à Mâcon (4 agents)

La Région souhaite également poursuivre pleinement son accompagnement des établissements supports dans le pilotage des équipes mobiles en participant plus activement aux comités de gestion des équipes mobiles en vue d'assurer une coordination régionale et un suivi du dispositif.

Pour ce suivi, la Région met gratuitement à disposition une plateforme informatique permettant de faciliter le recensement des demandes et le suivi opérationnel auprès des lycées demandeurs et des conseils départementaux, en lien direct avec la région et les lycées « support ». Ce logiciel (Webemop) nécessite des mises à jour annuelles.

Les autres programmes de fonctionnement sont en cours d'extinction.

Fonctionnement et équipement des lycées

I/ STRUCTURATION DE LA POLITIQUE REGIONALE DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement des lycées :

I/ Programme « 2250AA » – Fonctionnement des lycées

- Dotation globale de fonctionnement et dotation complémentaire de fonctionnement :

En vertu de ses compétences, la Région assure le fonctionnement matériel et pédagogique des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), une partie du financement du fonctionnement des établissements privés d'enseignement en leur attribuant des forfaits, prévus par la loi, et le financement des installations sportives, lorsque les établissements utilisent des équipements sportifs appartenant à d'autres collectivités.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement : universelle dans son principe, elle ne peut être affectée précisément par la Région et son usage est décidé par l'établissement en fonction de ses besoins propres. Elle représente la majeure partie des recettes de l'établissement. Elle est principalement utilisée pour les dépenses courantes de viabilisation et de maintenance (chauffage, électricité, eau, contrats de maintenance, petit entretien...). Une fraction est utilisée par les établissements pour les actions relatives à la vie de l'élève et aux dépenses pédagogiques.

La détermination de ces dotations s'établit dans une période marquée par l'envolée des prix de l'énergie, une inflation très marquée et une faible visibilité sur l'évolution de la situation. Dans ce contexte très particulier, et même inédit, il revient à la Région d'apporter aux 129 lycées publics les moyens d'accueillir quelques 85 000 élèves (rentrée 2022) et l'ensemble des communautés éducatives.

La loi faisant obligation au conseil régional de notifier aux établissements leur dotation annuelle de fonctionnement avant le 1^{er} novembre qui précède l'exercice budgétaire concerné, les rapports sur le fonctionnement des lycées pour 2023 ont fait l'objet d'une délibération à l'assemblée plénière du 21 octobre 2022.

La possibilité de dotations complémentaires :

Les effets de la volatilité des prix concerneront différemment les établissements selon leurs surfaces à chauffer, leur type d'énergie, plus ou moins sensible au contexte d'inflation, leur situation géographique, leur dépendance à des fournisseurs et le contexte concurrentiel plus ou moins dense.

Aussi, dès le début d'année civile, avant la finalisation des comptes financiers des établissements, une enquête sera lancée pour estimer l'état de leur fonds de roulement en fin d'exercice permettant d'identifier les lycées fragilisés par le contexte. Une démarche qualitative de dialogue de gestion pourra approfondir l'analyse de chaque situation et aboutir à la proposition de dotation complémentaire si la dotation initiale devait s'avérer insuffisante.

○ Forfait d'externat :

Selon les modalités de l'article L442-9 du code de l'éducation, la Région participe au financement des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association relevant de l'Education nationale en leur attribuant une subvention dite « forfait d'externat ». Elle comporte une part « matériel » et une part « personnel technique ». Son montant est calculé par rapport au coût/élève externe des établissements publics.

Les modalités relatives à l'attribution du forfait d'externat 2023 seront présentées au vote des élus au printemps prochain, un premier acompte étant affecté à la CP du 27 janvier 2023.

○ Installations sportives :

L'éducation physique et sportive fait partie intégrante de l'enseignement. Elle est obligatoire avec un programme et un volume horaire d'enseignement clairement définis. Comme les autres disciplines, l'EPS participe aux missions définies par les lycées et concourt au développement de l'élève.

L'article L214-4 du Code de l'Éducation précise que la Région doit mettre à disposition des lycéens, les équipements nécessaires aux enseignements réglementaires notamment l'éducation physique et sportive, et doit financer les occupations extérieures par référence aux frais de fonctionnement des équipements mis à disposition, selon le principe de conventionnement tripartite.

Prestations acquises par la Région au bénéfice des lycées

II/ Programme « 22.51 AA » Prestations de services

La Région a choisi de poursuivre le portage de la mise en œuvre de prestations de service au bénéfice des lycées, parmi lesquelles :

- La collecte et le traitement des déchets toxiques,
- Les analyses bactériologiques dans les unités de restauration,
- L'assurance de la flotte de véhicule des lycées harmonisée depuis 2019,
- Les besoins en financement d'achats de prestations spécifiques permettant la continuité des services de restauration en cas d'arrêt de la production (achats de repas livrés).
- Les achats de transports des élèves entre des sites éloignés de restauration et d'hébergement.

III/ Programmes « 2210AA » Prestations de services

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

IV/ 1003 AA - Etudes-Communication-Organisation de séminaires

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Soutenir le pouvoir d'achat des familles par des tarifs adaptés et des aides ciblées

V/ Programme « 22.52 AA » Aides spécifiques

Des mesures de soutien aux familles par des tarifs adaptés et des aides ciblées

- La tarification des services d'hébergement et restauration

Au titre de sa politique lycée, la Région intervient plus directement en direction des familles d'une part en fixant les tarifs de restauration hébergement et d'autre part en choisissant d'intervenir pour financer les ressources pédagogiques et les équipements professionnels. Dans les deux cas, les établissements ont la charge de la gestion de proximité.

o La tarification pour l'année 2023 :

La Région est compétente pour fixer les prix de la restauration scolaire et de l'hébergement fournis aux élèves des lycées de l'enseignement public. La fixation des tarifs en dessous des prix de revient, grâce notamment à la prise en charge directe par la Région des coûts de main d'œuvre (salaires des personnels techniques), des coûts d'investissement et des dépenses de fonctionnement non équilibrées par la contribution des familles, permet une tarification modérée mais qui doit rester suffisante pour assurer une qualité des denrées servies aux lycéens.

A la CP du 8 juillet 2022, la Région a fixé les tarifs pour 2023 (cette anticipation étant nécessaire pour permettre aux établissements de préparer leur budget de l'année suivante). C'est dans un contexte de forte inflation que plusieurs mesures ont été décidées pour maintenir un niveau de recette suffisant pour l'achat de denrées et la préparation de repas de qualité :

- augmentation de 5 % les tarifs de restauration et d'hébergement (les tarifs de restauration n'ont pas évolué depuis 2018).
- indexation dans les années à venir les tarifs fixés par la présente délibération à l'indice des prix INSEE à la consommation pour l'alimentation (Indice 001759963), dès lors que cet indice aurait annuellement augmenté de plus de 2 % entre le mois d'avril de l'année N-2 et le mois d'avril de l'année N-1.
- abaissement de 22.5 % à 20 % le taux de prélèvement régional sur les recettes restauration et hébergement des lycées (dispositif « Farpi » qui correspond à la contribution des usagers à la rémunération du personnel affecté à la mission),

Parallèlement a été décidé, au titre de la tarification sociale, d'augmenter les forfaits d'aide aux familles boursières et de mettre en place une nouvelle aide régionale destinée aux familles se situant dans la tranche de revenu immédiatement supérieure au seuil d'éligibilité à la bourse.

o La tarification sociale pour l'année scolaire 2022-2023 :

A la CP du 8 juillet 2022, la Région a décidé :

- de reconduire le dispositif d'appui aux établissements pour l'aide personnalisée aux familles, afin de permettre aux établissements de répondre aux situations des familles les plus délicates, en leur accordant une aide individualisée et adaptée, dans un objectif de lutte contre le décrochage scolaire.
- d'augmenter les forfaits d'aide aux familles boursières,
- de mettre en place une nouvelle aide régionale destinée aux familles se situant dans la tranche de revenu immédiatement supérieure au seuil d'éligibilité à la bourse.

La dégressivité s'applique pour les boursiers : de 330 € pour un boursier interne échelon 6 à 130 € pour un boursier demi-pensionnaire à l'échelon 1.

La nouvelle aide aux non boursiers poursuit cette dégressivité : l'aide est de 100 euros pour les élèves demi-pensionnaires et 180 euros pour les élèves internes éligibles.

Pour cette nouvelle aide, la Région a mis en place un dispositif de gestion internalisé permettant le dépôt dématérialisé de la demande du 10 octobre au 31 décembre 2022. Au premier trimestre 2023, après

acceptation du dossier par la Région, l'aide sera versée en une seule fois sur le compte des familles,

Les aides régionales pour l'année scolaire 2022-2023 sont budgétées sur l'exercice 2023.

○ Le développement de l'alimentation de proximité et le bio dans la restauration scolaire :

La Région conseille les lycées et promeut les bonnes pratiques, afin d'augmenter la consommation de produits locaux et bio, conformément aux priorités du plan de mandat de la Région et à la loi Egalim.

Pour augmenter les approvisionnements locaux et bio a été préparé en 2022 une expérimentation d'achats de denrées pour les restaurations scolaires par le biais de la centrale d'achats. Les lycées des zones de Dijon et Besançon, ont été identifiées.

En 2023, des marchés seront lancés via la centrale d'achats. Ce projet sera porté pour toute la durée du mandat et cette expérimentation sera évaluée avant de pouvoir envisager son déploiement.

- La gratuité des ressources pédagogiques et l'aide aux premiers équipements des lycéens

○ La gratuité des ressources pédagogiques :

Avec l'objectif d'assurer l'égalité des chances dans l'accès au savoir et de soutenir le pouvoir d'achat des familles, la gratuité des manuels scolaires a été introduite dans l'ensemble des lycées à partir de la rentrée scolaire 2004. Le mode de gestion repose sur le versement direct de subventions aux établissements qui procèdent aux achats. Il s'agit d'une aide forfaitaire de 20 € par élève attribuée à chaque établissement. La dotation est gérée en autonomie par l'établissement pour l'achat de ses ressources pédagogiques, sans contribution des familles.

○ Premiers équipements des lycéens - aide à l'équipement professionnel :

Afin de favoriser l'égalité des chances et de soutenir le pouvoir d'achat des familles, la Région a choisi d'aider les jeunes s'orientant vers des filières professionnelles porteuses d'emplois (hôtellerie, agriculture, BTP, électrotechnique, automobile...) en allégeant leurs dépenses par l'intermédiaire de l'aide au premier équipement. L'aide de la Région permet l'acquisition en priorité de matériels individuels de protection offerts aux jeunes, mais également d'équipements collectifs qui deviennent propriété de l'établissement.

Le montant par élève dépend la nature du diplôme suivi, les formations impliquant des dépenses d'équipements de niveau très variable.

Un appui aux campus des métiers

○ Campus des métiers et des qualifications :

Les « Campus des Métiers et des Qualifications » (CMQ) relèvent d'un label, créé par la loi pour la refondation de l'école de 2013 et dont le contenu a été précisé par un décret du 29 septembre 2014. Il vise à identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs de la formation, initiale et continue, de la recherche et de l'entreprise, centrés sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu régional ou national, de type « pôle de compétitivité ». La démarche de création et de mise en œuvre des CMQ est portée par le ministère de l'Éducation nationale et relayée en Région par les rectorats (initiative des appels à projets, élaboration des projets, partenariats, labellisation, pilotage).

Le dépôt des projets doit obligatoirement faire l'objet d'une co-signature par le Recteur d'académie et la Présidente du Conseil régional.

La Région souhaite poursuivre son engagement auprès des CMQ par un financement forfaitaire de 15 000 € par an des dépenses de fonctionnement, dans le but de soutenir leur capacité à fédérer des actions sur les volets suivants :

- valorisation et attractivité des métiers et des formations pour accompagner tous les publics, notamment les jeunes et les filles, dans leurs choix d'orientation ou de reconversion en lien avec la stratégie régionale de la formation et de l'orientation (CPRDFOP) ;

- appui à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et aux innovations ;

- appui aux EPLE ;

- analyse de l'évolution de l'offre de formation et maillage en réseau des établissements.

A ce jour, 8 campus des métiers ont sollicité la Région sur les 8 existants :

- Alimentation-Goût-Tourisme (tête de réseau : GIP FTLV de Bourgogne)
- Maroquinerie et métiers d'art (tête de réseau : Lycée Les Huisselets à Montbéliard)
- Microtechniques et systèmes intelligents (tête de réseau : ENSMM à Besançon)
- Industrie technologique innovante et performante (tête de réseau : E-TRANSFORM INSTITUTE)
- Territoire intelligent (tête de réseau : GIP FTLV de Bourgogne)
- Agroéquipement (tête de réseau : EPLEFPA de Vesoul).
- Automobile et mobilité du futur (tête de réseau : UTBM de Belfort-Montbéliard)
- Forêt-Bois, créé en 2022 (tête de réseau : ENSAM de Cluny) Chaque campus associe tous les lycées en lien avec sa thématique.

Un accompagnement des projets des établissements en faveur des lycéens

VI/ Programme « 28.06 AA » Accueil et vie des lycéens

La Région a développé divers modes d'interventions et de financement pour permettre aux lycées de mener des actions péripédagogiques et culturelles ou mettre à leur disposition des propositions culturelles : elle soutient financièrement les actions péripédagogiques des lycées avec notamment :

- **EVEIL** :

La Région finance depuis la rentrée 2017, par l'intermédiaire du dispositif EVEIL (enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens) des projets péripédagogiques des lycées publics et privés. En 5 ans, plus de 2 300 projets variés, portés par la quasi-totalité des établissements, ont été financés.

- **L'échappée littéraire** :

L'objectif est de promouvoir la littérature et la création contemporaine de langue française. La Région organise un prix littéraire qu'elle propose à une vingtaine de lycées volontaires pour faire participer des lycéens, accueillir des auteurs, participer à la sélection.

- **BFC Reporter** :

L'objectif est de permettre aux jeunes de s'initier aux médias et à l'information et ainsi d'exercer leur citoyenneté. Les jeunes lycéens sont invités à concevoir avec l'aide de professionnels des productions. Une journée hackaton « spécial média » permet aux équipes des quelques lycées volontaires de réaliser un journal sur une seule journée et sur une thématique commune.

- **OSE**

Il s'agit d'un nouveau dispositif initié en 2022 qui vise à soutenir et valoriser la dynamique de projets proposés et menés par les jeunes lycéens membres des instances représentatives dans leur établissement. L'objectif est de conforter leur capacité d'action et de mobilisation au bénéfice de la communauté éducative.

II/ STRUCTURATION DE LA POLITIQUE REGIONALE D'INVESTISSEMENT :

Les lois de décentralisation ont confié à la Région la charge des équipements des lycées.

Equipement des EPLE

I/ Programme « 22.53 AA » Equipement

La politique d'équipement des lycées répond aux besoins des établissements dans leurs différentes fonctions :

- **L'équipement des agents** : la Région équipe les lycées en matériel professionnels pour permettre aux agents techniques de réaliser dans de bonnes conditions les missions confiées : par exemple autolaveuses, aspirateurs, matériels électroportatifs, tracteur, lave-linge....

Par ailleurs, la lutte contre les troubles musculo-squelettiques sera poursuivie. Une attention sera apportée

pour réduire les charges au sein des services de restauration scolaire, priorisant le renouvellement des chaises les plus lourdes.

- **L'équipement de restauration** : La Région a confié aux lycées l'exploitation des 118 unités de restauration qui y sont implantées. Elles produisent chaque année quelques 10 millions de repas pour les 70 000 internes et demi-pensionnaires. Les repas sont préparés par les personnels techniques.

Pour assurer la sécurité sanitaire, favoriser la qualité et permettre des conditions de travail adaptées, la région doit renouveler régulièrement les équipements : chaîne du froid (chambre froide, vitrine), production du chaud (four, marmite, cuiseur multifonctions ...), matériel de distribution (salade bar, banque de distribution), matériel de lavage (laverie vaisselle, lave batterie), petit matériel.

Dans les arbitrages seront privilégiés les équipements indispensables à la continuité de service et à la sécurité alimentaire (chaîne du froid notamment).

- **L'équipement général** : la Région équipe les lycées en mobilier nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement et à l'accueil des élèves : bureaux, chaises, lits d'internat, matelas, armoires, tables, équipements d'infirmerie...

- **L'équipement pédagogique** : la Région intervient auprès des lycées pour répondre à leurs besoins en équipements pédagogiques pour les différentes filières : enseignement général, technologique et professionnel. Il peut s'agir de machines-outils, d'équipements sportifs, de bancs didactiques. Les inspecteurs académiques de spécialités sont sollicités dans le recensement des besoins et les priorités.

- **Les petits équipements et les petites réparations considérés comme de l'investissement** : en parallèle du Programme Pluriannuel des Equipements et pour répondre aux différentes demandes émanant des lycées publics, la Région leur octroie chaque année une dotation dénommée CRM « Complément de Renouvellement de matériels ».

III/ 2012P019 Equipement des lycées, 2229AA Acquisitions de matériels, 22.54 et 2231 AA Investissements lycées privés/ 2255PR - Plan de relance 2020 Lycées privées, 2252 investissements école de production

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Numérique éducatif

➤ Fourniture d'accès Internet

Programme 2235AA – Prestation internet

L'accès au Très Haut Débit est une condition essentielle de succès d'utilisation et de développement des outils numériques au sein des établissements.

Dès 2017, la Région a fait le choix d'une stratégie ambitieuse en raccordant l'ensemble des lycées éligibles à la fibre optique avec des liaisons mises à disposition par un opérateur privé.

En parallèle, elle a démarré la construction d'un réseau GFU indépendant pour desservir ses lycées et ses établissements administratifs en s'appuyant sur les services fournis par le GIP RENATER pour l'accès à Internet. L'accès au service est gratuit pour les lycées publics relevant du Ministère de l'Éducation nationale et payant pour les autres sites (établissements agricoles, sites administratifs).

Pour les lycées non raccordés au GFU, la Région continue à confier à un opérateur privé le raccordement Internet.

En 2023, les liaisons de ces établissements seront améliorées avec une évolution du débit financé de 60 Mbits/s à 200 Mbits/s. Le budget inscrit en CP permet de prendre en charge les dépenses des liaisons Internet des établissements.

➤ **Espace numérique de travail**

Programme 2234AA – ENT Éclat-bfc

L'ENT Éclat-bfc se positionne comme un portail global, destiné à l'ensemble de la communauté éducative, et représente pour les collectivités un vecteur de communication institutionnelle et de valorisation des politiques publiques conduites dans ce domaine (orientation, transports, restauration, actions éducatives...).

C'est également un outil de soutien à l'enseignement qui permet d'établir le lien à distance et l'interaction entre les différents acteurs tout en proposant des services pédagogiques dans un cadre de confiance.

L'ENT se présente aussi comme une plate-forme d'accès à des services extérieurs tels que certains services numériques académiques, les services de vie scolaire, des services de gestion de l'établissement, des ressources pédagogiques et des services liés à l'orientation.

En lycées, Éclat-bfc c'est :

- plus de 256 000 comptes utilisateurs
- plus de 89 000 comptes élèves
- plus de 9 000 comptes enseignants
- plus de 158 000 comptes responsables légaux

En termes d'usages, les autorités académiques et les collectivités partenaires du projet ont pour ambition de poursuivre les actions engagées pour développer les services offerts aux élèves et aux enseignants. En 2023, une attention particulière sera portée sur le déploiement d'une nouvelle application mobile à destination des élèves et des parents permettant un usage plus confortable sur des smartphones.

Le marché pour cet ENT est passé avec la société KOSMOS. Il est ouvert aux collectivités par le biais de la centrale d'achat régionale. Les inscriptions proposées au budget permettent de financer l'utilisation Éclat-bfc et de conduire des opérations d'accompagnement nécessaires

➤ **Fonctionnement du numérique éducatif**

Programme 2237AA – Fonctionnement du numérique éducatif

Le budget de fonctionnement inscrit permet de couvrir les dépenses de fonctionnement annuelles et récurrentes et des opérations spécifiques de prestations de service :

- prestations d'assistance et d'accompagnement,
- abonnement de licences Microsoft,
- acquisition de petits équipements.

➤ **Investissement numérique des lycées**

Programme 2236AA – Investissement numérique dans les lycées

L'utilisation des équipements et des ressources numériques s'est développée dans toutes les disciplines, avec des spécificités qui sont liées aux objectifs des programmes et aux supports disponibles.

La Région veille à ce que les établissements assurent leurs missions dans les meilleures conditions tout en ciblant les équipements les plus appropriés en fonction de chaque situation.

Pour équiper les lycées, elle acquiert des matériels qu'elle met à disposition des établissements ou attribue des subventions aux lycées qui procèdent alors à l'acquisition des équipements.

Avec un parc informatique composé de 40 000 postes le taux d'équipement informatique moyen par élève est de 1 PC pour 2 élèves.

Les dotations en matériels informatiques (ordinateurs, serveurs, équipements réseaux ...) continueront à être harmonisées avec le déploiement d'équipements numériques adaptés. La typologie des postes déployés correspond au profil des usagers (personnel, élèves), à leur usage pédagogique ou administratif et à leur situation d'usage (fixe ou mobilité).

La prise en compte des enjeux de développement durable sera renforcée dans les opérations conduites. En moyenne, les équipements sont en général renouvelés tous les 6 ans. Selon les configurations, la durée de vie des équipements sera augmentée.

En complément des actions portées par les autorités académiques, la Région est également engagée dans le déploiement et l'intégration de projets innovants au service des apprentissages et de l'enseignement. Elle s'appuie sur une approche spécifique, lycée par lycée, pour entendre les besoins et tenir compte des spécificités territoriales, des dynamiques internes et de la maturité des pratiques numériques.

Plusieurs projets ont été sélectionnés en partenariat avec les autorités académiques. Les lycées bénéficient d'un accompagnement pédagogique porté par les académies et d'investissements régionaux spécifiques qui leur permettent d'intégrer davantage le numérique dans les enseignements et la vie scolaire de l'établissement. Plusieurs types de matériels sont déployés tels que des tablettes et dalles numériques.

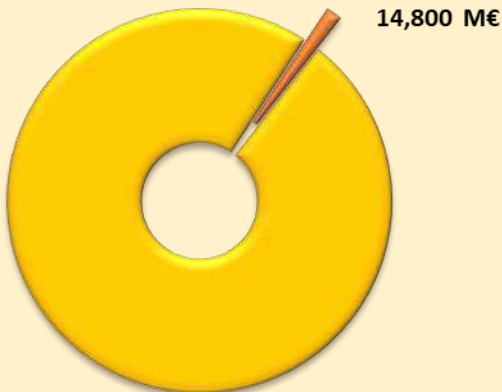
L'utilisation croissante des technologies numériques rend également nécessaires le rehaussement et la consolidation des infrastructures technologiques des établissements, tant sur le plan des réseaux que sur celui des data center.

Le budget 2023 prend en compte les crédits nécessaires à :

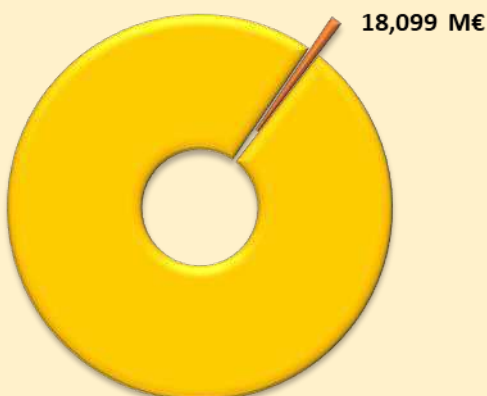
- la dotation de renouvellement du parc informatique dans les établissements,
- l'évolution des infrastructures réseaux,
- au financement de projets pédagogiques,
- l'acquisition de logiciels spécifiques non pédagogiques,
- l'attribution de subventions aux établissements.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
2210AA	Prestations de service										199 344,99	-36%	-13%
2229AA	Acquisitions de matériels				167 752,36	-21%	623%						
2250AA	Fonctionnement des lycées							69 225 000,00	21%	21%	69 225 000,00	21%	21%
2251AA	Prestations de services							1 042 100,00	-15%	-14%	1 632 800,34	56%	58%
2252AA	Aides spécifiques				415 021,95	-37%	135%	6 905 000,00	24%	24%	6 832 593,75	29%	27%
2253AA	Equipement	7 331 400,00	-49%	-49%	11 620 058,45	-10%	-14%						
2254AA	Investissements lycées privés				2 630 635,20	-25%	-25%						
2255PR	Plan de relance 2020 Lycees privs				900 000,00	-39%	-16%						
2258PR	Plan de relance CREPS				4 869 210,28	22%	7%						
2806AA	Accueil et vie des lycéens							1 065 360,00	-5%	-5%	1 079 188,75	-7%	1%
	Sous total fonctionnement et équipement des lycées	7 331 400,00	-60%	-60%	20 602 678,24	-10%	-10%	78 237 460,00	21%	21%	78 968 927,83	22%	22%
2234AA	Environnement numérique de travail										266 209,13	-39%	5%
2235AA	Fourniture d'accès internet										1 170 339,41	-14%	-28%
2236AA	Maintenance informatique des lycées	2 844 897,00	-53%	-53%	3 844 897,00	-49%	-49%						
2237AA	Fonctionnement du numérique éducatif							550 000,00	72%	72%	563 451,46	-22%	-14%
2239AA	Lycees privs Numerique éducatif							90 000,00	0%	32%	68 400,00	-12%	-1%
	Sous total numérique éducatif	2 844 897,00	-53%	-53%	3 844 897,00	-49%	-49%	640 000,00	56%	-77%	2 068 400,00	-20%	-20%
2011P030	Entretien réparation amélioration des locaux				2 903 377,16	-64%	55%						
2013P010	Réparations courantes du propriétaire dans les lycées	4 300 000,00	0%	0%	4 300 000,00	0%	0%						
2013P014	Programme Pluriannuel d'Investissement	10 000 000,00	-74%	-74%	38 916 800,98	23%	-27%						
2014P012	Fonctionnement EMOP supports							217 000,00	-4%	-4%	217 000,00	-4%	-4%
2016P012	Rémunérations des mandataires Lycées				1 800 000,00	20%	121%						
2219PP	Agenda d'accessibilité programmée				5 000 000,00	67%	19%						
2223PP	Travaux de rénovation, économies d'énergie				4 949 907,93	-52%	13%						
2224AA	Frais d'études technique et maîtrise d'ouvrage				356,32	-98%	-94%						
2233AA	GERRIC Gros Entretien, Réparations, Renouvellement Installations Chauffage	2 500 000,00	35%	35%	2 500 000,00	35%	35%						
2250PP	Grosses réparations dans les lycées	45 000 000,00	0%	-2%	34 609 612,61	13%	7%						
2251PP	Sécurisation dans les lycées				1 569 193,34	-48%	21%						
2252PP	Accessibilité dans les lycées	6 000 000,00	-79%	-79%	14 880 000,00	65%	79%						
2257PR	Plan de relance Investissements Lycées				7 600 000,00	2%	28%						
2258PP	2258PP - VDI				163 387,89	-59%	-61%						
2010P023	Gestion du patrimoine immobilier							2 803 000,00	-5%	-5%	2 848 000,00	-3%	22%
	Sous total Patrimoine et gestion immobilière dans les lycées	67 800 000,00	-44%	-44%	119 192 636,23	7%	0%	3 020 000,00	-5%	-5%	3 065 000,00	-3%	20%
	TOTAL - Education	77 976 297,00	-46%	-47%	143 640 211,47	2%	-4%	81 897 460,00	20%	16%	84 102 327,83	19%	20%

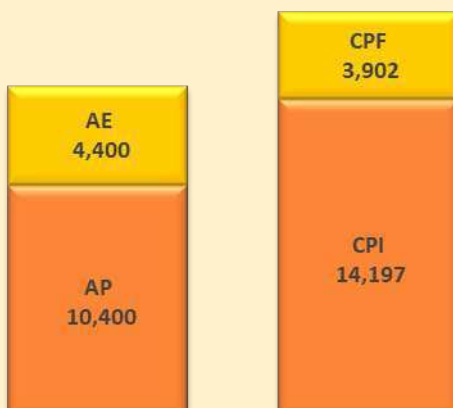
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



1.8. Apprentissage

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

L'année 2023 est marquée par la baisse des coûts contrats annoncée de 5 % pour septembre 2023, après une première diminution de 5 % en 2022. Parallèlement l'objectif du gouvernement reste fixé à 1 Million d'apprentis en 2027. Si l'augmentation continue du nombre d'apprentis entre 2020 et 2022 en Bourgogne- Franche-Comté s'accompagne d'une progression des ressources des CFA avec le nouveau système de financement au coût contrat, la baisse annoncée de ce dernier pourrait fragiliser certaines structures et en particulier les plus récentes.

Dans ce contexte, la Région se prépare à resserrer ses financements, issus des dotations de France Compétence, sur les priorités énoncées dans la loi LCAP de 2018, en l'occurrence l'abondement du coût contrat et l'aide aux investissements sur des critères d'aménagement du territoire et de développement économique.



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

Les CFA sont concernés par la flambée des prix énergétiques et devront assumer la baisse des coûts contrats, plutôt favorables jusqu'alors. Les budgets consacrés les deux années précédentes aux rénovations et aux achats d'équipements seront sans doute davantage consacrés aux charges énergétiques. Dans ce contexte, la Région pourrait être plus sollicitée pour accompagner l'investissement des CFA dans le cadre d'une enveloppe constante issue des dotations France compétences.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 1213AA – Investissements et équipements des CFA

Afin de permettre aux CFA d'améliorer l'accueil des apprentis, la qualité des formations dispensées et de développer des filières de formation, la Région continuera en 2023 d'accompagner des projets d'envergure mais aussi des dépenses d'équipements dans le cadre de la dotation France compétences.

Cependant, dans un contexte de diminution des coûts contrats et de crise énergétique, l'enjeu pour la Région sera de veiller à la mobilisation la plus efficace de son soutien aux investissements des CFA dans les limites de sa dotation France compétences. C'est pourquoi un travail sera conduit en 2023 sur le règlement encadrant l'intervention régionale. Ce travail visera notamment à resserrer les modalités de financement en particulier autour des critères d'éco-conditionnalité tout en s'attachant à conserver les priorités d'aménagement du territoire et de développement économique.

Programme 1219AA – Abondement du coût contrat

Dans la continuité des actions conduites en 2022, et en complément de la majoration de la prise en charge des contrats d'apprentissage permise par un règlement d'intervention dédié, un nouvel appel à projet sera lancé auprès des CFA de Bourgogne-Franche-Comté pour soutenir l'apprentissage en fonction des priorités régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et d'égalité d'accès aux formations.

Par ailleurs, le travail avec les OPCO autour de conventionnements spécifiques se poursuivra afin d'avancer sur l'échange d'informations et la bonne articulation des interventions des OPCO et de la Région au bénéfice de l'apprentissage.

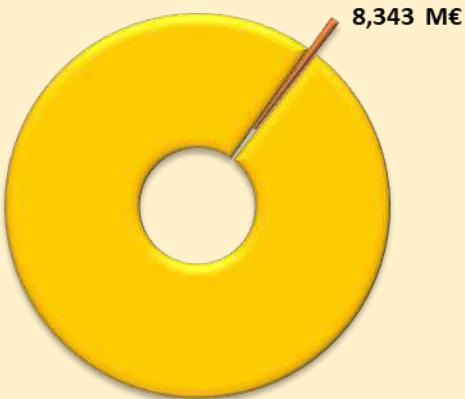
Programme 1120PR

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

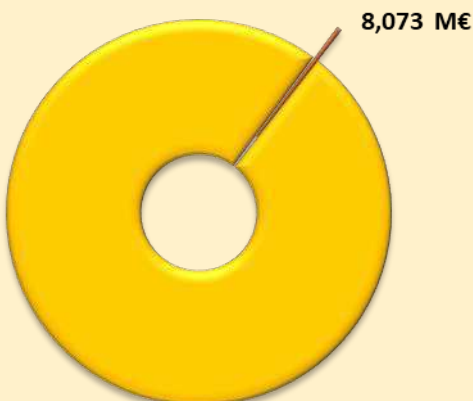
Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
1003AA	Etudes-Communication-Organisation de séminaires										39 000,00	-78%	-78%
1213AA	Investissements et équipements des CFA	10 300 000,00	-16%	-16%	10 491 199,82	-14%	-14%						
1219AA	Abondement du coût contrat							4 400 000,00	0%	0%	3 862 700,00	2%	0%
1220PR	Plan de relance Apprentissage - Information des métiers				3 656 028,73	22%	22%						
2010P016	Investissements CFA	100 000,00	-50%	-50%	50 000,00	-41%	-82%						
TOTAL - Apprentissage		10 400 000,00	-17%	-17%	14 197 228,55	-7%	-8%	4 400 000,00	-4%	-4%	3 901 700,00	-1%	-3%

1.9. Orientation tout au long de la vie

Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



PRIORITES ET ACTIONS PHARES

L'année 2023 sera marquée par l'élaboration d'un nouveau schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie dans le cadre du dialogue quadripartite de refonte du CPRDFOP. Le service public régional de l'orientation tout au long de la vie 2023-2028 s'inscrira dans une stratégie renforcée de coordination des acteurs et des actions pour garantir une information et un accompagnement « augmenté » de tous les publics. Dans cette perspective, la mise en place d'une plateforme recensant les offres de stages du territoire pour l'ensemble des publics sera un outil garant de l'égalité des chances dans l'accès à la découverte des métiers et du monde économique.

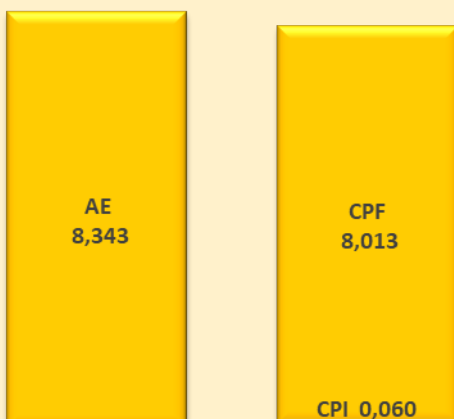
L'année 2023 sera aussi celle d'un projet phare en matière d'information sur les métiers et les formations : « Explore les métiers » les 15 et 16 mars 2023 à Dijon, événement d'envergure régionale à destination de tous les publics (scolaires, demandeurs d'emploi, étudiants, jeunes, familles, etc.). Adossé sur les sélections régionales des 47^{èmes} compétitions des métiers Worldskills, cette manifestation a pour objectif de faire connaître les métiers autour de l'excellence du geste professionnel.

Parallèlement, la Région poursuivra son travail en partenariat avec les Autorités Académiques de mise à disposition d'outils dédiés à l'information sur les métiers mais également son soutien aux organisations engagées dans l'innovation pour une meilleure orientation de tous.

Par ailleurs, il sera proposé un nouveau cadre d'intervention pour les missions locales, instaurant un dialogue technique et politique rénové et sécurisé pour ces structures, acteurs incontournables de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion durable.

Enfin, le soutien aux filières et aux territoires sera renouvelé avec l'accompagnement des porteurs de démarches de GPECT en lien avec les services de l'Etat.

Budget 2023 (en M€)



DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 1121AA – Service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRO)

Le soutien aux acteurs des territoires engagés dans l'orientation tout au long de la vie se poursuivra afin de permettre à toute personne désireuse de mieux connaître les métiers et les formations qui y mènent de disposer d'une information accessible, gratuite et lisible.

En ce sens, afin de mieux articuler toutes les ressources existantes, il sera proposé de mieux accompagner les porteurs de projets, en simplifiant les modalités de soutien par la Région et en organisant une plus forte coordination des acteurs et des actions.

L'objectif est ici d'encourager le renouvellement des approches pour accompagner les démarches d'orientation en s'appuyant sur les acteurs locaux du SPRO, en animant un travail partenarial entre eux et avec leurs partenaires économiques sur les territoires.

Le soutien aux structures de l'accueil, information, orientation, à leurs réseaux régionaux ainsi qu'au CARIF-OREF EMFOR sera maintenu. Afin de garantir la transparence de son intervention et l'équité de traitement entre les missions locales de la Région, un nouveau modèle de financement et de partenariat sera mis en œuvre.

Le soutien à l'émergence et à l'animation de démarches de GPEC Territoriale, conformément à la feuille de route Etat/Région présentée au vote des élus régionaux en novembre 2021, est reconduit. Un nouveau contrat d'objectif sur le volet formation et information métiers avec la profession agricole sera adopté en 2023.

Programme 1218AA (Fonctionnement) – Actions d'information sur les métiers et les formations

Sur la base d'un travail resserré avec les autorités académiques notamment avec l'expérimentation nationale « à la découverte des métiers à partir de la 5^{ème} », il conviendra en 2023 de faire se rencontrer le soutien régional aux initiatives d'information métier et les projets des établissements scolaires du territoire.

De la même manière, les événements, soutiens, outils portés par la Région sont co-construits avec les services de l'Education nationale. Les deux événements phare de 2023 seront ouverts le plus possible aux groupes scolaires. « Explore les métiers » sera ainsi un événement « vitrine » pour communiquer de manière vivante et ludique sur les métiers pour tous les publics en mars 2023. En juin 2023 la remise des prix régionaux du concours « Je filme le métier qui me plaît » mettra à l'honneur la créativité des jeunes de Bourgogne-Franche-Comté pour informer sur les métiers et formations qu'ils aiment.

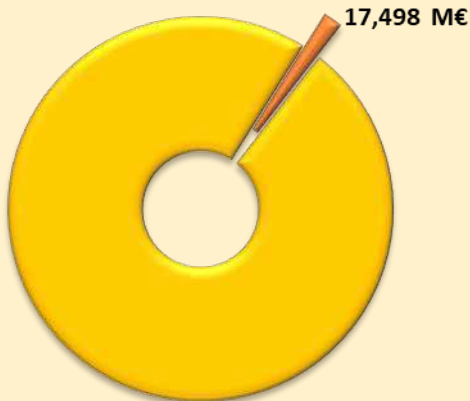
Il s'agira enfin de retravailler sur les modalités de soutien de la Région aux partenaires de l'information métiers en Région afin de simplifier les règlements d'intervention afin d'inscrire le soutien régional dans l'ambition de concerner tous les publics en voie d'orientation, du collégien au salarié.

Programme 1218AA (Investissement)

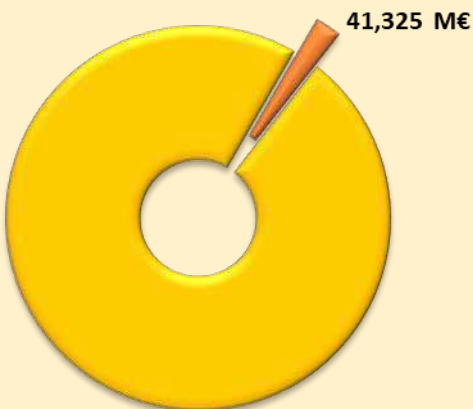
Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
1121AA	Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie							6 672 611,00	8%	7%	6 127 605,25	-4%	3%
1218AA	Actions d'information sur les métiers et les formations				60 000,00	-57%	50%	1 670 800,00	-23%	-19%	1 885 243,73	-1%	22%
TOTAL - Orientation tout au long de la vie					60 000,00	-57%	50%	8 343 411,00	0%	1%	8 012 848,98	-3%	7%

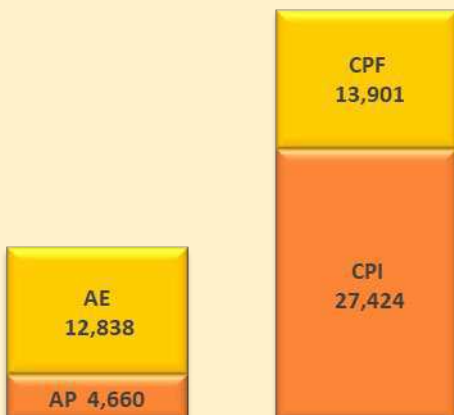
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



1.10. Enseignement supérieur - Recherche

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

- La crise sanitaire a mis en lumière la fragilité et la précarité d'un bon nombre d'étudiantes et étudiants. En 2023, le soutien régional à la qualité de la vie étudiante et aux conditions des études (pédagogiques et numériques) sera fortement encouragé, en lien avec les établissements d'ESR et le CROUS, dans une logique d'équité de services sur les 13 campus que comporte la région. L'action sera menée de concert avec l'élaboration du STVE (schéma territorial de la vie étudiante) porté par UBFC et le CROUS.
- Une animation spécifique dans des secteurs innovants phares en émergence sera mise en place, portant sur 4 secteurs issus de la recherche : les écosystèmes microbiens, l'alimentation durable, les micro- / nano-systèmes, la métallurgie des poudres et les biothérapies. La démarche vise à aller puiser dans la recherche publique des innovations aujourd'hui inaccessibles aux PME, et à soutenir l'étape délicate de la maturation, dans le but de mieux relier la recherche scientifique avec des préoccupations des entreprises. Une attention particulière sera aussi donnée à la filière Hydrogène BFC pilotée au sein de la direction de l'économie.
- Le projet de culture scientifique, technique et industriel (CSTI) « Science Avec et Pour la Société – SAPS », coconstruit avec UBFC et le Pavillon des Sciences et labellisé en 2022 par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), verra sa déclinaison en 2023. Parmi les actions, on peut citer la tenue fin mars d'un atelier en conseil scientifique réunissant une 50aine de chercheur.se.s et élu.e.s de la Région qui travailleront sur des études de cas autour du lien entre sciences et politiques.
- La Région poursuivra le soutien au volet recherche des projets structurants adossés aux « Graduate Schools » (GS) portées par UBFC. Cette priorité dépend de l'issue qui sera donnée par le MESR au nouveau projet de coordination régionale, de pair avec l'éventuel rétablissement des financements accordés au titre du PIA. Si le MESR ne devait pas valider le projet, et avec une perte définitive des projets PIA, une réorientation du financement de la recherche par la Région pourrait s'avérer nécessaire.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Enseignement supérieur et Mobilité internationale

Programme 2320AA - Enseignement supérieur (soutien à l'investissement et au fonctionnement)

Programme 2321PR – Plan de relance 2020 Enseignement supérieur (soutien à l'investissement)

- ✓ **Constructions universitaires, équipements pédagogiques et numériques et vie étudiante (programmes 2320AA et 2321PR – Soutien à l'investissement)**

L'Appel à projet « Equipements pédagogiques et numériques » contribue à rendre les campus plus modernes et attractifs en termes de pratiques d'enseignement supérieur et d'outils d'apprentissage, facteurs clés de la réussite des études.

Pour ce qui concerne la construction, réhabilitation et extension de bâtiments universitaires, les prévisions d'engagement sur les opérations du CPER 2021-2027, telles que la réhabilitation du bâtiment N du campus de l'Arsenal à Besançon ou encore la poursuite de l'opération Eco-campus dans le Nord Franche-Comté, restent à préciser en fonction de l'avancée des opérations. Il peut être signalé que la réalisation du CPER 2021-2027 devrait connaître un pic d'activité en 2024 et 2025.

Les chantiers engagés dans le cadre du CPER 2015-2020, des contrats de développement métropolitain et du PAIR ont subi des retards qui ont repoussé à 2023 le versement de paiements intermédiaires, voire de soldes, notamment pour les opérations suivantes : la BU, l'ISI-FC, l'UFR Droit et les espaces extérieurs du campus Bouloie-Témis à Besançon, ainsi que la réhabilitation des bâtiments C et F de l'IUT de Belfort. Par ailleurs, un desserrement des réalisations de dépenses est rendu possible, du fait du vote de l'avenant 4 du PAIR.

- ✓ **Partenariats, vie étudiante et soutien aux initiatives des associations étudiantes (programme 2320AA – Soutien au fonctionnement)**

La vie étudiante sera encouragée au travers de 2 dispositifs existants : l'appel à projet Vie étudiante (VE) et l'appel à projet Soutien aux initiatives étudiantes (SIAE). L'AAP VE, dont les bénéficiaires sont les établissements d'ESR de Bourgogne-Franche-Comté et le CROUS BFC, a pour objectif de renforcer l'attractivité des 13 campus régionaux, et d'optimiser la qualité de la vie étudiante et la réussite des études. Ce dispositif passera de 650 K€ à 700 K€ en 2023. L'action régionale se réalisera en étroite collaboration avec UBFC associé au CROUS, dans le cadre du STVE (schéma territorial de la vie étudiante) en cours d'élaboration, pour lequel la Région a financé un accompagnement en 2022. L'engagement associatif étudiant, en particulier dans des domaines à vocation inclusive, d'emploi, de santé ou encore de développement durable, est accompagné par les établissements d'ESR. Il participe tant à la qualité de la vie étudiante qu'à l'attractivité des établissements. C'est la raison pour laquelle la Région poursuivra son soutien dans le cadre de son dispositif SIAE.

Le soutien historique au campus dijonnais de Sciences Po, seul établissement de Bourgogne-Franche-Comté que la Région aide en fonctionnement pour un effectif de 174 étudiantes et étudiants sera maintenu mais dans un budget plus contraint.

Programme 2312AA - Mobilité internationale des jeunes en Bourgogne-Franche-Comté (soutien au fonctionnement)

Les dispositifs régionaux de mobilité internationale touchent les étudiants, les lycéens, les apprentis ou encore les jeunes demandeurs d'emploi. C'est le seul dispositif de la politique d'ESRI qui s'adresse directement aux familles et notamment aux jeunes. Par ailleurs, il est tout particulièrement inclusif, la sélection des demandes intervenant sur la base de critères sociaux. Une baisse de 300 K€ en AE/CPF est proposée en 2023. Une reprise post-COVID de la mobilité internationale des jeunes a pu être observée en 2022. Pour 2023, il est estimé que le

nombre de départs à l'étranger pour un stage ou une période d'étude ne sera pas encore aussi conséquent qu'avant la crise. Il est à souligner que pour certains dispositifs, la Région confie des missions d'accompagnement à des prestataires et prend en charge les frais d'assurance des stagiaires à l'étranger.

Recherche et Valorisation

Programme 9220AA - Développement de la recherche (soutien au fonctionnement et à l'investissement)

En 2023, ce programme se déclinera en 6 dispositifs distincts :

- La structuration de la recherche BFC, son attractivité et son rayonnement à l'échelle nationale et au-delà, au travers d'un accompagnement aux volets recherche des graduate schools (GS) portées par UBFC, en complément de financements PIA dont l'attribution est actuellement suspendue. Cette action est susceptible d'évoluer, selon la décision prise par le MESR au projet de coordination régionale, de laquelle un rétablissement des financements PIA (ou pas) dépend.
- Les AAP Recherche Envergure / Amorçage et Recherche clinique qui ont pour objectif d'aider les laboratoires hors GS. L'expertise scientifique sera confiée à l'ANR. A noter qu'un nouveau dispositif a été créé en 2022, destiné aux 2 CHUs, au CGFL et à l'EFS, afin de prendre en compte les spécificités de la recherche en santé. Il se substituera aux AAP Envergure / Amorçage pour ces établissements.
- L'AAP Accueil de nouvelles équipes de recherche (ANER), dispositif plébiscité par les établissements et les laboratoires, et qui permet d'attirer des chercheurs d'un haut niveau de notoriété en Bourgogne-Franche-Comté en leur offrant des conditions très favorables pour la poursuite de leur recherche
- Les colloques scientifiques internationaux, dispositif qui se décline au fil de l'eau. Il vise à permettre à des chercheurs de Bourgogne-Franche-Comté de coopérer avec des collègues d'universités étrangères, et aux établissements d'ESR et organismes de recherche implantés en Bourgogne-Franche-Comté d'établir ou consolider des partenariats / réseaux à l'international

Une année blanche est proposée pour le dispositif plateformes (- 2 M€ en AP, sans effet sur les CPI). Elle fait suite à 2 années largement abondées (9 M€ en AP entre 2020 et 2021), et dans l'attente d'une feuille de route pluriannuelle à l'échelle BFC.

Programme 9221AA - Valorisation de la recherche (soutien au fonctionnement et à l'investissement)

Ce programme concerne d'une part la valorisation technologique des résultats de la recherche publique, qui se décline en plusieurs dispositifs visant à ce que l'industrie régionale, en particulier les TPE/PME, capte mieux les avancées de la recherche publique, en lien avec des besoins non couverts ou des développements innovants de technologies / savoir-faire existants :

- Sensibilisation, détection et maturation de projets de recherche à fort potentiel innovant, en parallèle d'une dynamique visant à favoriser la structuration de l'écosystème régional de transfert de technologie
- Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs (ICE), qui permet d'identifier et professionnaliser des doctorants et des post-doctorants avec une volonté d'insertion dans le monde socio-économique, voire de création d'une entreprise innovante. Cette démarche intègre une formation à la double compétence recherche et entrepreneuriat/management.
- Soutien aux projets adossés à ou issus de la recherche publique de l'incubateur académique régional DECA-BFC
- Abondement du volet Laboratoires du FRI BFC destiné à des projets collaboratifs laboratoires - entreprises

D'autre part, la Région BFC est moteur dans le déploiement et la coordination de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) à l'échelle du territoire, forte de sa compétence de coordination des initiatives régionales de CSTI conférée par la loi. L'accompagnement de cette politique est poursuivi, au travers d'un soutien au programme d'actions du centre de CSTI régional Le Pavillon des sciences et aux politiques culturelles des établissements d'ESR (en particulier UBFC, l'UFC et l'uB). Le maillage des acteurs sur le territoire, en particulier via le Forum régional de la CSTI qui en sera à sa 5^{ème} édition, sera en outre poursuivi.

Programme 1999P016 – Développement de la recherche universitaire

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs)

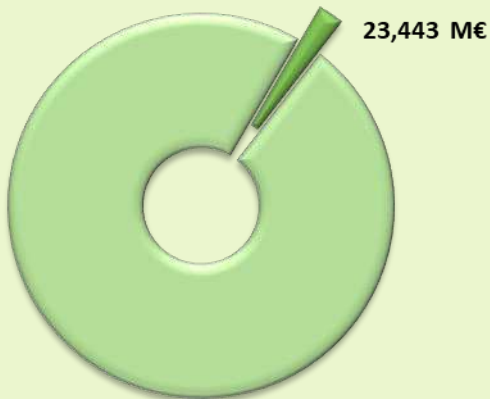
Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
2312AA	Mobilité internationale des jeunes en Bourgogne Franche-Comté							2 783 000,00	2%	6%	2 782 090,20	7%	11%
2320AA	Enseignement supérieur	750 000,00	-85%	-76%	10 501 322,40	-22%	5%	1 277 623,00	-13%	-16%	1 341 601,00	-9%	-11%
2321PR	Plan de relance 2020 Enseignement supérieur				7 163 694,60	29%	60%						
2330AA	Ecocampus				700 000,00	-7%	7768%						
TOTAL - Enseignement supérieur		750 000,00	-85%	-76%	18 365 017,00	-7%	27%	4 060 623,00	-3%	-2%	4 123 691,20	1%	3%
1999P016	Développement de la recherche universitaire										21 402,70	-77%	-81%
9220AA	Développement de la recherche	3 800 000,00	-33%	-33%	8 936 085,25	43%	40%	6 554 000,00	-27%	-27%	5 814 530,12	-9%	-24%
9221AA	Valorisation de la recherche	110 000,00	-95%	-95%	122 976,99	-94%	-94%	2 223 000,00	-39%	-39%	3 941 491,88	29%	93%
TOTAL - Recherche		3 910 000,00	-49%	-49%	9 059 062,24	4%	4%	8 777 000,00	-30%	-30%	9 777 424,70	2%	0%

Partie 1 – L’action régionale et les priorités du mandat

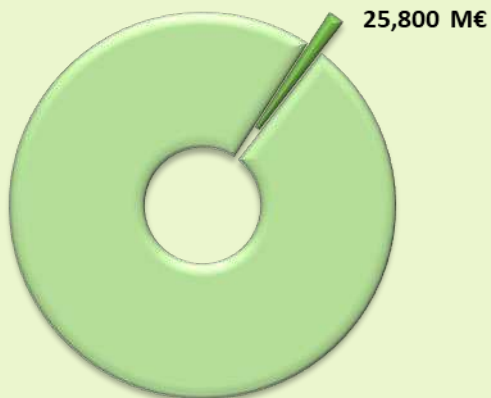
Axe 2 – Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique

Thématiques	AP 2023	CPI 2023	AE 2023	CPF 2023
AXE 2 - TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMERIQUE	27 360 250,00	198 435 978,38	495 792 125,29	518 039 132,70
Transition énergétique	17 935 250,00	21 156 589,00	5 508 000,00	4 642 800,36
Biodiversité - Eau	3 350 000,00	6 557 641,56	5 801 310,00	4 561 022,62
Education et sensibilisation à l'environnement et au développement		135 955,72	1 537 000,00	1 480 496,79
Economie circulaire - Déchets	600 000,00	8 486 955,86	635 000,00	516 908,23
Forêt - Bois	1 400 000,00	3 793 091,47	1 000 000,00	1 166 917,69
Montagne			55 000,00	66 397,34
Numérique	2 500 000,00	32 617 608,00	2 750 000,00	2 602 761,00
Mobilités	1 410 000,00	2 565 000,00	476 625 815,29	501 011 799,40
Infrastructures de transport	165 000,00	123 123 136,77	1 880 000,00	1 990 029,27

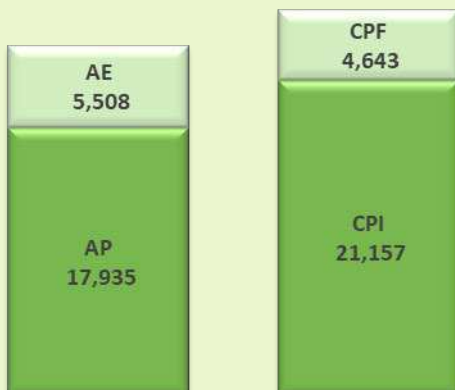
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



2.1. Transition énergétique

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La feuille de route pour la transition énergétique a été adoptée en assemblée plénière de juin 2022. Cette feuille de route mobilise l'ensemble des politiques de la Région pour élaborer des propositions et contribuer à la mise en œuvre des objectifs de la transition énergétique. Les actions proposées sont issues des travaux de 18 directions concernées de la Région et reposent sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération, et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région. Les actions proposées par les directions en 2022 feront l'objet d'un bilan à mi-parcours fin 2023.

En matière d'efficacité énergétique, il est proposé de poursuivre les actions Effilogis en 2023 à la fois en matière d'habitat privé (maisons individuelles et copropriétés), d'habitat social (bailleurs sociaux) et de bâtiments tertiaires (collectivités/associations), avec quelques évolutions qui impactent peu les règlements d'intervention qui seront présentés à la commission permanente de ce 27 janvier. En effet, l'évaluation conduite en 2022 a identifié la pertinence des dispositifs et appelle peu d'évolutions majeures sur les cibles collectivités/associations et bailleurs sociaux. Pour les maisons individuelles, la Région est en attente d'un positionnement clair de l'Etat dans le cadre du service public France Rénov' avant de pouvoir déterminer définitivement sa stratégie. Les dispositifs (aides aux travaux) restent donc à l'identique dans l'attente. Le dispositif d'audits pour les particuliers reste quant à lui suspendu. Des évolutions mineures concernent l'accompagnement des copropriétés.

Malgré le contexte budgétaire tendu, les niveaux d'aides avec les bonus sont maintenus en 2023 pour la rénovation. Seule évolution plus marquée par rapport à 2022 : la suppression des aides aux constructions neuves pour les collectivités et bailleurs sociaux, du fait de l'absence de référentiel technique national établi à ce jour, permettant d'aller au-delà de la mise en application depuis 2022 de la nouvelle réglementation thermique dite RE 2020.

La démarche éco-conditionnalité transversale « bâtiment » a visé à créer un socle commun de performance énergétique pour une éco-conditionnalité des aides de la Région aux bâtiments, en cohérence avec la feuille de route de transition énergétique. Elle s'est concrétisée en 2019 par l'inscription d'une écoconditionnalité (BBC) au règlement budgétaire et financier de la Région. L'adaptation de l'ensemble des règlements d'intervention concernés de la Région a alors été opérée. Sur la base des conclusions de l'évaluation rendues au 1er trimestre 2022, cette action a été renforcée avec son inscription au titre des Projets d'Ambition Régionale avec l'objectif de la finalisation de l'application de la conditionnalité BBC à toutes les aides de la Région aux bâtiments et de son élargissement à d'autres thématiques environnementales ou foncières notamment.

Cette écoconditionnalité devrait s'appliquer également aux opérations pour lesquelles la Région est maître d'ouvrage. L'appui aux différentes directions de la Région concernées est opéré par la mise en place d'un chef de projet dédié depuis octobre 2022. Il est appuyé par un groupe projet et des référents par direction.

Le soutien des EnR sera amplifié avec un renforcement de l'ingénierie, une communication valorisant ces moyens de production et la mise en œuvre du fonds d'investissement. Les moyens d'investissement sont maintenus afin de soutenir la filière bois énergie, la méthanisation agricole, l'hydroélectricité, et l'accompagnement du solaire. Des bonus EnR sont également proposés dans le cadre du programme Effilogis de rénovation thermique des bâtiments.



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

Dans un contexte général de tensions sur l'approvisionnement et le prix des énergies, le développement des énergies renouvelables locales est un levier de résilience et peut agir comme un amortisseur. Par ailleurs un retard a été pris par rapport à la trajectoire fixée dans le scénario REPOS sur le développement des filières et la Région souhaite inciter les porteurs de projets à développer des projets vertueux, grâce aux critères environnementaux fixés dans les règlements d'intervention. Ainsi le budget consacré au soutien des énergies renouvelables est maintenu en investissement et renforcé en fonctionnement pour prendre en compte des besoins nouveaux et un engagement sur 3 ans d'un marché concernant l'« animation » sur la thématique de la méthanisation.

L'inflation assez forte observée sur les coûts des rénovations ainsi que les pénuries successives de matériaux conduisent à l'allongement de la durée de projets déjà longs du fait de la nécessaire coordination des différents lots de travaux en rénovation globale. Dans certains cas les projets peuvent même être abandonnés, par les ménages notamment, car le niveau d'aides publiques devient insuffisant au regard de l'inflation rapide des devis. D'où la nécessité de maintenir l'effort d'accompagnement de la Région.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programmes 1999P023 (AP/AE) – Efficacité énergétique ; 7149AA (AE) – Centre de ressources

La politique « efficacité énergétique & bâtiment » de la Région se poursuit en 2023 inscrivant la précarité énergétique comme priorité et portant un effort substantiel en matière de rénovation performante du parc bâti. Celui-ci constitue en effet le principal gisement d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La Région est aussi engagée dans le développement de l'usage de matériaux biosourcés : bois, paille et chanvre par exemple, en lien avec le développement économique de ces filières. Elle initie également en 2023 à travers Effilogis un nouveau bonus dédié aux démarches de prévention et réemploi des déchets du BTP (en complément de l'action de la direction de l'environnement sur cette thématique).

1. Actions sur le volet technique : Effilogis pour le soutien aux études et travaux de rénovation BBC

Le programme Effilogis s'adresse à quatre cibles : logement social, collectivités et associations (tertiaire), et copropriétés. Le service public Effilogis - maisons individuelles complète ce panorama sur l'habitat privé. Tous deux portent des dispositifs opérationnels qui sont actualisés comme chaque année. Selon les évolutions réglementaires, des adaptations seront potentiellement nécessaires en cours d'année du fait de la redéfinition de la « basse consommation » en rénovation souhaité par l'Etat, avec l'apport des réflexions du collectif national Effinergie, dont la Région est membre fondateur.

En termes de bilan, le PAIR (plan d'accélération de l'investissement régional), acté en assemblée plénière du 9 octobre 2020, a visé un renforcement des actions de la Région pour soutenir l'activité économique en conformité avec les orientations liées à la transition écologique. En matière de transition énergétique, les derniers dossiers ont été engagés en novembre 2022. Pour rappel le PAIR a concerné essentiellement 2 mesures liées à Effilogis : l'une concernant la rénovation des maisons individuelles, qui a été prolongée jusqu'au 30 juin 2022, et l'autre relative à la rénovation des bâtiments tertiaires de collectivités et associatifs. Pour ces 2 mesures, le succès a été au rendez-vous :

- la Région a ainsi financé 661 dossiers de rénovations de maisons individuelles dont 420 rénovations globales BBC. Bien qu'élargie à presque l'ensemble des ménages, la mesure a profité très majoritairement au public éligible à l'Anah (environ 63 % des projets portés par le public très modeste et 25 % par le public modeste),
- s'agissant des collectivités, le PAIR a financé 122 projets de rénovation tertiaire.

Au total, ce sont près de 29 M€ qui ont été injectés par la Région depuis novembre 2020, pour financer ces 2 mesures (24,5 M€ pour les collectivités et 4,5 M€ pour les particuliers).

Par ailleurs, hors PAIR :

- pour la seule année 2022, Effilogis a soutenu la rénovation de 2 800 logements sociaux en phase travaux, c'est un record, qui situe cette cible aux alentours des objectifs de la feuille de route REPOS,
- 80 études ou programmes en vue de la rénovation de bâtiments tertiaires et associatifs, et 19 projets de travaux non éligibles au PAIR, ont aussi été traités, pour un montant total des engagements de 3 M€,
- depuis le 1^{er} juillet, 4 projets de rénovations globales en maisons individuelles (très modestes) supplémentaires ont également été soutenus.

En 2023, un nouveau marché public d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du programme sera construit pour prendre la suite du marché en cours. Il comprendra toujours un volet dédié à l'expertise technique des projets (en amont des décisions d'aides du conseil régional pour assurer la qualité énergétique ou biosourcée des projets) et un volet dédié au contrôle (au moment du versement du solde de la subvention). Le volet dédié à l'accompagnement sera renforcé, notamment pour les petites collectivités, conformément aux conclusions de l'évaluation.

S'agissant des évolutions proposées pour 2023 :

- Effilogis - habitat social : « Rénovation de logements sociaux à basse consommation d'énergie » 2023 : Les opérations éligibles à ce dispositif concernent les projets de bailleurs sociaux publics et bailleurs privés conventionnés en phases études ou travaux. L'incitation à l'utilisation de matériaux biosourcés et d'énergies renouvelables thermiques est maintenue. Une nouveauté est introduite sur la prise en compte et la bonification des démarches de prévention et réemploi des déchets du BTP, en synergie avec les actions menées dans le cadre de la politique de l'Environnement pour un écosystème régional sur cette thématique. Le niveau d'exigence « Performance » (supérieur à BBC) est redéfini et des exigences sur le commissionnement dans les projets (démarche qualité pour une meilleure adéquation entre consommation prévisionnelle et réelle) sont introduites pour améliorer l'usage des bâtiments après travaux.

- Effilogis - collectivités : « Rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie » 2023 : Ce dispositif s'adresse aux collectivités territoriales et associations. Les opérations éligibles concernent les projets en phases études ou travaux. Les aides restent conditionnées à la mise en œuvre de matériaux biosourcés pour les menuiseries bois ou bois-aluminium. Les bonifications dédiées aux énergies renouvelables et aux démarches environnementales sur les thématiques eau-végétalisation-biodiversité sont maintenues. Il est proposé une nouvelle bonification pour la prévention et le réemploi des déchets du BTP, à l'image des aides aux bailleurs sociaux. De même le niveau d'exigence « Performance » (supérieur à BBC) est redéfini et des exigences sur le commissionnement dans les projets (démarche qualité pour une meilleure adéquation entre consommation prévisionnelle et réelle) sont introduites.

Les projets tertiaires « structurants » des collectivités, inscrits dans les « contrats de territoire » sont financés par la politique d'aménagement du territoire.

- Effilogis : « Aides à la décision – audit » 2023 :

Pour 2023, il est proposé de reconduire des aides aux audits pour les collectivités, associations et bailleurs sociaux, en maintenant un taux d'aide bonifié en cas de recours au dispositif d'accompagnement CEP (conseillers en énergie partagés) financé par l'ADEME.

Le cahier de charges prend également en compte les diagnostics « déchets » de type PEMD (Produits Equipements Matériaux Déchets) pour initier des démarches de prévention et réemploi des déchets du BTP.

- Effilogis - copropriétés : « Audits et AMO pour copropriétés dans le cadre de rénovations à basse consommation d'énergie » 2023 :

L'action régionale est axée sur l'accompagnement des projets pour la cible des copropriétés. Elle comporte une animation régionale, un service web à destination de l'accompagnement des projets (plateforme CoachCopro®), le financement des audits énergétiques de bâtiments de copropriétés non soumises à l'obligation réglementaire (RI 31.19) et depuis 2019 le financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédiée aux copropriétés s'engageant dans une rénovation BBC (RI 31.20). Quelques adaptations seront proposées en commission permanente du 27 janvier prochain. Pour compléter ces dispositifs, un nouveau RI dédié à l'aide à la maîtrise d'œuvre pourrait être proposé en cours d'année.

- Effilogis - maison individuelle :

L'objectif du service public Effilogis-maison individuelle est de rassembler les dispositifs et acteurs existants pour un service unique dédié à la rénovation énergétique performante des maisons individuelles (65 % de l'habitat privé en Bourgogne-Franche-Comté). Les principes de sa création ont été adoptés en décembre 2017.

Le service continue de reposer en 2023 sur :

- le service d'information-conseil pour tous les publics, disponible sur l'ensemble de la région. Il continuera en 2023 d'être pleinement effectif via les Espaces Conseil France Rénov', comprenant le réseau des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE) locales, et ailleurs des guichets uniques locaux de la rénovation (associatifs) comme portes d'entrée du service (cf. § territoires) ;
- le service complet mis en œuvre par les territoires partenaires de la Région (cf. § territoires), pour les ménages qui décident de poursuivre leur projet pour s'engager dans un parcours de rénovation BBC global ou par étapes.

Suite à la loi dite « Climat et résilience » promulguée en août 2021, l'Etat prévoit pour 2023 (2022 à l'origine) des évolutions fortes notamment sur trois points impactant directement et fortement la politique régionale :

- un accès pour les ménages aux aides nationales (MaPrimRénov', CEE travaux, SARE) dédiées aux travaux de rénovation énergétique performants, conditionné en cours d'année à la réalisation d'un audit incitatif, différent de l'audit Effilogis,
- une application effective en 2023 des « Accompagnateurs Rénov' », obligatoire pour les projets recevant un certain niveau d'aides nationales, qui reprennent en partie des missions réalisées aujourd'hui par les conseillers France Rénov' (volet financier) mais peu de missions techniques, malgré les besoins dont font part les ménages qui conduisent des projets ambitieux de rénovation, sur ce sujet,
- le changement de moteur de calcul pour les consommations énergétiques, induisant une évolution obligatoire de la définition du niveau BBC-Effinergie.

Ainsi, pour l'audit comme pour l'accompagnement des ménages, de nouveaux dispositifs nationaux seront mis en place courant 2023, nécessitant un repositionnement de la politique régionale. Dans l'attente, les dispositifs d'aides à l'accompagnement et aux travaux sont maintenus transitoirement en 2023, à destination des ménages qui ont réalisé un audit Effilogis notamment en 2022.

2. Actions sur le volet « Financements »

Sur le volet « Financements », le développement de nouveaux outils financiers adaptés et sécurisés est un enjeu majeur pour la démultiplication des actions en faveur de la rénovation massive du logement. La caisse d'avance mise en place et renforcée avec le PAIR sera poursuivie en 2023, en lien direct avec la mise en œuvre d'Effilogis – maison individuelle, via un avenant au marché public de service dédié notifié en octobre 2021. Un nouveau marché public devrait être lancé au premier trimestre pour assurer la continuité de l'offre.

Dans le cadre de la nécessaire redéfinition de la politique régionale en matière de rénovation d'habitat privé, des réflexions seront également conduites pour voir dans quelle mesure l'action de la caisse d'avance régionale pourrait être renforcée et/ou élargie à d'autres publics, avec l'appui éventuel de collectivités infra-régionales.

3. Actions sur le volet « Professionnels »

Sur le volet « Professionnels », les missions du Centre de ressources régional du bâtiment durable, à savoir le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, portent toujours en 2023 sur l'animation territoriale (en lien avec Effilogis – maison individuelle), la formation, l'appui expert et l'information-sensibilisation régionale au service prioritairement des professionnels du bâtiment, mais également des formateurs et apprenants des métiers du bâtiment, des acteurs de la recherche et de l'enseignement ou des acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique et privée. Le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté animera notamment les plateformes pédagogiques PRAXIBAT financées par la Région, l'ADEME s'étant retirée du dispositif. D'autres actions structurantes se poursuivent en 2023 telles que les missions d'appui des territoires partenaires de la Région au titre du service public Effilogis-maison individuelle sur le champ de la mobilisation des professionnels ou l'animation « biosourcés ». L'action en matière de réemploi des matériaux sera renforcée, en lien avec l'action de la Région (dans le cadre de la politique de l'environnement) en la matière.

4. Actions sur le volet « Territoires »

Le volet « Territoires » porte prioritairement sur l'engagement de collectivités dites « territoires moteurs » aux côtés de la Région pour la mise en œuvre du service public Effilogis-maison individuelle.

L'expérimentation lancée en 2018 dans ce cadre doit tenir compte des choix opérés par l'Etat en matière de rénovation énergétique et de son financement, du fait de son impact direct et fort sur les dispositifs régionaux et locaux.

Compte tenu de l'enjeu financier, la Région a ainsi fait le choix en 2020 de s'engager dans le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) financé par des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) en devenant porteur associé unique pour la Bourgogne Franche-Comté, malgré la complexité administrative et technique engendrée. 2023 devrait être la dernière année de mise en œuvre opérationnelle de ce programme sur la région.

De ce fait, la Région continue désormais de prendre en charge seule le financement des Espaces Conseil France Rénov', au-delà du financement des PTRE (Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique) portées par les territoires moteurs partenaires. Le réseau des Espaces Conseil France Rénov' sera maintenu quasi à l'identique en 2023. Le RI 31.23 dédié au financement des Guichets Uniques de la Rénovation Energétique (GURE) hors PTRE fera l'objet de quelques ajustements en commission permanente du 27 janvier 2023, au vu de l'expérience de financement pour l'année 2022.

Au plan local, 8 PTRE devraient toujours être opérationnelles au 1^{er} trimestre 2023 : la communauté de communes du Haut Jura Arcade (39), Pays de Montbéliard agglomération (25), Pays beaunois (21), la communauté de communes de Puisaye Forterre (89), Dijon métropole (21), la communauté de communes Loue Lison (25), le PETR Mâconnais Sud Bourgogne (71), la communauté de communes du Jovinien (89). Les RI dédiés prévus pour s'éteindre au 31 décembre 2022 initialement, seront prolongés jusque fin 2023 en commission permanente du 27 janvier 2022, en cohérence avec l'échéance du programme SARE.

En 2023, selon les choix nationaux opérés pour le financement du service public d'information et de conseil après la fin du SARE, à partir de 2024, la Région devra reconstruire sa politique partenariale avec les territoires infra.

Programmes 7546CPB (AP) – Politique de l'énergie, 7546AA (AE) – Politique de l'énergie

La politique de l'énergie soutient le développement des énergies renouvelables (EnR) et accompagne la démarche de gestion de la transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTES).

En cohérence avec les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés dans le scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone » (REPOS), la Région soutient le bois énergie, les réseaux de chaleur, le solaire thermique, la méthanisation, l'hydroélectricité et le solaire photovoltaïque avec des dispositifs adaptés à chaque filière.

Pour atteindre la neutralité carbone, le scénario REPOS, adopté en juin 2020 et intégré au SRADDET prévoit de multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables locales en parallèle d'une réduction par 2 des consommations d'énergie finale (bâtiment, transport, agriculture...).

Cela se traduit notamment d'ici 2050 par les objectifs suivants :

- multiplier par 24 le parc Photovoltaïque
- multiplier par 7 la production de biogaz
- multiplier par près de 5 la mobilisation de biomasse en chaufferies automatiques (mais + 60 % de mobilisation de la biomasse car la part de bois des ménages doit baisser drastiquement au fur et à mesure des rénovations énergétiques)
- multiplier par 4,7 la puissance du parc éolien

Pour arriver à près de 100 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique régional en 2050, les énergies renouvelables locales devront représenter 77 % des besoins régionaux, le reste sera importé.

Les politiques régionales visant à favoriser la production d'énergies renouvelables portent essentiellement sur le bois énergie, la méthanisation et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent l'importante couverture forestière de la région, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique. La Région souhaite encourager la mobilisation citoyenne et les projets à gouvernance locale et citoyenne, qui sont des conditions de réussite de la transition énergétique, en favorisant les retombées économiques et sociales pour le territoire, ma qualité et l'acceptabilité des projets.

En application des objectifs REPOS / SRADDET et des contrats de plan Etat-Région (CPER), la Région et l'ADEME s'inscrivent dans une démarche partenariale visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, notamment par le développement de la production d'énergies renouvelables.

La convention CPER 2021-2027 avec l'ADEME décline ces objectifs et engage la Région à accompagner les études de faisabilité, les opérations de sensibilisation et d'animation et les investissements en faveur du développement des énergies renouvelables, en complément ou synergie avec des crédits européens (PO FEDER 2021-2027 pour le bois énergie et les réseaux de chaleur, FEDER et FEADER pour la méthanisation).

1. Les interventions en investissement

Les principales filières financées sont :

Pour les énergies renouvelables thermiques :

- le bois énergie et les réseaux de chaleur :
 - soutien à l'animation et au renforcement de la structuration de la filière amont (FIBOIS et Pro-ETF BFC)
 - soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements : pour le développement des chaufferies bois et des réseaux de chaleur à plus de 65 % d'EnR&R (énergies renouvelables et de récupération) des études doivent identifier les gisements d'économies d'énergie et chiffrer les travaux. Le porteur doit s'engager à réaliser des travaux de rénovation énergétique si le temps de retour est inférieur à 5 ans et à s'approvisionner en plaquettes certifiées PEFC ou équivalent (CBQ+)

- la méthanisation :
 - soutien à l'animation de la filière afin d'orienter les porteurs de projets vers le type de développement souhaité (sécurisation du plan d'approvisionnement, rayon d'approvisionnement limité, limitation des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), bonne intégration des projets dans leur territoire, gestion des digestats et efficacité énergétique pour les projets en cogénération). Cet accompagnement se structure en 2023 notamment pour répondre à une nouvelle demande d'accompagnement des collectivités et pour aider à la concertation en amont des projets.
 - soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements (cogénération et injection).
- le solaire thermique :
 - soutien à l'animation à renforcer
 - soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements

En ce qui concerne les énergies renouvelables électriques, les dispositifs d'intervention sont essentiellement nationaux à travers l'obligation d'achat ou le complément de rémunération. La Région intervient donc plutôt sur l'accompagnement et les études.

- la micro-hydroélectricité :
 - soutien à l'animation,
 - soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements (hors tarif d'achat H16)
- le photovoltaïque :
 - soutien aux études et à l'ingénierie des projets d'auto-consommation collective
 - soutien aux études de potentiel afin d'aider les acteurs du territoire à avoir une vision globale, identifier les surfaces disponibles pour accueillir des installations photovoltaïques, sans contraintes majeures et planifier une mobilisation optimale de ce potentiel.
- projets EnR citoyens et à gouvernance locale

L'implication des citoyens et collectivités locales dans le financement et la gouvernance des projets d'énergies renouvelables est une condition de réussite de la transition énergétique, à travers l'appropriation des projets et leurs retombées économiques et sociales pour le territoire. Dans ces projets, collectivités et citoyens sont impliqués de manière significative dans la gouvernance et le financement des projets et dans la durée.

Le RI 31.05 Etudes et conseils pour les projets d'EnR citoyens mis en place en 2021 ambitionne de mieux structurer et sécuriser ces projets en soutenant la réalisation des études et du travail préalable à leur concrétisation, souvent plus chronophages et plus coûteux que les projets traditionnels.

- soutien aux études de faisabilité technico-économique de projets photovoltaïques citoyens en toiture
- soutien aux missions d'appui-conseil en lien avec la dimension citoyenne des projets d'énergies renouvelables toutes filières confondues (éolien, bois énergie, méthanisation, hydroélectricité, solaire photovoltaïque, solaire thermique...).

Par ailleurs, la région a fait le choix de s'appuyer sur les SEM énergies renouvelables existantes pour développer les projets d'intérêt territorial. Ainsi la Région est présente au capital de trois SEM locales (Nièvre Energies, Côte-d'Or Energies et la SEM Energies Renouvelables Citoyenne créée dans le Jura). Les SEM développent des projets ambitieux d'énergies renouvelables souvent électriques. L'ancrage territorial des SEM favorise entre autres une meilleure acceptabilité par la population locale.

En complément, la création du Fonds « ENR » avec la Banque des Territoires et des banques locales pourrait permettre de participer au capital de sociétés de projet d'EnR avant de restituer progressivement ces parts aux collectivités locales qui le souhaitent, et ainsi faciliter l'implication des collectivités.

2. Les interventions en fonctionnement

L'évaluation de la politique EnR régionale, menée courant 2022, a confirmé le besoin de renforcer le dispositif d'animation et de communication afin de faciliter le développement des EnR sur le territoire :

➤ **Animation**

- Renforcer les outils opérationnels visant à améliorer l'harmonisation des pratiques :
 - renforcer l'animation (et développer une animation spécifique solaire thermique) ;
 - renforcer la boîte à outils régionale commune aux animateurs afin de :
 - homogénéiser les méthodes de travail (document cadre d'animation ...) ;
 - faciliter l'émergence et le développement des projets ;
- Renforcer les actions de formation des animateurs :
 - construire un plan de formation répondant aux besoins du réseau (régimes d'aides d'État, modèles techniques, juridiques et économiques pour gagner en efficacité, outils de pédagogie et de médiation pour lever les contestations locales ...) ;
- Une animation et une prospection à adapter selon les territoires :
 - mobiliser et accompagner les animateurs sur le développement de la prospection (modalités, ciblage des prospects ...) ;
 - adapter l'approche / animation en fonction des territoires.

Déployer, pérenniser, structurer dans la durée et former un réseau d'animateurs est le premier maillon, essentiel, du plan d'action à engager à l'échelle régionale. L'animation dite généraliste, confiée à des structures départementales, a été renforcée et structurée à l'échelle de la Région (bois-énergie et réseaux de chaleur, solaire thermique...). Concernant l'animation dite filière, depuis 2018 la Région finance un animateur dédié à l'accompagnement des projets de micro-hydroélectricité, et plusieurs postes relatifs à la filière bois énergie amont. Concernant la filière méthanisation, un contexte nouveau, dont l'obligation de tri à la source des biodéchets et donc de traitement /valorisation (avant décembre 2023, loi anti-gaspillage et économie circulaire de février 2020 et SPGD) a amené à revoir le dispositif d'accompagnement pour l'ouvrir aux collectivités.

Depuis 2019, une mission d'animation dédiée aux entreprises (avec un enjeu fort sur la chaleur fatale) a été confiée à l'Agence Economique Régionale pour répondre aux nombreuses sollicitations des entreprises. La prospection réalisée a suscité des attentes fortes de la part des entreprises.

Une réflexion est en cours pour compléter ce réseau des animateurs EnR (généralistes et spécialisés) et optimiser la coordination du réseau. L'objectif est d'améliorer la couverture du territoire et assurer un accompagnement spécifique sur les filières qui le nécessitent.

➤ **Energies renouvelables citoyennes**

La mobilisation citoyenne est une condition de réussite de la transition énergétique, via l'acceptabilité des projets et les retombées économiques pour le territoire. De septembre 2018 à septembre 2022 le programme Etincelles a favorisé l'émergence et accompagné les projets, structuré, et animé l'« écosystème » régional des énergies citoyennes. Au cours des 3 dernières années l'équipe a reçu plus de 150 sollicitations de citoyens et collectivités. En 2023, le programme d'accompagnement sera restructuré pour tenir compte de l'arrivée des Générateurs financés par l'ADEME, accompagnement dédiée aux collectivités sur l'éolien et le photovoltaïque.

➤ **Communication positive sur les EnR**

- Développer une stratégie de communication en faveur des EnR adaptée dans le contenu et les vecteurs mobilisés en fonction des cibles ;
- Acteurs et partenaires de la mise en œuvre (Etat, SEM et syndicat, animateurs ...) ;

- Bénéficiaires potentiels (collectivités, entreprises, agriculteurs ...) ;
- Grand public.

Les énergies renouvelables sont une des solutions à la crise environnementale et leur développement est nécessaire pour substituer des énergies fossiles et fissiles. Les objectifs et engagements de la Région sont forts mais ceux-ci sont souvent mal compris et de fausses informations circulent pour décrédibiliser les EnR aux yeux du public. Une information claire sur les enjeux, les externalités positives des EnR, les dispositifs régionaux et la valorisation des réalisations financées semble nécessaire pour fluidifier leur développement et accélérer la transition énergétique.

➤ **Convention avec les syndicats d'énergie**

Une nouvelle convention entre la Région, l'ADEME, l'Etat et l'Alliance des Syndicats d'Energie a été signée le 13 décembre 2022 lors de la journée régionale des EnR. Elle porte sur les questions de transition énergétique au sens large et en particulier sur le portage et le financement des projets. La coordination de ce réseau devra permettre le développement de montages techniques et financiers innovants pour aider au développement des projets, les outils de mutualisation, d'ingénierie et d'optimisation de la dépense publique.

➤ **Réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTEs)**

Depuis 2017, la Région Bourgogne Franche-Comté et Energy Cities animent, en partenariat avec l'ADEME, une démarche de Gestion de la transition avec les « Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique » (POTEs). Pour comprendre et accélérer la transition énergétique, la méthode de Gestion de la Transition accorde une grande place aux pionniers – les POTEs en Bourgogne-Franche-Comté, et s'appuie sur eux pour leurs nouvelles manières de penser, et les soutient comme acteurs du changement et de l'amorçage de transitions sociétales. Elle fait le pari que la mise en synergie de précurseurs en réseau, et le fait de leur permettre d'expérimenter de nouvelles dynamiques, portent un potentiel créatif et d'innovation tel qu'il peut déclencher des changements de grande ampleur, ainsi que l'exige la transition énergétique et écologique.

En 2023, les actions de soutien aux POTEs vont se poursuivre afin de valoriser leurs initiatives et les faire essaimer, de favoriser l'entre-aide entre POTEs et les soutenir en tant que porteur de projet, mais également dans le but de créer des liens avec les territoires, pour accélérer le déploiement des projets de transition écologique en cohérence avec les politiques locales.

En outre, l'année 2023 sera marquée par une action phare, celle de l'ouverture de la Route des POTEs, un projet de long terme, qui répond à l'objectif du réseau de faire émerger des projets collectifs.

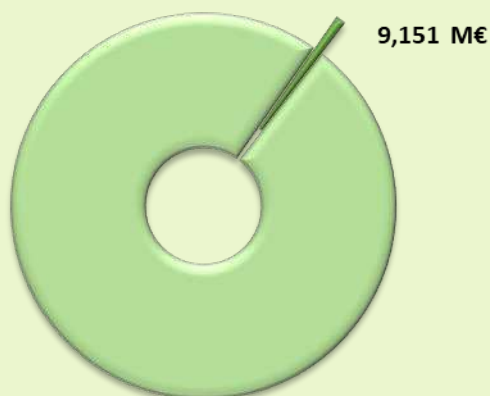
Programmes 2000P014 (AP) – Qualité de l'air ; 1999P045 (AE) – Etudes, observation et sensibilisation

Ce programme permet de conduire les études régionales nécessaires au suivi de l'évolution de la transition énergétique et de la qualité de l'air.

Les programmes Qualité de l'air et Etudes, observation et sensibilisation permettront de poursuivre l'animation de l'observatoire climat, air, énergie (ORECA), de décliner territorialement la nouvelle trajectoire de transition énergétique « Vers une région à énergie positive et bas carbone ».

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
7149AA	Centre de ressources							350 000,00	0%	0%	350 000,00	4%	4%
2000P014	Qualité de l'air				36 000,00	-49%	-49%						
1999P023	Efficacité énergétique	13 415 250,00	-26%	-24%	8 883 699,42	-15%	-16%	3 988 000,00	0%	33%	3 429 634,28	22%	37%
1999P045	Etudes, observation, sensibilisation							100 000,00	0%	0%	115 264,74	79%	30%
7546AA	Politiques de l'énergie							1 070 000,00	39%	39%	747 901,34	-4%	-4%
7546CPB	Politiques de l'énergie CPER 2015-2020	4 520 000,00	0%	-13%	2 922 223,58	4%	19%						
7547PR	Plan de relance Transition énergétique				9 314 666,00	-3%	69%						
TOTAL - Transition énergétique		17 935 250,00	-21%	-21%	21 156 589,00	-8%	14%	5 508 000,00	6%	31%	4 642 800,36	17%	25%

Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)

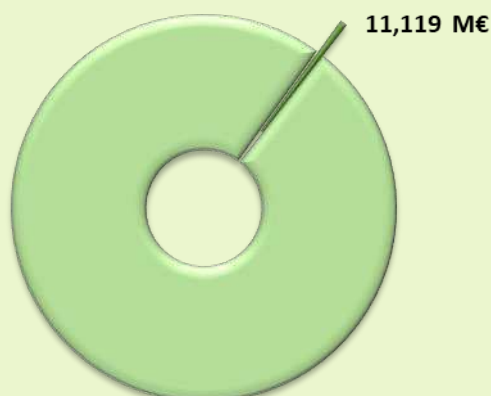


2.2. Biodiversité - Eau

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Le territoire régional bénéficie d'une grande richesse de milieux naturels, de plus de 40 000 km de cours d'eau et de nombreux lacs et étangs qui contribuent à la diversité des paysages et des écosystèmes. La Région, chef de file pour la protection de la biodiversité, est un acteur majeur dans ce domaine. Ses priorités d'actions en 2023, portent sur la protection de milieux naturels remarquables (19 Réserves Naturelles Régionales, 118 sites Natura 2000) et le soutien aux actions mis en œuvre par les acteurs de la biodiversité et de la trame verte et bleue en région (ARB, Conservatoires d'Espaces Naturels, Conservatoires botaniques, collectivités locales, syndicats de rivière, ...). La lutte contre les îlots de chaleur et les actions de renaturation seront poursuivies ainsi que le soutien en faveur des insectes pollinisateurs et la replantation de haies bocagères. Les montants budgétaires seront cependant resserrés en 2023.

Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



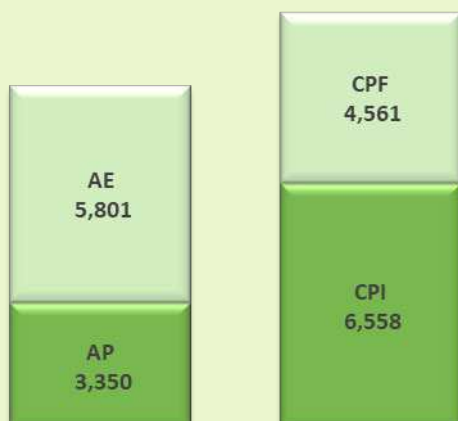
DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 1999P085 – Protection de la biodiversité

Le programme Protection de la biodiversité en 2023 soutiendra :

- la protection et la gestion des 19 réserves naturelles régionales, qui se caractérisent par des milieux et des espèces remarquables nécessitant un niveau de protection forte. Plusieurs projets de RNR sont à l'étude, dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) , pilotée par l'Etat et dans laquelle la Région s'inscrit pleinement.
- le soutien aux acteurs associatifs et aux collectivités qui œuvrent à préserver et restaurer les milieux naturels, à approfondir la connaissance sur les habitats naturels et espèces présents en Bourgogne-Franche Comté et à reconstituer les trames vertes et bleues.
- la plantation de haies et bosquets, qui constituent des abris pour les insectes et la petite faune, et favorisent la rétention de l'eau dans les parcelles.
- la renaturation et la lutte contre les îlots de chaleur pour aider les villes et villages confrontés aux effets du dérèglement climatique, en favorisant des solutions fondées sur la nature.
- la poursuite du soutien aux actions en faveur des pollinisateurs sauvages.

Budget 2023 (en M€)



Programme 7142AA – Agence Régionale de la biodiversité

En 2023, l'agence régionale de la biodiversité BFC accueillera un poste de médiateur « Loup » dont le rôle sera de faciliter les échanges avec la profession agricole et proposer des actions innovantes pour la protection des cheptels. Ce grand prédateur, présent en Région depuis plus de 15 ans, se développe et provoque des dégâts en attaquant les troupeaux d'ovins et de bovins, pour lesquelles peu de mesures de protection efficaces ont été mises en place. Par ailleurs, le déploiement de l'observatoire régional de la biodiversité et du géovisualiseur sera poursuivi afin de donner accès à une donnée biodiversité de qualité au plus grand nombre.

Programmes 7443CPB et 7453CPI – Ressource en eau et amélioration des milieux aquatiques et Plan Loire Rhône

Le programme Ressources en Eau et amélioration des milieux aquatiques s'inscrit, en fonctionnement, dans la continuité des actions soutenues par la Région en faveur de la trame bleue et de la reconquête des milieux aquatiques. Le soutien aux initiatives des territoires favorisant le dialogue et le partage de la ressource en eau (PTGE notamment) sera fortement porté par la Région. La Région est par ailleurs membre des EPTB Saône - Doubs et Loire et verse une cotisation annuelle.

Les travaux favorisant l'amélioration de la qualité des rivières et de leur environnement proche seront poursuivis dans le cadre notamment, des programmes concertés portés par les syndicats de rivière.

Programme 7643AA – NATURA 2000

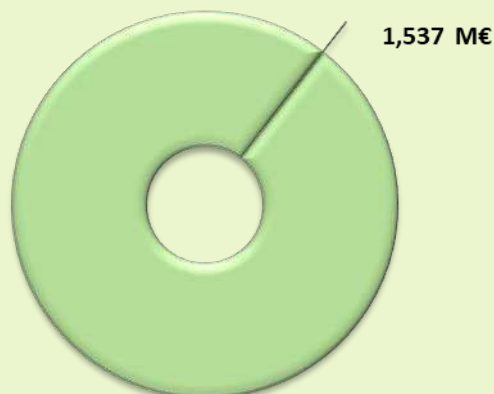
Le transfert des compétences FEADER et gestion des sites Natura 2000 à la Région est effectif au 1^{er} janvier 2023. Cette politique, auparavant mise en œuvre par l'Etat, a fêté ses 30 ans d'existence en 2022. L'objectif de la politique européenne Natura 2000 est de favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines, dans des secteurs abritant des espèces faune et flore identifiées dans les directives européennes « habitats » et « oiseaux ». Le programme Natura 2000 prend donc la suite des actions menées auparavant par l'Etat, et vise à soutenir l'animation des 118 sites en région, la contractualisation avec les propriétaires et exploitants, les actions de sensibilisation et de communication en faveur de la protection de la biodiversité.

Programmes 1999P101 Gestion globale de l'eau, 2013P011 Fonds régional pour la biodiversité, 7642AA Nature et paysages actions annuelles, 7642CPB Nature et paysages, 7642CPER Nature et paysages, 7443CPER Ressources en eau et protection des milieux aquatiques

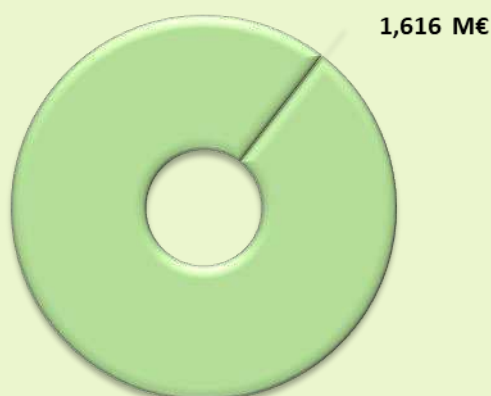
Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
7000AA	Intérêts moratoires							2 000,00	0%	0%	2 000,00	0%	0%
7142AA	Agence régionale de la biodiversité							345 000,00	50%	50%	322 500,00	40%	40%
1999P101	Gestion globale de l'eau				7 000,00						12 000,00		
7443CPB	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques	600 000,00	-33%	-33%	1 069 044,14	20%	15%	675 000,00	-3%	-3%	647 500,00	20%	20%
7443CPR	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques										30 000,00	-42%	-28%
7443PR	Plan de relance Eau et milieux aquatiques				136 391,42	-70%	-71%						
7453CPI	Plan Loire Rhône										7 500,00	-57%	0%
1999P085	Protection de la biodiversité	2 650 000,00	-45%	-34%	4 078 500,00	77%	78%	2 279 310,00	-1%	-1%	2 293 310,00	32%	32%
2013P011	Fonds Régional pour la Biodiversité				9 000,00	18027%	18027%						
7642AA	Nature et paysages				34 627,80	39%	39%				20 000,00	181%	181%
7642CPB	Nature et paysages										12 076,62	13569%	13569%
7642CPR	Nature et paysages										14 136,00		
7642PR	Plan de relance Biodiversité				1 046 881,49	-25%	-25%						
7643AA	Natura 2000	100 000,00			20 000,00			2 500 000,00			1 200 000,00		
2010P026	Plan prévention risques technologiques				156 196,71	42%	63%						
TOTAL - Biodiversité - Eau		3 350 000,00	-42%	-32%	6 557 641,56	26%	26%	5 801 310,00	77%	79%	4 561 022,62	76%	77%

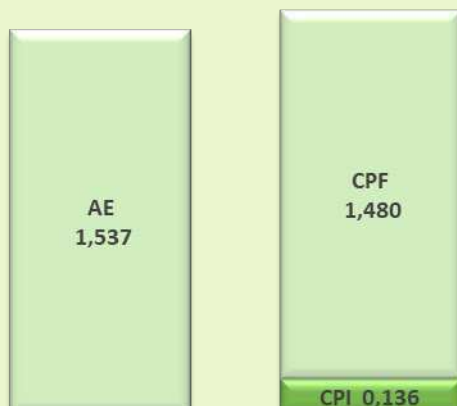
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



2.3. Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La transition écologique est un changement de modèle de société qu'il est nécessaire d'accompagner, tant les bouleversements sont profonds. Le rôle de l'éducation à l'environnement et au développement durable, quel que soit la forme qu'elle prend, est d'expliquer les enjeux afin de proposer une ou des trajectoires individuelles et collectives, souhaitables. Au regard des enjeux sociétaux engendrés par la dégradation de l'environnement, l'effondrement de la biodiversité et les impacts du dérèglement climatique, l'éducation à l'environnement et au développement durable est une priorité du Conseil Régional. Cette politique volontariste, qui s'adresse à toutes les générations, doit permettre une meilleure compréhension des enjeux pour un passage à l'acte individuel et collectif.

Les priorités d'action pour 2023 seront :

- maintenir le soutien aux acteurs de l'EEDD en Région et favoriser l'émergence d'initiatives nouvelles portées par des collectivités, des associations ou des citoyens,
- poursuivre le soutien aux classes environnement,
- poursuivre la montée en capacité des observatoires déchets et ORECA et des actions de diffusion auprès de tous les publics en s'appuyant sur les actions mises en œuvre dans le cadre des compétences de la Région, notamment les lycées, la formation professionnelle, le développement économique...

En 2023, la Région actionnera une « Convention Citoyenne pour le Climat », dont les citoyens tirés au sort auront vocation à travailler et formuler des propositions sur l'évolution des politiques publiques de la Région.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 7141CPB – Education à l'environnement et au développement durable

La Région mène une politique volontariste d'éducation à l'environnement et au développement durable afin de sensibiliser le plus grand nombre de citoyens aux enjeux de l'environnement et de les accompagner dans la mise en œuvre de la transition écologique, qui impacte nos modes de vie.

Le programme, maintenu en 2023 à la même hauteur qu'en 2022, soutient :

- les classes environnement et les démarches innovantes favorisant une meilleure appropriation de l'environnement, comme l'appel à projet « DEHORS ! »,
- les centres de ressources régionaux ALTERRE BFC et GRAINE BFC et les structures spécialisées (CPIE notamment),
- les programmes d'actions EEDD mis en œuvre par des collectivités locales, des associations, qui visent à aller au plus près du public, comme la Fresque du Climat, dont les ateliers sont mis en œuvre y compris dans les entreprises.

Programme 7148AA – Soutien aux manifestations et colloques

Le programme soutient l'organisation de manifestations et de colloques organisées aux échelles intercommunales, régionales ou nationales en Bourgogne-Franche-Comté, qui permettent de mettre l'accent sur les thématiques en lien avec les politiques environnement, en partageant des connaissances scientifiques vulgarisées et à la portée du plus grand nombre.

Programme 7143AA – Action pour le climat

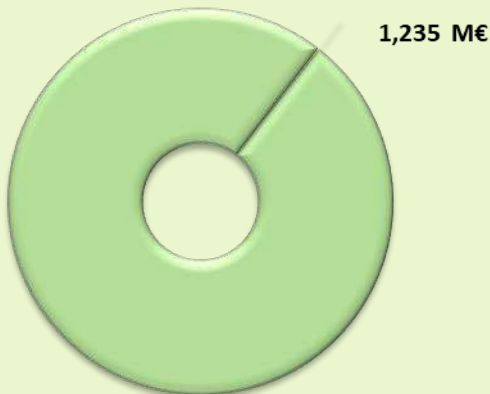
Ce nouveau programme permettra la mise en œuvre effective de la convention citoyenne pour le climat : sélection des citoyens, organisation et animations des différentes séquences de la convention citoyenne, préparation et formulation des avis, communication.

Programme 7141AA – Connaissance et éducation à l'environnement

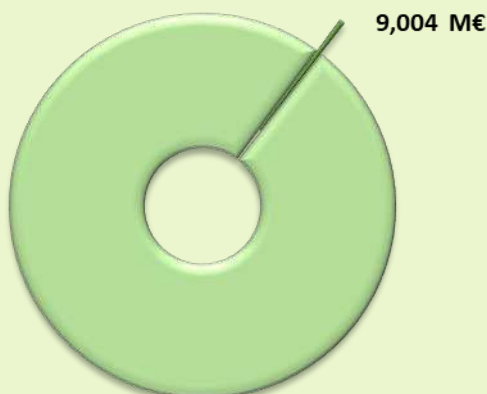
Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
7141AA	Connaissance et éducation à l'environnement										6 535,00		
7141CPB	Connaissance et éducation à l'environnement				80 000,00	-20%	-9%	1 317 000,00	-6%	-6%	1 233 900,29	-8%	-7%
7141PR	Plan de relance Education à l'environnement				55 955,72	-16%	4%						
7143AA	Actions climat pour Région							180 000,00			180 000,00		
7148AA	Soutien aux manifestations et colloques							40 000,00	0%	0%	60 061,50	15%	15%
TOTAL - Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable					135 955,72	-19%	-4%	1 537 000,00	7%	7%	1 480 496,79	6%	7%

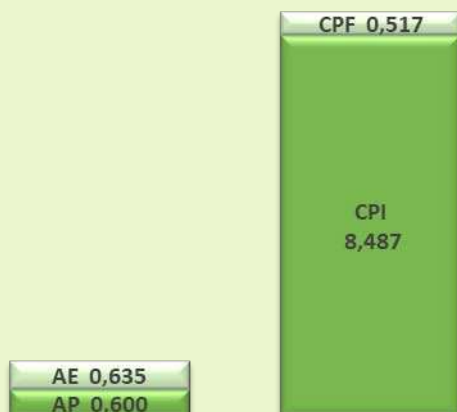
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



2.4. Economie circulaire - Déchets

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La compétence de planification de la gestion et de la prévention des déchets, à l'échelle régionale, est inscrite dans le SRADDET. Les objectifs de réductions des déchets, concernent tout autant les déchets ménagers (avec un focus particulier sur les biodéchets), que les déchets du BTP et des activités économiques. Elle s'accompagne d'une action volontariste en faveur du déploiement d'une économie circulaire sur l'ensemble du territoire. L'atteinte des objectifs de réduction et de valorisation repose sur la mobilisation des collectivités locales, des entreprises et des citoyens. La réduction de la production des déchets à la source (le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas), mais aussi la valorisation, le ré-emploi, le recyclage doivent contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Le PAIR, déployé jusqu'en 2022, a permis l'émergence de nombreux projets locaux innovants.

En 2023, l'appui aux solutions de tri à la source des biodéchets et aux projets de l'accélérateur à projet seront poursuivis, avec un budget resserré. Le dispositif engagé en 2022 sur les déchets du BTP sera également poursuivi.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 7244AA – Plan déchets et économie circulaire

Le programme vise le déploiement, dans les territoires, des objectifs du volet déchets du SRADDET et de la feuille de route économie circulaire (FREC) adoptée en juin 2020. En 2023, le programme permettra le soutien :

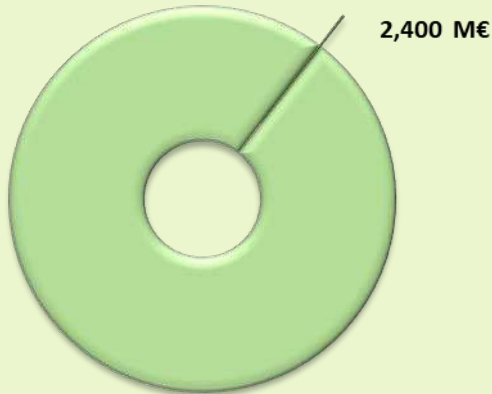
- des actions de tri des biodéchets, dans le cadre d'un appel à projet porté conjointement avec l'ADEME,
- de l'animation des réseaux déchets et économie circulaire dans les territoires,
- des initiatives et projets en faveur de la réduction et de la prévention des déchets, de la réutilisation, du ré-emploi, de la réparation. L'Accélérateur à projet, dispositif support de ce soutien, se poursuivra en 2023.

La Région engagera, en 2023, l'enquête « ITOM – Installation de traitement des ordures ménagères » auprès des collectivités et entreprises compétentes.

L'observatoire régional des déchets sera déployé dans le cadre du programme d'actions de l'association ALTERRE Bourgogne- Franche-Comté – *soutien en fonctionnement dans le cadre du programme « Connaissance et EEDD »*.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
7244AA	Maîtrise et valorisation des déchets	600 000,00	-14%	-14%	736 955,86	59%	177%	635 000,00	-2%	-2%	516 908,23	7%	7%
7244PR	Plan de relance Plan déchets et économie circulaire				7 750 000,00	144%	484%						
TOTAL - Economie circulaire - Déchets		600 000,00	-14%	-14%	8 486 955,86	133%	433%	635 000,00	-2%	-2%	516 908,23	7%	7%

Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des cinq plus grandes régions forestières de France (11 % de la forêt française) qui occupe 37 % du territoire régional. La forêt de Bourgogne-Franche-Comté est la plus productive de France.

Depuis 1985, la surface forestière a augmenté de 6 % et le volume sur pied de 47 %. Ce panorama qui tend à démontrer une certaine abondance de la ressource doit toutefois être nuancé. D'une part parce que cette augmentation est essentiellement constatée dans les forêts privées dont l'exploitabilité n'est pas toujours assurée et d'autre part parce que ces augmentations concernent surtout les essences les moins valorisables au plan économique. Les crises sanitaire et climatique constituent en outre une menace avérée pour cette richesse régionale.

L'avenir de la filière forêt-bois mais aussi la diversité des enjeux environnementaux et sociétaux (paysages, biodiversité, soles, ressource en eau, aménités diverses ...) nécessitent d'amplifier et accélérer les évolutions engagées ces dernières années dans la politique forêt-bois de la Région. Seules des réponses adaptées, anticipées et travaillées au plus près des massifs forestiers pourront permettre de relever ces défis. La Région militera pour que la gouvernance régionale des acteurs concernés soit simplifiée et que le droit à l'expérimentation des Régions y compris en matière réglementaire soit initié et mis en œuvre.

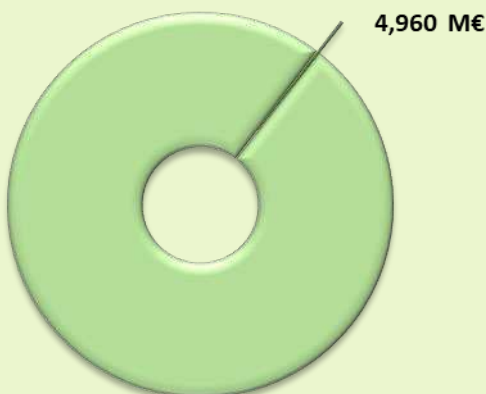
L'implication dans la gestion exemplaire des forêts déjà soutenue par la Région sera accrue avec un engagement à ne porter atteinte ni aux paysages ni aux milieux forestiers avec une attention particulière sur la pratique des « coupes rases » qui doit être mieux encadrée.

Il s'agira également d'engager une politique de préservation des forêts à fort potentiel écologique (essences, espèces, biodiversité ...) en examinant dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt les possibilités offertes par les différents outils existants ou à créer (acquisitions, subventions, réglementations, réserves régionales).

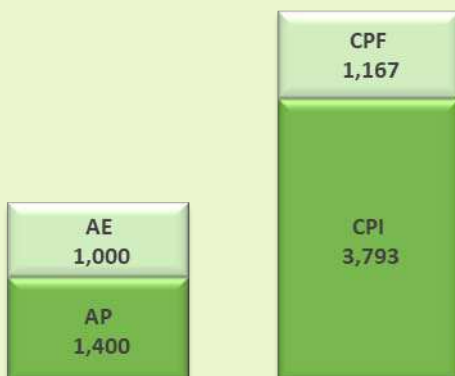
La massification de la construction en bois local continuera d'être portée en 2023. La filière bois construction constitue une filière de valorisation du bois à fort potentiel de développement tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par captation.

Enfin, l'adaptation de la forêt et par voie de conséquence des acteurs qui vivent de la forêt, aux effets climatiques ou sanitaires actuels ou prévisibles sera une priorité de la Région. La recherche et les dispositifs permettant de diffuser et mettre en pratique l'évolution de la connaissance sur ce sujet seront accompagnés.

Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



2.5. Forêt - Bois

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 9316AA – Animation de la filière

La filière forêt-bois est à la fois, un secteur économique caractérisé par une majorité de petites entreprises et par une grande diversité d'acteurs intervenant sur des maillons très différents et pourtant interdépendants. Parvenir à une stratégie d'action partagée par exemple entre les propriétaires de forêt à l'amont et les entreprises de la 2^e transformation (construction bois ...) peut être complexe. La valorisation de la ressource forestière régionale n'est toutefois possible qu'à ce prix.

L'association interprofessionnelle Fibois a vocation à remplir cette fonction essentielle et sera accompagnée par la Région dans sa mission d'animation transversale de la filière ainsi que pour les projets qu'elle portera au bénéfice de certains secteurs économiques notamment amont.

Dans ce programme seront également soutenues les études, démarches et actions collectives transversales ou spécifiques à un massif ou un secteur d'activités permettant de définir et mettre en œuvre des actions déterminantes en réponse aux enjeux identifiés notamment dans le Contrat régional forêt-bois.

C'est notamment dans ce programme que sont financées les initiatives visant à répondre aux défis relevant de la politique forêt-bois et inscrits dans la stratégie de mandat. Les financements de l'appel à manifestation d'intérêt pour la définition et les modalités de mise en œuvre d'une future politique de préservation des forêts à fort enjeu écologique seront imputés sur ce programme.

Programme 9320AA – Modernisation des entreprises du bois

Des entreprises de travaux forestiers aux scieries, la filière forêt-bois amont est un des rares tissus économiques encore actifs dans le monde rural. La petite taille très majoritaire de ces acteurs ainsi que leur dispersion territoriale sont toutefois un frein à leur compétitivité.

Des appuis financiers spécifiques aux investissements indispensables à la modernisation de l'outil de production sont mis en place par la Région à travers des dispositifs régionaux.

Programme 9321AA – Pratiques exemplaires

Les forêts de Bourgogne-Franche-Comté sont soumises depuis plusieurs années à de multiples facteurs de dépérissement générés par le changement climatique mais aussi par de nature sanitaire. La combinaison de ces menaces accroît leur impact sur la forêt.

Des pratiques sylvicoles inadaptées fragilisent la forêt et la rendent plus sensible.

La Région intervient dans la valorisation de modes de gestion plus efficaces parfois connus de longue date comme l'irrégularisation (exemple : futaie jardinée dans le Haut Jura) ou diverses formes de régénération adaptées.

La difficulté la plus importante consiste toutefois désormais à identifier les essences forestières qui pourront croître efficacement malgré la forte variabilité climatique annoncée. Si le potentiel génétique des espèces actuellement présentes sur le territoire régional n'est pas à négliger dans cette stratégie d'évolution de nos forêts, des expérimentations suivies et évaluées sont également à encourager. C'est l'objectif du programme « îlots d'avenir » visant à tester la plantation d'essences ou variétés nouvelles originaires de régions plus « chaudes ». Des plantations mélangées expérimentales sont également financées pour identifier les stratégies forestières les plus adaptées dans le contexte de changement climatique en cours.

Programme 9322AA – Construction bois local

La construction bois est aujourd'hui un secteur très dynamique notamment dans l'habitat individuel. Il reste moins présent dans la construction publique ou privée à usage tertiaire.

C'est toutefois dans le patrimoine des collectivités que son développement permet d'obtenir la plus grande plus-value.

Si le bois est d'origine locale, il permet comme dans tout circuit « court » de conserver une part importante de la plus-value économique dans le territoire et permet de consolider la filière forêt-bois régionale.

En outre, l'utilisation du bois favorise un bilan carbone associant efficacité et puits carbone dans la mesure où certaines pratiques de mise en œuvre sont respectées notamment en matière de performance énergétique. Enfin, la valorisation du matériau bois d'origine locale constitue un support de qualité pour des actions de sensibilisation à la bonne intégration de l'enjeu forêt-bois dans les stratégies de développement local.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
9316AA	Animation filière							1 000 000,00	-13%	-3%	1 166 917,69	16%	10%
9320AA	Création de valeur ajoutée et d'emploi	100 000,00	-92%	-93%	893 256,95	-13%	-20%						
9321AA	Pratiques exemplaires	500 000,00	-12%	6%	603 684,11	-6%	45%						
9322AA	Innovation et adaptations	800 000,00	-60%	5041%	203 818,61	-74%	204%						
9326PR	Plan de relance Forêt Bois				2 092 331,80	39%	74%						
TOTAL -Forêt - Bois		1 400 000,00	-63%	-26%	3 793 091,47	-4%	35%	1 000 000,00	-13%	-3%	1 166 917,69	16%	10%

2.6. Montagne

Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La loi de modernisation, d'aménagement et de protection de la montagne du 28 décembre 2016, actualisant la loi de 1985, a confirmé et renforcé les outils de concertation et de programmation existants (comité de massif, schéma de massif...) et la présence des régions (conseil national de la montagne...).

La contribution de la Région Bourgogne-Franche-Comté aux CPIER de massifs constitue une prise en compte concrète des spécificités montagne de la région, et une illustration du principe de différenciation de l'action régionale sur le territoire.

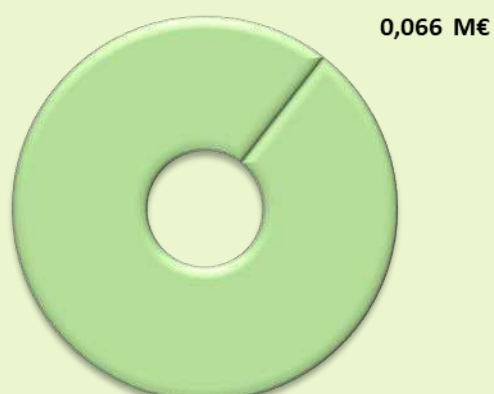
Basées sur la définition d'objectifs entre l'Etat et les régions, auxquels les départements prennent part, ces conventions interrégionales de massif (CPIER) encouragent un développement global durable, permettant un équilibre entre le développement économique (favorisant le maintien et le développement des activités), l'adaptation au changement climatique et la préservation des espaces naturels.

Ces outils contractuels interrégionaux Massifs permettent ainsi la mise en œuvre de politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, d'innovation économique et sociétale, de développement de destinations touristiques, d'agriculture et de forêt, d'agroalimentaire et de bois.

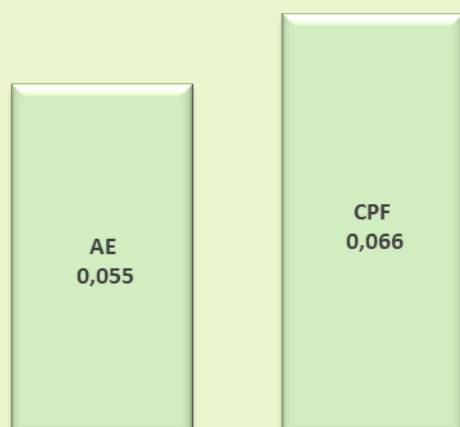
Au total et sur l'intégralité des massifs auxquels la région BFC est rattachée (Jura, Vosges, Massif central), la maquette interrégionale des CPIER 2021-2027 permettra de mobiliser plus de 350 M€ de crédits Etat / Régions, auxquels s'ajoutent 64 M€ de crédits européens. Ce montant inclut 150 M€ sur 2021-2022 au titre du Plan Avenir Montagne (PAM) cofinancé entre Etat et Régions dans sa partie investissement.

La contribution financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2021-2027 s'élève à plus de 34 M€ en incluant le PAM, permettant d'accentuer l'effet levier dans l'accompagnement de nos politiques publiques sur ces territoires.

Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 5340AA – Coopérations interrégionales

Ce programme permet à la Région Bourgogne-Franche-Comté de couvrir ses engagements partenariaux pour assurer le fonctionnement du GIP Massif central (autorité de gestion du FEDER 2014-2020).

Par ailleurs, les nouvelles contractualisations CPIER 2021-2027 devront être mises en lumière au bénéfice des porteurs de projets. A ce titre, une communication interrégionale sera mise en œuvre.

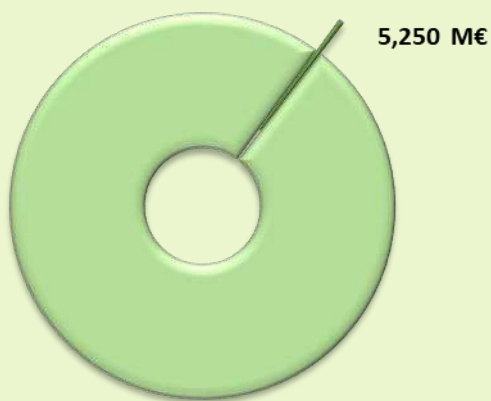
- Une part du budget de ce programme sera dédiée à la communication relative aux coopérations interrégionales développées dans le cadre des CPIER Fleuves,
- Le financement des études et actions interrégionales ainsi que le financement des projets sectoriels trouvent légitimité à être rattachés aux programmes portés dans les directions opérationnelles (agriculture-forêt, environnement, tourisme, aménagement du territoire, économie...).

Programme 5340AA – Coopérations interrégionales

Le financement de la fraction BFC des projets interrégionaux ainsi que le financement des projets sectoriels de massif portés sur le territoire de la BFC trouvent légitimité à être rattachés aux programmes budgétaires des directions opérationnelles (agriculture-forêt, environnement, tourisme, aménagement du territoire, économie...).

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
5340AA	Coopération interrégionale							55 000,00	-48%	27%	66 397,34	-7%	167%
TOTAL - Montagne								55 000,00	-48%	27%	66 397,34	-7%	167%

Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



2.7. Numérique

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

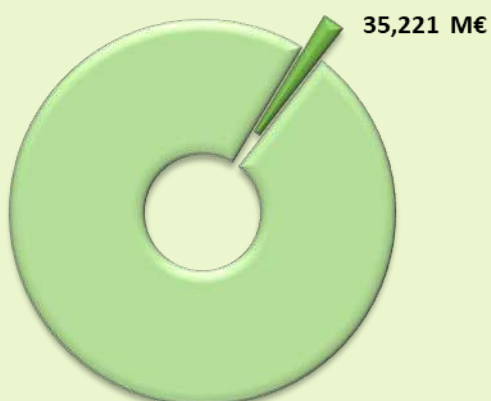
D'une manière générale, la fin des engagements sur le THD, la fin de l'exécution des contrats métropolitains ont conduit dès 2022 à une forte réduction des autorisations de programme.

Le niveau global des autorisations pluriannuelles et des crédits de paiement est en diminution pour 2023, en raison de paiements d'acompte complémentaire pour le déploiement du THD pris en charge sur l'exercice 2022.

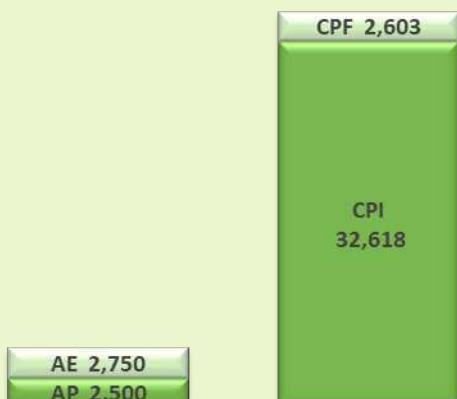
L'année 2023 sera consacrée à :

- L'extension du GFU Région sur l'année en 2023 afin de poursuivre le raccordement d'une trentaine de sites Région sur les territoires du Creusot, Grand Chalons, Grand Belfort et Auxerre. Il permettra de raccorder ses établissements et ses Lycées sur un réseau indépendant afin d'en améliorer la qualité de service, d'augmenter les débits, de sécuriser les échanges, de diminuer les charges de fonctionnement et d'accélérer les usages numériques. L'extension se poursuivra par la mise en place notamment d'IRU pour les zones ciblées.
- Le lancement d'un nouveau marché pour l'exploitation et la gestion du réseau RCube THD avec la mise en place d'un véhicule juridique qui permettra de pérenniser le dispositif sur le long terme.
- La poursuite de la mise en œuvre de la Politique Publique des Usages Numériques BFC (PPUN-BFC). Accompagnement des collectivités lauréates de l'AAP « Territoires Intelligents » et mise en œuvre de la politique publique des usages numériques afin que la Région poursuive son accélération de la transformation numérique de son territoire.
- La mise en place d'une stratégie régionale de la donnée, matière première et première matière du numérique, dont l'enjeu est majeur pour la majorité des acteurs publics et privés.
- Le déploiement des Pass numériques sur le territoire régional dans l'objectif de contribuer à l'inclusion numérique d'un public jeune éloigné de l'emploi
- La mise en place d'une démarche de numérique responsable.

Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 5600AA – Usages innovants et transformation numérique BFC

Pour 2023, le montant d'AE sera de 1 730 000 € et le montant d'AP de 500 000 €.

➤ FONCTIONNEMENT

L'animation de l'écosystème numérique passe par l'organisation d'événements et l'animation de la communauté des acteurs publics du numérique. Une enveloppe budgétaire de 50 000 € est inscrite à cet effet.

Le dispositif des « Pass Numériques » permet d'accéder - dans des structures de proximité, préalablement qualifiées et mettant à disposition des professionnels de qualité - à des services d'accompagnement numérique avec une prise en charge totale ou partielle. Il s'agit d'un accélérateur de l'inclusion numérique pour les publics bénéficiaires ciblés par la Région Bourgogne-Franche-Comté. La Région BFC, qui est lauréate de l'Appel à Projets « Pass Numériques 2020 » de l'État a prévu de déployer 40 000 Pass Numériques sur l'année 2023 prioritairement auprès des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi et ne poursuivant pas d'études. La Région Bourgogne-Franche-Comté va s'appuyer sur les acteurs de l'accompagnement des jeunes : acteurs de l'accès à l'emploi, missions locales, réseau info jeunes BFC, acteurs de l'éducation populaire et réseau des lieux de médiation numérique.

Par ailleurs, sera poursuivi le déploiement d'animateurs numériques sur une maille territoriale de Pays (4 à 5) et le développement d'animations Usages innovants du numérique (étude, événements, ...). Une enveloppe de 350 000 € est inscrite.

Le développement de services numériques génère une masse importante de données qui va s'accroître de manière exponentielle à mesure de la numérisation des activités. Il convient d'organiser, de maîtriser, de valoriser et d'ouvrir la donnée afin de piloter efficacement les politiques publiques, générer des services aux usagers et aux territoires.

Cette stratégie régionale de la donnée permettra de définir les différents chantiers à mener et à prioriser, la gouvernance à mettre en place, les moyens et les ressources à mobiliser, les opérateurs et les partenaires concernés à impliquer. Elle s'articulera avec les projets de la Stratégie Régionale de la Connaissance et la mise en place du Schéma Directeur des Systèmes d'Information de la collectivité : le montant proposé pour 2023 est de 200 000 €.

La cotisation annuelle de l'ARNIA, d'un montant de 880 000 € conformément au règlement financier du GIP, se répartit entre la cotisation membre fondateur à hauteur de 30 000 euros, une contribution de péréquation de 700 000 euros et le soutien à DATA BFC à parité avec l'Etat pour un montant de 150 000 euros. Ce soutien sera complété d'une subvention de 250 000 € afin de développer les services de l'ARNIA, notamment pour monter en compétence sur le numérique responsable.

➤ INVESTISSEMENT

Le volet investissement de la politique relative aux usages numériques permet d'accompagner des projets innovants portés par des territoires ou des acteurs privés. Elle permet d'assurer la contribution régionale au titre de programmes de coopération internationale à l'exemple du projet ENABLER (« Enabling AI-driven public sector ») dont la finalité est d'accompagner le secteur public, par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, dans le développement de sa capacité à mettre en œuvre des solutions d'intelligence artificielle pour la bonne réussite de sa transformation numérique.

Il est proposé un montant de 500 000 € d'AP pour 2023 répartis comme suit :

- 200 000 € seront affectés en maîtrise d'ouvrage pour notamment l'action hyperviseur en lien avec les projets de la Direction des moyens généraux sur les bâtiments administratifs.
- 300 000 € pour la couverture des demandes en cours d'instruction sur l'enveloppe usages numériques.

Programme 5605AA- Réseau radio régional (RCube) - THD Radio

Pour 2023, le montant consacré au réseau RCube est de 2 M€.

Le développement du réseau RCube en THD Radio a été finalisé en 2020 / 2021 avec la migration en 4G LTE d'une quarantaine d'émetteurs dans le cadre d'un partenariat avec l'ANFR. Cependant, il faut maintenir des investissements à hauteur de 1 M€ pour garder le même niveau de services qu'en 2022.

Le développement du réseau RCube va se poursuivre par la poursuite du déploiement du GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) afin de raccorder les lycées et les établissements de la Région à RENATER. Cela représente 150 sites Région à connecter de 2022 à 2027 mais également d'étendre à d'autres communautés l'accès au GFU comme l'Université, les Collèges, les Etablissements de santé voire le primaire avec les Communes.

D'autre part, une étude est engagée pour ouvrir le GFU à d'autres communautés comme la santé ou les collectivités territoriales dans le cadre de projets territoires intelligents. Pour se faire des IRU ou DUI (droit irrévocable d'usage) seront nécessaires pour raccorder les lycées et autres établissements au Réseau régional RCube (Nièvre, Yonne, Côte-d'Or, Saône et Loire, Jura, Territoire de Belfort, Doubs). Ces opérations se feront dans le cadre d'achat d'IRU sur 5, 10, 15 ou 20 ans. La Région engagera également un marché de travaux pour construire éventuellement les derniers liens optiques afin de raccorder le réseau RCube THD à nos établissements et Lycées. Le GFU permettra également la mise en place d'une gestion centralisée des incidents et la surveillance du réseau afin de piloter, anticiper et monitorer tous les flux d'échanges sur le réseau RCube THD. Par ailleurs même si la Région a finalisé le déploiement du THD Radio, le patrimoine de pylônes de la Région pourrait permettre de déployer de nouveaux services comme le développement de l'internet des objets (IoT).

Pour accompagner le développement du GFU sur l'ensemble du territoire régional via l'acquisition d'IRU, il est proposé un montant de 1 M€.

Programme 5606AA- Analyse et données territoriales

➤ FONCTIONNEMENT

Il s'agit de poursuivre les actions de sensibilisation et de communication pour conduire le projet d'acculturation à la donnée de la collectivité (20 000 € d'AE).

Programme 5607AA - RCube BFC

Pour 2023, l'AE sera de 1 000 000 €.

Cette AE permettra de couvrir les dépenses liées aux coûts d'exploitation-gestion du marché maintenance du réseau RCube THD, à la redevance ARCEP pour la Boucle Locale Radio (BLR) ainsi que toute autre licence nécessaire au fonctionnement du réseau, au règlement des frais d'approvisionnement en énergie et des redevances/loyers liés aux conventions d'occupation du domaine public et privé.

Ces dépenses de fonctionnement seront compensées par des recettes prévues par le programme RCube THD qui, pour 2023, vont dépasser 1 M€ et permettront d'assurer le petit équilibre économique du réseau RCube THD.

Programme 1999P061 - Equipements et services liés aux TIC

Programme 5603AA - Haut débit et très haut débit

Programme 5603PP - Haut débit et très haut débit

Programme 5604PP - Wi Max

Programme 5606CPB- Analyse et données territoriales

Programme 5608PR - Plan de relance 2020 Transformation numérique

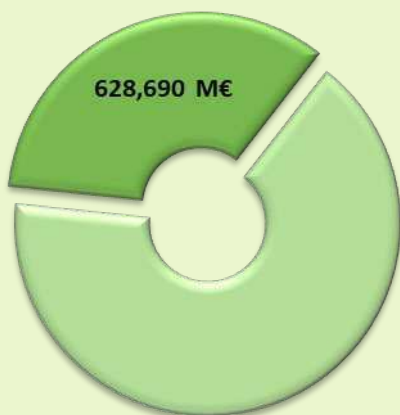
Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs), notamment le soutien au déploiement du THD dans le cadre des avenants aux conventions passées avec les départements.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
1999P061	Equipement et services liés aux technologies d'information et de communication				4 347 654,69	-31%	-33%						
5600AA	Usages innovants et transformation numérique BFC	500 000,00	-90%	-90%	4 500 668,08	-28%	65%	1 730 000,00	9%	9%	1 889 637,40	-19%	-4%
5603AA	Haut débit et très haut débit										164 721,00		449%
5603PP	Haut débit et très haut débit				7 837 586,85	-31%	-61%						
5605AA	Réseau radio régional - R3	2 000 000,00	-50%	-50%	3 180 674,30	-9%	278%						
5606AA	Analyse et données territoriales				73 840,00	72%	100%	20 000,00	0%	0%	18 000,00	-10%	-55%
5607AA	R Cube BFC							1 000 000,00	0%	25%	530 402,60	-26%	-46%
5608PR	Plan de relance 2020 Transformation numerique				12 677 184,08	53%	131%						
TOTAL - Numérique		2 500 000,00	-73%	-73%	32 617 608,00	-9%	-9%	2 750 000,00	6%	6%	2 602 761,00	-15%	-14%

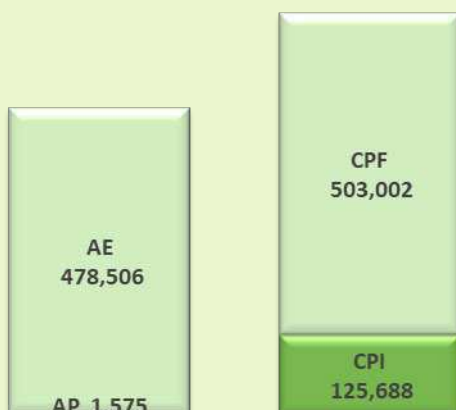
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



2.8. Mobilités et infrastructures

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Les grandes priorités pour l'année 2023 sont les suivantes :

- **Une mise en concurrence repoussée d'un an et une potentielle nouvelle convention TER**

L'année 2023 marquera le report d'1 an de rail 2026 à janvier 2027. Face à la très forte augmentation de la contribution TER liée principalement à l'énergie, plusieurs leviers sont envisagés dont la conclusion éventuelle d'une nouvelle convention qui, dans ce cas, conduirait à une mise en œuvre progressive des appels d'offres des lots.

- **Renouvellements de contrats sur le transport routier**

L'année 2023 va être marquée par la remise en concurrence d'un nombre important de contrats pour les circuits de transports scolaires et les lignes régulières. La stabilité budgétaire et le verdissement progressif du parc sera l'objectif majeur avec un travail d'évolution de l'offre pour les services réguliers Mobigo.

- **Loi d'orientation des mobilités**

La Loi d'Orientation des Mobilités impose la constitution d'un Contrat Opérationnel de Mobilité à l'échelle de chaque bassin de mobilité, entre la Région et les acteurs locaux. Les réunions ont débuté en 2021 et 2022 avec les partenaires et se poursuivront sur 2023 avec la conclusion des premiers contrats.



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

La hausse des coûts de l'énergie impacte fortement les transports collectifs régionaux.

Le premier est le mode ferroviaire avec la convention TER. La forte hausse des charges d'énergie conduit à un devis 2023 nettement supérieur à celui de 2022, ainsi qu'un solde prévisionnel de la facture 2022 également impacté malgré une hausse substantielle des recettes commerciales et de la fréquentation.

Les transports routiers scolaires et non urbains sont également fortement impactés. Les formules de révision prévues dans les contrats reposent sur des indices touchés par l'inflation, et notamment celui du gazole. La forte hausse sur 2022 laisse présager des taux de révision à la hausse en 2023.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

➤ **FONCTIONNEMENT**

1. Transports ferroviaires régionaux

Programme 8114AA – Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC

La contribution d'exploitation TER prévisionnelle 2023 s'élève à 296,5 M€ dont 282,5 M€ au titre du devis 2023 (avec 46 M€ de charges énergie) et 14 M€ au titre du solde 2022. La forte hausse des coûts de l'énergie conduit à une contribution 2023 plus conséquente.

Pour autant, la Région fait le choix de ne pas réduire l'offre de transport ferroviaire, pourtant très conséquente en regard de celle existant dans de nombreuses régions.

Deux dispositions principales sont ainsi envisagées pour inverser cette tendance qui à défaut s'avèrerait intenable pour le budget régional.

D'une part, et comme exposé dans un rapport dédié présenté également lors de la même Assemblée Plénière, une discussion s'ouvrira avec la SNCF à la faveur de report de la mise en concurrence en 2027. Il s'agira d'envisager un scénario de reconventionnement et une mise en concurrence progressive en contrepartie notamment d'une baisse de charges à constater dès 2023 et non uniquement au moment de la mise en concurrence générale.

D'autre part, une augmentation tarifaire est envisagée en cours d'année pour atténuer l'impact majeur sur le budget régional de cette augmentation des coûts sans précédent. Celle-ci serait de 5 % pour les abonnés et de 1 € pour les occasionnels pour chaque palier non augmenté au 1^{er} janvier. Cette augmentation serait appliquée au plus tôt à compter du 1^{er} avril prochain. Un tarif abonnés jeunes (moins de 26 ans) serait établi en réduction de 50 % du tarif abonnés général.

Cette dernière modalité, plus complexe à mettre au point techniquement, serait proposée au plus tard pour une application au 1^{er} juillet 2023.

Ces dispositions tarifaires seront soumises à la délibération lors de la commission permanente de février prochain.

En complément des transports express régionaux, la participation financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté au déficit d'exploitation de la ligne 4 Paris-Belfort-Mulhouse (à hauteur de 1,6 M€), dont la Région Grand Est est l'autorité organisatrice se poursuit sur 2023.

La liaison ferroviaire transfrontalière Frasne Neuchâtel est maintenue en 2023.

Programmes 8114AA – Exploitation des lignes ferroviaires régionales, 8181AA – Mobilité : Définir un nouveau service public de transport de voyageurs Rail 2026

La loi sur le nouveau pacte ferroviaire du 27 juin 2018 se traduit donc, pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, par un changement de mode contractuel d'exploitation du service ferroviaire régional de voyageurs au 1^{er} janvier 2027. La Région sera ainsi seule à définir l'offre de transport et la qualité du service public attendu. La renégociation de la convention TER actuelle conduira si elle aboutit à une ouverture à la concurrence progressive par lots à partir de 2027.

La traduction de cette définition du service public passera par la production d'un dossier de consultation très conséquent, un allotissement du réseau TER et traitera l'ensemble des thématiques que constituent l'organisation du service TER, ainsi que différentes étapes de mise en concurrence définies qui débiteront dès 2022.

Le travail avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage se poursuivra en 2023 afin d'aboutir à la rédaction des DCE pour les futurs contrats par lots d'une part, la poursuite de la démarche d'autonomie en termes de distribution des titres de transport ferroviaire initiée depuis de nombreuses années, d'autre part. Ces deux enveloppes supplémentaires sont proposées pour un total d'AE de 4,19 M€ afin de pouvoir mener à bien ce projet d'ouverture à la concurrence.

2. Transports routiers régionaux

Programmes 1999P065, 8130AA, 8140AA, 8001AA, 8102AA, 8113AA – Conforter le réseau de transport routier régional et assurer le transfert de compétence transports réguliers et scolaires

Programme 1999P065 – Un réseau régional routier unifié complémentaire à l'offre ferroviaire

13 des 30 lignes routières TER sont organisées depuis le 1er janvier 2018 directement par la Région dans le cadre de la conclusion directe de marchés publics avec les exploitants. Les 17 services routiers qui assurent un renforcement de l'offre ferroviaire sur la même ligne ou offrant une politique d'arrêts complémentaires à la ligne ferroviaire ont été conservés dans la convention TER Bourgogne-Franche-Comté, l'objectif étant d'offrir un réseau régional routier unifié. Ces lignes ont fait l'objet d'une remise en concurrence au cours de l'année 2021, pour une durée de 7 ans.

Programmes 8113AA, 8130AA, 8140AA, 8001AA, 8002AA – Assurer le transfert des compétences transports scolaires et interurbains des départements et pérenniser l'activité des régies et de la société publique locale

L'année 2023 s'inscrit dans la confirmation des crédits engagés pour la mise en œuvre depuis 2017 des compétences du transport routier interurbain à vocation scolaire et commerciale.

En termes de fonctionnement, les contrats de transports, passés par marchés publics ou dans le cadre de DSP, évoluent en fonction des indices de révision des prix et d'adaptation des moyens face aux variations d'effectifs. La concurrence sur les renouvellements de contrats au cours de l'année 2022 a permis de faire diminuer les coûts de certains circuits, ce qui permet d'afficher un budget stable sur 2023 pour le transport non urbain.

La forte hausse des indices, et notamment celui du gazole, conduit à des taux de révision prévisionnels élevés sur l'année 2023. Cela a un impact budgétaire important, notamment sur le budget de transport scolaire (+ 13 M€).

Le déploiement de la billetterie scolaire 2School est finalisé depuis décembre 2019. Les crédits inscrits permettent son fonctionnement qui comprend la dotation ou le renouvellement des cartes de transport scolaire, la maintenance des équipements et logiciels, l'hébergement des données informatiques et les liaisons GPRS permettant leur transmission. La consolidation de ces données conduit à une meilleure connaissance des usages pour un transport adapté et sécurisé au juste besoin.

3. Mobilités et intermodalité

Programmes 8112AA, 8113AA, 8181AA – Créer un réseau de transport régional et favoriser la mobilité sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté

Système d'information multimodale et centrale d'appels

Disposant désormais du rôle d'autorité organisatrice des transports sur l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté, hors agglomération, la Région a créé en 2018 son réseau régional de transports Mobigo incluant ainsi l'ensemble de la chaîne de mobilité. Deux outils d'information viennent compléter son réseau : un système d'information multimodale et une centrale d'appels.

Le périmètre fonctionnel du SIM (système d'information multimodale) a été étendu afin de disposer d'un outil complet permettant au voyageur de réaliser l'ensemble des actes constitutifs de son voyage, avant, pendant et après son trajet (ajout d'un calculateur tarifaire, vente de M-ticket, plateforme de covoiturage organisée, gestion de la relation client, ...). Ce SIM constitue un outil régional d'accompagnement et de développement d'une mobilité durable sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté (et territoires limitrophes), au travers d'une plateforme fédératrice, ainsi que de services communs d'intermodalité et des mobilités avec une approche centrée sur l'utilisateur-voyageur.

La centrale d'appels régionale présente un numéro téléphonique unique pour les usagers des différents services intégrés au réseau régional, routier et ferroviaire. Ce dispositif s'inscrit dans la logique de chef de filât de l'intermodalité, portée par la Région, en proposant une mutualisation de l'information afin de fournir une information multimodale sur un trajet de bout en bout.

Mise en place d'un dispositif billettique routier et ferré

Le mobility as a service (Maas) régional construit autour du SIM s'est enrichi avec une brique supplémentaire billettique qui réunit un ensemble de solutions complémentaires pour faciliter l'accès au réseau pour les voyageurs et par ailleurs analyser les mobilités régionales. Le déploiement du dispositif M-Ticket a été déployé en 2021 et est assuré dans le cadre d'un marché, avec le choix d'une solution interopérable légère passant par l'application Mobigo ou des API (interface de programmation d'application).

Ce dispositif billettique est composé de deux marchés : un marché système billettique pour la conception et déploiement du dispositif, ainsi que l'hébergement et la maintenance ; un marché pour le gestionnaire billettique, dont le rôle est l'exploitation commerciale du dispositif.

Pour donner suite à la parution fin 2022 du décret d'application de la loi dite 3DS, la solution Open Payment (achat par carte bancaire sans contact) sera déployée en 2023 dans les autocars des 99 lignes régulières Mobigo. Cette solution Open Payment s'accompagnera de la mise en place d'un portail voyageur en ligne pour consulter les transactions qui ont fait l'objet d'un débit bancaire.

Soutien aux EPCI pour donner suite à la loi d'orientation des mobilités

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, la Région s'engage à soutenir les EPCI sur les périmètres des bassins de mobilité.

Pour les EPCI ayant pris la compétence, un soutien pourra leur être apporté pour la réalisation d'études en lien avec cette prise de compétence transport et dans l'optique de la rédaction des futurs contrats opérationnels de mobilité. Les premiers contrats seront délibérés au 1^{er} semestre 2023.

Pour les EPCI n'ayant pas pris la compétence, la Région reste compétente pour financer des actions « socles » telles que le financement de plan de mobilité, de dispositifs de communication pour faire connaître les offres existantes, de service de transport alternatif à la voiture individuelle type location de VAE, etc...

Ticket mobilité

Dans la continuité des mesures prises pour favoriser la « mobilité partout et pour tous » et compte-tenu de la présence de « zones blanches de mobilité » sur notre territoire, le dispositif ticket mobilité est prolongé en 2023. Les bénéficiaires pourront être reconduits sur la base de 3 ans et dans la limite de 5 ans. La valeur du ticket mobilité pourra être revalorisée de 30 € à 40 € avec l'accord de l'employeur.

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une réponse transitoire à certains besoins de déplacements en zone blanche de mobilité (c'est-à-dire non couverte par du transport en commun), donc essentiellement en secteur très peu dense et apporter un soutien au pouvoir d'achat des habitants pour les déplacements domicile-travail qu'ils doivent accomplir en véhicule personnel en l'absence de transport collectif.

Programme 8120AA – Transports collectifs et modes doux

En 2023, la Région poursuit le financement du fonctionnement des Pôles d'Echanges multimodaux (Dijon, Vesoul), ainsi que celui de l'entretien des abris à vélo régionaux en gare sur l'ensemble du territoire.

Programme 8810AA – Aviation civile

En 2023, la Région versera les contributions statutaires aux syndicats mixtes d'aéroports dont elle est membre : Saint Yan, Auxerre-Branches, Dijon-Longvic, Nevers-Fourchambault, Besançon-la-Vèze, Montbéliard-Courcelles. Elle réalisera en 2023 une actualisation de son schéma régional des infrastructures aériennes pour intégration dans le SRADDET. Dans l'attente de ses conclusions, il n'est pas prévu de soutenir en 2023 le déficit d'exploitation de l'aéroport Dole-Tavaux.

Programme 8800AA – Voies navigables et plateformes multimodales

Les crédits 2023 inscrits sur ce programme correspondent à la contribution statutaire annuelle au syndicat mixte du Technoport de Pagny. Cette enveloppe intègre désormais les frais relatifs aux charges de ressources humaines suite au recrutement d'un chargé de mission directement par le syndicat mixte.

➤ INVESTISSEMENT

Le budget Mobilités en investissement présente une particularité en 2023. D'un montant de 125 M€, il est constitué quasi essentiellement de crédits dits de « services votés », c'est-à-dire relatifs à des décisions déjà prises mais s'étalant sur plusieurs années compte tenu de leur ampleur (matériel roulant, investissements ferroviaires et routiers, ...).

L'absence de nouvelles autorisations de programme significatives s'explique par la non-réception à ce jour par le Préfet de Région du mandat de négociation pour élaborer le nouveau CPER 2023/2027, le précédent ayant été totalement exécuté.

Dès lors qu'il sera connu, celui-ci sera intégré dans l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), aux côtés d'autres projets identifiés (atelier de maintenance de niveau 3 des Régiolis 6 caisses notamment), soumis à l'assemblée régionale.

Les autorisations de programme (AP) correspondantes seront alors affectées au fil de l'eau en fonction de la préparation des projets et conventions afférentes.

Programme 8181AA – Mobilités

Une nouvelle enveloppe de 1 M€ est demandée au BP afin de pouvoir prévoir les dépenses du marché Mobigo SIM V3 jusqu'à la fin du marché en 2024. Les investissements liés au déploiement du M Ticket se faisant également sur cette enveloppe, l'enveloppe affectée initialement nécessite d'être complétée.

Programme 8113AA – Billettique

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 410 K€ pour le dispositif 2School. Cette enveloppe permettra d'acheter du matériel supplémentaire en lien avec les renouvellements de marchés prévus en 2023, ainsi que les cartes de transports pour les élèves nouvellement inscrits et en changement de cycle.

Programmes 1999P015 Routes nationales, 1999P032 TGV Rhin Rhône banche Est, 1999P044 Autres infrastructures ferroviaires, 8111AA Matériel TER, 8111PR Plan de relance Matériel TER, 8120AA transports collectifs et modes doux, 8120PP Transports collectifs et modes doux, 8120CPB Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020, 8124PP Schéma directeur accessibilité, 8120PR Plan de relance Transports collectifs et modes doux, 8200PP Routes, 8211AA Contrat de site de Chalon, 8212AA LINO, 8231AA Rocade de Beaune, 8232AA Rocade de Sens, 8800AA Voies navigables et plateformes multimodales, 8810AA Aviation civile, 8810PP Contrat de redynamisation BA 102

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

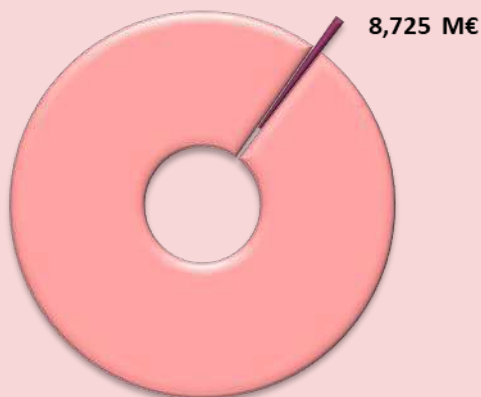
Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
8000AA	Intérêts moratoires							1 000,00	0%	0%	1 000,00	0%	0%
8100AA	Reversement Départements transports interurbains et scolaires							15 714 196,40	0%	0%	15 714 196,40	0%	0%
8102AA	Autres dépenses transfert transport							50 000,00	-67%	-67%	50 000,00	-67%	82%
1999P065	Exploitation des lignes routières régionales										2 380 000,00	2%	14%
8112AA	Promotion et tarification TER							400 000,00	-30%	-11%	400 000,00	-30%	90%
8113AA	Billettique	410 000,00	0%	0%	410 000,00	-51%	-53%	925 000,00	0%	0%	1 505 000,00	2%	9%
8114AA	Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC							278 904 879,89	12%	12%	299 458 137,00	21%	21%
8130AA	Lignes routières scolaires Bourgogne Franche comté							149 333 782,00	9%	9%	149 333 782,00	9%	7%
8140AA	Lignes routières interurbain Bourgogne Franche Comté							27 815 000,00	-1%	-1%	27 815 000,00	-1%	2%
8181AA	Mobilité	1 000 000,00	33%	33%	2 150 000,00	-1%	59%	3 481 957,00	-24%	-38%	4 344 684,00	44%	83%
8181CPB	Mobilité CPER 2015-2020				5 000,00	0%	-37%				10 000,00	-33%	-29%
TOTAL - Mobilités		1 410 000,00	22%	18%	2 565 000,00	-15%	13%	476 625 815,29	10%	9%	501 011 799,40	15%	15%
2002P016	Etudes										10 350,00	-34%	-34%
1999P032	TGV Rhin-Rhône branche Est				120 057,64	-40%	-40%						
1999P044	Autres infrastructures ferroviaires				246 201,47	-91%	-91%						
8111AA	Matériel TER				46 105 916,00	-40%	-51%						
8111PR	Plan de relance Matériel TER				3 650 000,00	-44%	-44%						
8120AA	Transports collectifs et modes doux				4 769 014,61	55%	32%	530 000,00	10%	10%	577 359,70	-28%	-28%
8120CPB	Transports collectifs et modes doux				27 747 586,87	16%	88%						
8120PP	Transports collectifs et modes doux				9 243 763,00	15%	30%						
8120PR	Plan de relance Transports collectifs et modes doux				5 204 021,14	32%	32%						
8124PP	Schéma directeur accessibilité gares	165 000,00	-98%	-98%	6 335 551,54	-21%	62%						
1999P015	Routes nationales				2 560 056,99	-15%	-15%						
8200PP	Routes				14 514 613,85	0%	33%						
8211AA	Contrat de site de Chalon				27 705,14	-98%							
8231AA	Rocade de Beaune				91 176,79	-94%	-67%						
8232AA	Rocade de Sens				1 067 285,53	10%	214%						
8800AA	Voies navigables et plateformes multimodales				16 650,00	-99%	-94%	500 000,00	85%	18%	511 579,28	66%	11%
8810AA	Aviation civile				1 348 757,67	-35%	-25%	850 000,00	-33%	-34%	890 740,29	-42%	-43%
8810PP	Aviation civile				74 778,53	648%	648%						
TOTAL - Infrastructures de transport		165 000,00			123 123 136,77	-22%	-20%	1 880 000,00	-7%	-14%	1 990 029,27	-27%	-31%

Partie 1 – L'action régionale et les priorités du mandat

Axe 3 – Fraternité – Vivre ensemble

Thématiques	AP 2023	CPI 2023	AE 2023	CPF 2023
AXE 3 - FRATERNITE - VIVRE ENSEMBLE	30 021 441,00	182 764 607,73	38 751 295,00	66 641 466,65
Aménagement du territoire	3 000 000,00	32 323 987,78	5 725 050,00	5 979 175,27
Santé et alimentation	200 000,00	2 601 141,99	420 400,00	626 501,89
Culture	2 059 800,00	8 549 542,84	19 241 215,00	18 566 696,18
Sport	2 451 641,00	5 447 170,73	4 954 130,00	5 002 969,65
Vie associative	190 000,00	563 488,62	1 301 000,00	1 477 059,68
Jeunesse			1 753 000,00	1 921 267,43
Action européenne et internationale	22 120 000,00	133 279 275,77	5 356 500,00	33 067 796,55

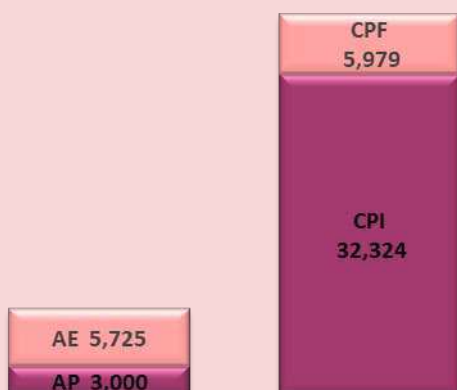
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



3.1. Aménagement du territoire (dont parcs)

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Aménagement du territoire

La politique de cohésion territoriale de la Région s'articule autour de 4 piliers (territoires de projets, quartiers, centralités et ruralités). A l'aube de ce nouveau mandat, il s'agit de revisiter les dispositifs d'intervention de la région pour soutenir l'ensemble des territoires en déclinaison des 3 grandes priorités du Sraddet : les transitions écologiques, environnementales et numériques, le renforcement des centralités et le développement des coopérations.

L'année 2023 est une année de déploiement des nouvelles politiques territoriales autour des 4 piliers des politiques territoriales :

- Territoires de projet : les nouveaux contrats de territoires seront négociés et conclus avec les 35 territoires de contractualisation sur la base de projets de territoire mis à jour et concourant, a minima, à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité territoriale. La mise en œuvre de ces contrats s'accompagnera, dans l'essentiel des territoires, d'un soutien à une ingénierie « postes » renouvelée, en lien direct avec les thématiques d'intervention des contrats de manière à contribuer à l'atteinte conjointe des objectifs du projet de territoire et du SRADDET.
- Centralités : tout en continuant à mettre en œuvre les projets des 40 Bourgs centres, il s'agira de déployer la nouvelle politique de revitalisation des 126 centralités rurales.
- Quartiers : il s'agira de mettre en œuvre le nouveau FAP défini suite à la concertation menée auprès des 27 territoires comprenant un quartier Politique de la ville.
- Ruralités : les ruralités sont multiples mais toujours porteuses de projets innovants ou d'actions citoyennes exemplaires. Villages du futur sera poursuivi. Par ailleurs, les territoires ruraux pourront commencer à bénéficier des fonds européens qui leur sont spécifiquement dédiés (nouveau FEDER territorial et Leader).



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

Dans un contexte budgétaire et énergétique défavorable, la Région s'engage à soutenir les projets des collectivités locales en prenant en compte les impacts d'augmentation des prix des matériaux et la hausse du prix de l'énergie. Que ce soit à travers ces contrats « Territoires en Action », avec le dispositif « Centralités rurales en Région » ou dans le cadre de la mise en œuvre des fonds européens liés aux politiques territoriales, la Région prendra en compte ce contexte et accompagnera les collectivités pour que les projets intègrent des orientations énergétiques, écologiques et de sobriété foncière pour des projets durables et respectueux de l'environnement.

SRADDET

L'année 2022 a été consacrée aux travaux de réflexion et de concertation de la territorialisation du ZAN, avec notamment un premier projet proposé aux territoires le 13 octobre 2022 à la suite d'un long processus de concertation.

Cette première proposition de territorialisation sera finalisée en 2023 de même que les objectifs et règles de portée qualitative en appui des objectifs chiffrés. Une série d'ateliers est prévue à cette fin. Parallèlement, les travaux se poursuivent également sur les sujets de la logistique et de l'actualisation du volet déchets du SRADDET. Le dossier de SRADDET sera modifié en fonction de l'avancement de ces travaux.

La modification du projet de SRADDET devrait donc être finalisée courant 2023, ce qui permettra d'engager les phases de consultations obligatoires. En premier lieu la consultation de l'ensemble des Personnes Publiques Associées puis la mise à disposition numérique du dossier pour le public.

A noter que des annonces ou contributions de niveau national, d'évolutions législatives,... sont susceptibles de modifier en tout ou partie le calendrier et les objectifs poursuivis.

CPIER fleuves

Les outils contractuels interrégionaux Fleuves permettent la mise en œuvre de politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, de développement de destinations touristiques, de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de prévention des inondations.

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée géographiquement 3 fleuves (Rhône, Loire, Seine). Elle sera formellement signataire des 2 CPIER 2021-2027 Rhône-Saône et Loire, des interventions ponctuelles étant par ailleurs possibles sur les actions du plan Seine.

Au total et à l'échelle des bassins de la Loire et de Rhône-Saône, la maquette interrégionale des CPIER 2021-2027 permettra de mobiliser 680 M€ de crédits Etat/Régions, auxquels s'ajoutent 66 M€ de fonds européens interrégionaux mobilisables.

La contribution financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2021-2027 est de l'ordre de 10 M€, principalement mobilisés sur les thématiques tourisme, fret fluvial, milieux aquatiques et biodiversité. Elle permettra d'obtenir un effet levier pour nos politiques publiques.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Aménagement du territoire

Axe quartiers

Programmes 5137AA – FIP-FAP, 5138AA – Animation cohésion sociale, 5139 – Renouvellement urbain BFC

La Région a décidé de faire la politique de la ville une de ses priorités d'intervention. Il s'agit à la fois d'intervenir pour améliorer les conditions de vie des habitants les plus en difficulté (sociale et économique) mais aussi de changer l'image des territoires urbains non attractifs et isolés dans les villes et agglomérations. En 2022, 9 réunions-visites de concertation ont été menées pour recueillir les besoins des habitants des quartiers politique de la ville. Cette concertation a permis de définir le nouveau cadre d'intervention de la Région en matière de cohésion sociale passant désormais par le seul Fonds d'Aide aux Projets (FAP) bien repéré localement et dont la réactivité et la simplicité de mobilisation sont reconnues sur tous les territoires. La partie « rénovation urbaine » sera quant à elle revue à partir de fin 2024.

Le nouveau dispositif FAP est doté de 1,1 M€ d'Autorisations d'Engagement (AE) pouvant être mobilisées soit dans le cadre des programmations annuelles des contrats de ville, soit, comme aujourd'hui, au fil de l'eau avec l'examen des dossiers par un comité d'engagement associant des experts externes tels le centre de ressources régional « Trajectoire ressources » ou la fédération régionale des organismes Hlm (Union Sociale pour l'Habitat). Cette nouvelle intervention permettra d'accompagner des projets associatifs ou communaux qui concourent à améliorer la qualité de vie des habitants des territoires concernés par un quartier prioritaire et notamment en ciblant les projets d'emploi, de formation, d'insertion, d'animation, d'environnement, mais aussi ceux visant la santé ou favorisant l'implication des habitants.

Les dispositifs de rénovation étant suspendu en 2023 en attendant leur redéfinition et l'évolution de la situation budgétaire, aucun crédit n'est fléché.

Enfin, la région, comme sur l'ensemble de ses politiques territoriales, propose des dispositifs d'animation des acteurs des quartiers en partenariat avec le Centre de ressources Trajectoire Ressources pour lequel une enveloppe annuelle de 30 000 € est inscrite.

Axe centralités

Programmes 5320AA – Bourg centre, 5326AA Centralités

Cet axe est à la fois mis en œuvre par l'ancien dispositif « bourg centre » (2,3 M€ inscrits au BP pour les projets en stock) et le nouveau C2R (Centralité rurale en Région).

2023 constitue la dernière année des conventions Bourg centre encore en vigueur et de nombreux dossiers sont déjà en stock. Leur engagement permettra aux communes concernées de finaliser les programmes de revitalisation qu'elles avaient définis après les appels à projets des anciennes régions.

Le nouveau dispositif C2R donne un nouvel élan à cet ambitieux objectif de renforcement des fonctions de centralité des 128 petites villes rurales retenues (126 au final pourront être engagées). Plus de 30 conventions ont d'ores et déjà été validées et l'objectif est de conventionner avec l'ensemble des villes qui s'engagent dans un projet de revitalisation.

Lorsqu'elles n'ont pas encore défini leur projet, la Région les accompagne à hauteur de 200 000 €.

Lorsque leur projet est déjà défini, ce sont 500 000 € qui sont mobilisables pour soutenir au moins 2 projets contribuant à améliorer les espaces publics, les fonctions d'habitabilité, les équipements de service à la population ou le renouvellement du commerce de proximité.

Axe territoires de projet

Programmes 7613AA – Parc naturel régional, 5325AA – TEA volet territorial 2022-2028, 5327AA – TEA volet métropolitain

La nouvelle politique contractuelle territoriale a été validée en 2022 et est un des principaux axes de la politique de cohésion territoriale. Elle doit permettre à chaque territoire de définir un projet de développement et d'aménagement pour décliner les grandes orientations du SRADDET. Elle concerne ainsi tous les territoires, des Métropoles aux territoires ruraux et concentre son action sur les thématiques d'attractivité, de transitions (écologique, environnementale et numérique) ou du quotidien comme la santé et les mobilités.

La nouvelle politique contractuelle permettra d'accompagner les 35 territoires de projet dans la mise en œuvre de leur projet de territoires jusqu'en 2028 (avec une revoyure après les échéances municipales de 2026). Une attention particulière sera portée à la fois sur les territoires fragiles où un principe de différenciation et de solidarité territoriales sera mis en œuvre, de façon à les soutenir davantage, et sur les villes moyennes de la région qui supportent des fonctions de centralités urbaines et pour lesquelles il convient de pouvoir concentrer des moyens spécifiques pour des projets d'envergure d'agglomération ou départementale. Cette nouvelle politique encourage les coopérations supra-territoriale et les projets en lien avec l'urbanisme durable.

La « mise en capacité » des territoires restera un axe d'intervention important de la nouvelle politique contractuelle, avec des moyens d'expertise, d'animation, des actions de formation, de mise en réseau, d'interconnaissance ... déployés dans le cadre d'un soutien à l'ingénierie sur les axes du contrat (y compris santé) et du pôle régional d'animation des territoires. 1,63 M€ d'autorisations d'engagement sont proposées.

Les Parcs naturels régionaux constituent également un acteur très important des politiques territoriales. La Région est membre des syndicats mixtes de parcs naturels régionaux qui sont des outils d'aménagement et de développement du territoire qui contribuent à répondre aux enjeux régionaux identifiés notamment dans le SRADDET, le SRB.

Les parcs sont reconnus par la Région comme les gestionnaires, avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, d'un espace à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche. Ils doivent donc baser le développement de leur territoire sur la préservation et la valorisation de ces patrimoines et réaliser des actions de recherche et d'expérimentation en lien avec les priorités régionales, notamment en matière de gestion durable de l'espace.

A ce titre, la Région contribue largement à leur financement, notamment par le biais de cotisations statutaires versées annuellement, et d'une ligne de crédits dédiée à la mise en œuvre d'un plan d'actions traduisant la charte en vigueur et décliné dans des programmes annuels d'actions.

La Région compte 4 PNR (Haut Jura, Ballons des Vosges, Morvan et depuis septembre 2021 le Doubs Horloger) pour lesquels il est proposé de poursuivre le soutien au fonctionnement et avec des crédits dédiés les programmes d'actions (innovantes et exemplaires). Ce sont ainsi 2,339 M€ d'autorisations d'engagement qui sont proposés ; la programmation d'investissement n'est quant à elle pas intégrée au BP 2023. Par ailleurs, la Région continuera de suivre l'étude de faisabilité sur un projet de création d'un parc naturel régional de la Bresse.

Axe ruralités

Programmes 5237AA – Nouvelles ruralités (ENVI), 5323AA Villages du futur, 5328AA Contrepartie Leader, 5239AA Petites cités de caractères BFC

La région est reconnue comme rurale et fait de cet axe un pan entier de son intervention territoriale au service de communes, d'acteurs locaux démontrant chaque jour force d'innovation et de participation citoyenne.

Il s'agira à la fois d'établir les enseignements de l'expérimentation « Villages du futur » en associant les 9 communes et les 5 Assistants à Maîtrise d'Ouvrage ayant accompagné les habitants et les élus de ces communes.

2023 marquera également le lancement opérationnel du nouveau programme Leader ; après la sélection des 22 nouveau GAL suivra la phase de conventionnement (jusqu'à l'été) et le soutien aux 1ers projets déclinant les stratégies de chacun des territoires retenus. Ce nouveau programme Leader a été conçu à la fois pour marquer l'engagement des territoires en faveur des transitions (écologique, numérique et sociale), pour soutenir les fondamentaux de Leader (notamment le soutien aux petits projets) et pour aller vers plus de simplification. Une contrepartie régionale systématique, parfois unique pour les projets dont le coût est inférieur à 200 000 € HT,

devrait permettre d'instruire et payer plus rapidement que sur le programme précédent. Ce sont pour cette contrepartie 105 000 € d'autorisations d'engagement et 245 000 € qui sont inscrits en 2023. Le volume global maximal sur le programme 23-27 sera de 8 M€.

Le dispositif ENVI, qui a fait l'objet d'une évaluation terminée début 2022 et d'un nouveau règlement d'intervention voté en mai dernier sera doté de 500 000 € d'AP et 100 000 € d'AE pour permettre de traiter les dossiers en stock jusqu'à fin janvier 2023. Ce dispositif contribue à renforcer la cohésion territoriale et sociale pour les citoyens qui y vivent ou qui veulent s'y installer, de mettre en avant la capacité de ces territoires à produire de la richesse, à innover, à se positionner comme espaces à potentiels, de favoriser le lien ville/campagne, et de porter avec fierté l'ambition du monde rural. Il pourra continuer de soutenir les projets issus de la démarche « villages du futur ».

La Région souhaite accompagner et promouvoir des villages et une ruralité « territoire d'innovation, d'humanité et d'avenir ». Il s'agit de faire des espaces ruraux des espaces de développement, des laboratoires d'innovation. Enfin, la Région poursuit son soutien à l'Association des Petites Cités de Caractère qui accompagne les communes dans l'élaboration de Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère (SAUC) et leur permet de mettre en œuvre des opérations d'aménagement d'espace public valorisant leur patrimoine.

Autres programmes antérieurs contribuant à ces 4 axes

Programmes 1999P127, 2000P024, 2001P033, 2006P011, 2014P005, 2014P007, 5214PP, 5235CPER, 5236AA, 5238AA, 5239AA, 5314AA, 5314CPER, 5315CPB, 5318PP, 5319CPB et AA, 5321AA, 5322AA, 5431PP, 5436AA, 5438AA, 5439AA, 5440AA, 5441AA, 5138CPB Cohésion sociale CPER 2015-2020, 5442AA Habitat et aménagement

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

SRADDET

Programme 5016AA – SRADDET

S'agissant de la poursuite d'une opération en cours, le budget adopté en 2022 (200 K€) est suffisant et aucune demande complémentaire n'apparaît nécessaire en 2023.

Programme 5018AA – Prospective

Une grande partie du budget est consacrée au partenariat avec le réseau des agences d'urbanisme (3 agences). Ce partenariat historique permet d'appuyer principalement des actions d'accompagnement favorisant la mise en œuvre du SRADDET.

Concrètement, en parallèle des traditionnelles activités d'animation de réseaux, il s'agira en 2023 de travailler sur deux sujets principaux : méthodologie d'identification des friches en lien avec le ZAN et la construction d'un référentiel d'aménagement du territoire favorable à l'économie de proximité (renforcer la consommation sur place).

Des études prospectives complémentaires d'un faible volume financier sont confiées en parallèle à d'autres experts (Insee, chercheurs...) pour avancer sur le sujet des transitions et alimenter l'outil Ici 2050 (indicateurs bonheur territorial, économie territoriale, eau, changement climatique...)

Enfin ce programme permet d'organiser un événementiel à la région dans le cadre de la semaine de développement durable.

Programme 5340AA – Coopérations interrégionales

Les nouvelles contractualisations CPIER 2021-2027 Loire et Rhône-Saône devront être mise en lumière au bénéfice des porteurs de projets. Le budget 2023 dédié permettra de contribuer à la mise en œuvre d'une communication interrégionale, aux contours à préciser.

Remarques :

- Ce budget est porté par le même programme « coopérations interrégionales » que celui correspondant aux CPIER de massifs (politique montagne),
- Le financement des études et actions interrégionales ainsi que le financement des projets sectoriels trouvent légitimité à être rattachés aux programmes portés dans les directions opérationnelles (mobilité, environnement, tourisme, aménagement du territoire...).

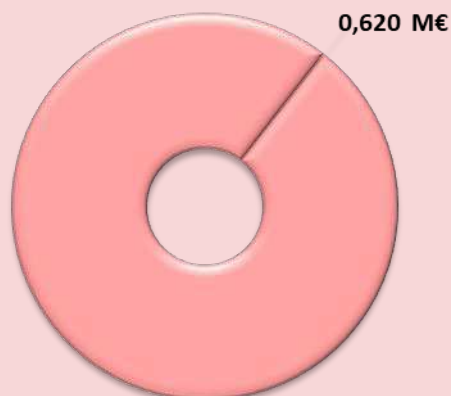
Programme 5340AA – Coopérations interrégionales

Le financement de la fraction BFC des projets interrégionaux ainsi que le financement des projets sectoriels sur le territoire de la BFC trouvent légitimité à être rattachés aux programmes budgétaires des directions opérationnelles (mobilité, environnement, tourisme, aménagement du territoire...).

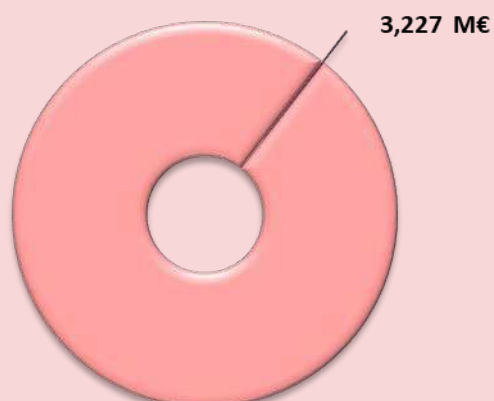
Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
5016AA	SRADDET										96 560,95	-3%	-7%
5018AA	Prospective	5 000,00	0%	0%	5 000,00	0%	0%	289 000,00	21%	21%	297 000,00	27%	27%
1999P009	Projets européens							6 000,00	-40%	-40%	12 188,57	-60%	-50%
5000AA	Intérêts moratoires DATH							1 000,00	0%	0%	1 000,00	0%	0%
5015AA	Animations							130 000,00	-19%	40%	151 993,29	-11%	40%
5137AA	FIP FAP				263 704,53	-15%	146%	1 100 000,00	267%	267%	743 170,08	60%	99%
5138AA	Cohésion sociale 2015-2020							30 000,00	0%	0%	27 143,47	-22%	-29%
5138CPB	Cohésion sociale CPER 2015-2020										605 919,11	-55%	-57%
5139AA	Renouvellement urbain BFC				942 110,28	-62%	-76%						
2001P033	Développement des territoires				5 836,89	-97%	-66%						
2006P011	Aménagements urbains				66 655,92	-63%	-8%						
2014P005	Plan de soutien BTP AT				47 493,08	-86%	-75%						
2014P007	Politiques territoriales				1 116 883,45	-25%	84%				11 296,80	-57%	15%
5236AA	Grands équipements agglomérations				513 923,19	-17%	390%						
5237AA	Nouvelles ruralités ENVI BFC	500 000,00	-72%	-72%	1 932 704,02	1%	63%	100 000,00	0%	0%	141 407,48	12%	55%
5237PR	Plan de relance ENVI				614 295,79	-48%	-7%						
5238AA	Urbanisme durable BFC				25 187,46	-77%	-88%						
5239AA	Petites cités de caractère BFC				203 281,10	-51%	86%	5 000,00	-50%	-50%	8 500,00	-50%	-47%
1999P127	Parcs naturels régionaux				22 639,01	-80%	-19%						
5314AA	Pays				70 562,13	-36%	60%						
5314CPER	Pays 2007-2013				94 680,00	-70%							
5315CPB	Contrats territoriaux 2015-2020				973 824,79	-18%	504%						
5317CPB	Appels à projets territoires 2015-2020				7 046,50		-52%						
5137PR	Plan de relance FIP				49 320,00	-57%	721%						
5318PP	Massif central 2015-2020										13 023,56	-74%	-67%
5319AA	Inter-territorialité 2015-2022										61 166,71	-14%	23%
5319CPB	Inter-territorialité CPER 2015-2022				560 215,18	-33%	0%						
5320AA	Bourg centre	2 250 000,00	-63%	-63%	2 949 103,85	11%	-15%						
5321AA	Contrat de territoire 2018-2021 BFC				6 078 426,60	-42%	-48%				588 411,09	-54%	-46%
5322AA	Développement local BFC				1 401 469,11	-45%	11%				534,60	-99%	-99%
5323AA	Villages du futur							20 000,00	-60%	-60%	102 545,40	-77%	-67%
5324PR	Plan de relance Transformation territoriale				3 436 681,67	-33%	0%						
5325AA	TEA Volet territorial 2022-2028				1 500 000,00			1 500 000,00			647 000,00		
5326AA	Centralités Rurales en Région				750 000,00			100 000,00		1900%	22 500,00		1400%
5327AA	TEA Volet Métropolitain 2022-2028				1 800 000,00								
5328AA	Contrepartie LEADER	245 000,00						105 000,00			42 000,00		
5431PP	Cœurs de villages				748 643,89	-27%	502%						
5436AA	Habitat social										16 300,00	-4%	453%
5438AA	Villages avenir				81 531,55	-23%	133%						
5439AA	Aménagement durable				69 600,00								
5440AA	Habitat				341 970,17	-19%	7829%						
5441AA	Stratégie locale de l'habitat				3 892,23	-46%	-21%						
5442AA	Habitat et aménagement BFC				3 151 897,36	-3%	13%						
5442PR	Plan de relance HABAM				2 252 244,04	-30%	1%						
7613AA	Parc naturel régional BFC				243 163,99	3%	-15%	2 339 050,00	4%	4%	2 389 514,16	5%	8%
TOTAL - Aménagement du territoire		3 000 000,00	-83%	-99%	32 323 987,78	-21%	-4%	5 725 050,00	-3%	9%	5 979 175,27	-11%	-3%

3.2. Santé - Alimentation

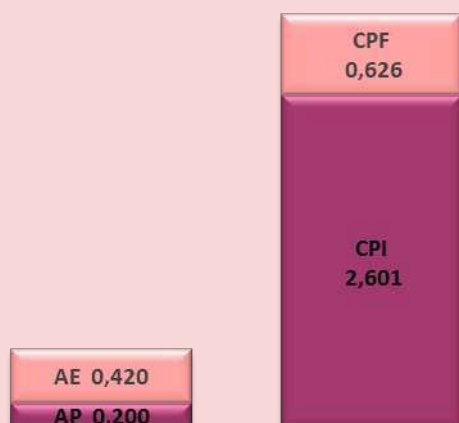
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



Santé

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La situation sanitaire de la région est marquée par des vulnérabilités qui accentuent les inégalités d'accès à la santé notamment dues à une population plus âgée que la moyenne nationale, par une surmortalité générale plus forte que la moyenne nationale, une surmortalité prématurée plus forte et due en partie aux maladies cardiovasculaires et aux addictions, et par une densité de professionnels de santé inférieure à celle observée en France.

Les enjeux sont ainsi aussi bien au niveau des territoires (actions) qu'au niveau de l'intervention transversale (implication de toutes les politiques). L'accès à la santé et aux soins est ainsi un sujet majeur, marqué par un risque de rupture d'égalité entre les habitants.

La santé reste largement une compétence portée par l'Etat, pour autant, la Région a souhaité mettre en œuvre une intervention volontariste dans ce domaine, en lien avec ses préoccupations d'équilibre territorial et de justice sociale. Le mandat précédent est donc marqué par un certain nombre d'acquis : définition d'une stratégie régionale structurée, aménagement du territoire en santé, animation d'un partenariat très étroit avec l'ARS via notamment une convention cadre. Cela se retrouve dans de multiples engagements politiques auprès des acteurs de la santé (CHU, chercheurs, PGI, Cancéropôle, territoires.).

L'objectif est ainsi l'accès de tous à la santé et à des soins de qualité en tous points du territoire régional en complément de l'Etat qui en est le premier garant.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 4101AA / CPB – Santé

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus à ce stade des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs). Toutefois, un soutien exceptionnel de 200 K€ est attendu pour le projet de « maison des familles – par l'association Semons l'espoir ». Dans l'attente de la finalisation de l'évaluation sur le dispositif des maisons de santé, les investissements dans les maisons de santé ont vocation à être traités avec les territoires qui choisiront un axe « santé » pour les contrats « territoire en action ».

A noter que la Région intervient, via ses politiques territoriales (contrats TEA), sur :

- la structuration de l'offre en santé : soutien des postes d'animateur santé dans les territoires mettant notamment en œuvre une stratégie dynamique d'accueil et d'installation des PS ;
- l'appui aux conditions favorables pour l'installation des professionnels de santé :
 - soutien de la Région à « l'environnement » des maisons de santé pour permettre leur pérennité dont la prise en charge partielle des loyers des étudiants stagiaires en médecine et autres spécialités,
 - soutien aux actions d'animation des territoires qui s'inscrivent dans une stratégie locale d'accueil et d'attractivité (de type sessions d'accueil, mobilisation des internes du territoire...).

Programme 4102AA – Animation politique santé

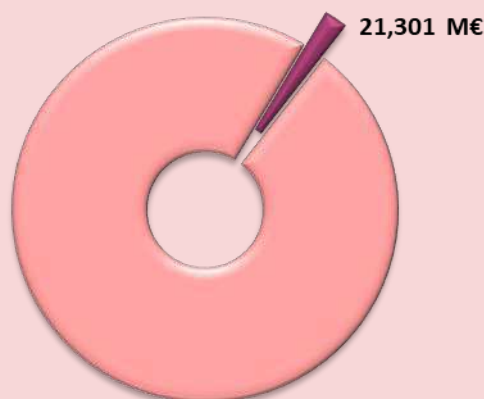
Ce programme traduit les ambitions régionales, par exemple :

- mener des expérimentations visant le rapprochement de la médecine de ville et les hôpitaux de proximité,
- accompagner la structuration des acteurs dans les territoires (en lien avec les Communautés Professionnelles de Territoire en Santé),
- appuyer les structures d'animation et de coordination (Pôle Gériatrique, Pôle de Santé Publique, IREPS...),
- proposer un accompagnement multi partenarial à des projets « santé-environnement », dans le cadre du futur PRSE4,
- soutenir la création de postes de chefs de cliniques – assistants territoriaux dans les établissements périphériques.

420 400 € en autorisations d'engagement sont proposés à ce titre.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
4101AA	Santé BFC				8 922,73	-60%	-60%				109 302,73	42%	101%
4101CPB	Santé BFC	200 000,00	-80%	-75%	711 606,56	-16%	20%						
4101PR	Plan de relance Santé				1 050 000,00	-37%	15%						
4102AA	Animation politique santé				830 612,70	1%	1551%	420 400,00	31%	-7%	517 199,16	74%	95%
TOTAL - Santé et alimentation		200 000,00	-82%	-78%	2 601 141,99	-22%	65%	420 400,00	0%	-17%	626 501,89	68%	96%

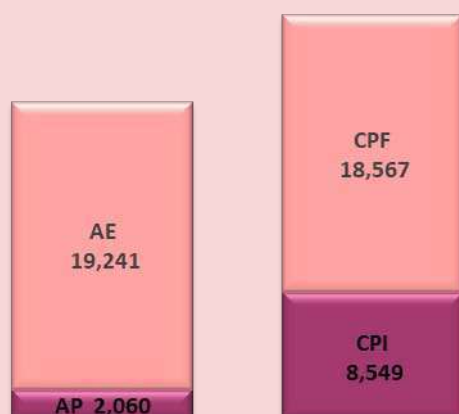
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



3.3. Culture

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Mettre en œuvre les premières préconisations issues de la concertation culturelle

En 2022, la Région a souhaité renouveler l'expérimentation de 2016 d'un travail collaboratif avec ses partenaires culturels en proposant des ateliers de concertation territoriaux déclinant les priorités culturelles du plan de mandat. Près de 300 acteurs culturels ont ainsi enrichi la réflexion et permis l'identification de « chantiers » dont les premières mises en œuvre interviendront en 2023 parmi lesquelles : l'accompagnement d'expérimentations citoyennes et territoriales réaffirmant les droits culturels, la poursuite de la structuration des réseaux, le développement de l'interconnaissance, l'initiation de missions d'ingénierie afin d'accompagner les acteurs locaux ou le maillage du territoire en structures ressources favorisant les conditions de pérennisation des projets et de leurs effets durables.

Des rencontres pluridisciplinaires seront ainsi organisées dans les territoires, poursuivant leur valorisation tout en affirmant le positionnement de la Région comme accompagnateur des mutations du secteur culturel.

Cette dynamique complètera utilement la réflexion menée dans le cadre du COREPS (Comité régional des professions du spectacle) initié par l'Etat et la Région.

Renforcer l'accès aux œuvres, aux sites et aux équipes artistiques sur l'ensemble du territoire

Les dispositifs de soutien au développement culturel et au spectacle vivant seront poursuivis et enrichis des dimensions novatrices et relationnelles nécessaires à l'appropriation des offres patrimoniales et culturelles.

Les programmes encourageront la médiation et les dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC) en lien avec les travaux et les préconisations du CREAC (Comité Régional de l'Education Artistique et Culturelle) mis en place par la DRAC, le Rectorat et la Région.

Favoriser et soutenir la création culturelle

Dans un contexte économique et sociétal évolutif et encore empreint des crises successives qui ont frappé le secteur culturel, la Région continuera d'encourager et soutenir la création en accompagnant les artistes et compagnies, émergents comme repérés, en déclinant ses dispositifs dédiés. A noter la mise en place dans le secteur de l'art contemporain, dont la vitalité et l'excellence de sa création ont été soulignés par les travaux menés dans le cadre du schéma d'orientation des arts visuels (SODAVI), d'un programme d'aide à la résidence, permettant aux lieux de diffusion d'accueillir des artistes régionaux.

Initier la structuration de la filière patrimoine

Le patrimoine est un bien commun dont la Région souhaite renforcer l'appropriation par ses habitants.

Par la mobilisation des structures ressources existantes, une dynamique sera enclenchée afin de favoriser la valorisation des patrimoines matériels et immatériels.

Ainsi une réflexion relative à la promotion des métiers d'art et du patrimoine sera notamment initiée.

Parmi les acteurs du secteur, le service Inventaire et Patrimoine de la Région, par les compétences de ses agents et la visibilité accrue apportée par la mise en œuvre en 2022 d'un portail numérique, occupe une position préférentielle qui sera renforcée : en 2023, la publication de l'étude sur le thermalisme contribue à enrichir le fonds documentaire et photographique régional.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 3121AA – Livre

L'action de la Région en faveur du livre se structure autour de dispositifs d'aides, permettant d'accompagner les différents acteurs de cette filière : auteurs, éditeurs, libraires, structures de valorisation du livre....

La Région s'appuie également sur le travail de terrain des structures ressources et des réseaux de professionnels du secteur du livre afin de permettre le développement d'un travail en cohérence permettant la transmission d'information et la mise en place d'action de formation développant ainsi l'ensemble de la filière sur le territoire régional.

Soutien à la vie littéraire

L'Agence Livre et Lecture (ALL) est le lieu ressource où se tient entre l'État, la Région et les professionnels du livre et de la lecture, la concertation nécessaire à l'ajustement à la mise en œuvre des politiques publiques du livre et de la lecture. Elle est un lieu de réflexion et de prospective sur le développement du secteur, et de coopération entre les professionnels eux-mêmes.

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle Prieuré de La Charité, Cité du mot a été créé en 2013 par la ville de La Charité-sur-Loire, le département de la Nièvre, l'Etat et la Région Bourgogne, est l'autre structure ressource autour du livre et de la lecture. Labellisée Centre Culturel de Rencontre, cette structure a pour objectifs d'assurer la valorisation et l'accès au public du prieuré de La Charité tout en développant, durant l'année, un projet artistique et culturel contemporain (recherche, création, rencontres...). Le programme 2023 s'inscrit dans la continuité de l'année écoulée : « Aux quatre coins du mot », le festival « historique » en mai et « Grands chemins », le rendez-vous culture, international et solidaire créé en 2018, la programmation estivale, les actions d'éducation artistique avec les scolaires notamment, l'accueil de résidences... Un nouveau projet est en cours d'élaboration pour la période 2024-2026.

La Région accompagne également les auteurs qui travaillent à l'écriture de leurs ouvrages lors de résidences sur le territoire, via des bourses de création (pour les auteurs installés en région) et de résidence (pour des auteurs hors région). Ce soutien sera poursuivi en 2023.

Le soutien aux auteurs

La Région soutient les auteurs par l'attribution de bourses d'écriture sous forme de droits d'auteur afin de favoriser la création littéraire. Les bourses de création sont destinées aux auteurs du territoire régional pour la finalisation de leurs projets d'écriture. Elles seront reconduites en 2023.

Le soutien à l'édition indépendante

Sensible aux enjeux rencontrés par l'édition indépendante, la Région souhaite encourager à nouveau en 2023 un réseau d'éditeurs indépendants. Elle met ainsi en place un programme d'aides afin de contribuer au maintien et au développement de l'activité éditoriale indépendante en Bourgogne-Franche-Comté.

Soutien à l'économie du livre

La Région accompagnera les porteurs de projets qui auront déposé un dossier reconnu éligible avant la fin de l'année 2022.

Programme 3122AA – Création et formation musicale

La Région consacre la part la plus importante de son budget d'intervention en fonctionnement à ce secteur historiquement riche en Bourgogne-Franche-Comté. Le territoire est en effet maillé de festivals de grande envergure (Festival de musique de Besançon, festival de musique baroque de Beaune, Eurockéennes, festival international de jazz de Nevers...) et la présence de lieux de diffusion et de centre de création et de formation d'importance confèrent à la Région une renommée nationale et internationale : opéra de Dijon (labellisé Théâtre Lyrique d'Intérêt National), Cité de la Voix à Vézelay labellisée pôle national d'art vocal. La région dispose également d'un schéma d'enseignement supérieur de la musique reconnu avec 3 conservatoires à rayonnement régional et un pôle d'enseignement supérieur de la musique.

A noter également l'excellence du réseau de diffusion représenté par les 7 scènes labellisées SMAC (scènes de musiques actuelles).

En 2023, le contrat de filière continuera de se déployer : renforcement de la coopération entre les acteurs par le biais d'appels à projets.

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

L'excellence régionale est symbolisée par la Cité de la voix à Vézelay : ce pôle national d'art vocal qui a récemment intégré les 2 missions voix régionales promeut des actions de formation destinées aux professionnels comme aux chefs de chœur amateurs et des actions de médiation et sensibilisation à destination des nouveaux publics et des territoires.

Les Rencontres musicales de Vézelay et les nombreuses résidences complètent les missions de cette EPL créée par la Région, qui accueillera en 2023 les Métaboles, chœur repéré à l'international qui remplacera la formation Aedes.

Parmi les réseaux de professionnels, à noter l'implication du réseau régional de la FEMA (Fédération musiques actuelles Bourgogne Franche-Comté) qui contribue à la cohérence de l'ensemble des actions initiatives menées par les scènes de musiques actuelles.

Aide aux lieux de diffusion

Plusieurs réseaux sont accompagnés : celui constitué des SMAC mérite une attention particulière tant le contexte actuel issu des crises sanitaires et économiques modifie les conditions d'un développement pérenne sécurisé.

La Région soutient également un réseau secondaire dont les programmations sont souvent thématiques (chanson pour l'Escale à Migennes et la Maison de Beaucourt, jazz à l'Arrosoir à Chalon-sur-Saône ou le Crescent à Mâcon...).

A noter que la programmation éclectique de l'Opéra de Dijon qui, grâce à une ouverture à d'autres disciplines artistiques que l'opéra (danse, musiques du monde...), s'inscrit dans une réelle volonté d'élargissement des publics.

Aide aux ensembles

La Région soutient une dizaine d'ensembles professionnels qui proposent une offre sans cesse renouvelée en termes de production symphonique, lyrique ou baroque. Outre les 2 orchestres régionaux - Victor Hugo Franche-Comté et Dijon Bourgogne, qui poursuivent le déploiement de leur activité de diffusion et d'action culturelle sur l'ensemble du territoire, la Fenice, l'ensemble Franck Tortiller ou l'ensemble Gilles Binchois dans des formats réduits, concourent à une meilleure irrigation des zones rurales permettant parfois à de nouveaux publics d'accéder à une offre culturelle de qualité.

Soutien à la formation professionnelle

L'aide régionale porte sur le 3^{ème} cycle préprofessionnel pour les Conservatoires à Rayonnement Régional de Dijon, Besançon et Chalon-sur-Saône et sur l'Ecole Supérieure de Musique. Elle sera proposée à nouveau en 2023.

Programme 3123AA – Spectacle vivant

Les conséquences de la crise sanitaire sont encore palpables dans le secteur du spectacle vivant. D'une part, la fréquentation des lieux de diffusion par le public et la sociologie de ce dernier ont connu une forte évolution, à laquelle les lieux vont devoir rapidement s'adapter. D'autre part, les incertitudes économiques, le renchérissement des matières premières et la conscience accrue de la nécessaire contribution de tous aux efforts de transition écologique conduisent l'ensemble des professionnels à interroger leurs processus de travail. Ces mouvements de fond ont - et auront pour plusieurs années encore - un fort impact sur les schémas de production et de diffusion des œuvres.

La collectivité régionale accompagnera ces évolutions, en favorisant les collaborations et partenariats, en sécurisant le fonctionnement d'acteurs structurant du secteur, en soutenant la création contemporaine.

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

La concertation avec les acteurs culturels conduite à l'automne 2022 par la Région a permis de souligner le besoin de rencontres et d'échanges, la nécessité d'espaces d'interconnaissance et de visibilité. Les structures ressources pour le spectacle vivant en région (Culture Action, Artdam, Artis, Itinéraires singuliers notamment) proposent différents services, de l'information, de l'accompagnement. Ces structures associatives sont aussi des relais et des caisses de résonance des préoccupations des équipes artistiques. Leur action est complémentaire des aides financières directes des partenaires publics.

Le secteur s'est par ailleurs structuré ces dernières années autour de réseaux de professionnels, pluridisciplinaires pour certains : Affluences et Quint'Est ont pour objet de soutenir la diffusion régionale, mais aussi extrarégionale (en Région Grand Est pour Quint'Est, et depuis 2022 en Région Centre-Val de Loire avec le réseau Affluences) des créations de compagnies de Bourgogne-Franche-Comté. Certains secteurs et certaines esthétiques s'organisent et se structurent en complémentarité ; c'est le cas du cirque, des arts en espace public, de la création jeune public. Le soutien de la Région à ces initiatives permet de renforcer tout un secteur et d'assurer des interventions cohérentes aux différentes étapes d'un processus de création.

Aide aux structures de diffusion du spectacle vivant et d'accueil en résidence

Soutenir une offre culturelle pluridisciplinaire et de qualité au plus près des habitants, en accompagnant le maillage culturel du territoire est l'une des priorités poursuivies par la politique culturelle régionale. Les lieux de diffusion et d'accueil en résidence en sont un maillon essentiel.

Les lieux d'accueil en résidence de création occupent une place très spécifique dans la chaîne de production du spectacle vivant. Ils offrent des conditions de travail et de création adaptées aux besoins des équipes artistiques. Ils concourent également à l'élargissement des publics, en favorisant notamment des espaces de rencontres et d'échanges avec les artistes. La Région soutient huit lieux d'accueil en résidence, en majorité situés en milieu rural.

Le réseau des scènes de diffusion d'envergure intermédiaire, c'est-à-dire à l'échelle d'une commune ou communauté de communes est relativement dense avec : 14 théâtres ou centres culturels municipaux, qui sont soutenus au titre de leur programmation de spectacle vivant ; qui font une large place aux artistes régionaux, 12 lieux de diffusion associatifs, portant pour la majorité d'entre eux des projets de diffusion en milieu rural ou auprès de publics plus éloignés des centres de diffusion artistique.

Enfin, le territoire régional est riche d'un réseau de scènes labellisées de sept scènes nationales, cinq scènes conventionnées (trois généralistes et deux jeune public), deux centres dramatiques à Dijon et Besançon, un centre national des arts de la rue et de l'espace public à Chalon-sur-Saône et de deux structures dédiées à la danse : le centre chorégraphique national Viadanse à Belfort et le centre de développement chorégraphique national Le Dancing à Dijon. Les cahiers des charges de ces maisons visant sont partagés avec l'Etat et les collectivités locales dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Pour l'ensemble de ces acteurs, l'année 2022 a été marquée par beaucoup d'interrogations, d'évaluation des pratiques et de partages d'expériences. Si les fréquentations et taux de remplissage des salles sont globalement revenus au niveau de 2019, les comportements du public changent : les achats de place dite de « dernière minute », soit le jour même, sont bien plus importantes aujourd'hui qu'avant la crise COVID. Elles représentent jusqu'à 20 % des ventes. Cela impacte les pratiques des équipes permanentes des théâtres et leur capacité à se projeter. Les professionnels expriment globalement un besoin de partage de bonnes pratiques, de collaborations renforcées et de souhait de mutualisation des moyens.

Aide aux compagnies

Les aides dédiées aux compagnies de spectacle vivant couvrent un large spectre du secteur : de l'accompagnement à l'émergence de jeunes structures jusqu'à la reconnaissance (inter)nationale d'un projet artistique singulier.

Les aides à l'émergence sont plébiscitées : en permettant la mise en lien de professionnels aguerris avec de jeunes équipes en structuration, elles concourent à la transmission de compétences et au renforcement des partenariats. Elles traduisent aussi la vitalité d'un secteur et un nombre croissant de création ou d'installation de compagnies sur le territoire, dans les pôles urbains mais également dans l'Yonne et en Saône-et-Loire, relativement proches des agglomérations de Lyon et Paris. La Bourgogne-Franche-Comté peut servir de tremplin pour des artistes en développement, qui souhaitent s'investir sur les territoires ruraux, tout en développant des liens avec le réseau national.

Les aides à la création se déploient sur deux volets complémentaires : les aides à la résidence d'écriture puis les aides à la production en fin de processus créatif. Cette double entrée permet de s'adapter à l'allongement des temps de fabrication des spectacles et de ne pas alimenter une « course à la production », néfaste pour l'ensemble du secteur. Les tensions encore existantes dans les circuits de diffusion du spectacle vivant, passés les impacts de la crise sanitaire, invitent à réinterroger les modes de production et à les inscrire dans un temps toujours plus long, tout en préservant les conditions de travail et de rémunération des équipes artistiques.

Les aides au fonctionnement des compagnies (aide au développement sur deux ans, aide au rayonnement sur trois ans) ont fait l'objet en 2021 d'une évaluation par un cabinet d'expertise. Une concertation plus globale à l'automne 2022 a complété cette première analyse. Le soutien au fonctionnement de compagnies repérées par leurs pairs permet de consolider et pérenniser l'emploi culturel. Il offre l'opportunité d'affirmer un geste artistique, de développer des projets d'une autre ampleur et de rayonner au-delà du territoire régional. En 2022, 14 compagnies étaient aidées au rayonnement et 12 compagnies au développement. Après deux années de reconduction suite aux impacts de la crise sanitaire, l'année 2023 ouvrira de nouvelles périodes de conventionnement pluriannuel pour les compagnies.

Programme 2001P017 – Art contemporain

Fin 2019, la Région et la DRAC ont lancé un SODAVI (Schéma d'Orientation des Arts Visuels) afin de favoriser la construction des politiques publiques en faveur du secteur des arts visuels, au service des acteurs professionnels et des publics. Le portage confié au réseau d'art contemporain Seize Mille et la structure ressource Culture Action a permis de réaliser un état des lieux du secteur qui a mis en lumière les faiblesses et les atouts du territoire. La deuxième étape s'est matérialisée par des ateliers de réflexion sous la forme d'une concertation élargie à tous les acteurs mobilisés autour des grandes problématiques issues du diagnostic. Le rapport a été remis en 2022 à la DRAC et à la Région, accompagné de préconisations pour structurer le secteur des arts visuels au niveau régional.

Les 4 grands axes prioritaires émanant de cette réflexion conjointe furent présentés lors d'une grande restitution publique à l'ISBA. Lors de cette rencontre, les acteurs culturels, les élus et les techniciens des collectivités ont pu évoquer les grands sujets en faveur des arts visuels :

- soutenir la création artistique pour valoriser les artistes en région,
- favoriser le maillage du territoire afin de mieux irriguer l'accès aux arts visuels,
- conforter la mise en réseau pour fédérer davantage les projets et les acteurs culturels,
- accompagner les publics à la rencontre de la création artistique via une médiation renforcée.

Le SODAVI Bourgogne-Franche-Comté a permis aux participants de développer leur connaissance des autres acteurs culturels et de nouer de nouvelles relations professionnelles. Cette démarche fut l'occasion de rassembler les artistes, les élus et les professionnels du secteur vers une dynamique qui se poursuivra en 2023.

Aide à la création artistique

Pour la première fois, la Région s'engagera auprès des artistes résidant sur le territoire régional en leur accordant des moyens dédiés à la production. Cette aide aura pour objectif de soutenir et d'accompagner la création contemporaine émergente ou confirmée dans le domaine des arts visuels. Ce nouveau dispositif d'aide à la création s'adressera aux artistes et collectifs d'artistes professionnels et aura pour vocation de mener à bien un projet ou une recherche artistique sur le territoire.

Aide à la diffusion de l'art contemporain

La Bourgogne-Franche-Comté compte deux FRAC qui permettent d'irriguer le territoire en diffusant les collections et en sensibilisant les publics à l'art contemporain. Trois centres d'art sont également présents dont deux labellisés : l'espace Gantner à Bourogne et le 19 CRAC à Montbéliard, puis le Consortium à Dijon.

Une dizaine de structures de diffusion associatives sont également soutenues pour leur programme d'expositions et d'actions culturelles en direction des publics. Elles permettant notamment le maillage du territoire en zone rurale.

Enfin, un appel à projets complète ce programme, une vingtaine d'actions ponctuelles ont pu être soutenues en 2022 (biennale d'art contemporain, résidence d'artiste, création participative, exposition dans des lieux patrimoniaux...), il sera poursuivi en 2023.

Aide à la professionnalisation et aux réseaux

L'ISBA (Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon Franche-Comté) est l'une des trois écoles supérieures d'art en Région. Soutenue en 2022 au titre de la professionnalisation et de ses actions à destination des jeunes (expositions de fin d'études, journées portes ouvertes, voyage de première année...), cette subvention ne sera pas reconduite en 2023. Cependant, elle sera soutenue au titre de la diffusion de l'art contemporain dans le cadre d'une programmation culturelle ouverte au grand public.

Interrompu par les crises successives, le réseau Plateforme qui rassemble les écoles d'art de Dijon, Chalon-sur-Saône et Besançon et les classes préparatoires de Beaune et de Belfort, n'a pas pu aboutir en 2022. Néanmoins, la volonté des écoles d'art dans le développement de ce projet en faveur d'une politique de formation continue et de démocratie culturelle reste un objectif d'avenir.

Dans le sillage du SODAVI, le réseau Seize mille précisera ses nouveaux objectifs en 2023 afin d'aider à structurer le secteur des arts visuels. Il sera davantage présent auprès des artistes et produira une charte professionnelle définissant les conditions de rémunération des plasticiens et les devoirs des structures. Il poursuivra le développement de collaboration autour de projets de productions et d'expositions, de journées d'étude « art et ruralité » et travaillera en complémentarité avec Culture Action.

Programme 3128AA – Cinéma et audiovisuel

Le doublement du fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle entre 2016 et 2020 a largement participé à la vivacité de la profession en région en termes d'emplois, d'attractivité pour les tournages, et de retombées tant économiques que médiatiques.

En effet, la filière régionale s'est confortée par l'installation de nombreux techniciens, comédiens et sociétés de production sur le territoire, générant un écosystème vertueux de « circuit court ». Les compétences sur place ont accentué le nombre de tournages qui génèrent une économie de taille : lorsque la Région attribue 1 € à la production d'un film, ce sont 3 € qui sont dépensés localement (salaires, hôtellerie, restauration...). La valorisation médiatique n'est pas en reste : sélections dans de grands festivals (Cannes, Venise, Locarno, Lussas), exportation des films à l'international puis multidiffusions sur les plateformes.

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

Conjointement, le secteur s'est structuré, notamment grâce à l'APARR, au BAT et aux CIBFC qui fédèrent le réseau, mènent des actions de formation destinées aux professionnels (producteurs, techniciens, exploitants), proposent des actions de médiation autour des films, et au final valorisent le territoire dans sa diversité, que ce soit dans les grands bassins de vie ou en milieu rural (notamment via les circuits de cinéma itinérants).

Aide à la création et à la production

Les dispositifs peuvent être mobilisés aux différentes étapes des projets : écriture, développement et production. Une cinquantaine de projets de documentaires, de courts et de longs métrages a été aidée en 2022. La Région est le principal financeur du Bureau d'accueil des tournages, dont le rôle est déterminant durant la phase préparatoire de repérages, d'organisation des castings et de recrutement de compétences locales.

Le fonds est alimenté par le Centre National du Cinéma et de l'image animée sur le principe du 1 € pour 2 € de la Région, générant plus de 550 000 € de recettes pour la collectivité.

Aide à la diffusion

Dans un contexte de crise sanitaire qui a lourdement impacté les pratiques culturelles, la fréquentation des salles a fortement repris depuis octobre 2022, promettant un meilleur avenir à toute la chaîne du cinéma. Le dispositif d'aide à la modernisation des salles reste un levier important pour que les cinémas indépendants adaptent leurs équipements en termes d'accessibilité et de dépenses énergétiques.

Programme 3130AA – Développement culturel

Festivals et manifestations culturelles

Après 2 années de crise sanitaire marquées par des annulations massives de festivals et une reprise en demi-teinte en 2021, les festivals n'ayant pas tous retrouvé leur format et leur public, l'année 2022 est marquée par une reprise notable puisque 128 manifestations ont reçu le soutien de la Région pour un montant de 1 946 400 €, soit le nombre moyen de manifestations aidées avant Covid. Malgré ces chiffres probants, des difficultés persistent avec une crise du bénévolat, une augmentation des dépenses (fluides, sécurité, cachets artistiques) et des baisses ou stagnations des recettes.

La Région souhaite maintenir en 2023 son soutien aux festivals et manifestations culturelles de qualité qui contribuent au maillage, à l'animation et au dynamisme des territoires.

3 grands domaines sont concernés :

- Le spectacle vivant : festivals de musique, théâtre, cirque, danse, arts de la rue, conte
- Le livre : salons littéraires généralistes et spécialisés : romans, nouvelles, livres jeunesse, bandes dessinées...
- Le cinéma : festivals de cinéma généralistes et spécialisés : longs et courts métrages, documentaires, fictions, films d'animation, films de genre.

Le spectacle vivant est très majoritaire puisqu'il représente 75 % du total des manifestations. A l'intérieur du spectacle vivant, la musique est prépondérante avec une grande diversité des esthétiques : musiques actuelles, jazz, blues, musiques traditionnelles, musiques du monde, classique, baroque...

Développement culturel territorial

Le succès de l'appel à projets *Culture pour tous* ne se dément pas : 102 projets d'action culturelle ont été soutenus en 2022 sur les trois volets du dispositif : par et pour les publics, projets de territoire et à destination des lycéens et apprentis, ainsi que 10 projets sur le dispositif *Idylle* qui accompagne les collectivités rurales dans la construction de projets culturels participatifs durables.

L'évolution du dispositif *Idylle* permettra en 2023 de conforter les territoires qui s'engagent pour une culture durable.

Ces deux dispositifs, favorisant l'accès à la culture pour tous, concernent tous les territoires et toutes les esthétiques.

Aide à l'aménagement des lieux de diffusion culturelle

Seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées.

Programme 3119 - Château de Châteauneuf

Classé monument historique, le château de Châteauneuf a été transféré à la Région dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, en date du 2 avril 2007. Administré en régie directe, la Région en assure la conservation, la restauration, l'entretien, la gestion ainsi que le développement touristique et culturel.

Les travaux de restauration du château de Châteauneuf ont débuté en mai 2022 et se poursuivront jusqu'en décembre 2023. La Région s'est engagée dans ce vaste programme de restauration et de mise en valeur du château dans le cadre du PAIR avec une enveloppe de 4,8 M€.

La Région a choisi de laisser le site ouvert au maximum au public, il est prévu une fermeture du site uniquement de janvier à début mai 2023, cette période est nécessaire à la restauration du seul pont d'entrée du château ainsi qu'à la restauration intérieure et extérieure de la tour de la porte, qui abrite l'actuel accueil.

Il a été proposé dès le départ de faire des travaux un moment unique de médiation et de découverte des métiers de la restauration et du patrimoine, intitulé « Métamorphoses d'un château ». Différentes animations se sont ainsi mises en place afin d'encourager les visiteurs à venir au château avant comme après la fermeture. Pour 2022, le château a enregistré plus de 55 000 visiteurs, chiffre jamais enregistré par le château qui comptabilise habituellement sur une bonne année environ 45 000 visiteurs / an.

Aussi, il est à noter qu'il n'y aura pas de saison culturelle durant l'été 2023 du fait de travaux dans plusieurs corps de bâtiments dans la cour pendant l'été, ne permettant pas l'organisation de spectacles.

Les opérations prévues pour le bon fonctionnement de cette année de transition et de changements seront ainsi couvertes en 2023 par une nouvelle affectation en fonctionnement et investissement de 180 000 €.

Programme 3140AA – Restauration du patrimoine

La Région accorde une importance particulière à la restauration du patrimoine bâti présent sur son territoire. La richesse patrimoniale de la Bourgogne-Franche-Comté, symbolisée par plusieurs sites d'importance majeure, constitue un levier capital dans le domaine de l'appropriation culturelle par les citoyens, ou du rayonnement et de l'attractivité touristique. C'est également un atout important pour contribuer au développement local des territoires.

La Région contribue à la fois à la restauration des grands sites, d'envergure majeure, et à la préservation d'un patrimoine rural d'envergure plus limitée, mais source d'attachement et de fierté pour les territoires. Tous les projets de restauration soutenus comportent un volet consacré à la valorisation du patrimoine, qui passe au minimum par une ouverture des sites au public.

A travers le soutien à la restauration de grands sites patrimoniaux, la Région a ainsi contribué en 2022 à la restauration du château de Pierre de Bresse, en Saône-et-Loire, de la Basilique de Vézelay dans l'Yonne, ou des remparts Vauban de Besançon.

Le plan d'accélération de l'investissement régional a permis l'accompagnement de la restauration de plusieurs sites patrimoniaux majeurs en 2022 avec des taux de soutien majorés (30 % contre 20 % habituellement sur les dispositifs de droit commun). Dans ce cadre, on peut citer les albâtres du Palais Jacques d'Amboise à Cluny, en Saône-et-Loire, la Chapelle Notre-Dame du haut de Ronchamp, en Haute-Saône, ou encore le Cercle immense de la Saline royale d'Arc-et-Senans dans le Doubs.

Les premiers projets d'importance soutenus dans le cadre du CPER 2021-2027 ont également bénéficié du lancement des aides qui permettent de soutenir les premières phases d'études et de travaux sur des projets dont le déroulement s'étendra pour plusieurs années. Il s'agit par exemple de l'église Notre-Dame de Bethléem de Clamecy dans la Nièvre, ou de la cathédrale Vieux-Saint-Vincent de Mâcon, en Saône-et-Loire.

En ce qui concerne le patrimoine de proximité, un dispositif spécial de soutien lui est consacré pour soutenir une typologie vaste de projets, protégés ou non, publics ou privés. Les différents axes de ce programme de restauration permettent de balayer un spectre extrêmement large de projets, qui couvre toute la richesse patrimoniale du territoire.

Pour 2023 sont privilégiés les seuls projets de restauration déjà déposés, avec une attention particulière portée aux projets correspondant au cadre du FIP, fonds incitatif et partenarial qui permet aux porteurs de bénéficier d'une aide majorée de la part de l'Etat si la Région apporte parallèlement au moins 15 % de soutien à l'opération.

Le soutien apporté à la restauration du patrimoine de proximité est également incarné par le partenariat établi entre la Région et la Fondation du Patrimoine qui a pour objectif de développer le soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé, qu'il soit ou non religieux, grâce à une dotation de 300 000 euros accordée à la Fondation du Patrimoine, en 2022, avec une majoration liée au PAIR. En 2023, 200 000 euros sont identifiés sur ce dispositif qui permet d'accorder un euro de soutien de la Région pour chaque euro obtenu dans le cadre de la collecte participative lancée par la Fondation. Cette contribution régionale est destinée à encourager les projets de restauration patrimoniale qui bénéficient d'un soutien populaire et d'une démarche d'appropriation, indispensable à la préservation du patrimoine de territoire.

La Région accorde également son soutien à des chantiers patrimoniaux, quels que soit leur nature, qui peuvent correspondre aussi bien à des chantiers d'insertion, des chantiers menés par des bénévoles ou des chantiers archéologiques (220 000 euros). Ce type de projet, outre le bénéfice de la restauration elle-même, permet de développer le rôle fédérateur de la restauration du patrimoine au sein des territoires, au plus près du citoyen. Cette enveloppe est reconduite en 2023.

Pour capitaliser sur le potentiel d'attractivité des sites patrimoniaux de la région, l'appel à projets « Encourager un développement touristique innovant des sites patrimoniaux régionaux » porté de concert par les directions tourisme et culture a permis en 2022 de soutenir plusieurs projets importants. Depuis 2019, ce dispositif a permis d'accompagner la valorisation touristique et patrimoniale de sites d'ampleur variée (sites UNESCO, sites émergents du point de vue touristique) recouvrant diverses thématiques : tourisme de savoir-faire, œnotourisme, musées, châteaux, patrimoine sportif, ouvrages de Vauban, etc. L'édition 2022, a ainsi contribué à soutenir 5 projets dont ceux de la Citadelle de Besançon, la Maison Colette de Saint-Sauveur-en-Puisaye et le Château de Meauce dans la Nièvre, le Château de Maulnes dans l'Yonne ainsi que Domaine de la Croix-Montjoie à Thariseau, dans l'Yonne également.

Programme 3141AA – Valorisation du patrimoine

La bonne appropriation des sites et des vestiges patrimoniaux passe par un effort dans le domaine de la médiation et de la valorisation. La Région contribue à développer une meilleure valorisation du patrimoine à travers des dispositifs de soutien aux actions qui permettent une meilleure accessibilité du patrimoine à tous les publics et un développement d'actions de médiation qui peuvent prendre la forme d'expositions, de publications, de développement d'outils numériques, de mise en place de signalétique patrimoniale in situ, ou de créations artistiques dans des lieux patrimoniaux...

En 2022, ce programme a permis d'accompagner une quinzaine de projets, parmi lesquels on peut citer des publications de valorisation sur le patrimoine régional (ouvrage tous publics sur la lac des Settons dans la Nièvre), le développement d'outils de médiation in situ pour contribuer à l'interprétation d'un site patrimonial (production multimédia à Guérigny dans la Nièvre), ou encore des expositions proposées par les musées de France, dont la grande exposition *Le Beau Siècle*, consacrée au XVIII^e siècle au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.

En 2023, la Région s'inscrit dans la poursuite du soutien budgétaire à cette typologie d'actions de valorisation du patrimoine à destination de tous les publics, qu'il s'agisse du grand public ou des professionnels, afin de favoriser l'émergence de projets fédérateurs qui puissent rassembler les acteurs du patrimoine sur le territoire régional. La possibilité pour les Villes et pays d'art et d'histoire de proposer des projets éligibles élargit le panel de bénéficiaires potentiels et permet de soutenir des projets de qualité.

Au-delà de ces actions de valorisation, la Région peut également soutenir des projets de création artistique qui viennent apporter une relecture sensible des sites patrimoniaux à travers une approche esthétique, complémentaire de la médiation classique.

Programme 3142AA – Musées et structures ressources

Le soutien aux structures muséales du territoire au titre de l'aide aux structures ressources, concentrée sur les équipements ou des opérateurs qui possèdent un rayonnement particulier et un rôle de tête de réseau sur le territoire, sera poursuivi.

Programme 3143AA – Inventaire du patrimoine culturel

Depuis 2004, la mission d'Inventaire général du Patrimoine culturel fait partie des compétences obligatoires des Régions. Le recensement, l'étude et la diffusion de la connaissance sur le patrimoine régional dans un objectif de meilleure préservation et valorisation font partie intégrante des opérations d'inventaire. La Région s'est dotée d'un service pluridisciplinaire consacré à cette mission, avec des chargés de recherche, des photographes, des gestionnaires de bases de données, des chargés de mission et de valorisation.

Le service régional de l'Inventaire réalise un travail d'études et de recherche à la fois en archives et sur le terrain pour développer ma connaissance du patrimoine bâti et mobilier autour de thématiques qui correspondent au patrimoine de la Région, qu'il valorise à travers différentes actions menées en propre ou en partenariat avec des structures culturelles et patrimoniales: publications, expositions, conférences, visites guidées, portail internet, outils numériques de valorisation du patrimoine régional...

Plusieurs nouveaux sujets d'études pluriannuels ont été lancés dès 2021 et continuent à être développés : patrimoine des lieux de spectacle, patrimoine fortifié, patrimoine religieux du XXe siècle, patrimoine de la communauté de communes d'Arbois-Poligny-Salins – Cœur de Jura, ainsi qu'un partenariat avec le PETR de l'Auxois-Morvan pour l'étude du patrimoine industriel du Pays d'art et d'histoire. En 2022 a été lancé un travail 'inventaire sur les couvertures en pierre sèche sur le territoire du Parc National de Forêts, en lien avec le service de l'Inventaire de la Région Grand Est et les services du parc.

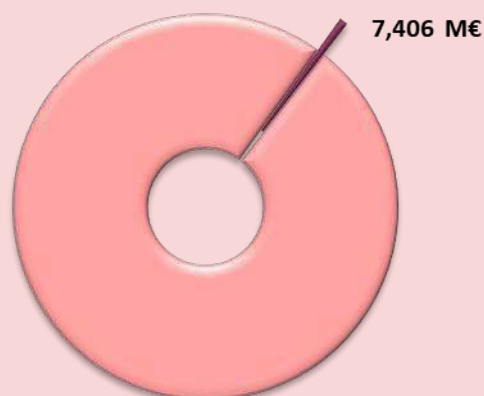
En 2022 est parue une synthèse sur le patrimoine horloger bisontin, à la suite de la vaste campagne menée sur le patrimoine industriel de Franche-Comté. En 2023 paraîtra une publication issue d'une étude sur la Saône navigable, ou encore une publication consacrée à l'histoire de la Bourgogne-Franche-Comté, réalisée avec l'aide des universités régionales. Un nouvel outil numérique sur le patrimoine thermal de Luxeuil-les-Bains a aussi été mis en ligne en 2022.

Le lancement du nouveau portail patrimoine en juin 2022 a permis la mise en œuvre d'une politique de diffusion plus efficace du résultat des recherches de l'Inventaire, avec l'accès à des ressources très nombreuses en termes de dossiers d'inventaire, de photographies ou de références documentaires. Enfin, l'exposition présentée au Château de Châteauneuf sur la thématique des archives, inaugurée en 2021, ainsi que les opérations de valorisation menées pendant les journées du patrimoine contribuent à une meilleure connaissance du patrimoine régional.

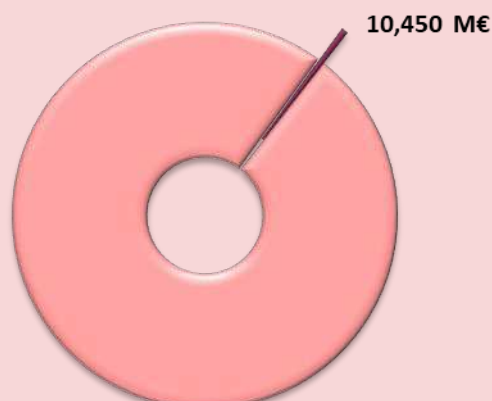
Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
1999P142	Sauvegarde restauration				2 924,19	-88%	-88%						
2001P017	Art contemporain				38 500,00	-83%	-83%	1 970 000,00	-6%	1%	1 938 680,33	-9%	0%
3111CPB	Patrimoine archéologique CPER 2015-2020				82 207,00	815%	815%						
3119AA	Châteauneuf en Auxois	30 000,00	0%	-79%	40 000,00	23%	-72%	150 000,00	0%	0%	145 523,57	-4%	-8%
3119CPB	Châteauneuf en Auxois CPER 2015-2020				4 190,80	-98%	-98%						
3121AA	Livre et lecture publique	60 000,00	-70%	-63%	106 608,50	-41%	-10%	790 000,00	0%	0%	806 818,25	-8%	0%
3122AA	Création et formation musicale				24 000,00	-74%	-43%	7 100 000,00	-4%	0%	6 741 676,09	-4%	-1%
3123AA	Spectacle vivant							4 886 445,00	1%	-1%	4 483 837,78	-5%	-12%
3128AA	Cinéma	1 000 000,00	-41%	-41%	2 093 167,00	13%	13%	410 000,00	0%	0%	403 190,24	-7%	-7%
3130AA	Développement culturel	25 000,00	-93%	-71%	417 527,44	9%	70%	3 034 770,00	2%	0%	3 159 103,96	-6%	2%
3131PR	Plan de relance 2020 Culture				204 197,96	-13%	-7%						
3140AA	Restauration du patrimoine	924 800,00	-78%	-75%	3 588 151,08	-8%	-10%	220 000,00	0%	-6%	221 401,46	-16%	-18%
3141AA	Valorisation du patrimoine				65 988,00	0%	-1%	185 000,00	0%	13%	169 165,03	9%	1%
3142AA	Musées et structures ressources				301 032,23	-95%	-84%	395 000,00	0%	5%	384 000,00	-5%	-2%
3143AA	Inventaire du patrimoine	20 000,00	-50%	-50%	46 473,32	-56%	-51%	100 000,00	-17%	-17%	113 299,47	-40%	27%
3144PR	Plan de relance 2020 Patrimoine				1 534 575,32	-62%	-54%						
TOTAL - Culture		2 059 800,00	-75%	-67%	8 549 542,84	-50%	-31%	19 241 215,00	-2%	0%	18 566 696,18	-6%	-4%

3.4. Sport

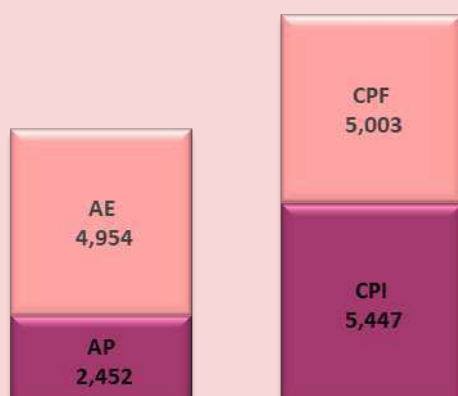
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Stabiliser et renforcer la nouvelle gouvernance territoriale

Depuis sa création en 2021, la Région assume la présidence de la Conférence régionale du Sport (CRdS). En 2022, elle a ainsi aux côtés de l'Etat, du mouvement sportif et des acteurs économiques mené un diagnostic sur la situation et le contexte dans lequel l'offre sportive est répartie et organisée sur le territoire.

Cette analyse a conduit à la rédaction d'un Projet Sportif Territorial (PST), adopté en assemblée générale de la CRdS le 5 décembre.

Ce PST retient 9 axes de développement et 4 ambitions pour le sport en Bourgogne-Franche-Comté : améliorer la structuration et la modernisation de l'offre sportive du territoire, faire rayonner les territoires de Bourgogne-Franche-Comté à travers le sport et ses valeurs, soutenir les initiatives locales et favoriser les synergies entre les acteurs.

En 2023, la CRdS procèdera à l'installation de la Conférence Régionale des Financeurs du Sport, dont les missions seront d'identifier des projets s'inscrivant dans la trajectoire validée du PST, et de proposer dans une logique de cofinancement des contrats pluriannuels d'orientation.

Accompagner le mouvement sportif dans ses mutations

Sur la base d'une évaluation des précédents contrats d'objectifs et d'un dialogue adapté au contexte incertain issus des crises successives qui impactent le mouvement sportif, la Région proposera aux 70 ligues et comités sportifs régionaux des nouveaux Contrats d'Objectifs Sportifs (COS), annualisés en 2023 et 2024 pour s'inscrire ensuite de façon pluriannuelle en cohérence avec la nouvelle olympiade 2025-2028.

Ces contrats permettront aux instances régionales d'engager et de conduire les évolutions nécessaires afin de s'adapter à un écosystème en transition : mutation de certaines pratiques, nécessité d'une gouvernance renouvelée et transition énergétique à appréhender. A noter que la Région initiera dans ce domaine une série d'actions, d'informations et de formations.

Valoriser les territoires, les structures sportives et les bénévoles

Par des programmes ambitieux de soutien à l'organisation de manifestations sportives et au fonctionnement de structures de haut niveau, la Région promeut la diversité et la richesse de ses territoires ainsi que l'excellence de ses structures sportives principalement ses clubs, cellules de base du développement du sport.

Vecteurs de valeurs et d'exemplarité ou acteurs du développement local pour la qualité des organisations qu'ils promeuvent et les actions de formation qu'ils initient, les clubs sportifs contribuent à favoriser le vivre ensemble.

Renforcer la position préférentielle du CREPS Bourgogne-Franche-Comté et du Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM) de Prémanon

Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), la Région, propriétaire depuis 2015 du CREPS, a initié en 2021 un important programme de travaux de rénovation de l'établissement.

Portée à près de 13 M€, cette ambition se concrétisera en 2023 par la rénovation et l'augmentation de sa capacité d'accueil et l'inauguration du Centre de Préparation et de Performance Athlétique (C2PA). Cet équipement complètera idéalement l'ensemble des prestations proposées par le CREPS qui vient par ailleurs en complément du label « Centre de Préparation aux Jeux » (CPJ) d'obtenir celui du « Grand INSEP ».

Cet équipement sera un atout pour le développement et le rayonnement de la structure dans le cadre de l'accueil de délégations en préparation pour les JOP 2024 mais également au service des acteurs du sport régional.

Il convient de rappeler les liens qui unissent le CREPS et le CNSNMM de Prémanon, base de préparation pour le Collectif France en ski nordique, particulièrement mis à l'honneur en 2022 par les titres olympiques de Quentin FILLON-MAILLET, que la Région continuera de soutenir.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 3221AA - Aménagement sportif du territoire

Sur le financement de nouveaux projets de la construction et la rénovation d'équipements sportifs, la Région accompagnera les collectivités maitres d'ouvrage qui auront déposé un dossier reconnu éligible avant la fin de l'année 2022.

En 2022, la reprise économique s'est confirmée avec des programmes d'investissement nombreux pour la construction ou la rénovation d'équipements importants, 87 projets ayant été financés en 2022 (88 en 2021).

Deux projets particulièrement structurants ont été soutenus en 2022 :

- En faveur du CREPS - Centre de préparation aux Jeux Olympiques : dans le cadre de la convention cadre signée le 7 mars 2022 qui prévoit d'accompagner le CREPS dans le financement de la remise à niveau des équipements sportifs de plein air, ainsi que pour l'équipement intérieur du nouveau Centre de Préparation Physique et Athlétique (C2PA), un soutien financier a été apporté pour l'équipement intérieur des salles de préparation physique et athlétique et des locaux annexes avec des matériels sportifs spécifiques, adaptés aux exigences de la haute performance ainsi que le réaménagement de la plateforme de la piste de roller.

- En faveur du Stade Abbé Deschamps et centre de formation : AJ Auxerre : l'accession sportive de l'AJ Auxerre en Ligue 1, acquise le 29 mai dernier, oblige le club à évoluer dans une installation bénéficiant du classement fédéral correspondant à ce niveau de compétition, le stade Abbé Deschamps ne répondant plus au cahier des charges imposé par la fédération et la ligue professionnelle pour le championnat de Ligue 1. D'ici la fin de la nouvelle saison, le club, propriétaire de ses installations, doit donc financer un programme de travaux pour une mise à niveau et une mise aux normes.

L'aide à l'acquisition de véhicules, proposée aux associations sportives pour réduire les coûts de déplacement collectifs et l'empreinte carbone dans l'organisation des compétitions sportives, a permis le financement de 54 dossiers soutenus (contre 60 en 2021).

Programme 3222AA - Soutien aux structures sportives

Les associations sont le socle du développement des pratiques, lieux de proximité, de solidarité et de partage autour d'un projet et d'une pratique sportive sécurisée par des éducateurs bénévoles ou professionnels, riches de solides formations et expériences.

Les clubs évoluant au plus haut niveau de leur discipline participent à l'attractivité et à l'identité du territoire, mais aussi au développement de la pratique sportive. Ainsi, la Région a décidé de s'investir dans le soutien aux clubs selon deux niveaux d'intervention : les clubs professionnels pour leurs centres de formation agréés (art 211-4 du code du sport) et au titre des missions d'intérêt général qu'ils proposent (art. L 113-2 du code du sport), mais également en faveur des clubs de sport collectif évoluant au plus haut niveau amateur.

Afin de promouvoir la pratique sportive féminine, il est également proposé d'accorder une aide financière à trois clubs dont l'équipe évolue au plus haut niveau amateur.

Dans ce contexte, ces subventions seront renouvelées en 2023 ainsi que l'aide à projets proposée à tous les clubs sportifs, permettant la promotion du sport pour tous, des valeurs de fraternité et de mixité, et ouvrant les disciplines à tous les publics, notamment les plus éloignés de la pratique. En 2022, 11 associations locales ont bénéficié du soutien de la Région pour un montant total de 31 000 €.

Programme 3223AA – Aide à la structuration du mouvement sportif

Suite à l'évaluation des Contrats Régionaux de Développement du Sport (CRDS) qui lient les ligues et comités à la Région conduite fin 2022 qui tire un bilan très positif de ces 3 dernières années, 2023 permettra d'identifier dans un contexte de forte fragilisation du secteur sportif et dans un exercice budgétaire contraint, les prochains axes structurants, avec des aides qui seront annualisées en 2023 et 2024 pour s'inscrire ensuite de façon pluriannuelle en cohérence avec la nouvelle olympiade 2025-2028.

En écho aux priorités du mandat en matière sportive, la prochaine contractualisation pourrait s'articuler autour des enjeux liés à la gouvernance du sport dans la région et à l'accompagnement du mouvement sportif vers les transitions écologiques, et de l'égalité femmes-hommes.

La Région continuera de soutenir les sportifs de haut niveau, licenciés dans un club de Bourgogne-Franche-Comté et qui poursuivent simultanément leur préparation sportive et une formation scolaire, universitaire ou professionnelle. 122 athlètes proposés par leurs ligues ou comités ont été soutenus par la Région en 2022, à hauteur de 1 500 € pour les sportifs boursiers et 500 € pour les sportifs non boursiers. Cette aide est renouvelée en 2023.

Programme 3224AA – Soutien à la promotion du sport

Partenaire incontournable des organisateurs de manifestations à fortes retombées économiques et touristiques, de notoriété et de promotion de la région hors de ses frontières et des organisateurs d'épreuves délivrant un titre national, la Région a soutenu 129 manifestations en 2022 pour un montant de 1 014 850 €, démontrant une réelle reprise des compétitions soutenues sur le territoire après une période marquée par la crise sanitaire.

Pour l'année 2023, deux événements majeurs, du plus haut niveau mondial, sont annoncés dans le massif jurassien avec l'accueil de 2 coupes du monde de combiné nordique et de ski de fond au stade des Tuffes à Prémamanon et à Chauv-Neuve en janvier 2023. Les Tours de France Masculin et Féminin passeront à nouveau par notre région, avec deux départs d'étape à Moirans-en-Montagne et Belfort ainsi qu'une arrivée à Poligny.

Une aide à projets complète ce dispositif. Il permet de soutenir les porteurs d'évènements plus locaux, vecteurs de lien social, de bien vivre ensemble, permettant la découverte et l'accès aux pratiques sportives pour des populations éloignées et valorisant la pratique du sport par les femmes. En 2022, 20 associations sportives ont reçu ce soutien pour un montant global de 43 000 €. Cette aide à projets est renouvelée en 2023.

Programme 3225AA – Aide à l'accès à la pratique sportive

La Région finance le coût des licences « Fédération Française Handisport » et « Fédération française du sport adapté » de tout sportif ou accompagnant, au sein d'un club affilié aux comités régionaux correspondants. Poursuivant, l'objectif de favoriser l'accès des personnes porteuses d'un handicap (physique ou intellectuel) à une pratique sportive de qualité et sécurisée, la Région apporte son soutien direct aux bénéficiaires, en lien avec

les comités régionaux. En 2022, ces prises en charge représentaient un montant global de 139 000 €, en légère baisse par rapport à 2020, en raison de la perte d'activité générée par la crise sanitaire.

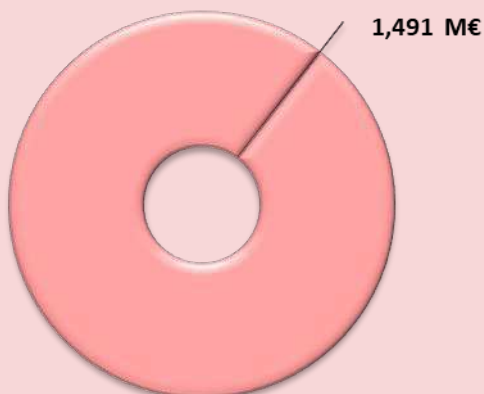
Concernant l'accès à la pratique sportive pour les lycéennes et lycéens, le 1^{er} semestre 2023 sera consacré à un bilan de ce dispositif afin d'optimiser l'intervention de la Région et proposer un nouveau cadre d'intervention pour l'année scolaire 2023-2024.

Programmes 3212AA - Equipements et matériels sportifs, 3220AA – CREPS et 3228PR - Plan de relance 2020 Sports

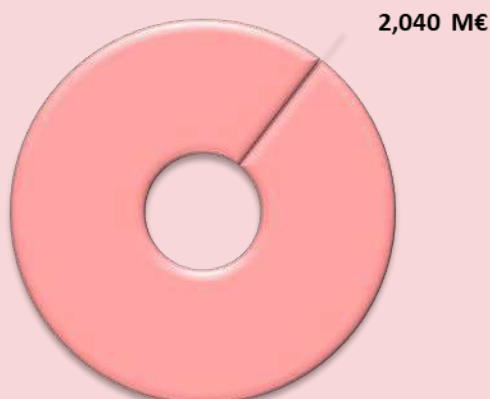
Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
3221AA	Aménagement sportif du territoire	2 451 641,00	-40%	-62%	4 390 365,73	-4%	-8%	60 000,00	-33%	0%	72 000,00	-33%	9%
3222AA	Soutien aux structures sportives							2 143 000,00	-3%	6%	2 067 501,09	4%	24%
3223AA	Aide à la structuration du mouvement sportif				97 405,00	-32%	-1%	1 812 130,00	-6%	-4%	1 577 355,16	-4%	-15%
3224AA	Soutien à la promotion du sport							800 000,00	-22%	-22%	1 119 093,40	-5%	36%
3225AA	Aide à l'accès à la pratique sportive							139 000,00	-37%	-37%	167 020,00	-21%	-21%
3228PR	Plan de relance 2020 Sports				959 400,00	8%	506%						
TOTAL - Sport		2 451 641,00	-42%	-63%	5 447 170,73	-3%	8%	4 954 130,00	-9%	-5%	5 002 969,65	-2%	8%

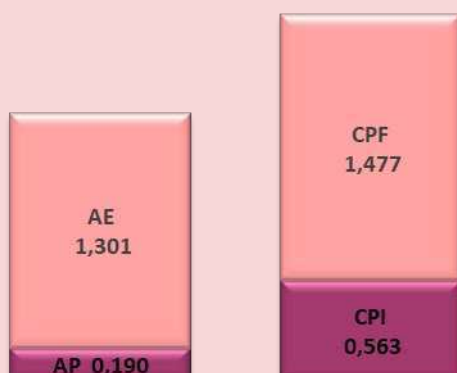
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



3.5. Vie associative

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Poursuivre le soutien aux acteurs de la vie associative

Avec un nombre croissant d'associations (plus de 60 000) et de bénévoles (plus de 570 000), ce secteur, fort de près de 80 000 salarié.e.s (11 % de l'emploi salarié en Bourgogne-Franche-Comté), incarne le dynamisme de nos territoires.

Sur la base de la charte des engagements réciproques signée en juillet 2022, la Région poursuivra et intensifiera son soutien aux acteurs du secteur par le biais de ses dispositifs : Fonds Régional pour le Développement de la Vie Associative (FRDVA), dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), aide aux projets Laïcité, Lutte contre les discriminations et Egalité Femmes-Hommes. Elle proposera par ailleurs un accompagnement renforcé aux principales têtes de réseaux.

Mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'emploi associatif

Depuis 2016, la Région a créé près de 1 300 emplois d'utilité sociale en proposant une aide au fonctionnement de 7 000 € complété d'une dotation en investissement de 5 000 €.

Ce dispositif, à l'aune d'une évaluation et d'une concertation avec les partenaires majeurs de la Région (mouvement associatif, France Active, CRAJEP, notamment) évoluera en 2023 : un nouveau format devra être proposé à compter du second semestre.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 3227AA – Vie associative, laïcité, égalité

Programme régional d'aide à l'emploi d'utilité sociale : un levier pour structurer et professionnaliser les associations

1 285 emplois ont été soutenus dans le cadre de ce programme désormais emblématique depuis son lancement en septembre 2017 et fin 2022 avec l'objectif d'encourager les associations à se professionnaliser par la création ou la pérennisation d'emplois d'utilité sociale et collective dans des secteurs d'activités ciblés : culture, sport, jeunesse, éducation populaire, citoyenneté, santé, environnement, solidarité et formation.

Une démarche d'évaluation a été conduite sur le 2^{ème} semestre 2022, elle s'appuie sur une enquête envoyée à l'ensemble des associations bénéficiaires d'une ou plusieurs aides. 253 associations ont répondu, soit 40 % des bénéficiaires, 95 % d'entre elles déclarent que le poste soutenu est encore dans les effectifs de l'association, et les créations de postes (62,9 %) sont deux fois plus importantes que les pérennisations de poste (28,9 %), l'objectif poursuivi étant clairement rempli.

S'appuyant sur ce retour d'enquête et également sur la nécessité de proposer une nouvelle critériologie favorisant l'employabilité dans les associations, pour des emplois de qualité et pérenne, un travail a été mené conjointement avec les têtes de réseaux investis sur les problématiques de l'emploi dans les associations afin de proposer un nouveau règlement en cours d'année 2023.

Le dispositif local d'accompagnement (DLA), un soutien indispensable pour la consolidation et la restructuration des associations.

Mis en place en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) aide les structures d'utilité sociale créatrices d'emploi dans leur démarche de consolidation et de développement. Organisé à l'échelle régionale et départementale, le DLA a pour finalité le développement et l'amélioration de la qualité de l'emploi dans une démarche de renforcement du modèle économique, au service du projet associatif et du développement du territoire.

En 2022, à la suite d'un appel à projets lancés par la DREETS et la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts et Consignations), les structures porteuses d'un DLA départemental ont été désignées pour la période 2023-2025. Le DLA est porté à l'échelle régionale par France Active Bourgogne-Franche-Comté.

La Région soutiendra à nouveau en 2023 les 8 DLA départementaux et le DLA régional en attribuant une enveloppe supplémentaire dans une période de forte instabilité du monde associatif.

Partager les valeurs d'égalité femme-homme, de laïcité et de la lutte contre les discriminations

La Région s'engage pour la défense, le respect et l'éducation à ces valeurs fondatrices de la république, garantes de l'égalité, la liberté et la fraternité entre nos concitoyens. Deux dispositifs sont déclinés :

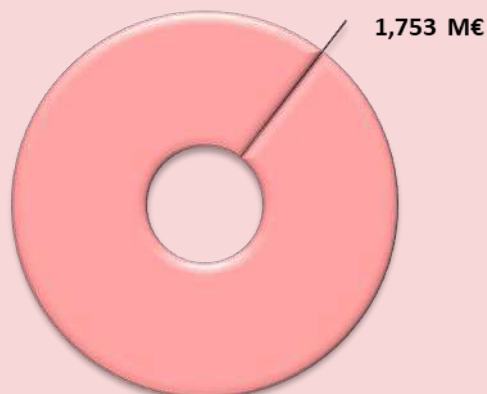
- L'aide à projets « égalité femme-homme, citoyenneté et lutte contre les discriminations » pour promouvoir le vivre ensemble par le soutien à des actions de lutte contre les inégalités entre femmes et hommes, contre les discriminations, ou de promotion de l'engagement citoyen et de la solidarité
- L'aide à projets « laïcité » pour apporter un soutien aux actions en faveur de la promotion et la défense des principes de la République, tout particulièrement celui de la laïcité

En 2022, 14 dossiers ont été soutenus pour un montant total de 39 459 €. Il est proposé de reconduire l'enveloppe votée en 2023.

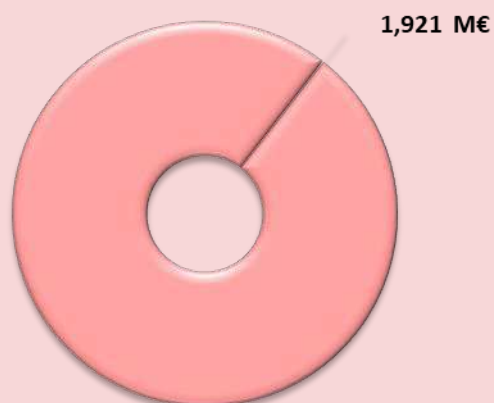
Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
3227AA	Vie associative, laïcité, égalité							601 000,00	20%	17%	610 479,39	7%	5%
9124AA	Fonds de soutien associatif COVID-19										3 150,00	-94%	-93%
9122PP	Emplois d'utilité sociale	190 000,00	-80%	-79%	563 488,62	-45%	-25%	700 000,00	-67%	-52%	863 430,29	-50%	-34%
TOTAL - Vie associative		190 000,00	-80%	-79%	563 488,62	-45%	-25%	1 301 000,00	-50%	-34%	1 477 059,68	-37%	-24%

3.6. Jeunesse

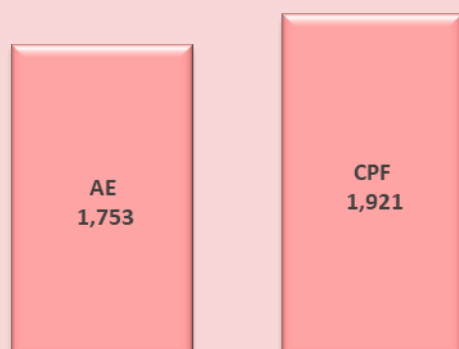
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Mise en place du Dialogue Structuré de la Jeunesse (DSJ)

Issu d'un partenariat pro-actif avec le CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire), l'Etat (DRAJES – Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport) et le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse), le DSJ se met progressivement en place et se déploiera complètement en 2023.

Il se conçoit comme une co-construction des politiques publiques entre jeunes et élu.e.s. Ainsi, 18 espaces permanents animés par des professionnels de l'éducation populaire et des espaces « volants » seront organisés jusqu'en juin 2023 autour de la thématique de la gestion et de la préservation des ressources naturelles de la région.

Les propositions issues de ces espaces de dialogue seront portées à la connaissance des élu.e.s régionaux en juin 2023.

Evolution du dispositif Permis de Conduire

Le dispositif d'aide au permis de conduire évolue en 2023, avec une aide ramenée à 300 € et le maintien des conditions d'éligibilité existantes liées aux ressources des familles (quotient familial à 700 €) et aux publics cibles (notamment jeunes de 15 à 25 ans issus des filières générales et technologiques).

L'aide sera toujours conditionnée à la réalisation de 15 heures de bénévolat dans une association par le bénéficiaire de l'aide.

Ce nouveau formatage permettra une volumétrie budgétaire ajustée à 750 000 € pour environ 2 300 aides.

Soutien au CRIJ

La Région poursuivra l'accompagnement du CRIJ dans la déclinaison de ses missions essentielles notamment la diffusion qualitative de l'information en direction des jeunes ainsi que le portage de la carte Avantage Jeunes sur l'ensemble du territoire. Il sera procédé à une évaluation de ce dispositif en 2023.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 3226AA – Jeunesse

Inciter l'engagement chez les jeunes, les accompagner dans leur accès à l'autonomie et soutenir leur pouvoir d'achat

Dans le cadre de son plan de mandat, la Région soutient ou propose des initiatives promouvant l'engagement citoyen des jeunes. Dans ce contexte, elle souhaite apporter son appui au service civique, en soutenant toute initiative visant à le promouvoir et à le développer et en proposant un accompagnement pour le déploiement de missions notamment en zone rurale.

Le dispositif de soutien s'adresse aux structures suivantes : communes de moins de 3 500 habitants, EPCI de moins de 50 000 habitants et associations implantées dans des communes de moins de 3 500 habitants. Neuf structures intermédiaires, bénéficiant d'un agrément national par l'Agence du Service Civique, proposent leur offre de service aux structures d'accueil candidates : présentation du service civique et sa déclinaison pour la structure d'accueil ; rédaction de la mission ; recherche du ou des jeunes(s) en mission ; suivi administratif du ou des jeunes(s) en mission.

On comptabilisait, fin 2022, 157 jeunes accueillis sur des missions depuis 2019 grâce au soutien de la Région. En 2022, la Région a par ailleurs renouvelé son soutien au programme « Cinéma & citoyenneté » porté par Unis-Cité, première grande mission nationale de Service Civique dans le champ culturel : les volontaires ont pour mission d'organiser et d'animer des séances ciné-débat dans des établissements scolaires (essentiellement lycées et CFA) et des lieux d'éducation populaire. Un nouveau programme porté également par l'association Unis-Cité a reçu le soutien de la Région en 2022 pour développer des missions de service civique sur la thématique de l'environnement en travaillant avec les acteurs locaux (collectivités locales, associations, établissements publics). Ce projet se décline en deux axes : sensibilisation à l'environnement et transition écologique, agricole et alimentaire.

Ce dispositif d'appui au service civique sera reconduit en 2023.

a. Le dispositif Permis de conduire

La politique de la Région en faveur des jeunes du territoire s'attache à mettre en œuvre les conditions indispensables à la réalisation de leurs ambitions et à leur réussite. L'accès à l'autonomie étant identifié comme une priorité régionale, une aide forfaitaire de 500 € pour le financement du permis de conduire s'est déployée sur la grande région depuis 2016. Le dispositif engage notamment chaque jeune à réaliser 15 heures de bénévolat dans une association.

Le dispositif est monté en puissance chaque année, partant de 850 bénéficiaires en 2016 pour atteindre environ 2 689 bénéficiaires en 2022, soit une augmentation substantielle jamais enregistrée (2 546 dossiers en 2021). Le dispositif a connu une première évolution majeure en 2019, avec l'extension de l'aide à tous les élèves des filières générales et technologiques, en plus des filières professionnelles.

Afin de réguler l'afflux de dossiers, une baisse du quotient familial a été votée à l'Assemblée plénière du 24 juin 2022, passant d'un quotient familial de 900 € à 700 €, ne permettant pas de réguler le nombre de dossiers sur 2022, l'impact de cette nouvelle application ne pouvant être encore mesuré.

Pour autant, une nouvelle proposition de modification devrait être proposée dès le début de l'année 2023, afin de réguler ce dispositif et atteindre sa volumétrie initiale souhaitée en 2023 de 2 300 bénéficiaires par an dans un cadre budgétaire dédié plus contraint.

b. L'aide aux projets jeunesse

10 projets ont été soutenus en 2022 pour un total de 39 925 € dans le cadre de l'aide aux projets jeunesse qui sera à nouveau proposée en 2023. Elle apporte un accompagnement financier pour la réalisation d'actions, initiées et portées par des jeunes, et s'inscrivant dans une des 15 thématiques retenues telles que le lien avec les entreprises, l'accès au numérique, les pratiques culturelles et sportives...

c. Le soutien aux actions du CRIJ

L'information jeunesse, mission d'intérêt général garantie par l'État et déclinée telle que définie dans la charte européenne de l'information jeunesse, s'appuie en région sur le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et près de 50 points d'information jeunesse (PIJ ou BIJ).

Après la fusion des CRIJ Bourgogne et Franche-Comté effective le 14 juin 2018, la jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté a désormais un interlocuteur unique assurant les missions d'intérêt général de l'information jeunesse sur l'ensemble de la région. A ce titre, le CRIJ Bourgogne-Franche-Comté a obtenu sa labellisation auprès des services de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale le 22 octobre 2018. Il a ainsi pu développer ses missions sur une première année pleine dès 2019 pour l'ensemble de la région.

Le soutien de la Région au CRIJ vise plus spécifiquement le fonctionnement de la Carte Avantages Jeunes, dont le déploiement bourguignon doit se poursuivre, du Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) opérationnel sur tout le territoire, du magazine mensuel TOPO et du site internet régional « jeunes-bfc.fr ».

Pour l'exercice budgétaire 2022 et l'ensemble de ces actions, le CRIJ Bourgogne-Franche-Comté a été soutenu par la Région à hauteur de 513 000 €. Il est proposé de reconduire cette subvention en 2023.

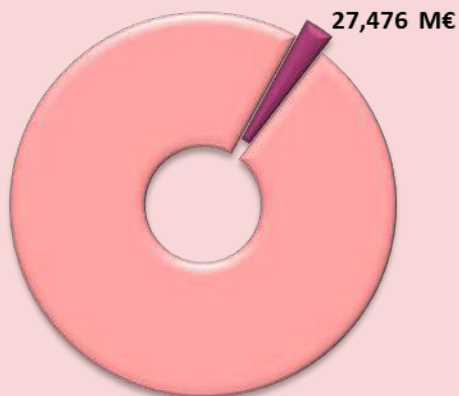
Partenaire financier majeur de la e-Carte Avantages Jeunes, la Région soutient parallèlement deux avantages proposés dans le domaine du livre. Ainsi, 2 coupons sont disponibles pour l'ensemble des bénéficiaires : Un coupon « avantage bibliothèque » et un bon d'achat « avantage librairie » qui offre 6 € de réduction sur un livre au choix acheté dans plus de 40 librairies indépendantes partenaires.

Programmes 1999P155 – Aides jeunesse, 3218AA - Pack autonomie jeunesse, 9124AA

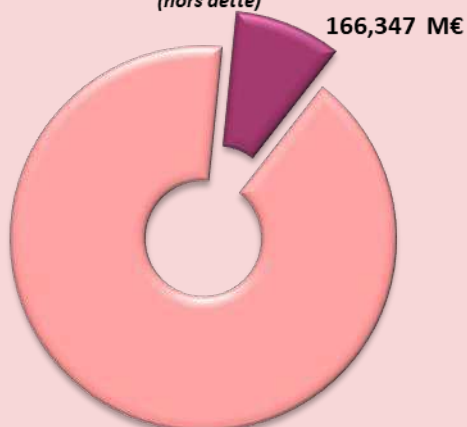
Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
3226AA	Jeunesse							1 503 000,00	-23%	-32%	1 675 245,43	-21%	-26%
9123AA	Services civiques							250 000,00	0%	40%	246 022,00	-4%	29%
TOTAL - Jeunesse								1 753 000,00	-20%	-26%	1 921 267,43	-20%	-22%

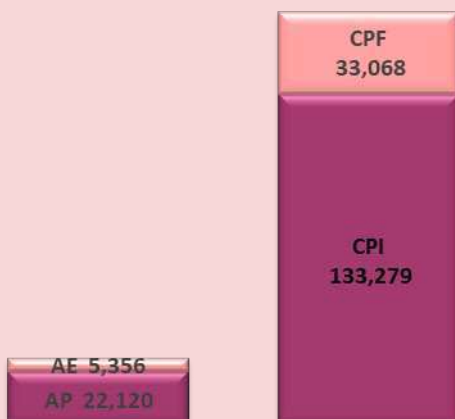
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



3.7. Action européenne et internationale

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

L'année 2023 est une année à enjeux forts pour les programmes européens :

- fin de la programmation des enveloppes de base des programmes opérationnels Bourgogne et Franche-Comté 2014-2020 : dernière année de programmation des programmes opérationnels (PO) FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020, il s'agit d'engager les dernières opérations pour optimiser la consommation de la maquette et payer l'ensemble des fonds européens alloués à nos territoires.
- fin du déploiement du volet REACT-EU des programmes opérationnels Bourgogne et Franche-Comté 2014-2020 : il s'agit de programmer les crédits (et même de surprogrammer pour compenser les éventuels défauts et dépenses inéligibles) et de poursuivre les paiements.
- début de programmation des programmes FEDER FSE+ 21-27 et Interreg France-Suisse 21-27 : assurer l'animation auprès des porteurs de projets et commencer la programmation sur des dossiers structurants, notamment à travers le lancement d'appels à projets ou le déploiement de nouveaux instruments financier avec le Fonds européens d'investissement (FEI). Enfin, la Région poursuivra la mise en œuvre du nouveau programme Interreg France-Suisse, essentiel pour le développement de notre zone transfrontalière.



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

Fonds européens :

Le contexte international sur les bénéficiaires (augmentation des coûts, crise énergétique) a des impacts sur les bénéficiaires et par effet de ricochet sur les projets cofinancés par des fonds européens. Les impacts ne sont pas essentiellement financiers mais portent plutôt sur les modalités de mise en œuvre des opérations (décalages de calendrier, retards dans les remontées de paiement) ce qui pourrait, à terme, fragiliser la clôture des programmes.

International :

L'action internationale de la Région est par nature directement impactée par le contexte international, avec notamment des aides d'urgence en réponse à la guerre en Ukraine (aides à des ONG ou aides directes en faveur de la population ukrainienne).

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Fonds européens

FEDER

PO 2014-2020 Franche-Comté Massif du Jura

PO 2014-2020 Bourgogne

Le programme 2014P021 représente 12 M€ en AP avec une couverture en CPI de 3,6 M€, et 1 M€ en AE.

Le programme 6200 FE représente 1 M€ en AE.

Les montants ont été calculés sur la base de la maquette globale du programme et de la programmation à terminer, incluant une sur-programmation raisonnable permettant d'optimiser la consommation des crédits. Les montants en CPI ont été calculés à partir des conventions déjà établies, du reste à payer et des objectifs de fin de gestion.

Le volume des CP est susceptible d'évoluer en fonction des paiements réalisés, dans cette année particulière d'articulation de fin de gestion 2014-2020 et de la nouvelle programmation 2021-2027.

FSE

Programmes 2014P020 FC et 6100 BO

500 K€ sont repositionnés sur chaque programme FSE afin de pouvoir prendre en charge les éventuelles déprogrammations et reprogrammations afin de garantir une consommation optimale de l'enveloppe.

Programmes 6300PR et 6400PR – REACT EU BFC

Les montants ont été définis compte-tenu d'opérations à rééquilibrer, concernant notamment des instruments financiers.

Ainsi, l'enveloppe de REACT est dotée de 10 M€ au titre de 2023 (5 M€ pour BO et 5 M€ pour FC) notamment au titre d'un abondement BPI pour une programmation à la hausse des prêts rebonds en lieu et place de garanties de prêts.

Cette enveloppe permettra par ailleurs de couvrir d'éventuelles déprogrammations/reprogrammations.

Programme 0401AA – Europe et international

- **Coopération et rayonnement international**

L'action régionale se poursuit en coopération avec les Régions étrangères partenaires de la Bourgogne-Franche-Comté : Région du Maule au Chili, Province du Cap occidental en Afrique du Sud, Land de Rhénanie-Palatinat en Allemagne (notamment en lien avec la Maison de Bourgogne Franche-Comté à Mayence), Voïvodie d'Opole en Pologne, Région de Bohême centrale en République tchèque. Le règlement d'intervention Coopération internationale permet de soutenir des projets portés par des acteurs locaux et qui se situent dans ce périmètre géographique, en y incluant, depuis 2021, les Régions membres de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine (SUERA), avec lesquelles la Bourgogne-Franche-Comté coopère depuis 2016, année de lancement de la SUERA.

La ligne budgétaire dédiée permet également de financer des accueils de délégations étrangères hors conventions, des manifestations à caractère international sur le territoire BFC, ainsi que des opérations ponctuelles d'envergure qui participent à la politique de rayonnement international de la Région.

Fortement mobilisée depuis le début de la guerre en Ukraine, la Région agit en lien étroit avec les partenaires de la Convention Quadripartite pour des soutiens à la population et à la reconstruction. Cet accompagnement se poursuivra en 2023.

- **Solidarité internationale**

Poursuite du soutien financier aux acteurs locaux et aux jeunes de Bourgogne-Franche-Comté via les règlements d'intervention « solidarité internationale », « solidarité internationale – eau et assainissement », « Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale », « jeunes citoyens du monde » et les actions de mise en réseau.

- **Affaires européennes**

Cette ligne budgétaire recouvre à la fois le financement des actions du bureau de Bruxelles et le fonctionnement de la régie autonome Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, qui réunit les Centres d'Information Europe Direct (CIED) de Dijon et de Besançon. Elle peut également financer des opérations d'animation et de communication relatives aux programmes Interreg Espace Alpin, Europe du Nord-Ouest et Europe ainsi que des manifestations qui s'inscrivent dans le cadre des travaux de la SUERA.

- **Coopération dans le cadre de l'arcjurassien**

Dans le cadre de la stratégie de coopération franco-suisse mise en œuvre par la Région, l'Etat et les 4 cantons suisses de Berne, Vaud, Neuchâtel et du Jura, il s'agit notamment de poursuivre la coordination et la concertation aux différents niveaux politiques et techniques, mais aussi d'accentuer la connaissance sur les facteurs clés de cette zone d'échanges. Le programme permettra d'assurer l'animation territoriale de la stratégie via la mise en place d'événementiels (forums des acteurs, ateliers territoriaux, rencontres politiques), de financer les frais d'études et de communication (Observatoire de l'Arc jurassien, site Internet, création de supports et objets) et de soutenir les projets coconstruits entre partenaires suisses et français à travers la mobilisation du fonds de soutien aux petits projets transfrontaliers (FPPT).

S'agissant du programme 0401AA, le budget primitif 2023 comprend une enveloppe de 1 456 500 € en AE avec une couverture des CPF à hauteur de 1 490 369,21 et de 120 000 € en AP avec une couverture en CPI de 106 878,60 €.

Programme 0402AA – Autorité de gestion des fonds européens

Ce programme réunit les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des fonds européens (programmes opérationnels FEDER-FSE 2014-2020, programme FEDER-FSE+ 2021-2027, programmes de développement rural FEADER, futur volet régional du plan stratégique régional (PSN) et programme Interreg France-Suisse 2014-2020 et 2021-2027) :

- Actions de communication spécifiques aux fonds européens (pas de prise en charge par le budget communication de la collectivité). En 2023, cela portera essentiellement sur l'organisation de l'évènement de lancement du programme FEADER 2022-2027 mais également sur le déploiement des outils de communication nécessaires pour l'animation et la communication autour des programmes, ainsi que la valorisation des projets soutenus avec les programmes 2014-2020...
- Logistique : organisation des comités qui rythment la vie des programmes,
- Prestations concernant notamment les vérifications de dépenses et le suivi des programmes opérationnels.

Concernant le programme 0402 AA, un budget primitif 2023 prévoit une enveloppe de 900 000 € en AE et 949 809,66 € en CPF.

La mise en place de la programmation 2014-2020 pour le programme opérationnel BFC et pour le programme IFS demande en effet la réalisation d'actions et d'outils de communication nouveaux ainsi que le lancement de nouveaux marchés de prestations de service (séminaire de lancement des programmes, brochures, marché d'analyse de la commande publique et certificat de service fait, ...). Il est néanmoins important de préciser qu'il s'agit des frais liés à l'assistance, la communication, la logistique, l'externalisation et l'animation des programmes européens 2014-2020 (FEDER-FSE-PDR-IS) et 2021-2027 qui sont compensés par le versement d'une recette d'assistance technique forfaitaire.

A noter que depuis 2020 les PO Bourgogne et Franche-Comté, le PC Interreg et les PDR Bourgogne et Franche-Comté ont opté pour une nouvelle modalité de mobilisation de l'assistance technique, le taux forfaitaire. L'autorité de gestion se verra ainsi attribuer pour assurer ses missions d'autorité de gestion, une recette par programme, d'un montant proportionnel au total des dépenses déclarées, qui ne sera plus directement en contrepartie d'une action ou d'une dépense qu'elle aurait supportée. Ce mécanisme permet d'optimiser la mobilisation de l'assistance technique par la collectivité.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
0402AA	Assistance, communication, animation Fonds européens							900 000,00	-28%	-28%	949 809,66	15%	-16%
0401AA	Europe et international	120 000,00	-43%	-44%	106 878,60	-59%	-60%	1 456 500,00	20%	3%	1 490 369,21	13%	11%
2014P020	FSE							500 000,00					
6100FE	FSE 2014-2020							500 000,00	-62%	25%	1 118 828,29	-42%	-38%
6110FE	FSE 2021-2027										3 360 000,00	180%	
2014P021	FEDER	12 000 000,00	200%	-27%	26 615 403,91	28%	-2%	1 000 000,00	-41%	-41%	6 708 775,70	16%	18%
6200FE	FEDER 2014-2020				33 031 218,63	65%	22%	1 000 000,00	-68%	1567%	10 506 213,69	12%	44%
6210FE	FEDER 2021-2027				16 067 200,00	375%					5 266 800,00	230%	
6220FE	IFS 2021-2027				3 600 000,00	365%					2 900 000,00	462%	
6300PR	Plan de relance 2020 Fonds europeens BO	5 000 000,00			23 769 463,49	31%	100%						
6400PR	Plan de relance 2020 Fonds europeens FC	5 000 000,00		111%	30 089 111,14	82%	220%				767 000,00	156%	
TOTAL - Action européenne et internationale		22 120 000,00	-94%	-93%	133 279 275,77	67%	76%	5 356 500,00	-96%	-95%	33 067 796,55	43%	91%

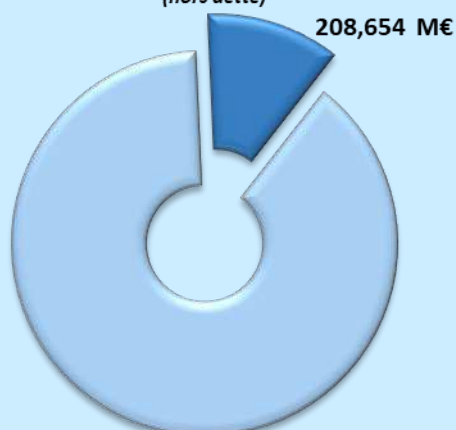
Partie 2 – Les ressources au service de l’action régionale

Thématiques	AP 2023	CPI 2023	AE 2023	CPF 2023
AXE 4 - LES RESSOURCES	12 914 200,00	93 681 021,38	20 084 532,00	275 355 717,19
Politique RH		11 000,00		208 643 318,00
Gestion financière *	5 000 000,00	75 000 000,00	5 290 000,00	42 535 000,00
Communication	110 000,00	370 000,00	3 439 034,00	3 818 702,46
Participation citoyenne		300 000,00	233 000,00	83 000,00
CESER				1 444 000,00
Systèmes d'information	4 905 200,00	7 241 660,70	4 518 600,00	5 304 655,26
Moyens généraux	2 899 000,00	10 738 348,60	5 520 998,00	5 761 037,64
Cabinet				70 000,00
Evaluation des politiques publiques			500 000,00	622 535,40
Modernisation action publique		20 012,08	259 000,00	259 960,00
Assemblées - Documentation - Courrier				5 744 000,00
Achats			173 900,00	893 900,00
Affaires juridiques et archives			150 000,00	175 608,43

* hors gestion active de la dette

Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP

(hors dette)



1. La politique RH

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Les grandes priorités de la politique Ressources humaines pour l'année 2023 seront les suivantes :

➤ **Préparer et accompagner l'installation d'une nouvelle instance : le comité social territorial**

Institué par la loi 2019-828 de transformation de la fonction publique, une nouvelle instance voit le jour en 2023, le Comité social territorial (CST) à l'issue des élections professionnelles du 8 décembre 2022 qui se sont déroulées pour la première fois par voie électronique.

Le CST vient suppléer les actuels comité technique (CT) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Ce dernier est remplacé de fait par une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT). Cette formation est donc désormais une émanation du CST et non un comité à part. Toutefois, la collectivité attachée à la spécificité du traitement des questions de préventions souhaite conserver pour la formation spécialisée, en accord, voir à la demande des représentants du personnel, un fonctionnement identique au CHSCT.

➤ **Donner les moyens humains pour permettre à la Région d'assurer ses missions**

L'ordonnance n° 2022-68 du 26 janvier 2022 relative à la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) au titre de la programmation débutant en 2023 confie aux régions, la gestion des aides non surfaciques. De plus dans le cadre de la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 février 2022, la région devient l'autorité compétente dans la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres.

Ces nouveaux cadres intègrent des transferts de moyens, à la fois humains et financiers. Ceux déclarés par l'Etat, insuffisants pour mener à bien les politiques ont été complétés par des créations volontaires de postes par l'Assemblée plénière. Ainsi, 56 postes permanents et 12 contrats de projet ont été créés. Le coût 2023 est estimé à 1 760 000 € pour les postes permanents et 315 000 € pour les postes non permanents tenant compte de la mise de disposition gratuite de personnels Etat. Sur ces 56 postes permanents et 12 contrats, 41 postes seront compensés financièrement.

Par ailleurs, la collectivité régionale a toujours su s'adapter et faire face aux contraintes de son environnement. C'est l'esprit de la démarche d'adéquation de missions et de moyens qui a abouti en 2022 à la création au sein des services administratifs de 71 postes permanents et 12 contrats de projet.

Budget 2023 (en M€)



Pour rappel, le budget 2022 prévoyait un montant de 1 250 000 € pour les postes permanents et contrats de projet. Le montant prévu au budget primitif 2023 est de 1 635 000 € pour les emplois permanents et 580 000 € pour les non permanents. Ainsi, le nombre de postes créés en 2022 dans le cadre de la démarche adéquation missions moyens n° 3 et des transferts de compétences FEADER et Natura 2000 représente un coût total pour la collectivité de 4 645 000 € pour les postes permanents et 895 000 € pour les postes non permanents.

Concernant les établissements d'enseignement, la collectivité fait le choix de créer 20 postes permanents et de les affecter à des lycées considérés en sous effectifs afin de leur donner les moyens de fonctionner. Ces créations seront compensées par des suppressions dans les établissements considérés comme étant en sureffectifs à partir de 2024 et lors des départs naturels d'agents. Ces décisions seront prises sur la base d'une grille de répartition des moyens humains au vu de critères objectifs (nombre d'élèves, surface, nombre de repas, etc.) et d'un dialogue de gestion ouvert avec les lycées.

D'autre part, afin de tenir compte des contraintes budgétaires, l'administration a fait le choix, à compter de septembre 2022, de diminuer les effectifs de remplaçants dans les établissements d'enseignement.

Il faut souligner que la collectivité a fourni un effort particulier pendant la crise et que ce fonctionnement ne peut perdurer. Toutefois, si les nouvelles règles de remplacement sont plus restrictives, la collectivité maintient ses efforts sur les absences longues afin de tenir compte de la fragilité de la population dans les lycées (moyenne d'âge et restrictions d'aptitude qui ont lien direct avec l'absentéisme). Le budget consacré aux non titulaires des lycées est de 13 349 000 €, soit en augmentation de 680 000 €. Cette augmentation s'explique par l'application des contraintes règlementaires comme l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier et 1^{er} mai 2022 et l'augmentation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2022.

➤ **Garantir un pouvoir d'achat aux agents dans le cadre d'un budget contraint**

Comme chaque année budgétaire des mesures statutaires s'imposent à la collectivité.

Outre le Glissement Vieillesse Technique (GVT), d'un montant de 2,1 M€ qui est un effet réglementaire annuel sur l'évolution de la carrière des agents, l'année 2022 a été marquée par plusieurs augmentations successives réglementaires notamment la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier et 1^{er} mai puis celle du point d'indice au 1^{er} juillet. La revalorisation de 3,5 % du point d'indice représente un coût supplémentaire de 5,5 M€ pour l'année 2023. En parallèle, la collectivité a fait le choix d'augmenter le régime indemnitaire dans les mêmes proportions d'augmentation que le point d'indice. La revalorisation de la part de l'IFSE a été effectuée en deux temps (octobre 2022 pour les contractuels des lycées et décembre 2022 pour tous les autres agents).

De plus la Région a initié une démarche "régime indemnitaire et attractivité de la Région en tant qu'employeur". En effet il est nécessaire de bénéficier, pour l'organisation du service public territorial de personnels formés et compétents, travaillant dans les meilleures conditions possibles. Toutefois cette volonté de « bien faire » fait face à des difficultés de recrutement. L'enjeu de cette démarche est de répondre aux enjeux de recrutement en étudiant comment attirer de nouvelles recrues mais aussi les conditions qui donnent envie de poursuivre une carrière au sein de la collectivité. La restitution du diagnostic est prévue début 2023, avant d'entamer les travaux sur les actions à envisager pour améliorer l'attractivité de la Région. Le budget consacré à cette démarche sera présenté le cas échéant à l'occasion d'une décision modificative.

Rappelons par ailleurs que la collectivité a déjà un niveau fort d'implication dans l'action sociale régionale. Le budget 2023 est de 4 536 000 € soit 2,17 % du budget fonctionnement des ressources humaines.

➤ **Encourager le télétravail face au défi de la crise énergétique**

Le plan de sobriété énergétique présenté en assemblée plénière du 15 décembre 2022, s'inscrit dans les politiques régionales menées contre le réchauffement climatique. Plusieurs mesures accompagnent ce plan de sobriété comme réduire le chauffage à 19° ou encourager le télétravail les vendredis et lors des petites vacances scolaires. Le plan de sobriété de la Région prévoit en effet d'optimiser l'usage de ses bâtiments en fermant certains temporairement. Par ailleurs, le montant réglementaire du "forfait télétravail" sera porté de 2,50 euros "à 2,88 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 253,44 euros par an" (contre 220 euros par an

auparavant) à compter du 1er janvier 2023. L'augmentation de cette indemnité sera intégrée au BP 2023 à budget constant.

De plus, pour encourager l'usage des modes doux, la collectivité verse le forfait mobilité durable d'un montant de 200 € aux agents qui se déplacent en covoiturage, bicyclette et/ou trottinette minimum 100 jours par an. A compter de 2023, ce forfait sera cumulable avec la prise en charge de l'employeur de 50 % du prix des titres d'abonnements à des services de transports publics. Le plafond réglementaire de ce forfait serait aussi augmenté de 200 € à 300 € en 2023.

➤ **Poursuivre la modernisation des outils RH**

Engagée dans une démarche de modernisation depuis plusieurs années qui a permis de voir la dématérialisation des processus de remboursement de frais de déplacements, de recrutement, de formation, d'entretiens professionnels au siège, des propositions d'avancements de grade et de promotion interne, la direction des ressources humaines ajoute une nouvelle étape en 2023. En effet, désormais les entretiens professionnels des agents des lycées sont tous dématérialisés.

Le format numérique permettra de faciliter la gestion du processus et de le sécuriser en cohérence avec l'évaluation du CIA et la procédure d'avancement de grade et de promotion interne.

L'objectif ultime pour la DRH est l'aboutissement au dossier numérique de l'agent à la place du dossier papier. Ce dossier, d'une grande complexité, se travaille sur plusieurs années.

➤ **Développer les compétences professionnelles des agents**

Le plan de formation 2022-2023 doit permettre de disposer auprès des agents de compétences adaptées à la réalisation des politiques publiques.

C'est dans le cadre de l'accueil de nouveaux agents liés aux transferts de compétences que seront organisées sur le premier semestre 2023 des formations techniques sur les fonds européens (FEADER) et sur l'environnement. De plus les formations dispensées aux agents des DDT (Directions Départementales des Territoires) sur les thématiques de la fonction publique territoriale et de la culture régionale joueront un rôle essentiel dans leur intégration.

Le plan de formation mettra également l'accent sur deux grandes priorités. La première est la sensibilisation aux principes de laïcité. Les agents du siège ont bénéficié en 2022 de formations à distance dont les fondements sont les valeurs de la République et le principe de laïcité. Les agents des lycées seront à leur tour concernés par ces formations – qui sont obligatoires - en 2023.

La seconde priorité importante aux yeux de la Région est la lutte contre les discriminations et promouvoir l'égalité. Ainsi, des formations de non-discrimination à l'embauche sont prévues à destination des encadrants du siège et des lycées. Ce dispositif sera une étape importante dans la poursuite du plan d'actions égalité femmes-hommes 2021-2023 voté en assemblée plénière du 9 avril 2021.

Par ailleurs dans le cadre de sa politique de recrutement, la Région souhaite développer le recours à l'apprentissage, et notamment attirer des jeunes pour les métiers techniques des lycées.

Une procédure a été définie lors du CHSCT du 22 novembre 2022 sur les conditions nécessaires pour accueillir des apprentis mineurs au sein d'un lycée. Il s'agit de donner une chance aux jeunes, de participer à leur réussite professionnelle, et aussi de faire connaître auprès de ce public nos emplois. Cela pourrait à terme participer au renouvellement des agents et faire baisser notre moyenne d'âge élevée, ce qui entraîne des problématiques de prévention pour les métiers physiques comme ceux qu'exercent les agents des lycées

➤ **Œuvrer pour une culture de la prévention et assurer la diversité au sein des effectifs de la collectivité**

En termes de prévention, d'importantes avancées ont été réalisées conformément au programme triennal de prévention des risques professionnels 2020-2022. Le programme de prévention a visé à développer une culture de prévention auprès de l'ensemble des acteurs de la collectivité afin d'assurer la sécurité du personnel et améliorer les conditions de travail. La gestion de la crise sanitaire Covid a toutefois impacté la mise en œuvre de certains axes de travail. Un nouveau programme triennal sera élaboré pour les 3 prochaines années. Il sera

construit en concertation avec les nouveaux représentant-es du personnel au cours du 1er trimestre 2023. Il s'appuiera sur le plan de santé au travail dans la fonction publique 2022-2025.

Par ailleurs, en 2022, la collectivité a fait le choix de créer un poste de psychologue du travail afin de conseiller et accompagner la collectivité et ses agent.es. Ces interventions ont pour but d'améliorer la qualité de vie au travail, de diminuer les risques psychosociaux et la souffrance au travail et ainsi préserver la santé des agent.es. Une procédure a été réalisée dans le but de prendre en charge rapidement des situations de décès, tentative de suicide ou évènements graves et limiter les états de stress post-traumatique.

En tant qu'employeur, la collectivité mène depuis de nombreuses années une politique coordonnée et concertée en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. Dans cette continuité, la Région a renouvelé son partenariat avec le FIPHFP (Fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique) pour la période 2022-2024. Un axe important de cette convention est le recrutement d'agents bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

De 2016 à 2021, 53 agents RQTH ont ainsi été recrutés sur emplois pérennes au sein des services.



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

Les augmentations réglementaires du SMIC ainsi que la valeur du point (+ 6 M€) qui impactent le budget 2023 sont directement liées à la hausse de l'inflation.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 0200AA – Personnel siège

Les crédits relatifs au 1 317 postes permanents et aux agents non permanents des services administratifs figurent à la fonction 0 – Services généraux – du présent rapport pour un montant de 76 125 000 € en progression de 8,65 % (+ 6 058 000 €) par rapport à 2022.

Programme 0204AA – Collaborateurs de Cabinet

Un programme spécifique intégré à la fonction 0 pour le budget alloué aux postes de 10 collaborateurs de cabinet. Le budget prévoit la possibilité d'un dixième recrutement de collaborateur et représente ainsi une enveloppe de 968 000 € en diminution de 0,41 % (- 4 000 €) lié au réajustement des frais de déplacement en train.

Programme 0203AA – Politique de handicap

Le programme politique de handicap, sous la fonction 0, représente un montant de 197 650 € en fonctionnement (- 0,42 % soit – 825 € par rapport à 2022) et 11 000 € en investissement (- 65,08 % soit – 20 500 € par rapport à 2022).

Programme 2200AA – Personnel ATT

Le budget relatif aux agents des lycées figure à la fonction 2 – Enseignement – du présent rapport pour un montant de 130 442 000 € en progression de 5,45 % (+ 6 744 000 €) par rapport à 2022. Sur ces crédits, sont affectés 3 010 postes permanents auxquels s'ajoutent 20 créations de poste.

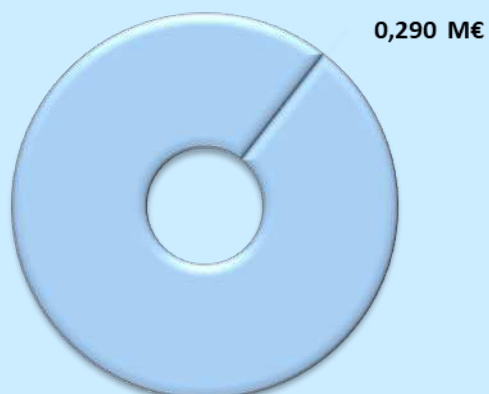
Programme 0102AA – Assistants groupes d'élus

Le budget des assistants de groupes politiques, encadré par l'article L4132-23 du Code général des collectivités locales figure au chapitre 944 – Dépenses non ventilées. Il s'élève à 910 668 € et reste constant par rapport à 2022. Il est calculé selon le montant des indemnités des élus connu au dernier compte administratif multiplié avec intégration des charges sociales.

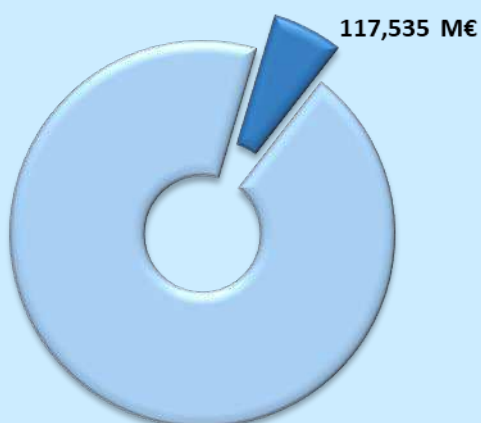
Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
0200AA	Personnel siège										76 125 000,00	9%	8%
0203AA	Politique du handicap				11 000,00	-65%	-65%				197 650,00	0%	0%
0204AA	Collaborateurs de cabinet										968 000,00	0%	0%
2200AA	Personnel ATT										130 442 000,00	5%	1%
0102AA	Assistants groupes d'élus										910 668,00	0%	-11%
TOTAL - Ressources humaines					11 000,00	-65%	-65%				208 643 318,00	7%	4%

2. La gestion financière

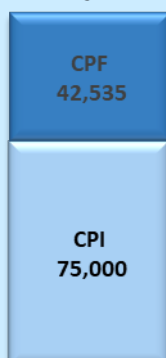
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 967,095 M€ en CP (hors GAD)



Budget 2023
(hors GAD et hors dépenses
imprévues - en M€)



AE 0,290

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

L'évolution de la trajectoire budgétaire de la Région est fortement impactée par les crises successives. **Dans un contexte économique difficile et un environnement complexe, la stratégie financière de la collectivité doit, plus que jamais, faire l'objet d'un pilotage budgétaire réactif et rigoureux.**

Le budget 2023 est marqué par les conséquences de la crise énergétique. Une grande attention sera portée tout au long de l'année aux conséquences de cette situation, tant sur les recettes que sur les dépenses.

L'objectif est de garantir les grands équilibres budgétaires et l'accès de la région aux financements, en poursuivant les principales actions suivantes :

- **piloter les objectifs budgétaires et d'endettement**, pour assurer une situation maîtrisée. En 2023, un travail spécifique de structuration du programme pluriannuel d'investissement (PPI) sera mené ;
- **mettre en œuvre les actions de financement et d'accès à la liquidité**, dans un contexte de forte progression des taux : gestion de la trésorerie à court terme en mobilisant les outils (lignes de trésorerie, programme de « NEU CP), politique d'emprunts à moyen-long terme en utilisant tous les leviers : recours aux emprunts obligataires, enveloppes pluriannuelles avec la BEI, Agence France Locale (« AFL ») et recours aux prêts bancaires.
La démarche de notation financière, avec une note de la Région « AA », traduit une situation financière solide et favorise l'accès aux financements.
- **garantir une exécution comptable de qualité**, dans un cadre sécurisé et partenarial avec le comptable public et la DRFIP (nouvelle convention de services comptables et financiers) ;
- **moderniser les outils et les procédures, conduire les projets de modernisation.**

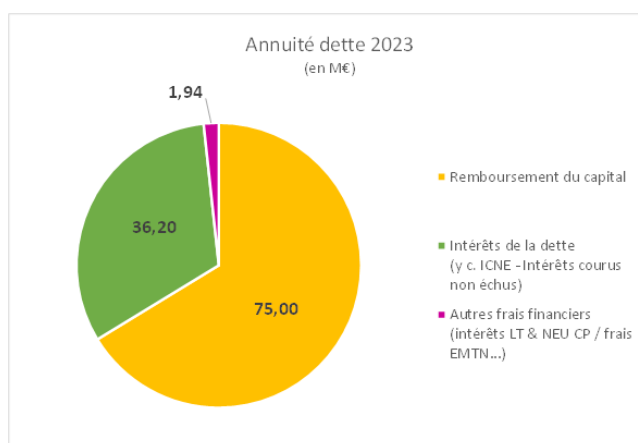
En 2023, la Région préparera le changement de nomenclature comptable (nouveau référentiel comptable « M 57 » pour le BP 2024), ainsi que les enjeux à venir en matière de certification des comptes et de maîtrise des risques.

Comme évoqué dans le rapport d'orientations budgétaires, la mise en place progressive d'une démarche de « budget vert » se poursuivra, de façon à l'intégrer dans la préparation des futurs budgets comme un véritable outil d'évaluation et d'arbitrage.

Par ailleurs, la Région se voit confier de nouvelles responsabilités en matière de contrôle des dépenses liées aux fonds européens, pour la nouvelle programmation 2021-2027 ; les missions de certification exercées auparavant par les services des DDFIP seront assurées par la Région au titre de la fonction comptable.

Concernant la dette régionale, les inscriptions budgétaires sont principalement composées de l'annuité qui représente un montant global de 113,1 M€ en 2023, réparti principalement entre le remboursement du capital à hauteur de 75 M€ (hors gestion active de la dette) et le paiement des intérêts qui s'élève à 36,2 M€ (y compris ICNE – Intérêts courus non échus). Ces crédits enregistrent une augmentation significative du fait de la hausse du stock de dette de la collectivité mais également en lien avec le contexte de forte volatilité des marchés financiers et de remontée brutale des taux d'intérêts depuis le début de l'année 2022.

La prévision budgétaire 2023 intègre en outre les autres frais financiers annexes pour 1,9 M€ : il s'agit notamment des intérêts liés aux outils de gestion de la trésorerie (NEU CP, lignes de trésorerie), des frais financiers et commissions liées à la mise en œuvre du programme obligataire « EMTN » ainsi que de diverses commissions liées aux souscriptions de contrats de prêts bancaires et autres conventions de lignes de trésorerie à venir sur l'année 2023.



L'annuité 2023, calculée sur la base d'un encours de dette au 1er janvier 2023 définitif arrêté à 1,306 milliard d'euros (Md€) prend en compte l'ensemble de la dette actuelle, y compris celle relative aux emprunts souscrits au cours de l'exercice 2022 ; elle intègre ainsi notamment :

- L'ensemble des émissions obligataires réalisées par la Région BFC au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 127 millions d'euros (M€) ;
- Le solde de l'enveloppe pluriannuelle de financement BEI au titre du renouvellement du matériel ferroviaire roulant (54,045 M€ mobilisés en juillet 2022) ;
- Les deux contrats « PSPL – Edu Prêt » souscrits en août auprès de la Caisse des Dépôts / Banque des territoires pour un montant total de 23 M€ et destinés au financement des investissements de rénovation énergétique des lycées (ces deux contrats à taux fixes assortis d'une phase de préfinancement de 12 mois seront mobilisés au plus tard le 31/08/2023) ;
- Les deux contrats « prêts verts » à taux fixes souscrits en novembre auprès de La Banque Postale (LBP) totalisant 20 M€ intégralement mobilisés en date du 30/11/2022 ;
- Les trois contrats de prêts retenus dans le cadre de la consultation bancaire réalisée au cours du dernier trimestre de l'année 2022 pour sécuriser la couverture des besoins de financement de la fin de gestion de l'exercice 2022 et anticiper des besoins d'emprunts pour 2023 : il s'agit du contrat de crédit souscrit auprès de l'Agence France Locale (AFL) pour un montant de 40 M€ indexé en variable (dont une première tranche de 30 M€ a été mobilisée en date du 22/12/2022), ainsi que de deux contrats de prêts à taux fixes souscrits respectivement auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche-Comté (CEBFC) pour un montant de 30 M€ (lequel fera l'objet d'une mobilisation intégrale sur l'année 2023) et de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel (CFCM) pour 8 M€ (mobilisé en totalité le 19/12/2022).

Compte tenu de ces éléments, la Région BFC dispose à la date du 1er janvier 2023 de financements bancaires disponibles pour un montant de 63 millions d'euros (M€) auprès de trois établissements (Caisse des dépôts / Agence France Locale / Caisse d'Epargne BFC), mobilisables selon les contrats d'ici à fin août 2023, auxquels il convient d'ajouter le solde non mobilisé à ce jour à hauteur de 125 millions d'euros (M€) de l'enveloppe BEI destinée au financement d'opérations dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional ("PAIR"), qui avait été souscrite fin 2021 et dont la date finale de disponibilité des fonds est fixée à la fin de l'année 2024.

Synthèse des financements bancaires disponibles au 1er janvier 2023

Emprunts	Montant du contrat de prêt	Tranches mobilisées au 31/12/2022	Montant disponible	Taux d'intérêt	Maturité	Commentaires
Banque Européenne d'Investissement (BEI - enveloppe PAIR)	150 000 000 €	25 000 000 €	125 000 000 €	Tranche mobilisable à taux fixe ou à taux variable	15 à 20 ans	Financement d'opérations dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional ("PAIR") Date Finale de Disponibilité : 29/11/2024
Caisse des dépôts / Banque des territoires (PSPLE Edu-Prêt N°139094)	12 000 000 €	0 €	12 000 000 €	Taux fixe : 2,47 %	15 ans	Financement rénovation énergétique des lycées Date limite de validité du contrat le 31/08/2022
Caisse des dépôts / Banque des territoires (PSPLE Edu-Prêt N°139095)	11 000 000 €	0 €	11 000 000 €	Taux fixe : 2,47 %	15 ans	Financement rénovation énergétique des lycées Date limite de validité du contrat le 31/08/2022
Agence France Locale (AFL) (contrat de crédit N° 2425-2431)	40 000 000 €	30 000 000 €	10 000 000 €	Euribor 3 mois + 0,37 %	15 ans	Date de fin de mobilisation : 20/03/2023
Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté	30 000 000 €	0 €	30 000 000 €	Taux fixe : 3,10 %	15 ans	Date de versement des fonds : au plus tard le 25/05/2023

La structure de la dette au 1er janvier 2023 est répartie à titre indicatif entre la dette à taux fixe de l'ordre de 58 % de l'encours, et la dette à taux variable pour environ 42 % de l'encours (index Euribor majoritairement /TAG / €ster en substitution de l'Eonia depuis janvier 2022 / livret A). A noter que le volume d'emprunt mobilisé par la Région au titre de l'exercice 2022 l'a été majoritairement en taux fixes (80 % des enveloppes réalisées à taux fixes sur un total de 276,045 M€).

Le taux moyen pondéré de la dette régionale, après avoir affiché une baisse constante et régulière au cours des exercices 2016 à 2021, en raison à la fois des taux variables extrêmement bas et de la part croissante depuis 2020 des emprunts obligataires dans l'encours, s'établit à 1,05 % à fin 2022.

L'annuité 2023 est établie également en tenant compte d'une hypothèse d'emprunts prévisionnels à réaliser sur l'année 2023 en fonction de l'équilibre du budget primitif et des dates de mobilisation à venir sur l'exercice, étant précisé que celle-ci pourra être ajustée en fonction de la réalité du besoin de financement sur l'exercice ; celui-ci est réparti à titre indicatif entre le programme obligataire « EMTN » pour un tiers et les emprunts bancaires pour les deux autres tiers incluant les financements disponibles non mobilisés à date.

A noter que la fourchette de taux retenue dans les hypothèses est de l'ordre de 3,5 % pour les taux fixes et d'environ 3,2 à 3,6 % pour les taux variables (dette existante).

Enfin il est précisé que l'annuité 2023 intègre dès le budget primitif l'impact des intérêts courus non échus (ICNE) liés aux anticipations de mobilisations d'emprunts sur l'exercice 2023 : une partie des emprunts doit en effet être mobilisée au cours de l'année afin de lisser la réalisation des financements ; cette stratégie est encore renforcée avec le contexte de remontée des taux d'une part ainsi que pour couvrir des besoins de trésorerie d'autre part.

Concernant la politique de gestion de la trésorerie, le changement de contexte et d'évolution des taux d'intérêts au cours de l'année 2022 a des conséquences sur les outils de la trésorerie dont les conditions financières sont elles-mêmes dégradées et nettement moins favorables. Jusqu'au début de l'automne 2022, les lignes de trésorerie n'étaient utilisées que ponctuellement et en complément des NEU CP en raison du coût financier plus important. Or, en lien avec la remontée des taux directeurs de la BCE depuis l'été 2022, le volume d'émissions de NEU CP réalisées par les collectivités locales a fortement diminué.

Pour la Région BFC, les taux courts relatifs aux maturités les plus couramment utilisées dans le cadre du programme de NEU CP (généralement comprises entre deux et quatre mois) ont basculé en territoire positif à compter de septembre 2022 et dépassent désormais les 1 %. Dès lors, la ligne de trésorerie d'un montant de 70 millions d'euros (M€), souscrite début avril 2022 auprès de La Banque Postale (LBP) au taux nominal fixe de

0,16 %, devrait, en l'état actuel des marchés, être activée prioritairement jusqu'au prochain renouvellement à la fin du 1er trimestre 2023. Ensuite, la Région privilégiera les outils qui offriront les conditions financières les plus avantageuses en fonction de l'évolution des marchés, dans l'objectif d'une optimisation des coûts liés à la gestion quotidienne de trésorerie.

Le budget en matière financière comprend également les crédits des interventions ou dispositifs suivants (cf. tableaux ci-dessous) :

- les cotisations versées aux associations dont la région est membre et les subventions aux organisations syndicales représentatives ;
- les subventions du « FIR » ;
- les admissions en non-valeur et les provisions ;
- les prestations diverses (notamment pour les audits prévus par la réglementation pour les opérations faisant l'objet de fonds européens et les besoins d'expertise) ;
- depuis 2022, le budget intègre également la contribution de la Région au nouveau « Fonds de solidarité » mis en œuvre par la loi de finances en matière de péréquation financière, à l'attention des régions d'outre-mer et de la Corse. La contribution de la Région est estimée à environ 1 M€ en 2023.



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

Face à l'inflation, les principales banques centrales ont engagé un relèvement de leurs taux directeurs dans des proportions inédites. Cette hausse des taux a mis fin à la période sans précédent des taux négatifs qui ont marqué les cinq dernières années.

La BCE, dans le bouleversement de contexte provoqué par la guerre en Ukraine, a relevé ses taux directeurs en 2022 de façon significative : de 0,50 point en juillet, de 0,75 point en septembre, de 0,75 point fin octobre et enfin le 15 décembre 2022 une nouvelle hausse de 0,50 point. Le principal taux de refinancement de la BCE se situe désormais à 2,5 %. Les anticipations des taux d'intérêt pour l'année 2023 sont de l'ordre de 3 à 3,5 %.

Cette évolution contribue à une forte hausse des charges d'intérêts de la dette, dans un contexte marqué par une progression de la dette régionale en lien avec la montée en puissance des investissements. La Région continuera en 2023 à mettre en œuvre une gestion réactive de la dette, portant sur la recherche des prêts les plus adaptés au contexte des marchés et des besoins de financement de la collectivité.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 1999P125 – Subventions et participations

Ce programme comprend les cotisations versées aux associations dont la région est membre et les subventions aux organisations syndicales représentatives.

Ce programme budgétaire est en stabilité par rapport au BP 2022, à hauteur de 885 K€, dans une logique de périmètre constant des adhésions et des subventions pour l'année 2023.

Programme 1999P128 – Fonds d'intervention régional (FIR)

Pour contribuer aux efforts de maîtrise budgétaire, l'enveloppe financière accordée au dispositif est réduite par rapport à 2022, qui conduira à une application renforcée de l'incitativité des aides et de leur effet levier. Le montant d'AE s'élève à 290 K€ et le montant des crédits de paiement à 260 K€.

Programme 0210AA – Finances

Ce programme (400 K€) comprend les frais d'externalisation des audits d'opérations financées par les fonds européens, les honoraires des prestataires intervenant dans le domaine de la gestion de la dette et de la trésorerie (notation, assistance dette, marché arrangeur et avocat dans le cadre du programme de financement obligataire "EMTN" pour un total de 150 K€).

Concernant les audits d'opérations, la proposition retient une enveloppe financière pour l'externalisation d'une partie des dossiers à hauteur de 129 K€. Le nombre d'audits d'opérations à réaliser en 2023 sera connu en début d'année, en fonction des résultats de la clôture de la campagne 2022.

Une enveloppe pour des études spécifiques est également inscrite à hauteur de 120 K€ pour faire face à une montée en charge des missions, avec un besoin accru d'expertise (problématiques de TVA, évolution de nomenclature M57, expertise budgétaire et PPI).

Programmes 0120AA, 0121AA, 0122AA, 0123AA, 0126AA – Service de la dette

Ce programme regroupe les dépenses afférentes au service de la dette, qui comprennent :

- L'amortissement de la dette en capital (75 M€) (*hors gestion active de la dette*) (à noter que compte tenu du mode d'amortissement in fine appliqué aux émissions obligataires réalisées depuis la fin 2020 dans le cadre du programme « EMTN » l'impact est neutre sur le remboursement du capital en 2023) ;
- Les intérêts de la dette à long terme (34,25 M€) (*hors ICNE – Intérêts courus non échus*) (y compris intérêts liés aux contrats de SWAP) ;
- Les intérêts courus non échus (ICNE) (1,95 M€) (*en lien avec les anticipations de mobilisations d'emprunts sur l'exercice 2023*) ;
- Les autres frais financiers et commissions (1,94 M€) (*regroupant les commissions des agents placeurs et autres frais liés aux émissions obligataires dans le cadre de la mise en œuvre du programme « EMTN », les intérêts liés aux outils de gestion de la trésorerie (NEU CP, lignes de trésorerie) ainsi que les diverses commissions liées aux souscriptions de contrats de prêts bancaires et autres conventions de lignes de trésorerie à venir sur l'année 2023*)

La prévision budgétaire relative aux intérêts de la dette et au remboursement du capital est en augmentation, compte tenu de la hausse des besoins de financement. La Région poursuivra en 2023 l'objectif de sécurisation et d'optimisation des frais financiers de la dette et de la trésorerie dans le contexte bouleversé par la crise de l'inflation et la remontée des taux d'intérêts.

Programme 0124AA – Gestion active de la dette / Revolving

Ce programme permet d'utiliser en cours d'année les emprunts revolving souscrits par la Région, dans un but d'optimisation de la gestion de trésorerie. Cette inscription est équilibrée en recettes et en dépenses (5 M€).

Programme 0112AA – Constitution de provisions

La dotation budgétaire (650 K€) correspond à une estimation des risques à provisionner sur l'année et pourra être corrigée en cours d'exercice. Elle permet notamment de constituer des provisions pour dépréciation des comptes de tiers pour tenir compte du risque de non-recouvrement de certaines créances régionales, en particulier dans le cas de liquidations judiciaires d'entreprises auxquelles la Région a accordé des prêts ou avances remboursables.

Programme 0111AA – Admissions en non-valeur

Une dotation globale (1,2 M€) est inscrite de façon à couvrir les admissions en non-valeur à échoir sur l'exercice. Comme pour les provisions, cette dotation budgétaire pourra être abondée ou réduite en cours d'exercice afin de tenir compte des créances effectivement déclarées irrécouvrables par le payeur régional.

Programme 0106AA – Fonds de solidarité péréquation

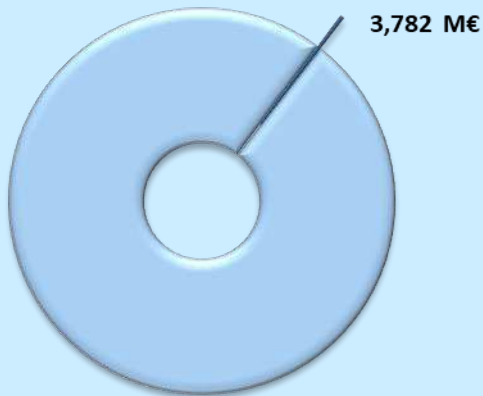
Le mécanisme de péréquation des ressources régionales a été refondé suite à la suppression de la part régionale de CVAE.

Ce programme permet de financer la contribution de la Région BFC au nouveau « Fonds de solidarité » mis en œuvre par la loi de finances pour 2022 en matière de péréquation à l'attention des Régions d'outre-mer et de la Corse. Ce fonds est principalement assis sur la dynamique de la TVA.

La contribution de la Région est estimée à environ 1 M€ pour 2023, en forte hausse par rapport à 2022 (contribution de 420 K€).

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
1999P125	Subventions et participations										885 000,00	2%	-2%
1999P128	FIR							290 000,00	-17%	-9%	260 000,00	-26%	-12%
0210AA	Finances										400 000,00	14%	60%
	Sous total sous fonction 02							290 000,00	-17%	-9%	1 545 000,00	-2%	7%
	TOTAL - Finances							290 000,00	-17%	-9%	1 545 000,00	-2%	7%
0111AA	Admissions en non valeur										1 200 000,00	0%	100%
0112AA	Provisions										650 000,00	0%	-97%
	TOTAL - Admissions en non valeurs et provisions										1 850 000,00	0%	-93%
0106AA	Fonds de solidarité péréquation										1 000 000,00	122%	122%
	TOTAL - Fonds de solidarité péréquation										1 000 000,00	122%	122%
0120AA	Amortissement en capital				75 000 000,00	15%	15%						
0121AA	Intérêts de la dette										34 250 000,00	251%	230%
0122AA	Intérêts court terme										1 530 000,00	2450%	856%
0123AA	Frais divers s/emprunts annuelles-Serv bancaires										410 000,00	-39%	-31%
0124AA	Revolving				5 000 000,00	-17%	-17%						
0126AA	Ecritures de régularisation dette et ICNE AA										1 950 000,00		-26%
	TOTAL - Service de la dette				80 000 000,00	12%	12%				38 140 000,00	263%	177%
2004P026	Dépenses imprévues	5 000 000,00	0%	2%				5 000 000,00	0%	3%			
	TOTAL - Dépenses imprévues	5 000 000,00	0%	2%				5 000 000,00	0%	3%			
	TOTAL	5 000 000,00	0%	2%	80 000 000,00	12%	12%	5 290 000,00	-1%	2%	42 535 000,00	196%	1%

Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



3. La communication et la participation citoyenne

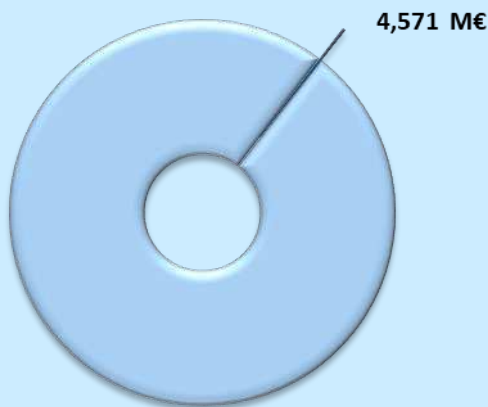
PRIORITES ET ACTIONS

Communication institutionnelle

La nouvelle stratégie de communication mise en place au printemps 2022 est bâtie autour de quatre enjeux de communication :

- une Région utile,
- une Région lisible,
- une Région visible,
- une Région engagée.

Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)

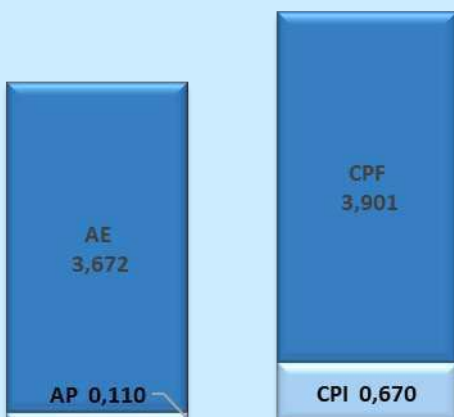


Le plan d'action 2023 sera construit autour de ces quatre axes qui irriguent l'ensemble des actions d'information et de communication, permettant aux habitants du territoire et bénéficiaires des politiques déployées de comprendre, d'être informés et d'agir quand cela est possible. Ces enjeux se traduisent par une simplification des messages et une meilleure identification vis-à-vis des bénéficiaires, par une information directe, des prises de parole de grande ampleur sur des sujets majeurs et identifiés comme prioritaires, une information pédagogique sur les compétences de la collectivité.

Démocratie participative

L'ensemble des actions citoyennes élaborées depuis 2017, et notamment le Festival des solutions écologiques, prouvent l'intérêt grandissant des citoyens pour les démarches participatives en faveur du climat. 2023 constitue l'année propice à l'évaluation des trois dernières éditions du Festival pour toujours mieux répondre aux attentes des citoyens et à leurs besoins dans l'essaimage des solutions écologiques, l'accélération de la transition écologique dans tout le territoire.

Budget 2023 (en M€)



La Convention citoyenne pour le climat dont la mise en œuvre est programmée premier semestre 2023 viendra également nourrir et enrichir la démarche citoyenne amorcée par le Festival. S'adressant aux citoyens en réservant une place essentielle à la jeunesse, celle-ci veillera à intégrer le plus largement (POTEs, CESER, GRAC, partenaires...). Urgence climatique et transition écologique restent donc les deux piliers des actions citoyennes programmées en 2023.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Communication institutionnelle

Programme 2010P046 – Communication institutionnelle

Information et édition :

- Création d'un document autour des compétences de la Région et illustré par les chiffres du budget
- Poursuite du magazine Local et Bio consacré à la valorisation des initiatives, des producteurs et des produits locaux et bio ancrés sur le territoire régional, la révision de sa diffusion et la mise en place d'actions spécifiques dédiées (newsletter, actions évènementielles etc...)
- Information et promotion des dispositifs régionaux via la création de supports d'information ciblés et/ou thématiques sur les politiques publiques déployées (lettre à destination des élus, supports départementalisés, newsletter, etc.)

Visibilité de la collectivité :

- Création et production de kits de communication à destination des partenaires pour mise à disposition d'éléments visuels, notamment lors d'évènements partenariaux (virtuels ou matériels)
- Diffusion de supports de communication sur le territoire (kakémonos, oriflammes, banderoles ...)
- Organisation de la présence de la collectivité lors des salons et foires grand public, festivals et évènements (stands et animations spécifiques selon les thématiques à valoriser)
- Valorisation des inaugurations et des premières pierres en lien avec la direction des lycées notamment
- Valorisation des expositions régionales organisées via les locaux de la collectivité et leur diffusion
- Développement de partenariats de visibilité avec un volet évènementiel

Communication numérique :

- Création de vidéos simples ou élaborées pour la mise en scène de dispositifs régionaux, création de motion design ou d'animation à visée pédagogique ou d'information, prestation d'animation et de production de plateaux tv avec des intervenants extérieurs éventuels
- Actions de communication sur les réseaux sociaux : mise en place d'une veille systématique, gestion de la programmation et monitoring média, boost de publications et défraiement des influenceurs pour des actions de marketing d'influence
- Renforcement de l'information directe par le biais de mailings thématiques et de newsletters régulières et ciblées
- Actions de gestion autour de la data (abondement de notre base de données, location de fichiers, etc.)

Actions et campagnes de communication institutionnelle :

- Production et diffusion de campagnes d'information et de communication à destination du grand public et/ou ciblées et thématiques, d'envergure locale, régionale ou nationale en fonction des sujets et de leur récurrence
- Information et promotion des dispositifs régionaux à travers de l'achat d'espace :
 - dans les médias locaux en dehors des campagnes,
 - auprès de l'ensemble des radios associatives régionales.

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Programme : 2010P046 - Démocratie participative

➤ **Evaluer les 3 premières éditions du Festival des solutions écologiques et lancer sa prochaine édition**

Les deux dernières éditions ont enregistré plus de 600 projets dont près de 400 ont été financés à hauteur de 1,2 M€. Près de 60 000 personnes ont rencontré les porteurs de projet dans tout le territoire. Le premier trimestre 2023 sera consacré à une évaluation interne du dispositif de façon à coconstruire avec les porteurs de projet actuels le prochain règlement d'intervention. Celui-ci sera lancé courant du deuxième semestre pour un prochain Festival terrain en mai ou juin 2024.

➤ **Accompagner la démarche de convention citoyenne pour le climat**

La collectivité souhaite donner la parole aux citoyens bourguignons-francs-comtois. Cette démarche est d'autant plus forte aujourd'hui que la crise énergétique met les citoyens face à des questions et des enjeux qui ne seraient apparus que dans 10 ou 20 ans sans la crise actuelle. Le travail de préfiguration mené début 2023 devrait permettre de lancer une convention citoyenne courant 2023 qui impliquera et mobilisera largement. Les recommandations attendues devront permettre un impact à très court terme et des modifications faisant sauter les blocages qui empêchent la société d'accélérer la transition écologique et l'adaptation aux conséquences climatiques.

➤ **Modernisation de la plateforme numérique**

La plateforme participative <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr>, lancée en 2017, ne répond plus aux standards numériques actuels et demande à gagner en visibilité et en ergonomie auprès des citoyens. Par ailleurs, les modes de participation citoyenne évoluant très vite, cette nouvelle plateforme s'attachera à répondre davantage aux contraintes techniques liées.

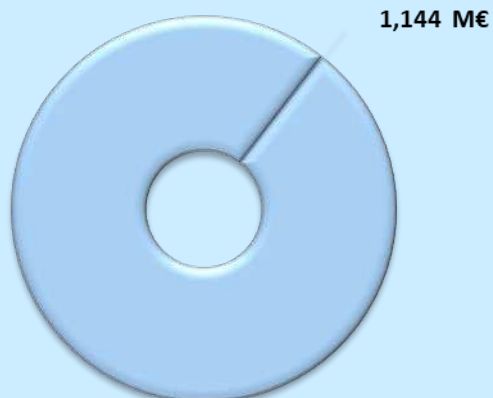
➤ **Accompagnement des directions**

Les projets ponctuels des directions (SRDEII, conseil citoyens...) seront accompagnés dans leurs démarches participatives.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
1999P094	Communication institutionnelle	110 000,00	-41%	16%	170 000,00	-8%	127%	3 439 034,00	-15%	1%	3 818 702,46	-18%	-5%
0250PR	PAIR Communication				200 000,00	-20%	300%						
TOTAL - Communication		110 000,00	-41%	16%	370 000,00	-15%	196%	3 439 034,00	-15%	1%	3 818 702,46	-18%	-5%
2010P046	Démocratie participative				300 000,00	-23%	-3%	233 000,00	-38%	-39%	83 000,00	-79%	-79%
TOTAL - Participation citoyenne					300 000,00	-23%	-3%	233 000,00	-38%	-39%	83 000,00	-79%	-79%

4. Le CESER

Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Le conseil économique, social et environnemental régional appréhende les grandes questions relatives au développement de la Région. Ses réflexions s'appuient sur l'expertise de ses membres et celle des acteurs régionaux concernés par le sujet. Le secrétariat général a pour mission d'assurer un service de qualité aux 110 conseillers du CESER nommés en janvier 2018 pour 6 ans.

En 2022, 28 avis du CESER ont été formulés sur des rapports du conseil régional, 3 autosaisines ont été adoptées :

- « Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté » (mai),
- « Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté ? » (juin),
- « Prendre la mesure de la proximité de la Suisse - Une question régionale » (juin).

Le bureau du CESER et l'exécutif du conseil régional ont eu un premier temps de travail en commun permettant, notamment, d'inscrire le suivi partagé des préconisations du CESER dans la durée.

En 2023, le CESER va finaliser sa réponse à la saisine de la présidente concernant l'orientation des jeunes (saisine du 20 juin 2022). Il poursuivra le travail de hiérarchisation et de structuration de son fond de pensée et le suivi de la prise en compte de ses préconisations mené avec le conseil régional. 2023 étant la dernière année de l'actuelle mandature, le CESER s'attachera, d'une part, à valoriser l'ensemble de sa production, notamment dans sa démarche hors les murs auprès des acteurs de la région et, d'autre part, à préparer le renouvellement de l'assemblée de janvier 2024.

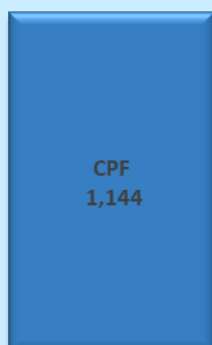
DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 0261AA - Fonctionnement du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Ce programme est consacré aux dépenses de :

- publication des travaux du CESER et de diffusion,
- organisation matérielle de ses séances plénières et de l'ensemble des autres réunions,
- formation des conseillers,
- adhésion à l'association des CESER de France.

Budget 2023 (en M€)

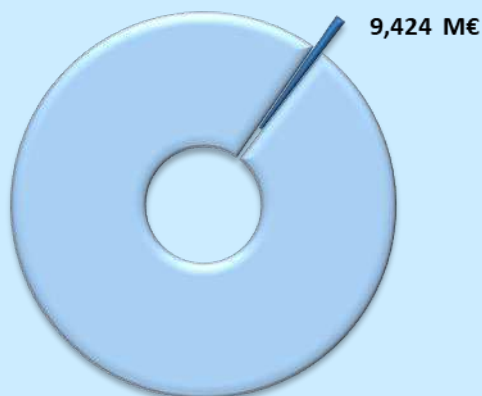


Programme 0262AA - Indemnités et frais de mission des membres du CESER

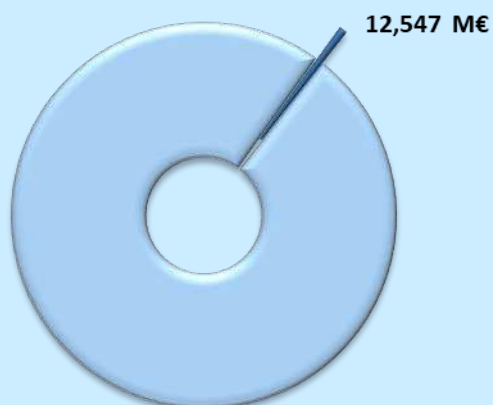
Ce programme permet l'indemnisation des conseillers membres du CESER Bourgogne-Franche-Comté et le remboursement des frais qu'ils engagent dans l'exercice de leur mandat.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
0261AA	Fonctionnement CESER										114 000,00	-5%	14%
0262AA	Indemnités et frais de mission CESER										1 330 000,00	0%	0%
TOTAL - CESER											1 444 000,00	0%	1%

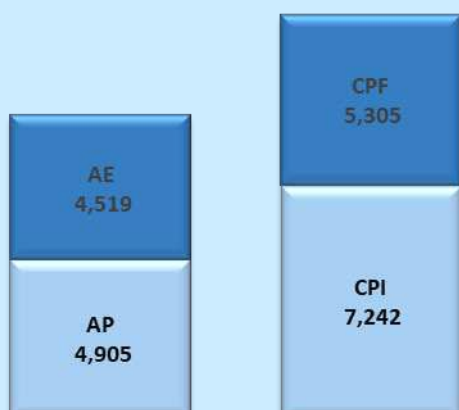
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



5. Les systèmes d'information

L'année 2023 sera la 1^{ère} année de mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) 2023-2025. Il s'agit du 1^{er} SDSI de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le SDSI dans sa version initiale comporte 93 projets, regroupés en 18 programmes, dont 23 projets transversaux. Il intègre les 44 projets qui sont d'ores et déjà en cours, ainsi que les projets issus de la PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information), afin de disposer d'une gouvernance unifiée.

Les projets adressent 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : La simplification et l'innovation pour plus d'efficience interne
- Axe 2 : Des services numériques rénovés dans un cadre de confiance pour le citoyen et les usagers
- Axe 3 : La Région plate-forme de l'écosystème régional
- Axe 4 : La donnée, un axe de transformation des usages et des services offerts par la Région
- Axe 5 : La performance et la sécurité du système d'information régional

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

2023 verra la déclinaison des projets planifiés pour la 1^{ère} année de mise en œuvre du SDSI 2023 – 2025. Le SDSI intègre les projets en cours, ainsi que les projets issus de la PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information).

- Mise en production d'AIR : Aides Régionales
- Mise en production d'EUROPAC : SI Feader
- SIEL : Poursuite du déploiement de la signature électronique
- ONDE : Outil pour le Développement Economique
- SIEG : Suivi des bénéficiaires du service régional d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise
- LICORNE : Evolution de la gestion des transports scolaires
- Evolution du site internet institutionnel
- DIA : Dématérialisation du dossier agent
- Elévation du niveau de sécurité : 14 projets de cybersécurité
- Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs / facilitateurs des usages numériques dans les services du siège
- Valorisation et ouverture des données : cadrage et 1ers déploiements
- Outil transversal de gestion de projets : 1ers déploiements (SDSI, DéMo, DCRC)
- Convergence de la cartographie des lycées



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

Les coûts de maintenance des systèmes informatiques sont en hausse du fait de celle des contrats de maintenance des matériels et des logiciels, ainsi que de celle des coûts de journée des expertises externes dans ces domaines.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 1999P068 – Equipements et logiciels informatiques

Ce programme unique porte l'ensemble des crédits de la direction des systèmes d'information, en fonctionnement comme en investissement.

➤ INVESTISSEMENT

Les actions prévues sont les suivantes :

Infrastructures : 972 000 € AP/CPI 2023

Au maintien à niveau des infrastructures serveurs et postes de travail s'ajoutent en particulier :

- les équipements des nouveaux agents recrutés au titre de l'AMM3,
- le renouvellement des matériels des élus du CESER à anticiper en 2023 pour 2024 : équipements en tablettes Surface à la place des Ipad, comme pour les élus régionaux,
- l'équipement des sites Viotte et Elithis en copieurs,
- suite aux 32 salles installées en 2022, une dizaine salles de visio à équiper sur les sites Viotte et Elithis.

Logiciels : 3 333 200 € AP / 2 068 200 € CPI 2023

- Logiciels infrastructures : sauvegarde, antivirus, machines virtuelles, sonde IP
- Sécurité : mise en oeuvre des projets issus de la PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information)
- Logiciels métiers :
 - Onde, Outil Numérique pour le Développement Economique
 - Licorne, évolution de la gestion des transports
 - Evolutions des logiciels existants : RH, finances, intranet agents et élus, évolution gestion des délibérations, Effilogis, SIEG, migration Odyssée, évolution Solstiss, Deepki, Athéna, RGAA (Règlement Général d'Amélioration de l'Accessibilité), signature électronique, ...

AP SI FEADER : AP/CPI 600 000 €

Paramétrages et développements complémentaires

AP Subvention informatique : CPI 2023 152 925 €

Solde de la convention avec le GIP ARNIA relative au développement d'une interface technique entre la salle des marchés et le SI de la formation professionnelle

➤ FONCTIONNEMENT

Les postes de dépenses de fonctionnement sont :

Maintenances et fournitures : 1 783 000 € AE/CPF 2023

- Maintenance des logiciels
- Maintenance des systèmes de base de données (Oracle), de virtualisation postes de travail et serveurs (VMWARE), de sauvegarde, ...
- Maintenance des matériels de stockage, onduleurs, autres
- Maintenance des copieurs et imprimantes, matériels
- Maintenance des systèmes de téléphonie et de visio
- Entretien et réparations, petits équipements
- Consommables

Téléphonie et télécommunication : 343 300 € AE/CPF 2023

- Téléphonie fixe et mobiles
- Transport de données entre les sites

Services informatiques : 1 792 000 € AE 2023 / 1 692 000 € CPF 2023

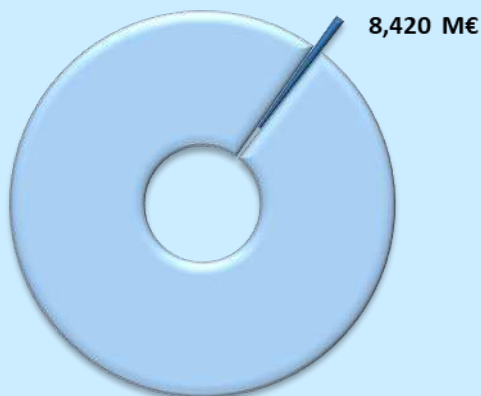
- Prestations de service pour des prestations d'assistance sur les applications (RH, finances, subventions, infocentre, ...)
- Prestations de service pour des interventions sur les bases de données Oracle, Postgre), sur les systèmes, le stockage
- Hébergement de logiciels et achats de certificats
- Location des logiciels Microsoft 365, Rainbow, outils collaboratifs, PAO, Autocad, ...
- Audits RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité)
- Schéma Directeur : prestations d'accompagnement à la mise en œuvre
- PSSI : prestations d'accompagnement à la mise en œuvre

FEADER : 600 000 € AE/CPF 2023

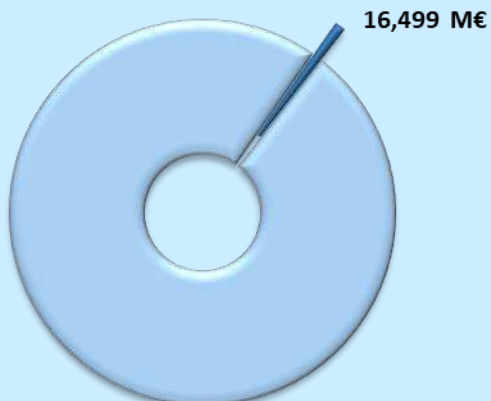
- Hébergement, exploitation, maintenance, assistance, formation

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
1999P068	Equipement et logiciel informatiques	4 905 200,00	1%	1%	7 241 660,70	31%	61%	4 518 600,00	10%	6%	5 304 655,26	25%	20%
TOTAL - Systèmes d'information		4 905 200,00	1%	1%	7 241 660,70	31%	61%	4 518 600,00	10%	6%	5 304 655,26	25%	20%

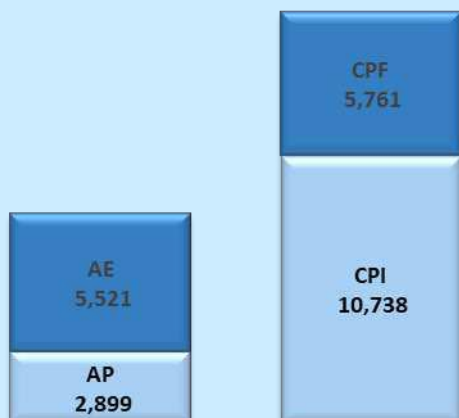
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



6. Les moyens généraux

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

En 2023, la Région poursuivra son engagement dans le développement de pratiques durables au sein de ses bâtiments administratifs. Il s'agit de réduire l'empreinte écologique des sites administratifs et des antennes à travers la rénovation du parc immobilier tertiaire, la réduction des consommations en ressources, le développement des énergies renouvelables et la mise en place d'une mobilité plus durable.

Le développement du télétravail dans le cadre du plan de sobriété énergétique aura une incidence sur l'aménagement des nouveaux locaux (Viotte à Besançon, Elithis à Dijon) et l'utilisation de l'ensemble du parc immobilier.

Enfin, il convient de souligner que dans un contexte d'inflation et de doublons sur le périmètre en 2023, le budget de fonctionnement est à la hausse (6,99 %) tandis que le budget d'investissement est à la baisse (- 43 %). Le montant des recettes est conséquent avec une estimation de 3 250 617 €.

- **En fonctionnement, les grands axes budgétaires 2023 sont :**
 - **L'optimisation des coûts de fonctionnement des bâtiments administratifs**

L'année 2023 est une année transitoire avec des modifications de périmètre. La collectivité devra assumer des doublons sur le plan financier avant d'installer les agents sur les nouveaux sites (Viotte, bâtiments d'Archives). A terme, avec l'installation dans les nouveaux locaux de Viotte, la collectivité économisera les loyers en rendant les bâtiments Lafayette, La City et Delavelle (partie bureaux).

- **Davantage d'énergie verte pour les bâtiments administratifs**

Les bâtiments administratifs sont alimentés par 100 % d'électricité verte depuis 2018. Depuis 2019, la part de biogaz utilisée par le chauffage atteint 10 % des consommations. Par ailleurs, le bâtiment du 17, Bd Trémouille à Dijon est raccordé au réseau de chaleur urbain alimenté par du bois-énergie et l'usine d'incinération des déchets de la ville de Dijon (représentera une consommation de 70 % d'ENR). Sur le bâtiment Castan, les travaux de remplacement des menuiseries extérieures, la rénovation de la toiture et de son isolation améliorent la performance thermique du bâtiment. Pour poursuivre ces démarches, en 2023, des générateurs photovoltaïques seront déployés sur le 17 Trémouille à Dijon permettant ainsi une auto-consommation d'électricité produite par la Région.

- **Une mobilité professionnelle plus durable**

En 2023, l'objectif est de poursuivre l'effort de décarbonation de la flotte automobile avec l'achat de véhicules électriques permettant d'atteindre un niveau de 30 % de véhicules faiblement émissifs. Au niveau de l'utilisation des modes doux, la direction des moyens généraux poursuit les aménagements nécessaires à l'usage du vélo (Installation de parc à vélo à Trémouille et à Viotte) et développe l'installation de bornes électriques sur différents sites.

- **Une restauration « éco-responsable »**

Depuis 2021, le marché de prestations de restauration intègre une part plus importante de produits locaux et issus de l'agriculture biologique. Les plateaux repas et l'ensemble des prestations sont caractérisés par l'utilisation de contenants éco-responsables (matières recyclables ou en dur).

➤ **En investissement, la région poursuit ses opérations de travaux pour une gestion plus durable de son parc de bâtiments administratifs :**

- **Finalisation du bâtiment Viotte et préparation de l'aménagement dans des locaux moins énergivores**

Suite à la crise sanitaire, et la suspension des travaux, l'échéancier de paiement du bâtiment de Viotte est décalé. Conformément au nouveau calendrier transmis par Sedia, la construction du bâtiment en VEFA devrait se terminer au second trimestre 2023. L'aménagement des locaux intègre les nouveaux modes de travail lié à la mise en place du télétravail. Sur Dijon, l'aménagement des trois nouveaux étages de la Tour Elithis est prévu pour répondre aux besoins de nouveaux locaux induits par les transferts de compétences et l'AMM3. Ces bâtiments augmenteront la surface de bâtiments performants dans un contexte de crise énergétique.

- **Des opérations de travaux pour réduire l'empreinte écologique**

De manière générale, les travaux intégreront le niveau BBC que ce soit en rénovation en cas d'intervention globale (Dijon, Beaune) ou en construction (Châteauneuf) Ces mesures permettront d'être pleinement en phase avec la mise en place du socle commun d'éco-conditionnalités des aides de la collectivité. La Région prévoit la réalisation d'audits énergétiques pour l'ensemble des bâtiments administratifs.

- **Finalisation du programme des travaux d'accessibilité sur les bâtiments administratifs**

Le programme d'Accessibilité, engagé en 2017, se poursuivra en 2023 sur les sites de Châteauneuf, et le bâtiment d'archives de Delavelle. Une étude de maîtrise d'œuvre est envisagée pour le bâtiment de l'ARTDAM.

- **Des travaux de rénovation multiples pour conforter les différents sites administratifs**

Des travaux de rénovation seront mis en œuvre sur Castan : reprise du réseau informatique, nouveaux locaux permettant d'accueillir la reprographie actuellement située à Brégille sur le site Castan. Des travaux de confortement et de rénovation sont également envisagés : la reprise des armoires électrique à Brégille, la reprise de la toiture à la Maison de la Forêt et du bois, des travaux de sécurisation au 5 Garibaldi, une étude chauffage au 16 bis de Brosses, la mise en place d'éclairage dans les sous-sols de l'antenne de Mâcon, etc

- **Stratégie immobilière (hors bâtiments administratifs et EPLE)**

La collectivité prévoit l'acquisition de l'immeuble Archives de Delavelle, ce qui permettra de réduire les charges de fonctionnement. La vente du Domaine de Pontigny permettra d'apporter 1 800 000 € de recettes en 2023. Il est envisagé la de poursuivre les démarches de rationalisation du parc immobilier avec notamment une étude sur la cession de la Caserne Pittié ainsi que la mise en place d'un bail emphytéotique pour la SPL Mobilité.



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

Dans le contexte de crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine, l'inflation touche tous les secteurs.

Concernant les loyers et la taxe foncière, l'IRL étant à nouveau orienté à la hausse, une projection de 7 % est envisagée au BP. La hausse du coût de l'énergie, du carburant couplée à l'augmentation des indices implique également une prévision à la hausse du budget de 8 % sur ces postes budgétaires, soit une augmentation de 80 000 €. Pour rappel, le budget a déjà été réévalué en DM2 Cette augmentation tient compte du plan d'actions en matière de sobriété énergétique, sans ces mesures la hausse de ce poste budgétaire était estimée entre 15 et 20 %.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

➤ **En fonctionnement**

Programme 0230AA – Administration générale

La direction des moyens généraux répondra aux besoins en locaux supplémentaires du fait des transferts de compétences et de l'AMM3 (3 étages supplémentaires au sein de la Tour Elithis, locaux de Viotte) et dans un contexte d'inflation. La collectivité devra assumer des doublons sur le plan financier avant d'installer les agents sur les nouveaux sites (Viotte, bâtiments d'Archives).

Programme 0234AA – Maison régionale de l'innovation

Le budget est en hausse dû notamment à l'augmentation du prix des fluides.

➤ **En investissement**

Programme 0230AA – Administration générale

Il correspond au renouvellement du mobilier de bureau et des véhicules de la flotte automobile du conseil régional. Ce budget est en baisse.

Programme 0237AA – Bâtiments administratifs

Ce programme correspond à la réalisation de travaux d'amélioration de performance énergétique, de mise en accessibilité et en sécurité de l'ensemble des sites administratifs régionaux. Ce programme est en baisse.

Programme 0234AA – Maison régionale de l'innovation

Il correspond aux opérations de travaux visant principalement l'équipement en visio des salles de réunion du site. Sont également prévus des travaux sur le contrôle d'accès et un audit énergétique en vue de l'application du décret tertiaire.

Programme 0232P – Viotte

Il s'agit de l'acquisition par VEFA d'une surface de 6 906 m² de bâtiments tertiaires au sein du pôle Viotte à Besançon.

Programme 0233PR – Plan de relance 2020 Moyens généraux

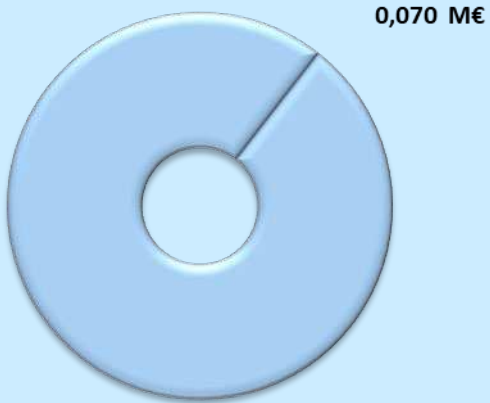
Le PAIR comprend deux opérations distinctes :

- les travaux du château de Châteauneuf permettront la restauration, la rénovation et le confortement du site et la réalisation d'un bâtiment d'accueil de performance énergétique RT2012 – 40 % composé de matériaux biosourcés.
- l'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs du conseil régional à Dijon.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
0230AA	Administration générale	465 000,00	-79%	-93%	580 084,68	-74%	-92%	5 161 944,00	12%	7%	5 414 625,64	6%	-1%
0231AA	Intérêts moratoires							7 000,00	0%	0%			
0231PP	Réparation bâtiments administratifs (hors lycées)	535 000,00	-81%	-81%	965 789,72	2802%	241%						
0232PP	Acquisition locaux Région (hors lycées)				4 183 754,40	-2%	-38%						
0233PR	Plan de relance 2020 Moyens généraux				3 125 772,63	30%	175%						
0234AA	MRI	125 000,00	25%	25%	131 000,00	46%	46%	352 054,00	18%	18%	346 412,00	28%	28%
0237AA	Bâtiments administratifs	1 774 000,00	-3%	6%	1 751 947,17	6%	-19%						
TOTAL - Moyens généraux		2 899 000,00	-61%	-83%	10 738 348,60	0%	-38%	5 520 998,00	12%	7%	5 761 037,64	7%	1%

7. Le cabinet

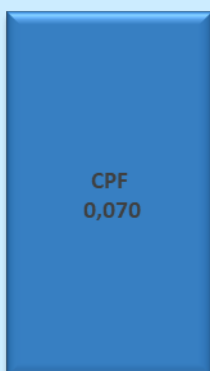
Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Programme 0251AA - Cabinet

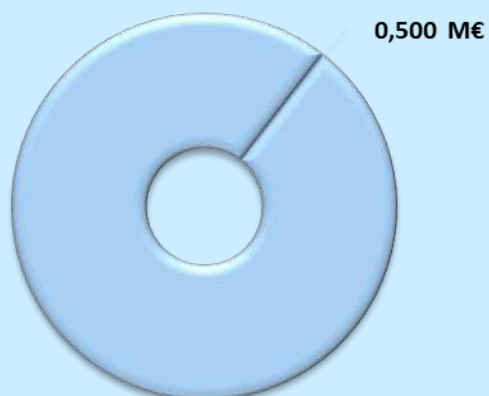
Ce budget permettra de prendre en charge diverses dépenses de fonctionnement liées aux activités du cabinet.

Budget 2023 (en M€)

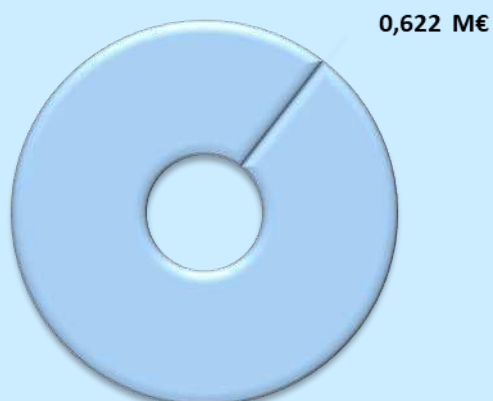


Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
0251AA	Cabinet										70 000,00	0%	0%
TOTAL -Cabinet											70 000,00	0%	0%

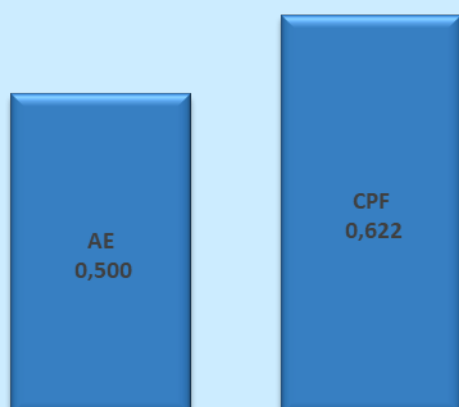
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



8. L'évaluation des politiques publiques

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

L'évaluation permet de poser un regard critique sur la mise en œuvre d'une politique, d'un programme ou d'un dispositif, en donnant les clés pour une meilleure compréhension des effets de l'action.

L'évaluation doit être un état d'esprit, une démarche positive d'amélioration des politiques publiques. Elle doit correspondre à une réelle volonté car l'évaluation peut amener à reconsidérer, voire à supprimer une politique si les résultats attendus ne sont pas atteints.

Le programme de travail 2023 est en cours d'élaboration avec l'ensemble des directions opérationnelles et comportera une dizaine d'évaluations.

La gouvernance de l'évaluation : le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (CoSER)

Ce comité, instance de gouvernance de l'évaluation, est composé du vice-président en charge de l'évaluation, d'élus de la majorité, de l'opposition, de représentants du CESER. Il se réunit une à deux fois par an pour :

- débattre et élaborer, sur la base des propositions des services régionaux, les programmes annuels d'évaluation
- émettre un avis sur la pertinence des propositions en termes de faisabilité et de valeur ajoutée
- valider le cadre méthodologique général de l'évaluation au sein du conseil régional
- assurer une veille sur les recommandations formulées

Le suivi des recommandations

Un suivi des recommandations formulées par les cabinets, en concertation avec les acteurs impliqués dans la politique évaluée, est systématiquement effectué. Une synthèse des actions mises en œuvre suite aux évaluations est désormais présentée annuellement dans une partie dédiée au sein du document d'orientation budgétaire.

La communication des résultats

Outre le développement de la culture de l'évaluation en interne et avec ses partenaires, la Région souhaite également accroître la transparence sur les évaluations réalisées, auprès de l'ensemble des élus, du CESER, des partenaires et porteurs de projets dans les différentes politiques publiques pilotées par la Région et plus largement des citoyens.

Des outils de communication dédiés seront donc mis en œuvre afin d'ouvrir largement l'accès aux travaux qui seront réalisés avec notamment un rendu-compte annuel en Assemblée plénière.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 2011P022

L'évaluation des politiques publiques comporte deux volets : l'évaluation des politiques régionales « classiques » et l'évaluation réglementaire des fonds européens (imposée par la commission européenne). L'approche globale favorise une meilleure articulation et donc une plus grande cohérence des politiques entre elles.

L'évaluation des politiques régionales

Les évaluations peuvent concerner la mise en œuvre d'un programme ou l'impact des actions financées. Elles peuvent intervenir en cours ou en fin de programme.

Sur le volet « politiques régionales », le programme annuel comportera une dizaine d'évaluations.

Les synthèses des travaux réalisés ainsi que les rapports finaux sont diffusés sur le site Intranet de la Région et sur le site l'Europe s'engage pour le volet européen.

Ce programme sera mis en œuvre après validation par le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité qui se réunira début 2023.

L'évaluation des fonds européens structurels d'investissement (FESI)

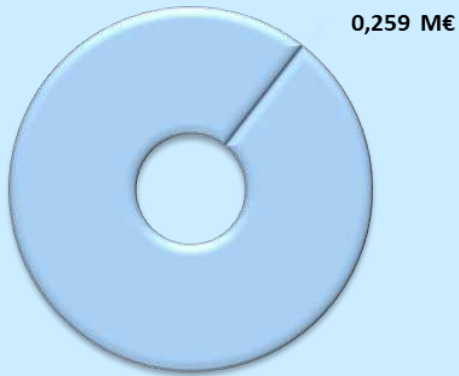
Sur le volet « fonds européens », les évaluations réglementaires liées à la programmation 2014/2020 sont terminées. Concernant la prochaine programmation (2021/2027), les évaluations préparatoires (évaluations stratégiques environnementales et évaluation ex ante sur la stratégie financière) ont été réalisées et les évaluations de mise en œuvre et d'impact seront conduites à partir de 2024.

En 2023, aucune nouvelle évaluation concernant les fonds européens ne sera engagée, la prochaine et dernière évaluation sur la programmation 2014/2020 concernera le FEADER et devrait se dérouler en 2024. Concernant les programmes d'évaluation des programmes 2021 – 2027, ils seront élaborés puis validés par les comités de suivi en 2023 pour une mise en œuvre opérationnelle à compter de 2024.

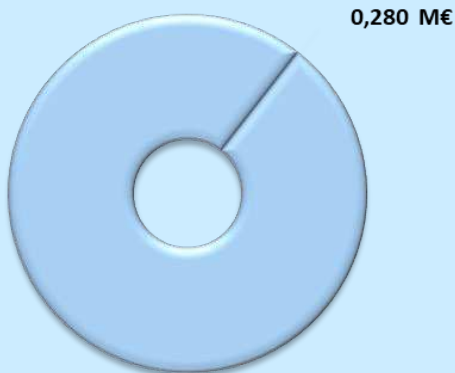
Il est proposé d'inscrire **500 000 €** sur ce programme pour la réalisation d'une dizaine d'évaluations sur le volet politiques publiques.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
2011P022	Evaluation des politiques publiques régionales							500 000,00	-17%	28%	622 535,40	17%	17%
	TOTAL - Évaluation							500 000,00	-17%	28%	622 535,40	17%	17%

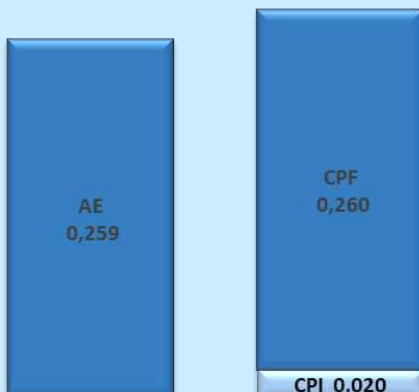
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



9. La modernisation de l'action publique

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

En 2023, la collectivité porte des opérations visant à accompagner l'administration dans l'évolution de ses pratiques professionnelles ; à améliorer l'accueil des usagers et usagères ; à animer la communication interne et la communauté managériale. Des expérimentations visant à impliquer les usagers et usagères dans la mise en œuvre des politiques publiques sont aussi prévues. Des formations et sensibilisations sont menées sur les enjeux d'égalité et de diversité.

Quatre priorités pour le budget de la délégation à la modernisation de l'action publique :

➤ **Transformer les pratiques professionnelles**

Les managers sont accompagnés pour réaliser leur boussole managériale : un dispositif pour se situer et s'orienter dans l'évolution de ses pratiques managériales. Deux expérimentations sont menées : l'une pour développer les compétences du personnel administratif en matière de communication et de coopération ; la seconde pour aider à améliorer les modes de travail individuels et collectifs, avec l'apport des neurosciences. La sensibilisation sur les pratiques innovantes collaboratives se poursuit, notamment dans le cadre de la 6^e édition du Mois de l'innovation publique en Bourgogne-Franche-Comté.

➤ **Ecouter les usagers et les usagères**

Un second baromètre « AFNOR expérience citoyen » est réalisé pour mesurer les principaux déterminants de la satisfaction des usagers et usagères : accessibilité, courtoisie, personnalisation, gestion de l'attente, efficacité de la mise en relation, gestion des réclamations, via tous les canaux de contact. Des formations-actions sont aussi proposées pour mieux prendre en compte les besoins des usagers et usagères dans le fonctionnement de l'administration et dans les politiques publiques.

➤ **Développer la communication interne**

Trois numéros du magazine interne sont publiés à l'attention des 4 400 personnels administratifs et des lycées. Deux séminaires sont organisés pour les 140 managers de la collectivité, centrés sur les pratiques managériales.

➤ **Sensibiliser sur l'égalité femmes-hommes**

La Région finance, avec l'Etat, la création d'un poste d'animateur ou d'animatrice du centre de ressources régional dédié à la culture de l'égalité femmes/hommes et à l'accès aux droits. La délégation à la modernisation de l'action publique continue de sensibiliser les directions de la collectivité et les partenaires de la Région, au travers de formations, d'événements et de publications.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 0201 – Modernisation de l'action publique

Le budget de la délégation à la modernisation de l'action publique (DéMo) s'élève à 259 000 en AE. Il comporte un programme doté de trois opérations.

➤ **Opération : Modernisation des pratiques et transformation managériale**

Dans ce domaine, la DéMo a choisi de mener plusieurs actions :

- **Poursuite de l'expérimentation sur la coopération au sein des équipes**

L'expérimentation débutée au second semestre 2022 avec une direction de la collectivité se poursuit en 2023. Elle vise à doter les équipes de compétences spécifiques en matière de gestion des situations et des relations pour renforcer, maintenir, relancer les coopérations.

- **Déploiement du dispositif « Adaptions le travail au cerveau »**

L'opération débutée au dernier semestre 2022, avec l'appui d'un cabinet en neurosciences, se déploie en 2023. Objectifs : améliorer les modes de travail et créer des environnements favorisant l'engagement, la réduction du stress, de la fatigue et de la surcharge mentale. L'opération permet aux équipes de comprendre le fonctionnement du cerveau et l'influence des modes de travail sur ce dernier, pour agir en profondeur sur les pratiques individuelles et managériales.

- **Réalisation des boussoles managériales**

Le déploiement de ce dispositif, expérimenté en 2021, se poursuit en 2023. Il s'appuie sur un référentiel de 30 pratiques, conçu en interne et adossé aux six valeurs de l'administration régionale : respect, engagement, confiance, coopération, équité, bienveillance. Le ou la manager s'auto-évalue et compare sa perception avec celles des « regards tiers » questionnés. La comparaison permet de repérer les pratiques perçues comme acquises et celles sur lesquelles progresser. Une offre de services pour soutenir l'évolution managériale est prévue.

- **Deuxième édition du Baromètre « AFNOR expérience citoyen »**

Dans le cadre du déploiement du programme Services publics + (démarche d'amélioration continue des services publics centrée sur l'expérience usager, pour des services plus proches, plus simples et plus efficaces), un second baromètre « AFNOR expérience citoyen » est réalisé pour les services administratifs. Il vise à améliorer la qualité de l'accueil, quel que soit le canal de contact (téléphonique, physique, courrier, courriels, contacts via le site internet, réseaux sociaux).

➤ **Opération : Innovation - égalité-diversité**

▪ **Egalité-Diversité**

La DéMo engage le recrutement d'un ou d'une salarié pour animer le futur centre de ressources régional dédié à la culture de l'égalité femmes/hommes et à l'accès aux droits. Ce projet est financé à parité entre l'Etat et la Région, dans le cadre du CPER 2021-2027. Il s'appuie dans un premier temps sur une plateforme numérique opérationnelle au second semestre 2023. L'animateur ou l'animatrice du centre aura pour missions d'alimenter la plateforme, d'animer le réseau et de communiquer sur la thématique.

La DéMo poursuit son action d'information et de sensibilisation du personnel (réseau interne des correspondant-es à enjeu collectif "égalité femmes / hommes" et "handicap", managers, etc.). Elle organise des événements à l'occasion de deux rendez-vous nationaux : le 8 mars (Printemps de l'égalité) et le 25 novembre (action contre les violences faites aux femmes). Elle publie le rapport annuel égalité femmes-hommes intégrant le plan égalité professionnelle.

▪ **INNOVATION**

Les crédits sont concentrés sur :

1. l'organisation de la 6e édition du Mois de l'innovation publique, en novembre. Un rendez-vous organisé dans le cadre du Réseau de l'innovation publique en Bourgogne-Franche-Comté (RIP). Au programme : des conférences inspirantes, des table rondes, des retours d'expériences, des défis, et un temps institutionnel avec l'Etat et le CNFPT, signataires d'une entente partenariale pour développer le RIP ;
2. des expérimentations impliquant le personnel, les usagers et usagères dans la mise en œuvre de politiques publiques ou dans des projets internes à l'administration ;
3. l'achat de ressources pédagogiques et l'accès à un outil pour diffuser les méthodes et les outils.

➤ **Opération : Communication interne - communication managériale (62 000 €)**

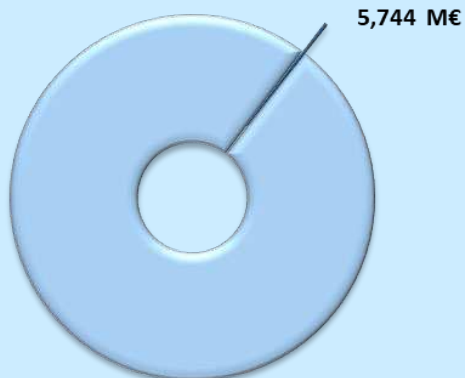
Les crédits permettent la réalisation des actions suivantes :

1. la réalisation de trois numéros du magazine interne Com'nous ;
2. l'organisation de deux séminaires pour les 140 encadrants et encadrantes des services administratifs : des rendez-vous consacrés essentiellement aux pratiques managériales, qui se déroulent dans un lieu extérieur et avec la contribution de prestataires et conférenciers ;
3. l'inscription de la Région à divers prix (Territoria, Gazette des communes, Acteurs Publics, etc.) pour valoriser ses dispositifs et actions innovantes ;
4. la réalisation du rapport d'activité des services administratifs.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
0201AA	Développement mode projet				20 012,08	100%	100%	259 000,00	-12%	-12%	259 960,00	-20%	-3%
TOTAL - Modernisation action publique					20 012,08	100%	100%	259 000,00	-12%	-12%	259 960,00	-20%	-3%

10. Les assemblées, documentation, courrier

Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



PRIORITES ET ACTIONS PHARES

En 2023, l'activité liée à la vie des assemblées, de la documentation et du courrier, devra faire preuve de capacité d'adaptation et de réactivité.

L'une des priorités de la documentation sera de réussir le lancement du nouveau portail documentaire, l'application actuelle étant devenue obsolète et inadaptée. Ce portail permettra de mettre en valeur les produits documentaires réalisés par les documentalistes au profit de l'ensemble des services. Les agents auront ainsi la possibilité de s'abonner à des flux d'information. Ce portail bénéficiera également aux élus dans le cadre du projet d'intranet élus dont la mise en œuvre interviendra courant du 1^{er} semestre 2023.

La dématérialisation de l'enregistrement du courrier entrant a permis d'en assurer la traçabilité et d'être en mesure, en cas de nécessité, de fournir un exemplaire de tous les courriers enregistrés dans la base de traitement. La priorité est d'être en appui des directions, de leur apporter des conseils pour assurer leurs envois spécifiques dans les meilleures conditions.

S'agissant des assemblées et du statut de l'élu, l'une des priorités 2023 va être le déploiement et la mise en œuvre du process de prévention des conflits d'intérêt. Ce dispositif sera soumis à l'approbation des élus lors de l'assemblée plénière de janvier. Dans le cadre de cette action, une formation sur les questions de déontologie sera proposée aux élus qui le souhaitent. Suite à la réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales et afin de prendre en compte les évolutions liées à la loi 3DS qui a notamment pérennisé la possibilité de tenir des assemblées délibérantes en visioconférence, une modification du règlement intérieur sera nécessaire.

Budget 2023 (en M€)



Politiques ou actions impactées par le contexte international et national (inflation, hausse du coût de l'énergie...)

L'activité est impactée par le contexte actuel de crise et d'inflation via les contrats passés avec les prestataires. Le budget dédié aux indemnités des élus régionaux est en hausse également. Ceci est dû à la revalorisation de 3,5 % du point d'indice, effective à partir du 1^{er} juillet 2022.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 0101AA – Groupes d'élus

Conformément à la délibération du 23 juillet 2021, des crédits sont mis à disposition des six groupes politiques : 1 340 euros par élu et par an, soit 134 000 euros, à l'identique de 2022. Ces crédits sont prévus au titre du fonctionnement des groupes pour leurs frais de documentation, courrier, fournitures de bureau et télécommunication.

Programme 0220AA – Assemblées

Ce programme comprend essentiellement les crédits relatifs au statut des 100 élus régionaux. Cela concerne les indemnités et les charges patronales, les frais liés aux formations suivies dans le cadre de l'exercice du mandat ainsi que les frais de déplacement et de séjour. Ce programme intègre également les crédits pour les prestations de sténotypiste et de langage des signes ainsi que les éventuels frais des membres du comité d'éthique régional et des personnes non-membres de l'assemblée désignées pour siéger aux conseils d'administration des lycées. Ce budget 2023 est de 4 990 000 euros ; il est en hausse de 70 000 € par rapport à 2022, cette hausse est due à la revalorisation du point d'indice intervenue depuis juillet 2022. En effet, ceci impacte le montant des indemnités versées aux élus et des charges patronales liées.

Programme 0221AA – Documentation

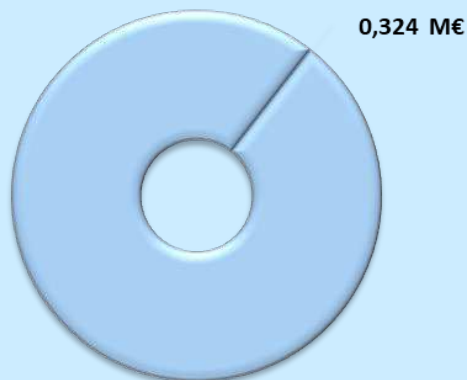
Les crédits affectés au service documentation pour 2023 s'élèvent à 320 000 euros, soit en baisse de 20 000 € par rapport à 2022. Le principal poste de dépenses demeure celui des droits de copie qui représente environ 38 % du budget, soit 120 000 €. Le second poste de dépenses correspond aux abonnements numériques pour les services : presse et revues professionnelles. Les abonnements numériques sont de plus en plus nombreux car très adaptés au télétravail qui est très pratiqué au sein de l'ensemble des directions notamment en lien avec l'application du plan de sobriété énergétique. A signaler toutefois que ces abonnements ont, à ce jour, un coût supérieur aux abonnements papier notamment les abonnements à multi-accès.

Programme 0222AA – Courrier

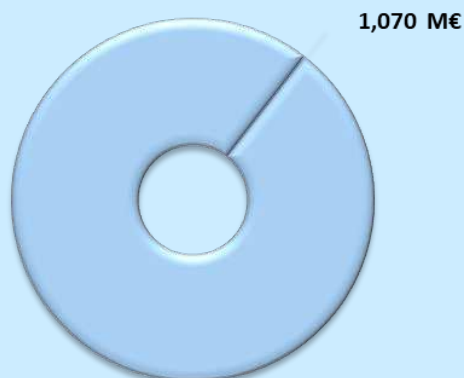
Le budget du service courrier est de 300 000 € pour 2023, soit en baisse de 50 000 € par rapport à 2022. Ces crédits permettent la prise en charge de l'affranchissement du courrier de l'ensemble des services mais également l'envoi de divers colis : matériel sanitaire à destination des lycées ainsi que différents types d'envois en fonction des besoins des directions et de leurs activités (information sur les métiers, sur les orientations, etc...). Sont également pris en charge le contrat relatif à la navette quotidienne par transporteur entre Dijon et Besançon ainsi que les divers contrats collecte et remise avec La Poste.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
0101AA	Groupes d'élus										134 000,00	0%	0%
0220AA	Assemblées										4 990 000,00	1%	0%
0221AA	Documentation										320 000,00	-6%	-3%
0222AA	Courrier										300 000,00	-14%	0%
TOTAL - Assemblées - Documentation - Courrier											5 744 000,00	0%	0%

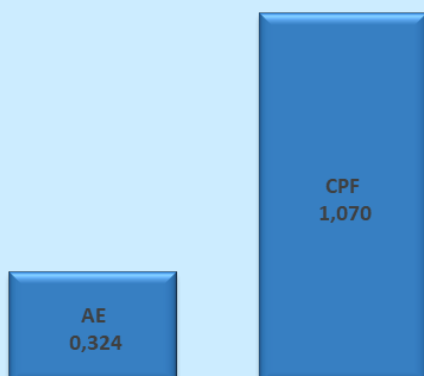
Poids dans le budget global de
1 080,38 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 853,95 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2023 (en M€)



11. Les achats - Les affaires juridiques et archives

Achats

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

- **La mise en œuvre des projets du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables de la région (SPASER)**

Le SPASER de la région a été adopté lors de l'assemblée plénière du 11 octobre 2022. Il définit les objectifs assignés à l'achat public régional, en matière sociétale et environnementale.

- **En faveur de l'insertion**

20 000 € TTC individualisés pour disposer de facilitateurs chargés d'encadrer les personnes éloignées de l'emploi et remises en situation de travail, dans le cadre des marchés de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Région. 27 opérations sont déjà clausées. Sur les 73 461 heures prévues dans les marchés de travaux de ces opérations, 62 594 heures sont déjà réalisées. Il convient de continuer en 2023.

- **La relocalisation des achats de produits alimentaires servis dans les demi-pensions des lycées**

La DA va continuer l'exploitation de sa démarche de sourcing et de marketing achat permettant un allotissement fin et géolocalisé et tenant compte de l'organisation logistique des producteurs et des besoins des gestionnaires, des agents des services de restauration et des élèves. De nouvelles consultations seront lancées en 2023 en s'appuyant sur la centrale d'achats régionale, permettant une offre de produits locaux et ou/bio aux 23 établissements secondaires sélectionnés pour la phase de test.

- **La récupération des DEEE**

En 2023, la direction des achats va lancer des marchés réservés de reconditionnement de son parc informatique obsolète, afin de les réinstaller dans les lycées.

- **La structuration des procédures internes et leur sécurisation**

La direction des achats va participer activement à l'animation d'ateliers réunissant les acheteurs et les agents des directions opérationnelles afin de mieux préciser le « qui fait quoi » entre les différents intervenants, permettant de fluidifier le déroulement des procédures.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 0238AA – Publicité marchés publics

Le programme couvre les achats d'annonces au BOAMP afin de bénéficier de tarifs préférentiels et divers abonnements à des outils logiciels permettant de simplifier et structurer la dynamique achats notamment :

- l'outil OPC pour suivre la programmation achats et communiquer,
- l'outil SILEX solution technologique permettant l'accès à des millions de données sur les fournisseurs et facilitateurs la démarche de sourcing des acheteurs,
- l'outil HIVEO pour disposer des attestations sociales et fiscales des attributaires de marchés publics.

Programme 0239AA – Facilitateurs clauses d'insertion

20 000 € seront affectés en 2023 en CP pour financer le recours aux facilitateurs chargés d'accompagner l'insertion des personnes éloignées de l'emploi de toutes les opérations de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la région supérieures à 1 million d'euros.

Programme 0272AA – Equipement sanitaire

Une enveloppe de 600 000 euros est individualisée pour l'achat d'équipements sanitaires et de masques qu'il conviendra de négocier au mieux des intérêts de la Région.

Affaires juridiques et archives

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Le budget de la DAJA est essentiellement consacré aux honoraires et prestations de services conformément à son marché.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 2004P028 – Frais juridiques

Crédits réservés en grande partie pour payer les honoraires des avocats du marché. Une petite partie des crédits sera également dédiée au dépôt de marques que la Région souhaite protéger. Enfin, le traitement des archives (éliminables) est également pris sur le budget de la DAJA.

Les dépenses directes de la région traitées par marchés publics et concessions de services s'établiront en 2023 entre 300 et 400 millions d'euros HT, permettant d'utiliser ce levier pour accompagner les politiques axées sur le développement économique, le développement durable et l'insertion. La Direction des achats s'est dotée d'un budget lui permettant de structurer cet accompagnement.

Codes progr.	Libellés programmes	AP 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPI 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	AE 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022	CPF 2023	% BP 2022	% BP + DM 2022
0238AA	Publicité marchés publics							173 900,00	-1%	-5%	173 900,00	-16%	-18%
0239AA	Facilitateur – Clauses insertion										20 000,00	-80%	-60%
0272AA	Equipement sanitaire										700 000,00	-7%	7%
TOTAL - Achats								173 900,00	-1%	-5%	893 900,00	-15%	-2%
2004P028	Frais juridiques							150 000,00	0%	-21%	175 608,43	-17%	-17%
TOTAL - Affaires juridiques et archives								150 000,00	0%	-21%	175 608,43	-17%	-17%

IV. GESTION DE LA TRESORERIE – PROGRAMME « NEU CP »

Conformément à la politique de gestion de trésorerie et à la démarche de notation financière engagée par la collectivité depuis 2016, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée, depuis 2017, d'un programme de billets de trésorerie, désormais dénommé programme de « NEU CP (Negotiable European Commercial Paper) », afin d'optimiser le coût de sa gestion de trésorerie.

Le cadre juridique pour l'émission de ce type de programme est fixé par la circulaire du ministère de l'Intérieur en date du 29 avril 2002 (NOR/INT/B/02/00115/C) relative aux titres de créances négociables.

Les « NEU CP » sont des titres de créance négociables, émis sur le marché monétaire, qui permettent d'emprunter directement à court terme, sans recourir au système bancaire. Pour mémoire, conformément à la délibération en date du 29 et 30 juin 2017 autorisant la mise en place du programme de NEU CP, les principales caractéristiques du programme sont les suivantes :

- objet du programme : besoins généraux de la collectivité émettrice dans le cadre de la gestion de trésorerie en complément des lignes de trésorerie ;
- montant prévisionnel maximal du programme : 100 000 000 € (ajusté à 150 000 000 € par délibération du conseil régional en date du 24 avril 2020, en lien avec l'évolution de la trajectoire budgétaire et l'accroissement des besoins de financement).
- durée maximale du programme : une année ;
- montant unitaire minimal : 150 000 € ;
- monnaie d'émission : euro.

La forte évolution des marchés financiers sur l'année 2022, nécessite d'ajuster les taux fixes plafonds des NEU CP à 4 % au lieu de 1 % initialement. Il est rappelé qu'il s'agit d'un niveau plafond, les conditions financières obtenues par la région restant à ce jour nettement inférieures. Par ailleurs, suite à des changements d'index, les émissions pourront être réalisées également en taux variable indexé sur l'€ster assorti au maximum d'une marge de 0,25 %.

Les autres caractéristiques du programme restent inchangées.

V. MOUVEMENTS D'ORDRE

En application de l'instruction M71, des écritures d'ordre caractère patrimonial sont inscrites dans le document budgétaire. Elles concernent :

- Les dotations aux amortissements des subventions d'investissement, des immobilisations corporelles et incorporelles

Pour 2023, les dotations aux amortissements sont estimées à 346 937 567,51 €. Elles sont inscrites en dépenses de fonctionnement, au chapitre 946 et en recettes d'investissement, au chapitre 926.

- La reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables

La reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables est estimée à 66 829 390,01 €. Elle vient en atténuation des dotations aux amortissements et concerne principalement la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), pour un montant de 31 410 694 € ainsi que la reprise des fonds européens (FEDER).

Elle est matérialisée par une recette de fonctionnement au chapitre 946 et une dépense d'investissement au chapitre 926.

- La neutralisation

L'instruction budgétaire et comptable M71 offre la possibilité de procéder à la neutralisation de la part de l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires et des subventions d'équipement versées non couverte par la reprise des subventions reçues. La région décide de recourir à cette possibilité à l'exception des subventions versées permettant à la S.N.C.F. d'acquérir et de moderniser le matériel ferroviaire.

L'amortissement des subventions d'équipement en nature attribuées par la Région aux E.P.L.E. et des bâtiments administratifs et scolaires est par ailleurs couvert partiellement par la reprise de la DRES. Le montant de la neutralisation pour 2023 est de 175 264 546,34 €. Cette écriture est matérialisée par une dépense d'investissement au chapitre 926 et une recette de fonctionnement au chapitre 946.

- La transformation d'acquisitions de biens meubles en subventions en nature

Ces écritures concernent les acquisitions de biens meubles par la région au profit des établissements scolaires en subvention en nature.

Les inscriptions correspondantes s'élèvent à 15 188 700 € au chapitre 925, en recettes et en dépenses d'investissement pour la transformation des acquisitions de biens meubles des établissements scolaires.

- La régularisation d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles et autres régularisations notamment au titre des frais d'études et frais d'insertion suivis de travaux

Une écriture de régularisation comptable relative à des avances versées en matière de marchés publics et à des études et frais d'insertion suivis de travaux doit être prévue au chapitre 925, (recette d'ordre d'investissement) et au chapitre 925 (dépense d'ordre d'investissement) pour un montant de 65 710 000 €.

Les inscriptions de ces opérations d'ordre feront l'objet d'un ajustement global au budget supplémentaire 2023 pour tenir compte de l'exécution budgétaire jusqu'au 31 décembre 2022.

- La gestion active de la dette

Une écriture comptable de 1 000 000 € est prévue en recettes (chapitre 925, article 16449) et en dépenses (chapitre 925, article 16441) pour l'utilisation des emprunts revolving souscrits par la Région.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ADM-Etat :Région Bourgogne-Franche-Comté (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20005372600028

POSTE COMPTABLE : Payeur

M. 71

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
D1 - Présentation des AP votées	9
D2 - Présentation des AE votées	13

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	19
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre	20
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	21
C1 - Equilibre financier - Investissement	25
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	26
D1 - Balance générale - Dépenses	27
D2 - Balance générale - Recettes	29

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	31
A.900 - Services généraux	34
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage	35
A.902 - Enseignement	36
A.903 - Culture, sports et loisirs	37
A.904 - Santé et action sociale	38
A.905 - Aménagement des territoires	39
A.906 - Gestion des fonds européens	40
A.907 - Environnement	41
A.908 - Transports	42
A.909 - Action économique	45
A.921 - Taxes non affectées	46
A.922 - Dotations et participations	47
A.923 - Dettes et autres opérations financières	48
A.925 - Opérations patrimoniales	49
A.926 - Transferts entre les sections	50
A.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	52
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	53
B.930 - Services généraux	56
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage	57
B.932 - Enseignement	58
B.933 - Culture, sports et loisirs	59
B.934 - Santé et action sociale	60
B.935 - Aménagement des territoires	61
B.936 - Gestion des fonds européens	62
B.937 - Environnement	63
B.938 - Transports	64
B.939 - Action économique	67
B.940 - Impositions directes	68
B.941 - Autres impôts et taxes	69
B.942 - Dotations et participations	70
B.943 - Opérations financières	71
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	72
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	73
B.946 - Transferts entre les sections	74
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	75
B.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	76

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A/900 - Services généraux	77
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage	78
A/902 - Enseignement	79

A/903 - Culture, sports et loisirs	80
A/904 - Santé et action sociale	81
A/905 - Aménagement des territoires	82
A/906 - Gestion des fonds européens	83
A/907 - Environnement	84
A/908 - Transports	85
A/909 - Action économique	88
A/930 - Services généraux	89
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage	92
A/932 - Enseignement	94
A/933 - Culture, sports et loisirs	96
A/934 - Santé et action sociale	98
A/935 - Aménagement des territoires	99
A/936 - Gestion des fonds européens	100
A/937 - Environnement	101
A/938 - Transports	103
A/939 - Action économique	106
B - Eléments du bilan	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	107
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	108
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	118
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	119
B2 - Méthodes utilisées	121
B3 - Etat des provisions constituées	123
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	125
B6 - Prêts	127
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	129
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	130
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	132
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	134
C2 - Subventions versées	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	135
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	136
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat du personnel	137
D2 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier	156
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	173
D3.2 - Liste des établissements publics créés	174
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	175
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	176
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	177
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	179
E2 - Arrêté - Signatures	180

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	2881889	Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	21


Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)		

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	409	308
2	Produit des impositions directes / population	8	10
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	485	367
4	Dépenses d'équipement brut / population	59	54
5	Encours de dette / population (2)	451	413
6	DGF / population	0	0
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	17,3%	16,9%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)	89,6%	96,7%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,1%	14,8%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	92,9%	112,7%

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5% des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent » ;

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	A3 0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00		III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00		III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00		IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
0232PPD22AP	2023PP -Acquisition locaux Région (hors lycées)	900	0,00
8111AAD16AP	2016 AP Matériel TER DI	908	0,00
0237AAD20AP	2020 AP Bâtiments administratifs	900	0,00
5603PPD20AP	2020 AP Infrastructures THD	905	0,00
7642PRD20AP	2020 AP Plan de relance Biodiversité	907	0,00
3131PRD20AP	2020 AP Plan de relance Culture	903	0,00
9118PRD20AP	2020 AP Plan de relance ESS	909	0,00
7443PRD20AP	2020 AP Plan de relance Eau et milieux aquatiques	907	0,00
9121PRD20AP	2020 AP Plan de relance Economie	909	0,00
7141PRD20AP	2020 AP Plan de relance Education à l'environnement	907	0,00
5442PRD20AP	2020 AP Plan de relance HABAM	905	0,00
2257PRD20AP	2020 AP Plan de relance Investissements Lycées	902	0,00
4101PRD20AP	2020 AP Plan de relance Santé	904	0,00
9515PRD20AP	2020 AP Plan de relance Tourisme	909	0,00
7547PRD20AP	2020 AP Plan de relance Transition énergétique	907	0,00
8120PRD20AP	2020 AP Plan de relance Transports collectifs et modes doux	908	0,00
2255PRD20AP	2020 AP Plan relance Lycees privs	902	0,00
0233PRD20AP	2020 AP Plan relance Moyens Generaux	900	0,00
3228PRD20AP	2020 AP Plan relance Sports	903	0,00
5608PRD20AP	2020 AP Plan relance Transformation numerique	905	0,00
0237AAD21AP	2021 AP Bâtiments administratifs	900	0,00
6400PRD21AP	2021 AP PLAN DE RELANCE REACT EU	906	5 000 000,00
5324PRD21AP	2021 AP Plan de relance Transformation territoriale	905	0,00
6200FED22AP	2022 AP 6200FE - FEDER 2014-2020	906	0,00
6210FED22AP	2022 AP 6210FE-FEDER 2021-2027	906	0,00
6220FED22AP	2022 AP 6220FE-IFSE 2021-2027	906	0,00
2252PPD22AP	2022 AP Accessibilité	902	6 000 000,00
1218AAD22AP	2022 AP Actions d'information sur métiers et formations	901	0,00
0230AAD22AP	2022 AP Administration générale	900	0,00
3223AAD22AP	2022 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	0,00
2252AAD22AP	2022 AP Aides spécifiques	902	0,00
3221AAD22AP	2022 AP Aménagement sportif du territoire	903	0,00
5606AAD22AP	2022 AP Analyse et données territoriales	905	0,00
4102AAD22AP	2022 AP Animation politique santé	904	0,00
2001P017AP22	2022 AP Art contemporain	903	0,00
2014P02122AP	2022 AP Autorité de Gestion - FEDER	906	0,00
8810AAD22AP	2022 AP Aviation civile	908	0,00
8113AAD22AP	2022 AP Billettique	908	0,00
5320AAD22AP	2022 AP Bourg centre	905	0,00
0237AAD22AP	2022 AP Bâtiments administratifs	900	0,00
3119AAD22AP	2022 AP Châteauneuf-en-Auxois	903	0,00
3128AAD22AP	2022 AP Cinéma	903	0,00
1999P094AP22	2022 AP Communication institutionnelle	900	0,00
7141CPBD22AP	2022 AP Connaissance et éducation à l'environnement	907	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
5340AAD22AP	2022 AP Coopération interrégionale	905	0,00
3122AAD22AP	2022 AP Création et formation musicales	903	0,00
9512AAD22AP	2022 AP Dvlpt touristique territoires, sites et activités	909	0,00
2010P046AP22	2022 AP Démocratie participative	900	0,00
3130AAD22AP	2022 AP Développement culturel	903	0,00
9513AAD22AP	2022 AP Développement de l'itinérance	909	0,00
9220AAD22AP	2022 AP Développement de la recherche	909	0,00
9111AAD22AP	2022 AP Développement des PME	909	0,00
9511AAD22AP	2022 AP Développement des hébergements touristiques	909	0,00
0201AAD22AP	2022 AP Développement mode projet	900	0,00
9117AAD22AP	2022 AP Economie sociale et solidaire	909	0,00
1999P023AP22	2022 AP Efficacité énergétique	907	0,00
9122PPD22AP	2022 AP Emplois d'utilité sociale	909	0,00
2320AAD22AP	2022 AP Enseignement supérieur	902	0,00
2253AAD22AP	2022 AP Equipement	902	0,00
1999P068AP22	2022 AP Equipements et logiciels informatiques	900	0,00
0401AAD22AP	2022 AP Europe et international	900	0,00
5137AAD22AP	2022 AP FIP FAP	905	0,00
1301PPD22AP	2022 AP Formations du secteur sanitaire et social	901	0,00
2233AAD22AP	2022 AP GERRIC	902	0,00
9321AAD22AP	2022 AP Gestion forestière exemplaire	909	0,00
2250PPD22AP	2022 AP Grosses réparations dans les lycées	902	45 000 000,00
5442AAD22AP	2022 AP Habitat et aménagement BFC	905	0,00
1125AAD22AP	2022 AP Ingénierie de projets de formation	901	0,00
9112AAD22AP	2022 AP Innovation	909	0,00
9322AAD22AP	2022 AP Innovation et adaptation	909	0,00
3143AAD22AP	2022 AP Inventaire du patrimoine	903	0,00
1213AAD22AP	2022 AP Investissement et équipement des CFA	901	0,00
2236AAD22AP	2022 AP Investissement numérique lycées	902	0,00
2254AAD22AP	2022 AP Investissements lycées privés	902	0,00
3121AAD22AP	2022 AP Livre et lecture publique	903	0,00
0234AAD22AP	2022 AP MRI	900	0,00
8111AAD22AP	2022 AP Matériel TER	908	0,00
8181AAD22AP	2022 AP Mobilité	908	0,00
9320AAD22AP	2022 AP Modernisation des entreprises du bois	909	0,00
3142AAD22AP	2022 AP Musées et structures ressources	903	0,00
5600AAD22AP	2022 AP NTC - usages numériques BFC	905	0,00
5237AAD22AP	2022 AP Nouvelles ruralités ENVI BFC	905	0,00
0250PRD22AP	2022 AP PAIR communication	900	0,00
7613AAD22AP	2022 AP Parc naturel régional BFC	907	0,00
9119AAD22AP	2022 AP Partenariats EPCI Immobilier foncier	909	0,00
2010P026AP22	2022 AP Plan Prévention Risques Technologiques	907	0,00
9318AAD22AP	2022 AP Plan de compétitivité	909	0,00
7244AAD22AP	2022 AP Plan déchets et économie circulaire	907	0,00
7546CPBD22AP	2022 AP Politiques de l'énergie CPER	907	0,00
2013P014AP22	2022 AP Programme pluriannuel d'investissements	902	10 000 000,00
5018AAD22AP	2022 AP Prospective	905	0,00
1999P085AP22	2022 AP Protection de la biodiversité	907	0,00
2000P014AP22	2022 AP Qualité de l'air	907	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
0231PPD22AP	2022 AP REPARATION AUTRES BATIMENTS	900	0,00
5139AAD22AP	2022 AP Renouvellement urbain BFC	905	0,00
7443CPBD22AP	2022 AP Ressources en eau et protection milieux aquatiques	907	0,00
3140AAD22AP	2022 AP Restauration du patrimoine	903	0,00
8200PPD22AP	2022 AP Routes	908	0,00
2016P012AP22	2022 AP Rémunération des mandataires lycée	902	0,00
4101CPBD22AP	2022 AP Santé BFC	904	0,00
8124PPD22AP	2022 AP Schéma directeur accessibilité	908	0,00
9514PPD22AP	2022 AP Soutien grands équipements touristiques structurants	909	0,00
5605AAD22AP	2022 AP THD radio AA (R Cube - Réseau radio régional)	905	0,00
9404AAD22AP	2022 AP TPE et Entrepreneuriat	909	0,00
8120PPD22AP	2022 AP Transports collectifs et modes doux	908	0,00
8120CPBD22AP	2022 AP Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020	908	0,00
9221AAD22AP	2022 AP Valorisation de la recherche	909	0,00
3141AAD22AP	2022 AP Valorisation du patrimoine	903	0,00
2004P028AP22	2022 Frais juridiques AP	900	0,00
2013P010AP22	2022 Réparations courantes du propriétaire	902	0,00
2010P016AP22	2022-2025 Investissements CFA	901	100 000,00
0230AAD23AP	2023 AP Administration générale	900	465 000,00
3221AAD23AP	2023 AP Aménagement sportif du territoire	903	2 451 641,00
2014P02123AP	2023 AP Autorité de Gestion - FEDER	906	12 000 000,00
8113AAD23AP	2023 AP Billetterie	908	410 000,00
5320AAD23AP	2023 AP Bourg centre	905	2 250 000,00
0237AAD23AP	2023 AP Bâtiments administratifs	900	1 774 000,00
3119AAD23AP	2023 AP Châteauneuf-en-Auxois	903	30 000,00
3128AAD23AP	2023 AP Cinéma	903	1 000 000,00
1999P094AP23	2023 AP Communication institutionnelle	900	110 000,00
5328AAD23AP	2023 AP Contrepartie LEADER	905	245 000,00
9326AAD23AP	2023 AP Dotation Jeune Agriculteur	909	2 200 000,00
9512AAD23AP	2023 AP Dvlpt touristique territoires, sites et activités	909	30 000,00
3130AAD23AP	2023 AP Développement culturel	903	25 000,00
9513AAD23AP	2023 AP Développement de l'itinérance	909	500 000,00
9220AAD23AP	2023 AP Développement de la recherche	909	3 800 000,00
9111AAD23AP	2023 AP Développement des PME	909	4 500 000,00
9511AAD23AP	2023 AP Développement des hébergements touristiques	909	1 000 000,00
9117AAD23AP	2023 AP Economie sociale et solidaire	909	614 000,00
1999P023AP23	2023 AP Efficacité énergétique	907	13 415 250,00
9122PPD23AP	2023 AP Emplois d'utilité sociale	909	190 000,00
2320AAD23AP	2023 AP Enseignement supérieur	902	750 000,00
2253AAD23AP	2023 AP Equipement	902	7 331 400,00
1999P068AP23	2023 AP Equipements et logiciels informatiques	900	4 905 200,00
0401AAD23AP	2023 AP Europe et international	900	120 000,00
2233AAD23AP	2023 AP GERRIC	902	2 500 000,00
9321AAD23AP	2023 AP Gestion forestière exemplaire	909	500 000,00
9112AAD23AP	2023 AP Innovation	909	800 000,00
9322AAD23AP	2023 AP Innovation et adaptation	909	800 000,00
3143AAD23AP	2023 AP Inventaire du patrimoine	903	20 000,00
1213AAD23AP	2023 AP Investissement et équipement des CFA	901	10 300 000,00
2236AAD23AP	2023 AP Investissement numérique lycées	902	2 844 897,00

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
3121AAD23AP	2023 AP Livre et lecture publique	903	60 000,00
0234AAD23AP	2023 AP MRI	900	125 000,00
8181AAD23AP	2023 AP Mobilité	908	1 000 000,00
9320AAD23AP	2023 AP Modernisation des entreprises du bois	909	100 000,00
5600AAD23AP	2023 AP NTC - usages numériques BFC	905	500 000,00
7643AAD23AP	2023 AP Natura 2000	907	100 000,00
5237AAD23AP	2023 AP Nouvelles ruralités ENVI BFC	905	500 000,00
9119AAD23AP	2023 AP Partenariats EPCI Immobilier foncier	909	2 065 000,00
9318AAD23AP	2023 AP Plan de compétitivité	909	1 800 000,00
7244AAD23AP	2023 AP Plan déchets et économie circulaire	907	600 000,00
7546CPBD23AP	2023 AP Politiques de l'énergie CPER	907	4 520 000,00
5018AAD23AP	2023 AP Prospective	905	5 000,00
1999P085AP23	2023 AP Protection de la biodiversité	907	2 650 000,00
0231PPD23AP	2023 AP REPARATION AUTRES BATIMENTS	900	535 000,00
7443CPBD23AP	2023 AP Ressources en eau et protection milieux aquatiques	907	600 000,00
3140AAD23AP	2023 AP Restauration du patrimoine	903	924 800,00
4101CPBD23AP	2023 AP Santé BFC	904	200 000,00
8124PPD23AP	2023 AP Schéma directeur accessibilité	908	165 000,00
5605AAD23AP	2023 AP THD radio AA (R Cube - Réseau radio régional)	905	2 000 000,00
9404AAD23AP	2023 AP TPE et Entreprenariat	909	700 000,00
9221AAD23AP	2023 AP Valorisation de la recherche	909	110 000,00
2013P010AP23	2023 Réparations courantes du propriétaire	902	4 300 000,00
6300PRD21AP	6300PR - AP Plan de relance 2020 Fonds europeens BO	906	5 000 000,00
3144PRD20AP	Plan de relance 2020 Patrimoine	903	0,00
TOTAL			
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	5 000 000,00
TOTAL GENERAL			177 541 188,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2312AAD20AE	2020 AE Mobilité internationale des jeunes	932	0,00
2312AAD21AE	2021 AE Mobilité internationale des jeunes	932	0,00
5606AAD22AE	2022 5606AA - Analyse et données territoriales	935	0,00
6100FED22AE	2022 AE 6100FE - FSE 2014-2020	936	0,00
6110FED22AE	2022 AE 6110FE-FSE 2021-2027	936	0,00
6200FED22AE	2022 AE 6200FE - FEDER 2014-2020	936	0,00
6210FED22AE	2022 AE 6210FE-FEDER 2021-2027	936	0,00
6220FED22AE	2022 AE 6220FE-IFSE 2021-2027	936	0,00
1219AAD22AE	2022 AE Abondement du coût contrat	931	0,00
1124AAD22AE	2022 AE Accompagnement des politiques prioritaires	931	0,00
2806AAD22AE	2022 AE Accueil et vie des lycéens	932	0,00
1218AAD22AE	2022 AE Actions d'information sur métiers et formations	931	0,00
9114AAD22AE	2022 AE Actions transversales	939	0,00
9314AAD22AE	2022 AE Adaptation des exploitations	939	0,00
0230AAD22AE	2022 AE Administration générale Actions annuelles	930	0,00
9115AAD22AE	2022 AE Agence régionale	939	0,00
7142AAD22AE	2022 AE Agence régionale de la biodiversité	937	0,00
3225AAD22AE	2022 AE Aide à l'accès à la pratique sportive	933	0,00
3223AAD22AE	2022 AE Aide à la structuration du mouvement sportif	933	0,00
1217AAD22AE	2022 AE Aides aux employeurs d'apprentis	931	0,00
9405AAD22AE	2022 AE Aides except de soutien aux activités de proximité	939	0,00
2252AAD22AE	2022 AE Aides spécifiques	932	0,00
3221AAD22AE	2022 AE Aménagement sportif du territoire	933	0,00
5015AAD22AE	2022 AE Animation PRAT BFC	935	0,00
5138AAD22AE	2022 AE Animation cohésion sociale	935	0,00
9316AAD22AE	2022 AE Animation filière	939	0,00
4102AAD22AE	2022 AE Animation politique santé	934	0,00
2001P017AE22	2022 AE Art contemporain	933	0,00
0402AAD22AE	2022 AE Assistance, communication, animation fonds européens	930	0,00
5017AAE22AE	2022 AE Attractivité - promotion territoriale	935	0,00
9510AAD22AE	2022 AE Attractivité, promotion et information touristique	939	0,00
2014P02122AE	2022 AE Autorité de gestion FEDER	936	0,00
8102AAD22AE	2022 AE Autres dépenses transfert transport	938	0,00
8810AAD22AE	2022 AE Aviation civile	938	0,00
8113AAD22AE	2022 AE Billettique	938	0,00
7149AAD22AE	2022 AE Centre de ressources	937	0,00
3119AAD22AE	2022 AE Châteauneuf-en-Auxois	933	0,00
3128AAD22AE	2022 AE Cinéma	933	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
5138CPBD22AE	2022 AE Cohésion sociale	935	0,00
1999P094AE22	2022 AE Communication institutionnelle	930	0,00
5321AAD22AE	2022 AE Contrat de territoire BFC	935	0,00
5340AAD22AE	2022 AE Coopération interrégionale	935	0,00
3122AAD22AE	2022 AE Création et formation musicales	933	0,00
2010P046AE22	2022 AE Démocratie participative	930	0,00
9315AAD22AE	2022 AE Développement agricole des territoires	939	0,00
3130AAD22AE	2022 AE Développement culturel	933	0,00
9111AAD22AE	2022 AE Développement des PME	939	0,00
0201AAD22AE	2022 AE Développement mode projet	930	0,00
9220AAD22AE	2022 AE Développement de la recherche	939	0,00
9117AAD22AE	2022 AE Economie sociale et solidaire	939	0,00
7141CPBD22AE	2022 AE Education à l'environnement et développement durable	937	0,00
1999P023AE22	2022 AE Efficacité énergétique	937	0,00
9122PPD22AE	2022 AE Emplois d'utilité sociale	939	0,00
2320AAD22AE	2022 AE Enseignement supérieur	932	0,00
1999P068AE22	2022 AE Equipements et logiciels informatiques	930	0,00
1003AAD22AE	2022 AE Etudes - Communication - Organisation de séminaires	931	0,00
1999P045AE22	2022 AE Etudes, observations, sensibilisation	937	0,00
0401AAD22AE	2022 AE Europe et international	930	0,00
2011P02222AE	2022 AE Evaluation des politiques publiques régionales	930	0,00
8114AAD22AE	2022 AE Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	938	0,00
5137AAD22AE	2022 AE FIP FAP	935	0,00
1999P128AE22	2022 AE FIR	930	0,00
2014P012AE22	2022 AE FONCTIONNEMENT EMOP SUPPORTS	932	0,00
9120AAD22AE	2022 AE Filières	939	0,00
9313AAD22AE	2022 AE Filières	939	0,00
2250AAD22AE	2022 AE Fonctionnement des lycées	932	0,00
2237AAD22AE	2022 AE Fonctionnement numérique éducatif	932	0,00
1106AAD22AE	2022 AE Format. demandeurs d'emploi sect. sanitaire social	931	0,00
1302AAD22AE	2022 AE Formations des secteurs sanitaire et social	931	0,00
9112AAD22AE	2022 AE Innovation	939	0,00
9312AAD22AE	2022 AE Installation / Renouvellement des générations	939	0,00
9113AAD22AE	2022 AE Internationalisation	939	0,00
7000AAD22AE	2022 AE Intérêts moratoires	937	0,00
5000AAD22AE	2022 AE Intérêts moratoires	935	0,00
8000AAD22AE	2022 AE Intérêts moratoires	938	0,00
0231AAD22AE	2022 AE Intérêts moratoires	930	0,00
3143AAD22AE	2022 AE Inventaire du patrimoine	933	0,00
3226AAD22AE	2022 AE Jeunesse	933	0,00
8140AAD22AE	2022 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	0,00
8130AAD22AE	2022 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	0,00
3121AAD22AE	2022 AE Livre et lecture publique	933	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2239AAD22AE	2022 AE Lycées privés numérique éducatif	932	0,00
0234AAD22AE	2022 AE MRI	930	0,00
8181AAD22AE	2022 AE Mobilité	938	0,00
2312AAD22AE	2022 AE Mobilité internationale des jeunes	932	0,00
3142AAD22AE	2022 AE Musées et structures ressources	933	0,00
5600AAD22AE	2022 AE NTC - usages numériques BFC	935	0,00
5237AAD22AE	2022 AE Nouvelles ruralités ENVI BFC	935	0,00
7613AAD22AE	2022 AE Parc naturel régional BFC	937	0,00
1103AAD22AE	2022 AE Parcours vers la qualification demandeurs d'emploi	931	0,00
9119AAD22AE	2022 AE Partenariats EPCI Immobilier foncier	939	0,00
5239AAD22AE	2022 AE Petites cités de caractère BFC	935	0,00
7244AAD22AE	2022 AE Plan déchets et économie circulaire	937	0,00
7453CPID22AE	2022 AE Plans Loire Rhône	937	0,00
7546AAD22AE	2022 AE Politiques de l'énergie	937	0,00
2251AAD22AE	2022 AE Prestations de service	932	0,00
1999P009AE22	2022 AE Projets européens	935	0,00
8112AAD22AE	2022 AE Promotion et tarification TER	938	0,00
5018AAD22AE	2022 AE Prospective	935	0,00
1999P085AE22	2022 AE Protection de la biodiversité	937	0,00
1104AAD22AE	2022 AE Qualification des demandeurs d'emploi	931	0,00
5607AAD22AE	2022 AE RCUBE BFC	935	0,00
7443CPBD22AE	2022 AE Ressources en eau et protection milieux aquatiques	937	0,00
3140AAD22AE	2022 AE Restauration du patrimoine	933	0,00
8100AAD22AE	2022 AE Reversement Départements transports interurbains et	938	0,00
1105AAD22AE	2022 AE Rémunérations des stagiaires	931	0,00
5016AAD22AE	2022 AE SRADET	935	0,00
4101AAD22AE	2022 AE Santé BFC	934	0,00
1121AAD22AE	2022 AE Service public régional orientation de la vie	931	0,00
9123AAD22AE	2022 AE Services civiques	939	0,00
7148AAD22AE	2022 AE Soutien aux manifestations et colloques	937	0,00
3222AAD22AE	2022 AE Soutien aux structures sportives	933	0,00
3224AAD22AE	2022 AE Soutien à la promotion du sport	933	0,00
3123AAD22AE	2022 AE Spectacle vivant	933	0,00
1123AAD22AE	2022 AE Sécurisation des parcours professionnels	931	0,00
9324AAD22AE	2022 AE Sécurité sanitaire dans les élevages	939	0,00
9404AAD22AE	2022 AE TPE et Entreprenariat	939	0,00
1122AAD22AE	2022 AE Transitions professionnelles	931	0,00
8120AAD22AE	2022 AE Transports collectifs et modes doux	938	0,00
9221AAD22AE	2022 AE Valorisation de la recherche	939	0,00
3141AAD22AE	2022 AE Valorisation du patrimoine	933	0,00
3227AAD22AE	2022 AE Vie associative, laïcité, égalité	933	0,00
5323AAD22AE	2022 AE Villages du futur	935	0,00
8800AAD22AE	2022 AE Voies navigables et plateformes multimodales	938	0,00

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
0238AAD22AE	2022 AE publicité marchés publics	930	0,00
2004P028AE22	2022 Frais juridiques AE	930	0,00
6100FED23AE	2023 AE 6100FE - FSE 2014-2020	936	500 000,00
6200FED23AE	2023 AE 6200FE - FEDER 2014-2020	936	1 000 000,00
1219AAD23AE	2023 AE Abondement du coût contrat	931	4 400 000,00
1124AAD23AE	2023 AE Accompagnement des politiques prioritaires	931	1 050 000,00
2806AAD23AE	2023 AE Accueil et vie des lycéens	932	1 065 360,00
1218AAD23AE	2023 AE Actions d'information sur métiers et formations	931	1 670 800,00
7143AAD23AE	2023 AE Actions pour le climat Région	937	180 000,00
9314AAD23AE	2023 AE Adaptation des exploitations	939	4 854 325,00
0230AAD23AE	2023 AE Administration générale Actions annuelles	930	5 161 944,00
9115AAD23AE	2023 AE Agence régionale	939	4 750 000,00
7142AAD23AE	2023 AE Agence régionale de la biodiversité	937	345 000,00
3225AAD23AE	2023 AE Aide à l'accès à la pratique sportive	933	139 000,00
3223AAD23AE	2023 AE Aide à la structuration du mouvement sportif	933	1 812 130,00
2252AAD23AE	2023 AE Aides spécifiques	932	6 905 000,00
3221AAD23AE	2023 AE Aménagement sportif du territoire	933	60 000,00
5606AAD23AE	2023 AE Analyse et données territoriales	935	20 000,00
5015AAD23AE	2023 AE Animation PRAT BFC	935	130 000,00
5138AAD23AE	2023 AE Animation cohésion sociale	935	30 000,00
9316AAD23AE	2023 AE Animation filière	939	1 000 000,00
4102AAD23AE	2023 AE Animation politique santé	934	420 400,00
2001P017AE23	2023 AE Art contemporain	933	1 970 000,00
0402AAD23AE	2023 AE Assistance, communication, animation fonds européens	930	900 000,00
5017AAE23AE	2023 AE Attractivité - promotion territoriale	935	605 000,00
9510AAD23AE	2023 AE Attractivité, promotion et information touristique	939	6 456 500,00
2014P020AE23	2023 AE Autorité de Gestion - FSE	936	500 000,00
2014P02123AE	2023 AE Autorité de gestion FEDER	936	1 000 000,00
8102AAD23AE	2023 AE Autres dépenses transfert transport	938	50 000,00
8810AAD23AE	2023 AE Aviation civile	938	850 000,00
8113AAD23AE	2023 AE Billetterie	938	925 000,00
5326AAD23AE	2023 AE Centralités Rurales en Région	935	100 000,00
7149AAD23AE	2023 AE Centre de ressources	937	350 000,00
3119AAD23AE	2023 AE Châteauneuf-en-Auxois	933	150 000,00
3128AAD23AE	2023 AE Cinéma	933	410 000,00
1999P094AE23	2023 AE Communication institutionnelle	930	3 439 034,00
9122AA23AE	2023 AE Compétitivité et filières	939	5 143 500,00
5328AAD23AE	2023 AE Contrepartie LEADER	935	105 000,00
5340AAD23AE	2023 AE Coopération interrégionale	935	55 000,00
3122AAD23AE	2023 AE Création et formation musicales	933	7 100 000,00
2010P046AE23	2023 AE Démocratie participative	930	233 000,00
9315AAD23AE	2023 AE Développement agricole des territoires	939	500 000,00
3130AAD23AE	2023 AE Développement culturel	933	3 034 770,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
9111AAD23AE	2023 AE Développement des PME	939	815 000,00
0201AAD23AE	2023 AE Développement mode projet	930	259 000,00
9220AAD23AE	2023 AE Développement de la recherche	939	6 554 000,00
9117AAD23AE	2023 AE Economie sociale et solidaire	939	6 128 000,00
7141CPBD23AE	2023 AE Education à l'environnement et développement durable	937	1 317 000,00
1999P023AE23	2023 AE Efficacité énergétique	937	3 988 000,00
9122PPD23AE	2023 AE Emplois d'utilité sociale	939	700 000,00
2320AAD23AE	2023 AE Enseignement supérieur	932	1 277 623,00
1999P068AE23	2023 AE Equipements et logiciels informatiques	930	4 518 600,00
1999P045AE23	2023 AE Etudes, observations, sensibilisation	937	100 000,00
0401AAD23AE	2023 AE Europe et international	930	1 456 500,00
2011P02223AE	2023 AE Evaluation des politiques publiques régionales	930	500 000,00
8114AAD23AE	2023 AE Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	938	278 904 879,89
5137AAD23AE	2023 AE FIP FAP	935	1 100 000,00
1999P128AE23	2023 AE FIR	930	290 000,00
2014P012E13	2023 AE FONCTIONNEMENT EMOP SUPPORTS	932	217 000,00
9313AAD23AE	2023 AE Filières	939	2 800 000,00
2250AAD23AE	2023 AE Fonctionnement des lycées	932	69 225 000,00
2237AAD23AE	2023 AE Fonctionnement numérique éducatif	932	550 000,00
1106AAD23AE	2023 AE Format. demandeurs d'emploi sect. sanitaire social	931	5 565 420,00
1302AAD23AE	2023 AE Formations des secteurs sanitaire et social	931	55 893 349,00
9312AAD23AE	2023 AE Installation / Renouvellement des générations	939	1 200 000,00
9113AAD23AE	2023 AE Internationalisation	939	1 400 000,00
0231AAD23AE	2023 AE Intérêts moratoires	930	7 000,00
7000AAD23AE	2023 AE Intérêts moratoires	937	2 000,00
5000AAD23AE	2023 AE Intérêts moratoires	935	1 000,00
8000AAD23AE	2023 AE Intérêts moratoires	938	1 000,00
3143AAD23AE	2023 AE Inventaire du patrimoine	933	100 000,00
3226AAD23AE	2023 AE Jeunesse	933	1 503 000,00
8140AAD23AE	2023 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	27 815 000,00
8130AAD23AE	2023 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	149 333 782,00
3121AAD23AE	2023 AE Livre et lecture publique	933	790 000,00
2239AAD23AE	2023 AE Lycées privés numérique éducatif	932	90 000,00
0234AAD23AE	2023 AE MRI	930	352 054,00
8181AAD23AE	2023 AE Mobilité	938	3 481 957,00
2312AAD23AE	2023 AE Mobilité internationale des jeunes	932	2 783 000,00
3142AAD23AE	2023 AE Musées et structures ressources	933	395 000,00
5600AAD23AE	2023 AE NTC - usages numériques BFC	935	1 730 000,00
7643AAD23AE	2023 AE Natura 2000	937	2 500 000,00
5237AAD23AE	2023 AE Nouvelles ruralités ENVI BFC	935	100 000,00
7613AAD23AE	2023 AE Parc naturel régional BFC	937	2 339 050,00
1103AAD23AE	2023 AE Parcours vers la qualification demandeurs d'emploi	931	29 375 120,00
9119AAD23AE	2023 AE Partenariats EPCI Immobilier foncier	939	470 000,00

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
5239AAD23AE	2023 AE Petites cités de caractère BFC	935	5 000,00
7244AAD23AE	2023 AE Plan déchets et économie circulaire	937	635 000,00
7546AAD23AE	2023 AE Politiques de l'énergie	937	1 070 000,00
2251AAD23AE	2023 AE Prestations de service	932	1 042 100,00
1999P009AE23	2023 AE Projets européens	935	6 000,00
8112AAD23AE	2023 AE Promotion et tarification TER	938	400 000,00
5018AAD23AE	2023 AE Prospective	935	289 000,00
1999P085AE23	2023 AE Protection de la biodiversité	937	2 279 310,00
1104AAD23AE	2023 AE Qualification des demandeurs d'emploi	931	56 715 000,00
5607AAD23AE	2023 AE RCUBE BFC	935	1 000 000,00
7443CPBD23AE	2023 AE Ressources en eau et protection milieux aquatiques	937	675 000,00
3140AAD23AE	2023 AE Restauration du patrimoine	933	220 000,00
8100AAD23AE	2023 AE Reversement Départements transports interurbains et	938	15 714 196,40
1105AAD23AE	2023 AE Rémunérations des stagiaires	931	56 210 000,00
1121AAD23AE	2023 AE Service public régional orientation de la vie	931	6 672 611,00
9123AAD23AE	2023 AE Services civiques	939	250 000,00
7148AAD23AE	2023 AE Soutien aux manifestations et colloques	937	40 000,00
3222AAD23AE	2023 AE Soutien aux structures sportives	933	2 143 000,00
3224AAD23AE	2023 AE Soutien à la promotion du sport	933	800 000,00
3123AAD23AE	2023 AE Spectacle vivant	933	4 886 445,00
1123AAD23AE	2023 AE Sécurisation des parcours professionnels	931	3 600 000,00
5325AAD23AE	2023 AE TEA Volet territorial 2022-2028	935	1 500 000,00
9404AAD23AE	2023 AE TPE et Entrepreneuriat	939	6 283 600,00
1122AAD23AE	2023 AE Transitions professionnelles	931	915 000,00
8120AAD23AE	2023 AE Transports collectifs et modes doux	938	530 000,00
9221AAD23AE	2023 AE Valorisation de la recherche	939	2 223 000,00
3141AAD23AE	2023 AE Valorisation du patrimoine	933	185 000,00
3227AAD23AE	2023 AE Vie associative, laïcité, égalité	933	601 000,00
5323AAD23AE	2023 AE Villages du futur	935	20 000,00
8800AAD23AE	2023 AE Voies navigables et plateformes multimodales	938	500 000,00
0238AAD23AE	2023 AE publicité marchés publics	930	173 900,00
2004P028AE23	2023 Frais juridiques AE	930	150 000,00
2010P023AE22	AE2022 Gestion patrimoine immobilier	932	0,00
2010P023AE23	AE2023 Gestion patrimoine immobilier	932	2 803 000,00
TOTAL			
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	5 000 000,00
TOTAL GENERAL			912 836 260,29

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 061 940 881,96	1 061 940 881,96
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 658 208 655,03	1 658 208 655,03
TOTAL DU BUDGET (4)		2 720 149 536,99	2 720 149 536,99

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	737 948 245,61	323 992 636,35	1 061 940 881,96	555 979 981,59	505 960 900,37	1 061 940 881,96
Crédits de fonctionnement votés	1 234 146 454,66	424 062 200,37	1 658 208 655,03	1 416 114 718,68	242 093 936,35	1 658 208 655,03
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	1 972 094 700,27	748 054 836,72	2 720 149 536,99	1 972 094 700,27	748 054 836,72	2 720 149 536,99

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	B

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					

AP VOTEES	843 125 974,35		177 541 188,00	177 541 188,00	177 541 188,00	5 000 000,00	8 034 200,00
Dont dépenses imprévues (950)	5 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	
AE VOTEES	1 028 348 419,55		912 836 260,29	912 836 260,29	912 836 260,29	5 000 000,00	17 441 032,00
Dont dépenses imprévues (952)	5 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 042 062 055,30	0,00	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96	403 992 636,35	18 787 899,98
90 Opérations ventilées	685 329 355,09	0,00	657 948 245,61	657 948 245,61	657 948 245,61		18 787 899,98
- en AP/CP (2)	685 297 855,09	0,00	657 937 245,61	657 937 245,61	657 937 245,61		18 776 899,98
- hors AP/CP (2)	31 500,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00		11 000,00
Dont opérations pour comptes de tiers	499 280,00	0,00	99 280,00	99 280,00	99 280,00		0,00
92 Opérations non ventilées	356 732 700,21	0,00	403 992 636,35	403 992 636,35	403 992 636,35	403 992 636,35	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 042 062 055,30	0,00	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96	835 640 927,79	331 203,00
90 Opérations ventilées	132 773 654,86	0,00	226 299 954,17	226 299 954,17	226 299 954,17		331 203,00
- Recettes affectées	130 668 654,86	0,00	226 299 954,17	226 299 954,17	226 299 954,17		331 203,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	2 105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	794 216 346,21	0,00	756 716 295,03	756 716 295,03	756 716 295,03	756 716 295,03	
954 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	
951 Virement de la section de fonctionnement	115 072 054,23		77 124 632,76	77 124 632,76	77 124 632,76	77 124 632,76	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 539 718 691,44	0,00	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03	466 096 868,37	105 319 228,06
93 Services ventilés	1 096 777 011,53	0,00	1 192 111 786,66	1 192 111 786,66	1 192 111 786,66		105 319 228,06
- en AE/CP	892 237 216,53	0,00	953 203 016,55	953 203 016,55	953 203 016,55		18 667 578,06
- hors AE/CP	204 539 795,00	0,00	238 908 770,11	238 908 770,11	238 908 770,11		86 651 650,00
94 Services communs non ventilés	327 869 625,68	0,00	388 972 235,61	388 972 235,61	388 972 235,61	388 972 235,61	
953 Virement à la section d'investissement	115 072 054,23		77 124 632,76	77 124 632,76	77 124 632,76	77 124 632,76	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 539 718 691,44	0,00	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03	1 468 899 734,35	28 417 868,00
93 Services ventilés	172 343 370,23	0,00	189 308 920,68	189 308 920,68	189 308 920,68		28 417 868,00
94 Services communs non ventilés	1 367 375 321,21	0,00	1 468 899 734,35	1 468 899 734,35	1 468 899 734,35	1 468 899 734,35	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)	B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
---------	---	-------------------	------------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------	-----------------	---------------------------

AP VOTEES	10 400 000,00	78 726 297,00	4 511 441,00	200 000,00	5 500 000,00	22 000 000,00	21 885 250,00	1 575 000,00	19 709 000,00
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES	222 067 300,00	85 958 083,00	26 299 345,00	420 400,00	6 796 000,00	3 000 000,00	15 820 360,00	478 505 815,29	51 527 925,00
Dont dépenses imprévues (952)									

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 678 253,09	162 005 228,47	13 996 713,57	2 601 141,99	64 698 431,79	133 172 397,17	36 580 306,13	125 688 136,77	79 739 736,65
90 Opérations ventilées	20 678 253,09	162 005 228,47	13 996 713,57	2 601 141,99	64 698 431,79	133 172 397,17	36 580 306,13	125 688 136,77	79 739 736,65
- en AP/CP (2)	20 678 253,09	162 005 228,47	13 996 713,57	2 601 141,99	64 698 431,79	133 172 397,17	36 580 306,13	125 688 136,77	79 739 736,65
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	99 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 200 000,00	38 870 949,00	0,00	0,00	179 950,00	133 172 397,17	0,00	24 740 955,00	16 804 500,00
90 Opérations ventilées	12 200 000,00	38 870 949,00	0,00	0,00	179 950,00	133 172 397,17	0,00	24 740 955,00	16 804 500,00
- Recettes affectées	12 200 000,00	38 870 949,00	0,00	0,00	179 950,00	133 172 397,17	0,00	24 740 955,00	16 804 500,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									

001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	232 432 645,80	218 668 019,03	25 855 390,65	626 501,89	6 850 016,75	30 627 617,68	13 590 742,16	503 001 828,67	55 139 795,97
93 Services ventilés	232 432 645,80	218 668 019,03	25 855 390,65	626 501,89	6 850 016,75	30 627 617,68	13 590 742,16	503 001 828,67	55 139 795,97
- en AE/CP	232 432 645,80	88 226 019,03	25 855 390,65	626 501,89	6 850 016,75	30 627 617,68	13 590 742,16	481 186 708,56	55 139 795,97
- hors AE/CP	0,00	130 442 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 815 120,11	0,00
94 Services communs non ventilés									
<i>953 Virement à la section d'investissement</i>									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	83 085 535,00	9 712 000,00	180 000,00	0,00	1 100 000,00	30 627 617,68	2 375 782,00	33 310 118,00	500 000,00
93 Services ventilés	83 085 535,00	9 712 000,00	180 000,00	0,00	1 100 000,00	30 627 617,68	2 375 782,00	33 310 118,00	500 000,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	C1

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	657 948 245,61	226 299 954,17
900 Services généraux	18 787 899,98	331 203,00
901 Formation pro. et apprentissage	20 678 253,09	12 200 000,00
902 Enseignement	162 005 228,47	38 870 949,00
903 Culture, sports et loisirs	13 996 713,57	0,00
904 Santé et action sociale	2 601 141,99	0,00
905 Aménagement des territoires	64 698 431,79	179 950,00
906 Gestion des fonds européens	133 172 397,17	133 172 397,17
907 Environnement	36 580 306,13	0,00
908 Transports	125 688 136,77	24 740 955,00
909 Action économique	79 739 736,65	16 804 500,00
92 Opérations non ventilées	80 000 000,00	327 880 027,42
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	35 507 157,00
923 Dettes et autres opérations financières	80 000 000,00	292 372 870,42
95 Chapitres de prévision sans réalisation		1 800 000,00
954 Produits des cessions d'immobilisations		1 800 000,00
TOTAL	737 948 245,61	555 979 981,59

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	81 898 700,00	81 898 700,00
926 Transferts entre les sections	242 093 936,35	346 937 567,61
951 Virement de la section de fonctionnement		77 124 632,76
TOTAL	323 992 636,35	505 960 900,37

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... 181 968 264,02

001 Solde exécution section investissement	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION I + III + V **1 061 940 881,96** II + IV + VI + VII **1 061 940 881,96**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	C2

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	1 192 111 786,66	189 308 920,68
930 Services généraux	105 319 228,06	28 417 868,00
931 Formation pro. et apprentissage	232 432 645,80	83 085 535,00
932 Enseignement	218 668 019,03	9 712 000,00
933 Culture, sports et loisirs	25 855 390,65	180 000,00
934 Santé et action sociale	626 501,89	0,00
935 Aménagement des territoires	6 850 016,75	1 100 000,00
936 Gestion des fonds européens	30 627 617,68	30 627 617,68
937 Environnement	13 590 742,16	2 375 782,00
938 Transports	503 001 828,67	33 310 118,00
939 Action économique	55 139 795,97	500 000,00
94 Services communs non ventilés	42 034 668,00	1 226 805 798,00
940 Impositions directes	0,00	40 000 000,00
941 Autres impôts et taxes	1 000 000,00	1 070 338 852,00
942 Dotations et participations	0,00	89 766 946,00
943 Opérations financières	39 340 000,00	1 200 000,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	1 044 668,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	650 000,00	25 500 000,00
TOTAL	I 1 234 146 454,66	II 1 416 114 718,68

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	346 937 567,61	242 093 936,35
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	77 124 632,76	
TOTAL	III 424 062 200,37	IV 242 093 936,35

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :.....	181 968 264,02
--	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 1 658 208 655,03	II + IV + VI 1 658 208 655,03
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses d'investissement – Total	1 042 062 055,30	0,00	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96
	Sous total des opérations réelles et mixtes	756 629 355,09	0,00	737 948 245,61	737 948 245,61	737 948 245,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 300 000,00	0,00	80 000 000,00	80 000 000,00	80 000 000,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 562 912,91	0,00	22 012 301,06	22 012 301,06	22 012 301,06
204	Subventions d'équipement versées	535 030 100,36	0,00	488 194 832,34	488 194 832,34	488 194 832,34
21	Immobilisations corporelles	27 182 044,62	0,00	18 405 005,66	18 405 005,66	18 405 005,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	93 670 726,83	0,00	103 334 953,45	103 334 953,45	103 334 953,45
26	Participations et créances rattachées	6 884 290,37	0,00	24 961 873,10	24 961 873,10	24 961 873,10
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	499 280,00	0,00	99 280,00	99 280,00	99 280,00
	Sous total des opérations d'ordre	285 432 700,21		323 992 636,35	323 992 636,35	323 992 636,35
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>65 330 000,00</i>		<i>81 898 700,00</i>	<i>81 898 700,00</i>	<i>81 898 700,00</i>
926	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>220 102 700,21</i>		<i>242 093 936,35</i>	<i>242 093 936,35</i>	<i>242 093 936,35</i>
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 539 718 691,44	0,00	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03
	Sous total des opérations réelles et mixtes	1 110 621 673,53	0,00	1 234 146 454,66	1 234 146 454,66	1 234 146 454,66
011	Charges à caractère général	293 746 394,61	0,00	318 197 578,69	318 197 578,69	318 197 578,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	192 066 542,33	0,00	204 937 062,03	204 937 062,03	204 937 062,03
014	Atténuations de produits	16 164 196,40	0,00	17 164 196,40	17 164 196,40	17 164 196,40
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	597 060 264,81	0,00	654 320 349,54	654 320 349,54	654 320 349,54
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 044 652,00	0,00	1 044 658,00	1 044 658,00	1 044 658,00
66	Charges financières	9 831 000,00	0,00	37 730 000,00	37 730 000,00	37 730 000,00
67	Charges exceptionnelles	58 623,38	0,00	102 610,00	102 610,00	102 610,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	650 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
	Sous total des opérations d'ordre	429 097 017,91	0,00	424 062 200,37	424 062 200,37	424 062 200,37
946	Transferts entre les sections	314 024 963,68	0,00	346 937 567,61	346 937 567,61	346 937 567,61
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953	Virement à la section d'investissement	115 072 054,23	0,00	77 124 632,76	77 124 632,76	77 124 632,76
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes d'investissement – Total	1 042 062 055,30	0,00	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96
	Sous total des opérations réelles et mixtes	547 635 037,39	0,00	555 979 981,59	555 979 981,59	555 979 981,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 500 000,00	0,00	26 500 000,00	26 500 000,00	26 500 000,00
13	Subventions d'investissement	128 104 654,86	0,00	210 515 621,17	210 515 621,17	210 515 621,17
16	Emprunts et dettes assimilées	394 361 382,53	0,00	292 372 870,42	292 372 870,42	292 372 870,42
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	179 950,00	179 950,00	179 950,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	0,00	19 561 540,00	19 561 540,00	19 561 540,00
21	Immobilisations corporelles (1)	564 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000 000,00	0,00	5 050 000,00	5 050 000,00	5 050 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	2 105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
	Sous total des opérations d'ordre	494 427 017,91		505 960 900,37	505 960 900,37	505 960 900,37
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>65 330 000,00</i>		<i>81 898 700,00</i>	<i>81 898 700,00</i>	<i>81 898 700,00</i>
926	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>314 024 963,68</i>		<i>346 937 567,61</i>	<i>346 937 567,61</i>	<i>346 937 567,61</i>
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>115 072 054,23</i>		<i>77 124 632,76</i>	<i>77 124 632,76</i>	<i>77 124 632,76</i>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		1 539 718 691,44	0,00	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 319 615 991,23	0,00	1 416 114 718,68	1 416 114 718,68	1 416 114 718,68
70	Produits services, domaine, ventes div	5 208 347,00	0,00	3 438 316,00	3 438 316,00	3 438 316,00
731	Impôts locaux	108 472 598,00	0,00	67 794 598,00	67 794 598,00	67 794 598,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	977 310 434,00	0,00	1 070 338 852,00	1 070 338 852,00	1 070 338 852,00
74	Dotations, subventions et participations	224 348 887,23	0,00	244 620 283,68	244 620 283,68	244 620 283,68
75	Autres produits de gestion courante	958 075,00	0,00	786 764,00	786 764,00	786 764,00
76	Produits financiers	300 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
77	Produits exceptionnels	1 077 650,00	0,00	859 905,00	859 905,00	859 905,00
013	Atténuations de charges	940 000,00	0,00	1 076 000,00	1 076 000,00	1 076 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 000 000,00	0,00	25 500 000,00	25 500 000,00	25 500 000,00
Sous total des opérations d'ordre		220 102 700,21	0,00	242 093 936,35	242 093 936,35	242 093 936,35
946	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>220 102 700,21</i>	<i>0,00</i>	<i>242 093 936,35</i>	<i>242 093 936,35</i>	<i>242 093 936,35</i>
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
90	Opérations ventilées	685 329 355,09	0,00	172 541 188,00	657 948 245,61	657 948 245,61	657 937 245,61	11 000,00	657 948 245,61
900	Services généraux	17 382 053,74	0,00	8 034 200,00	18 787 899,98	18 787 899,98	18 776 899,98	11 000,00	18 787 899,98
901	Formation pro. et apprentissage	27 211 014,26	0,00	10 400 000,00	20 678 253,09	20 678 253,09	20 678 253,09	0,00	20 678 253,09
902	Enseignement	163 537 329,42	0,00	78 726 297,00	162 005 228,47	162 005 228,47	162 005 228,47	0,00	162 005 228,47
903	Culture, sports et loisirs	22 633 649,98	0,00	4 511 441,00	13 996 713,57	13 996 713,57	13 996 713,57	0,00	13 996 713,57
904	Santé et action sociale	3 355 591,32	0,00	200 000,00	2 601 141,99	2 601 141,99	2 601 141,99	0,00	2 601 141,99
905	Aménagement des territoires	77 943 198,10	0,00	5 500 000,00	64 698 431,79	64 698 431,79	64 698 431,79	0,00	64 698 431,79
906	Gestion des fonds européens	79 549 033,86	0,00	22 000 000,00	133 172 397,17	133 172 397,17	133 172 397,17	0,00	133 172 397,17
907	Environnement	32 158 167,73	0,00	21 885 250,00	36 580 306,13	36 580 306,13	36 580 306,13	0,00	36 580 306,13
908	Transports	164 355 778,81	0,00	1 575 000,00	125 688 136,77	125 688 136,77	125 688 136,77	0,00	125 688 136,77
909	Action économique	97 203 537,87	0,00	19 709 000,00	79 739 736,65	79 739 736,65	79 739 736,65	0,00	79 739 736,65
92	Opérations non ventilées	356 732 700,21	0,00		403 992 636,35	403 992 636,35		403 992 636,35	403 992 636,35
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	71 300 000,00	0,00		80 000 000,00	80 000 000,00		80 000 000,00	80 000 000,00
925	Opérations patrimoniales	65 330 000,00			81 898 700,00	81 898 700,00		81 898 700,00	81 898 700,00
926	Transferts entre les sections	220 102 700,21			242 093 936,35	242 093 936,35		242 093 936,35	242 093 936,35
95	Chapitre de prévision sans réalisation			5 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			5 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		1 042 062 055,30	0,00	177 541 188,00	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96	657 937 245,61	404 003 636,35	1 061 940 881,96

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

TOTAL	1 061 940 881,96
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	132 773 654,86	0,00	226 299 954,17	226 299 954,17	226 299 954,17
900	Services généraux	0,00	0,00	331 203,00	331 203,00	331 203,00
901	Formation pro. et apprentissage	10 371 700,00	0,00	12 200 000,00	12 200 000,00	12 200 000,00
902	Enseignement	38 278 144,00	0,00	38 870 949,00	38 870 949,00	38 870 949,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00	0,00	179 950,00	179 950,00	179 950,00
906	Gestion des fonds européens	79 549 033,86	0,00	133 172 397,17	133 172 397,17	133 172 397,17
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	2 574 777,00	0,00	24 740 955,00	24 740 955,00	24 740 955,00
909	Action économique	2 000 000,00	0,00	16 804 500,00	16 804 500,00	16 804 500,00
92	Opérations non ventilées	794 216 346,21	0,00	756 716 295,03	756 716 295,03	756 716 295,03
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	20 500 000,00	0,00	35 507 157,00	35 507 157,00	35 507 157,00
923	Dettes et autres opérations financières	394 361 382,53	0,00	292 372 870,42	292 372 870,42	292 372 870,42
925	Opérations patrimoniales	65 330 000,00		81 898 700,00	81 898 700,00	81 898 700,00
926	Transferts entre les sections	314 024 963,68		346 937 567,61	346 937 567,61	346 937 567,61
95	Chapitre de prévision sans réalisation	115 072 054,23	0,00	78 924 632,76	78 924 632,76	78 924 632,76
951	Virement de la section de fonctionnement	115 072 054,23		77 124 632,76	77 124 632,76	77 124 632,76
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		1 042 062 055,30	0,00	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (4)	0,00
---	-------------

TOTAL	1 061 940 881,96
--------------	-------------------------

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.
- (4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux

AP (1) = 8 034 200,00

	02 Administration générale					03 Sécurité	04 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
	020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environnt		028 Autres organismes	041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Actions relevant de la subvent* globale	044 Aide publique au développement		048 Autres actions internationales
	0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux											

Total (RAR N-1 + Vote)	11 000,00	18 670 021,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 878,60	0,00	18 787 899,98
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	11 000,00	18 670 021,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 878,60	0,00	18 787 899,98
Vote de l'assemblée (2)	11 000,00	18 670 021,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 878,60	0,00	18 787 899,98
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)		18 670 021,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 878,60	0,00	18 776 899,98
- Hors AP-CP (3)	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	331 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 203,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	331 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 203,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	331 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 203,00
Recettes affectées	0,00	331 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 203,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 10 400 000.00

	10 Services communs	11 Formation professionnelle						12 Apprentissage	13 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
		111 Insertion sociale et professionnelle	112 Formation professionnalisante personnes	113 Format° continue des pers. rech. emplois	114 Formation des actifs occupés	115 Rémunération des stagiaires	116 Autres			

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00	14 257 228,55	6 116 024,54	20 678 253,09
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00	14 257 228,55	6 116 024,54	20 678 253,09
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00	14 257 228,55	6 116 024,54	20 678 253,09
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00	14 257 228,55	6 116 024,54	20 678 253,09
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 200 000,00	0,00	12 200 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 200 000,00	0,00	12 200 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 200 000,00	0,00	12 200 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 200 000,00	0,00	12 200 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement AP (1) = 78 726 297,00

	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes				
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	139 694 554,32	3 945 657,15	0,00	18 365 017,00	0,00	0,00	162 005 228,47
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	139 694 554,32	3 945 657,15	0,00	18 365 017,00	0,00	0,00	162 005 228,47
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	139 694 554,32	3 945 657,15	0,00	18 365 017,00	0,00	0,00	162 005 228,47
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	139 694 554,32	3 945 657,15	0,00	18 365 017,00	0,00	0,00	162 005 228,47
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 280,00	0,00	0,00	99 280,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	38 870 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 870 949,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	38 870 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 870 949,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	38 870 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 870 949,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	38 870 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 870 949,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs AP (1) = 4 511 441,00

	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 845 500,90	5 704 041,94	5 447 170,73	0,00	0,00	13 996 713,57
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	2 845 500,90	5 704 041,94	5 447 170,73	0,00	0,00	13 996 713,57
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	2 845 500,90	5 704 041,94	5 447 170,73	0,00	0,00	13 996 713,57
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	2 845 500,90	5 704 041,94	5 447 170,73	0,00	0,00	13 996 713,57
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale AP (1) = 200 000,00

	40 Services communs	41 Santé	42 Action sociale	47 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
--	------------------------	-------------	----------------------	----------------------------	-------------------

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	2 601 141,99	0,00	0,00	2 601 141,99
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	2 601 141,99	0,00	0,00	2 601 141,99
Vote de l'assemblée (2)	0,00	2 601 141,99	0,00	0,00	2 601 141,99
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	2 601 141,99	0,00	0,00	2 601 141,99
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires AP (1) = 5 500 000,00

	50 Services communs	51 Politique de la ville	52 Agglomérations et villes moyennes	53 Espace rural, autres espaces de développt	54 Habitat - (Logement)	55 Actions en faveur du littoral	56 Technologies informat° et communicat°	57 Sécurité	58 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
Total (RAR N-1 + Vote)	5 000,00	1 255 134,81	4 526 260,90	19 644 648,84	6 649 779,24	0,00	32 617 608,00	0,00	0,00	64 698 431,79
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	5 000,00	1 255 134,81	4 526 260,90	19 644 648,84	6 649 779,24	0,00	32 617 608,00	0,00	0,00	64 698 431,79
Vote de l'assemblée (2)	5 000,00	1 255 134,81	4 526 260,90	19 644 648,84	6 649 779,24	0,00	32 617 608,00	0,00	0,00	64 698 431,79
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	5 000,00	1 255 134,81	4 526 260,90	19 644 648,84	6 649 779,24	0,00	32 617 608,00	0,00	0,00	64 698 431,79
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 950,00	0,00	0,00	179 950,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 950,00	0,00	0,00	179 950,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 950,00	0,00	0,00	179 950,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 950,00	0,00	0,00	179 950,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

AP (1) = 22 000 000.00

	61 FSE	62 FEDER	63 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			630 FEADER	631 FEAMP	
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	133 172 397,17	0,00	0,00	133 172 397,17
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	133 172 397,17	0,00	0,00	133 172 397,17
Vote de l'assemblée (2)	0,00	133 172 397,17	0,00	0,00	133 172 397,17
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	133 172 397,17	0,00	0,00	133 172 397,17
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	133 172 397,17	0,00	0,00	133 172 397,17
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	133 172 397,17	0,00	0,00	133 172 397,17
Vote de l'assemblée (2)	0,00	133 172 397,17	0,00	0,00	133 172 397,17
Recettes affectées	0,00	133 172 397,17	0,00	0,00	133 172 397,17
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 21 885 250.00

	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions en matière des déchets	73 Politique de l'air	74 Politique de l'eau	75 Politique de l'énergie	76 Patrimoine naturel	77 Environnem infrastructures transport	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	162 720.72	8 486 955.86	36 000.00	1 185 670.56	21 120 589.00	5 432 173.28	0.00	156 196.71	36 580 306.13
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions du président	0.00	162 720.72	8 486 955.86	36 000.00	1 185 670.56	21 120 589.00	5 432 173.28	0.00	156 196.71	36 580 306.13
Vote de l'assemblée (2)	0.00	162 720.72	8 486 955.86	36 000.00	1 185 670.56	21 120 589.00	5 432 173.28	0.00	156 196.71	36 580 306.13
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	162 720,72	8 486 955,86	36 000,00	1 185 670,56	21 120 589,00	5 432 173,28	0,00	156 196,71	36 580 306,13
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions du président	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 1 575 000,00

	80 Services communs	81 Transports en commun de voyageurs						818 Autres transports en commun
		810 Services communs	811 Transp ferroviaire régional de voyageurs	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	49 755 916,00	49 952 440,40	410 000,00	0,00	0,00	5 868 755,87
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	49 755 916,00	49 952 440,40	410 000,00	0,00	0,00	5 868 755,87
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	49 755 916,00	49 952 440,40	410 000,00	0,00	0,00	5 868 755,87
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	49 755 916,00	49 952 440,40	410 000,00	0,00	0,00	5 868 755,87
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	3 250 000,00	0,00	18 057 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 433 915,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	3 250 000,00	0,00	18 057 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 433 915,00
Vote de l'assemblée (2)	3 250 000,00	0,00	18 057 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 433 915,00
Recettes affectées	3 250 000,00	0,00	18 057 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 433 915,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

	82 Routes et voiries						87 Sécurité
	821 Voirie nationale	822 Voirie régionale	823 Voirie départementale	824 Voirie communale	825 Sécurité routière	828 Autres liaisons	
Total (RAR N-1 + Vote)	17 098 195,57	0,00	1 162 642,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	17 098 195,57	0,00	1 162 642,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	17 098 195,57	0,00	1 162 642,73	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	17 098 195,57	0,00	1 162 642,73	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

	88 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	881 Transports aériens	882 Transports maritimes	883 Transports fluviaux	884 Transports ferroviaires de marchandises	885 Liaisons multimodales	886 Infrastructures portuaires et aéroport.	888 Autres	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	1 423 536,20	0,00	16 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 688 136,77
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 423 536,20	0,00	16 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 688 136,77
Vote de l'assemblée (2)	1 423 536,20	0,00	16 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 688 136,77
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 423 536,20	0,00	16 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 688 136,77
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 740 955,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 740 955,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 740 955,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 740 955,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 909
Détail par articles	

CHAPITRE 909 – Action économique AP (1) = 19 709 000.00

	90 Services communs	91 Interventions économiques transversales	92 Recherche et innovation	93 Agriculture, pêche, agro-alimentaire	94 Industrie, artisanat, commerce et autres	95 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	43 173 572,62	9 059 062,24	12 641 801,79	2 170 800,00	12 694 500,00	79 739 736,65
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	43 173 572,62	9 059 062,24	12 641 801,79	2 170 800,00	12 694 500,00	79 739 736,65
Vote de l'assemblée (2)	0,00	43 173 572,62	9 059 062,24	12 641 801,79	2 170 800,00	12 694 500,00	79 739 736,65
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	43 173 572,62	9 059 062,24	12 641 801,79	2 170 800,00	12 694 500,00	79 739 736,65
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	16 504 500,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	16 804 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	16 504 500,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	16 804 500,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	16 504 500,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	16 804 500,00
Recettes affectées	0,00	16 504 500,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	16 804 500,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 922
Détail par articles	

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	20 500 000,00	0,00	35 507 157,00	35 507 157,00	35 507 157,00
10222	FCTVA	20 500 000,00	0,00	26 500 000,00	26 500 000,00	26 500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	9 007 157,00	9 007 157,00	9 007 157,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 923
Détail par articles	

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	71 300 000,00	0,00	80 000 000,00	80 000 000,00	80 000 000,00
1641	Emprunts en euros	65 300 000,00	0,00	75 000 000,00	75 000 000,00	75 000 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	6 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
	RECETTES	394 361 382,53	0,00	292 372 870,42	292 372 870,42	292 372 870,42
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	170 000 000,00	0,00	120 000 000,00	120 000 000,00	120 000 000,00
1641	Emprunts en euros	218 361 382,53	0,00	167 372 870,42	167 372 870,42	167 372 870,42
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	6 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 925
Détail par articles	

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	65 330 000,00	81 898 700,00	81 898 700,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	100 000,00	100 000,00
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	12 620 000,00	15 188 700,00	15 188 700,00
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	100 000,00	100 000,00	100 000,00
21572	Matériel technique scolaire	500 000,00	500 000,00	500 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	180 000,00	180 000,00	180 000,00
2313	Constructions	17 700 000,00	24 670 000,00	24 670 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	33 010 000,00	40 010 000,00	40 010 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00	130 000,00	130 000,00
	RECETTES (3)	65 330 000,00	81 898 700,00	81 898 700,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2031	Frais d'études	10 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
2033	Frais d'insertion	210 000,00	1 210 000,00	1 210 000,00
2051	Concessions, droits similaires	230 000,00	570 000,00	570 000,00
21572	Matériel technique scolaire	5 320 000,00	7 910 000,00	7 910 000,00
21578	Autre matériel technique	110 000,00	190 000,00	190 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	5 820 000,00	5 520 000,00	5 520 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 140 000,00	993 700,00	993 700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	5 000,00
2313	Constructions	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	50 000,00	50 000,00	50 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	200 000,00	230 000,00	230 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	41 200 000,00	55 170 000,00	55 170 000,00
458212	Construction Témis Science	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 926
Détail par articles	

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	220 102 700,21	242 093 936,35	242 093 936,35
	Reprises sur autofinancement	220 102 700,21	242 093 936,35	242 093 936,35
13911	Sub. transf. cpte résultat. Etat, établist	273 953,00	473 953,00	473 953,00
13913	Sub. transf. cpte résultat. Départements	457 889,00	458 740,00	458 740,00
13914	Sub. transf. cpte résultat. Communes	38 410,00	38 419,00	38 419,00
13916	Sub. transf. cpte résultat. Autres EPL	200,00	200,00	200,00
139172	Sub. transf. cpte résultat. FEDER	23 042 877,39	33 374 223,01	33 374 223,01
139173	Sub. transf. cpte résultat. FEOGA	41 317,00	41 317,00	41 317,00
13918	Autres subventions d'équipement	24 703,00	1 031 844,00	1 031 844,00
13932	Dotations régionales d'équipement scolaire	31 410 694,00	31 410 694,00	31 410 694,00
198	Neutralisation des amortissements	164 812 656,82	175 264 546,34	175 264 546,34
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	314 024 963,68	346 937 567,61	346 937 567,61
	Amortissement des immobilisations	314 024 963,68	346 937 567,61	346 937 567,61
28031	Frais d'études	363 748,69	265 306,83	265 306,83
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	1 004 886,12	232 394,45	232 394,45
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	3 906 500,68	3 764 189,20	3 764 189,20
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	2 300 087,00	2 323 124,00	2 323 124,00
2804114	Voiries	1 222 276,00	1 503 407,00	1 503 407,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	778 857,00	778 857,33	778 857,33
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	64 164,00	64 164,00	64 164,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	163 692,96	216 610,64	216 610,64
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	4 704 509,65	4 767 019,69	4 767 019,69
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	827 607,00	856 326,00	856 326,00
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	5 364 970,65	6 271 434,57	6 271 434,57
2804142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	23 230 230,34	23 900 877,23	23 900 877,23
2804143	Subv. Cne : Projet infrastructure	128 630,00	129 939,00	129 939,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 800 400,06	2 254 722,90	2 254 722,90
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	2 992 758,79	3 405 919,27	3 405 919,27
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	425 744,00	592 879,00	592 879,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	60 199,00	88 035,00	88 035,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	144 586,50	240 224,50	240 224,50
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	71 049 288,00	81 532 733,54	81 532 733,54
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	241 326,00	241 326,00	241 326,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	15 718 143,00	16 007 982,00	16 007 982,00
28041721	SNCF réseau : Bien mobilier, matériel	552 988,93	543 389,45	543 389,45
28041722	SNCF réseau : Bâtiments, installations	148 459,00	148 459,00	148 459,00
28041723	SNCF réseau : Projet infrastructure	13 870 055,00	14 237 538,00	14 237 538,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	17 680 291,59	17 064 647,25	17 064 647,25
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	9 790 283,10	10 157 370,06	10 157 370,06
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	170 111,00	170 319,00	170 319,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	30 384 129,30	33 876 071,06	33 876 071,06
280422	Privé : Bâtiments, installations	9 800 007,00	11 001 939,00	11 001 939,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	7 152 894,88	6 544 033,95	6 544 033,95
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	7 544 067,39	7 608 551,62	7 608 551,62
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	10 947 728,89	12 449 140,17	12 449 140,17
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	945 735,71	930 632,78	930 632,78
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	22 739 927,35	33 072 756,01	33 072 756,01
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	3 438 420,55	4 386 796,38	4 386 796,38
2808	Autres immobilisations incorporelles	1 755,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 148 455,00	1 183 389,03	1 183 389,03
281312	Bâtiments scolaires	6 543 311,54	6 534 495,62	6 534 495,62
281314	Bâtiments culturels et sportifs	686 300,00	686 599,26	686 599,26
281318	Autres bâtiments publics	421 990,00	421 992,00	421 992,00
281351	Bâtiments publics	316 333,55	286 619,95	286 619,95
28153	Réseaux divers	9 494,00	9 507,60	9 507,60
281572	Matériel technique scolaire	96 279,51	53 351,74	53 351,74
281578	Autre matériel technique	491 604,12	818 481,87	818 481,87
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 749 728,00	2 307 296,00	2 307 296,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	28 380 906,74	30 514 928,57	30 514 928,57
28181	Installations générales, aménagt divers	75 569,34	95 945,39	95 945,39
281821	Matériel de transport ferroviaire	89 183,00	89 183,00	89 183,00
281828	Autres matériels de transport	752 821,08	187 655,63	187 655,63
281838	Autre matériel informatique	788 795,26	1 187 226,86	1 187 226,86
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	269 979,00	269 979,00	269 979,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	164 352,40	385 918,98	385 918,98
28185	Matériel de téléphonie	33 590,39	35 523,27	35 523,27
28188	Autres immo. corporelles	346 810,62	240 357,96	240 357,96
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnemen.t

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT	A.950
95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 951
	A 954

DEPENSES

950	
Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AP précédent	Vote de l'assemblée sur les AP
5 000 000,00	5 000 000,00

RECETTES

951	
Virements de la section de fonctionnement	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
115 072 054,23	77 124 632,76

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

RECETTES

954		
Produits des cessions d'immobilisations		
Pour mémoire budget précédent (1)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
0,00	1 800 000,00	1 800 000,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	1 096 777 011,53	0,00	907 836 260,29	1 192 111 786,66	1 192 111 786,66	953 203 016,55	238 908 770,11	1 192 111 786,66
930	Services généraux	98 992 460,69	0,00	17 441 032,00	105 319 228,06	105 319 228,06	18 667 578,06	86 651 650,00	105 319 228,06
931	Formation pro. et apprentissage	228 235 892,74	0,00	222 067 300,00	232 432 645,80	232 432 645,80	232 432 645,80	0,00	232 432 645,80
932	Enseignement	198 349 174,13	0,00	85 958 083,00	218 668 019,03	218 668 019,03	88 226 019,03	130 442 000,00	218 668 019,03
933	Culture, sports et loisirs	27 705 330,94	0,00	26 299 345,00	25 855 390,65	25 855 390,65	25 855 390,65	0,00	25 855 390,65
934	Santé et action sociale	373 635,74	0,00	420 400,00	626 501,89	626 501,89	626 501,89	0,00	626 501,89
935	Aménagement des territoires	8 404 977,70	0,00	6 796 000,00	6 850 016,75	6 850 016,75	6 850 016,75	0,00	6 850 016,75
936	Gestion des fonds européens	21 022 242,23	0,00	3 000 000,00	30 627 617,68	30 627 617,68	30 627 617,68	0,00	30 627 617,68
937	Environnement	10 722 650,17	0,00	15 820 360,00	13 590 742,16	13 590 742,16	13 590 742,16	0,00	13 590 742,16
938	Transports	438 907 169,92	0,00	478 505 815,29	503 001 828,67	503 001 828,67	481 186 708,56	21 815 120,11	503 001 828,67
939	Action économique	64 063 477,27	0,00	51 527 925,00	55 139 795,97	55 139 795,97	55 139 795,97	0,00	55 139 795,97
94	Services communs non ventilés	327 869 625,68	0,00		388 972 235,61	388 972 235,61		388 972 235,61	388 972 235,61
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	450 000,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	11 700 000,00	0,00		39 340 000,00	39 340 000,00		39 340 000,00	39 340 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	1 044 662,00	0,00		1 044 668,00	1 044 668,00		1 044 668,00	1 044 668,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	650 000,00			650 000,00	650 000,00		650 000,00	650 000,00
946	Transferts entre les sections	314 024 963,68			346 937 567,61	346 937 567,61		346 937 567,61	346 937 567,61
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	115 072 054,23		5 000 000,00	77 124 632,76	77 124 632,76		77 124 632,76	77 124 632,76
952	Dépenses imprévues			5 000 000,00					
953	Virement à la section d'investissement	115 072 054,23			77 124 632,76	77 124 632,76		77 124 632,76	77 124 632,76
TOTAL des groupes fonctionnels		1 539 718 691,44	0,00	912 836 260,29	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03	953 203 016,55	705 005 638,48	1 658 208 655,03

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)

0,00

TOTAL**1 658 208 655,03**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	172 343 370,23	0,00	189 308 920,68	189 308 920,68	189 308 920,68
930	Services généraux	25 480 389,00	0,00	28 417 868,00	28 417 868,00	28 417 868,00
931	Formation pro. et apprentissage	84 161 762,00	0,00	83 085 535,00	83 085 535,00	83 085 535,00
932	Enseignement	5 470 000,00	0,00	9 712 000,00	9 712 000,00	9 712 000,00
933	Culture, sports et loisirs	430 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	1 363 500,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
936	Gestion des fonds européens	21 022 242,23	0,00	30 627 617,68	30 627 617,68	30 627 617,68
937	Environnement	522 570,00	0,00	2 375 782,00	2 375 782,00	2 375 782,00
938	Transports	33 126 800,00	0,00	33 310 118,00	33 310 118,00	33 310 118,00
939	Action économique	766 107,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
94	Services communs non ventilés	1 367 375 321,21	0,00	1 468 899 734,35	1 468 899 734,35	1 468 899 734,35
940	Impositions directes	43 500 000,00	0,00	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00
941	Autres impôts et taxes	1 014 378 434,00	0,00	1 070 338 852,00	1 070 338 852,00	1 070 338 852,00
942	Dotations et participations	88 094 187,00	0,00	89 766 946,00	89 766 946,00	89 766 946,00
943	Opérations financières	300 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 000 000,00	0,00	25 500 000,00	25 500 000,00	25 500 000,00
946	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>220 102 700,21</i>	<i>0,00</i>	<i>242 093 936,35</i>	<i>242 093 936,35</i>	<i>242 093 936,35</i>
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL des groupes fonctionnels		1 539 718 691,44	0,00	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)	0,00
---	-------------

TOTAL	1 658 208 655,03
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux AE (1) = 17 441 032.00

	01	02					03	04					TOTAL DU CHAPITRE	
		Administration générale						Actions interrégionales, européennes						
		020		021	022	023		028	041	042	043	044		048
		Administration générale collectivité		Conseil Régional	Conseil Economique et Social Régional	Conseil culture, éducation et environnt		Autres organismes	Actions interrégionales	Actions européennes	Action relevant de la subvention globale	Aide publique au développement		Autres actions internationales
		0201	0202											
		Personnel non ventilé	Autres moyens généraux											

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	77 290 650,00	19 154 399,19	4 990 000,00	1 444 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 377 723,89	0,00	13 644,80	48 810,18	105 319 228,06
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	77 290 650,00	19 154 399,19	4 990 000,00	1 444 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 377 723,89	0,00	13 644,80	48 810,18	105 319 228,06
Vote de l'assemblée (2)	0,00	77 290 650,00	19 154 399,19	4 990 000,00	1 444 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 377 723,89	0,00	13 644,80	48 810,18	105 319 228,06
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		16 227 399,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 377 723,89	0,00	13 644,80	48 810,18	18 667 578,06
Hors AE-CP	0,00	77 290 650,00	2 927 000,00	4 990 000,00	1 444 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 651 650,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	953 650,00	1 121 669,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 342 549,00	0,00	0,00	0,00	28 417 868,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	953 650,00	1 121 669,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 342 549,00	0,00	0,00	0,00	28 417 868,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	953 650,00	1 121 669,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 342 549,00	0,00	0,00	0,00	28 417 868,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 222 067 300,00

	10 Services communs	11 Formation professionnelle						12 Apprentissage	13 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
		111	112	113	114	115	116			
		Insertion sociale et professionnelle	Formation professionnalisante personnes	Format° continue des pers. rech. emploi	Formation des actifs occupés	Rémunération des stagiaires	Autres			
Total (RAR N-1 + Vote)	39 000,00	36 637 676,27	1 503 546,89	70 971 340,00	3 287 686,72	50 147 330,54	8 658 058,96	5 747 943,73	55 440 062,69	232 432 645,80
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	39 000,00	36 637 676,27	1 503 546,89	70 971 340,00	3 287 686,72	50 147 330,54	8 658 058,96	5 747 943,73	55 440 062,69	232 432 645,80
Vote de l'assemblée (2)	39 000,00	36 637 676,27	1 503 546,89	70 971 340,00	3 287 686,72	50 147 330,54	8 658 058,96	5 747 943,73	55 440 062,69	232 432 645,80
Dans le cadre d'une AE-CP	39 000,00	36 637 676,27	1 503 546,89	70 971 340,00	3 287 686,72	50 147 330,54	8 658 058,96	5 747 943,73	55 440 062,69	232 432 645,80
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	11 360 587,00	0,00	41 846 607,00	0,00	22 797 341,00	0,00	4 155 000,00	2 926 000,00	83 085 535,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	11 360 587,00	0,00	41 846 607,00	0,00	22 797 341,00	0,00	4 155 000,00	2 926 000,00	83 085 535,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	11 360 587,00	0,00	41 846 607,00	0,00	22 797 341,00	0,00	4 155 000,00	2 926 000,00	83 085 535,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement

AE (1) = 85 958 083,00

	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes				
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	191 641 399,82	18 975 739,25	0,00	4 123 691,20	0,00	3 927 188,76	218 668 019,03
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	191 641 399,82	18 975 739,25	0,00	4 123 691,20	0,00	3 927 188,76	218 668 019,03
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	191 641 399,82	18 975 739,25	0,00	4 123 691,20	0,00	3 927 188,76	218 668 019,03
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	61 199 399,82	18 975 739,25	0,00	4 123 691,20	0,00	3 927 188,76	88 226 019,03
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	130 442 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 442 000,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	9 612 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 712 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	9 612 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 712 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	9 612 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 712 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

AE (1) = 26 299 345,00

	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	15 594 626,32	2 972 069,86	7 288 694,47	0,00	0,00	25 855 390,65
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	15 594 626,32	2 972 069,86	7 288 694,47	0,00	0,00	25 855 390,65
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	15 594 626,32	2 972 069,86	7 288 694,47	0,00	0,00	25 855 390,65
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	15 594 626,32	2 972 069,86	7 288 694,47	0,00	0,00	25 855 390,65
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

AE (1) = 420 400,00

	40 Services communs	41 Santé	42 Action sociale	47 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	626 501,89	0,00	0,00	626 501,89
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	626 501,89	0,00	0,00	626 501,89
Vote de l'assemblée (2)	0,00	626 501,89	0,00	0,00	626 501,89
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	626 501,89	0,00	0,00	626 501,89
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires

AE (1) = 6 796 000,00

	50 Services communs	51 Politique de la ville	52 Agglomérations et villes moyennes	53 Espace rural, autres espaces de développt	54 Habitat - (Logement)	55 Actions en faveur du littoral	56 Technologies informat ^e et communicat ^e	57 Sécurité	58 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
Total (RAR N-1 + Vote)	1 149 940,11	1 376 232,66	166 111,70	1 538 671,28	16 300,00	0,00	2 602 761,00	0,00	0,00	6 850 016,75
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 149 940,11	1 376 232,66	166 111,70	1 538 671,28	16 300,00	0,00	2 602 761,00	0,00	0,00	6 850 016,75
Vote de l'assemblée (2)	1 149 940,11	1 376 232,66	166 111,70	1 538 671,28	16 300,00	0,00	2 602 761,00	0,00	0,00	6 850 016,75
Dans le cadre d'une AE-CP	1 149 940,11	1 376 232,66	166 111,70	1 538 671,28	16 300,00	0,00	2 602 761,00	0,00	0,00	6 850 016,75
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

AE (1) = 3 000 000,00

	61 FSE	62 FEDER	63		TOTAL DU CHAPITRE
			Autres		
			630 FEADER	631 FEAMP	
Total (RAR N-1 + Vote)	4 478 828,29	26 148 789,39	0,00	0,00	30 627 617,68
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	4 478 828,29	26 148 789,39	0,00	0,00	30 627 617,68
Vote de l'assemblée (2)	4 478 828,29	26 148 789,39	0,00	0,00	30 627 617,68
Dans le cadre d'une AE-CP	4 478 828,29	26 148 789,39	0,00	0,00	30 627 617,68
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	4 478 828,29	26 148 789,39	0,00	0,00	30 627 617,68
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	4 478 828,29	26 148 789,39	0,00	0,00	30 627 617,68
Vote de l'assemblée (2)	4 478 828,29	26 148 789,39	0,00	0,00	30 627 617,68

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 15 820 360,00

	70	71	72	73	74	75	76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Actions transversales	Actions en matière des déchets	Politique de l'air	Politique de l'eau	Politique de l'énergie	Patrimoine naturel	Environnement infrastructures transport	Autres actions	

Total (RAR N-1 + Vote)	2 000,00	2 152 996,79	516 908,23	0,00	697 000,00	4 292 800,36	5 929 036,78	0,00	0,00	13 590 742,16
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	2 000,00	2 152 996,79	516 908,23	0,00	697 000,00	4 292 800,36	5 929 036,78	0,00	0,00	13 590 742,16
Vote de l'assemblée (2)	2 000,00	2 152 996,79	516 908,23	0,00	697 000,00	4 292 800,36	5 929 036,78	0,00	0,00	13 590 742,16
Dans le cadre d'une AE-CP	2 000,00	2 152 996,79	516 908,23	0,00	697 000,00	4 292 800,36	5 929 036,78	0,00	0,00	13 590 742,16
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 034 666,00	1 341 116,00	0,00	0,00	2 375 782,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 034 666,00	1 341 116,00	0,00	0,00	2 375 782,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 034 666,00	1 341 116,00	0,00	0,00	2 375 782,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 478 505 815,29

	80 Services communs	81 Transports en commun de voyageurs						
		810 Services communs	811 Transport ferroviaire régional de voyage	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	818 Autres transports en commun
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	11 350,00	0,00	299 458 137,00	0,00	149 383 782,00	30 195 000,00	15 714 196,40	6 837 043,70
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	11 350,00	0,00	299 458 137,00	0,00	149 383 782,00	30 195 000,00	15 714 196,40	6 837 043,70
Vote de l'assemblée (2)	11 350,00	0,00	299 458 137,00	0,00	149 383 782,00	30 195 000,00	15 714 196,40	6 837 043,70
Dans le cadre d'une AE-CP	11 350,00	0,00	277 643 016,89	0,00	149 383 782,00	30 195 000,00	15 714 196,40	6 837 043,70
Hors AE-CP	0,00	0,00	21 815 120,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 732 520,00	449 000,00	27 794 598,00	334 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	4 732 520,00	449 000,00	27 794 598,00	334 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 732 520,00	449 000,00	27 794 598,00	334 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

	82 Routes et voiries						87 Sécurité
	821 Voirie nationale	822 Voirie régionale	823 Voirie départementale	824 Voirie communale	825 Sécurité routière	828 Autres liaisons	

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

	88 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	881 Transports aériens	882 Transports maritimes	883 Transports fluviaux	884 Transports ferroviaires de marchandises	885 Liaisons multimodales	886 Infrastructures portuaires et aéroport.	888 Autres	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	890 740,29	0,00	0,00	0,00	511 579,28	0,00	0,00	503 001 828,67
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	890 740,29	0,00	0,00	0,00	511 579,28	0,00	0,00	503 001 828,67
Vote de l'assemblée (2)	890 740,29	0,00	0,00	0,00	511 579,28	0,00	0,00	503 001 828,67
Dans le cadre d'une AE-CP	890 740,29	0,00	0,00	0,00	511 579,28	0,00	0,00	481 186 708,56
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 815 120,11

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 310 118,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 310 118,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 310 118,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 939
Détail par articles	

CHAPITRE 939 – Action économique AE (1) = 51 527 925,00

	90 Services communs	91 Interventions économiques transversales	92 Recherche et innovation	93 Agriculture, pêche, agro-industrie	94 Industrie, artisanat, commerce et autres	95 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
--	------------------------	---	-------------------------------	---	---	----------------------------------	-------------------

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	21 576 318,29	9 777 424,70	10 203 452,98	6 970 600,00	6 612 000,00	55 139 795,97
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	21 576 318,29	9 777 424,70	10 203 452,98	6 970 600,00	6 612 000,00	55 139 795,97
Vote de l'assemblée (2)	0,00	21 576 318,29	9 777 424,70	10 203 452,98	6 970 600,00	6 612 000,00	55 139 795,97
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	21 576 318,29	9 777 424,70	10 203 452,98	6 970 600,00	6 612 000,00	55 139 795,97
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	43 500 000,00	0,00	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00
7311	Imposit° forfaitaire Entreprises réseau	43 500 000,00	0,00	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	450 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
73914	Fonds solidarité entre régions / Mayotte	450 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	RECETTES	1 014 378 434,00	0,00	1 070 338 852,00	1 070 338 852,00	1 070 338 852,00
73121	FNGIR	37 068 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7321	TICPE 1ere part - modulation LRL	193 754 590,00	0,00	203 033 135,00	203 033 135,00	203 033 135,00
7322	TICPE 2e part - modulation Grenelle	32 260 000,00	0,00	31 040 000,00	31 040 000,00	31 040 000,00
7331	Fraction compensatoire de la CVAE	346 665 000,00	0,00	420 221 000,00	420 221 000,00	420 221 000,00
7332	Fraction LFI 2017	259 900 000,00	0,00	291 919 000,00	291 919 000,00	291 919 000,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	106 000 000,00	0,00	89 060 000,00	89 060 000,00	89 060 000,00
7382	Fracti° TICPE Accomp. réf. apprentissage	8 398 923,00	0,00	8 398 923,00	8 398 923,00	8 398 923,00
73841	Frais de gestion	16 828 357,00	0,00	9 160 000,00	9 160 000,00	9 160 000,00
73842	TICPE FPA	13 503 564,00	0,00	17 506 794,00	17 506 794,00	17 506 794,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	88 094 187,00	0,00	89 766 946,00	89 766 946,00	89 766 946,00
7454	Prélèvements sur rec - Réforme apprentissage	5 703 617,00	0,00	5 703 617,00	5 703 617,00	5 703 617,00
7458	Autres dotat° de formation	6 634 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	38 088 478,00	0,00	38 088 478,00	38 088 478,00	38 088 478,00
74832	D.C.R.T.P.	24 066 986,00	0,00	24 020 924,00	24 020 924,00	24 020 924,00
74834	Dotat° compensat° perte frais gest° TH	12 548 518,00	0,00	12 548 518,00	12 548 518,00	12 548 518,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	1 052 588,00	0,00	977 507,00	977 507,00	977 507,00
74838	Autres attribut° péréquat° et compensat°	0,00	0,00	8 427 902,00	8 427 902,00	8 427 902,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 943
Détail par articles	

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	11 700 000,00	0,00	39 340 000,00	39 340 000,00	39 340 000,00
627	Services bancaires et assimilés	669 000,00	0,00	410 000,00	410 000,00	410 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 200 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 041 000,00	0,00	32 050 000,00	32 050 000,00	32 050 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	60 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	1 310 000,00	1 310 000,00	1 310 000,00
6688	Autres	2 730 000,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
	RECETTES (4)	300 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	300 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	6 086 709,11
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 136 709,11
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 950 000,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	3 368,14
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	3 368,14
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	1 044 662,00	0,00	1 044 668,00	1 044 668,00	1 044 668,00
65861	Frais de personnel	910 652,00	0,00	910 658,00	910 658,00	910 658,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	134 000,00	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
65888	Autres	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 945
Détail par articles	

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	650 000,00	650 000,00	650 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	650 000,00	650 000,00	650 000,00
	RECETTES	1 000 000,00	25 500 000,00	25 500 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	1 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	500 000,00	500 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 946
Détail par articles	

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	314 024 963,68	346 937 567,61	346 937 567,61
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	314 024 963,68	346 937 567,61	346 937 567,61
6811	<i>Dot. amort. Immos incorporelles</i>	314 024 963,68	346 937 567,61	346 937 567,61
	Autres	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	220 102 700,21	242 093 936,35	242 093 936,35
	Reprises sur autofinancement	220 102 700,21	242 093 936,35	242 093 936,35
7768	<i>Neutralisation des amortissements</i>	164 812 656,82	175 264 546,34	175 264 546,34
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	55 290 043,39	66 829 390,01	66 829 390,01
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B 952
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

952	
Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AE précédent	Vote de l'assemblée sur les AE
5 000 000,00	5 000 000,00

DEPENSES

953	
Virement à la section d'investissement	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
115 072 054,23	77 124 632,76

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	02					03	04					TOTAL DU CHAPITRE	
		Administration générale						Sécurité	Actions interrégionales, européennes					
		020		021	022	023			028	041	042	043		044
Administration générale collectivité		Conseil Régional	Conseil Economique et Social Régional				Conseil culture, éducation et environnt						Autres organismes	
		0201	0202											
		Personnel non ventilé	Autres moyens généraux											
DEPENSES		11 000,00	18 670 021,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 878,60	0,00	18 787 899,98
203	F r a i s études, recherche, dév. et insertion	0,00	300 555,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 555,18
204	Subventions d'équipement versées	0,00	436 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 878,60	0,00	543 208,60
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	5 467 434,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 467 434,05
213	Constructions	0,00	1 007 219,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 007 219,45
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	270 144,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 144,63
218	A u t r e s immobilisations corporelles	11 000,00	2 512 658,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 523 658,82
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	8 324 889,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 324 889,53
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	350 789,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 789,72
RECETTES		0,00	331 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 203,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	331 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 203,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Formation professionnelle						12 Apprentissage	13 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE	
			111 Insertion sociale et professionnelle	112 Formation professionnalisante personnes	113 Format° continue des pers. rech. emplois	114 Formation des actifs occupés	115 Rémunération des stagiaires	116 Autres				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00	14 257 228,55	6 116 024,54	20 678 253,09
203	F r a i s études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00	14 197 041,35	6 116 024,54	15 118 065,89
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,48	0,00	16,48
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00	103 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170,72	5 397 000,00	5 397 170,72
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 200 000,00	0,00	12 200 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 200 000,00	0,00	12 200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	139 694 554,32	3 945 657,15	0,00	18 365 017,00	0,00	0,00	162 005 228,47
203	F r a i s études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	10 920 267,50	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	10 920 987,50
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	28 547 843,27	3 945 657,15	0,00	17 665 017,00	0,00	0,00	50 158 517,42
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	1 326 806,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 326 806,07
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	76 130,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	676 130,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	10 070,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 070,70
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	5 820 818,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 820 818,18
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	51 528,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 528,12
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 952 545,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 952 545,83
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	51 582 380,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 582 380,10
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	37 406 164,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 406 164,55
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 280,00	0,00	0,00	99 280,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	38 870 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 870 949,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	7 460 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 460 255,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		0,00	0,00	2 845 500,90	5 704 041,94	5 447 170,73	0,00	0,00	13 996 713,57
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	2 114,80	0,00	0,00	0,00	2 114,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	2 845 500,90	5 555 384,30	5 447 170,73	0,00	0,00	13 848 055,93
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	41 473,10	0,00	0,00	0,00	41 473,10
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	10 670,00	0,00	0,00	0,00	10 670,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	63 612,74	0,00	0,00	0,00	63 612,74
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	30 787,00	0,00	0,00	0,00	30 787,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	40 Services communs	41 Santé	42 Action sociale	47 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	2 601 141,99	0,00	0,00	2 601 141,99
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 601 141,99	0,00	0,00	2 601 141,99
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Politique de la ville	52 Agglomérations et villes moyennes	53 Espace rural, autres espaces de développ	54 Habitat - (Logement)	55 Actions en faveur du littoral	56 Technologies informat° et communicat°	57 Sécurité	58 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		5 000,00	1 255 134,81	4 526 260,90	19 644 648,84	6 649 779,24	0,00	32 617 608,00	0,00	0,00	64 698 431,79
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 882,57	0,00	0,00	104 882,57
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 255 134,81	4 526 260,90	19 644 648,84	6 649 779,24	0,00	28 682 979,39	0,00	0,00	60 758 803,18
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 600,00	0,00	0,00	81 600,00
208	Autres immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 539 238,41	0,00	0,00	3 539 238,41
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 922,63	0,00	0,00	31 922,63
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 985,00	0,00	0,00	176 985,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 950,00	0,00	0,00	179 950,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 950,00	0,00	0,00	179 950,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	61 FSE	62 FEDER	63 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				630 FEADER	631 FEAMP	
DEPENSES		0,00	133 172 397,17	0,00	0,00	133 172 397,17
204	Subventions d'équipement versées	0,00	120 547 397,17	0,00	0,00	120 547 397,17
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	12 625 000,00	0,00	0,00	12 625 000,00
RECETTES		0,00	133 172 397,17	0,00	0,00	133 172 397,17
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	79 313 822,54	0,00	0,00	79 313 822,54
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	53 858 574,63	0,00	0,00	53 858 574,63

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions en matière des déchets	73 Politique de l'air	74 Politique de l'eau	75 Politique de l'énergie	76 Patrimoine naturel	77 Environnement infrastructures transport	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	162 720,72	8 486 955,86	36 000,00	1 185 670,56	21 120 589,00	5 432 173,28	0,00	156 196,71	36 580 306,13
204	Subventions d'équipement versées	0,00	162 720,72	8 486 955,86	36 000,00	1 185 670,56	20 220 589,00	5 408 010,48	0,00	156 196,71	35 656 143,33
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 162,80	0,00	0,00	24 162,80
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports en commun de voyageurs						
			810 Services communs	811 Transp ferroviaire régional de voyageurs	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	818 Autres transports en commun
DEPENSES		0,00	0,00	49 755 916,00	49 952 440,40	410 000,00	0,00	0,00	5 868 755,87
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	249 476,40	608 535,40	0,00	0,00	0,00	692 932,79
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	49 506 439,60	49 236 055,80	0,00	0,00	0,00	2 980 633,58
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 189,50
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	107 849,20	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 250 000,00	0,00	18 057 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 433 915,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 433 915,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	18 057 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	3 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	82						87
		Routes et voiries						
		821	822	823	824	825	828	
		Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie communale	Sécurité routière	Autres liaisons	Sécurité
DEPENSES		17 098 195,57	0,00	1 162 642,73	0,00	0,00	0,00	0,00
203	F r a i s études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	17 098 195,57	0,00	1 162 642,73	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	88						TOTAL DU CHAPITRE	
		Autres transports							
		881 Transports aériens	882 Transports maritimes	883 Transports fluviaux	884 Transports ferroviaires de marchandises	885 Liaisons multimodales	886 Infrastructures portuaires et aéroport.	888 Autres	
DEPENSES		1 423 536,20	0,00	16 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 688 136,77
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550 944,59
204	Subventions d'équipement versées	1 423 536,20	0,00	16 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 424 153,48
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 189,50
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 849,20
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 740 955,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 433 915,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 057 040,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/909
Détail par articles	

CHAPITRE 909 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	90 Services communs	91 Interventions économiques transversales	92 Recherche et innovation	93 Agriculture, pêche, agro-alimentaire	94 Industrie, artisanat, commerce et autres	95 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	43 173 572,62	9 059 062,24	12 641 801,79	2 170 800,00	12 694 500,00	79 739 736,65
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	503,20	0,00	0,00	503,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	31 173 684,52	9 059 062,24	12 641 298,59	1 970 800,00	12 694 500,00	67 539 345,35
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	11 953 335,10	0,00	0,00	0,00	0,00	11 953 335,10
266	Autres formes de participation	0,00	6 553,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	206 553,00
274	Prêts	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		0,00	16 504 500,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	16 804 500,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	13 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 504 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 504 500,00
274	Prêts	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	1 800 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	02					03	04					TOTAL DU CHAPITRE	
		Administration générale						Sécurité	Actions interrégionales, européennes					
		020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environnement			028 Autres organismes	041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Action relevant de la subvention globale		044 Aide publique au développement
0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux													
DEPENSES		77 290 650,00	19 154 399,19	4 990 000,00	1 444 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 377 723,89	0,00	13 644,80	48 810,18	105 319 228,06
606	Achats non stockés de matières	84 650,00	1 629 781,19	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 418,20	0,00	0,00	0,00	1 757 849,39
611	Contrats de prestations de services	120 900,00	5 370 995,96	70 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476 083,31	0,00	0,00	0,00	6 038 179,27
613	Locations	0,00	1 120 332,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 481,47	0,00	0,00	0,00	1 176 813,81
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	394 468,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	394 468,51
615	Entretien et réparations	0,00	2 964 240,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556,61	0,00	0,00	0,00	2 964 796,68
616	Primes d'assurances	0,00	94 044,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 990,71	0,00	0,00	0,00	97 034,84
617	Etudes et recherches	0,00	13 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 900,00
618	Divers	368 500,00	248 571,52	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 898,48	0,00	0,00	1 695,00	643 665,00
621	Personnel extérieur au service	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 000,00	269 729,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495 595,09	0,00	9 744,80	0,00	778 069,09
623	Publicité, publicat°, relations publique	79 500,00	3 055 707,61	0,00	52 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 010,26	0,00	0,00	0,00	3 498 717,87

Article / compte par nature (1)	Libellé	02					03	04					TOTAL DU CHAPITRE	
		Administration générale						Sécurité	Actions interrégionales, européennes					
		020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environnement			028 Autres organismes	041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Action relevant de la subvention globale		044 Aide publique au développement
0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux													
624	Transports biens, transports collectifs	365 100,00	40 890,45	21 800,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 371,12	0,00	0,00	0,00	471 661,57
625	Déplacements et missions	239 000,00	216 767,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	874,00	0,00	0,00	0,00	456 641,60
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	851 300,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 088,00	0,00	0,00	0,00	876 388,65
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 777,38	0,00	0,00	0,00	1 777,38
628	Divers	1 000,00	1 766 049,52	12 000,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 766,08	0,00	0,00	0,00	1 864 315,60
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 317 011,00	0,00	78 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 396 611,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	254 631,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 631,25
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	121 478,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 161,39	0,00	0,00	0,00	123 639,58
641	Rémunérations du personnel	52 832 529,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 832 529,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	19 154 450,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 157 750,00
647	Autres charges sociales	1 990 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 990 000,00
648	Autres charges de personnel	466 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 920,00	0,00	0,00	0,00	9 920,00
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	1 328 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 328 488,00
653	Indemnités, frais et format° élus	0,00	0,00	4 807 388,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 890,00	4 812 278,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	02					03	04					TOTAL DU CHAPITRE	
		Administration générale						Sécurité	Actions interrégionales, européennes					
		020		021	022	023			028	041	042	043		044
Administration générale collectivité		Conseil Régional	Conseil Economique et Social Régional	Conseil culture, éducation et environnement	Autres organismes	Actions interrégionales	Actions européennes	Action relevant de la subvention globale	Aide publique au développement	Autres actions internationales				
		0201	0202											
		Personnel non ventilé	Autres moyens généraux											
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	158 000,00	625 211,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625 021,79	0,00	3 900,00	42 225,18	1 454 357,97
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	111 600,00	12,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 634,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	1 000,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 710,00	0,00	0,00	0,00	6 110,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		953 650,00	1 121 669,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 342 549,00	0,00	0,00	0,00	28 417 868,00
641	Rémunérations du personnel	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
647	Autres charges sociales	716 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	716 000,00
708	Autres produits	0,00	16 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 650,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 342 549,00	0,00	0,00	0,00	26 342 549,00
752	Revenus des immeubles	0,00	702 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	702 764,00
771	Produits exception. / opérations gestion	57 650,00	402 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 905,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Formation professionnelle						12 Apprentissage	13 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
			111 Insertion sociale et professionnelle	112 Formation professionnalisante personnes	113 Format* continue des pers. rech. emploi	114 Formation des actifs occupés	115 Rémunération des stagiaires	116 Autres			
DEPENSES		39 000,00	36 637 676,27	1 503 546,89	70 971 340,00	3 287 686,72	50 147 330,54	8 658 058,96	5 747 943,73	55 440 062,69	232 432 645,80
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	28 200,00	52 200,00
611	Contrats de prestations de services	39 000,00	2 306 360,34	0,00	26 410 620,40	49 500,00	0,00	2 973,79	53 834,60	0,00	28 862 289,13
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 045,50	0,00	42 045,50
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	28 552 024,21	610 220,34	31 483 289,65	19 867,83	847 684,76	1 294 253,50	0,00	0,00	62 807 340,29
623	Publicité, publicat*, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 811,35	207 081,30	70 000,00	283 892,65
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 620,00	0,00	6 620,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 720,40	0,00	1 720,40
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 299 645,78	0,00	0,00	6 711 096,82	56 010 742,60
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 531 763,00	48 531 763,00
656	Participations	0,00	4 894 000,72	0,00	0,00	0,00	0,00	3 249,00	0,00	99 002,87	4 996 252,59
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	885 291,00	893 326,55	13 077 429,95	3 218 318,89	0,00	7 350 771,32	5 412 641,93	0,00	30 837 779,64
RECETTES		0,00	11 360 587,00	0,00	41 846 607,00	0,00	22 797 341,00	0,00	4 155 000,00	2 926 000,00	83 085 535,00
745	Dotat* apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 680 000,00	0,00	3 680 000,00
747	Participations	0,00	11 360 587,00	0,00	41 846 607,00	0,00	22 797 341,00	0,00	475 000,00	2 926 000,00	79 405 535,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	191 641 399,82	18 975 739,25	0,00	4 123 691,20	0,00	3 927 188,76	218 668 019,03
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	17,41	0,00	0,00	0,00	0,00	34 280,36	34 297,77
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 879 361,33	0,00	0,00	0,00	0,00	49 168,57	1 928 529,90
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	268 750,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 750,40
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	158 589,66	0,00	0,00	7 937,50	0,00	1 390 270,53	1 556 797,69
618	Divers	0,00	0,00	0,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 769,77	618 769,77
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	132 842,00	0,00	0,00	694,99	0,00	1 044 170,20	1 177 707,19
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	46 605,51	0,00	0,00	500,00	0,00	2 661,24	49 766,75
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	42 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 587,30	51 487,30
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	1 170 339,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 170 339,41
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 540,82	133 540,82
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	1 691 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 691 210,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 186,57	37 186,57
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	90 168 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 168 200,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				221	222	223	224				
				Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Participations à des cités mixtes				
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	35 562 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 562 090,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	918 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	918 000,00	
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	635 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	635 000,00	
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 793 457,71	0,00	2 793 457,71	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	51 435 000,00	16 840 000,00	0,00	0,00	0,00	68 275 000,00	
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	3 723 104,85	2 135 739,25	0,00	1 321 101,00	0,00	968 553,40	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 367 889,25	0,00	0,00	0,00	0,00	3 367 889,25	
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	9 612 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	9 712 000,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	9 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000 000,00	
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		0,00	0,00	15 594 626,32	2 972 069,86	7 288 694,47	0,00	0,00	25 855 390,65
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	59 886,07	0,00	0,00	0,00	59 886,07
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 598,88	158 470,37	401 345,00	0,00	0,00	563 414,25
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,42	0,00	0,00	0,00	0,42
618	Divers	0,00	0,00	0,00	11 558,95	0,00	0,00	0,00	11 558,95
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	185 352,72	4 783,51	0,00	0,00	0,00	190 136,23
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	296,30	11 438,29	0,00	0,00	0,00	11 734,59
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	327,96	0,00	0,00	0,00	327,96
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	214,00	0,00	0,00	0,00	214,00
628	Divers	0,00	0,00	462,10	260,00	0,00	0,00	0,00	722,10
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	9 672,03	0,00	0,00	0,00	0,00	9 672,03
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	749 659,92	0,00	0,00	749 659,92
656	Participations	0,00	0,00	1 976 995,00	1 269 000,00	0,00	0,00	0,00	3 245 995,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	13 364 023,91	1 454 130,29	6 137 689,55	0,00	0,00	20 955 843,75
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	54 225,38	0,00	0,00	0,00	0,00	54 225,38
RECETTES		0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	40 Services communs	41 Santé	42 Action sociale	47 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	626 501,89	0,00	0,00	626 501,89
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	47 150,00	0,00	0,00	47 150,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat*, relations publique	0,00	2 021,28	0,00	0,00	2 021,28
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	577 330,61	0,00	0,00	577 330,61
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Politique de la ville	52 Agglomérations et villes moyennes	53 Espace rural, autres espaces de dévelopt	54 Habitat - (Logement)	55 Actions en faveur du littoral	56 Technologies informat® et communicat®	57 Sécurité	58 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		1 149 940,11	1 376 232,66	166 111,70	1 538 671,28	16 300,00	0,00	2 602 761,00	0,00	0,00	6 850 016,75
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 532,28	0,00	0,00	15 532,28
611	Contrats de prestations de services	565 773,35	0,00	0,00	125 545,40	0,00	0,00	903 902,38	0,00	0,00	1 595 221,13
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
618	Divers	38 438,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 438,34
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	6 320,63	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 320,63
623	Publicité, publicat®, relations publique	6 066,14	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 366,14
628	Divers	198,03	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	748,03
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	1 130 000,00	0,00	0,00	1 170 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	532 143,62	1 376 232,66	165 561,70	1 373 125,88	10 000,00	0,00	528 326,34	0,00	0,00	3 985 390,20
671	Charges exceptionnelles opérat® gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	61 FSE	62 FEDER	63		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				630 FEADER	631 FEAMP	
DEPENSES		4 478 828,29	26 148 789,39	0,00	0,00	30 627 617,68
656	Participations	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	4 478 828,29	25 648 789,39	0,00	0,00	30 127 617,68
RECETTES		4 478 828,29	26 148 789,39	0,00	0,00	30 627 617,68
747	Participations	4 478 828,29	26 148 789,39	0,00	0,00	30 627 617,68

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions en matière des déchets	73 Politique de l'air	74 Politique de l'eau	75 Politique de l'énergie	76 Patrimoine naturel	77 Environnem t infrastructures transport	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		2 000,00	2 152 996,79	516 908,23	0,00	697 000,00	4 292 800,36	5 929 036,78	0,00	0,00	13 590 742,16
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	15 866,80	94 659,17	0,00	0,00	347 114,69	94 950,75	0,00	0,00	552 591,41
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 400,90	0,00	0,00	200 400,90
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	344 869,89	199 353,20	0,00	0,00	574 223,09
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	59 066,80	28 560,52	0,00	13,24	163 062,51	275 788,61	0,00	0,00	526 491,68
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,99	0,00	0,00	0,00	80,99
626	Frais postaux et f r a i s télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242,42	0,00	0,00	242,42
628	Divers	0,00	0,00	7,30	0,00	0,00	31 107,00	17 638,46	0,00	0,00	48 752,76
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 607,96	0,00	0,00	0,00	5 607,96
656	Participations	0,00	545 000,00	0,00	0,00	53 325,85	0,00	1 884 000,00	0,00	0,00	2 482 325,85
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	1 425 063,19	393 681,24	0,00	613 660,91	3 399 957,32	3 361 162,44	0,00	0,00	9 193 525,10
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 034 666,00	1 341 116,00	0,00	0,00	2 375 782,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	909 666,00	0,00	0,00	0,00	909 666,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	1 341 116,00	0,00	0,00	1 466 116,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	80 Services communs	81						
			Transports en commun de voyageurs						
			810 Services communs	811 Transport ferroviaire régional de voyage	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	818 Autres transports en commun
DEPENSES		11 350,00	0,00	299 458 137,00	0,00	149 383 782,00	30 195 000,00	15 714 196,40	6 837 043,70
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	6 350,00	0,00	523 000,00	0,00	148 302 331,60	30 189 516,57	0,00	4 103 206,16
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	298 935 137,00	0,00	0,00	5 483,43	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	4 000,00	0,00	0,00	0,00	581 450,40	0,00	0,00	2 733 837,54
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restituit° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	15 714 196,40	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	4 732 520,00	449 000,00	27 794 598,00	334 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	300 000,00	0,00	250 000,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 794 598,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 132 520,00	99 000,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	82						87 Sécurité
		Routes et voiries						
		821 Voirie nationale	822 Voirie régionale	823 Voirie départementale	824 Voirie communale	825 Sécurité routière	828 Autres liaisons	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restitut° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	88						TOTAL DU CHAPITRE	
		Autres transports							
		881	882	883	884	885	886	888	
		Transports aériens	Transports maritimes	Transports fluviaux	Transports ferroviaires de marchandises	Liaisons multimodales	Infrastructures portuaires et aéroport.	Autres	
DEPENSES		890 740,29	0,00	0,00	0,00	511 579,28	0,00	0,00	503 001 828,67
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	11 579,28	0,00	0,00	183 135 983,61
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	888 926,79	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	300 329 547,22
657	Subventions de fonctionnement versées	1 813,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 321 101,44
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
739	Reverst. et restituit° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 164 196,40
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 310 118,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 794 598,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 231 520,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/939
Détail par articles	

CHAPITRE 939 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	90 Services communs	91 Interventions économiques transversales	92 Recherche et innovation	93 Agriculture, pêche, agro-industrie	94 Industrie, artisanat, commerce et autres	95 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	21 576 318,29	9 777 424,70	10 203 452,98	6 970 600,00	6 612 000,00	55 139 795,97
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 092 140,00	34 887,85	35 000,00	16 588,40	92 251,11	5 270 867,36
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	602 285,52	7 080,00	24 920,75	3 643 538,60	0,00	4 277 824,87
623	Publicité, publicat°, relations publiques	0,00	46 682,95	0,00	7 898,61	0,00	1 282,96	55 864,52
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	1 131,05	0,00	0,00	0,00	1 131,05
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
656	Participations	0,00	1 116 415,09	0,00	0,00	947 972,00	1 000,00	2 065 387,09
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	14 698 794,73	9 734 325,80	10 135 633,62	2 362 501,00	6 507 465,93	43 438 721,08
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
(LTSG2021)	02/04/2021	0,00	0,00	4 666,67	0,00	0,00
(LTCM2021)	28/05/2021	0,00	20 000 000,00	4 400,00	20 000 000,00	0,00
(LTARK2021)	07/06/2021	0,00	20 000 000,00	1 722,22	20 000 000,00	0,00
2022900266M00001 (LBP2022)	29/03/2022	70 000 000,00	180 000 000,00	18 577,77	140 000 000,00	40 000 000,00
(LT-SG-2022/2023)	17/06/2022	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
434493 2702 CACIB (2702)	16/12/2005	5 714 285,71	6 000 000,00	19 249,12	1 000 000,00	5 000 000,00
5194 Billets de trésorerie						
(NEUCP2021)	24/04/2020	0,00	310 000 000,00	-248 175,12	380 000 000,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		125 714 285,71	536 000 000,00	-199 559,34	561 000 000,00	45 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					372 000 000,00									
(01-20-40) FR0014000SL3	HSBC	20/11/2020	03/12/2020	03/12/2040	25 000 000,00	F	FIXE	0,300	0,301		X	F	N	A-1
(02-20-45) FR0014000SM1)	HSBC	20/11/2020	03/12/2020	03/12/2045	25 000 000,00	F	FIXE	0,397	0,397		X	F	N	A-1
(03-20-35) FR0014000SN9)	CA Corporate Investment Bank	20/11/2020	07/12/2020	07/12/2035	15 000 000,00	F	FIXE	0,270	0,270		X	F	N	A-1
(04-20-25) FR0014000SZ3)	BRED	20/11/2020	08/12/2020	08/12/2025	10 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		X	F	N	A-1
(05-20-27) FR0014000SY6	BRED	20/11/2020	08/12/2020	26/01/2027	10 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		X	F	N	A-1
(06-20-24) FR0014000SE8	NATIXIS	19/12/2020	09/12/2020	09/12/2024	10 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		X	F	N	A-1
(07-21-41) FR0014003CN7	CA Corporate Investment Bank	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2041	30 000 000,00	F	FIXE	0,799	0,811		X	F	N	A-1
(08-21-26) FR0014003CK3	La Banque Postale	07/05/2021	07/05/2021	07/05/2026	15 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,025		X	F	N	A-1
(09-21-37) FR0014003D53	Aurel BGC - GFI EU	12/05/2021	12/05/2021	12/05/2037	25 000 000,00	F	FIXE	0,841	0,854		X	F	N	A-1
(10-21-38) FR0014003LY5	HSBC	20/05/2021	20/05/2021	20/05/2038	25 000 000,00	F	FIXE	0,895	0,910		X	F	N	A-1
(11-21-39) FR0014003LZ2	HSBC	20/05/2021	20/05/2021	20/05/2039	25 000 000,00	F	FIXE	0,945	0,960		X	F	N	A-1
(12-21-27) FR0014003LH0	HSBC	21/05/2021	21/05/2021	21/05/2027	10 000 000,00	F	FIXE	0,160	0,193		X	F	N	A-1
(13-21-29) FR00140065Q0	Aurel BGC - GFI EU	18/10/2021	02/11/2021	02/11/2029	20 000 000,00	F	FIXE	0,290	0,309		X	F	N	A-1
(14-22-36) FR001400B5B9	CA Corporate Investment Bank	23/06/2022	23/06/2022	23/06/2036	30 000 000,00	F	FIXE	2,760	2,764		X	F	N	A-1
(15-22-31) FR001400B5H6	CA Corporate Investment Bank	23/06/2022	23/06/2022	23/06/2031	7 000 000,00	F	FIXE	2,450	2,449		X	F	N	A-1
(16-22-42) FR001400B5F0	La Banque Postale	24/06/2022	24/06/2022	24/06/2042	30 000 000,00	F	FIXE	2,836	2,835		X	F	N	A-1
(17-22-39) FR001400BCL0	CA Corporate Investment Bank	06/07/2022	06/07/2022	06/07/2039	15 000 000,00	F	FIXE	2,755	2,754		X	F	N	A-1
(18-22-30) FR001400D864	La Banque Postale	17/10/2022	18/10/2022	18/10/2030	20 000 000,00	F	FIXE	2,848	2,846		X	F	N	A-1
(19-22-34) FR001400D872	La Banque Postale	17/10/2022	18/10/2022	18/10/2034	25 000 000,00	F	FIXE	3,208	3,206		X	F	N	A-1
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 544 272 838,01									
1641 Emprunts en euros (total)					1 528 272 838,01									
(162) 200606073S	Crédit Foncier	29/06/2006	27/07/2006	01/12/2007	4 000 000,00	F	FIXE	4,175	4,105		A	C	N	A-1
(163) MIN 283 526	La Banque Postale	11/09/2006	13/09/2006	01/02/2007	4 634 698,00	V	EURIBOR01M	0,000	1,211		A	C	N	A-1
(165) 200606073S	Crédit Foncier	01/08/2007	01/08/2007	01/12/2008	26 000 000,00	F	FIXE	4,263	4,191		A	C	N	A-1
(166) 200606073S-778085692	Crédit Foncier	01/12/2008	01/12/2008	01/12/2009	10 000 000,00	F	FIXE	4,330	4,393		A	C	N	A-1
(167) C 704 800	Crédit Foncier	01/12/2008	01/12/2008	01/03/2009	20 000 000,00	F	FIXE	4,700	4,725		T	P	N	A-1
(168) C704802	Crédit Foncier	29/06/2006	30/06/2009	02/08/2009	20 000 000,00	V	TAG03M	0,020	1,033		T	C	N	A-1

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
(169) C704803	Crédit Foncier	29/06/2006	17/07/2009	01/05/2010	20 000 000,00	V	TAG03M	0,020	1,071		T	C	N	A-1
(170) 434843/CO 2146	Caisse Régionale du Crédit Agricole	29/12/2009	30/12/2009	30/03/2010	10 000 000,00	F	FIXE	3,650	3,755		T	C	N	A-1
(171) MIN505636	Caisse Française de Financement Local	17/03/2010	22/03/2010	01/05/2010	20 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,410	0,603		T	C	N	A-1
(172) 1183483	Caisse Dépôts Consignations	22/07/2010	01/09/2010	01/03/2011	10 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,630	0,663		T	C	N	A-1
(173) 1185420	Caisse Dépôts Consignations	31/01/2011	31/01/2011	01/04/2011	24 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,655	0,730		T	C	N	A-1
(174) 9947C	Crédit Coopératif	10/07/2012	10/07/2012	01/11/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	4,256	2,342		T	P	N	A-1
(175) 1229253	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/01/2013	01/03/2014	960 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,512		T	P	N	A-1
(176) 1229252	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/01/2013	01/03/2014	100 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,504		T	P	N	A-1
(177) 1229251	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/11/2013	01/03/2014	104 225,00	V	LIVRETA	2,850	1,678		T	P	N	A-1
(178) 1229255	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/11/2013	01/03/2014	80 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,678		T	P	N	A-1
(179) 1229245	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/11/2013	01/03/2014	100 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,678		T	P	N	A-1
(180) 1229247	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/02/2013	01/03/2014	511 980,00	V	LIVRETA	2,850	1,520		T	P	N	A-1
(181) 1229248	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/02/2013	01/03/2014	189 586,00	V	LIVRETA	2,850	1,520		T	P	N	A-1
(182) 1229250	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/02/2013	01/03/2014	113 353,00	V	LIVRETA	2,850	1,520		T	P	N	A-1
(183) 1229257	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/02/2013	01/03/2014	1 150 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,301		T	P	N	A-1
(184) 1229259	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	29/11/2013	01/03/2014	1 509 800,00	V	LIVRETA	2,850	1,447		T	P	N	A-1
(185) 5024413	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	21/02/2014	01/06/2015	3 976 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,872		T	P	N	A-1
(186) 5024505	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	21/02/2014	01/06/2015	607 549,00	V	LIVRETA	2,850	1,872		T	P	N	A-1
(187) 5024505	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	02/06/2014	01/03/2015	1 500 000,00	V	LIVRETA	3,250	1,728		T	P	N	A-1
(188) 1229241	Caisse Dépôts Consignations	20/10/2012	02/06/2014	01/03/2015	1 000 000,00	V	LIVRETA	3,250	1,711		T	P	N	A-1
(189) 9119848	Caisse d'Epargne Bourg F-C	11/12/2012	25/03/2013	26/06/2013	875 000,00	F	FIXE	3,740	3,790		T	C	N	A-1
(190) 1235471	Caisse Dépôts Consignations	30/04/2013	30/04/2013	01/01/2014	2 500 000,00	F	FIXE	3,950	3,950		A	P	N	A-1
(191) MON50569	Caisse Française de Financement Local	18/11/2015	07/12/2015	01/01/2017	6 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,520	0,549		A	C	N	A-1
(2010-01) 201001-AN96628	Caisse d'Epargne Bourg F-C	12/05/2010	18/05/2010	25/05/2011	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,400	0,417		A	C	N	A-1
(2010-02) MIN505688)	Caisse Française de Financement Local	11/05/2010	19/05/2010	01/06/2011	25 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,530	1,000		A	C	N	A-1
(2010-03) MIS283504	Crédit Coopératif	13/10/2010	24/11/2010	01/12/2011	14 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,400	0,409		A	C	N	A-1
(2010-04) CO2355 434613	CA Corporate Investment Bank	21/10/2010	29/10/2010	31/10/2011	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,637	1,052		A	C	N	A-1
(2010-06) 5668C	Crédit Coopératif	23/12/2010	29/12/2010	01/01/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,899	0,821		A	C	N	A-1
(2011-01) 434753	CA Corporate Investment Bank	20/05/2011	01/07/2011	01/07/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,942	0,745		A	C	N	A-1
(2011-02) CO2596 434603	CA Corporate Investment Bank	20/05/2011	01/07/2011	01/07/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR01M	1,102	0,781		A	C	N	A-1
(2011-03) 434623 -CO2597	CA Corporate Investment Bank	20/05/2011	01/07/2011	01/07/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR01M	1,282	0,873		A	C	N	A-1
(2011-04) LT11915A	CA Corporate Investment Bank	01/06/2011	13/07/2011	15/07/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,955	0,911		A	C	N	A-1

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
(2011-05) MIS 283502/C710171	Crédit Coopératif	02/05/2011	10/06/2011	01/07/2012	15 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,922	0,674		A	C	N	A-1
(2011-07) 0421 3470465	ARKEA Banque Entreprises	06/05/2011	13/10/2011	30/01/2012	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,900	0,949		T	C	N	A-1
(2011-08) MON283501/C710166	Crédit Coopératif	05/12/2011	15/12/2011	01/04/2012	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,419	2,022		T	C	N	A-1
(2012-01) 1208443	Caisse Dépôts Consignations	05/12/2011	29/02/2012	01/08/2012	8 000 000,00	V	EURIBOR03M	2,447	1,953		T	C	N	A-1
(2012-02) 201490 02	Caisse Fédérale Crédit Mutuel	16/12/2011	30/04/2012	31/07/2012	20 000 000,00	F	FIXE	4,460	4,611		T	P	N	A-1
(2012-03) 1212299	Caisse Dépôts Consignations	05/01/2012	29/02/2012	01/08/2012	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,384	1,949		T	C	N	A-1
(2012-05) 90 24478	Caisse d'Epargne Bourg F-C	02/05/2012	25/07/2012	25/07/2013	5 000 000,00	F	FIXE	4,640	4,672		A	C	N	A-1
(2014-01) 84269 - 275564	Banque européenne d'investissement	11/12/2014	29/12/2014	29/12/2015	15 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,480	1,624		A	C	N	A-1
(2015-01) 84269 - 311800	Banque européenne d'investissement	20/11/2015	18/12/2015	18/12/2016	17 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,328	1,222		A	C	N	A-1
(2016-01) 57313	Caisse Dépôts Consignations	30/11/2016	28/12/2016	01/01/2018	48 600 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
(2017-02) 1013055DW	Deutsche Pfandbrief Bank	02/08/2017	29/09/2017	30/12/2017	12 666 666,67	V	EURIBOR03M	0,550	0,564		T	C	N	A-1
(2017-04) 84270- 420433	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	22/12/2017	22/12/2018	60 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,270	0,000		A	C	N	A-1
(2018-01) 84269-472062	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	20/12/2018	20/06/2019	50 000 000,00	F	FIXE	1,353	1,358		S	C	N	A-1
(2018-02) 84270-472027	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	20/12/2018	20/06/2019	20 000 000,00	F	FIXE	1,360	1,365		S	C	N	A-1
(2019-01) 84269-510852	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	18/11/2019	18/05/2020	18 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,280	0,408		S	C	N	A-1
(2019-02) 84270-540853	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	20/11/2019	22/02/2020	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,280	0,000		S	C	N	A-1
(2019-03) 91053-514527	Banque européenne d'investissement	05/12/2019	23/12/2019	23/03/2020	52 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,290	0,000		T	C	N	A-1
(2019-04) MON530965-532431	Caisse Française de Financement Local	16/12/2019	27/12/2019	01/04/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,560	0,568		T	P	N	A-1
(2019-05) MON530966-532432	Caisse Française de Financement Local	16/12/2019	30/12/2019	01/07/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,560	0,561		S	P	N	A-1
(2020-01) 91053-547151	Banque européenne d'investissement	05/12/2019	23/11/2020	23/02/2021	40 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,368	0,000		T	C	N	A-1
(2020-02) 2686/001	Société Générale	02/12/2020	29/12/2020	27/03/2022	40 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,290	2,486		T	C	N	A-1
(2020-03) 033209G/12135	CE Crédit Foncier	08/12/2020	29/12/2020	25/04/2021	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,200	1,553		T	P	N	A-1
(2020-04) 91053-550435	Banque européenne d'investissement	08/12/2020	22/12/2020	22/03/2021	31 045 000,00	V	EURIBOR03M	0,327	0,000		T	C	N	A-1
(2020-05) 92949-550436	Banque européenne d'investissement	08/12/2020	22/12/2020	22/03/2021	23 955 000,00	V	EURIBOR03M	0,327	0,326		T	C	N	A-1
(2020-06) 92949-550434	Banque européenne d'investissement	08/12/2020	22/12/2020	22/03/2021	20 000 000,00	F	FIXE	0,244	0,244		T	C	N	A-1
(2021-01) 93346-590077	Banque européenne d'investissement	30/11/2021	23/12/2021	23/03/2022	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,150	0,535		T	C	N	A-1
(2021-02) 1994/0062799	AFL	06/12/2021	16/12/2021	20/03/2022	30 000 000,00	F	FIXE	0,450	0,457		T	C	N	A-1

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
(2021-03) 2964	Société Générale	17/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	50 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,150	2,570		T	C	N	A-1
(2022-01) 5458198	Caisse Dépôts Consignations	17/12/2021	05/12/2022	05/03/2023	12 000 000,00	F	FIXE	0,910	0,910		T	C	N	A-1
(2022-02) 92949-616104	Banque européenne d'investissement	30/10/2020	27/07/2022	27/01/2023	54 045 000,00	F	FIXE	2,364	2,377		S	C	N	A-1
(2022-03) MON543161EUR	La Banque Postale	16/11/2022	30/11/2022	01/03/2023	10 000 000,00	F	FIXE	3,240	3,288		T	C	N	A-1
(2022-04) MON543162EUR	La Banque Postale	16/11/2022	30/11/2022	01/06/2023	10 000 000,00	F	FIXE	3,250	3,284		S	C	N	A-1
(2022-05) 102780016000034345902	Caisse Fédérale Crédit Mutuel	30/11/2022	19/12/2022	31/03/2023	8 000 000,00	F	FIXE	3,000	3,050		T	C	N	A-1
(2022-06) 2425-2431	Agence France Locale	25/11/2022	20/03/2023	20/06/2023	40 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,370	3,060		T	C	N	A-1
(2022-06M) 2425-2431	Agence France Locale	25/11/2022	22/12/2022	20/03/2023	30 000 000,00	V	EURIBOR03M	2,163	2,211		X	F	N	A-1
(2022-07) F7322530 / 5323589	Caisse d'Epargne Bourg F-C	25/11/2022	25/05/2023	25/08/2023	30 000 000,00	F	FIXE	3,100	3,142		T	C	N	A-1
(2023-01) 5498584	Caisse Dépôts Consignations	29/08/2022	01/09/2023	01/12/2023	12 000 000,00	F	FIXE	2,470	2,502		T	C	N	A-1
(2023-02) 5498592	Caisse Dépôts Consignations	29/08/2022	01/09/2023	01/12/2023	11 000 000,00	F	FIXE	2,470	2,502		T	C	N	A-1
(2703) MON505661	Caisse Française de Financement Local	18/12/2007	27/12/2007	01/04/2008	20 000 000,00	F	FIXE	4,640	4,720		T	C	N	A-1
(2801) MON505663	Caisse Française de Financement Local	16/06/2008	25/06/2008	01/07/2009	5 000 000,00	F	FIXE	4,620	4,620		A	C	N	A-1
(2802) MON505662	Caisse Française de Financement Local	16/06/2008	25/06/2008	01/01/2009	5 000 000,00	F	FIXE	4,570	4,621		S	C	N	A-1
(2803) MON505664	Caisse Française de Financement Local	16/06/2008	25/06/2008	01/10/2008	5 000 000,00	F	FIXE	4,540	4,617		T	C	N	A-1
(2804) MON505665	Caisse Française de Financement Local	16/06/2008	25/06/2008	01/08/2008	5 000 000,00	F	FIXE	4,520	4,614		M	C	N	A-1
(2805) 18673 (ex17552)	Société Générale	23/10/2008	27/10/2008	27/01/2009	30 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,743	1,160		T	C	N	A-1
(2806) 702464	CE Crédit Foncier	23/10/2008	15/12/2008	28/02/2009	15 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,762	1,711		T	C	N	A-1
(2807) 50325 12	BNP Paribas	18/11/2008	15/12/2008	15/03/2009	8 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,270	1,454		T	C	N	A-1
(2808) 606152 02	Caisse Fédérale Crédit Mutuel	23/10/2008	15/12/2008	31/03/2009	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,911	1,516		T	C	N	A-1
(2901) CO1943- 434583	CA Corporate Investment Bank	12/05/2009	14/05/2009	14/08/2009	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,500	0,891		A	C	N	A-1
(2902) 6380 812	BNP Paribas	20/07/2009	31/07/2009	31/07/2010	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,572	0,917		A	C	N	A-1
(2903) MIN505686	Caisse Française de Financement Local	06/10/2009	13/10/2009	01/11/2010	10 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,624	0,511		A	C	N	A-1
(2904) 1155046	Caisse Dépôts Consignations	08/06/2007	11/12/2009	01/03/2010	70 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,000	0,186		T	C	N	A-1
(2905) 18676 (ex18155)	Société Générale	23/12/2009	30/12/2009	30/12/2010	35 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,380	0,466		A	C	N	A-1
(9801) MON 505660	Caisse Française de Financement Local	12/08/1998	01/10/1998	01/02/1999	3 048 980,34	F	FIXE	5,490	5,603		T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					16 000 000,00									

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
(2702) 434593 CO1551	CA Corporate Investment Bank	27/12/2007	28/12/2011	28/12/2012	16 000 000,00	V	TAG03M	0,030	0,323		A	C	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 916 272 838,01									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		372 000 000,00					0,00	4 833 850,00	0,00	2 063 062,30
(01-20-40) FR0014000SL3	N	0,00	A-1	25 000 000,00	17,92	F	FIXE	0,300	0,00	75 000,00	0,00	5 942,62
(02-20-45) FR0014000SM1)	N	0,00	A-1	25 000 000,00	22,92	F	FIXE	0,397	0,00	99 250,00	0,00	7 864,07
(03-20-35) FR0014000SN9)	N	0,00	A-1	15 000 000,00	12,93	F	FIXE	0,270	0,00	40 500,00	0,00	2 766,39
(04-20-25) FR0014000SZ3)	N	0,00	A-1	10 000 000,00	2,94	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
(05-20-27) FR0014000SY6	N	0,00	A-1	10 000 000,00	4,07	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
(06-20-24) FR0014000SE8	N	0,00	A-1	10 000 000,00	1,94	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
(07-21-41) FR0014003CN7	N	0,00	A-1	30 000 000,00	18,35	F	FIXE	0,799	0,00	239 700,00	0,00	157 180,33
(08-21-26) FR0014003CK3	N	0,00	A-1	15 000 000,00	3,35	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
(09-21-37) FR0014003D53	N	0,00	A-1	25 000 000,00	14,36	F	FIXE	0,841	0,00	210 250,00	0,00	134 422,13
(10-21-38) FR0014003LY5	N	0,00	A-1	25 000 000,00	15,39	F	FIXE	0,895	0,00	223 750,00	0,00	138 162,57
(11-21-39) FR0014003LZ2	N	0,00	A-1	25 000 000,00	16,39	F	FIXE	0,945	0,00	236 250,00	0,00	145 881,15
(12-21-27) FR0014003LH0	N	0,00	A-1	10 000 000,00	4,39	F	FIXE	0,160	0,00	16 000,00	0,00	9 836,07
(13-21-29) FR00140065Q0	N	0,00	A-1	20 000 000,00	6,84	F	FIXE	0,290	0,00	58 000,00	0,00	9 508,20
(14-22-36) FR001400B5B9	N	0,00	A-1	30 000 000,00	13,48	F	FIXE	2,760	0,00	828 000,00	0,00	434 360,66
(15-22-31) FR001400B5H6	N	0,00	A-1	7 000 000,00	8,48	F	FIXE	2,450	0,00	171 500,00	0,00	89 967,21
(16-22-42) FR001400B5F0	N	0,00	A-1	30 000 000,00	19,48	F	FIXE	2,836	0,00	850 800,00	0,00	443 996,72
(17-22-39) FR001400BCL0	N	0,00	A-1	15 000 000,00	16,51	F	FIXE	2,755	0,00	413 250,00	0,00	202 108,61
(18-22-30) FR001400D864	N	0,00	A-1	20 000 000,00	7,80	F	FIXE	2,848	0,00	569 600,00	0,00	116 721,31
(19-22-34) FR001400D872	N	0,00	A-1	25 000 000,00	11,80	F	FIXE	3,208	0,00	802 000,00	0,00	164 344,26
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		62 000 000,52		934 324 067,15					74 136 225,78	28 166 842,11	1 725 514,71	2 649 679,51
1641 Emprunts en euros (total)		62 000 000,52		929 324 067,15					73 136 225,78	28 012 956,43	1 725 514,71	2 648 282,32
(162) 200606073S	N	0,00	A-1	1 897 965,54	13,92	F	FIXE	4,175	135 568,97	80 340,62	0,00	6 336,06
(163) MIN 283 526	N	0,00	A-1	1 158 674,50	4,00	V	EURIBOR01M	1,497	231 734,90	27 184,84	0,00	2 559,78
(165) 200606073S	N	0,00	A-1	12 999 999,95	14,92	F	FIXE	4,263	866 666,67	561 821,18	0,00	42 980,85
(166) 200606073S-778085692	N	0,00	A-1	5 333 333,38	15,92	F	FIXE	4,330	333 333,33	234 140,74	0,00	18 643,06
(167) C 704 800	N	0,00	A-1	13 181 901,63	15,92	F	FIXE	4,700	626 316,51	617 013,06	0,00	50 815,24
(168) C704802	N	0,00	A-1	10 423 894,60	16,59	V	TAG03M	1,450	622 322,08	262 387,19	0,00	54 187,82

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
(169) C704803	N	0,00	A-1	11 499 999,83	17,09	V	TAG03M	1,450	666 666,68	293 412,68	0,00	60 228,69
(170) 434843/CO 2146	N	0,00	A-1	1 333 333,33	2,00	F	FIXE	3,650	666 666,66	40 065,52	0,00	135,19
(171) MIN505636	N	0,00	A-1	3 144 202,94	2,25	V	EURIBOR01M	1,907	1 257 681,16	79 485,29	0,00	5 875,75
(172) 1183483	N	0,00	A-1	6 000 000,16	17,92	V	EURIBOR03M	2,573	333 333,32	208 101,06	0,00	18 371,81
(173) 1185420	N	0,00	A-1	14 600 000,00	18,00	V	EURIBOR03M	1,773	800 000,00	445 614,92	0,00	136 805,04
(174) 9947C	N	0,00	A-1	1 232 030,20	4,58	V	EURIBOR03M	4,041	241 973,09	58 073,26	0,00	9 209,97
(175) 1229253	N	0,00	A-1	408 339,24	5,92	V	LIVRETA	2,600	60 246,08	14 117,78	0,00	1 398,06
(176) 1229252	N	0,00	A-1	42 535,38	5,92	V	LIVRETA	2,600	6 275,64	1 470,60	0,00	145,63
(177) 1229251	N	0,00	A-1	44 332,52	5,92	V	LIVRETA	2,600	6 540,80	1 532,73	0,00	151,78
(178) 1229255	N	0,00	A-1	34 028,34	5,92	V	LIVRETA	2,600	5 020,52	1 176,49	0,00	116,51
(179) 1229245	N	0,00	A-1	42 535,38	5,92	V	LIVRETA	2,600	6 275,64	1 470,60	0,00	145,63
(180) 1229247	N	0,00	A-1	217 772,38	5,92	V	LIVRETA	2,600	32 129,98	7 529,19	0,00	745,60
(181) 1229248	N	0,00	A-1	80 641,09	5,92	V	LIVRETA	2,600	11 897,75	2 788,05	0,00	276,09
(182) 1229250	N	0,00	A-1	48 215,07	5,92	V	LIVRETA	2,600	7 113,62	1 666,97	0,00	165,08
(183) 1229257	N	0,00	A-1	489 205,49	5,92	V	LIVRETA	2,600	72 177,02	16 913,63	0,00	1 674,92
(184) 1229259	N	0,00	A-1	642 262,98	5,92	V	LIVRETA	2,600	94 759,01	22 205,39	0,00	2 198,95
(185) 5024413	N	0,00	A-1	2 024 066,62	7,17	V	LIVRETA	2,600	230 654,64	71 045,24	0,00	7 202,92
(186) 5024505	N	0,00	A-1	309 285,74	7,17	V	LIVRETA	2,600	35 244,97	10 856,01	0,00	1 100,64
(187) 5024505	N	0,00	A-1	706 987,37	6,92	V	LIVRETA	2,900	86 819,49	26 648,41	0,00	2 643,61
(188) 1229241	N	0,00	A-1	471 324,94	6,92	V	LIVRETA	2,900	57 879,67	17 785,61	0,00	1 762,40
(189) 9119848	N	0,00	A-1	306 250,13	5,24	F	FIXE	3,740	58 333,32	10 635,63	0,00	152,84
(190) 1235471	N	0,00	A-1	1 176 505,97	5,00	F	FIXE	3,950	177 595,34	46 471,99	0,00	39 456,97
(191) MON50569	N	0,00	A-1	3 600 000,00	8,00	V	EURIBOR12M	0,520	400 000,00	18 980,00	0,00	115 722,84
(2010-01) 201001-AN96628	N	13 000 000,00	A-1	13 000 000,00	12,40	V	FIXE	3,598	1 000 000,00	869 521,96	362 208,81	49 019,88
(2010-02) MIN505688)	N	0,00	A-1	13 000 000,00	12,42	V	EURIBOR01M	2,027	1 000 000,00	427 168,18	0,00	38 615,15
(2010-03) MIS283504	N	0,00	A-1	7 280 000,00	12,92	V	EURIBOR01M	1,897	560 000,00	160 282,36	0,00	12 713,31
(2010-04) CO2355 434613	N	0,00	A-1	13 000 000,00	12,83	V	EURIBOR03M	2,195	1 000 000,00	435 178,66	0,00	78 675,52
(2010-06) 5668C	N	0,00	A-1	2 800 000,00	13,00	V	EURIBOR03M	1,880	200 000,00	84 157,94	0,00	26 010,01
(2011-01) 434753	N	0,00	A-1	2 800 000,00	13,50	V	EURIBOR01M	2,247	200 000,00	98 949,11	0,00	8 859,17
(2011-02) CO2596 434603	N	0,00	A-1	2 800 000,00	13,50	V	EURIBOR01M	2,327	200 000,00	101 153,09	0,00	9 038,28
(2011-03) 434623 -CO2597	N	0,00	A-1	2 800 000,00	13,50	V	EURIBOR01M	2,417	200 000,00	103 632,59	0,00	9 239,78
(2011-04) LT11915A	N	0,00	A-1	2 800 000,00	13,54	V	EURIBOR03M	2,128	200 000,00	92 566,86	0,00	22 214,25
(2011-05) MIS 283502/C710171	N	0,00	A-1	6 750 000,00	8,50	V	EURIBOR01M	2,237	750 000,00	233 373,38	0,00	20 392,58
(2011-07) 0421 3470465	N	0,00	A-1	14 000 000,00	13,83	F	FIXE	1,500	1 000 000,00	204 375,00	0,00	33 383,15
(2011-08) MON283501/C710166	N	0,00	A-1	5 666 666,81	4,00	V	EURIBOR03M	3,140	1 333 333,32	230 361,46	0,00	58 266,69
(2012-01) 1208443	N	0,00	A-1	2 399 999,94	4,33	V	LIVRETA	2,750	533 333,32	44 150,62	0,00	5 379,68

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
(2012-02) 201490 02	N	0,00	A-1	7 447 645,74	4,33	F	FIXE	4,460	1 529 017,25	306 828,47	0,00	44 473,35
(2012-03) 1212299	N	0,00	A-1	7 500 000,06	4,33	V	LIVRETA	2,750	1 666 666,64	260 802,39	0,00	46 999,80
(2012-05) 90 24478	N	0,00	A-1	1 666 666,70	4,57	F	FIXE	4,640	333 333,33	77 333,33	0,00	27 045,54
(2014-01) 84269 - 275564	N	0,00	A-1	10 200 000,00	16,99	V	EURIBOR03M	2,655	600 000,00	360 435,09	0,00	2 906,17
(2015-01) 84269 - 311800	N	0,00	A-1	12 240 000,00	17,96	V	EURIBOR03M	2,390	680 000,00	406 983,52	0,00	15 620,53
(2016-01) 57313	N	0,00	A-1	36 450 000,00	14,00	F	FIXE	0,000	2 430 000,00	0,00	0,00	0,00
(2017-02) 1013055DW	N	0,00	A-1	5 666 666,67	4,25	V	EURIBOR03M	2,735	1 333 333,34	184 900,13	0,00	891,59
(2017-04) 84270- 420433	N	0,00	A-1	48 000 000,00	19,98	V	EURIBOR03M	2,333	2 400 000,00	1 576 470,58	0,00	43 282,63
(2018-01) 84269-472062	N	0,00	A-1	40 000 000,00	15,97	F	FIXE	1,353	2 500 000,00	532 743,75	0,00	16 635,25
(2018-02) 84270-472027	N	0,00	A-1	16 000 000,00	15,97	F	FIXE	1,360	1 000 000,00	214 200,00	0,00	6 688,52
(2019-01) 84269-510852	N	0,00	A-1	15 300 000,00	16,88	V	EURIBOR03M	2,083	900 000,00	475 317,34	0,00	58 147,82
(2019-02) 84270-540853	N	0,00	A-1	17 000 000,00	16,89	V	EURIBOR03M	2,101	1 000 000,00	528 311,53	0,00	61 456,00
(2019-03) 91053-514527	N	0,00	A-1	45 760 000,00	21,98	V	EURIBOR03M	2,353	2 080 000,00	1 502 292,10	0,00	20 856,35
(2019-04) MON530965-532431	N	0,00	A-1	8 228 943,77	12,00	F	FIXE	0,560	650 807,94	44 716,98	0,00	10 609,39
(2019-05) MON530966-532432	N	0,00	A-1	8 391 037,55	12,00	F	FIXE	0,560	649 909,77	46 081,21	0,00	21 675,16
(2020-01) 91053-547151	N	0,00	A-1	36 800 000,00	22,89	V	EURIBOR03M	2,185	1 600 000,00	1 174 908,77	0,00	135 136,91
(2020-02) 2686/001	N	0,00	A-1	37 333 333,36	13,99	V	EURIBOR03M	2,410	2 666 666,64	1 203 593,31	0,00	16 552,66
(2020-03) 033209G/12135	N	0,00	A-1	17 697 456,92	13,07	V	EURIBOR03M	1,743	1 319 360,80	498 710,51	0,00	105 895,31
(2020-04) 91053-550435	N	0,00	A-1	28 561 400,00	22,98	V	EURIBOR03M	2,390	1 241 800,00	937 379,03	0,00	26 363,79
(2020-05) 92949-550436	N	0,00	A-1	22 038 600,00	22,98	V	EURIBOR03M	2,390	958 200,00	723 302,14	0,00	20 342,88
(2020-06) 92949-550434	N	0,00	A-1	18 400 000,00	22,98	F	FIXE	0,244	800 000,00	44 164,00	0,00	1 179,78
(2021-01) 93346-590077	N	0,00	A-1	23 333 333,33	13,98	V	EURIBOR03M	2,213	1 666 666,68	716 317,05	0,00	17 864,17
(2021-02) 1994/0062799	N	0,00	A-1	28 000 000,00	13,98	F	FIXE	0,450	2 000 000,00	124 318,75	0,00	3 900,00
(2021-03) 2964	N	0,00	A-1	47 500 000,01	14,25	V	EURIBOR03M	2,345	3 333 333,32	1 479 532,63	0,00	4 053,52
(2022-01) 5458198	N	0,00	A-1	12 000 000,00	24,93	F	FIXE	0,910	480 000,00	107 196,88	0,00	7 749,61
(2022-02) 92949-616104	N	0,00	A-1	54 045 000,00	24,57	F	FIXE	2,364	2 161 800,00	1 264 847,57	0,00	526 603,21
(2022-03) MON543161EUR	N	0,00	A-1	10 000 000,00	14,92	F	FIXE	3,240	666 666,68	316 800,00	0,00	25 753,85
(2022-04) MON543162EUR	N	0,00	A-1	10 000 000,00	14,92	F	FIXE	3,250	666 666,66	320 486,11	0,00	25 692,17
(2022-05) 102780016000034345902	N	0,00	A-1	8 000 000,00	15,00	F	FIXE	3,000	533 333,32	234 000,00	0,00	615,38
(2022-06) 2425-2431	N	0,00	A-1	0,00	15,01	V	EURIBOR03M	2,343	2 000 000,01	1 089 536,01	0,00	44 528,91
(2022-06M) 2425-2431	N	0,00	A-1	30 000 000,00	0,22	V	EURIBOR03M	2,163	0,00	158 620,00	0,00	0,00
(2022-07) F7322530 / 5323589	N	0,00	A-1	0,00	15,00	F	FIXE	3,100	1 000 000,00	461 125,00	0,00	90 388,59
(2023-01) 5498584	N	0,00	A-1	0,00	15,00	F	FIXE	2,470	200 000,00	74 100,00	0,00	24 822,14
(2023-02) 5498592	N	0,00	A-1	0,00	15,00	F	FIXE	2,470	183 333,33	67 925,00	0,00	22 753,63
(2703) MON505661	N	0,00	A-1	5 250 000,00	5,00	F	FIXE	4,640	1 000 000,00	226 200,00	0,00	49 300,00
(2801) MON505663	N	0,00	A-1	333 333,38	0,50	F	FIXE	4,620	333 333,38	15 400,00	0,00	0,00

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
(2802) MON505662	N	0,00	A-1	333 333,24	0,50	F	FIXE	4,570	333 333,24	11 424,99	0,00	0,00
(2803) MON505664	N	0,00	A-1	250 000,19	0,50	F	FIXE	4,540	250 000,19	5 675,01	0,00	0,00
(2804) MON505665	N	0,00	A-1	194 444,06	0,50	F	FIXE	4,520	194 444,06	2 929,64	0,00	0,00
(2805) 18673 (ex17552)	N	0,00	A-1	2 000 000,00	0,82	V	EURIBOR01M	2,474	2 000 000,00	31 138,34	0,00	0,00
(2806) 702464	N	1 000 000,00	A-1	1 000 000,00	0,91	V	FIXE	3,732	1 000 000,00	47 508,91	16 753,55	0,00
(2807) 50325 12	N	0,00	A-1	533 333,52	0,96	V	EURIBOR03M	2,873	533 333,52	11 896,86	0,00	0,00
(2808) 606152 02	N	1 333 333,52	A-1	1 333 333,52	1,00	V	FIXE	3,680	1 333 333,52	61 807,65	23 940,70	0,00
(2901) CO1943- 434583	N	2 666 667,00	A-1	2 666 667,00	1,37	V	FIXE	3,815	1 333 333,50	140 397,05	52 978,34	7 671,11
(2902) 6380 812	N	0,00	A-1	2 666 666,71	1,58	V	EURIBOR03M	2,201	1 333 333,33	74 502,66	0,00	8 473,29
(2903) MIN505686	N	0,00	A-1	4 800 000,00	11,83	V	EURIBOR01M	2,116	400 000,00	167 275,32	0,00	14 335,68
(2904) 1155046	N	44 000 000,00	A-1	44 000 000,00	21,92	V	FIXE	3,506	2 000 000,00	2 806 746,37	1 269 633,31	126 782,25
(2905) 18676 (ex18155)	N	0,00	A-1	16 800 000,00	12,00	V	EURIBOR01M	2,250	1 400 000,00	575 046,27	0,00	2 995,30
(9801) MON 505660	N	0,00	A-1	1 056 579,97	5,83	F	FIXE	5,490	152 991,83	54 892,29	0,00	8 222,90
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		5 000 000,00					1 000 000,00	153 885,68	0,00	1 397,19
(2702) 434593 CO1551	N	0,00	A-1	5 000 000,00	4,99	V	TAG03M	2,181	1 000 000,00	153 885,68	0,00	1 397,19
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		62 000 000,52		1 306 324 067,15					74 136 225,78	33 000 692,11	1 725 514,71	4 712 741,81

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	111	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 306 324 067,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		62 000 000,52					62 000 000,52				0,00	0,00	0,00
S2010-01 3175990M (S2010-01)	201001-AN96628 (2010-01)	13 000 000,00	25/05/2035	NATIXIS	SWAP	Taux	13 000 000,00	25/11/2012	25/05/2035	T	0,00	0,00	0,00
S2806- KTP921697 (S2806)	2806) 702464 (2806)	1 000 000,00	28/11/2023	ARKEA Banque Entreprises	SWAP	Taux	1 000 000,00	30/08/2011	30/11/2023	T	0,00	0,00	0,00
S2808(6184650) (S2808)	606152 02 (2808)	1 333 333,52	31/12/2023	BNP Paribas	SWAP	Taux	1 333 333,52	30/09/2011	29/12/2023	T	0,00	0,00	0,00
S2901 267294P (S2901)	CO1943- 434583 (2901)	2 666 667,00	14/05/2024	Crédit Industriel Commercial	SWAP	Taux	2 666 667,00	16/05/2011	14/05/2024	T	0,00	0,00	0,00
S2904(2950) (S2904)	(29-04) 1155046 (2904)	44 000 000,00	01/12/2044	ARKEA Banque Entreprises	SWAP	Taux	44 000 000,00	01/06/2012	01/12/2044	T	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		62 000 000,52					62 000 000,52				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						42 525 767,70	3 196 904,59		
S2010-01 3175990M (S2010-01)	201001-AN96628 (2010-01)	FIXE	3,600	EURIBOR03M	1,900	7 438 278,73	486 769,62	A-1	A-1
S2806- KTP921697 (S2806)	2806 702464 (2806)	FIXE	3,730	EURIBOR03M	1,950	3 008 614,92	218 560,00	A-1	A-1
S2808(6184650) (S2808)	606152 02 (2808)	FIXE	3,680	EURIBOR03M	2,210	3 959 590,54	274 835,98	A-1	A-1
S2901 267294P (S2901)	CO1943- 434583 (2901)	FIXE	3,820	EURIBOR03M	1,800	4 841 377,35	412 328,05	A-1	A-1
S2904(2950) (S2904)	(29-04) 1155046 (2904)	FIXE	3,510	EURIBOR03M	1,970	23 277 906,16	1 804 410,94	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						42 525 767,70	3 196 904,59		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 4321-1 du CGCT) : 1000 €		28/06/2018
	Catégories de biens amortis		
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers, matériel et études	5	28/06/2018
L	Subventions d'équipement versées : biens immobiliers ou installations	30	28/06/2018
L	Subventions d'équipement versées : projets d'infrastructures d'intérêt national	40	28/06/2018
L	Subventions d'équipement versées : au tiers dans le cadre des fonds européens	1	28/06/2018
L	Subventions d'équipement versées : à l'Etat (financement de voiries et monuments historiques)	40	28/06/2018
L	Frais d'étude non suivis de réalisation	5	28/06/2018
L	Frais d'étude LGV non suivis de réalisation	25	28/06/2018
L	Frais de recherche non suivis de réalisation	5	28/06/2018
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	1	28/06/2018
L	Logiciels bureautiques	2	28/06/2018
L	Logiciels spécifiques	7	28/06/2018
L	Autres immobilisations incorporelles	5	28/06/2018
L	Plantations	15	28/06/2018
L	Constructions (bât. administratifs, scolaires, culturels, sportifs, autres bât. publics et privés)	30	28/06/2018
L	Bâtiments légers, abris et petits travaux d'investissement dans les bâtiments	15	28/06/2018
L	Installations, agencements	5	28/06/2018
L	Réseaux divers	10	28/06/2018
L	Matériel technique ferroviaire	20	28/06/2018
L	Matériel technique lourd	10	28/06/2018
L	Matériel technique léger	5	28/06/2018
L	Autres installations, matériel et outillages techniques (WIMAX)	10	28/06/2018
L	Matériel de transport ferroviaire (roulant)	30	28/06/2018
L	Matériel de transport ferroviaire (autres matériels)	20	28/06/2018
L	Autres matériels de transport	5	28/06/2018
L	Matériel informatique (micro-ordinateurs)	2	28/06/2018
L	Matériel informatique (serveurs imprimantes réseaux et autres)	5	28/06/2018
L	Mobilier	10	28/06/2018
L	Matériel de bureau	5	28/06/2018
L	Matériel de téléphonie	3	28/06/2018
L	Autres immobilisations corporelles (lourd)	10	28/06/2018

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Autres immobilisations corporelles (léger)	5	28/06/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		25 040 000,00	25 040 000,00	0,00	25 040 000,00
Provisions pour litiges	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Litige au titre de la construction du gymnase du lycée Lamartine à Mâcon avec Monsier AYADI	0,00	30/06/2017	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		25 000 000,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00
Contribution TER 2022 – impact revalorisation coût des énergies	0,00	21/10/2022	25 000 000,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00
Dépréciations (2)	0,00		1 730 210,14	1 730 210,14	0,00	1 730 210,14
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		1 730 210,14	1 730 210,14	0,00	1 730 210,14
Solde marché CNASEA	0,00	18/12/2009	938,14	938,14	0,00	938,14
Affaire personnelle L'INSTITUT GELY Stéphanie à Guérisny (58)	0,00	30/06/2014	2 712,50	2 712,50	0,00	2 712,50
SAS VUILLET à Alleriot (71)	0,00	17/11/2017	173 197,94	173 197,94	0,00	173 197,94
SAS SELNI à Nevers (58)	0,00	12/10/2018	112 197,96	112 197,96	0,00	112 197,96
SAS COGITOCAN à Champforgeuil (71)	0,00	27/06/2019	56 695,88	56 695,88	0,00	56 695,88
SAS DAMALISK à Ecuisses (71)	0,00	27/06/2019	113 499,72	113 499,72	0,00	113 499,72
SAS Société nouvelle Stim à Chalon-sur-Saône (71)	0,00	11/10/2019	17 845,66	17 845,66	0,00	17 845,66
SARL Solyda à Crissey (71)	0,00	11/10/2019	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00
Affaire personnelle Lapierre à La Clayette (71)	0,00	25/06/2020	8 710,03	8 710,03	0,00	8 710,03
SAS Gemecod à Saint-Christophe-en-Bresse (71)	0,00	09/10/2020	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00
SARL Atelier de la Taïga à Poncey-Lès-Athée (21)	0,00	22/10/2021	20 666,67	20 666,67	0,00	20 666,67
SAS Belovia à Autun (71)	0,00	22/10/2021	79 153,29	79 153,29	0,00	79 153,29
SAS MBF Aluminium à Saint-Claude (39)	0,00	22/10/2021	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
SAS Société HUGEL à Dijon (21)	0,00	22/01/2022	7 100,00	7 100,00	0,00	7 100,00
SAS Nectars de Bourgogne à Merceuil (21)	0,00	22/01/2022	76 350,00	76 350,00	0,00	76 350,00
SAS Wamcar à Mâcon (71)	0,00	22/01/2022	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00
SAS QAPE à Toucy (89)	0,00	22/01/2022	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00
SAS AGIMenuiserie à Sanvignes-les-Mines (71)	0,00	22/01/2022	84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00
SARL ARELCO à Auxerre (89)	0,00	23/06/2022	90 022,72	90 022,72	0,00	90 022,72
SAS KIWI CUBE à Dijon (21)	0,00	23/06/2022	50 491,71	50 491,71	0,00	50 491,71
SARL MS2E à La Chapelle-de-Guinchay (71)	0,00	23/06/2022	15 384,37	15 384,37	0,00	15 384,37

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
SARL AUTO SOINS à Marsannay-La-Côte (21)	0,00	23/06/2022	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00
SARL La Boutique des Services à Autun (71)	0,00	23/06/2022	988,13	988,13	0,00	988,13
SAS FL POWER à Mâcon (71)	0,00	23/06/2022	49 755,42	49 755,42	0,00	49 755,42
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		26 770 210,14	26 770 210,14	0,00	26 770 210,14

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 12		Intitulé de l'opération : Construction Témis Sciences		Date de la délibération : 03/03/2008	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	28 109 756,61	0,00	0,00	0,00	
902 Investissements pour compte de tiers (5)	28 109 756,61	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	28 109 756,61	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)					
	23 128 451,14	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	23 128 451,14	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	23 128 451,14	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 403		Intitulé de l'opération : Aménagement d'un bâtiment à Dijon pour les élèves de Sciences Politiques		Date de la délibération : 23/03/2009	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	2 680 886,10	0,00	0,00	0,00	
902 Investissements pour compte de tiers (5)	2 680 886,10	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	2 680 886,10	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)					
	537 299,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	537 299,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	537 299,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 606		Intitulé de l'opération : Construction du bâtiment Energie de l'Eco-campus Nord Franche-Comté-1ère tranche		Date de la délibération : 29/03/2019	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	503 650,82	0,00	0,00	0,00	
902 Investissements pour compte de tiers (5)	503 650,82	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	503 650,82	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	2 010 000,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	2 010 000,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	2 010 000,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
- Assortis d'intérêts (total)		1 062 441,32	175 915,60	10 853,19	2 530,34
SAS LES ATELIERS GAUTHIER	09/09/2013	78 618,75	2 406,69	28,74	46,83
SARL AVS	14/03/2011	14 000,00	14 000,00	710,46	0,00
CDC HABITAT SOCIAL		78 242,86	25 313,93	2 347,29	1 504,07
SARL CLOS ET MILLESIME	29/11/2010	104 296,69	5 101,47	113,68	5,96
SARL CLOS ET MILLESIME	12/01/2015	184 000,00	9 000,00	118,79	6,23
SARL G.C.H.	19/10/2009	130 000,00	21 000,00	1 121,79	339,65
SARL GRAPH 2000	27/06/2011	112 500,00	19 500,00	1 415,33	136,09
SARL KER BABAS	23/10/2006	79 242,07	4 215,00	585,56	309,05
SAS LA CARBONERIE	14/12/2009	49 005,54	6 454,95	0,00	0,00
SA ETABLISSEMENT LERESCHE	17/03/2014	40 257,99	8 946,22	154,90	10,33
SAS MATREX	13/11/2015	50 159,49	40 119,01	59,71	3,97
SAS NEVINOX	13/11/2015	19 510,53	394,14	0,00	0,00
PR FINANCES	03/12/2007	96 641,46	16 657,06	4 179,02	153,97
SARL SFP BONNEFOY	16/03/2015	25 965,94	2 807,13	17,92	14,19
- Non assortis d'intérêts (total)		593 701,42	467 317,66		
AMME SARL	25/11/2016	2 917,80	2 917,80		
ARBEO	07/04/2017	88 888,90	44 444,44		
SOCIETE D'ARTS GRAPHIQUES	25/11/2016	11 111,13	11 111,13		
ATELIER DU FRUIT	25/11/2016	8 333,30	8 333,30		
LES ATELIERS COMPLEMENTAIRES	07/04/2017	2 220,00	2 220,00		
SAS BIOMANEO	30/09/2016	25 000,00	20 000,00		
SAS BIOSYLVA	19/10/2015	20 000,00	20 000,00		
SAS COHESIVES	13/11/2015	60 000,00	40 000,00		
CRM INDUSTRIE	27/01/2017	6 900,00	6 900,00		
EFOM SAS	31/03/2008	9 907,30	3 302,43		
SARL FG INDUSTRIES	01/07/2016	2 358,00	2 358,00		
FL POWER	19/10/2015	10 000,00	10 000,00		
GEOCHANVRE	07/04/2017	11 111,13	11 111,13		
ID DIGITAL PRINTING	25/11/2016	6 900,00	6 900,00		
SAS KINETI TECHNOLOGIES	30/09/2016	20 000,00	20 000,00		
SASU LES BOIS PROFILES	25/11/2016	17 490,00	17 490,00		
SARL MAVIPAL	25/11/2016	10 354,86	6 903,22		
MECA PRECIS	25/11/2016	7 030,00	7 030,00		
MICROPOLYMERS	27/01/2017	3 950,00	3 950,00		
NAUTICONCEPT	25/11/2016	17 500,00	7 500,00		
SAS NEXTIS	20/10/2014	5 025,00	5 025,00		
SAS RTECH	01/07/2016	30 000,00	30 000,00		
SAS S3DEL	01/07/2016	10 000,00	10 000,00		

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SAS SETP	18/05/2015	16 690,00	16 690,00		
STORES MENUISERIES SERVICES	27/01/2017	11 111,13	11 111,13		
DISPOSITIF DE PRETS AUX ARTISANS - CHAMBRE REGIONALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE BFC		178 902,87	142 020,08		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		141 829 390,01	I 141 829 390,01
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		75 000 000,00	75 000 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	75 000 000,00	75 000 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		66 829 390,01	66 829 390,01
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	66 829 390,01	66 829 390,01

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	141 829 390,01	0,00	0,00	141 829 390,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		478 619 357,37	III
Ressources propres externes de l'année (a)		52 757 157,00	52 757 157,00
10222	FCTVA	26 500 000,00	26 500 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	21 207 157,00	21 207 157,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	3 550 000,00	3 550 000,00
2748	Autres prêts	1 500 000,00	1 500 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)		425 862 200,37	425 862 200,37
169	Primes de remboursement obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	265 306,83	265 306,83
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	232 394,45	232 394,45
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	3 764 189,20	3 764 189,20
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	2 323 124,00	2 323 124,00
2804114	Voiries	1 503 407,00	1 503 407,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	778 857,33	778 857,33
2804123	Subv.Régions : Projet infrastructure	64 164,00	64 164,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	216 610,64	216 610,64
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	4 767 019,69	4 767 019,69
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	856 326,00	856 326,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	6 271 434,57	6 271 434,57
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	23 900 877,23	23 900 877,23
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	129 939,00	129 939,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	2 254 722,90	2 254 722,90
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	3 405 919,27	3 405 919,27
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	592 879,00	592 879,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	88 035,00	88 035,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	240 224,50	240 224,50
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	81 532 733,54	81 532 733,54
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	241 326,00	241 326,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	16 007 982,00	16 007 982,00
28041721	SNCF réseau : Bien mobilier, matériel	543 389,45	543 389,45
28041722	SNCF réseau : Bâtiments, installations	148 459,00	148 459,00
28041723	SNCF réseau : Projet infrastructure	14 237 538,00	14 237 538,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	17 064 647,25	17 064 647,25
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	10 157 370,06	10 157 370,06
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	170 319,00	170 319,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	33 876 071,06	33 876 071,06
280422	Privé : Bâtiments, installations	11 001 939,00	11 001 939,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	6 544 033,95	6 544 033,95
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	7 608 551,62	7 608 551,62
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	12 449 140,17	12 449 140,17
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	930 632,78	930 632,78
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	33 072 756,01	33 072 756,01
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	4 386 796,38	4 386 796,38
2808	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 183 389,03	1 183 389,03
281312	Bâtiments scolaires	6 534 495,62	6 534 495,62
281314	Bâtiments culturels et sportifs	686 599,26	686 599,26
281318	Autres bâtiments publics	421 992,00	421 992,00
281351	Bâtiments publics	286 619,95	286 619,95
28153	Réseaux divers	9 507,60	9 507,60
281572	Matériel technique scolaire	53 351,74	53 351,74

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281578	Autre matériel technique	818 481,87	818 481,87
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 307 296,00	2 307 296,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	30 514 928,57	30 514 928,57
28181	Installations générales, aménagt divers	95 945,39	95 945,39
281821	Matériel de transport ferroviaire	89 183,00	89 183,00
281828	Autres matériels de transport	187 655,63	187 655,63
281838	Autre matériel informatique	1 187 226,86	1 187 226,86
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	269 979,00	269 979,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	385 918,98	385 918,98
28185	Matériel de téléphonie	35 523,27	35 523,27
28188	Autres immo. corporelles	240 357,96	240 357,96
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
954	Produits des cessions d'immobilisations	1 800 000,00	1 800 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	77 124 632,76	77 124 632,76

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	478 619 357,37	0,00	0,00	0,00	478 619 357,37

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	141 829 390,01
Ressources propres disponibles	IV	478 619 357,37
Solde	V = IV – II (5)	336 789 967,36

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					2 236 612,60	989 969,72										37 328,90	102 271,51	
ARTS (Ass Reg Travail Social)	2004	C	Financement 1ère tranche travaux ARTS - N°46	CREDIT AGRICOLE	1 120 000,00	629 667,19	11,25	A	F		2,270	F		4,370	-	27 898,63	40 894,02	
FRAC	2014	P	2014GE01 Cstruct° bât pr conservat° oeuvres	CREDIT COOPERATIF	125 000,00	36 810,13	2,54	M	F		2,930	F		2,890	-	873,99	14 406,03	
Maison familiale - Les Fins	2007	P	Construction bâtiment - Maison Familiale Les Fins - N°51	CREDIT AGRICOLE	580 000,00	187 499,06	4,80	M	F		4,080	F		2,350	-	3 993,99	38 435,37	
Maison familiale - Pontarlier	2003	P	Travaux restructuration MF Pontarlier -N°3	CREDIT AGRICOLE	205 806,60	66 445,50	12,66	M	F		6,540	F		3,300	-	2 128,61	4 262,88	
Maison familiale - Pontarlier	2003	P	Travaux restructuration MF Pontarlier - N°4	BANQUE POPULAIRE DE FRANCHE-COMTE	205 806,00	69 547,84	12,92	M	F		6,540	F		3,600	-	2 433,68	4 273,21	

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 664 981,39	285 967,96										7 291,62	148 677,72	
Office Public HLM Doubs - Besançon	1995	P	Construction logements Enil Mamirolle - N°2	CAISSE DEPOTS Consignations	348 748,82	127 958,90	5,25	T	V	LIVRET A	3,300	V	LIVRET A	3,200	-	3 778,20	22 770,10	
Office Public HLM Doubs - Besançon	1990	P	Construction logements Enil Mamirolle - N°8	CAISSE DEPOTS Consignations	1 316 232,57	158 009,06	1,17	T	V	LIVRET A	3,450	V	LIVRET A	3,200	-	3 513,42	125 907,62	
TOTAL GENERAL					3 901 593,99	1 275 937,68										44 620,52	250 949,23	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	139 600,41
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	105 411 403,18
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	105 551 003,59
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 416 114 718,68
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	7,45

(1) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	C5

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					70 000 000,00	58 000 000,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					70 000 000,00	58 000 000,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					70 000 000,00	58 000 000,00	0,00
2021	Prêt AFL 30M€	Agence France Locale	15	T	30 000 000,00	28 000 000,00	0,00
2022	Prêt AFL 40M€	Agence France Locale	15	T	40 000 000,00	30 000 000,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotations régionales d'équipement scolaire	0,00	31 410 694,00	143 640 211,47	-112 229 517,47
Total	0,00	31 410 694,00	143 640 211,47	-112 229 517,47

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation régionale d'équipement scolaire

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
222	Dotations régionales d'équipement scolaire	31 410 694,00	
Total		31 410 694,00	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
222	Dotations régionales d'équipement scolaire	143 640 211,47	
Total		143 640 211,47	
Reste à employer au 31/12/N (3)		-112 229 517,47	

(1) Par exemple, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Directeur général des services		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		938,00	0,00	938,00	680,76	105,86	786,62
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	42,00	0,00	42,00	39,80	0,24	40,04
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1 CL	C	130,00	0,00	130,00	119,20	0,00	119,20
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2CL	C	47,00	0,00	47,00	43,57	0,00	43,57
ADMINISTRATEUR	A	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
ADMINISTRATEUR GENERAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	7,00	0,00	7,00	3,00	4,00	7,00
ATTACHE	A	288,00	0,00	288,00	155,50	69,57	225,07
ATTACHE HORS CLASSE	A	9,00	0,00	9,00	7,00	1,75	8,75
ATTACHE PRINCIPAL	A	104,00	0,00	104,00	85,38	9,40	94,78
DIRECTEUR	A	17,00	0,00	17,00	12,38	4,00	16,38
REDACTEUR	B	113,00	0,00	113,00	49,63	15,90	65,53
REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	B	101,00	0,00	101,00	92,40	1,00	93,40
REDACTEUR PRINCIPAL 2CL	B	73,00	0,00	73,00	66,90	0,00	66,90
FILIERE TECHNIQUE (c)		3 373,00	0,00	3 373,00	3 018,14	53,40	3 071,54
ADJOINT TECHNIQUE	C	585,00	0,00	585,00	537,73	12,72	550,45
ADJOINT TECHNIQUE ETS ENS	C	159,00	0,00	159,00	144,10	0,00	144,10
ADJOINT TECHNIQUE ETS ENS PPAL 1CL	C	480,00	0,00	480,00	438,72	0,00	438,72
ADJOINT TECHNIQUE ETS ENS PPAL 2CL	C	557,00	0,00	557,00	503,97	0,00	503,97
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	C	666,00	0,00	666,00	612,71	0,00	612,71
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL	C	358,00	0,00	358,00	317,19	1,83	319,02
AGENT DE MAITRISE	C	117,00	0,00	117,00	106,95	0,00	106,95
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	139,00	0,00	139,00	136,80	0,00	136,80
INGENIEUR	A	92,00	0,00	92,00	48,90	18,56	67,46
INGENIEUR EN CHEF	A	11,00	0,00	11,00	8,00	1,90	9,90
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
INGENIEUR GENERAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR HORS CLASSE	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	72,00	0,00	72,00	63,90	2,00	65,90
TECHNICIEN	B	75,00	0,00	75,00	44,80	15,31	60,11
TECHNICIEN PRINCIPAL 1CL	B	27,00	0,00	27,00	23,00	0,08	23,08
TECHNICIEN PRINCIPAL 2CL	B	25,00	0,00	25,00	23,37	0,00	23,37

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,90	0,90
MEDECIN 2EME CL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,90	0,90
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		14,00	0,00	14,00	9,70	3,64	13,34
ADJOINT PATRIMOINE PPAL 1CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT PATRIMOINE PPAL 2CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASSISTANT CONSERVATION	B	3,00	0,00	3,00	0,00	2,64	2,64
ASSISTANT CONSERVATION PPL 1 CL	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE CONSERV.PAT	A	6,00	0,00	6,00	4,80	1,00	5,80
CONSERVATEUR PAT EN CHEF	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CONSERVATEUR PATRIMOINE	A	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4 327,00	0,00	4 327,00	3 708,60	163,80	3 872,40

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	374	0,00	326_352 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL	C	TECH	430	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL	C	TECH	396	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 2	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 3	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 1	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 2	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ASSISTANT CONSERVATION	B	CULT	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ASSISTANT CONSERVATION	B	CULT	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ASSISTANT CONSERVATION	B	CULT	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	821	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	732	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	821	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	732	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	732	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	821	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE CONSERV.PAT	A	CULT	525	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 1	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 1	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	896	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	843	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	693	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	843	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	995	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	995	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	946	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	791	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	946	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	1015	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	857	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	1020	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	857	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	857	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	821	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	697	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	821	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	697	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	821	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	821	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	774	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR EN CHEF	A	TECH	977	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR EN CHEF	A	TECH	977	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	TECH	1027	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	896	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	896	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE	A	MS	712	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	415	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	500	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	431	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	415	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	500	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	401	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	513	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
REDACTEUR	B	ADM	538	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
REDACTEUR	B	ADM	431	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	B	ADM	573	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
TECHNICIEN	B	TECH	401	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	431	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	452	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	452	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	500	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TECHNICIEN	B	TECH	500	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	563	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
TECHNICIEN	B	TECH	452	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
TECHNICIEN PRINCIPAL 1CL	B	TECH	707	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	368	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2E	C	ADM	396	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT PATRIMOINE	C	CULT	367	0,00	332-23-2° Besoin saisonnier	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Collaborateur de cabinet		ADM	929	0,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	1109	0,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	1150	0,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	1010	0,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	816	0,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	1086	0,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	1011	0,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	945	0,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	971	0,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	528	0,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	593	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	389	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	389	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	389	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	774	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée

Région Bourgogne-Franche-Comté - Budget principal - BP - 2023

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	401	0,00	A Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (article L. 4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de région - 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
- Concession	ARBOIS TOURISME RAMOUSSE	ARBOIS TOURISME RAMOUSSE	SAS	5 250 333,00
- Concession	BULLY HENRI / CARS JURASSIENS	BULLY HENRI / CARS JURASSIENS	SAS	1 968 875,00
- Concession	GIRARDOT AUTOCARS	GIRARDOT AUTOCARS	SAS	753 801,00
- Concession	KEOLIS BOURGOGNE	KEOLIS BOURGOGNE	SARL	7 059 982,40
- Concession	KEOLIS MONTS JURA	KEOLIS MONTS JURA	SASU	7 897 916,00
- Concession	KEOLIS VAL DE SAONE	KEOLIS VAL DE SAONE	SARL	1 471 092,00
- Concession	MOBILITE BFC	MOBILITE BFC	SA	6 999 042,00
- Concession	RAPIDES DE BOURGOGNE	RAPIDES DE BOURGOGNE	SNC	398 354,19
- Concession	RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	Transdev BFC NORD RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	SAS	1 217 214,25
- Concession	STIN NIEVRE	STIN NIEVRE	SAS	842 208,62
- Concession	TRANSARC	TRANSARC	SARL unipersonnelle	4 206 829,24
- Concession	TRANSDEV BFC EST	TRANSDEV BFC EST	SAS	4 310 966,42
- Concession	TRANSDEV PAYS D'OR	TRANSDEV PAYS D'OR	SAS	1 420 767,00
Détention d'une part du capital				
01/01/1981 - Détention d'une part de capital	Compagnie nationale du Rhône	Compagnie nationale du Rhône	SA	112 812,27
06/01/1984 - Détention d'une part de capital	IDEB	IDEB	SA	649 648,00
01/06/1984 - Détention d'une part de capital	BATIFRANC	BATIFRANC	SEM	11 492 364,66
28/10/1985 - Détention d'une part de capital	SAFER Bourgogne Franche-Comté	SAFER Bourgogne Franche-Comté	SA	236 529,17
10/12/1985 - Détention d'une part de capital	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Société coopérative à capital variable	997,12
01/01/1987 - Détention d'une part de capital	CIBFC	Capital investissement Bourgogne Franche-Comté	SA	1 511 958,61
05/01/1989 - Détention d'une part de capital	Bourgogne Franche-Comté Garantie	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	571 042,80
22/11/1996 - Détention d'une part de capital	SA Codere	Comtoise de développement régional	SAS	3 367 800,73
22/11/1996 - Détention d'une part de capital	Fireco	Société de financement régional de Franche-Comté	SAS	3 036 647,22
31/03/2000 - Détention d'une part de capital	Société locale d'épargne Sud Côte d'Or - Caisse d'Epargne et de Prévoyance BFC	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	SA	76 200,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
23/06/2000 - Détention d'une part de capital	Société locale d'épargne Besançon - Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	SA	30 476,00
27/01/2001 - Détention d'une part de capital	Sofaris	Sofaris	SA	22,26
28/10/2005 - Détention d'une part de capital	Bourgogne Croissance Innovation	Bourgogne Croissance Innovation	SAS	198 450,00
10/02/2006 - Détention d'une part de capital	France Active Garantie	France Active Garantie	SA	15,50
28/03/2008 - Détention d'une part de capital	Numérica	SEM Numérica	SEM	600 000,00
26/06/2009 - Détention d'une part de capital	Capital risque Franche-Comté	Capital risque Franche-Comté	SAS	650 000,00
25/03/2011 - Détention d'une part de capital	PRES Bourgogne Franche-Comté	PRES Bourgogne Franche-Comté	Fondation	600 000,00
27/06/2011 - Détention d'une part de capital	SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté	SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté	SPL	362 000,00
23/03/2012 - Détention d'une part de capital	TANDEM	TANDEM	SEM	9 099 189,00
14/12/2012 - Détention d'une part de capital	Société publique locale AER BFC	Société publique locale Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté	SPL	630 000,00
14/01/2013 - Détention d'une part de capital	SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté	SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté	SCIC	20 000,00
30/06/2014 - Détention d'une part de capital	SEMCIB	Société d'économie mixte pour la coopération industrielle en bourgogne	SEM	1 700 000,00
20/10/2014 - Détention d'une part de capital	SEM Nièvre Energies	SEM Nièvre Energies	SEM	200 000,00
16/12/2014 - Détention d'une part de capital	SPLAAD	Société publique locale d'aménagement de l'agglomération Dijonnaise (SPLAAD)	SPL	300 000,00
03/07/2015 - Détention d'une part de capital	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	SAEM	4 050 000,00
09/10/2015 - Détention d'une part de capital	SEM Côte d'Or Energies	SEM Côte d'Or Energies	SEM	100 000,00
16/10/2015 - Détention d'une part de capital	SEML Energies Renouvelables citoyennes	SEML Energies Renouvelables citoyennes	SEM	235 000,00
05/11/2015 - Détention d'une part de capital	AKTYA	SEM AKTYA	SEM	3 258 814,00
05/11/2015 - Détention d'une part de capital	SEML Sud Développement	SEML Sud Développement	SEM	1 592 000,00
30/06/2017 - Détention d'une part de capital	SCIC Energies des citoyens JURASCIC	SCIC Energies des citoyens JURASCIC	SCIC	100 000,00
30/06/2017 - Détention d'une part de capital	SEMPAT Sud Bourgogne	SEMPAT Sud Bourgogne	SEM	600 000,00
13/10/2017 - Détention d'une part de capital	SEM Yonne Equipement	SEM Yonne Equipement	SEM	215 738,32
29/03/2019 - Détention d'une part de capital	SEMPAT 58	SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE	SEM	225 000,00
22/11/2019 - Détention d'une part de capital	SEM VLL ALESIA SEINE DEVELOPPEMENT	SEM VLL ALESIA SEINE DEVELOPPEMENT	SEM	45 000,00
09/04/2021 - Détention d'une part de capital	Agence France locale	Agence France locale	Société territoriale	6 395 300,00
19/11/2021 - Détention d'une part de capital	SEM Action 70	SEM Action 70	SEM	860 000,00
08/07/2022 - Détention d'une part de capital	SCIC RAILCOOP	SCIC RAILCOOP	SCIC	30 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subvention	abc - ass. bourguignonne culturelle	abc - ass. bourguignonne culturelle	association	110 000,00
- Subvention	adara	adara	ass-autre association	156 217,16

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	adfp nord franche comte	adfp nord franche comte	ass-autre association	247 717,50
- Subvention	adil 89	adil 89	ass-autre association	106 318,95
- Subvention	admr de cote d or	admr de cote d or	ass-autre association	103 446,00
- Subvention	admr de haute saone	admr de haute saone	ass-autre association	168 541,00
- Subvention	admr de saone et loire	admr de saone et loire	ass-autre association	350 373,00
- Subvention	admr du doubs	admr du doubs	ass-autre association	161 026,00
- Subvention	admr du jura	admr du jura	ass-autre association	103 526,00
- Subvention	afai cfai sud fc centre de formation	afai cfai sud fc centre de formation	ass-etabt d'enseignement	320 078,04
- Subvention	apprentis industrie	apprentis industrie		
- Subvention	agri ressources 21	agri ressources 21	ass-autre association	88 725,77
- Subvention	agrimethabresse	agrimethabresse	sas	832 540,00
- Subvention	aifa mercurey	aifa mercurey	ass-autre association	856 225,19
- Subvention	ami bourgogne franche comte	ami bourgogne franche comte	div-organisme syndical	450 000,00
- Subvention	apalib domisol	apalib domisol	ass-autre association	153 323,00
- Subvention	apraba	apraba	ass-autre association	119 145,00
- Subvention	ass aprafo nievre cfa polyvalent de la nievre	ass aprafo nievre cfa polyvalent de la nievre	ass-autre association	1 547 927,23
- Subvention	ass afdas fonds assurance formation	ass afdas fonds assurance formation	ass-autre association	186 520,00
- Subvention	activites du spectacle	activites du spectacle		
- Subvention	ass agire	ass agire	ass-autre association	280 663,14
- Subvention	ass agri viti emploi 89	ass agri viti emploi 89	ass-autre association	95 552,00
- Subvention	ass ajena	ass ajena	ass-autre association	264 295,00
- Subvention	ass akto	ass akto	ass-autre association	549 545,76
- Subvention	ass alterre bourgogne franche comte	ass alterre bourgogne franche comte	association	475 300,60
- Subvention	ass aract bourgogne franche comte	ass aract bourgogne franche comte	ass-autre association	163 000,00
- Subvention	ass ariq btp bourgogne	ass ariq btp bourgogne	association	222 192,91
- Subvention	ass art danse bourgogne	ass art danse bourgogne	association	144 889,77
- Subvention	ass artdam	ass artdam	association	442 216,42
- Subvention	ass atmo bourgogne franche comte	ass atmo bourgogne franche comte	ass-autre association	126 124,86
- Subvention	ass au coin de l oreille	ass au coin de l oreille	ass-autre association	95 450,00
- Subvention	ass banque alimentaire de bourgogne pour la lutte contre la faim	ass banque alimentaire de bourgogne pour la lutte contre la faim	ass-autre association	94 123,99
- Subvention	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 21	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 21	association	647 324,40
- Subvention	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 58	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 58	association	136 012,21
- Subvention	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 71	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 71	association	175 039,83
- Subvention	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 89	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 89	association	360 007,89
- Subvention	ass batiment cfa bourgogne franche comte	ass batiment cfa bourgogne franche comte	association	579 536,55
- Subvention	ass batiment cfa bourgogne franche comte	ass batiment cfa bourgogne franche comte	association	354 361,48
- Subvention	ass bge perspectives	ass bge perspectives	association	155 651,57
- Subvention	ass bgne energies renouvelables	ass bgne energies renouvelables	association	147 565,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	ass bio bourgogne	ass bio bourgogne	association	297 868,37
- Subvention	ass bourgogne franche comte nature	ass bourgogne franche comte nature	association	77 932,98
- Subvention	ass bourgogne franche comte numerique	ass bourgogne franche comte numerique	ass-autre association	220 851,62
- Subvention	ass brgne dvpt apprentissage sanitaire social	ass brgne dvpt apprentissage sanitaire social	ass-autre association	199 402,75
- Subvention	ass bureau acc tournages bourgogne f-comte	ass bureau acc tournages bourgogne f-comte	association	124 753,60
- Subvention	ass centre georges francois leclerc	ass centre georges francois leclerc	association	256 820,64
- Subvention	ass centre information local sur l emploi et des formations	ass centre information local sur l emploi et des formations	association	186 267,63
- Subvention	ass charnay basket bourgogne sud	ass charnay basket bourgogne sud	ass-autre association	150 000,00
- Subvention	ass colyse - lycee general prive notre-dame - ass. ecole secondaire	ass colyse - lycee general prive notre-dame - ass. ecole secondaire	association	685 227,00
- Subvention	ass comite regional tourisme bourgogne franche comte	ass comite regional tourisme bourgogne franche comte	association	6 023 816,00
- Subvention	ass conservatoire botanique national franche comte	ass conservatoire botanique national franche comte	ass-autre association	230 759,12
- Subvention	ass creativ	ass creativ	ass-autre association	235 020,87
- Subvention	ass culture action	ass culture action	ass-autre association	123 000,00
- Subvention	ass de gestion de l institution notre dame st jean	ass de gestion de l institution notre dame st jean	ass-autre association	912 350,00
- Subvention	ass de gestion et de dvpt du cfa interprofessionnel	ass de gestion et de dvpt du cfa interprofessionnel	ass-autre association	147 063,23
- Subvention	ass departemental agri rural nievre	ass departemental agri rural nievre	ass-autre association	79 549,68
- Subvention	ass dijon football cote d or - dfco	ass dijon football cote d or - dfco	association	550 621,20
- Subvention	ass dispositif entrepreneuriat academique bourgogne franche comte	ass dispositif entrepreneuriat academique bourgogne franche comte	ass-autre association	306 476,01
- Subvention	ass du dispensaire de lutte contre l'alcoolisme	ass du dispensaire de lutte contre l'alcoolisme	ass-autre association	138 911,86
- Subvention	ass ecosphere	ass ecosphere	association	100 000,00
- Subvention	ass ensemble justiniana	ass ensemble justiniana	ass-autre association	110 000,00
- Subvention	ass epicerie solidaire de l auxerrois	ass epicerie solidaire de l auxerrois	ass-autre association	126 280,27
- Subvention	ass espace jeunes de dole mouchard revermont	ass espace jeunes de dole mouchard revermont	ass-autre association	126 927,00
- Subvention	ass espace jeunes de montbeliard	ass espace jeunes de montbeliard	ass-autre association	157 287,00
- Subvention	ass fed de peche de la nievre	ass fed de peche de la nievre	association	203 262,18
- Subvention	ass federation des mfr de bourgogne franche comte	ass federation des mfr de bourgogne franche comte	ass-autre association	109 776,50
- Subvention	ass fete femmes egalite emploi	ass fete femmes egalite emploi	association	88 000,00
- Subvention	ass fondation nationale des sciences politiques	ass fondation nationale des sciences politiques	ass-autre association	395 504,75

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	ass foodtech dijon bourgogne franche comte	ass foodtech dijon bourgogne franche comte	ass-autre association	96 656,00
- Subvention	ass france active bourgogne	ass france active bourgogne	ass-autre association	283 628,80
- Subvention	ass france active franche comte	ass france active franche comte	ass-autre association	393 603,95
- Subvention	ass gaia energies	ass gaia energies	ass-autre association	161 241,18
- Subvention	ass gest ecole superi tech affaires	ass gest ecole superi tech affaires	ass-autre association	75 000,00
- Subvention	ass gestion groupe st joseph lycee prive st joseph la salle	ass gestion groupe st joseph lycee prive st joseph la salle	ass-autre association	1 835 832,57
- Subvention	ass gpa casques bleus bfc	ass gpa casques bleus bfc	ass-autre association	105 000,00
- Subvention	ass icaunaise de diffusion artistique	ass icaunaise de diffusion artistique	ass-autre association	112 000,00
- Subvention	ass insertion logement emploi sud bourgogne	ass insertion logement emploi sud bourgogne	ass-autre association	159 658,59
- Subvention	ass institut de formation des travaux publics bourgogne franche-comte	ass institut de formation des travaux publics bourgogne franche-comte	ass-autre association	1 036 923,13
- Subvention	ass interbio franche comte	ass interbio franche comte	ass-autre association	254 708,99
- Subvention	ass jda dijon bourgogne	ass jda dijon bourgogne	association	209 643,00
- Subvention	ass jda dijon hand	ass jda dijon hand	association	185 000,00
- Subvention	ass la maison de jeanne	ass la maison de jeanne	ass-autre association	104 700,00
- Subvention	ass la minoterie	ass la minoterie	association	105 000,00
- Subvention	ass l'enharmonique	ass l'enharmonique	ass-autre association	95 000,00
- Subvention	ass liaisons arts bourgogne	ass liaisons arts bourgogne	association	180 000,00
- Subvention	ass ligue de bourgogne franche comte de judo jujitsu kendo	ass ligue de bourgogne franche comte de judo jujitsu kendo	ass-autre association	118 162,00
- Subvention	ass ligue enseignement 21	ass ligue enseignement 21	association	321 398,57
- Subvention	ass ligue enseignement bourgogne franche comte	ass ligue enseignement bourgogne franche comte	association	323 308,88
- Subvention	ass lpo bourgogne franche comte	ass lpo bourgogne franche comte	ass-autre association	151 500,00
- Subvention	ass luciol	ass luciol	association	79 356,20
- Subvention	ass maison de l environnement de franche comte	ass maison de l environnement de franche comte	ass-autre association	141 354,29
- Subvention	ass maison emploi formation auxerrois	ass maison emploi formation auxerrois	association	141 040,24
- Subvention	ass maison familiale et rurale la roche du tresor	ass maison familiale et rurale la roche du tresor	ass-autre association	88 414,90
- Subvention	ass mascot	ass mascot	association	151 422,40
- Subvention	ass melting popote	ass melting popote	ass-autre association	76 438,20
- Subvention	ass mission locale bassin emploi vesoul espace jeune	ass mission locale bassin emploi vesoul espace jeune	association	128 322,00
- Subvention	ass mission locale de bassin et emploi gray	ass mission locale de bassin et emploi gray	association	91 807,00
- Subvention	ass mission locale de l auxerrois	ass mission locale de l auxerrois	ass-autre association	138 684,00
- Subvention	ass mission locale du bassin d emploi de besancon	ass mission locale du bassin d emploi de besancon	association	293 202,00
- Subvention	ass mission locale du haut doubs	ass mission locale du haut doubs	association	170 473,69
- Subvention	ass mission locale espace jeunes de belfort delle offemont	ass mission locale espace jeunes de belfort delle offemont	ass-autre association	238 827,00
- Subvention	ass mission locale insert sociale prof lure luxeuil	ass mission locale insert sociale prof lure luxeuil	association	161 222,03

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	ass mission locale jeunes nevers	ass mission locale jeunes nevers	association	138 745,04
- Subvention	ass mission locale rurale des marches de bourgogne	ass mission locale rurale des marches de bourgogne	association	104 913,85
- Subvention	ass nuclear valley	ass nuclear valley	ass-autre association	289 495,90
- Subvention	ass objectif medailles	ass objectif medailles	ass-autre association	114 000,00
- Subvention	ass ogec pasteur lycee polyvalent prive	ass ogec pasteur lycee polyvalent prive	association	959 189,41
- Subvention	ass opco constructys	ass opco constructys	ass-autre association	156 700,00
- Subvention	ass opco mobilites	ass opco mobilites	ass-autre association	90 300,00
- Subvention	ass panacea entertainment	ass panacea entertainment	ass-autre association	184 049,20
- Subvention	ass pays beaunois	ass pays beaunois	association	88 181,06
- Subvention	ass peips	ass peips	ass-autre association	163 519,69
- Subvention	ass pep 71	ass pep 71	association	95 655,00
- Subvention	ass pole des microtechniques	ass pole des microtechniques	ass-autre association	461 600,35
- Subvention	ass pole formation industries technologiques bourgogne	ass pole formation industries technologiques bourgogne	ass-autre association	700 063,97
- Subvention	ass pole vehicule du futur	ass pole vehicule du futur	ass-autre association	575 016,07
- Subvention	ass polymeris	ass polymeris	ass-autre association	142 295,10
- Subvention	ass pro etf bourgogne franche comte	ass pro etf bourgogne franche comte	ass-autre association	178 286,29
- Subvention	ass producteurs graines moutarde	ass producteurs graines moutarde	ass-autre association	98 240,30
- Subvention	ass professionnels du cinéma et de l audiovisuel de bfc	ass professionnels du cinéma et de l audiovisuel de bfc	ass-autre association	87 000,00
- Subvention	ass promotion ensei catholique technique	ass promotion ensei catholique technique	ass-autre association	709 290,31
- Subvention	ass promotion et gestion ecole deuxieme chance nievre/bgne - apg e2c	ass promotion et gestion ecole deuxieme chance nievre/bgne - apg e2c	association	716 015,95
- Subvention	ass regionale des missions locales bfc	ass regionale des missions locales bfc	association	126 937,73
- Subvention	ass service compris	ass service compris	association	91 000,00
- Subvention	ass sigogne bfc	ass sigogne bfc	ass-autre association	224 403,98
- Subvention	ass soelis	ass soelis	ass-autre association	85 000,00
- Subvention	ass soelis emploi partage	ass soelis emploi partage	association	77 619,50
- Subvention	ass ste dijonnaise de l assistance par le travail sdat	ass ste dijonnaise de l assistance par le travail sdat	ass-autre association	93 306,33
- Subvention	ass theatre edwige feuillere	ass theatre edwige feuillere	ass-autre association	86 758,00
- Subvention	ass theatre granit scene nat de belfort	ass theatre granit scene nat de belfort	ass-autre association	141 900,00
- Subvention	ass transitions pro bourgogne franche comte	ass transitions pro bourgogne franche comte	ass-autre association	640 000,00
- Subvention	ass union regionale des associations des communes forestieres	ass union regionale des associations des communes forestieres	ass-autre association	199 307,42
- Subvention	ass unis cite	ass unis cite	ass-autre association	125 000,00
- Subvention	ass unrep bourgogne	ass unrep bourgogne	ass-autre association	104 112,23
- Subvention	ass urcpie	ass urcpie	association	345 707,37
- Subvention	ass vitagora	ass vitagora	ass-autre association	737 965,92
- Subvention	ass. active	ass. active	association	80 708,15

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	ass. agence locale de l energie de la nièvre	ass. agence locale de l energie de la nièvre	association	77 003,63
- Subvention	ass. chateau de monthelon	ass. chateau de monthelon	association	93 500,00
- Subvention	ass. croix rouge francaise - institut de formation	ass. croix rouge francaise - institut de formation	association	1 438 755,28
- Subvention	ass. de gestion cfa superieur de bgne - cfa superieur de bourgogne	ass. de gestion cfa superieur de bgne - cfa superieur de bourgogne	association	82 664,50
- Subvention	ass. guillaume dufay - rencontres musicales de beaune	ass. guillaume dufay - rencontres musicales de beaune	association	236 494,50
- Subvention	ass. irtess -institut regional superieur du travail educatif et social	ass. irtess -institut regional superieur du travail educatif et social	association	3 970 335,40
- Subvention	ass. orchestre dijon bourgogne - camerata	ass. orchestre dijon bourgogne - camerata	association	165 100,00
- Subvention	ass. technopole agro-environnement (tae)	ass. technopole agro-environnement (tae)	association	97 147,91
- Subvention	association de gestion de l ecole saint joseph	association de gestion de l ecole saint joseph	ass-etabt d'enseignement	239 852,00
- Subvention	association de prefiguration agence livre et lecture bfc	association de prefiguration agence livre et lecture bfc	ass-autre association	520 115,32
- Subvention	association des compagnons du devoir et du tour de france	association des compagnons du devoir et du tour de france	ass-autre association	524 044,19
- Subvention	association fibois bourgogne franche comte	association fibois bourgogne franche comte	ass-autre association	350 797,23
- Subvention	association frip vie	association frip vie	ass-autre association	106 886,28
- Subvention	association ifpm de nevers	association ifpm de nevers	ass-autre association	98 276,09
- Subvention	association la fabrique emploi et territoires	association la fabrique emploi et territoires	ass-autre association	170 472,50
- Subvention	association mission locale sud jura	association mission locale sud jura	ass-autre association	196 242,86
- Subvention	association ocapiat	association ocapiat	ass-autre association	119 888,00
- Subvention	association opco entreprises de proximite	association opco entreprises de proximite	ass-autre association	94 800,00
- Subvention	association opco unification	association opco unification	ass-autre association	100 550,00
- Subvention	association operateur competences interindustriel	association operateur competences interindustriel	ass-autre association	308 210,14
- Subvention	association familiale de gestion du lycee francois xavier	association familiale de gestion du lycee francois xavier	ass-etabt d'enseignement	235 732,61
- Subvention	blanchisserie lingenet	blanchisserie lingenet	soc-sarl	194 100,00
- Subvention	bmX besancon	bmX besancon	ass-autre association	105 191,11
- Subvention	boutique de gestion de fc	boutique de gestion de fc	ass-autre association	227 885,18
- Subvention	c.i.b.c. 71 - centre interinstitutionnel de competences bgne du sud	c.i.b.c. 71 - centre interinstitutionnel de competences bgne du sud	association	97 849,95
- Subvention	centre d art vivant - ma scene nationale pays de montbeliard	centre d art vivant - ma scene nationale pays de montbeliard	ass-autre association	225 000,00
- Subvention	centre dramatique national de franche comte / compagnie airelle	centre dramatique national de franche comte / compagnie airelle	soc-sarl	302 290,40
- Subvention	centre regional d information jeunesse de bourgogne franche comte	centre regional d information jeunesse de bourgogne franche comte	ass-autre association	546 252,96

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	centre regional du jazz	centre regional du jazz	association	100 000,00
- Subvention	cfa de l industrie 21 71 cfai 21 71	cfa de l industrie 21 71 cfai 21 71	ass-autre association	331 150,30
- Subvention	cfa de l industrie du nord de la franche comte cfai	cfa de l industrie du nord de la franche comte cfai	ass-autre association	259 550,45
- Subvention	cfa hilaire de chardonnnet	cfa hilaire de chardonnnet	ass-etabt d'enseignement	298 535,26
- Subvention	cfa interprofessionnel de l yonne - cifa auxerre	cfa interprofessionnel de l yonne - cifa auxerre	association	618 339,50
- Subvention	cfa regional maisons familiales rurales de bourgogne	cfa regional maisons familiales rurales de bourgogne	association	210 029,32
- Subvention	chambre regionale de l economie sociale et solidaire bfc	chambre regionale de l economie sociale et solidaire bfc	ass-autre association	149 918,79
- Subvention	chamois environnement recyclage	chamois environnement recyclage	ass-autre association	108 080,80
- Subvention	comite interprofessionnel gruyere comte / cigc	comite interprofessionnel gruyere comte / cigc	ass-autre association	200 000,00
- Subvention	comite regional olympique et sportif bourgogne franche comte	comite regional olympique et sportif bourgogne franche comte	ass-autre association	332 750,00
- Subvention	confederation des appellations et des vigneron de bourgogne	confederation des appellations et des vigneron de bourgogne	syndicats et organismes pro.	82 500,00
- Subvention	confederation des appellations et des vigneron de bourgogne	confederation des appellations et des vigneron de bourgogne	syndicats et organismes pro.	82 500,00
- Subvention	conseil d architecture d urbanisme et d environnement- caue 71	conseil d architecture d urbanisme et d environnement- caue 71	association	193 412,19
- Subvention	conseil de développement territorial du val de loire nivernais	conseil de développement territorial du val de loire nivernais	association	105 405,73
- Subvention	conservatoire d espaces naturels bourguignons	conservatoire d espaces naturels bourguignons	association	504 030,27
- Subvention	conservatoire d espaces naturels de franche comte	conservatoire d espaces naturels de franche comte	ass-autre association	702 903,07
- Subvention	cooperative des docks numeriques	cooperative des docks numeriques	soc-sarl	89 000,00
- Subvention	cote cour	cote cour	ass-autre association	193 000,00
- Subvention	croix rouge francaise irfss bfc lons	croix rouge francaise irfss bfc lons	ass-autre association	1 678 352,00
- Subvention	croix rouge francaise vesoul irfss-fi	croix rouge francaise vesoul irfss-fi	ass-autre association	1 614 691,10
- Subvention	cte dep des sce de remplacement domicile 90	cte dep des sce de remplacement domicile 90	association	100 875,00
- Subvention	eccofor - ecole de production juralternance	eccofor - ecole de production juralternance	ass-autre association	112 860,00
- Subvention	ecole de la deuxieme chance 90	ecole de la deuxieme chance 90	ass-autre association	184 187,79
- Subvention	ecole de production de besancon	ecole de production de besancon	ass-autre association	337 557,26
- Subvention	eliad	eliad	ass-autre association	218 222,20
- Subvention	emco france	emco france	ass-autre association	405 359,00
- Subvention	entente sportive besancon handball feminin esbf	entente sportive besancon handball feminin esbf	soc-sas	143 700,00
- Subvention	entente sportive besancon handball feminin esbf	entente sportive besancon handball feminin esbf	ass-autre association	174 500,00
- Subvention	envie 2e franche-comte	envie 2e franche-comte	sarl	83 816,00
- Subvention	esm enseignement superieur musique bourgogne franche comte	esm enseignement superieur musique bourgogne franche comte	association	481 166,81
- Subvention	eurl des bocaux	eurl des bocaux	eurl	142 421,31
- Subvention	fed depart des groupements sanitaires de l'yonne	fed depart des groupements sanitaires de l'yonne	association	92 090,50

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	federation regionale des travaux publics bourgogne franche comte	federation regionale des travaux publics bourgogne franche comte	etativ-syndicat	98 041,92
- Subvention	federation service de remplacement saone et loire	federation service de remplacement saone et loire	association	86 789,00
- Subvention	festival international de musique de besancon	festival international de musique de besancon	ass-autre association	218 960,50
- Subvention	finamur	finamur	sa	100 000,00
- Subvention	fondation du patrimoine	fondation du patrimoine	association	300 000,00
- Subvention	fondation providence de ribeauville /cours notre dame des anges	fondation providence de ribeauville /cours notre dame des anges	ass-autre association	418 422,26
- Subvention	frac - fonds regional d art contemporain de bourgogne	frac - fonds regional d art contemporain de bourgogne	association	474 802,70
- Subvention	france nature environnement bourgogne franche comte	france nature environnement bourgogne franche comte	ass-autre association	112 843,30
- Subvention	franche comte innov	franche comte innov	ass-fondation	482 434,00
- Subvention	frec n sys	frec n sys	soc-sas	138 318,22
- Subvention	gaec des elus	gaec des elus	gaec	93 919,97
- Subvention	gaec martens	gaec martens	gaec	96 010,73
- Subvention	gare btt	gare btt	ass-autre association	154 075,00
- Subvention	gastronomie et promotion des produits regionaux gppr	gastronomie et promotion des produits regionaux gppr	ass-autre association	340 351,16
- Subvention	gds58 - gpt de defense sanitaire bovins de la nievre	gds58 - gpt de defense sanitaire bovins de la nievre	association	199 019,00
- Subvention	gds71 - gpt de defense sanitaire du betail de saone-et-loire	gds71 - gpt de defense sanitaire du betail de saone-et-loire	association	256 409,50
- Subvention	gpt cesam crifad	gpt cesam crifad	gpt d'entreprises (marchés)	227 819,70
- Subvention	gpt d employeurs departemental agri emploi rural 71	gpt d employeurs departemental agri emploi rural 71	ass-autre association	93 000,00
- Subvention	groupe reg accompt initiation nature environnement bfc	groupe reg accompt initiation nature environnement bfc	ass-autre association	113 808,00
- Subvention	groupement d employeurs ressource emploi rural	groupement d employeurs ressource emploi rural	ass-autre association	76 000,00
- Subvention	groupement de defense sanitaire 70	groupement de defense sanitaire 70	ass-autre association	132 312,50
- Subvention	groupement de defense sanitaire du doubs gds 25	groupement de defense sanitaire du doubs gds 25	ass-autre association	152 566,00
- Subvention	grpt de defense sanitaire 39	grpt de defense sanitaire 39	ass-autre association	113 997,50
- Subvention	grpt employeur rural et agricole 70	grpt employeur rural et agricole 70	ass-autre association	92 876,00
- Subvention	hydromonclely	hydromonclely	sas	91 219,94
- Subvention	id'ees 21	id'ees 21	sas	327 466,00
- Subvention	ideha (union franche comte)	ideha (union franche comte)	soc-saem	647 704,82
- Subvention	infa franche comte	infa franche comte	ass-fondation	175 839,43
- Subvention	initiative doubs territoire de belfort	initiative doubs territoire de belfort	ass-autre association	91 225,37
- Subvention	institut de formation en masso kinesitherapie	institut de formation en masso kinesitherapie	association	255 331,14
- Subvention	institut europeen formation compagnons tour de france iefctf	institut europeen formation compagnons tour de france iefctf	ass-etabt d'enseignement	801 878,04
- Subvention	institut technologique fcba	institut technologique fcba	etativ-syndicat	110 900,00
- Subvention	institution sainte marie	institution sainte marie	ass-autre association	581 297,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	irts association regionale du travail social	irts association regionale du travail social	ass-autre association	3 468 234,20
- Subvention	jannin-carnet tolerie	jannin-carnet tolerie	sa	273 501,30
- Subvention	l arc scene nationale	l arc scene nationale	association	137 000,00
- Subvention	la fraternelle	la fraternelle	ass-autre association	141 987,45
- Subvention	la rochere	la rochere	soc-sas	240 000,00
- Subvention	lambey s.a.	lambey s.a.	sa	118 465,46
- Subvention	le 19 crac centre regional d art contemporain	le 19 crac centre regional d art contemporain	ass-autre association	85 000,00
- Subvention	le consortium - le coin du miroir	le consortium - le coin du miroir	association	100 000,00
- Subvention	legt prive frederic ozanam - ogec ctre scolaire notre dame	legt prive frederic ozanam - ogec ctre scolaire notre dame	association	642 951,41
- Subvention	legt prive saint benigne	legt prive saint benigne	association	1 922 459,90
- Subvention	legt prive st-coeur - ogecic	legt prive st-coeur - ogecic	association	268 723,05
- Subvention	legtp prive jeanne d arc - ass. u.f.a.	legtp prive jeanne d arc - ass. u.f.a.	association	109 935,02
- Subvention	legtp prive simone dounon	legtp prive simone dounon	association	219 474,00
- Subvention	legtp prive st vincent de paul	legtp prive st vincent de paul	association	174 708,21
- Subvention	legtp prive st-joseph - a.e.p. ecole st-joseph	legtp prive st-joseph - a.e.p. ecole st-joseph	association	889 289,86
- Subvention	les entreprises de lunetterie du massif jurassien	les entreprises de lunetterie du massif jurassien	ass-autre association	107 745,65
- Subvention	ligue bourgogne franche comte de football	ligue bourgogne franche comte de football	ass-autre association	178 500,00
- Subvention	ligue bourgogne franche comte de tennis	ligue bourgogne franche comte de tennis	ass-autre association	114 861,00
- Subvention	ligue bourgogne franche comte handball	ligue bourgogne franche comte handball	ass-autre association	81 112,00
- Subvention	ligue bourgogne franche comte rugby	ligue bourgogne franche comte rugby	association	78 650,00
- Subvention	ligue de l enseignement bourgogne franche comte	ligue de l enseignement bourgogne franche comte	association	219 483,20
- Subvention	ligue pour la protection des oiseaux bourgogne franche comte	ligue pour la protection des oiseaux bourgogne franche comte	ass-autre association	119 474,00
- Subvention	ligue regionale bfc de basket ball	ligue regionale bfc de basket ball	ass-autre association	91 000,00
- Subvention	lp coeur de nievre	lp coeur de nievre	ass-autre association	262 675,15
- Subvention	lp prive st-jacques ste-therese - ogec	lp prive st-jacques ste-therese - ogec	association	94 904,74
- Subvention	lp prive therese desreumaux	lp prive therese desreumaux	association	92 287,00
- Subvention	lycee horticole et rural prive du haut nivernais	lycee horticole et rural prive du haut nivernais	association	147 173,74
- Subvention	lycee polyvalent prive saint-lazare - agesca	lycee polyvalent prive saint-lazare - agesca	association	210 887,20
- Subvention	lycee prive les arcades ass pour la famille	lycee prive les arcades ass pour la famille	ass-autre association	1 560 656,08
- Subvention	lycee prive st etienne - ogec st etienne	lycee prive st etienne - ogec st etienne	association	515 309,36
- Subvention	maison familiale combeaufontaine	maison familiale combeaufontaine	ass-autre association	86 753,00
- Subvention	maison familiale pays montbeliard	maison familiale pays montbeliard	ass-autre association	160 524,21

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	maison familiale rurale aillevillers mfr	maison familiale rurale aillevillers mfr	ass-autre association	96 681,06
- Subvention	maison familiale rurale d education et d orientation d amange	maison familiale rurale d education et d orientation d amange	ass-etabt d'enseignement	312 817,32
- Subvention	maison familiale rurale montbozon	maison familiale rurale montbozon	ass-autre association	387 712,20
- Subvention	maison familiale rurale vercel	maison familiale rurale vercel	ass-autre association	187 995,10
- Subvention	mfr auxois sud morvan	mfr auxois sud morvan	ass-autre association	110 654,91
- Subvention	mfr de fougerolles	mfr de fougerolles	ass-autre association	182 846,20
- Subvention	mfr du jovinien - maison familiale rurale	mfr du jovinien - maison familiale rurale	association	146 008,96
- Subvention	mfr grandchamp - maison familiale rurale de ruffey-les beaune	mfr grandchamp - maison familiale rurale de ruffey-les beaune	association	77 495,38
- Subvention	mfr semur-en-semur - maison familiale rurale	mfr semur-en-semur - maison familiale rurale	association	81 779,23
- Subvention	minoterie forest	minoterie forest	sa	364 161,81
- Subvention	mip de la bresse louhannaise - mission d information professionnelle	mip de la bresse louhannaise - mission d information professionnelle	association	88 703,00
- Subvention	mission locale arrondissement de dijon	mission locale arrondissement de dijon	ass-autre association	365 242,00
- Subvention	mission locale bourgogne nivernaise	mission locale bourgogne nivernaise	association	78 006,42
- Subvention	mission locale de beaune	mission locale de beaune	association	101 996,00
- Subvention	mission locale du chalonnais	mission locale du chalonnais	association	164 904,50
- Subvention	mission locale du charolais	mission locale du charolais	association	129 007,90
- Subvention	mission locale du migennois et du jovinien (ancien paio migennes)	mission locale du migennois et du jovinien (ancien paio migennes)	association	77 725,00
- Subvention	mission locale rurale du morvan	mission locale rurale du morvan	association	84 510,21
- Subvention	mission locale rurale du tonnerrois et de l avallonnais	mission locale rurale du tonnerrois et de l avallonnais	association	133 459,16
- Subvention	mission numerique du pays nivernais morvan	mission numerique du pays nivernais morvan	association	105 452,71
- Subvention	nicephore cite	nicephore cite	sa	96 000,00
- Subvention	ogec centre scolaire jeanne d arc	ogec centre scolaire jeanne d arc	ass-autre association	311 272,02
- Subvention	ogec ensemble scolaire la salle	ogec ensemble scolaire la salle	ass-autre association	1 109 148,84
- Subvention	ogec groupe scolaire de la compassion	ogec groupe scolaire de la compassion	ass-autre association	180 882,75
- Subvention	ogec groupe scolaire lasalle levier	ogec groupe scolaire lasalle levier	ass-etabt d'enseignement	140 986,24
- Subvention	ogec ledonien (sainte marie fenelon)	ogec ledonien (sainte marie fenelon)	ass-autre association	396 301,54
- Subvention	ogec notre dame de nevers	ogec notre dame de nevers	ass-etabt d'enseignement	1 149 073,77
- Subvention	ogec saint charles borromee	ogec saint charles borromee	association	987 039,25
- Subvention	ogec saint joseph saint paul	ogec saint joseph saint paul	ass-autre association	723 659,00
- Subvention	ogec saint pierre fourier	ogec saint pierre fourier	ass-autre association	143 175,50
- Subvention	ogec sainte famille sainte ursule	ogec sainte famille sainte ursule	ass-etabt d'enseignement	228 879,24
- Subvention	ogec ste anne st joseph	ogec ste anne st joseph	ass-autre association	279 737,93
- Subvention	ogecap les augustins sainte benigne	ogecap les augustins sainte benigne	ass-autre association	644 946,92

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	pavillon des sciences centre de culture scientifique	pavillon des sciences centre de culture scientifique	ass-autre association	459 899,47
- Subvention	pays montbeliard immobilier entreprises pmie	pays montbeliard immobilier entreprises pmie	soc-sem	600 000,00
- Subvention	percipio robotics	percipio robotics	soc-sa	112 831,90
- Subvention	pole d economie solidaire de l agglomeration dijonnaise	pole d economie solidaire de l agglomeration dijonnaise	association	110 561,22
- Subvention	pole musiques actuelles belfort/riffs du lion	pole musiques actuelles belfort/riffs du lion	ass-autre association	85 024,41
- Subvention	promodegel	promodegel	ass-autre association	86 800,00
- Subvention	sa alstom transport	sa alstom transport	soc-sa	165 148,00
- Subvention	sa application recherche electronique	sa application recherche electronique	sa	217 192,46
- Subvention	sa bpce lease	sa bpce lease	soc-sa	1 556 527,37
- Subvention	sa bpce lease immo	sa bpce lease immo	sa	195 858,60
- Subvention	sa bpifrance regions (dont 95 k€ bpifrance financement)	sa bpifrance regions (dont 95 k€ bpifrance financement)	soc-sa	954 244,60
- Subvention	sa brennus habitat - hlm sens	sa brennus habitat - hlm sens	sa	349 322,20
- Subvention	sa capitole finance tofino	sa capitole finance tofino	sa	102 450,00
- Subvention	sa cdc habitat	sa cdc habitat	sa	623 499,47
- Subvention	sa cdc habitat social hlm	sa cdc habitat social hlm	sa	408 887,10
- Subvention	sa cm cic lease	sa cm cic lease	sa	161 778,42
- Subvention	sa credit mutuel leasing	sa credit mutuel leasing	soc-sa	607 951,07
- Subvention	sa football club sochaux montbeliard fcsm	sa football club sochaux montbeliard fcsm	soc-sa	423 985,00
- Subvention	sa gep gravure	sa gep gravure	soc-sa	76 299,20
- Subvention	sa grand dole developpement 39	sa grand dole developpement 39	soc-sa	424 711,00
- Subvention	sa hlm habellis	sa hlm habellis	sa	83 338,19
- Subvention	sa jurassienne des bois jurabois	sa jurassienne des bois jurabois	soc-sa	84 454,00
- Subvention	sa lixxbail	sa lixxbail	soc-sa	405 277,00
- Subvention	sa loge gbm	sa loge gbm	soc-saem	332 970,57
- Subvention	sa natiocreditbail	sa natiocreditbail	sa	100 000,00
- Subvention	sa neolia	sa neolia	soc-sa	1 088 594,11
- Subvention	sa numerica pole multimedia de franche comte	sa numerica pole multimedia de franche comte	soc-sa	212 107,83
- Subvention	sa provencale	sa provencale	soc-sa	240 000,00
- Subvention	sa sacicap bourgogne sud-allier	sa sacicap bourgogne sud-allier	sa	4 002 366,00
- Subvention	sa satar lease	sa satar lease	soc-sa	124 125,90
- Subvention	sa sedia	sa sedia	sa	640 000,00
- Subvention	sa sema maconnais val de saone bourgogne sud	sa sema maconnais val de saone bourgogne sud	sa	261 808,00
- Subvention	sa silmach	sa silmach	soc-sa	1 145 016,45
- Subvention	sa soyez freres	sa soyez freres	sa	520 074,22
- Subvention	sa spl seuil de bourgogne	sa spl seuil de bourgogne	sa	95 207,28
- Subvention	sa ste publique locale d aménagement de l agglomeration dijonnaise	sa ste publique locale d aménagement de l agglomeration dijonnaise	sa	7 047 727,06
- Subvention	sa territoire 25 société publique locale	sa territoire 25 société publique locale	soc-sa	185 080,16
- Subvention	sacicap franche comte	sacicap franche comte	soc-sa	186 879,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	saem de la nievre	saem de la nievre	saem	255 172,00
- Subvention	saem simad societe immobiliere de la madeleine	saem simad societe immobiliere de la madeleine	soc-saem	157 200,00
- Subvention	salaisons du maconnais s.a.s	salaisons du maconnais s.a.s	sas	137 779,98
- Subvention	sarl ac expo	sarl ac expo	sarl	400 000,00
- Subvention	sarl agro doubs	sarl agro doubs	soc-sarl	534 710,53
- Subvention	sarl atelier des trois mondes	sarl atelier des trois mondes	sarl	122 697,80
- Subvention	sarl aux saveurs gourmandes	sarl aux saveurs gourmandes	soc-sarl	104 586,60
- Subvention	sarl avenue b productions	sarl avenue b productions	soc-sarl	105 000,00
- Subvention	sarl barre meubles	sarl barre meubles	sarl	114 850,00
- Subvention	sarl coop maison de la culture nevers agglomeration	sarl coop maison de la culture nevers agglomeration	soc-sarl	150 000,00
- Subvention	sarl coopilote	sarl coopilote	soc-sarl	197 723,90
- Subvention	sarl domaine de bournel	sarl domaine de bournel	soc-sarl	118 352,76
- Subvention	sarl domaine equestre de chevillon	sarl domaine equestre de chevillon	soc-sarl	82 299,27
- Subvention	sarl dsi plastics	sarl dsi plastics	soc-sarl	103 977,00
- Subvention	sarl imprimerie barre	sarl imprimerie barre	sarl	108 024,00
- Subvention	sarl le theatre macon	sarl le theatre macon	sarl	110 000,00
- Subvention	sarl les films d'argile	sarl les films d'argile	sarl	101 000,00
- Subvention	sarl les merrains de bourgogne	sarl les merrains de bourgogne	sarl	100 000,00
- Subvention	sarl lvr	sarl lvr	sarl	89 353,00
- Subvention	sarl neuville impression	sarl neuville impression	sarl	85 695,00
- Subvention	sarl nvh medicinal	sarl nvh medicinal	sarl	164 883,40
- Subvention	sarl rcc innovation	sarl rcc innovation	soc-sarl	90 000,00
- Subvention	sas agro energie du pertuis	sas agro energie du pertuis	sas	297 601,73
- Subvention	sas aja auxerre football	sas aja auxerre football	soc-sas	100 565,00
- Subvention	sas amvalor	sas amvalor	sasu	252 798,00
- Subvention	sas andre bazin	sas andre bazin	sas	165 264,45
- Subvention	sas archeon	sas archeon	soc-sas	869 061,94
- Subvention	sas augigaz	sas augigaz	sas	184 578,31
- Subvention	sas bejean	sas bejean	sas	142 960,00
- Subvention	sas belfort hydro machine maintenance	sas belfort hydro machine maintenance	sas	107 747,00
- Subvention	sas bik air	sas bik air	sas	203 291,40
- Subvention	sas bioenergie pierroise	sas bioenergie pierroise	sas	118 403,60
- Subvention	sas bois des lignieres	sas bois des lignieres	sas	137 877,41
- Subvention	sas cenats	sas cenats	sas	80 000,00
- Subvention	sas centrale des roches de l'ouche	sas centrale des roches de l'ouche	sas	218 935,30
- Subvention	sas chateau de germigney	sas chateau de germigney	soc-sarl	138 701,60
- Subvention	sas cometh	sas cometh	sas	175 373,00
- Subvention	sas cp3	sas cp3	sas	403 048,80
- Subvention	sas diamac	sas diamac	soc-sas	106 786,20
- Subvention	sas dijon metropole smart energyhy	sas dijon metropole smart energyhy	sas	724 628,00
- Subvention	sas etude et conception polyester bourgogne	sas etude et conception polyester bourgogne	sas	77 176,00
- Subvention	sas f2j japy	sas f2j japy	sas	200 000,00
- Subvention	sas hy 4	sas hy 4	soc-sas	121 390,05
- Subvention	sas hydrelf	sas hydrelf	sas	176 716,85
- Subvention	sas j g aviation	sas j g aviation	sas	264 516,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	sas le palet vert	sas le palet vert	soc-sas	99 663,61
- Subvention	sas meltblo france	sas meltblo france	sas	1 477 639,08
- Subvention	sas modules integration	sas modules integration	sas	400 000,00
- Subvention	sas nexson group	sas nexson group	soc-sas	192 115,00
- Subvention	sas neyrat regie immobiliere	sas neyrat regie immobiliere	sas	449 600,00
- Subvention	sas papeterie de mandeure	sas papeterie de mandeure	soc-sas	290 821,00
- Subvention	sas passard	sas passard	sas	165 933,22
- Subvention	sas phenix auxerre	sas phenix auxerre	sas	94 431,70
- Subvention	sas premier tech eau et environnement	sas premier tech eau et environnement	soc-sas	97 800,00
- Subvention	sas rene livet	sas rene livet	sas	20 000,00
- Subvention	sas rhd productions	sas rhd productions	soc-sas	208 176,00
- Subvention	sas satt sayens (anc grd est ub filiale)	sas satt sayens (anc grd est ub filiale)	sas	269 200,00
- Subvention	sas smp	sas smp	sas	130 290,00
- Subvention	sas somagic	sas somagic	sas	90 000,00
- Subvention	sas tamara films	sas tamara films	soc-sas	126 000,00
- Subvention	sas tbf fromages	sas tbf fromages	soc-sas	100 000,00
- Subvention	sas thermes de bourbon l archambault	sas thermes de bourbon l archambault	sas	209 791,58
- Subvention	sas thermes de santenay	sas thermes de santenay	sas	200 000,00
- Subvention	sas ui investissement	sas ui investissement	sas	322 916,50
- Subvention	sas ulteria immobilier	sas ulteria immobilier	soc-sas	570 663,55
- Subvention	sas winova	sas winova	sas	459 814,38
- Subvention	sasu faurecia clean mobility	sasu faurecia clean mobility	sasu	2 180 625,00
- Subvention	sasu leader academy	sasu leader academy	sasu	77 049,00
- Subvention	sasu lunetterie de villeroy	sasu lunetterie de villeroy	sasu	88 124,39
- Subvention	sca la fruiterie de pierrefontaine	sca la fruiterie de pierrefontaine	soc-sca	80 000,00
- Subvention	scaf fromagerie plateau arboisien	scaf fromagerie plateau arboisien	soc-scaf	80 000,00
- Subvention	scea la ferme d'ulteria	scea la ferme d'ulteria	soc-scea	89 360,00
- Subvention	scenes du jura	scenes du jura	ass-autre association	155 000,00
- Subvention	sci a3c	sci a3c	soc-sci	78 685,60
- Subvention	sci allebat	sci allebat	soc-sci	91 522,00
- Subvention	sci eric morin immobilier	sci eric morin immobilier	sci	82 802,16
- Subvention	sci la chauxoise	sci la chauxoise	sci	80 000,00
- Subvention	scic cluster jura	scic cluster jura	soc-sa	192 569,15
- Subvention	scic la maison pour tous	scic la maison pour tous	soc-sa	173 576,00
- Subvention	scop demain	scop demain	soc-sa	399 815,23
- Subvention	scop nouvelle imprimerie laballery	scop nouvelle imprimerie laballery	sa	100 000,00
- Subvention	sem elan chalon	sem elan chalon	saem	184 880,00
- Subvention	service d action sociale des travailleurs independants	service d action sociale des travailleurs independants	association	77 756,59
- Subvention	sicac selvah	sicac selvah	sica	209 080,04
- Subvention	societe civile immobiliere les bucles	societe civile immobiliere les bucles	soc-sci	88 000,00
- Subvention	societe cooperative agricole de fromagerie de fontain	societe cooperative agricole de fromagerie de fontain	soc-scaf	110 513,27
- Subvention	societe d economie mixte de construction du departement de l ain	societe d economie mixte de construction du departement de l ain	soc-sem	190 410,58

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	sodeb societe d equipement du territoire de belfort	sodeb societe d equipement du territoire de belfort	soc-sa	1 412 391,46
- Subvention	solicites	solicites	ass-autre association	88 924,00
- Subvention	solihha doubs cote d or et territoire de belfort	solihha doubs cote d or et territoire de belfort	ass-autre association	137 841,60
- Subvention	ste d histoire naturelle et des amis du museum d autun	ste d histoire naturelle et des amis du museum d autun	association	91 236,06
- Subvention	theatre dijon bourgogne	theatre dijon bourgogne	soc-sarl	395 000,00
- Subvention	une poignee images	une poignee images	ass-autre association	85 323,24
- Subvention	unss (union national du sport scolaire) - service regional	unss (union national du sport scolaire) - service regional	association	87 240,00
- Subvention	viadanse centre choregraphique national bfc a belfort	viadanse centre choregraphique national bfc a belfort	ass-autre association	233 200,00
Autres				
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Franche-Comté - Fonds prêts d'honneurs création d'entreprises	Réseau Entreprendre Franche-Comté	Association	640 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Franche-Comté - Fonds prêts d'honneurs mutation économique	Réseau Entreprendre Franche-Comté	Association	510 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Bourgogne - Fonds prêts d'honneur Mutation	Réseau Entreprendre Bourgogne	Association	510 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Franche-Comté	France Active Garantie	SA	481 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne FINES	France Active Garantie	SA	80 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne TPE	France Active Garantie	SA	850 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds régional d'investissement solidaire Franche-Comté	France Active Garantie	SA	160 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds régional d'investissement solidaire Bourgogne	France Active Garantie	SA	100 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne Franche-Comté	France Active Garantie	SA	2 410 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds rég garantie FC + Fonds rég garantie FEDER FC + Fonds rég garantie Bourgogne	BPI France	SA	6 288 472,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds régional de garantie Bourgogne Franche-Comté 2	BPI France	SA	8 477 696,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - FRISO FRI2 : avance remboursable en cas de succès	BPI France	SA	133 572,14
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - prêt rebond	BPI France	SA	4 500 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - prêt rebond FEDER	BPI France	SA	12 000 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - prêt relance FEDER	BPI France	SA	18 000 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds de garantie REACT EU	BPI France	SA	6 000 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Participation en capital au sein de Fonds	Association franc-comtoise de financement solidaire - Fonds de garantie ESS	Association franc-comtoise de financement solidaire	Association	63 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Franche-Comté - Fonds prêts d'honneur croissance	Initiative Bourgogne Franche-Comté	Association	120 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Dole territoire - Fonds prêts d'honneur	Initiative Dole territoire	Association	170 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Doubs Territoire de Belfort - Fonds prêts d'honneur	Initiative Doubs Territoire de Belfort	Association	625 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Côte d'Or - Fonds prêts d'honneur	Initiative Côte d'Or	Association	470 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Saône et Loire - Fonds prêts d'honneur	Initiative Saône et Loire	Association	830 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Jura - Fonds prêts d'honneur	Initiative Jura	Association	205 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Nièvre - Fonds prêts d'honneur	Initiative Nièvre	Association	30 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	ADIE - Fonds prêts d'honneur	ADIE	Association	350 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Capital Grand Est - Fonds Cap Innovest	Capital Grand Est	SAS	6 420 391,66
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Bourgogne Franche-Comté création 4	UI-Investissement	SA	1 995 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Bourgogne Franche-Comté Défis 2	UI-Investissement	SA	1 630 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Bourgogne Franche-Comté PME 4 Industrie et filières	UI-Investissement	SA	3 846 250,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement- Bourgogne Franche-Comté création 5	UI-Investissement	SA	450 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Défi 3	UI-Investissement	SA	1 300 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Pertinence 2	UI-Investissement	SAS	700 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	FINOVAM Gestion - FIRA 2	FINOVAM Gestion	SAS	800 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	SAS Bourgogne Franche-Comté - FIFAG	SAS Bourgogne Franche-Comté	SAS	3 500 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Franche-Comté Garantie - Fonds de garantie entreprises	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	11 518 435,64
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Franche-Comté Garantie - Fonds développement durable	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	4 300 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - Contrat d'apport associatif	Bourgogne Active	Association	774 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - Fonds d'amorçage associatif	Bourgogne Active	Association	44 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - Fonds d'intervention à destination des entreprises de l'ESS en difficulté	Bourgogne Active	Association	100 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Franche-Comté Active - Contrat d'apport associatif	Franche-Comté Active	Association	280 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	SA SACICAP - Caisse d'avance rénovation énergétique	SA SACICAP	SA	2 000 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	ESIF - Fonds européen d'investissement	ESIF	SA	14 850 000,00

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la région.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
PNR Morvan	01/02/1979	Contribution statutaire	930 000,00
Etablissement public de la Loire	01/01/1983	Participation	45 000,00
PNR Haut Jura	10/02/1986	Contribution statutaire	442 871,00
PNR Ballons des Vosges	05/06/1989	Contribution statutaire	161 893,00
Etablissement public territorial du bassin Saône Doubs	01/01/1991	Contribution statutaire	50 000,00
Parc scientifique et industriel de Besançon (TEMIS)	28/06/1996	Contribution statutaire	148 332,07
Syndicat mixte de Pagny	16/03/1999	Contribution statutaire	500 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome d'Auxerre-Branches	20/11/2006	Contribution statutaire	175 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome de Saint-Yan	20/11/2006	Contribution statutaire	65 000,00
Innovia	20/11/2009	Contribution statutaire	44 040,00
Orchestre Victor Hugo Besançon-Montbéliard Franche-Comté	22/06/2012	Contribution statutaire	477 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome Dijon Longvic	01/06/2014	Contribution statutaire	265 000,00
Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort - SMTC	01/09/2017	Contribution statutaire	3 340 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome Besançon-la-Vèze	01/11/2018	Contribution statutaire	135 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome Montbéliard-Courcelles	01/11/2018	Contribution statutaire	135 000,00
Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre	01/11/2018	Contribution statutaire	75 000,00
PNR Doubs Horloger	16/11/2020	Contribution statutaire	345 000,00
Autres organismes de regroupement			
Micropolis	27/06/1997	Contribution statutaire	80 390,85
ARDEA	13/11/2006	Participation	435 600,00
Etablissement public de coopération culturelle de Bibracte	22/10/2007	Contribution statutaire	145 000,00
GIP Territoire numérique BFC	21/01/2008	Participation	880 000,00
GIP Interrégional pour le développement du Massif Central	24/11/2008	Participation	33 459,00
Saline Royale d'Arc et Senans	18/12/2008	Contribution statutaire	256 495,00
Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Franche-Comté	01/01/2011	Contribution statutaire	1 224 000,00
Etablissement public Prieuré de la Charité, Cité du Mot	24/06/2013	Contribution statutaire	103 500,00
GIP Vignes et Vin	08/11/2014	Participation	27 623,00
Etablissement public Cité de la Voix (EPCV)	24/11/2014	Contribution statutaire	1 140 000,00
Maison de l'Europe Bourgogne-Franche-Comté	02/05/2018	Participation	230 000,00
Agence régionale de la biodiversité	07/06/2019	Contribution statutaire	300 000,00
Pôle énergie	01/07/2019	Contribution statutaire	350 000,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie personnalisée	Avances remboursables pour le développement des entreprises et de l'artisanat	01/01/2007	16/11/2006	SPA	Non
Etablissement public de coopération culturelle (EPCC)	Saline Royale d'Arc-et-Senans	29/04/2009	18/12/2008	SPIC	Non
Régie personnalisée	Fonds régional d'Art Contemporain (franc-comtois)	01/01/2011	16/12/2020	SPA	Non
Régie personnalisée dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale	Etablissement public de la Cité de la Voix (EPCV)	24/11/2014	24/11/2014	SPIC	Non
Régie personnalisée autonome	Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté	22/12/2017	14/12/2017	SPA	Non
Etablissement public de coopération environnementale (EPCE)	Agence régionale de la biodiversité (ARB)	07/06/2019	29/03/2019	SPA	Non
Régie personnalisée	Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté	01/07/2019	29/03/2019	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Location d'immeuble à usage exclusif de bureau et de biens mobiliers liés à une association	Maison régionale de l'innovation	01/01/2013	10/09/2012	SPIC
Services de communication électronique	Réseau hertzien de type Wimax en Bourgogne	01/01/2016	29/06/2015	SPIC

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D3.5.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	938	296 500 000,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	941 / 942	153 210 336,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	941 / 942	9 368 977,00
			Matériel	941 / 942	21 126 126,00
Sous-total Fonctionnement		296 500 000,00	Sous-total Fonctionnement	(B)	183 705 439,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel	908	48 288 440,14			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		48 288 440,14	Effort propre de la Région (A – B)	(C)	161 083 001,14

TOTAL DEPENSES	(A)	344 788 440,14	TOTAL RECETTES (B + C)		344 788 440,14
-----------------------	-----	-----------------------	-------------------------------	--	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D3.5.2

Volet 2 – Compte TER SNCF Non approuvé (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	47 454 689,69
Produits annexes au trafic	50 755 017,76
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	3 713 302,17
Produits hors trafic	6 538 589,28
Total chiffre d'affaires	248 385 904,41
Versements des Collectivités	248 385 904,41
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	356 847 503,31

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	101 518 144,53
Consommations intermédiaires	8 615 171,44
Péage RFF	58 960 400,55
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	169 093 716,52

Facturations majeures :	
Achats stockés	13 687 599,10
Impôts et taxes hors FAP	33 578 876,87
Maintenance matériel roulant	27 512 081,03
Traction trains, conduite et logistique	12 646 238,63
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	12 296 612,48
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	8 110 052,33
Echange de matériel roulant entre Activités	12 605 099,40
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	21 014 953,06
Transport en service	10 250 468,32
Total facturations majeures	151 701 981,22
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	11 369 467,43
Total facturations internes	11 369 467,43
TOTAL CHARGES(2)	332 165 165,17

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	24 682 338,14
Dotations aux amortissements	4 438 653,40
Reprise de subvention et écart de réévaluation	-566 637,45
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	3 872 015,95
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	20 810 322,19
Résultat financier	-2 440 412,52
RESULTAT COURANT (5)	18 369 909,67
Résultat exceptionnel	0,00
RESULTAT NET (6)	18 369 909,67

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat exceptionnel.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	E1

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part régionale définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,73 €	0,00	4 133 974,00
	Gazole	0,00	0,00	1,35 €	0,00	26 906 026,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	51,00 €	0,00	89 060 000,00
Droit de francisation et de navigation corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de passeport en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		120 100 000,00	-13,13

(1) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

(2) Taxes perçues par les régions d'outre-mer.

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 100

Nombre de membres présents : 81

Nombre de suffrages exprimés : 100

VOTES :

Pour : 57

Contre : 34

Abstentions : 9

Date de convocation : 10/01/2023

Présenté par la Présidente (1),

A Dijon, le 25/01/2023

la Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session plénière du Conseil régional

A Dijon, le 25/01/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AYACHE Patrick	
BARTHELET Catherine	
BECQUET Alain	
BIGUINET Marie-Noëlle	
BLAISE Pascal	
BLIN Patrick	
BOUJLILAT Hicham	
BOURGEOIS Willy	
BOURGOIS Dominique-Alexandre	
BRAMANT Jacqueline	
BÄHR Céline	
CARLE-VIGUIER Catherine	
CHARLIER Franck	
CHARRET-GODARD Océane	
CHAUVELOT-DUBAN Claudy	
CHIAPPA-KIGER Myriam	
CHOPARD Francine	
CLERC Catherine	
CROST Jean-Pierre	
DAMIEN Olivier	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

DEBELLEMANIERE Jocelyne	
DECHAUD Martine	
DELOGE Valérie	
DEMERSEMAN Gilles	
DUFAY Marie-Guite	
DUGOURD François-Xavier	
DUMONT Anne-Marie	
DURAIN Jérôme	
DUTREMBLE Aurélien	
EL MEZOUGHRI Rim	
FORTIER Mélanie	
FRITSCH Nathalie	
GERMAIN Sandra	
GORDAT Gérald	
GRABY Valérie	
GRANGIER Géraldine	
GROSPERRIN Jacques	
GUIBERT Julien	
GUINEBERT Matthieu	
HABSAOUI Jamilah	
HAKKAR-BOYER Nabia	
HAMEAU Denis	
HERARD Bénédicte	
HOULLEY Eric	
IANNICELLI Sandra	
INEZARENE Salima	
JOYANDET Alain	
LABOSSE Nathalie	
LAGNEAU Aurore	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

LAGRANGE Jean-Claude	
LAVAL Thomas	
LAZAR Gilles	
LEBLANC Nathalie	
LIORET René	
LIRON Isabelle	
LONCHAMPT Dominique	
LOPEZ Audrey	
LUCCHESI Liliane	
LUTZ Thomas	
MAJEWSKI Dorothée	
MALLARD Claire	
MARTHEY Arnaud	
MARTIN Ines	
MARTINEZ Laëtitia	
MATHIEU Sylvain	
MERCIER Claude	
MODDE Stéphanie	
MOLINOZ Patrick	
MOREL Christian	
MOUROT-DEVOS Sylviane	
NARDIN Sylvie	
NEUGNOT Michel	
NIEPCERON Loïc	
NORMIER Christophe	
ODOUL Julien	
OTERNAUD Eric	
PAGNOT Valérie	
PERSIL Sarah	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

PLATRET Gilles	
POIFOL-FERREIRA Isabelle	
POINSEL Marie	
PONCET Frédéric	
RAPENNE Amandine	
REBEYROTTE Rémy	
RETY Jean-Marc	
RICCIARDETTI Jacques	
ROCHETTE Ludovic	
SADON Catherine	
SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe	
SERMIER Jean-Marie	
SORET Nicolas	
SOUSTELLE Christophe	
SUGUENOT Alain	
TENENBAUM Françoise	
TERNANT Muriel	
THOMAS Marie-Claire	
THURIOT Denis	
VEAU Bertrand	
VOILLOT Fabrice	
WOYNAROSKI Stéphane	

Certifié exécutoire par la Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/02/2023, et de la publication le 03/02/2023

A Dijon, le 25/01/2023

(1) Indiquer « la Présidente » ou « le Président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil régional (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : Conseil régional, Conseil syndical, ...).

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
SIGNATURES

ASSEMBLEE PLENIERE DES 25 ET 26 JANVIER 2023

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023







Nombre de membres en exercice : 100
Nombre de membres présents : 81
Nombre de membres représentés : 19
Nombre de suffrages exprimés : 100
Votes : Pour : 57
Contre : 34
Abstentions : 9






Date de convocation : le 10/01/2023


Présenté par la Présidente
A Dijon, les 25 et 26 janvier 2023










La Présidente,
Marie-Guite Dufay



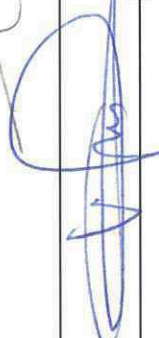





Délibéré par le Conseil régional, réuni en session
A Dijon, les 25 et 26 janvier 2023













NOMS	SIGNATURES
Mme Laëtitia MARTINEZ	
M. Nicolas SORET	
Mme Marie-Guite DUFAY	
M. Michel NEUGNOT	
Mme Sandra IANNICELLI	
M. Alain BECQUET	



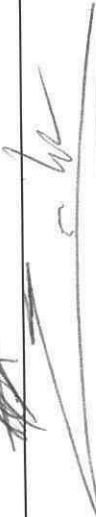

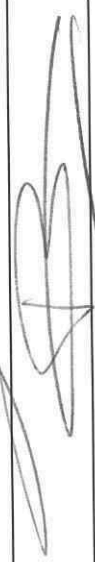

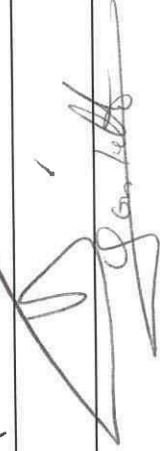
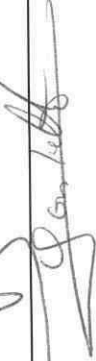
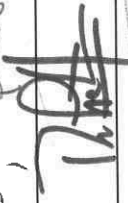

NOMS	SIGNATURES
M. Franck CHARLIER	
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	
Mme Francine CHOPARD	
M. Patrick AYACHE	
M. Eric HOULLEY	
Mme Océane CHARRET-GODARD	
M. Patrick MOLINOZ	
M. Jérôme DURAIN	
M. Willy BOURGEOIS	
M. Christian MOREL	
Mme Nathalie LEBLANC	
Mme Nabia HAKKAR-BOYER	
M. Bertrand VEAU	Excuse, pour à ne pas être
Mme Myriam CHIAPPA-KIGER	
M. Gilles DEMERSSEMAN	
Mme Rim EL MEZOUGHI	





NOMS	SIGNATURES
M. Hicham BOUJLILAT	
Mme Jamilah HABSAOUI	
M. Denis HAMEAU	
Mme Salima INEZARENE	
Mme Nathalie LABOSSE	Dusse, pour le ANACHE
M. Jean-Claude LAGRANGE	
Mme Liliane LUCCHESI	
M. Arnaud MARTHEY	
M. Sylvain MATHIEU	
Mme Sylvie NARDIN	
M. Loïc NIEPCEON	Loïc Niepceon
Mme Valérie PAGNOT	
Mme Isabelle POIFOL-FERREIRA	
M. Frédéric PONCET	
M. Jean-Marc RETY	
Mme Françoise TENENBAUM	Dusse, pour le Hombey

NOMS	SIGNATURES
M. Fabrice VOILLOT	Excuse, pour à N NSEZ
M. Stéphane WOYNAROSKI	
Mme Anne-Marie DUMONT	Excuse, pour à Mme PAGNOT
Mme Marie-Claire THOMAS	Excuse, pour à Me MALLARD
Mme Amandine RAPENNE	
M. Eric OTERNAUD	
M. Claude MERCIER	
Mme Aurore LAGNEAU	Excuse, pour à Me PERSIL
Mme Sarah PERSIL	
Mme Stéphanie MODDE	
Mme Claire MALLARD	
Mme Muriel TERNANT	Muriel
Mme Isabelle LIRON	IS
M. Patrick BLIN	
Mme Jacqueline BRAMANT	JBramant
M. Matthieu GUINEBERT	Excuse, pour à N LAZAR

NOMS	SIGNATURES
M. Gilles LAZAR	
M. Dominique LONCHAMPT	
Mme Marie POINSEL	
Mme Valérie GRABY	
Mme Nathalie FRITSCH	
Mme Mélanie FORTIER	
M. Aurélien DUTREMBLE	
Mme Valérie DELOGE	
M. Olivier DAMIEN	
M. Dominique-Alexandre BOURGOIS	Euse, pour à M Ricci ARDETTI

NOMS	SIGNATURES
M. Pascal BLAISE	
M. Julien ODOUL	
Mme Céline BÄHR	
Mme Marie-Noëlle BIGUINET	
Mme Catherine CARLE-VIGUIER	
Mme Catherine CLERC	
M. Gilles PLATRET	
M. Jean-Pierre CROST	
Mme Jocelyne DEBELLEMANIERE	
Mme Martine DECHAUD	Excusez, pour à M. BÄHR
M. François-Xavier DUGOURD	Excusez, pour à M. CLERC
Mme Dorothee MAJEWSKI-SANSINENA	Excusez, pour à N. GORDAT
M. Gérald GORDAT	
M. Alain SUGUENOT	Excusez, pour à N. BERNIER
M. Jean-Marie SERMIER	
M. Christophe NORMIER	

NOMS	SIGNATURES
Mme Sylviane MOURROT-DEVOS	Eusee, pour à M. De Bellemanière.
M. Alain JOYANDET	Eusee, pour à N. CROST
Mme Bénédicte HERARD	Eusee, pour à N. GOSPERLIN
M. Jacques GROSPERRIN	
Mme Géraldine GRANGIER	
M. Julien GUIBERT	
M. Thomas LAVAL	Eusee, pour à N. GUIBERT
M. René LIORET	
Mme Audrey LOPEZ	
M. Thomas LUTZ	
Mme Inès MARTIN	Eusee, pour à N. OBOUL
M. Jacques RICCIARDETTI	
M. Christophe SOUSTELLE	
M. Rémy REBEYROTTE	Eusee, pour à N. GAULNIER-ARRIGHI
M. Ludovic ROCHETTE	
Mme Catherine BARTHELET	

NOMS	SIGNATURES
M. Denis THURIOT	
Mme Sandra GERMAIN	
Mme Catherine SADON	
M. Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI	



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1

Plan Urgence Inflation

Pilier 1 : Sauvons nos emplois et nos artisans

Présenté par Thomas LUTZ

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

En suppression de crédits :

- 8111AA – MATERIEL TER : 25.000.000 euros en CPI

Total de 25.000.000 euros en suppression

En création de crédits :

Création d'un programme « Plan Urgence Inflation – Pilier 1 : fonds de sauvegarde de nos TPE-PME » de 24.000.000 euros.

En recettes :

Diminution de l'emprunt d'équilibre de 1.000.000 euros

Exposé des motifs :

Cet amendement est le premier pilier de la proposition de grand plan d'action de la région pour 2023 visant à affecter 50 millions d'euros au soutien financier face à l'inflation.

Ce pilier économique apporte un soutien aux activités artisanales et commerciales les plus petites (TPE-PME) faisant face à une hausse des coûts de l'énergie et des matières premières. Ce fonds de sauvegarde permet d'apporter une aide complémentaire aux aides d'Etat notamment en prenant en compte une partie de la hausse des matières premières. Il pourra aussi déclencher des aides d'urgences sur simple présentation de facture si cette dernière met en péril immédiat de cessation d'activité l'entreprise.

Cette aide est financée par le report d'un an du versement de 25 millions d'euros à la SNCF pour son matériel TER, choix motivé par la l'incapacité de la majorité régionale et de la SNCF à respecter leurs engagements envers les usagers.

L'urgence face à l'inflation, c'est maintenant pour les artisans et les chefs d'entreprises de Bourgogne Franche-Comté !

Amendement rejeté (63 voix contre,
18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL

Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1

Plan Urgence Inflation

Pilier 2 : Protégeons les nôtres !

Présenté par Géraldine GRANGIER

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

En suppression de crédits :

- 9117AA - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : 3.000.000 euros en CPF
- 5017AA - ATTRACTIVITE - PROMOTION TERRITORIALE : 591.197 euros en CPF
- 1103AA - PARCOURS VERS LA QUALIFICATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI : 6.500.000 euros en CPF
- 1105AA - REMUNERATION DES STAGIAIRES : 500.000 euros en CPF
- 5137AA – FIP FAP : 263.705 euros en CPF et 743.170 euros en CPI
- 5138CPB - COHESION SOCIAL CPER 2015-2020 : 605.919 euros en CPF

Total de 13.146.101 € en suppression

En création de crédits :

- Création d'un programme « Plan Urgence Inflation – Pilier 2 : soutien massif aux associations d'aide alimentaire » de **12.000.000 euros**
- Création d'un programme « Plan Urgence Inflation – Pilier 2 : soutien d'urgence aux apprentis et aux étudiants » de **1.000.000 euros**

En recettes :

Diminution de l'emprunt d'équilibre de 146.101 euros.

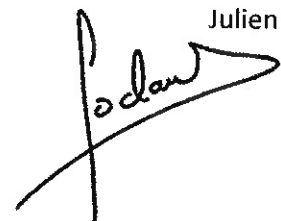
Exposé des motifs :

Cet amendement est le second pilier de la proposition de grand plan d'action de la région pour 2023 visant à affecter 50 millions d'euros au soutien financier face à l'inflation.

Ce pilier est le volet social de ce plan à hauteur de 13 millions d'euros qui doit permettre de déclencher des aides pour les associations d'aide alimentaire et pour nos jeunes apprentis et étudiants qui se retrouvent dans un risque financier immédiat en lien avec la hausse du coût de l'énergie et de l'alimentation.

Amendement rejeté (63 voix contre,
18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Recettes de fonctionnement - Fiscalité indirecte
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)
Présenté par René Lioret

***Rendre du pouvoir d'achat aux automobilistes
et soutenir la filière automobile, c'est possible !***

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En recettes :

- Fiscalité indirecte
Taxe sur les cartes grises, remplacer 89 060 000 euros par **65 060 000 euros**
- Emprunt d'équilibre à diminuer de **33 038 105 euros**

En dépenses :

Supprimer les montants suivants :

	<i>Programme</i>	<i>CPF 2023</i>	<i>CPI 2023</i>
9117AA	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	3 000 000	
5017AA	ATTRACTIVITE - PROMOTION TERRITORIALE	591 197	
1103AA	PARCOURS VERS LA QUALIFICATION DES DEMANDEURS D'EM	6 500 000	
1105AA	REMUNERATION DES STAGIAIRES	500 000	
7546AA	POLITIQUES DE L'ENERGIE	747 901	
7546CPB	POLITIQUES DE L'ENERGIE CPER 2015-2022		2 922 223
7547PR	PLAN DE RELANCE TRANSITION ENERGITIQUE		1 919 876
1999P023	EFFICACITE ENERGETIQUE	1 500 000	
7141 CPB	CONNAISSANCE ET EDUCATION ENVIRONNEMENT	80 000	1 233 900
7143AA	ACTIONS CLIMAT POUR REGION		180 000
7148AA	SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS ET COLLOQUES		60 062
8111AA	MATERIEL TER		25 000 000
5137AA	FIP FAP	263 705	743 170
5138CPB	COHESION SOCIAL CPER 2015-2020	605 919	
5139AA	RENOUVELLEMENT URBAIN		942 110
5321AA	CONTRAT DE TERRITOIRE 2018/2021 BFC		1 000 000
2001P017	ART CONTEMPORAIN	1 938 680	
3128AA	CINEMA	200 000	500 000
0401AA	EUROPE ET INTERNATIONAL	1 490 369	106 879
0204AA	COLLABORATEUR DE CABINET	80 000	
0200AA	PERSONNEL SIEGE	1 522 500	
199P125	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	177 000	
2010P046	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	83 000	300 000
199P094	COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	1 375 614	
0262AA	INDEMNITES CESER	1 330 000	
0251AA	CABINET	14 000	
0201AA	DEVELOPPEMENT MODE PROJET	130 000	

Pour un total de 57 038 105 euros

Exposé des motifs :

Le tarif des cartes grises a été fusionné au 1^{er} janvier 2017 et l'alignement sur la tarification pratiquée dans l'ex-région Bourgogne a provoqué une hausse brutale de 15 euros sur le cheval fiscal en Franche-Comté (+42% d'augmentation). Passant de 36 euros à 51 euros, la nouvelle tarification a profité au budget régional avec un gain de 17 millions d'euros de recette fiscale supplémentaire. Mesure injuste pour les Francs-Comtois sur qui pèse davantage de fiscalité, cette augmentation pénalise aussi le cycle d'achat-revente automobile et en définitive toute la filière automobile.

Identiquement la fin de l'exonération de carte grise des véhicules dits propres à compter du 1^{er} juillet 2023 sanctionne encore durement des automobilistes transformés une fois encore en véritables vaches à lait fiscales.

Rendre 24 millions d'euros de pouvoir d'achat supplémentaire aux automobilistes bourguignons et francs-comtois, c'est le sens du présent amendement. Il est rendu possible par les économies budgétaires générées sur des programmes non-prioritaires (Politique et la ville – Europe et international - ...).

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL

Amendement rejeté (63 voix contre,
18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Stop aux faux discours sur l'attractivité
Présenté par Jacques RICCIARDETTI**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

Supprimer l'ensemble du budget du programme 5017AA Attractivité – promotion territoriale pour un montant de 591 197 euros

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 591 197 euros

Exposé des motifs :

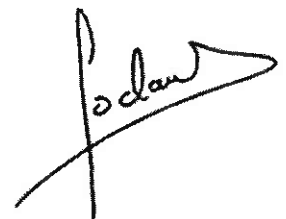
Absente des grands projets de « gigafactories », des lauréats « Choose France » et des autres grandes messes de l'investissement et de l'attractivité, les faits invalident de plus en plus le discours de la majorité régionale sur l'attractivité de la région. Les faits sont têtus et la Bourgogne Franche-Comté demeure la région la moins attractive de France. Ce constat est fait depuis des années. Déjà en 2017, France Bleu titrait « La région n'attire plus ». L'INSEE confirme la perte d'habitants et la fuite des moins de 40 ans. La Cour des Comptes régionale confirme que nous ne sommes que la 6^{ème} région en termes d'attractivité et malgré sa position centrale, la Bourgogne Franche-Comté bénéficie négativement de la proximité de la Suisse, de l'Île-de-France et de l'agglomération Lyonnaise.

Plutôt que des discours convenus, il est nécessaire de créer une nouvelle politique, plus volontariste. Lors du budget primitif 2022, le groupe RN avait proposé à la majorité une politique ambitieuse d'attractivité à l'international avec d'importants moyens et de vrais représentants économiques chargés d'aller faire la promotion de la région Bourgogne Franche-Comté afin d'attirer des investisseurs et des entreprises étrangères dans notre région.

Le budget 2023 et la faiblesse du volume budgétaire accordé à l'attractivité confirme malheureusement l'absence de vision de la majorité socialiste. Le présent amendement vise à supprimer un programme inopérant, insuffisamment budgété et qui ne permet pas de rattraper l'absence d'attractivité du territoire.

Amendement rejeté (63 voix contre,
18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL





Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 1
Formation professionnelle et Apprentissage
Présenté par Jacques Ricciardetti

Formation professionnelle, les Bourguignons et Francs-Comtois sont prioritaires !

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

Suppression de 6 500 000 euros de crédits de paiement du programme 1103AA

Suppression de 500 000 euros de crédits de paiement du programme 1105AA

Total de suppression : 7 000 000 euros

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 7 000 000 euros

Exposé des motifs :

Le dispositif de formation linguistique (Français langue étrangère – FLE) a coûté à la collectivité plus de 27 millions depuis mars 2016 et avec le budget 2023.

Alors que la région compte plus de 400 000 pauvres et 225 100 chômeurs (ABCDE), le présent amendement vise à supprimer le budget DFL de 6.5 millions d'euros et la rémunération des stagiaires consacrées aux migrant de 500 000 euros. Il permet à la collectivité d'économiser 7 millions d'euros qui pourront être réorientés au profit de nos compatriotes demandeurs d'emploi.

Amendement rejeté (63 voix contre,
18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL

Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023
Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 9
Action économique
Présenté par Géraldine Grangier

***Maintenir à un niveau élevé le plan de compétitivité,
c'est aider les agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté à vivre de leur travail !***

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

Augmenter le programme 9318AA Plan de compétitivité de 2 820 369 euros en CPI

Supprimer 1 330 000 euros sur le programme 0262AA CESER

Supprimer 1 490 369 euros sur le programme 0401AA Europe et International

Exposé des motifs :

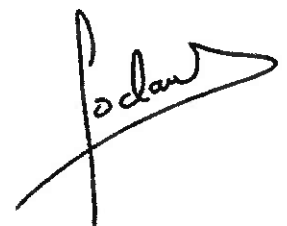
Depuis de nombreuses années, les agriculteurs souffrent de prix trop bas imposés par la grande distribution. Les aides de la PAC ne suffisent plus pour donner aux acteurs du secteur agricole un revenu décent. Les épisodes de chaleurs inédits de l'été dernier ont également entraîné des conséquences négatives sur les récoltes, ce qui constitue un manque à gagner pour les exploitants.

Dans ces conditions, la majorité régionale propose d'abaisser de 47% le soutien financier au plan de compétitivité à destination des producteurs.

Le présent amendement vise au contraire à garantir un niveau élevé du plan de compétitivité en abondant les crédits de paiement de 2.8 millions d'euros essentiellement financés par suppression des programmes Europe International et CESER.

Amendement rejeté (65 voix contre,
18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1

Plan Urgence Inflation

Pilier 3 : Réorientons la lutte contre la précarité énergétique

Présenté par Aurélien DUTREMBLE

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

En suppression de crédits :

- 7546AA - POLITIQUES DE L'ENERGIE : 747.901 euros en CPF
- 7546CPB - POLITIQUES DE L'ENERGIE CPER 2015 -2022 : 2.922.223 euros en CPI
- 7547PR - PLAN DE RELANCE TRANSITION ENERGITIQUE : 1.919.876 euros en CPI
- 1999P023 - EFFICACITE ENERGETIQUE : 1.500.000 euros en CPF
- 7141CPB - CONNAISSANCE ET EDUCATION ENVIRONNEMENT : 80.000 euros en CPF et 1.233.900 en CPI
- 7143AA - ACTIONS CLIMAT POUR REGION : 180.000 euros en CPI
- 7148AA - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS ET COLLOQUES : 60.062 euros en CPI
- 0401AA - EUROPE ET INTERNATIONAL : 1.490.369 euros en CPF et 106.879 en CPI
- 2010P046 - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : 83.000 euros en CPF et 300.000 euros en CPI
- 199P094 - COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE : 1.375.614 euros en CPF
- 0262AA - INDEMNITES CESER : 1.330.000 euros en CPF

Total de 13.146.101 € en suppression

En création de crédits :

- Création d'un programme « Plan Urgence Inflation – Pilier 3 : soutien à la rénovation thermique pour les plus fragiles » de 4.000.000 euros
- Création d'un programme « Plan Urgence Inflation – Pilier 3 : accélération de la lutte contre les passoires thermiques » de 6.000.000 euros
- Création d'un programme « Plan Urgence Inflation – Pilier 3 : remplacement des chaudières à fioul » de 3.000.000 euros.

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 146 101 euros

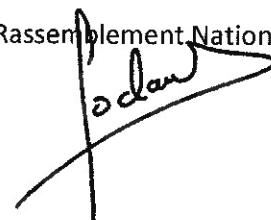
Exposé des motifs :

Cet amendement est le troisième pilier de la proposition de grand plan d'action de la région pour 2023 visant à affecter 50 millions d'euros au soutien financier face à l'inflation.

Ce pilier énergétique d'un montant total de 13 millions d'euros, vise à réorienter une part des crédits de la rénovation thermique du bâtiment vers les personnes n'ayant pas les moyens d'accéder aux travaux de rénovation (4 millions d'euros) et aux territoires ayant le plus de passoires thermiques notamment l'Yonne, la Nièvre et la Haute-Saône (6 millions d'euros). Ce plan propose aussi des moyens pour accélérer le remplacement des chaudières à fioul, très coûteuses et polluantes (3 millions d'euros).

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Recettes de fonctionnement - Fiscalité indirecte**

**Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE « Grenelle »)
Présenté par René Lioret**

Supprimer la taxe régionale sur les carburants

Pour rendre leur argent aux Français, il faut baisser les taxes sur les énergies.

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En recettes :

Supprimer : Fiscalité TICPE Grenelle de **31 040 000 euros**

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 25 998 105 euros

En dépenses :

Supprimer les montants suivants :

	<u>Programme</u>	<u>CPF 2023</u>	<u>CPI 2023</u>
9117AA	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	3 000 000	
5017AA	ATTRACTIVITE - PROMOTION TERRITORIALE	591 197	
1103AA	PARCOURS VERS LA QUALIFICATION DES DEMANDEURS D'EM	6 500 000	
1105AA	REMUNERATION DES STAGIAIRES	500 000	
7546AA	POLITIQUES DE L'ENERGIE	747 901	
7546CPB	POLITIQUES DE L'ENERGIE CPER 2015 -2022		2 922 223
7547PR	PLAN DE RELANCE TRANSITION ENERGITIQUE		1 919 876
1999P023	EFFICACITE ENERGETIQUE	1 500 000	
7141 CPB	CONNAISSANCE ET EDUCATION ENVIRONNEMENT	80 000	1 233 900
7143AA	ACTIONS CLIMAT POUR REGION		180 000
7148AA	SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS ET COLLOQUES		60 062
8111AA	MATERIEL TER		25 000 000
5137AA	FIP FAP	263 705	743 170
5138CPB	COHESION SOCIAL CPER 2015-2020	605 919	
5139AA	RENOUVELLEMENT URBAIN		942 110
5321AA	CONTRAT DE TERRITOIRE 2018/2021 BFC		1 000 000
2001P017	ART CONTEMPORAIN	1 938 680	
3128AA	CINEMA	200 000	500 000
0401AA	EUROPE ET INTERNATIONAL	1 490 369	106 879
0204AA	COLLABORATEUR DE CABINET	80 000	
0200AA	PERSONNEL SIEGE	1 522 500	
199P125	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	177 000	
2010P046	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	83 000	300 000
199P094	COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	1 375 614	
0262AA	INDEMNITES CESER	1 330 000	
0251AA	CABINET	14 000	
0201AA	DEVELOPPEMENT MODE PROJET	130 000	

Total : 57 038 105 euros

Exposé des motifs :

Les Bourguignons et les Francs-Comtois sont 80% (75% en France) à utiliser leur véhicule pour aller travailler et consacrent 11% de leur budget à des dépenses liées à l'automobile. Il s'agit là d'un poste important dont une part significative est incompressible en raison des trajets occasionnés par les déplacements domicile-travail.

En Bourgogne Franche-Comté, 15 % des ménages, contre 10 % en moyenne en France, consacrent plus de 4,5 % de leur revenu pour acheter le carburant nécessaire aux trajets obligatoires (domicile-travail, lieu d'études, accès aux services de santé). Pour le coup, les dépenses en carburant augmentent du simple au double selon le lieu d'habitation (territoires urbains ou ruraux).

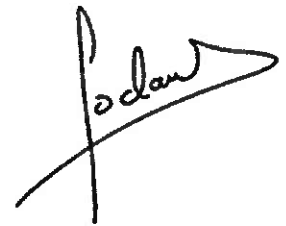
Alors que l'inflation atteint des sommets et que les Bourguignons et les Francs-Comtois les plus précaires doivent choisir entre remplir le frigo, faire le plein ou se chauffer, le présent amendement **participe d'une baisse durable de la fiscalité. Il permet sur une année de redonner à nos concitoyens 31 millions d'euros de pouvoir d'achat supplémentaire auxquels il convient d'ajouter la TVA correspondante.**

Supprimer la TICPE Grenelle, c'est rendre de l'argent aujourd'hui à nos compatriotes !

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL





Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 8
Transports
Présenté par Pascal Blaise

Les Bourguignons et Francs-Comtois ont le droit à des TER qui fonctionnent vraiment !

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

Suppression de 25 000 000 de matériel TER du programme 8111AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 25 000 000euros

Exposé des motifs :

Dans toutes les régions, les exécutifs se mobilisent face aux défaillances multiples de la SNCF dans l'exercice de ses fonctions de prestataire pour le TER. La région Bourgogne Franche-Comté se refuse, jusqu'à présent, à imposer à la SNCF une amélioration de la situation devenue insupportable et parfois dangereuse sur des lignes comme Paris-Laroche-Dijon, Dijon-Mâcon-Lyon, Dijon-Besançon ou entre Belfort et Montbéliard.

La région verse près de 300 millions d'euros pour payer la SNCF dans sa gestion du TER et participe grandement au financement des infrastructures (49 millions pour la seule année 2023) et d'un matériel trop souvent indisponible. Dans le même temps, la région a provisionné 25 millions d'euros pour participer, éventuellement, au règlement de la facture énergétique.

La proposition du Rassemblement National est de reporter une partie des crédits pour le matériel TER tant que la SNCF ne présente pas une amélioration réelle du service aux usagers. Il est donc proposé de reporter une somme équivalente à celle provisionnée en 2022 pour soutenir la SNCF, soit 25 millions d'euros.

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL

**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Pour une nouvelle politique de l'énergie
Présenté par Valérie GRABY**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

- Suppression des montants dans les programmes suivants :

		CPF 2023	CPI 2023
7546CPB	POLITIQUES DE L'ENERGIE CPER 2015 -2022		2 922 223 euros
7547PR	PLAN DE RELANCE TRANSITION ENERGETIQUE		1 919 876 euros
1999P023	EFFICACITE ENERGETIQUE	1 500 000 euros	
7141 CPB	CONNAISSANCE ET EDUCATION ENVIRONNEMENT	80 000 euros	1 233 900 euros
7143AA	ACTIONS CLIMAT POUR REGION		180 000 euros
7148AA	SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS ET COLLOQUES		60 062 euros

Total des suppressions : 8 643 962 euros

- Création d'un nouveau programme « Nouvelle politique de l'énergie » doté de 8.643.962 euros en crédits de paiement.

Exposé des motifs :

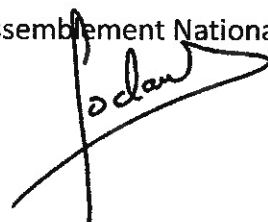
Par cet amendement, le Rassemblement National propose une fois de plus de réorienter les dépenses en matière de production d'énergie vers des investissements réels dans des projets d'infrastructure.

Il est temps de mettre un terme à la politique folle de la majorité actuelle matérialisée par ce budget et le SRADDET qui prévoient des objectifs inatteignables : mix énergétique 100% renouvelable avec une production couvrant 77% des besoins de la région en 2050, multiplication par 4,7 de la puissance du parc éolien et par 24 de la surface du parc photovoltaïque. Les objectifs finaux sont inatteignables au regard de l'intermittence de ces énergies. Malgré le discours anti-nucléaire de la majorité, la région sera bel et bien dépendante soit du nucléaire propre et à bas coût soit du gaz polluant et très coûteux.

L'amendement du Rassemblement National propose une nouvelle politique de l'énergie fondée sur le développement de l'hydroélectricité, du pompage-turbinage (STEP) ainsi que d'un développement maîtrisé et vertueux du photovoltaïque et de la filière bois afin d'en limiter les impacts sur l'environnement et les paysages.

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Création d'un plan de sauvegarde du patrimoine non-protégé !
Présenté par René LIORET**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

- Supprimer le programme 2001P017 Art contemporain pour un montant de 1 938 680 euros
- Création d'un nouveau programme « Plan de sauvegarde du patrimoine rural » de 1.000.000 euros en crédits de paiement

En recettes :

- Diminuer l'emprunt d'équilibre de 938.680 euros

Exposé des motifs :

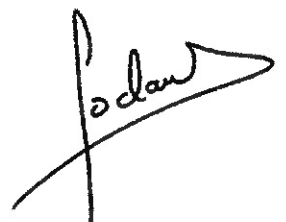
Par cet amendement, le Rassemblement National propose de réorienter une partie des crédits destinés à l'art contemporain déjà bénéficiaire d'une part conséquente des crédits publics, privés, du marché de l'art et des niches fiscales associées vers le patrimoine dit rural.

Cette proposition d'un « Plan de sauvegarde du patrimoine rural » vise à soutenir les communes dans la restauration de bâtiments et d'œuvres faisant parti de leur patrimoine culturel et historique sans pour autant bénéficier du statut protecteur du classement aux monuments historiques.

Il permettra donc aux communes de trouver un soutien particulier dans leurs projets allant de la sauvegarde du patrimoine religieux (églises, chapelles, calvaires, œuvres d'art, etc.) à celle du patrimoine affectif (puits, lavoirs, etc.) qui sont ignorés des programmes d'aides.

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL





Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 3
Culture, Sports et Loisirs
Présenté par René Lioret

***OUI au maintien de l'aide au permis de conduire
pour la jeunesse de Bourgogne Franche-Comté !***

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

Ajouter 460 000 euros sur le programme 3226AA - Jeunesse
Suppression de 700 000 euros dans le programme 3128AA cinéma

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 240 000 euros

Le règlement d'intervention correspondant précisera explicitement que l'aide au permis de conduire est réservée aux jeunes de nationalité française.

Exposé des motifs :

Le permis de conduire est une dépense coûteuse pour la jeunesse de Bourgogne Franche-Comté et essentielle pour trouver du travail et poursuivre ses études. Les jeunes habitants en zone rurale où les transports en commun ne sont pas développés, restent en effet dépendants de la voiture pour se déplacer. La région souhaite abaisser l'aide de 500 euros pour le permis de conduire à 300 euros. Cette décision est injuste pour les jeunes notamment des classes populaires qui ont besoin du précieux formulaire pour accéder à l'emploi et à la formation.

Le présent amendement vise à réserver le bénéfice de l'aide au permis de conduire aux jeunes de nationalité française et à maintenir son montant à hauteur de 500 euros. Cette mesure est financée par une réduction marginale de 700 000 du programme cinéma dont le budget est proposé à 2.5 millions d'euros.

Amendement rejeté (57 voix contre,
18 voix pour, 7 abstentions, 18 élus n'ont pas
pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 5
Aménagement des territoires
Présenté par Olivier Damien**

Donner plus à ceux qui ont moins : ne pas oublier les territoires ruraux !

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

Suppression du programme FIP FAP 5137AA pour un montant de 263 705 euros en CPF et 743 170 en CPI

Suppression du programme COHESION SOCIALE CPER 5138CP pour un montant de 605 919 euros en CPF

Suppression du programme RENOUVELLEMENT URBAIN 5139AA pour un montant de 942 110 euros en CPI

Suppression du programme CONTRAT DE TERRITOIRE 5321AA pour un montant de 1 000 000 euros en CPI

Total de suppression : 3 554 904 euros

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 3 554 904 euros

Exposé des motifs :

La politique de la ville est coûteuse et ne produit aucun résultat. En effet, la délinquance ne baisse pas dans les quartiers dit « sensibles » et les conditions de vie des habitants desdits quartiers ne s'améliorent pas. A trop vouloir aider les zones urbaines prioritaires, on oublie trop souvent de redynamiser les territoires de la ruralité. Ces zones reculées comptent également des personnes victimes de la précarité.

Les communes rurales subissent la disparition des services publics : les écoles ferment, la poste disparaît, les services médicaux sont absents... Les commerces mettent parfois la clef sous la porte comme les boulangeries victimes de la hausse des prix de l'énergie. Il convient donc de donner plus de moyens financiers à nos villages qui ne disposent pas de toutes les fonctions essentielles pour vivre dignement. Les fonctions de commandement sont concentrées dans les grands centres urbains.

La politique du Rassemblement National a toujours été « 1 euro pour les villes, 1 euro pour les campagnes ». Le présent amendement vise à supprimer les budgets liés à la politique de la ville et permet à la collectivité d'économiser 3 554 904 euros et de réorienter ces masses budgétaires pour équilibrer l'aménagement du territoire et protéger les Bourguignons et Francs-Comtois de l'inflation.

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL

Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 4
Santé et action sociale
Présenté par Julien Guibert

Mettre fin aux désert médicaux en salariant des médecins !

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

- Création d'un nouveau programme de recrutement de médecins généralistes par le conseil régional doté de 7 000 000 d'euros (6 000 000 pour le fonctionnement et 1 000 000 pour l'investissement)
- Suppression de 6 500 000 euros dans le parcours vers la qualification des demandeurs d'emplois 1103AA
- Suppression de 500 000 euros dans le programme rémunération des stagiaires 1105AA

Exposé des motifs :

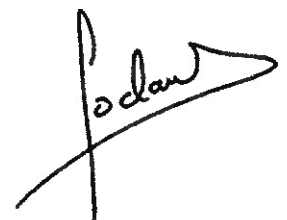
La santé pour tous doit être la priorité de la collectivité régionale. Pour répondre à la demande urgente de la population, nous proposons de salarier des médecins généralistes qui interviendront en équipe dans les secteurs les plus touchés par la désertification. Ils réaliseront leurs consultations dans les maisons de santé déjà financées par la région et la prise de rendez-vous sera organisée via un plateforme internet déjà en service dans le domaine afin d'optimiser le nombre de patients pris en charge.

A titre d'expérimentation et avant le généraliser, ce dispositif sera déployé dès 2023 dans les départements de la Nièvre, la Haute-Saône et l'Yonne.

Le financement du dispositif est rendu possible par la suppression du budget dédié à la formation des migrants pour un montant total de 7 000 000 euros.

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Services généraux
Présenté par Mélanie Fortier

***La Bourgogne-Franche-Comté n'est pas un Etat souverain,
priorité aux Bourguignons et aux Francs-Comtois !***

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

Suppression de 1 597 248 euros (1 490 369 euros en CPF et 106 878 euros en CPI) du programme 0401AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 597 248 euros

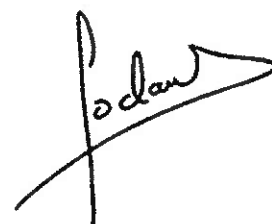
Exposé des motifs :

Depuis plusieurs années, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté développe une politique internationale et européenne sans apporter de résultats probants sur son utilité pour les Bourguignons et Francs-Comtois. S'il est utile de développer une politique transfrontalière en rapport avec des relations réelles, existantes avec la Suisse notamment, il apparaît difficilement justifiable de développer des relations avec des territoires aussi lointains que le Chili, l'Afrique du Sud ou même la Région autonome d'Hong-Kong.

La solidarité doit s'exprimer d'abord envers nos compatriotes de Bourgogne Franche-Comté victimes de l'inflation et de la précarité avant le Togo ou Madagascar. Le présent amendement vise à supprimer le budget Europe et international et permet à la collectivité d'économiser 1 597 248 euros pour les rediriger au profit des Bourguignons et Francs-Comtois.

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Services généraux
Présenté par Thomas Lutz

Stop aux dépenses inutiles, supprimons les crédits du CESER non-élu !

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

Suppression de 1 330 000 euros du programme 0262AA

En recettes :

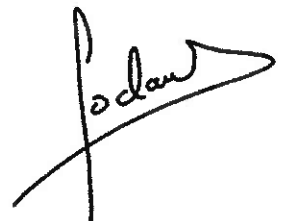
Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 330 000 euros

Exposé des motifs :

Véritable assemblée parallèle, non élue et inconnue des citoyens bourguignons et francs-Comtois, le CESER pèse plus de 1,4 million d'euros dans le budget de la collectivité. Avec 110 conseillers désignés en dehors de tout scrutin électif, le CESER compte plus de membres que l'assemblée régionale elle-même. Dans une période de crise et au nom de la justice sociale, le présent amendement vise à supprimer la totalité des indemnités des conseillers CESER pour les consacrer à des programmes améliorant concrètement le quotidien des Bourguignons et Francs-Comtois notamment pour soutenir leur pouvoir d'achat.

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Services généraux
Présenté par Valérie Deloge

***Non au gaspillage de temps et d'argent,
les agents de la collectivité méritent mieux !***

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

Suppression de 130 000 euros du programme 0201AA Modernisation de l'action publique

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 130 000 euros

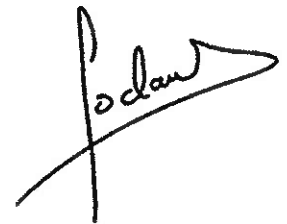
Exposé des motifs :

La modernisation de l'action publique est devenue une sorte de phénomène de mode dont on a parfois du mal à saisir l'utilité. Les agents publics subissent plus qu'ils ne bénéficient de nouvelles pratiques managériales dites innovantes. La multiplication des séminaires, études ou autres boussoles managériales n'améliorent pas les conditions de travail au quotidien dans une collectivité insuffisamment attractive.

Le présent amendement vise à supprimer des programmes coûteux autant qu'inutiles au moment même où les fonctionnaires régionaux subissent l'inflation et où la revalorisation de salaires des catégories les plus fragiles a été repoussée.

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Services généraux

Présenté par Christophe Soustelle

Stop au gaspillage financier de la démocratie participative !

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

Suppression de 383 000 euros du programme 2010P046 Démocratie participative en CPI et CPF

Suppression de 177 000 euros du programme 1999P125 Subventions et participation

Total suppression : 560 000 euros

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 560 000 euros

Exposé des motifs :

La démocratie participative est une illusion de la démocratie pour faire croire aux citoyens qu'ils coconstruisent les politiques publiques avec l'exécutif régional. Cela représente de longs débats inutiles et c'est finalement toujours l'exécutif qui tranche.

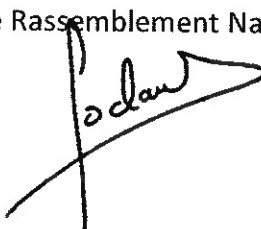
Il serait judicieux de supprimer ces programmes coûteux alors que la situation financière de la région se dégrade. Le Festival des solutions écologiques comme la convention citoyenne pour le climat n'ont aucune utilité. Le Rassemblement National est d'accord pour réaliser des politiques écologiques ambitieuses, mais nous n'avons pas besoin d'organiser ces grandes réunions qui ont surtout pour but de donner la parole à des proches de la majorité socialiste et à des associations idéologiques. En ces temps compliqués pour nos compatriotes, il est plus efficace de mettre des moyens financiers dans des politiques qui peuvent vraiment améliorer le quotidien des Bourguignons et Frانس-Comtois.

Veillons déjà à appliquer une véritable démocratie au sein du conseil régional et en faisant participer les citoyens à la prise de décisions via des référendums.

Le présent amendement vise à supprimer les budgets subventions et participation et démocratie représentative. Il permet à la collectivité d'économiser 560 000 euros.

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Services généraux
Présenté par René Lioret
*Stop à la surcommunication !***

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

Suppressions de 1 330 000 euros du programme 1999PO94 Communication institutionnelle

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 330 000 euros

Exposé des motifs :

On ne compte plus le nombre d'outils d'autopromotion que la majorité régionale utilise pour communiquer sur son action. Magazine Local et Bio, newsletter, kits de communication à destination des partenaires, mailings thématiques ou encore campagne d'information pour le grand public ; la liste est longue pour citer les nombreux médias qui tentent de donner une belle image à l'action de la Présidente. Mais avons-nous vraiment besoin de tout cela ? Il faut bien sûr communiquer pour expliquer le travail de la région à nos concitoyens, mais nous n'avons pas besoin de gaspiller autant d'argent dans la communication. N'oublions pas l'essentiel qui doit être une politique de valorisation du territoire et de protection des habitants de Bourgogne-Franche-Comté. Les Français font beaucoup d'efforts en ces temps d'inflation. Il serait temps que la majorité de gauche en fasse aussi si nous voulons qu'il reste un budget pour protéger nos concitoyens.

Le présent amendement vise à diminuer le budget de ce programme. Il permet à la collectivité d'économiser 1 375 614 euros.

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 16 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL





**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 décembre 2018**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Services généraux**

Présenté par Audrey Lopez

Arrêtons avec les cabinets pléthoriques et coûteux !

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

Suppression de 80 000 euros pour un poste de collaborateur de cabinet lié au programme 0204AA

Suppression de 14 000 euros sur le budget cabinet lié au programme 0251AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 94 000 euros

Exposé des motifs :

Le cabinet de la Présidence de la région comporte un nombre important de collaborateurs. Il est normal que la dirigeante de l'exécutif régional soit aidée par des assistants pour effectuer les différentes missions demandées, mais le contexte financier de notre collectivité nous amène à remettre en question certaines dépenses de personnel.

Un dixième poste de collaborateur a été proposé, mais sans être pourvu. Le Rassemblement National a déjà demandé sa suppression.

Le contexte budgétaire tendu oblige chacun à fournir des efforts pour éviter les gaspillages financiers. Le nombre de neuf collaborateurs est suffisant pour assister la Présidence dans ses travaux. Si les Bourguignons et Francs-Comtois font des efforts en ces temps d'inflation et de crise de l'énergie, l'exécutif doit en faire également.

Le présent amendement vise à limiter les moyens financiers du cabinet en limitant le nombre de collaborateurs et le budget du cabinet lui-même. Il permet à la collectivité de mobiliser 94 000 euros sur des dépenses directement utiles aux habitants.

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL

**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2023**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Services généraux
Présenté par Dominique Bourgois**

Arrêtons l'inflation des personnels de direction dans les organigrammes de la Région !

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 25 et 26 janvier 2023, décide de modifier son budget primitif 2023 comme suit :

En dépenses :

Suppression de 1 522 500 euros du programme 0200AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 522 500 euros

Exposé des motifs :

Alors que les Bourguignons et Francs-Comtois fournissent des efforts importants à cause de l'inflation et de la hausse des prix de l'énergie, la majorité régionale a décidé d'allouer un budget de 76 125 000 euros pour les ressources humaines. Le Rassemblement National propose d'abaisser de 2% les moyens alloués aux créations de postes dans l'encadrement. L'administration régionale compte en effet déjà un trop grand nombre de cadres supérieurs et il convient de faire des économies dans ce domaine afin de mieux concentrer les ressources financières pour améliorer les conditions de travail du personnel des services régionaux.

Le présent amendement vise à diminuer le budget « Personnel siège ». Il permet à la collectivité d'économiser 1 522 500 euros qui sont réorientés vers des mesures de protection du pouvoir d'achat notamment.

Amendement rejeté (64 voix contre,
18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL

